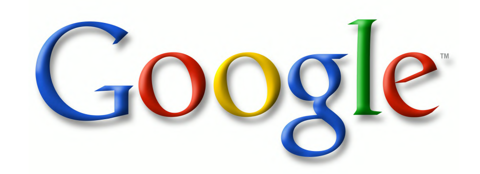





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

ŒUVRES

D'ARISTOTE

LA RHÉTORIQUE

TOME I

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE Mme Ve BELIN.

RHÉTORIQUE
D'ARISTOTE

TRADUITE EN FRANÇAIS

ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES PERPÉTUELLES

AVEC

LA RHÉTORIQUE A ALEXANDRE

(APOCRYPHE)

ET

UN APPENDICE SUR L'ENTHYMÈME

PAR

J. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE DE LADRANGE

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41.

1870



PRÉFACE

Esquisse de l'histoire générale de la rhétorique; origine de la rhétorique en Sicile, du temps de Hiéron; conjecture d'Aristote sur ses débuts; la rhétorique transplantée à Athènes, après les guerres Médiques et au siècle de Périclès; discussions sur la nature et l'utilité de la rhétorique; opinion de Socrate et de Platon; leur lutte contre les Sophistes; deux jugements contradictoires sur la rhétorique dans les Dialogues platoniciens; critique violente de la rhétorique; Gorgias et son rôle dans le dialogue de ce nom; Polus et Calliclès; Protagore dans le dialogue de Platon; Hippias d'Élée et Prodicus de Céos; cupidité des Sophistes; autre opinion de Platon plus favorable à la rhétorique, dans le *Phèdre;* leçon de rhétorique donnée par Socrate à son jeune ami; examen du discours de Lysias; méthode générale de la rhétorique nouvelle. — La rhétorique fondée définitivement par Aristote; analyse de sa *Rhétorique;* histoire des travaux antérieurs exposée par Aristote; définition de la rhétorique; sa nature véritable; les trois genres; études que doit faire l'homme d'État; preuves intrinsèques et extrinsèques; influence des passions, des âges et des situations sociales; les arguments et les lieux communs; le style et la composition; mérites de la *Rhétorique* d'Aristote; son importance; Denys d'Halicarnasse sur Démosthène; la rhétorique dans Cicéron et Quintilien. — De la culture de la rhétorique dans l'antiquité; c'est à la Grèce que l'esprit humain doit l'art de l'éloquence; rôle providentiel de

la Grèce comparée à l'Asie; notre parenté intellectuelle avec la Grèce et avec Rome; oubli presque complet de la rhétorique chez les nations modernes; la France; l'Angleterre; Pitt, Mirabeau; vue sur l'avenir probable de la rhétorique.

Dans l'histoire des lettres, il n'est pas un destin plus singulier que celui de la rhétorique. Née en Sicile, à l'extrémité du monde grec, dans des circonstances mal connues et par des causes demeurées obscures, elle est transplantée à Athènes peu après les guerres Médiques. Ses débuts y produisent une émotion extraordinaire; elle enthousiasme toute la jeunesse, qui se livre passionnément aux études nouvelles, dans le siècle de Périclès, de Socrate, de Sophocle, d'Euripide, de Xénophon, d'Aristophane, de Platon. Enseignée d'abord par les Sophistes, avec un succès prodigieux, elle est compromise aussitôt par les doctrines dangereuses qui l'accompagnent et dont elle se fait complice en les ornant; elle devient suspecte aux bons citoyens, aux magistrats et même aux philosophes, qui la confondent un instant avec la sophistique; mais la philosophie, revenue à des sentiments plus justes, ne tarde pas à séparer la vraie rhétorique de la fausse; et Aristote, fidèle aux traces de son maître, fonde la

science sur des bases inébranlables comme toutes celles qu'il a données aux monuments sortis de ses mains. Appuyé sur ces fermes assises, l'art de la parole, tel que le génie hellénique l'a conçu, règne cinq ou six cents ans de suite à Athènes, à Rome, à Alexandrie; et, après avoir été employé fort habilement encore par les Pères de l'Église, cet art s'éteint avec le monde ancien, sans que la Renaissance même puisse le ranimer. Maintenant il ne figure plus que dans les écoles, où il est toujours indispensable, mais où il demeure humblement caché, loin de la gloire et du bruit dont il fut jadis entouré. La rhétorique n'est pas morte, et elle ne mourra point; mais le monde actuel de la politique, qu'elle pourrait utilement servir, l'ignore à peu près complétement, même chez les peuples les plus libres et les plus éclairés.

Ce phénomène unique doit frapper vivement quand on songe à l'importance qui s'attache à l'art oratoire. On ne citerait pas une autre science, essentielle comme celle-là, qui, après de tels éclats, ait subi une éclipse aussi complète. Faire l'histoire de la rhétorique dans ses phases diverses et montrer pourquoi elle a disparu après avoir tant brillé, c'est un sujet qu'on ne peut aborder ici; ce serait

un hors-d'œuvre. Mais puisque l'ouvrage où la rhétorique a été étudiée le plus profondément est encore, après plus de deux mille ans, celui du philosophe grec, il sera bon de voir ce qu'elle était dans ces temps reculés, et comment Aristote a pu dès lors lui imprimer la forme définitive qu'elle a conservée et qu'elle ne changera point. Pour nous diriger dans ces recherches, nous avons trois guides plus sûrs les uns que les autres : Xénophon, Platon et Aristote. Leurs témoignages nous diront quels furent les premiers pas de la rhétorique à Athènes, « l'endroit de la Grèce où l'on jouissait de la plus » grande liberté de parler [1], » et dans quel état la philosophie la trouva, avant de lui imposer un frein et de lui assigner son but légitime.

Que Corax et Tisias, tous deux Siciliens, aient été les inventeurs de l'art, c'est ce qui semble hors de doute. Platon et Aristote l'attestent plusieurs fois. Si Athènes avait eu cet avantage, elle n'aurait pas oublié de le revendiquer; mais quoique ce privilége semblât devoir lui appartenir, elle a dû le laisser à d'autres, plus heureux ou mieux placés qu'elle. D'après une phrase de Cicéron dans son *Brutus* (ch. XII), cette origine de la rhétorique avait attiré

[1] Platon, *Gorgias*, page 224 de la traduction de M. V. Cousin.

l'attention d'Aristote et sa curiosité pénétrante. Selon lui, c'était après l'abolition de la tyrannie et au retour de la liberté que l'art avait pris naissance, avec le rétablissement de tribunaux réguliers. La défense des intérêts privés, violés par les tyrans, avait fait sentir vivement l'utilité de l'éloquence devant des juges impartiaux et honnêtes. Corax et Tisias, son élève, avaient été les premiers à tracer méthodiquement quelques règles pour faire triompher la bonne cause et la justice.

Cette explication, qui fait grand honneur à la rhétorique, n'a rien d'improbable; mais elle peut paraître insuffisante. Les circonstances signalées par Aristote ne s'étaient pas présentées seulement en Sicile, et sous le règne des tyrans qui l'opprimaient. En Grèce, bien des villes avaient souffert aussi d'usurpations cruelles et spoliatrices. Athènes, par exemple, avait connu celle de Pisistrate, sans parler de plusieurs autres qu'elle avait également renversées. Cependant ces révolutions, suivies aussi de réparations juridiques, n'avaient pas suscité l'art de l'éloquence avant que la Sicile ne le découvrît vers le temps de Hiéron. On avait plaidé beaucoup devant l'Aréopage; et quelque austère que fût ce tribunal, on employait certainement

auprès de lui des procédés qui ne se valaient pas tous, pour convaincre, si ce n'est pour émouvoir, ces juges incorruptibles devant qui Minerve elle-même n'avait pas dédaigné de comparaître. Pourquoi la longue pratique de ces procédés n'avait-elle pas fait naître l'art de la rhétorique dans la ville de la déesse?

Quoi qu'il en soit, à peine inventée et encore mal développée, la rhétorique fut professée à Athènes par une foule de personnages qui, à divers titres, y jouaient un rôle politique et y faisaient grande figure. Athènes venait de sauver la Grèce à Marathon, à Artémisium, à Salamine, à Platée; et elle allait en être le flambeau, après l'avoir délivrée de l'invasion des Perses. Elle n'eut jamais de plus beaux temps que ceux qui commencent après cet immortel triomphe, et qui vont jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse (490-404). Les vieilles mœurs subsistent encore avec toutes leurs vertus; les mœurs nouvelles, avant d'amener l'enivrement du pouvoir et la décadence, n'en sont encore qu'à la fierté légitime du patriotisme vainqueur, à l'amour de toutes les grandeurs et de toutes les élégances de l'esprit, aux émotions exquises du bon goût, de l'harmonie, de la mesure, de la beauté en toutes

choses. Athènes va enfanter le siècle de Périclès, qui est le plus fécond de tous en chefs-d'œuvre, et qui surpasse immensément les autres siècles, ses émules et ses successeurs, tout aussi bien qu'il les devance. C'est dans les entretiens de Socrate, c'est dans Platon, témoin et acteur, qu'il faut voir l'éblouissement que causa l'apparition de la rhétorique, même au milieu de toutes ces splendeurs.

Platon a sur l'art de l'éloquence deux opinions contradictoires; mais ces opinions sont si naturelles qu'elles subsistent encore de notre temps, et que probablement elles ne disparaîtront jamais. Tantôt Platon proscrit la rhétorique, et tantôt il la recommande; tantôt il l'accable d'outrages, et tantôt il en fait l'éloge. Dans le *Gorgias*, dans le *Protagoras*, il est impitoyable, et ses moqueries sont sanglantes. Dans le *Ménexène* et dans le *Phèdre*, il s'adoucit, et il prend la peine d'indiquer lui-même à cet art, dont il s'est tant raillé, sa méthode, ses applications diverses, son emploi utile et glorieux; en un mot, Socrate donne une leçon de rhétorique, tout comme un de ces Sophistes qu'il poursuit de sa réprobation. La cause de cette contradiction est bien évidente. Le philosophe varie selon qu'il regarde à l'usage pervers qu'on

fait vulgairement de l'art de la parole, ou selon qu'il regarde à ce que cet art bien compris doit être et à ce qu'il est en soi. Xénophon nous apprend quelle admiration et quelle gratitude exprimait Socrate pour ce présent merveilleux de la parole, que l'homme a reçu des dieux et dont il jouit seul parmi tous les êtres (*Mémoires sur Socrate*, IV, 3). Source de lumières entre les humains, qui s'instruisent réciproquement, fondement des lois et des États, la parole est le plus grand de tous les bienfaits que nous devions à la Providence, qui nous a comblés de ses dons. Aussi, aux yeux de Socrate, abuser de la parole pour falsifier ou combattre le vrai et le juste, c'est plus qu'un délit, c'est un sacrilége; la rhétorique, qui défend et protége le crime en accablant l'innocence et la vertu, est un attentat; et le sage prononce contre elle un anathème implacable.

Il est vrai que les Sophistes ont des doctrines qui peuvent prêter à toutes les critiques et à toutes les diatribes. Sous les apparences les plus séduisantes et parfois les plus nobles, ils portent des atteintes mortelles aux plus chères traditions de la patrie; ils ébranlent les fondements de la morale, sur lesquels repose toute la société humaine. Quoique de

nos jours on ait essayé de réhabiliter les Sophistes, il est difficile de les absoudre avec leurs apologistes trop bienveillants. C'est toujours un grave danger pour les mœurs publiques que ces subtilités qui mettent en question les vérités les plus évidentes et les plus saintes. Le citoyen a le devoir de s'opposer à ces innovations fatales; et si une colère patriotique l'emporte, elle est assez excusable par le motif qui l'excite, et surtout par le but qu'elle se propose. Au temps de Socrate, on confondait aisément le sophiste, le philosophe, le politique et le rhéteur. Socrate ne s'est pas toujours assez défendu de cette fâcheuse confusion, quand il critique ses adversaires; et de là, quelques excès que provoque la vivacité de la polémique, et qu'elle voile même aux regards les plus sérieux et les plus sincères.

Socrate ne se doutait pas que cette accusation qu'il portait si justement contre les Sophistes, serait un jour retournée contre lui, et que cette calomnie contribuerait à sa mort. Parmi les griefs de ses ennemis, qu'il rappelle dans son Apologie, celui qui est allégué le dernier, sans doute comme le plus grave, c'est « que d'une mauvaise cause Socrate en fait une bonne, et qu'il apprend aux autres ce secret pernicieux. » A son égard, ce reproche

n'avait pas la moindre réalité; mais il prouve que cette horreur de la sophistique n'était pas particulière à Socrate, et que pour d'autres cœurs elle allait encore plus loin que pour le sien. Dans l'acte définitif et authentique de son procès, vu encore au second siècle de notre ère, par Phavorinus, visitant le temple de Cybèle à Athènes, ce chef d'accusation est remplacé par la formule plus large de Corruption de la jeunesse. Mais Corrompre la jeunesse c'était surtout la mal instruire; et sous une expression autre, c'était toujours au fond le même grief contre une rhétorique déshonnête. Loin de propager ce fléau, Socrate l'avait toujours énergiquement flétri et conjuré; mais ce n'était pas la seule fois qu'un innocent devait payer pour les coupables qu'il avait lui-même poursuivis.

Je ne suis pas le premier à signaler cette contradiction des opinions de Platon sur la rhétorique. Déjà Quintilien l'avait remarquée (livre II, ch. xv). Mais il reste toujours curieux d'examiner ces variations d'un grand esprit, et de rechercher d'où elles ont pu venir. La question d'ailleurs n'est pas plus vidée maintenant qu'elle ne l'était pour les Grecs; et à considérer l'emploi qu'on fait de l'éloquence devant nos tribunaux et devant nos assemblées poli-

tiques, les plus sages peuvent encore ressentir les mêmes perplexités, éprouver les mêmes irritations et hasarder les mêmes conseils. Voyons donc quels sont ceux de Platon; et puisqu'ils sont encore actuels, profitons-en, s'il se peut, mieux que n'en profitèrent les Athéniens.

Gorgias, qui a donné son nom au dialogue sur la rhétorique, est un personnage important. Il est chargé par la république de Léontium, en Sicile, où il est né, d'une mission diplomatique auprès de la puissante république d'Athènes, qui, depuis quatre ou cinq ans déjà, est engagée dans cette rude guerre, avant-coureur de sa ruine et de son assujettissement au joug lacédémonien. En venant à Athènes, Gorgias y est précédé d'une haute réputation de talent et même de sagesse. Sophiste, professeur de rhétorique, orateur éloquent, ambassadeur adroit, il est en outre philosophe. Il a un système de métaphysique qui aboutit à une négation universelle; et quoiqu'il sache aussi bien que personne amasser une fortune considérable et occuper une position influente, il prétend démontrer l'absolu néant de toutes choses. A l'en croire, rien n'existe; si par hasard quelque chose existe réellement, l'homme ne peut connaître ce quelque chose; et si l'homme

arrive par impossible à connaître ce demi-néant, il ne peut ni l'exprimer ni le faire comprendre aux autres. C'est là une doctrine fort étonnante de la part d'un maître de rhétorique; et le scepticisme, poussé à cette absurdité où il brave effrontément le sens commun, semble une bien mauvaise préparation à l'art de la parole et à l'enseignement de l'éloquence. Aussi Gorgias ne fait-il pas parade de ses doctrines devant Socrate; avec lui, il se borne à discuter la nature de l'art qu'il professe. S'il eût étalé cette métaphysique et soutenu ce monstrueux sophisme, Socrate en aurait eu trop aisément raison. L'entretien eût même été à peine possible; car on ne peut discuter longtemps avec quelqu'un qui s'applique à démontrer que rien n'est démontrable; et l'on doit bientôt couper court à toute conversation.

Parmi les Sophistes, il y en avait qui se vantaient d'enseigner la vertu, ambition fort belle, mais fort difficile. Le bon Gorgias a des prétentions moins relevées, et il se croit plus modeste et plus prudent en se flattant simplement de répondre à toutes les questions qu'on lui pose. C'était là le talent qu'une rhétorique superficielle se faisait fort de procurer à ses crédules adeptes. Socrate ne s'égare pas dans le

dédale d'interrogations sans fin qu'on lui ouvre; il se restreint à une seule question, et il demande à son interlocuteur ce qu'est précisément l'art qu'il professe. Gorgias répond que la rhétorique est l'art des discours. La définition est exacte, quoique vague. Socrate en profite; et par une subtilité, qui sans doute s'ignore elle-même ou qui peut-être est calculée, il prouve que la rhétorique n'est pas le seul art qui se serve du discours: la médecine, la gymnastique, les mathématiques et une foule d'autres arts se servent aussi du discours pour atteindre leur but spécial. Gorgias, qui ne voit pas le piége, s'y laisse prendre, et il suit aveuglément les déductions de Socrate, qui lui font perdre de vue le véritable point de la discussion. A quels objets s'appliquent particulièrement les discours dont la rhétorique fait usage? Le rhéteur sicilien assure que c'est aux plus importantes et aux plus grandes de toutes les affaires: à savoir, la politique devant les assemblées du peuple, et la justice devant les tribunaux. Socrate lui fait avouer aisément que c'est un art peu louable et peu sûr que de persuader la multitude et de se rendre par là tout-puissant dans l'État, si l'on ne persuade que des actes faux et iniques. Gorgias en convient loyalement; mais il disculpe la rhétorique des abus

qu'on en peut faire; à son sens, l'orateur ne doit rechercher l'assentiment de son auditoire que par les moyens les plus loyaux et pour les choses les plus honnêtes. La persuasion appliquée indifféremment au mal comme au bien est un péril pour la société, et un délit, que le magistrat doit punir.

Sur ce point essentiel, Socrate et Gorgias sont d'accord, et il semble que dès lors il n'y a plus lieu à discussion. Mais la vanité de Gorgias lui fait commettre un autre faux pas. Comme il a avancé que la rhétorique apprend à parler de tout, Socrate triomphe en démontrant que ce savoir universel n'est au fond qu'une universelle ignorance, et dans l'orateur, qui ne connaît point réellement la matière dont il parle, et dans l'auditoire, qui cherche vainement à s'éclairer par les lumières de quelqu'un qui n'en a pas plus que lui.

La rhétorique sort assez maltraitée de ce premier engagement. Mais c'est la faute de Gorgias, qui la défend maladroitement, et qui n'a pas su s'en tenir assez fermement à la première et très-juste définition qu'il en avait donnée sans la bien comprendre. Oui, la rhétorique est l'art du discours, non pas le discours sur tel ou tel objet

déterminé; mais du discours en général, de celui qui traite de la médecine ou de l'arithmétique, aussi bien que de celui qui traite des affaires de l'État ou des discussions judiciaires. Oui, l'art du discours est réel; c'est même un très-grand art, qui peut en effet s'appliquer à tout sans exception comme la parole, et qui grandit ou s'abaisse avec le sujet même qu'il expose, et avec les méthodes dont il se sert, honnêtes ou vicieuses à son gré.

Voilà ce que Gorgias pouvait soutenir victorieusement. Mais, tout habile qu'il se croit dans l'art de la controverse, Socrate l'est encore plus que lui, sans être rhéteur de profession; et surtout il a plus d'autorité et plus de force.

A Gorgias, vieux et fatigué, succède un de ses disciples les plus jeunes, Polus, d'Agrigente, qui a publié tout récemment un ouvrage où il se figure avoir réduit la rhétorique à des règles précises, et en avoir fait un art aussi pratique que tous les autres. Ce second adversaire n'est pas plus heureux que le premier. Socrate, qui ne garde pas envers lui les ménagements que lui imposaient l'âge et la mission de Gorgias, répond à Polus en traitant la rhétorique avec le dernier dédain. Il nie formellement qu'elle soit un art; à l'entendre, ce n'est

qu'une misérable routine, qui n'est pas plus profitable à ceux qui s'en servent qu'à ceux qu'elle séduit. C'est une des espèces de la flatterie, trompeuse, perfide, et laide comme la flatterie l'est toujours. C'est une sorte de cuisine grossière, qui fait mal aux esprits, comme les ragoûts de l'autre cuisine indisposent les corps. Tout art véritable a près de lui, ou au-dessous de lui, un faux-semblant d'art, qui le dénature et le dégrade en voulant le remplacer. La toilette, manœuvre frauduleuse, ignoble et lâche, essaye de nous donner l'apparence de la santé et de la force, que la gymnastique seule nous assure. La cuisine vulgaire tâche également par ses préparations de suppléer la médecine, et elle prétend, à sa place, discerner les aliments salubres ou nuisibles. De même, la sophistique se substitue à la puissance judiciaire; et la rhétorique, qui ne vaut pas mieux que la sophistique, n'est qu'un vain simulacre de la politique. Rhéteurs et sophistes se font passer pour des législateurs et des juges; et par cette méprise déplorable, ils brouillent toutes choses dans la cité, où ils reproduisent le chaos dont a parlé le sage Anaxagore.

Le jeune Polus se révolte contre des mépris si insultants, et il s'efforce de réhabiliter l'art dont il se

croit le père. Si les orateurs ne sont que des flatteurs et des charlatans, comme le veut Socrate, du moins ne peut-on nier qu'ils soient tout-puissants dans les États qu'ils gouvernent. Lorsqu'en dominant la multitude qu'on persuade, on inflige, à qui l'on veut, l'amende, l'exil ou la mort, on dispose d'un immense pouvoir; et l'art qui procure ce pouvoir sans bornes n'est pas futile ni méprisable comme on le dit. Mais Socrate, non moins intrépide que ses adversaires dans ses réfutations, déclare que les orateurs et les tyrans n'ont aucun pouvoir dans la cité; il va même jusqu'à soutenir qu'ils n'accomplissent jamais ce qu'ils veulent, et qu'ils se font en définitive plus de mal à eux-mêmes par leurs iniquités qu'ils ne peuvent jamais en faire à leurs victimes, moins à plaindre qu'eux. C'est là une théorie profonde, et qui est essentiellement vraie. Mais c'est un paradoxe excessif, non pas seulement contre la pensée commune, mais plus encore contre la réalité. Socrate apprit à la fin de sa vie ce qu'est effectivement cette puissance des orateurs qui dirigent le peuple. Il a pu préférer son sort, tout cruel qu'il a été, à la victoire homicide de ses ennemis; et son innocence, succombant à un forfait, vaut mille fois mieux que le triomphe criminel d'Anytus et de

Mélitus. Mais nier le pouvoir de ceux qui vous tuent, c'est une sorte de fanatisme héroïque, qui tient trop peu de compte des faits les moins contestables. Les orateurs sont très-puissants ; à quoi sert de se le dissimuler? Sans aucun doute, le bien est la loi supérieure de la volonté humaine; c'est même, si l'on veut, sa seule loi ; mais l'homme, par la fatalité de sa nature, n'est pas moins puissant en faisant le mal qu'en faisant le bien. Sa force éclate aussi dans le crime. La seule différence, c'est qu'alors l'agent mérite tous les châtiments dont les États et les dieux disposent, dans cette vie et dans l'autre. Toutefois Socrate n'en a pas moins raison et n'en est pas moins admirable, quand il soutient qu'au fond le plus grand mal, ce n'est pas de souffrir l'injustice, c'est de la commettre; et que, si la rhétorique voulait faire une sérieuse application de sa puissance, elle apprendrait au coupable à venir s'accuser éloquemment lui-même, à réclamer comme le plus salutaire des bienfaits la peine qui doit effacer son délit, et à user de toutes les ressources de l'art pour se guérir de l'iniquité, au prix même de la torture et des supplices, comme on s'offre au médecin pour obtenir par les remèdes, par les opérations et par les brûlures, la guérison de la maladie.

Polus, sans être convaincu des théories de Socrate, sort tout meurtri de la lutte, ainsi que l'avait été Gorgias. Il faut qu'un nouveau champion de la rhétorique descende dans la lice. C'est Calliclès, d'Acharnée, orateur distingué, sous le toit de qui se passe l'entretien. Avec l'autorité d'un maître de maison et la franchise d'un caractère énergique, Calliclès fait honte à Socrate des principes qu'il vient de soutenir avec tant d'obstination. Bons tout au plus pour des gens faibles et timides, ces beaux principes sont contraires de tous points à la loi de la nature, s'ils sont conformes aux lois écrites des sociétés humaines; ils laissent le sot qui les observe sans défense contre toutes les attaques et tous les outrages. La philosophie ainsi comprise et pratiquée peut convenir à l'inexpérience des jeunes gens; mais dans l'âge mûr et quand on connaît la vie, on doit oublier une science si frivole, qui ne sert plus à rien et qui ne peut que nous égarer dans le conflit des intérêts et des passions dont la carrière de chacun de nous est semée. L'homme n'est fait que pour se livrer à toutes ses passions, poussées à leurs dernières limites d'intensité et de jouissance. Notre intelligence ne doit nous aider qu'à une seule chose, à nous satisfaire pleinement et en toute sé-

curité. Le plaisir sous toutes ses formes est notre loi suprême et unique.

Socrate est enchanté d'avoir provoqué des aveux si compromettants : enfin il a contraint cette morale dégradée à se montrer à nu, après s'être longtemps cachée sous les hésitations de Gorgias et de Polus. Tout vigoureux qu'est Calliclès, il ne tarde pas à être accablé par les arguments irréfutables de Socrate ; malgré sa résistance, il est amené à convenir que l'orateur vraiment digne de ce beau nom est avant tout l'ami et le défenseur de la justice et de la vertu. Mais Calliclès, avec une sagacité et une sympathie qui l'honorent, prédit à Socrate le sort qui le menace. La rhétorique, telle que le philosophe l'entend, le perdra ; et si le destin veut qu'il soit jamais cité devant le peuple, il verra ce que peut cet amour intraitable de la vérité, qui recherche avant tout la justice, et qui ne sait jamais flatter les juges pour les fléchir. Socrate répond qu'il craint plus de faire mal que de mourir ; plutôt que de recourir à la rhétorique menteuse et corruptrice, il fera le sacrifice de sa vie, bien assuré que, dans une autre existence, les dieux approuveront sa vertu et son inébranlable fermeté. Calliclès n'est pas plus convaincu que ne l'ont été tour à tour Gorgias et Polus ; mais il est réduit à se

taire; et devant ces doctrines si magnanimes et si nouvelles, le silence est son seul refuge. Il est ému, et peut-être secrètement gagné; mais il ne se rend pas, et l'entretien finit en laissant des germes féconds dans l'âme de ceux qui l'ont soutenu ou qui l'ont écouté.

Ainsi, dans le *Gorgias*, la définition de la rhétorique a été entrevue plutôt que régulièrement donnée.

Cette définition ne se trouve pas davantage dans le *Protagoras*, bien que, dans ce dialogue, il soit beaucoup question de la science des rhéteurs sous le nom de sophistique[1]. Mais si ce dialogue ne nous donne point d'éclaircissements sur ce point spécial, il nous montre en traits vivants quel effet produisit dans Athènes l'apparition des maîtres de rhétorique et des Sophistes. La cité, dans ce qu'elle compte de plus noble et de plus opulent, est en émoi; la jeunesse surtout ne peut retenir son ardeur; elle se presse en foule aux discours de ces étrangers qui instruisent et qui charment tout le monde. Socrate lui-même

[1] Protagore était plus âgé que Gorgias, et il était venu à Athènes longtemps avant lui, comme simple sophiste; si donc entre les deux dialogues j'ai d'abord parlé du *Gorgias*, c'est qu'il traite de la rhétorique plus que le *Protagoras*.

est entraîné dans le tourbillon; il ne peut se soustraire complétement à la contagion de l'enthousiasme. A cette époque, vers la LXXXIVe olympiade, il n'est pas âgé, puisqu'il n'a que trente ans; et bien qu'il tienne tête à Protagore, il est évident qu'il le respecte, dès la première fois qu'il s'entretient avec lui. D'ailleurs, Socrate serait volontiers resté à l'écart; et si l'on n'était pas venu le chercher, il n'eût pas fait un pas pour rencontrer le vieil athlète, qui arrivait d'Abdère et paraissait avoir accru, à l'école de Démocrite, son maître, le talent qu'il tenait des rhéteurs siciliens. Cependant Socrate, quelque froideur qu'il témoigne, ne peut résister aux sollicitations d'un de ses jeunes amis. Il n'était pas encore jour que l'impatient Hippocrate, fils d'Apollodore, d'une des plus grandes et plus riches maisons d'Athènes, est venu heurter à sa porte; il a eu grand mal à se faire ouvrir, à cette heure indue. Mais comme on ne peut pas décemment se présenter au milieu des ténèbres chez l'illustre et vénéré Protagore, Socrate, tout en se levant, engage le jeune homme à se recueillir un peu et à lui dire ce qu'ils vont aller faire chez cet étranger. Hippocrate, embarrassé et assez confus de son empressement, explique tant bien que mal que cet étranger est un sophiste,

doué de la science la plus merveilleuse, et qu'il brûle du désir de se mettre à son école, pour devenir sophiste à son exemple et arriver à parler aussi bien que lui. Socrate ne désapprouve pas ce projet, et il ne veut pas décourager de si louables sentiments; mais il croit devoir adresser un avis au jeune homme. Livrer ainsi son âme aux instructions d'un inconnu! Se faire précipitamment l'auditeur d'un homme dont on ignore les principes et dont la profession est fort équivoque! C'est un danger contre lequel il est bon de se prémunir. Bien parler est certainement un grand avantage. Mais sur quoi Protagore enseigne-t-il à parler si bien ? A quels sujets applique-t-il cet art qui peut être profitable, mais qui peut aussi causer bien du mal?

Le jeune étourdi ne s'est pas fait toutes ces questions; il souffre à peine que le prudent Socrate les lui pose; et dès que le jour, qui commence à poindre, est assez avancé, Hippocrate emmène son trôp sage Mentor; il le conduit, presque malgré lui, chez ce maître d'éloquence, qu'il s'agit d'entendre et non pas de juger. On se rend donc en hâte chez Callias, où Protagore a bien voulu descendre. Dès cette heure matinale, l'affluence est énorme, et les auditeurs se sont empressés dans la crainte de ne plus

trouver de places, s'ils étaient trop tardifs. Tous les beaux jeunes gens sont là. Protagore, de son côté, n'est pas seul ; il a une suite qui voyage avec lui, et une sorte de cour composée de compagnons, de disciples et d'émules formés sur son modèle. Dans ce cortége, deux sophistes se distinguent entre tous : Hippias d'Élée et Prodicus de Céos. Ils sont bien dignes tous deux de la société du grand Protagore ; car ce ne sont pas seulement des rhéteurs experts ; ce sont en outre des hommes d'affaires consommés, et, dans plus d'une occasion, ils se sont acquittés heureusement de missions politiques très-épineuses.

Chez l'hôte de Protagore, Hippias d'Élée et Prodicus de Céos, venus en quelque sorte des deux bouts de la Grèce pour se rencontrer sous la main de leur maître commun, n'ont à faire montre que de leurs talents oratoires. Hippias d'Élée s'est acquis une réputation retentissante par son discours sur les Belles occupations de la Jeunesse. C'est Nestor qui, parlant à Néoptolème, est censé l'instruire de tout ce qui convient à son âge et sied à un homme aussi bien né. Dans ce cadre ingénieux, Hippias avait allié la fiction à la réalité ; et les conseils que le vieux roi de Pylos adressait au fils d'Achille s'ap-

pliquaient tout aussi bien au temps des guerres Médiques et aux mœurs contemporaines. Chose étonnante, c'était à Lacédémone que ce morceau d'éloquente morale avait eu le plus de succès; les Spartiates avaient applaudi les maximes d'Hippias, sans d'ailleurs lui offrir aucun salaire, comme jadis ils avaient applaudi et chanté les hymnes héroïques de Tyrtée. Hippias avait le droit d'être fier d'un tel triomphe, et il était venu à Athènes pour l'accroître encore, en lisant son fameux discours devant un public plus difficile, ou du moins plus délicat. C'est dans l'enceinte de l'école de Phidostrate qu'il a convoqué ses auditeurs à une réunion très-prochaine, et il invite Socrate à s'y trouver. L'invitation est fort aimable de la part d'un homme tel qu'Hippias; néanmoins, il n'est pas sûr que Socrate s'y soit rendu. Mais, dans une autre occasion, il ne dédaigne pas de s'entretenir avec Hippias sur la justice; et Xénophon, qui probablement assistait à l'entretien, nous en a conservé les principaux traits (*Mémoires sur Socrate*, IV, 4). Hippias est de force à converser avec le sage, quoiqu'il ne réussisse pas toujours aussi bien qu'à Sparte. A Olympie, par exemple, où il se présentait devant la Grèce assemblée pour parler sur tous les sujets qu'on

voudrait lui proposer, il avait encouru un ridicule dont l'ironie de Socrate ne s'abstient pas de le faire souvenir.

Prodicus de Céos n'est pas moins connu qu'Hippias d'Élée. Comme sophiste et rhéteur, il s'est signalé par une admirable allégorie en l'honneur d'Hercule, ou plutôt en l'honneur de la vertu, pour qui le jeune homme se décide, toute sévère qu'elle est, repoussant le vice malgré ses séductions et ses attraits. Cette pièce d'éloquence honnête a ravi toute la Grèce; et l'impression qu'on en a reçue est si vive que, trente ou quarante ans après, Socrate ne l'a pas oubliée et qu'il la rappelle encore dans le *Banquet*. Prodicus a un autre talent : il est grammairien, comme l'étaient plusieurs autres Sophistes; et ce qu'il a plus particulièrement étudié, ce sont les variétés de mots dont le sens est à peu près pareil, mais dont les nuances se diversifient selon la délicatesse d'esprit et de langage de ceux qui en usent. Prodicus réussit à merveille dans ces analyses; son style en a contracté une justesse d'expressions que nul autre écrivain ne surpasse.

Voilà les compagnons et les suivants de Protagore. Lui-même, il est encore au-dessus d'eux; et ses disciples, tout glorieux qu'ils pourraient être

pour leur propre compte, s'inclinent devant lui. C'est que Protagore, outre qu'il est sophiste, a son système de philosophie, comme Gorgias aura le sien. Ce n'est pas tout à fait la négation universelle des choses et un scepticisme avoué; mais c'est une doctrine qui est presque aussi fausse. Protagore fait de l'homme la mesure de tout, de la vérité et de l'erreur, du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Quel fondement ruineux pour la rhétorique! Quelle base instable et fragile! L'homme à lui seul décidant du mal et du bien! Cet être mobile et passager, dont la vie n'est que le rêve d'une ombre, établissant la loi morale qui doit le régir, l'élevant ou la renversant à son gré! Quelle conception misérable et orgueilleuse tout ensemble! Quelle licence accordée à tous les écarts de l'éloquence! Mais Protagore, non plus que Gorgias, ne divulgue point sa doctrine métaphysique devant Socrate, et ils ne s'entretiennent que de la profession qu'il affiche.

Protagore est sophiste, et il s'en vante. C'est un métier assez scabreux et qui expose aux attaques de l'envie ceux qui l'embrassent. Mais c'est un noble métier qui mérite d'autant plus d'estime qu'il n'est pas sans péril. Un étranger qui va dans les plus grandes villes et qui persuade aux jeunes gens les

plus distingués de quitter leurs concitoyens, parents ou autres, jeunes ou vieux, et de ne s'attacher qu'à lui pour devenir plus savants par son commerce, ne saurait prendre trop de précautions. Mais comme il n'y a rien de plus ridicule que d'être découvert quand on veut se cacher, et qu'on n'en devient que plus suspect à l'autorité, la meilleure de toutes les finesses c'est de n'en point avoir; et Protagore déclare hautement qu'il se charge d'enseigner les hommes en sa qualité de sophiste. Cette franchise ne l'empêche pas d'ailleurs d'être fort prudent; et, Dieu merci, il ne lui est encore arrivé aucun mal. Plus tard, il ne pourra pas en dire autant, et il aura de mortels démêlés devant la justice athénienne; mais au temps de cet entretien avec Socrate, destiné à être une autre victime de cette justice, Protagore n'a rien à craindre; et l'enthousiasme qu'il excite dans les rangs de la jeunesse lui sert de rempart contre les magistrats, qui ne se sont pas encore inquiétés de son athéisme et de ses doctrines immorales.

Entre Protagore et Socrate, tout semble donc disposé pour qu'on s'explique à fond de part et d'autre sur l'art des Sophistes et sur la rhétorique. Mais la discussion dévie bientôt, et elle s'égare

sur un vers de Simonide, dont le sens n'est pas parfaitement net, et sur la définition de la vertu, qui n'est pas plus facile que celle de la rhétorique elle-même. Ce qui ressort de plus clair de cette conversation, qui est comme un duel entre les deux interlocuteurs devant de nombreux témoins, c'est qu'on se sépare avec une mutuelle estime. Socrate, qui n'a pas vaincu Protagore, éprouve pour lui la considération qu'un général d'armée éprouve pour l'adversaire qu'il a combattu tout un jour sans pouvoir forcer ses lignes. Le sentiment de Protagore à l'égard de Socrate est encore plus vif; et comme il se connaît en hommes pour en avoir beaucoup vu, il dit à Socrate : « Je loue ton ardeur et ton ta-
» lent à manier la dispute; car entre tous les
» défauts dont je me flatte d'être exempt, je ne
» suis jaloux de personne. Aussi ai-je dit souvent
» de toi que, de tous les jeunes gens de ma con-
» naissance, tu es celui dont je fais le plus de cas,
» et que je te mets infiniment au-dessus de tous
» ceux de ton âge. J'ajoute que je ne serais pas
» étonné qu'un jour tu prisses rang parmi les per-
» sonnages devenus célèbres pour leur sagesse. »

Le *Protagoras* nous fournit encore moins que le *Gorgias* la définition de la rhétorique; seulement on

ne peut douter, après ces deux dialogues, de l'opinion de Socrate et de Platon. Pour eux et à cette époque, ils regardent la rhétorique comme un art dangereux et faux, qui a des prétentions impertinentes, quand il assume la tâche d'enseigner aux hommes la politique et la vertu, et qui, en attendant la réalisation de ses promesses impossibles, corrompt les cœurs non moins que les esprits.

Ce qui contribue beaucoup à irriter Socrate, et peut-être aussi à fausser son jugement sur la rhétorique, c'est que tous ces bruyants Sophistes, qui visitent les cités principales de la Grèce pour y donner des leçons et des conférences publiques, sont d'une cupidité insatiable. En voilà trois, pour ne point nommer les autres, Protagore, Hippias d'Élée, et Prodicus de Céos, qui ont amassé des richesses énormes, qu'ils emploient fort mal. Ces hypocrites parlent de vertu, et ils pratiquent les vices ; leur parole est séduisante et provoque l'applaudissement de la foule; mais leur conduite est en opposition avec leurs pompeuses sentences. Hippias, qui gagne l'approbation des Spartiates, et qui préférerait gagner leur argent, aurait horreur de leur austérité. Socrate, au contraire, est simple dès lors comme il le restera toute sa vie, sobre et tempérant, modeste

et calme dans tout ce qu'il dit comme dans tout ce qu'il fait, donnant encore plus de bons exemples que de bons conseils, et pouvant à la fin de sa vie, et à la face de ses ennemis, qui vont le tuer, se rendre cette justice, que la postérité ratifiera. Lui aussi est un rhéteur des plus habiles, à son insu peut-être; mais il ne tient pas à l'éloquence de ses discours, parce qu'il tient avant tout à l'éloquence de ses actes. Aussi est-il pauvre, quand les Sophistes sont riches; aussi se contente-t-il de sa pauvreté, quand une opulence royale ne leur suffit pas. Les leçons qu'il donne, c'est sa vie, et surtout c'est sa mort.

Mais ce n'est pas la cupidité des rhéteurs seuls qui soulève le mépris de Socrate contre l'art qu'ils professent. Sa réprobation s'étend des rhéteurs à ceux qui les payent et qui ne sont pas plus désintéressés. On ne paraît jamais devant le peuple sur la place publique, ou au tribunal devant les juges, que pour débattre de très-vulgaires intérêts; le rôle des plaideurs ou celui des hommes d'État ne vaut guère mieux que celui des Sophistes. Au lieu de rechercher le vrai et le juste en toute liberté et avec le loisir nécessaire, ils n'ont que le temps réglé par la clepsydre pour exposer leur cause, et la gagner, s'ils peuvent, en usant des artifices les moins honorables.

Il n'est point de dissimulations et de mensonges, de bassesses et de lâchetés qu'on ne se permette pour arriver aux fins qu'on poursuit. Il faut l'emporter à quelque prix que ce soit; et du moment qu'on a cause gagnée, à tort ou à raison, on est au comble de ses vœux. Ces âmes misérables sont enivrées d'un gain conquis aux dépens de la justice et de la vérité. Le philosophe, qui porte ses regards plus haut sur les idées éternelles, les détourne avec dégoût de ce spectacle honteux, où il courrait risque de flétrir son cœur; et loin de tenir aux décisions du peuple ou à celles des juges, il ne sait même pas le chemin de la place publique, où il ne va jamais, ni du tribunal, où aucun procès ne l'appelle.

Ainsi, philosophe, moraliste, citoyen et homme de goût, Socrate a mille motifs pour mépriser la rhétorique, publique ou privée; il ne lui épargne pas ses dédains amers. Cependant, tout justifiés que ces dédains peuvent être, ils sont excessifs; et le sage, qui par-dessus tout veut être équitable, se sent bientôt forcé d'en rabattre. Pour affermir ses propres raisonnements sur les grands sujets qui le préoccupent, est-ce qu'il ne faut pas qu'il connaisse lui aussi l'art de raisonner? Et les maîtres de rhé-

torique, si honnis, ne cherchent-ils pas à cultiver cet art nécessaire? S'ils sont dans une voie mauvaise, il faut les redresser, mais non les blâmer ; car ils se trompent sans le vouloir. Si leurs leçons sont insuffisantes, il faut en donner de meilleures. Socrate lui-même a beaucoup appris jadis à l'école d'Aspasie ; il se rappelle encore avec admiration le talent de cette femme, digne amie de Périclès, qu'elle inspirait, préparant même quelquefois ses discours, et qui, dans le genre de l'oraison funèbre, a laissé un modèle achevé, que Socrate apprenait par cœur et qu'il récitait à ses amis, notamment à Ménexène. A côté d'Aspasie, Antiphon, fils de Sophile, de la tribu de Rhamnuse, faisait d'excellents plaidoyers pour ceux qui étaient hors d'état de se défendre eux-mêmes, et il tenait une école de rhétorique, où bon nombre des orateurs les plus estimables s'étaient formés[1]. Malgré ses préventions, Socrate a écouté avec ravissement certaines harangues, dans des occasions solennelles, où il n'a pu se défendre de la profonde impression que faisaient sur lui l'harmonie du discours et la voix de celui qui le prononçait. Ces harangues n'étaient pas des inspirations de

[1] Il nous reste d'Antiphon de Rhamnuse six plaidoyers, qui sont tous relatifs à des meurtres. Il fut une des victimes des Trente.

hasard, de brillants accidents, des rencontres inattendues; non, c'étaient de savantes compositions, résultat d'un long et pénible labeur. Pendant plusieurs jours de suite, Socrate restait sous le charme qu'une cause puissante avait pu seule produire. Lui qui voulait se rendre compte de tout, pouvait-il négliger de savoir ce qui se passait alors en lui ? Quelle était la source de cette émotion irrésistible, qu'il subissait comme le reste des auditeurs ?

Socrate doit s'avouer que la rhétorique ne fait pas exception. Comme toute autre science, comme la philosophie elle-même, elle peut être mal enseignée. Mais pourquoi ne rendrait-on pas au public le service d'un bon enseignement? Pourquoi ne lui apprendrait-on pas quelle est la méthode vraie de la rhétorique ?

C'est ce que Socrate essaye dans le *Phèdre*, un de ses entretiens les plus gracieux et les plus féconds. En sortant d'Athènes pour prendre l'air, il rencontre le jeune Phèdre, qui va faire aussi un tour de promenade hors des murs, selon le conseil que les médecins lui en ont donné. Phèdre quitte à l'instant Lysias, qui a lu devant un auditoire choisi un merveilleux discours ; encore tout rempli du plaisir exquis qu'il vient de goûter, il veut aller dans

quelque bois bien frais et bien retiré des bords de l'Illissus savourer de nouveau ce chef-d'œuvre ; il emporte le manuscrit caché dans son sein, sous sa robe. Mais Socrate, épris des beaux discours au moins autant que lui, ne le lâche pas si facilement ; il veut entendre le morceau de Lysias. Phèdre, après quelque résistance, doit céder; et ils vont s'asseoir tous deux sous l'épais ombrage , pour que leur lecture soit plus commode et encore plus agréable.

Le discours de Lysias n'est pas long ; il ne tient que quelques pages et il est bientôt achevé. La donnée en est étrange ; car, en fait d'amour, Lysias avance qu'un prétendant qui reste toujours modéré et maître de lui-même, doit être mieux traité qu'un amant passionné. Selon lui, la froideur de l'un est cent fois préférable aux ardeurs compromettantes de l'autre. L'auteur défend cette thèse par tous les arguments qu'elle peut comporter ; et il semble s'y complaire d'autant plus qu'elle est plus bizarre. Voilà le motif que choisit Socrate pour une leçon de rhétorique, où il posera quelques-unes des bases principales de la science.

Lysias, dont le philosophe va faire la critique, n'est pas un homme vulgaire. Son père, Cé-

phale [1], était un des citoyens les plus opulents de Syracuse, qui, à la suite de troubles civils, avait émigré à Athènes, où l'appelait l'amitié de Périclès. Lysias était né dans cette ville, la seconde année de la 80e olympiade (456 ans avant J.-C.). Il y avait reçu sa première éducation ; mais à peine âgé de quinze ans, il avait dû accompagner une colonie que les Athéniens envoyaient à Thurium, dans la Grande-Grèce, et dont faisait partie un de ses frères plus âgé que lui. Le jeune Lysias put suivre dans ces contrées les leçons de deux Syracusains célèbres, Tisias le disciple de Corax, et Nicias, autre maître de rhétorique. Il ne revint à Athènes que, quand l'expédition de Sicile s'étant terminée d'une manière désastreuse, tous ceux qui l'avaient favorisée furent expulsés par le parti vainqueur. C'était sous l'archontat de Callias et sous le gouvernement anarchique des Quatre-Cents (411 av. J.-C.). Sept ans plus tard, forcé de sortir de la ville, et s'échappant de nuit pour éviter la mort que les Trente avaient prononcée contre lui, il s'était retiré à Mégare. Là, il avait pris la part la plus active à la conspiration patriotique de Phylé, en y contribuant de sa bourse et de sa personne.

[1] C'est le Céphale qui figure si noblement au Ier livre de la *République* de Platon.

Aussi quand Thrasybule eut chassé l'étranger de la ville et renversé les Trente, il avait pris sur lui, en l'absence des magistrats réguliers, d'accorder le droit de cité à Lysias ; mais le décret, qui n'avait pas été revêtu des formalités légales, avait été attaqué et annulé. Lysias ne comptait donc pas au nombre des citoyens dans la république qu'il avait si énergiquement servie ; il n'y était que comme un de ces étrangers très-favorisés qui jouissaient à peu près des droits civiques, sans cependant les posséder tout entiers.

Cet orateur, dont il nous reste plusieurs harangues politiques et judiciaires, sur le nombre considérable de toutes celles qu'il avait composées, ne s'était pas exercé exclusivement dans le genre sévère[1]. Il avait fait aussi, outre des traités de rhétorique, des œuvres de pure imagination, Éloges funèbres, Panégyriques, Discours d'amour. C'est un de ces derniers que Platon nous a conservé et que Socrate censure. Le philosophe ne partage pas du tout l'avis de son jeune ami, Phèdre ; et tout en reconnaissant dans Lysias un des premiers écrivains du temps, il ne trouve pas qu'il ait réussi ni pour

[1] On reprochait à Lysias de trop écrire, et on l'appelait le Faiseur de discours. Voir Platon, *Phèdre*, page 73 de la traduction de M. V. Cousin.

le fond ni pour la forme. Lysias a commis un sacrilége contre l'Amour en le travestissant. Le pieux Socrate veut redresser cette injure faite au dieu; et pour la réparer, il essaye à son tour de consacrer un hymne à l'Amour, en s'inspirant de Sappho et d'Anacréon. Il s'y reprend même à deux fois pour célébrer la divinité puissante et vénérable, qui préside à la beauté.

La première règle, quand on veut faire un discours, c'est de bien connaître le sujet dont on va traiter, et de savoir sans incertitude où est le vrai, où est le faux en ce qui le concerne. Lysias a manqué à cette règle essentielle; car il s'est mépris sur l'Amour; tout ce qu'il en a dit, n'est qu'un tissu d'erreurs. Il est vrai que le vulgaire se contente de l'apparence, et que l'orateur, qui ne songe qu'à capter une faveur éphémère, n'a pas besoin non plus de pousser au delà. Mais sur cette route, on risque de persuader à la multitude le mal à la place du bien, et de ne faire porter à la rhétorique que de mauvais fruits, qui sortent nécessairement d'une telle semence. L'orateur sérieux cherche d'abord la vérité pour lui-même, et il s'efforce ensuite de l'exposer dans toute sa splendeur et son utilité à ceux qui l'écoutent.

Pour y parvenir, il faut qu'il remplisse deux conditions : la première, c'est de rapporter à une idée générale toutes les idées particulières de son discours ; la seconde, c'est de pouvoir, par un mouvement inverse, décomposer le sujet en ses différentes parties, comme en autant d'articulations naturelles. Embrasser fortement l'ensemble et les détails d'une question, voilà l'œuvre propre de la dialectique ; ceux qui savent s'en servir sont des hommes divins, qui peuvent sans faux pas conduire leurs auditeurs dans une voie où tout est d'une solidité et d'une clarté complètes, parce que tout est en ordre et à sa place. C'est là ce qu'on peut appeler bien penser et bien parler ; c'est ce qui constitue l'art dans tout ce qu'il a de plus essentiel et de plus pratique.

Phèdre approuve ces règles excellentes ; mais habitué comme il est aux études didactiques que les rhéteurs de métier imposent à leurs élèves, il réclame pour la rhétorique, dont il lui paraît que Socrate n'a pas dit un seul mot. Socrate, qui connaît les livres mis dès lors entre les mains de la jeunesse, condescend au désir de Phèdre ; et il examine avec lui les divisions qu'un enseignement pédantesque a faites dans l'art; mais c'est pour s'en moquer. Ces

divisions sont : l'exorde ou la manière de commencer la harangue; la narration, avec les dépositions des témoins; puis les preuves; puis les vraisemblances; puis la confirmation, qui veut achever de persuader en s'appuyant, s'il le faut, sur une confirmation supplémentaire. Toutes ces divisions ont été imaginées par Théodore, venu tout exprès de Byzance pour les apprendre aux jeunes Athéniens ; Théodore y ajoute, pour l'accusation et pour la défense, la réfutation et la sous-réfutation. Même ces minuties ne suffisent pas. D'autres rhéteurs renchérissent; et par exemple, Événus de Paros se flatte d'avoir le premier inventé le sous-éclaircissement et les louanges indirectes. On disait même que, pour aider la mémoire des étudiants, il avait mis en vers techniques la méthode des blâmes détournés. Mais s'il y a divergence entre les rhéteurs sur les sections intermédiaires du discours, ils sont assez d'accord pour en désigner la fin sous le nom de récapitulation, ou tel autre nom analogue, qui indique qu'en finissant de parler, on doit avoir soin de rappeler sommairement aux auditeurs chacun des motifs qu'on a successivement développés.

D'ailleurs l'emploi des règles, fussent-elles parfai-

tement uniformes, n'empêche pas chaque auteur d'avoir son caractère et sa façon toute personnelle de prendre les choses et de les présenter, que ce soit devant les tribunaux, ou dans les assemblées politiques, ou même dans de simples réunions privées. Ainsi, Tisias et Gorgias, son élève, en sont arrivés à s'imaginer sincèrement que le vraisemblable vaut mieux que le vrai, parce qu'il a plus de chance de réussir. Par la magie de leur parole, ils font paraître à volonté grandes les petites choses, et petites les grandes; ils donnent à ce qui est vieux un air de nouveauté, et à ce qui est neuf, un air ancien. Bien plus, sur un même sujet, ils peuvent être, selon qu'on le leur demande, ou prolixes ou concis. Quant à Polus, qui n'est pas aussi profond que ces savantes gens, il se contente de se bercer de la musique de ses périodes, de ses sentences, de ses images, et de mots harmonieux qu'il emprunte à Lycimnius, autre rhéteur poëte, que Gorgias avait formé à tous ces raffinements. S'agit-il d'exciter la compassion en faveur de la vieillesse et de la misère par des plaintes et des gémissements étudiés, Socrate donne la palme à Thrasymaque, le puissant rhéteur de Chalcédoine, qui est capable, s'il le veut, de mettre en fureur une multitude, et aussitôt après, de char-

mer sa colère et de l'apprivoiser, comme il le dit, soit qu'il poursuive quelqu'un de ses accusations, soit qu'il ait à se justifier lui-même. Protagore, qui est supérieur à tous ses rivaux, a de plus pour lui la justesse et la propriété des expressions, et quelques autres qualités non moins belles.

Mais les maîtres qui enseignent, de vive voix ou par écrit, tous ces artifices, se sont lourdement mépris. Oui, voilà bien, si l'on veut, les éléments de la rhétorique; mais ce n'est pas la rhétorique elle-même. Ces professeurs, si recherchés de leurs auditeurs et si fiers de leur prétendue science, se sont figuré qu'en révélant tous ces détails à leurs disciples, ils leur apprendraient parfaitement l'art oratoire! « Ils n'ont pas vu que, quant à l'art » de diriger toutes ces choses vers un but commun, » la persuasion, et d'en composer le ferme tissu » du discours, ils l'ont négligé, et qu'ils laissent à » leurs élèves déçus le soin de se tirer eux-mêmes » d'affaire sur ce point essentiel. »

L'art de persuader! Comment et d'où peut-on l'apprendre? D'abord, il faut avoir reçu de la nature le talent de la parole; et, si l'on ajoute à ce premier don, qui ne dépend pas de nous, l'étude et la science, on pourra devenir un orateur accompli. La mé-

thode de Lysias et de Thrasymaque est trop étroite; il en faut une plus large. Tous les arts, pour être grands, doivent se nourrir de spéculations transcendantes sur l'ensemble des choses divines et humaines et sur la nature. C'est seulement ainsi qu'on contracte l'habitude de tout considérer de haut; et si Périclès n'avait pas été à la sublime école d'Anaxagore, il ne serait pas devenu le plus parfait des orateurs.

Comme c'est sur l'âme humaine que s'exerce la persuasion, il faut connaître l'âme. C'est la première étude de l'orateur. Les âmes étant très-différentes entre elles, il faut approprier les discours aux diverses espèces d'âmes; ce qui touche celle-ci laisse celle-là complétement froide. D'un autre côté, les qualités des discours ne sont pas moins diverses; l'école peut nous les montrer d'une manière spéculative; mais ensuite il est nécessaire que l'orateur, instruit de ces théories, puisse en démêler la pratique dans toutes les circonstances de la vie et les y discerner d'un coup d'œil rapide. Il persuadera ses auditeurs, en tenant compte de leur caractère, de leurs dispositions, de leurs passions multiples. Il faut, en outre, qu'il transige avec les temps et les lieux; il y a des moments où il faut se taire,

comme il y en a où l'on doit parler. Selon les occasions, l'orateur doit savoir employer ou quitter le ton sentencieux, le ton plaintif, l'amplification, et toutes ces variétés de discours qu'il aura étudiées, de façon qu'il soit sûr de les placer à propos et de s'en abstenir à temps. Autrement, il ne possédera pas réellement l'art de la parole; « et quiconque, soit en parlant, soit en enseignant, soit en écrivant, oublie ces règles fondamentales, et se flatte encore d'être habile, on fera bien de ne pas le croire. »

Ce talent supérieur, ajoute Socrate, ne s'acquiert point sans un travail immense; mais le philosophe doit l'entreprendre non pour gouverner les affaires humaines et parler à ses semblables, mais pour se mettre en état, autant qu'il est au pouvoir de l'homme, de parler, et surtout d'agir, toujours de la manière la plus agréable aux Dieux. « Ce n'est » pas à ses compagnons d'esclavage que l'homme » raisonnable doit tâcher de plaire, si ce n'est peut- » être en passant, mais à ces excellents maîtres d'une » excellente origine. » Les discours parlés ou écrits, quelque élégants qu'on arrive à les faire, sont toujours bien inférieurs à ces intimes discours que l'âme se tient à elle-même, quand elle s'applique à contempler dans tout leur éclat, le juste, le beau

et le bon, et qu'elle cherche ensuite à les faire comprendre à d'autres âmes faites pour converser avec elle. Les entretiens de ce genre sont le seul divertissement austère et fécond que le sage se permette. Les semences qu'il répand autour de lui, après les avoir fait lever dans son propre sein, germent dans les cœurs disposés naturellement à les recevoir. Le vrai discours vivant et animé est celui qui réside dans l'intelligence; le discours écrit n'en est que le simulacre. Le livre ressemble à un tableau : les figures que la peinture représente paraissent vivre; mais si on les interroge, elles vous répondent par un grave silence. Le discours écrit ne s'explique pas davantage tout seul; et si on le questionne sur quelqu'une des choses qu'il contient, il vous fera toujours la même réponse.

Le Phèdre se termine par ce badinage et par la louange du jeune Isocrate, qui donne les plus belles espérances[1], parce qu'il sait allier la philosophie aux études de l'école.

Maintenant on voit ce qu'était la rhétorique au moment où le génie d'Aristote l'aborde et la cons-

1 Je ne sais si la prédiction de Socrate s'est bien réalisée. Isocrate est certainement un écrivain fort habile; mais il ne semble pas être réellement à la hauteur où la bienveillance d'un ami l'a placé.

titue. Il y a un siècle et demi à peu près que les Sophistes ont apporté l'art dans Athènes, et qu'ils en ont propagé la culture. Athènes est comme un sol tout préparé pour faire croître cet art avec vigueur et régularité. Dans une démocratie où tout se décide par la parole sur la place publique, où tous les hommes d'État sont nécessairement orateurs, sauf à parler comme Cléon quand ils ne peuvent pas parler comme Périclès ou Socrate, il est tout simple que l'art de la parole tienne une place considérable. Chez un peuple aussi intelligent, qui se livre à la philosophie depuis deux ou trois siècles déjà, la pratique de l'éloquence, d'abord toute instinctive, quoique sans doute fort heureuse, doit bientôt produire la science, qui s'organise définitivement, pour subsister à jamais sous la forme qui lui appartient, et pour ne plus changer. S'il est même ici quelque chose qui doive nous étonner, c'est que la Grèce ait tant tardé à ce mâle enfantement. Quand on lit dans Homère les discours d'Ulysse, d'Achille, de Nestor, de Priam, d'Agamemnon, d'Hector, d'Andromaque, d'Hélène, et de tant d'autres, on conçoit à peine que, devant des modèles aussi accomplis, l'observation et l'étude aient été si longtemps sans en tirer des règles et des préceptes infaillibles. Ajoutez

qu'Homère n'est pas seulement éloquent; il sait en outre tout le prix de l'éloquence; à cent reprises, il dépeint les merveilleux effets de la parole[1], quand elle sort de la bouche d'un sage, d'un adroit négociateur ou d'un héros courroucé. Ce côté du génie du poëte n'avait pas échappé aux anciens; Télèphe de Pergame avait composé un Traité de la rhétorique dans Homère, qui, selon lui, avait jeté les premiers fondements de la science. Mais ces germes n'avaient produit pendant plus de cinq siècles qu'une admiration légitime et stérile; ce n'est pas dans Homère

[1] On pourrait citer une foule de passages de l'*Iliade*; je choisis les suivants, qui suffiront à montrer le sentiment d'Homère.

« Le miel même est moins doux que n'est son éloquence. »
Iliade, chant I, vers 249.

« D'Ulysse, tous vantaient la divine éloquence,
» Quand Nestor à son tour réclama le silence. »
Iliade, chant II, vers 335.

« Lorsque de la parole ils devaient faire usage,
» Ménélas s'exprimait avec rare à-propos,
» Bref, précis, ne disant jamais que peu de mots. »
Iliade, chant III, vers 212.

« Mais quand la voix sortait de ses puissants poumons,
» En mots plus drus que n'est la neige et ses flocons. »
Iliade, chant III, vers 221.

« Je hais comme l'enfer celui dont le discours
» Sait lâchement cacher ce qu'en son cœur il pense. »
Iliade, chant IX, vers 312.

Dans le caractère d'Ulysse, l'éloquence tient autant de place au moins que la prudence et la ruse.

que les Siciliens étaient allés chercher leur inspirateur et leur maître.

Quant aux Sophistes, malgré leur talent et leur influence, ils n'avaient pas fait avancer l'art; ils en avaient suscité le goût; mais entre leurs mains, il ne semble pas que les méthodes aient été poussées beaucoup au delà de ce qu'elles étaient entre les mains des inventeurs. Ils ont compris déjà, comme le *Phèdre* nous le prouve par ses critiques aussi bien que par ses éloges, quelles sont les parties essentielles dont le discours doit se former; ils ont même analysé quelques détails jusqu'à la subtilité. Mais la nature de la science est encore indécise; son vrai caractère n'est pas déterminé; son usage est tout au moins équivoque, quand il n'est pas dangereux. A côté des Sophistes de profession et des maîtres de rhétorique proprement dits, des orateurs tels qu'Antiphon, Lysias, Andocide, Isocrate, et d'autres en très-grand nombre, possèdent toutes les finesses de l'art, que leur a révélées une pratique assidue. Pour tous ces éléments épars et divers, de l'école, de la place publique, des tribunaux, des labeurs individuels, il ne manque qu'une chose : c'est d'être réunis sous une discipline qui double pour nous leur force en nous en apprenant le secret.

Cette discipline, c'est Aristote qui l'établit, en même temps aussi qu'il oppose une justification complète et définitive à des attaques imméritées. Nous allons considérer l'ordonnance générale du monument aristotélique. Mais avant d'y pénétrer, il faut savoir qu'ici, comme pour tous ses autres ouvrages, Aristote s'était fait un devoir de consulter le passé. Quoique sûr de ses propres forces, il n'en est pas moins très-modeste; et il ne se croirait ni assez équitable, ni assez prudent, s'il ignorait rien de ce qu'ont tenté ses devanciers. De nombreux passages de la *Rhétorique* nous attestent directement l'étendue de ses recherches. Mais en outre il avait composé tout exprès un recueil tiré des vieux maîtres, depuis Tisias, où il avait rappelé, avec autant d'ordre que de discernement, les préceptes de chacun d'eux sur les diverses parties de l'art. Cicéron, bon juge en cette matière, estime que la collection d'Aristote pouvait suppléer avantageusement tous les écrits, qu'il analysait et éclaircissait, en les surpassant de beaucoup (De l'*Invention*, liv. II, ch. II). Nous avons perdu ce document précieux; il nous manque comme ce fameux *Recueil des Constitutions* qui avait servi de base et de préliminaire à la *Politique*. Mais, ainsi que ce dernier livre, la *Rhéto-*

rique offre à tout instant les restes de ces investigations historiques. Aristote possède et cite les écrits techniques de Corax, de Pamphile, de Callippe, de Glaucon de Téos, de Thrasymaque, de Lycimnius, de Théodore, d'Euthydème, d'Hérodicus, de Polus, de même qu'il cite et qu'il admire les modèles, Homère en tête, les orateurs, parmi lesquels figure peut-être Démosthène, les hommes d'État, les historiens, les écrivains de métier tels qu'Isocrate, les comédiens même ; en un mot, sa moisson est des plus abondantes, et nous en pouvons faire notre profit comme il en a fait le sien.

La première préoccupation d'Aristote, c'est de définir la rhétorique, pour qu'on voie à la fois ce qu'on peut en attendre et la manière de l'enseigner. En général, on la montre fort mal, et les professeurs du jour se perdent dans une foule de détails secondaires, qui peuvent n'être pas sans utilité dans les plaidoiries judiciaires, mais qui ne sont pas essentiels. Selon Aristote, la rhétorique est l'art de découvrir dans chaque question ce qu'elle renferme de convaincant et de persuasif, soit en réalité, soit en apparence. Les preuves sont le fond même du discours ; et tout le reste n'est qu'accessoire. C'est aux arguments décisifs dans un sens ou dans l'autre qu'il faut sur-

tout s'attacher. On se trompe en ne pensant qu'à exciter les passions du juge auquel on s'adresse, sa pitié, sa colère, sa jalousie. C'est là une manœuvre contre laquelle se défendent les tribunaux les plus intelligents et les plus austères. L'Aréopage enjoint aux orateurs de ne pas sortir de leur cause et de s'en tenir aux faits. La loi, quand elle est clairvoyante, circonscrit autant qu'elle peut le domaine du juge, en le restreignant à ne décider que le fait en question ; et le juge a le droit d'en exiger autant du plaideur qui parle devant lui.

La rhétorique, ainsi que la dialectique, a pour caractère propre d'étudier dans chaque question le pour et le contre ; il n'est pas d'autre science que ces deux-là qui ait à s'occuper également des contraires. Ceci tient à la nature même des choses. Quand on discute et quand on délibère, c'est qu'il y a deux avis possibles ; on ne délibère pas sur des choses nécessaires, qui ne peuvent être ni autrement qu'elles n'ont été, ni autrement qu'elles ne sont, ni autrement qu'elles ne seront. C'est là ce qui fait que la rhétorique, non plus que la dialectique, dont elle est en quelque sorte la contre-partie, n'est pas une science comme une autre, ayant un objet spécial qu'elle s'applique à

déterminer. Tout est contestable dans les affaires humaines; tout y est contingent, parce que tout y dépend de la volonté et de la raison de l'homme, qui peuvent être plus ou moins éclairées.

Ceci ne veut pas dire que le vrai et le faux soient indifférents, comme l'ont prétendu les Sophistes, ni qu'on puisse les soutenir l'un ou l'autre avec une égale estime et une égale ardeur. Ce qui fait que la rhétorique est bonne, c'est que les choses vraies et justes valent essentiellement mieux que leurs contraires. Quand les jugements ne sont pas équitablement rendus, la vérité et la justice succombent sous leurs opposés, l'iniquité et l'erreur; ce qui est un résultat digne de tout blâme. Si donc il faut être en état de discerner le pour et le contre, ce n'est pas du tout pour user déloyalement de ces armes à deux tranchants; car jamais, dans aucun cas, à aucun prix, il ne faut conseiller le mal. Mais si l'adversaire se sert des mêmes arguments contre l'équité, il est bon de savoir ce qu'il en est, afin de le déjouer et de le confondre. La science n'est pas responsable d'indignes expédients qu'elle désapprouve. Celui qui mésuse de cette noble faculté de la parole, est bien coupable. Mais, on peut remarquer que c'est là l'écueil commun de tous les biens et surtout des plus

utiles. La force, la santé, la richesse, le courage militaire sont exposés à un pareil abus. En se servant comme il convient de tous ces dons, on peut rendre les plus grands services, de même aussi qu'on peut causer le plus grand mal en s'en servant avec iniquité.

Nous pouvons donc en toute sécurité cultiver la rhétorique. Elle est, en une certaine mesure, naturelle à tous les hommes; chacun de nous la possède à quelque degré. Il n'est personne qui n'essaie de discuter l'opinion d'autrui et de défendre la sienne. Quelques-uns parlent admirablement presque sans y penser et par un bonheur d'organisation; d'autres y parviennent à force d'études et d'application. Évidemment, il y a là, matière à un art sérieux, puisqu'on réussit ou fortuitement ou par une habitude réfléchie. Enfin, si c'est une honte de ne pas savoir se défendre corporellement quand on vous attaque, ne serait-il pas plus honteux encore de ne pas savoir se défendre par la parole, qui est le plus beau privilége de l'homme?

Telles sont les raisons solides qui décident Aristote à tenter de fonder une science, qui a été niée par les uns, réprouvée par les autres, et qui a été fort mal étudiée par ceux qui s'en sont faits les champions.

L'auditeur étant la fin dernière du discours,

puisque c'est lui que le discours doit persuader, il s'agit d'abord de savoir combien il peut y avoir d'espèces d'auditeurs. Il n'y en a que trois et pas plus : ou l'auditeur écoute simplement ce qu'on lui dit, sans avoir à agir ; ou bien il est juge, c'est-à-dire acteur pour son propre compte ; et s'il est juge, il peut avoir à se prononcer ou sur des faits passés, ou sur des faits à venir. Par conséquent, il n'y a que trois genres possibles de discours. Ces trois genres, dont le nombre ne peut être ni réduit ni augmenté, sont : le délibératif, le judiciaire et le démonstratif. Quand on délibère, il s'agit d'engager à faire une chose que l'on conseille, ou de détourner d'une chose que l'on dissuade. Dans le genre judiciaire, on accuse ou on défend. Dans le démonstratif, on blâme ou on loue. Les moments du temps relatifs à chacun de ces genres ne sont pas moins distincts. Dans une délibération politique, soit qu'on exhorte à faire, soit qu'on détourne de faire, on ne peut jamais s'occuper que de choses qui seront ; car l'avenir seul offre sujet à délibérer. Au contraire, il ne s'agit que du passé dans le genre judiciaire ; c'est sur des faits écoulés et accomplis que l'un des adversaires accuse et que l'autre se défend. Enfin, pour le genre démonstra-

tif, c'est surtout du présent que l'on s'occupe; sans en exclure absolument le passé et l'avenir, on ne loue et on ne blâme guère que des choses actuelles. Le but que se proposent chacun des trois genres est également divers. C'est l'utile quand on conseille et quand on dissuade; c'est le juste quand on défend et quand on accuse; c'est le beau quand on blâme et quand on loue. On ne conseille jamais une résolution qu'on croirait nuisible; on ne convient jamais en justice qu'on est coupable; on ne loue jamais que ce qui est bien en soi, indépendamment de tout intérêt personnel.

L'utile, le juste et le bien, voilà trois sujets généraux sur lesquels on peut préparer à l'avance des propositions toutes faites, qu'on applique selon le besoin particulier de la cause. De plus, il y a des degrés dans chacun d'eux : l'intérêt peut être plus ou moins grand, comme l'iniquité ou la justice, comme la gloire ou la honte. Ainsi, outre les généralités ou lieux communs sur ces trois sujets, il y a des lieux communs aussi sur la proportion grande ou petite de chacun d'eux.

Cette théorie des trois genres a été contestée chez les anciens, et je ne crois pas qu'aujourd'hui elle ait chez nous beaucoup plus de faveur. Mais on

a vainement essayé de la changer, sans pouvoir y substituer rien de mieux. En y regardant de près, on la trouve d'une vérité profonde et très-pratique. A n'interroger que les faits que nous avons nous-mêmes sous les yeux, n'est-il pas bon, de notre temps, comme au temps d'Aristote, de distinguer l'éloquence de la tribune, telle qu'elle se produit dans nos assemblées politiques, de l'éloquence du barreau, qui s'exerce devant les juges institués par la loi, et de l'éloquence que j'appellerai académique, en y comprenant non-seulement les solennités littéraires et savantes, mais aussi la chaire, et dans certains cas le professorat? Pour peu qu'on ait d'expérience et d'observation, on reconnaît que les trois genres d'éloquence ne se confondent pas plus de nos jours qu'ils ne se confondaient jadis. Leur diversité est si réelle que l'orateur court grand péril d'échouer s'il les mêle. En montant à la tribune politique, il faut que l'avocat, le prédicateur, le professeur quittent les habitudes de leur carrière, sous peine de ne pas réussir. La chaire a les mêmes exigences; un sermon n'est point une discussion d'affaires. Le professeur, même quand il parle à l'auditoire le plus nombreux et le plus passionné, ne doit avoir ni le ton d'un prédicateur, ni

les allures d'un homme d'État. Les conditions varient selon l'espèce des auditeurs, selon les lieux où l'on parle, et selon l'objet qu'on se propose. Mais c'est toujours, ici une résolution à prendre; là, une sentence à prononcer; et là, un point à mettre en pleine lumière, pour des auditeurs qui n'ont autre chose à faire qu'à écouter.

Ainsi les trois genres subsistent; et il faut les garder, parce que ces distinctions sont nécessaires à la science. Ils ressortent de la nature des choses; et Aristote, qui les trouvait déjà en partie dans ses devanciers, a bien fait d'y insister et d'en établir une théorie expresse et fondamentale. On est assez généralement d'accord avec lui pour les deux premiers genres; on accepte la différence de la tribune et du barreau. Mais le troisième genre fait difficulté, peut-être parce qu'on l'a désigné sous un nom peu convenable, consacré du reste par l'usage. Démonstratif semble vouloir dire que l'orateur s'efforce de démontrer quelque chose, comme les mathématiques démontrent leurs théorèmes. Il n'en est pourtant rien. Dans le genre démonstratif, on ne démontre point, on montre plutôt[1]; c'est une exhibition, s'il

[1] Voir une remarque analogue dans Quintilien, *De Inst. Orat.*, liv. III, ch. IV, p. 209, édit. de Pottier.

est permis de prendre un terme si récent, où l'orateur n'a point à craindre de controverse ni à solliciter de sentence juridique; c'est tantôt une oraison funèbre, tantôt un éloge, tantôt une déclamation purement littéraire, tantôt un sermon, etc.

Ces trois genres posés, le philosophe les étudie chacun à part, et il commence par le genre délibératif. Ici, se trouve un morceau admirable qui, à certains égards, peut paraître un hors-d'œuvre, mais qui se recommande par des qualités si pratiques et si remarquables que nous aurions le plus vif regret que, par un scrupule excessif de méthode, Aristote se fût interdit cette excursion. Il y expose l'ensemble des connaissances que l'orateur, entendez l'homme politique, doit posséder pour parler pertinemment devant l'assemblée du peuple. Les intérêts qui peuvent l'occuper sont au nombre de cinq, pour ne compter que les plus graves. Ce sont les finances, la paix et la guerre, la défense du territoire, l'importation et l'exportation des marchandises, et enfin la législation. Et voilà qu'Aristote, sur chacun de ces sujets, énumère les études que doit entreprendre l'homme d'État, précisément comme nous pourrions les énumérer aujourd'hui, que nous avons un budget et des minis-

tères pour chacun de ces services publics. La sagacité du philosophe grec a devancé l'expérience des siècles. Néanmoins, pour être juste, il faut avouer que la pensée ne lui appartient pas tout entière; elle revient à Socrate, qui, dans un entretien conservé par Xénophon, suggère à Glaucon, frère de Platon, presque toutes ces idées, et lui fait sentir tout ce qui lui manque encore pour mettre la main au gouvernement des affaires. Mais Aristote est plus complet, notamment en ce qui concerne l'étude de l'histoire du pays où l'on vit et celle des peuples voisins. A l'heure qu'il est, un homme d'État en Angleterre et en France, qui voudrait faire l'éducation politique de son fils, n'aurait pas d'autres conseils à lui donner, ni à lui tracer un meilleur programme. Aristote fait suivre ces aperçus généraux d'une analyse très-fine et très-développée de l'intérêt, étudié dans toutes ses nuances et sous toutes les faces qu'il peut présenter. C'est la source d'autant d'arguments pour l'orateur politique, chargé de discuter les intérêts communs.

L'analyse que l'auteur consacre au genre démonstratif n'est pas moins délicate; elle porte sur les idées de vertu et de vice, objets habituels de la louange et du blâme. Dans le genre judiciaire, ces

détails, un peu minutieux, mais admirablement classés, ont encore plus d'importance, puisqu'il s'agit de la liberté, de la fortune et de la vie des individus, mises en question pour un délit réel ou faux, selon l'appréciation des plaideurs et des juges. L'orateur qui se défend lui-même ou qui défend un client, doit connaître à fond les motifs les plus ordinaires qui poussent les hommes à faire le mal, les dispositions morales où sont ceux qui se rendent coupables, et la situation des victimes du délit. L'injustice peut être commise ou contre les lois écrites, ou contre les lois naturelles, plus respectables encore; l'acte peut être volontaire ou contraint. Les principaux motifs d'action qui mènent au crime, sont la vengeance, la colère, la passion, le plaisir, dont les espèces se diversifient presque à l'infini. Il y a une foule de nuances dans les délits que les hommes peuvent commettre; et la loi, précise comme elle doit l'être toujours, ne peut pas se plier aux circonstances, qui bien souvent atténuent la faute. C'est à l'équité d'intervenir à côté de la loi, d'en combler les lacunes, d'en adoucir les rigueurs nécessaires, et de rétablir contre le droit strict l'équilibre que la justice naturelle exige. L'orateur qui plaide une cause devant des juges,

doit avoir fait ces fortes études; sinon, il manque à son devoir envers ceux qui se fient à lui et qu'il peut perdre, s'il ignore par sa faute quelques-uns des moyens de les sauver.

D'ailleurs, si ces ressources dépendent de lui seul, il est des arguments de fait et des preuves qui sont en dehors de lui et qu'il doit subir. Les textes de lois allégués, les témoins, les contrats authentiques, les serments, les tortures par lesquelles on arrache des aveux, ne relèvent pas de l'art, en ce sens que l'orateur ne peut pas les créer, comme il peut créer certains arguments à l'appui de la cause qu'il soutient.

Mais ici, non plus, il n'est pas absolument au dépourvu. A la loi écrite qui le condamne, il peut opposer la loi naturelle, qui l'absout, et qui a sur l'autre l'avantage d'être immuable et éternelle. Les témoins peuvent être discutés d'après leur caractère et le degré de leur autorité morale. Les contrats peuvent être plus ou moins sincères; et s'ils sont les liens des parties, ils ne lient pas le juge, qui, dans certains cas, peut aller jusqu'à se mettre par l'équité au-dessus de la loi, et à plus forte raison, au-dessus de conventions particulières. Les tortures arrachent parfois la vérité; mais le plus souvent elles arrachent le mensonge par l'atrocité de la douleur;

enfin, le serment n'est pas moins contestable, selon qu'on le défère ou qu'on le refuse, et selon qu'on le respecte ou qu'on le repousse. Devant ces preuves extrinsèques, l'orateur, s'il a quelque souplesse de talent, peut toujours ou les affaiblir ou les fortifier selon l'occurrence.

Tel est en substance le premier livre de la *Rhétorique*. L'art y apparaît avec toutes les conditions nécessaires de vérité, de grandeur, et d'utilité pratique, qui le justifient aux yeux de tous les gens impartiaux. Sa nature propre, ses divisions principales, les généralités applicables à tous les cas où sont engagées les questions d'intérêt, de justice et de vertu, telles sont les matières qui ont été étudiées par le philosophe. Il en est d'autres qui ne méritent pas moins de fixer ses regards profonds.

Les passions de l'auditoire importent autant à l'orateur que les arguments dont il se sert pour produire la persuasion. « Les passions sont tous ces monuments de l'âme qui changent ou altèrent nos jugements et qui ont pour conséquences la douleur ou le plaisir. Les choses n'apparaissent pas du tout sous le même jour quand on aime ou quand on hait, quand on est irrité ou quand on est calme. Ou les choses nous semblent tout à fait autres en elles-

mêmes, ou au moins dans leurs proportions. Doit-on juger quelqu'un qu'on aime, on trouve qu'il n'a pas commis de faute ou que sa faute est insignifiante; si on le déteste, c'est tout l'opposé. » Les passions ayant cette importance décisive de pouvoir aller jusqu'à transformer sincèrement la réalité, l'orateur serait bien imprudent s'il ne les étudiait pas à fond, et s'il ne scrutait pas attentivement les dispositions morales de ceux qui les éprouvent, les personnes et les choses sur lesquelles elles s'exercent, et les motifs qui les suscitent.

Aussi, pour guider l'orateur, Aristote fait-il des passions principales qui agitent le cœur de l'homme une peinture étendue. Il n'y a qu'un moraliste consommé et un homme de génie qui pût tracer cette peinture aussi exacte, aussi détaillée, aussi pratique. C'est un chef-d'œuvre de bon sens, de finesse, et d'expérience de la vie. Il s'arrête spécialement à quelques passions, plus fréquentes et plus vives : la colère, avec son contraire, la douceur, qui laisse le cœur dans un constant repos; l'amitié et la haine; la crainte et la fermeté d'âme, qui n'est jamais inquiète; la honte et l'impudence, qui ne rougit de rien; la reconnaissance et l'ingratitude pour les bienfaits reçus; la pitié, qui plaint les malheureux;

et l'indignation, qui approuve le châtiment du coupable; l'envie, qui veut détruire les autres, et l'émulation, qui veut seulement les égaler, etc. etc.

Puis, passant à un ordre de considérations voisines, Aristote explique à l'orateur l'influence générale et considérable que l'âge exerce sur le caractère, les mœurs et les passions des hommes. C'est ici que se trouve ce fameux tableau des trois âges qu'Horace a copié, que le maître de la critique littéraire dans notre temps s'est plu à traduire, et qui, même dans la *Rhétorique*, où les morceaux admirables ne manquent pas, brille d'un éclat que les siècles n'ont pas terni et qu'ils respecteront. Jamais l'observation morale n'ira plus loin; jamais un style plus sobre et plus ferme ne revêtira des pensées plus justes. C'est un modèle achevé, qui n'est à proposer à l'imitation de personne, mais qui peut donner l'idée la plus complète de la manière aristotélique: vérité inébranlable de la pensée, plénitude et concision de la forme, simplicité parfaite et naturel puissant de l'expression; par-dessus tout cela, ajoutez la distinction la plus haute sans la moindre recherche, une empreinte de force qui semble ne pas coûter la moindre peine, et une grâce sévère qu'on est tout étonné de rencontrer alliée à tant de vigueur. Le

philosophe, le moraliste, le rhéteur, le savant n'a jamais rien fait de plus grand, de plus beau, ni de plus utile. L'orateur qui ne tiendrait pas compte de l'âge de ceux auxquels il parle aurait bien peu de chance d'arriver à leur cœur.

Aristote poursuit et complète cette étude des âges en montrant ce que peuvent encore sur les caractères et sur les passions une position élevée, l'illustration de la naissance, qui pousse à l'ambition, la richesse, qui provoque l'insolence, surtout dans les parvenus, le pouvoir, qui fait sentir le poids sérieux de la responsabilité, mais qui permet aussi de commettre des fautes énormes, en un mot la prospérité, qui aveugle les hommes et leur inspire un orgueil insupportable, plus souvent encore qu'elle ne les porte à la reconnaissance et à la piété envers les Dieux.

Viennent ensuite dans l'ouvrage du philosophe, tel qu'il nous est parvenu, des détails techniques sur les lieux communs, qui ne sont peut-être pas très-bien placés ici, et que pour cette raison je passe sous silence. J'en arrive à la dernière partie de la *Rhétorique*, consacrée au style et à la composition. On y trouve une foule de préceptes excellents, qui rappellent que l'auteur a fait aussi la *Poétique*.

Après quelques mots sur l'action oratoire, sujet alors tout neuf, Aristote fixe les conditions que le style doit remplir. La première de toutes est la clarté, par cette raison bien simple et péremptoire qu'on ne parle que pour se faire comprendre; c'est manquer son objet que d'être obscur. Le style oratoire ne doit être ni trop ambitieux, ni trop bas. Il faut bien se garder de confondre la prose et la poésie, à l'exemple de l'emphatique Gorgias; ce qui convient à l'une est ridicule dans l'autre. Le ton doit toujours être d'accord avec le sujet; et l'on doit, selon les cas, avoir ampleur ou concision. Un soin qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est de cacher l'art qu'on emploie. Toute affectation éloigne la confiance ; et la simplicité est bien plus sûre de produire la persuasion.

Aussi doit-on sortir le moins possible du langage commun ; il offre des ressources inépuisables à qui sait les bien employer, et notamment la métaphore, dont les poëtes n'ont pas le monopole, et dont tout le monde, dans la conversation, fait un fréquent usage, sans même s'en apercevoir. Tout en s'en tenant généralement au mot propre, on peut ne pas se priver absolument de ces expressions un peu détournées, qui procurent aux auditeurs l'agrément

et la surprise de la nouveauté. La métaphore, quand elle n'est empruntée qu'au sujet même, et qu'elle est juste dans toutes ses relations, est sûre de réussir ; mais s'il y a discordance dans les rapports, elle choque par défaut d'analogie et de proportion. Les mots métaphoriques doivent être choisis avec scrupule, et il faut veiller même à leur forme matérielle, qui doit être harmonieuse, de peur que l'oreille offensée ne réagisse sur l'esprit. Par suite également, il ne faut pas tirer la métaphore de trop loin ; elle doit être prise dans les choses de même genre et d'espèce analogue, pour qu'on voie clairement la ressemblance qu'on veut établir. Les mots ont leur beauté, comme le remarque Lycimnius, maître de Polus, soit par le son qu'ils représentent, soit par l'idée qu'ils expriment. C'est être bien peu perspicace que de soutenir, comme Bryson, que les mots ne sont ni beaux ni laids et qu'on peut en user indifféremment. Quoi qu'en pense le mauvais goût de quelques rhéteurs, il y a grande différence entre : « L'aurore aux doigts de rose, » et « L'aurore aux doigts rouges. » En tout, il faut discerner les nuances ; et ce n'est pas une même chose de dire en parlant d'Oreste qu'il a été l'assassin de sa mère, ou qu'il a été le vengeur

de son père. C'est bien la même idée pour qui connaît cette tragique histoire; mais la forme sous laquelle l'idée est présentée aggrave le crime, ou tend à l'excuser.

Un fréquent défaut du style, c'est la froideur. Aristote en signale plusieurs causes, dont quelques-unes tiennent spécialement à la constitution de la langue grecque elle-même, qui permettait aux orateurs comme aux poëtes de forger à leur gré des mots composés. Quand ces combinaisons étaient bien faites, elles pouvaient plaire et rendre la pensée avec plus de précision et d'éclat; mais maniées par des esprits faux, elles devenaient inintelligibles par leur obscurité.

Une autre cause de la froideur du style, applicable à nos langues modernes, tout aussi bien qu'à la langue grecque, c'est l'emploi de mots bizarres, qui ne sont pas à leur place, et qui jurent d'être accouplés à tout ce qui les entoure. Une troisième cause, c'est l'accumulation d'épithètes redondantes ou trop nombreuses. L'abus des épithètes fatigue bien vite, même en poésie; en prose, il est insupportable. Quelques épithètes choisies peuvent produire un très-bon effet; mais il ne faut pas y revenir trop souvent; et l'essentiel est de ne pas

risquer d'outre-passer la mesure; car alors ce serait un bien plus grand défaut que de parler tout uniment. « Dans ce dernier cas, on ne fait pas bien : mais dans l'autre, on fait mal. » Enfin le style peut être froid, quand les métaphores y sont, comme les épithètes, multipliées sans motif. Il faudra se tenir également en garde contre les comparaisons, qui ne se distinguent des métaphores que par une légère différence de forme, et qui, comme elles, peuvent être utiles ou dangereuses, selon l'emploi plus ou moins discret qu'on en sait faire.

Je craindrais d'être trop long si je suivais pas à pas Aristote dans ce qu'il dit de la correction du style, de sa pompe et de son ampleur, surtout de sa convenance selon le sujet qu'on traite, de son rhythme, qui peut se retrouver dans la prose, où il n'est guère moins sensible que dans la poésie, quoique différent, de sa concision ou de sa prolixité, selon le développement plus ou moins continu des périodes, de son éclat ou de sa vulgarité, de sa vivacité ou de sa couleur, selon les images et les hyperboles qu'on y répand. Aucun des conseils qu'il donne n'a vieilli; et nous pouvons, sans être de ses contemporains, en faire notre profit. Mais c'est dans son ouvrage même qu'il faut méditer ses leçons.

Cependant je ne puis m'empêcher d'insister encore sur quelques-uns des points les plus importants.

Le style doit varier avec les genres et les circonstances. On n'écrit pas comme on parle et comme on discute ; on ne prend pas le même ton devant une assemblée politique que devant un tribunal. Le style écrit doit être beaucoup plus correct, et l'on en peut tout exiger; celui de la discussion est moins apprêté et plus dramatique. Un discours écrit paraît bien maigre et bien sec quand on le lit dans un débat ; et réciproquement, les discours qui ont eu le plus de succès quand ils étaient prononcés par l'orateur, sont bien plats quand on les a entre les mains et qu'on les lit à loisir. C'est comme les effets dramatiques que l'acteur produit sur le théâtre ; quand on les isole de la scène, ils deviennent ridicules, parce qu'ils ne sont plus en place et n'atteignent plus leur but propre. Les répétitions fréquentes, les phrases sans suite, sont avec toute raison proscrites du style écrit, tandis qu'elles ne sont pas remarquées dans la discussion. L'action oratoire et dramatique supplée alors ce qui peut manquer à l'expression strictement grammaticale. Les courtes périodes, sans liaison régulière entre elles, ont cet avantage particulier qu'elles ont l'air de dire plus de choses que si la période

était unique, avec ses longs membres bien pondérés.

Le style qu'on doit employer devant les assemblées populaires peut être très-justement comparé à l'esquisse d'un tableau; plus la foule est nombreuse, plus il faut reculer le point de vue. La correction dans ce cas n'est point seulement inutile; elle produit, en outre, mauvais effet; et l'orateur ne doit pas davantage chercher le fini, que le peintre ne donne à son œuvre que quand il la reprend et l'achève. La plaidoirie devant le tribunal a besoin d'être plus châtiée, surtout si, comme il arrive quelquefois, le juge est unique. Le juge, quand il est seul, voit mieux d'un coup d'œil ce qui tient essentiellement à la cause et ce qui s'en écarte. Là où la précision est le moins nécessaire, c'est peut-être dans les discours de pure rhétorique. Il est bien rare que les mêmes orateurs réunissent toutes les diverses qualités. Plus il y a d'action dramatique, moins il y a de rigueur et d'exactitude. C'est alors la voix qui fait tout, et très-spécialement dans les occasions où elle peut donner dans sa plénitude et sa force entière. Le style démonstratif est celui qui est le plus fait pour être écrit; car son objet, c'est d'être lu. Vient ensuite le style judiciaire, qui supporte d'être écrit mieux que le style oratoire.

Nous sommes arrivés à la fin de l'œuvre aristotélique, qui se clôt par quelques considérations sur la composition et sur les divisions principales du discours, l'exorde, la narration, les preuves et la péroraison. L'ouvrage se termine par un exemple de péroraison, emprunté d'un auteur inconnu : « J'ai dit; » vous m'avez entendu; vous savez tout; jugez. »

On peut présumer qu'Aristote, en finissant par cette phrase, n'était pas fâché que la postérité pût la lui appliquer à lui-même pour juger son œuvre. Quant à moi, je n'hésite pas à applaudir, d'accord en cela avec les siècles, qui n'ont pas cessé de l'admirer et qui l'admireront, sans avoir rien à retrancher sur les éloges du passé. Quand on voit ce que la rhétorique est encore pour Platon et ce qu'elle devient dans l'école d'Aristote, on est frappé d'étonnement. La science jusque-là informe prend tout à coup sa croissance, arrive à sa pleine maturité, et atteint dès lors ces nobles et fortes proportions qui lui ont permis de vivre et de demeurer indestructible. Il n'y a point au monde d'autre rhétorique que celle d'Aristote, de même que sa logique est la seule logique, étudiée dans toutes les écoles, servant tous les systèmes en les dominant tous, et de nos jours encore, aussi jeune et aussi puissante qu'au temps

d'Alexandre et de Démosthène. On ne peut pas exagérer la louange pour de tels monuments ; et plus on les examine de près, plus l'estime s'accroît avec la surprise. Ici, je n'insiste pas sur ce point et sur cette merveilleuse aptitude du génie grec; je compte y revenir un peu plus loin.

Cependant le mérite d'Aristote n'est pas aussi original pour la *Rhétorique* qu'il l'est pour l'*Organon*. En logique, ainsi qu'il le remarque lui-même, il n'a pas de prédécesseur; c'est lui qui ouvre cette âpre route, où personne n'avait porté ses pas. En rhétorique, au contraire, on avait beaucoup fait avant lui. Mais si dans ce domaine défriché par les rhéteurs de Sicile, agrandi et bouleversé par les Sophistes, rétréci et moralisé par Socrate et Platon, Aristote n'est pas créateur, c'est lui qui a tout réglé et tout ordonné. La gloire est presque aussi grande; et le service rendu est à peu près égal. Il ne faut pas marchander la reconnaissance.

Arrêtons-nous un peu ici, et voyons où en sont les choses. Grâce au génie d'Aristote, la rhétorique est devenue une science philosophique, et précisément celle que demandait Platon dans le *Phèdre*, sans se douter qu'elle allait être faite par un de ses disciples. C'est l'âme de l'auditeur qu'Aristote étudie avant tout

et presque uniquement. L'auditeur est pour lui le fondement exclusif des trois genres dans lesquels se partage la rhétorique. Les intérêts, les passions, le caractère, l'âge, la situation de l'auditeur, telles sont les circonstances que l'orateur doit considérer; car s'il les ignorait, il marcherait au hasard et se briserait à tous les écueils, heurtant et froissant les gens sans les persuader, et les éloignant de lui, loin de les ramener à son opinion et à ses conseils. Ce ne sont pas de lâches concessions faites à l'auditoire; Aristote en aurait rougi non moins que Socrate ; ce n'est que la connaissance du cœur humain, des mouvements qui l'agitent, des motifs qui le déterminent, et des instincts qui le dirigent. Le but que poursuit l'orateur ne s'abaisse pas; c'est toujours le bien qu'il a en vue, sous les formes diverses de l'utile, du juste et du beau. Sa loi suprême est toute morale, parce que telle est aussi la loi générale de l'homme. Cicéron trouvera plus tard une formule heureuse qu'il emprunte à Caton : « L'orateur est l'honnête homme habile à bien parler. » La définition n'est pas aussi nette dans les philosophes grecs; mais la même pensée est développée déjà tout au long par Socrate, par Platon et par Aristote. En donnant à la rhétorique cette haute mission, qui est bien la sienne, Aristote

ne méconnaît pas la partie technique de l'art; mais il la subordonne; dans son ouvrage, cette partie tient moins de place peut-être que la morale, la politique et la psychologie.

De là est venue, n'en doutons pas, l'influence souveraine qu'a exercée la *Rhétorique* d'Aristote, et qu'elle gardera toujours, pouvant suffire à la fois et aux méditations les plus pratiques des hommes d'État, et aux studieux travaux de la jeunesse, assez mal connue généralement et méritant de l'être de nos jours non moins qu'aux temps de Philippe et d'Alexandre.

Denys d'Halicarnasse nous a conservé, dans un de ses traités de critique, le souvenir d'une discussion qui, dans son siècle, faisait assez de bruit, pour qu'il ait cru devoir s'en occuper. Il en a tiré le sujet de sa Première lettre à Ammée. Un rhéteur péripatéticien avait soutenu que Démosthène s'était formé par la *Rhétorique* d'Aristote, et que, sans l'appui du philosophe, l'orateur ne serait jamais devenu ce qu'il a été. C'était là une prétention très-favorable au péripatétisme, mais presque aussi fausse qu'orgueilleuse. Denys d'Halicarnasse s'attache à la réfuter; et il montre péremptoirement que Démosthène, qui avait prononcé sa première harangue,

contre Androtion, à l'âge de vingt-cinq ans, n'a rien pu emprunter de son éloquence aux leçons d'Aristote, qui n'avait que trois ans de plus que lui. Les *Philippiques*, les *Olynthiennes*, cinq harangues judiciaires, et le discours de la *Couronne* ont été prononcés avant que la *Rhétorique* n'eût paru. Denys croit même retrouver une indication de ce discours dans l'œuvre d'Aristote (*Rhétorique*, liv. II, ch. XXIII, page 331). La concordance n'est pas certaine; mais ce qui l'est, c'est que la *Rhétorique* n'a été publiée qu'après la guerre d'Olynthe, de 338 à 334 avant notre ère. Démosthène avait alors environ cinquante ans. A moins de supposer contre toute vraisemblance que l'orateur soit venu s'asseoir sur les bancs du Lycée, il est clair qu'il n'a rien dû à l'enseignement d'Aristote, ni oral, ni écrit.

Il faut aller plus loin que Denys d'Halicarnasse, qui s'imagine encore, que, si Démosthène n'a pas connu la *Rhétorique* d'Aristote, il s'est formé par l'étude de traités autres que celui-là[1]. Denys se trompe. Le génie, même au temps de Démosthène, n'a de maître que lui seul, c'est-à-dire la nature.

[1] Cicéron, dans le *Brutus*, ch. XXXI, croit aussi que Démosthène s'est formé en lisant Platon. Cette opinion n'est pas plus probable que celle de Denys d'Halicarnasse.

Autant vaudrait croire que l'*Iliade* doit sa beauté aux écoles de Chios, où Homère aurait appris à lire. D'après des traditions très-vraisemblables sur les débuts de Démosthène, on doit être convaincu qu'il a beaucoup travaillé, et que, sans des labeurs énergiques, il n'eût jamais acquis toute la puissance qui en a fait le premier des orateurs. L'étude lui a été profitable comme à tout le monde. Mais de là à supposer que c'est à l'étude surtout qu'il a dû son génie, il y a loin. Il faut laisser cette hypothèse insoutenable aux rhéteurs, qui se font une idée exagérée et pédantesque de la portée de leur art et de leurs leçons. Eschine, Isocrate, n'avaient pas moins travaillé que Démosthène; mais tout habiles qu'on peut les trouver l'un et l'autre, qui les comparerait à ce prodige? Eschine, plus modeste dans son exil de Rhodes, faisait sentir à ses auditeurs ravis toute la supériorité de son rival; mais il ne s'en consolait qu'en la rapportant à un don gratuit de la nature, qu'il ne pouvait égaler.

Ce qui doit nous étonner davantage, c'est qu'Aristote n'ait pas parlé de Démosthène. Admettons que le passage allégué par Denys d'Halicarnasse s'applique bien à lui et à son plaidoyer contre Eschine; cette mention isolée, et presque insigni-

fiante, n'est rien pour un tel homme. Il n'y a pas une partie de l'art pour laquelle Démosthène ne puisse offrir des exemples et des modèles ; et cependant le philosophe fondateur de la science ne paraît pas s'en douter. Il ne craint pas de citer des contemporains , puisqu'il a fréquemment invoqué le nom d'Isocrate. D'autre part, il n'est pas présumable qu'Aristote ait méconnu ce qu'il avait si près de lui, et qu'il ait eu sous les yeux une telle merveille d'éloquence sans la comprendre et l'apprécier. Il reste donc que son silence ait une autre cause. On la devine sans peine. Cette cause est toute politique. Le philosophe avait été l'ami de Philippe et le précepteur d'Alexandre; il avait une foule de liens avec la cour de Macédoine et avec tous les personnages qui la composaient. Au contraire, Démosthène en était l'ennemi implacable, et ses démêlés ont été aussi violents que durables. Entre les deux camps, Aristote s'était toujours tenu sur la réserve; et comme il n'était pas citoyen d'Athènes, il lui convenait moins qu'à personne de se prononcer. Des éloges à l'adversaire personnel de Philippe eussent dépassé la mesure ; et le seul parti qu'eût à prendre le philosophe, c'était de se taire.

Ce silence, quelle qu'en ait été la cause, peut pa-

raître une preuve nouvelle de l'authenticité de la *Rhétorique*. Cette authenticité ne peut guère être douteuse, devant le témoignage cent fois répété de Cicéron, de Denys d'Halicarnasse, de Quintilien, et surtout devant la beauté du monument, qui à elle seule vaut mieux que tous les témoignages les plus autorisés. Comment un rhéteur d'un temps postérieur se serait-il abstenu de rien dire de Démosthène, quand il parlait de tant d'autres orateurs et de tant d'autres écrivains ? Évidemment il fallait la situation personnelle d'Aristote et la simultanéité des temps pour que la gloire de Démosthène fût ainsi laissée dans l'ombre et voilée. Plus tard, elle était trop éclatante et trop sûre pour qu'on la négligeât ; et l'auteur d'un traité de rhétorique, tel que celui que nous admirons, eût prêté à rire à ses dépens, si, parmi les maîtres de l'éloquence, il eût précisément oublié le plus grand de tous. Mais de la part d'Aristote, l'omission se conçoit, si elle ne se justifie ; et sans l'approuver, on voit comment elle a été possible.

Mais laissons de côté ces questions, quoiqu'elles ne soient pas sans intérêt, et affirmons que la rhétorique est à jamais fondée par le livre d'Aristote, qui remonte à vingt-deux siècles. Ses bases et ses

limites sont restées immuablement les mêmes. Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à consulter les ouvrages nombreux et variés que Cicéron y a consacrés. Tout en les estimant très-haut, on verra combien il est loin de son prédécesseur, dont il est l'écho harmonieux mais affaibli.

Cicéron est un esprit admirable, plein de vivacité, de souplesse, d'étendue, qui a autant de goût que d'application. Il a fait de bonne heure les études les plus sérieuses ; et il n'a pas épargné les voyages pour les rendre plus complètes. Il est allé à Rhodes, à Athènes, dans l'Asie Mineure, suivre les leçons des maîtres les plus illustres, sans se contenter de ceux qu'il trouvait à Rome et qui avaient commencé son éducation. Il est resté longtemps sur les bancs de l'école ; et les travaux auxquels s'est livrée son ardente jeunesse, sous les guides qu'il choisissait, lui ont laissé de si doux souvenirs qu'il les rappelle sans cesse, et qu'il ne peut parler de la science sans exprimer sa gratitude pour ceux qui la lui ont ouverte. Cicéron n'est pas seulement doué de dons merveilleux, que le travail a développés ; il est orateur lui-même, le premier des orateurs romains, et le prince de l'éloquence, si Démosthène n'eût pas vécu. Il a passé toute son

existence dans les luttes du barreau et de la tribune ; il a pratiqué l'art sous toutes ses formes ; il en connaît toutes les ressources efficaces ; il les a perpétuellement employées pour les autres et pour lui-même, pour ses clients et pour sa patrie. souvent au péril de ses jours ; il a plaidé pour toutes les infortunes et contre tous les crimes, depuis Roscius, Marcellus et Milon, jusqu'à Verrès et Catilina. Tous les opprimés l'ont eu pour défenseur ; tous les conspirateurs, y compris César, l'ont eu pour adversaire ; il n'a pas plus toléré les entreprises des scélérats qu'il n'est resté froid aux malheurs des innocents. Le Sénat l'a mille fois entendu aussi bien que le Forum ; et jamais le Forum ni le Sénat, témoins de tant de grandes choses, n'ont été plus émus que par sa voix. Il ravit, il transporte ses auditeurs, entraînés et convaincus par cette parole d'un incomparable éclat, d'une abondance qui ne tarit point, d'une véhémence entraînante. La droiture de sa conscience égale au moins son éloquence, et l'on peut se demander s'il n'est pas encore plus honnête qu'habile. Il est homme d'État ; et dans une longue carrière, il n'a cessé de prendre part aux affaires, qu'il a parfois dirigées comme chef de la République. Il est enfin un philosophe, qui

s'est familiarisé avec toutes les doctrines, et un moraliste qui est l'émule des plus purs et des plus éclairés.

Il semble donc que Cicéron réunit toutes les qualités pour traiter de la rhétorique plus pertinemment que personne, quand il veut s'y adonner : génie naturel, études passionnées, expérience de la vie, connaissance des hommes, habitude des choses, noblesse d'âme et tendresse de cœur, énergie d'affections d'une âme fidèle, d'un parent dévoué, d'un citoyen courageux, il a tout pour être éloquent et pour savoir ce que vaut l'éloquence, qu'il trouve autour de lui, comme il la trouve en lui-même. Et cependant, à quelle distance la rhétorique de Cicéron ne reste-t-elle pas de celle d'Aristote ! Ne parlons pas de la Rhétorique à Hérennius, ni du traité de l'Invention, « essais échappés à sa jeunesse, » comme il l'avoue lui-même. Mais le *De Oratore*, le *Brutus*, l'*Orator*, les *Topiques*, et les *Partitions oratoires*, appartiennent à sa maturité la plus puissante ; il a cinquante-deux ans quand il compose les trois livres du *De Oratore*, c'est-à-dire l'âge qu'avait Aristote quand il publiait *la Rhétorique* ; il a soixante ans quand il écrit le *Brutus*, après la funeste bataille de Pharsale. C'est dans les deux ou trois années suivantes, et dans les loisirs

faits par le despotisme de César, qu'il écrit ses autres ouvrages, pour ses amis, pour son fils, qu'il veut instruire, en lui rédigeant un manuel oratoire par questions et réponses, et aussi pour sa propre satisfaction, en se vantant personnellement avec une bonne foi naïve qui n'ôte rien à la justice, bien qu'elle donne beaucoup à l'amour-propre [1].

Tout en adorant la rhétorique, comme s'il lui devait ses triomphes, Cicéron n'y réussit pas; il s'y est repris à six ou sept fois pour exposer la science, et il n'y est jamais parvenu. Ce ne sont pas uniquement ses premiers essais qui sont insuffisants; ses dernières œuvres et les plus élaborées ne satisfont pas davantage aux conditions du genre, et il serait difficile, avec la meilleure volonté, d'y puiser les règles de la science. Tout le monde, il est vrai, fera bien de les lire, et il n'est personne qui n'y puisse gagner. Les remarques les plus sagaces, les faits les plus curieux, les idées les plus justes, les appréciations les plus fines, s'y rencontrent à chaque pas; tous les détails valent la peine d'être médités. Mais l'ensemble de la science ne s'y trouve

[1] Il faut voir dans le *Brutus*, ch. LXV et LXXIII, les louanges que Cicéron se décerne à lui-même et celles qu'il se fait décerner par César. Sa vanité est prodigieuse, sans être aveugle.

nulle part, avec cette régularité solide et magistrale dont Aristote donnait l'exemple. Le philosophe grec n'a pas fait plusieurs ouvrages, entés les uns sur les autres et destinés à se suppléer mutuellement dans leurs lacunes; il n'en a fait qu'un; mais celui-là est immortel, et il peut à lui seul remplacer tout à la fois ceux qui l'ont précédé et ceux même qui l'ont suivi. Il serait fâcheux que Cicéron n'eût pas écrit, ne serait-ce que pour l'histoire de l'éloquence romaine avant lui, et pour sa propre histoire. Mais il n'a pas su être assez didactique; et malgré le charme de ses ouvrages, ils ne sont pas faits pour l'enseignement; ils plaisent, mais ils n'instruisent pas assez. Ce sont, la plupart du temps, des conversations étincelantes d'esprit, dignes des personnages auxquels Cicéron les prête, et qui les ont peut-être tenues; mais c'est une lumière trop diffuse, et sa clarté ne suffit pas pour conduire au but. On erre trop souvent dans ces détours infinis, où l'on recommence sans cesse le même chemin et où l'on ne trouve pas d'issue.

Il peut y avoir plusieurs motifs à ces défauts, que je ne crois pas exagérer et qui sont évidents. D'abord Cicéron n'est pas un professeur; et à côté de tous ses mérites, il ne possède pas celui-là. Avant

d'écrire sa rhétorique, Aristote en avait durant vingt ans peut-être donné des leçons à ses disciples, parmi lesquels on comptait Théophraste. A force de répéter les choses pour ceux qu'on instruit, on les éclaircit, on les classe, on les condense ; on voit mieux l'enchaînement nécessaire des idées; on les range dans un ordre qui devient immuable, parce qu'il est le vrai. On ne conserve plus que l'essentiel; les accessoires disparaissent; les superfluités s'éloignent; ce qui demeure est précisément l'indispensable. Il n'y a guère qu'un enseignement assidu et prolongé qui puisse assurer ce discernement et amener cette concision irréductible. Aristote a joui de cet avantage outre bien d'autres ; et sans ce hasard heureux de situation, ses œuvres n'auraient pas ce ton d'autorité irréfragable qui persuade et soutient les élèves; le génie même est insuffisant, s'il n'y joint pas l'aide puissante de l'habitude. Cicéron n'a rien eu de cela. Ou c'est dans sa jeunesse qu'il écrit, avec la fougue et l'inexpérience de cet âge; ou c'est aux confins de la vieillesse, entre deux guerres civiles, dans quelques instants de repos précaire, et pour occuper des heures où se mêlent bien des regrets et bien des craintes.

La forme du dialogue que choisit quelquefois

Cicéron pour rendre ses idées est un obstacle de plus. J'ai dit ailleurs que le dialogue avait réussi à Platon par un motif tout particulier[1]. Socrate n'avait eu d'influence sur ses contemporains que par des conversations; il n'a jamais rien écrit; mais ses entretiens avaient été si frappants qu'ils retentissent encore parmi nous presque aussi haut qu'à Athènes. Platon les avait entendus, ainsi que Xénophon ; mais au lieu de les raconter en son propre nom, il avait essayé de les reproduire avec les personnages et les interlocuteurs qui les avaient réellement soutenus. C'était un drame vivant dont il avait essayé de fixer le souvenir; ce n'était pas une pure invention d'esprit, quoiqu'il y ait beaucoup ajouté du sien. Il n'est pas probable non plus que Cicéron ait tout imaginé dans ses dialogues; Crassus, Brutus, César, Catulus, Cicéron lui-même ont pu bien souvent traiter entre eux ce sujet qui les intéressait tous ; car aucun d'eux n'ignorait les difficultés de la parole publique, dont ils avaient tous besoin. Mais Cicéron ne s'est pas assez préservé du laisser-aller et même du désordre de la conversation; comme il n'est pas naturellement fort méthodique, il l'est ici moins encore que partout

[1] Préface à la *Morale d'Aristote*, p. XLVII.

ailleurs. L'entretien ravit le lecteur ; mais en somme le plaisir a fait tort à la leçon. La forme est pleine d'élégance; mais elle est trop peu rigoureuse.

Une justice qu'il faut rendre à Cicéron, c'est que malgré ses prétentions personnelles et son patriotisme, il n'a jamais été jaloux de ses devanciers et qu'il les a loués sans réserve, toutes les fois que l'occasion s'en est offerte. Il voulait être le premier à composer une rhétorique latine à l'usage de ses concitoyens ; et s'il n'y a pas réussi pleinement, il a fait du moins les plus constants efforts. Mais il ne méconnaît pas la Grèce, mère de toutes les sciences ; et il a trop acquis dans ses écoles pour se montrer ingrat. Il faut voir de quel ton il parle d'Aristote et de Théophraste, de Démosthène et d'Isocrate ; avec quel plaisir il revient sans cesse à ses précepteurs et à ses modèles. Il n'est pas néanmoins sans quelque hésitation dans ses préférences; et il nous surprend en paraissant balancer quelquefois entre Démosthène et Lysias, entre Aristote et Isocrate, qu'il appelle le père de l'éloquence et le maître de tous les orateurs grecs. Mais le plus souvent son jugement est d'accord avec le nôtre; il remet Démosthène à sa vraie place, et il laisse l'enthousiasme pour Lysias à Brutus, qui prise avant tout l'atticisme et

l'harmonie du style. Il dit en parlant d'Aristote « qu'il est celui qu'il admire le plus, et qu'il a porté » dans l'art de la parole ce génie pénétrant qui a » découvert tous les secrets de la nature. » Cette sincérité est d'autant plus méritoire dans Cicéron qu'il tient passionnément à la gloire de sa patrie, et qu'il surfait tous les orateurs romains, Caton, Crassus, Marcus Antonius, Hortensius et cent autres, pour les grandir à la hauteur des Grecs.

C'est qu'en effet un des charmes les plus séduisants de Cicéron, c'est son amour sans bornes pour l'éloquence. Quoiqu'il se prodigue des éloges à lui-même, ainsi qu'à ses devanciers et à ses rivaux, cet amour est désintéressé comme tout amour véritable sait l'être. Il parle de la puissance de la parole avec l'ardeur d'un amant qui parle de sa maîtresse; il en jouit avec une ivresse que rien ne peut rassasier; il revient à mille reprises sur la grandeur de l'art, sur la noble origine de l'éloquence, sur ses liens avec ce qu'il y a de plus beau et de plus divin dans l'intelligence de l'homme, la philosophie; il se complaît à tracer le portrait de l'orateur parfait; et quoiqu'au fond il se peigne lui-même, il est encore plus épris de l'idéal qu'il poursuit, qu'il ne l'est de sa propre image. Cette flamme se sent dans

tout ce qu'il écrit; elle anime toutes ses recherches, et jusqu'à ces minuties techniques auxquelles il se laisse aller trop souvent. On aime avec lui l'éloquence qu'il aime tant; on lui sait gré du plaisir qu'il vous communique par le plaisir qu'il éprouve. L'éloquence tient une telle place à Rome, dans cette époque de discordes civiles, qu'on pardonnerait à Cicéron tout ce qu'il en peut dire, quand bien même ce qu'il en dit ne serait pas aussi vrai, et qu'il ne serait pas le plus éloquent des rhéteurs.

Ainsi d'Aristote à Cicéron, la rhétorique n'a pas fait un pas sérieux, dans l'espace de deux siècles et demi, en passant d'Athènes à Rome.

Nous laissons de côté les ouvrages critiques de Denys d'Halicarnasse, qui sont de la littérature plus encore que de la rhétorique, ainsi que plus tard le traité de Longin sur le *Sublime*, qui atteste un goût si relevé et si pur; et nous nous arrêtons à Quintilien. Le précepteur des neveux de l'empereur Domitien n'est ni un philosophe comme Aristote, ni un orateur comme Cicéron; c'est un pédagogue. Mais son livre a une telle valeur historique et scolaire qu'il est à consulter perpétuellement, ainsi que l'a bien fait voir notre admirable Rollin.

Le bon Quintilien n'a pas voulu sortir de l'en-

ceinte de l'école; il s'y renferme avec autant de constance et de dévouement que pourrait le faire un de nos professeurs émérites, bien pénétré de la gravité de sa mission. L'enceinte de l'école n'est étroite qu'aux yeux des ignorants ; elle est très-vaste pour qui sait y voir tout ce qu'elle contient. Faire des hommes et des citoyens, quoi de plus grand et de plus ardu? Quoi de plus noble et de plus utile? Ces fonctions semblent fort modestes, parce qu'elles sont obscures; mais elles ont dans la société une importance que le pédantisme lui-même ne saurait exagérer. Quintilien n'est pas à blâmer d'y avoir donné sa vie tout entière, et son ouvrage, fruit de bien des années de labeur et d'expérience. Son but est de former plus qu'un élève : c'est de former un orateur, et comme le cercle des connaissances de l'orateur est fort large, et qu'il doit avoir bien des qualités de l'esprit et du cœur outre celle de l'éloquence, on conçoit que l'appareil d'une telle instruction soit un peu compliqué et qu'il embrasse une foule de choses. Tout le premier livre de Quintilien est consacré aux soins de l'éducation, qui commence avec les débuts de la vie et qui se continue jusqu'au moment où le jeune homme est armé de toutes pièces pour entrer dans la vie publique, à laquelle tous les Ro-

mains de quelque distinction étaient destinés, même sous le despotisme impérial. Au temps de Quintilien, l'ancienne impulsion dure encore, et l'on prépare des hommes d'État, comme si la République, avec toutes les luttes de la liberté, subsistait, et que le Prince ne fût pas maître absolu et capricieux des affaires et des personnes, des biens et des existences. Dans son illusion patriotique, Quintilien élève son orateur pour un Sénat qui n'existe plus, et pour un Forum qui est muet.

Mais peu importe; ses conseils sur l'éducation de la première enfance et de la jeunesse sont accomplis ; et de nos jours, on peut mettre au défi qui que ce soit d'avoir des préceptes plus pratiques, plus délicats et plus intelligents. Ils se recommandent aujourd'hui, comme au siècle des Antonins, à tous ceux qui s'occupent de ces matières, ou qui y portent le moindre intérêt. Excellent père de famille, entouré d'affections ardentes et chères, Quintilien connaît les enfants à fond; il les aime avec des entrailles paternelles, et il sait les moyens de les conduire à la science et au bien, avec une prudence et une fermeté que personne ne surpassera. Nous n'avons point à insister sur cette partie de l'*Institution oratoire*, parce qu'elle est un peu générale, et

qu'elle ne tient pas d'assez près à notre sujet. Il est bon, sans doute, de prendre le futur orateur dès le berceau et dès la nourrice ; mais ce n'est plus là précisément de la rhétorique.

Le second livre est rempli par la définition de la rhétorique, qui pour Quintilien est « la science de bien dire. » Le troisième est donné à l'histoire, depuis Empédocle, Corax et Tisias, jusqu'à Cicéron, Pline et Gallion, le père de Quintilien, dont le nom ne serait pas parvenu jusqu'à nous sans cette piété filiale. Ces deux livres sont riches en détails curieux et montrent que l'auteur n'ignorait rien de ce qui avait été fait dans le passé. Puis, dans les livres suivants, Quintilien expose, sur les pas d'Aristote, les principales théories de la science, la division des trois genres, qu'il adopte comme tout le monde, à l'exception d'Anaximène, qui n'en voulait reconnaître que deux, les preuves, les arguments, les lieux communs, les parties du discours, les figures, les rhythmes, le style, la composition, etc. Tout cela est parfait. Mais il n'y a rien de neuf ni d'original ; c'est toute la doctrine grecque, telle qu'elle subsistait et qu'elle s'était développée dans les écoles romaines. Pendant l'intervalle qui sépare Cicéron de Quintilien, elle n'a pas plus varié que

d'Aristote à Cicéron, sauf les accroissements naturels qu'amène le temps, et les modifications légères qu'exigent des mœurs un peu différentes et un milieu politique qui s'est fort agrandi. Quintilien professe à Rome, et après quatre siècles, comme pouvait le faire quatre siècles auparavant à Athènes Théophraste, ou tel autre disciple du maître. C'est un phénomène qui ne doit plus nous surprendre ; il se reproduit en rhétorique ainsi que dans toutes les sciences qu'a fondées le chef du Péripatétisme.

La partie la plus intéressante de l'ouvrage de Quintilien, ce sont les trois derniers livres. Il y traite des études accessoires que doit faire l'orateur, surtout des vertus qu'il doit posséder pour accomplir dignement la mission dont il est chargé. Ce sont à la fois des leçons de goût et de morale, qui n'ont rien perdu de leur utilité pratique, et qui conviennent à notre société tout autant qu'elles pouvaient convenir à la société romaine, se préparant alors au règne des Antonins. Personne n'a mieux compris ni mieux exposé les rapports de la littérature et de l'éloquence, l'influence des lectures bien choisies et bien faites, et de la méditation des modèles, les bornes où l'imitation doit se renfermer pour profiter de la tradition et de l'expérience sans rien re-

trancher à la spontanéité du génie, l'heureux exercice de la mémoire, l'importance de la diction et de toute l'action oratoire. Mais un point où Quintilien se montre vraiment supérieur, c'est quand il insiste après tant d'autres sur la condition essentielle de l'éloquence, qui est l'honnêteté. Ce ne sont plus sans doute les accents de Socrate et de Platon dans le *Gorgias* ou dans la *République*, ni même ceux de Cicéron dans ses dialogues, échos des entretiens socratiques ; mais on peut dire que la parole grave et didactique de Quintilien a encore quelque chose de plus pénétrant et de plus persuasif. Il n'a pas pris l'orateur dès sa naissance, et il ne l'a point suivi pas à pas avec une sollicitude de mère, pour le voir échouer au port déplorablement ; il n'a pas cultivé ce talent dû aux soins persévérants de l'éducation, au moins autant qu'aux dons de la nature, pour que ce talent tourne au mal et pour qu'il devienne pernicieux au lieu d'être bienfaisant. Quintilien s'adresse d'une manière générale à tous les orateurs, mais spécialement à ceux du barreau, et comme nous dirions, aux avocats. Il leur indique les devoirs de leur profession sainte ; il leur montre, du droit d'une autorité que le temps n'a point affaiblie, avec quelle circonspection ils doivent choisir leurs causes, avec

quelle attention scrupuleuse ils doivent les étudier, et comment ils doivent les plaider devant les juges. Le vieux précepteur serait à Paris qu'il n'ajouterait rien à ce qu'il disait pour Rome; et les avocats de notre XIXe siècle peuvent toujours se mettre à son école, qui est à jamais celle de la probité, du bon sens pratique et de la véritable gloire. Le génie même ne saurait se passer de ces généreux et sages avis ; il les devine le plus souvent; mais il est bon aussi pour lui de se les rappeler sans cesse, en les méditant à l'aide d'un livre où ils sont présentés avec tant de force et de dignité.

Quintilien est bien éloigné de nous, puisque dix-sept siècles et plus se sont écoulés ; l'Empire romain, qui est en décadence, malgré les efforts de quelques princes admirables, n'a pas grand'chose de commun avec notre société et notre administration. Pourtant Quintilien est déjà un moderne ; il n'y a pas jusqu'à ses préfaces multipliées, à ses retours sur lui-même, à ses plaintes touchantes et mélancoliques sur ses douleurs de famille, la perte de sa femme et de son fils, qui ne sentent nos habitudes. Même avant Quintilien, ces mœurs étaient celles de Cicéron et de ses amis. Ce n'est pas le souffle du Christianisme qui les anime. Mais il est évident que

ces nobles âmes sont toutes préparées à recevoir l'esprit nouveau ; ou plutôt, elles l'ont déjà, et elles le pratiquent avant même qu'il ne soit annoncé au monde. C'est là ce qui donne au livre de Quintilien un intérêt tout particulier; on le dirait écrit de nos jours. Rollin n'a cessé de s'en inspirer dans le *Traité des études*, où nécessairement les idées sont un peu plus étendues que dans l'*Institution oratoire*, mais où les sentiments ne peuvent être meilleurs, ni les leçons plus fructueuses. Le fonds reste le même sous une forme qui n'est après tout que très-peu différente.

Nous ne voulons pas pousser plus loin l'histoire de la rhétorique; avec Rollin, nous sommes arrivés on peut dire, jusqu'au temps actuel. Quand Victor Leclerc, un de nos premiers humanistes, veut faire une rhétorique pour nos lycées, il se vante de suivre la méthode d'Aristote, « consacrée depuis vingt siè- » cles par l'approbation des plus grands génies, et » que toutes les innovations tentées depuis lors » n'ont pu parvenir à remplacer. » Victor Leclerc a raison. La science est restée immobile. Dans tout ce qui précède, on a essayé d'expliquer pourquoi : c'est que le vrai une fois découvert ne change point; les mathématiques ne sont pas la seule partie

de l'intelligence humaine où une vérité démontrée est une vérité éternelle, selon la grande parole d'Aristote lui-même. Mais il est temps de clore ces considérations, en indiquant la conséquence qui en ressort pour la philosophie de l'histoire.

Rappelons-nous d'abord quelques faits que nous pouvons regarder comme absolument incontestables, d'après les monuments parvenus jusqu'à nous.

Au temps des guerres Médiques et de la guerre du Péloponnèse, Athènes a vu, dans les bornes restreintes qui étaient imposées à l'Antiquité, une société extrêmement polie, dont les dialogues de Platon, les Mémoires de Xénophon sur Socrate, les Plaidoyers et les Harangues d'Antiphon, de Lysias, d'Andocide, peuvent nous fournir une idée juste, si ce n'est complète. Au milieu de la culture de tous les arts poussés à leur perfection, et malgré les perturbations de la politique, au sein de la prospérité ou dans les revers, une des préoccupations principales de cette société a été l'art de la parole. Introduit par des étrangers venus de colonies lointaines, cet art presque en même temps que tous les autres ne manqua pas de produire son chef-d'œuvre ; c'est Aristote, disciple de Platon, qui eut cette gloire,

dont son génie s'était fait en quelque sorte une habitude pour la plupart des sciences. La rhétorique, fondée dans ces temps reculés, ne s'est pas altérée durant le cours des siècles. Cicéron, Quintilien, et des milliers d'écrivains moins célèbres, ont répété les enseignements du maître ; à l'heure qu'il est. c'est encore sa doctrine qui règne dans toutes les écoles du monde civilisé, et qui est destinée à y régner à jamais. Ce grand fait n'est pas isolé ; il s'est renouvelé pour la logique, pour la métaphysique, pour bien des sciences, pour bien des arts, où nous sommes demeurés les disciples de la Grèce, que nous écoutons docilement, mais que nous n'égalons point.

Je ne cherche pas l'origine et les causes de ce phénomène ; je le constate. Entre les Grecs, les Romains et nous, il existe une parenté étroite ; la nier ce serait être aussi aveugle qu'ingrat. J'ai déjà signalé ailleurs ce privilége du génie grec et le rôle qu'il joue dans notre monde occidental [1]. C'est en Grèce pour la première fois, et plus particulièrement dans ses colonies de l'Asie Mineure, qu'est apparue l'idée de la science, c'est-à-dire la recherche désintéressée

[1] Voir l'Introduction au Traité d'Aristote de la *Production des choses*, p. cxxx et clix, et mon Introduction à l'*Iliade*, p. xci.

de la vérité, l'observation des faits pour eux seuls, dans toute leur réalité et dans toutes leurs lois. Ce mouvement a commencé pour la philosophie elle-même, cinq à six siècles avant l'ère chrétienne, par Thalès, Pythagore et Xénophane. A travers bien des péripéties, le progrès s'est continué sans jamais s'interrompre, quoiqu'avec des intermittences, pour arriver jusqu'à nos temps, et pour produire chez les nations modernes toutes les merveilles dont nous sommes si fiers, et qui méritent en effet beaucoup d'admiration et d'estime. Mais quoi qu'en pense notre orgueil, justifié d'ailleurs à bien des égards, toutes nos sciences ne sont que des développements successifs des germes alors conçus. Il est difficile de savoir si notre propre génie livré à ses seules forces eût été capable de cet enfantement. Nous pouvons le croire et nous en flatter; mais en fait ce n'est pas nous qui avons eu ce bonheur et cette peine. C'est la Grèce d'il y a trois mille ans. L'esprit romain l'avait suivie dans cette voie, où nous marchons à notre tour et où marcheront nos successeurs jusqu'à la consommation des temps. Le progrès a été depuis deux ou trois siècles plus rapide qu'auparavant; et l'on peut augurer qu'il le sera sans cesse davantage, dans la proportion de sa durée, pareil aux

corps graves dont le mouvement s'accélère en raison du carré des temps écoulés. Mais le point de départ est toujours le même, quelle que soit l'amplitude de la course et de l'espace parcouru.

Pour bien mesurer toute l'importance providentielle de ce grand fait, il faut, en regard du génie grec, mettre l'Asie. Quoique notre siècle ait immensément appris, nous savons peu de choses sur l'histoire asiatique, si l'on songe à tout ce que nous avons à en apprendre encore. Depuis la Judée jusqu'à la Chine, depuis le Cachemire jusqu'au Japon, depuis les Védas et la Bible jusqu'au Coran, depuis le Râmâyana jusqu'au Shahnameh, les distances, les religions, les époques offrent le spectacle le plus varié et le plus confus. Mais dès aujourd'hui et sans crainte d'erreur, on peut affirmer que l'esprit asiatique n'a jamais connu la science proprement dite, c'est-à-dire qu'il n'a jamais observé rien, ni les phénomènes de la nature ni ceux des sociétés humaines, incapable d'écrire l'histoire de quoi que ce soit et d'accumuler ces trésors intellectuels qui ont rendu notre civilisation si éclairée et si puissante. La Grèce est déjà bien grande par elle-même ; mais si on la compare à l'Asie, elle grandit encore prodigieusement ; et la hauteur à laquelle nous la placions

auparavant s'élève de plus en plus jusqu'à devenir incommensurable.

Entre le Paganisme gréco-romain et les nations modernes soumises au Christianisme, il y a donc pleine identité de race et d'intelligence; c'est un seul et même esprit. Il n'y a pas entre les Anciens et nous cet abîme que l'on a parfois voulu creuser, surtout au nom des idées religieuses. Sous tous les rapports, nous continuons la tradition reçue; le cataclysme même de l'invasion des barbares n'a pu la détruire. Le moyen âge l'a renouée sous les auspices de l'Église. Nous nous sentons de la même famille que tous ces nobles cœurs, ces âmes cultivées, ces personnages généreux, avec qui nous serions heureux de converser et de vivre, que nous comprendrions et qui nous comprendraient. L'élite de nos sociétés, même dans ses représentants les plus achevés, vaut-elle mieux que la société révélée par les dialogues platoniciens, ou par les lettres de Cicéron, de Sénèque, de Pline et par les Pensées de Marc-Aurèle? Pouvons-nous sans injustice et sans aveuglement nous vanter d'être meilleurs, ou simplement d'être autres? Au contraire, qu'avons-nous de commun, si l'on excepte les Hébreux, avec les nations asiatiques même les plus distinguées?

Croyances, esprits, arts, sciences, mœurs, tout diffère ; et sauf les liens généraux qui unissent toutes les branches de la famille humaine, ne pourrions-nous pas nous croire d'un autre monde intellectuel et d'une autre espèce? Manou, les Rishis, Zoroastre, le Bouddha, Confucius, Mahomet lui-même seraient là devant nous, que pourrions-nous leur dire? Que pourraient-ils échanger d'idées et de sentiments avec nous? Et surtout, en fait de science, que pourraient-ils nous enseigner?

L'art de l'éloquence en particulier, dont le monde asiatique ne nous offre pas la moindre trace, est une de ces manifestations éclatantes, où le génie hellénique a non-seulement la priorité de la découverte, mais dont il a gardé le monopole. Il n'y a pas d'autre rhétorique que la rhétorique grecque; et Aristote, héritier lui-même de tout ce qui l'avait précédé, est resté notre maître, quand nous voulons bien l'écouter et faire les études que ne dédaignaient pas les contemporains de Périclès ou ceux de Cicéron et de César. Cette discipline serait-elle moins utile aujourd'hui pour nous qu'elle ne le fut jadis pour eux? L'abandon où on la laisse n'est-il pas une erreur de notre part? Les études qu'on impose à notre enfance et à notre jeunesse dans les

classes, suffisent-elles à nous développer complétement? Ne serait-il pas bon de les achever par une étude plus pratique et plus haute, qui, sur les pas du philosophe grec, s'appliquerait aux intérêts de l'État, aux passions des hommes, aux principes essentiels de la loi, et formerait l'orateur pour les assemblées politiques, ou pour les tribunaux. Ou les Grecs et les Romains se sont trompés en cultivant l'éloquence avec tant d'ardeur, ou nous nous trompons en la négligeant.

J'incline à penser que le tort est de notre côté; et il me semble que, dans un avenir qui n'est peut-être pas très-éloigné, la rhétorique ainsi comprise doit renaître, parce qu'elle deviendra un besoin et une nécessité. Pour qu'elle revive en France, il faudra deux conditions: d'abord que la liberté politique soit constituée, et en second lieu qu'elle ait duré un assez long espace de temps. Sans la liberté, les grands effets de l'éloquence sont impossibles. La Grèce et Rome n'ont été si éloquentes que parce qu'elles avaient des citoyens libres. Sous le despotisme, même très-mitigé, l'art de convaincre les assemblées est inutile, ou plutôt il n'a pas lieu de s'exercer. Le despote, s'il conserve des corps délibérants ou judiciaires autour de lui, leur impose sa

volonté toutes les fois qu'il le veut, c'est-à-dire dans toutes les occasions de quelque importance. Il ravit à l'éloquence son aiguillon et sa raison d'être. A quoi bon discuter devant des gens dont l'opinion est toute faite, ou qui l'exprimeront dans le sens qui leur est ordonné? Avec le despotisme, il peut y avoir encore des semblants de discussion, si cette hypocrisie lui paraît opportune; il n'y a pas de discussion sérieuse. Le maître de l'État serait bientôt effacé, s'il permettait qu'on eût raison contre lui. C'est là ce qui explique que, dans nos anciens parlements si instruits, si studieux, si amoureux de l'Antiquité, nous n'avons jamais eu un seul orateur, parce que la liberté n'y a jamais paru; c'est là aussi ce qui fait que l'éloquence de la chaire a pu s'élever si haut, parce qu'il n'y avait qu'elle qui pût dire quelques vérités aux rois. Pendant les intervalles de liberté que nous avons eus depuis 1789, l'éloquence s'est produite glorieusement dans la mesure même où la nation était libre. Pour remuer les âmes, celle de l'orateur et celle de l'auditoire, il faut de très-grandes choses; et le despotisme ne peut plus de nos jours faire quoi que ce soit de grand, si ce n'est les catastrophes qu'il prépare et qu'il rend inévitables.

Voilà une première condition; mais elle n'est pas suffisante. Pour qu'il s'organise une étude profonde de l'éloquence, il faut que la liberté ait joui déjà d'une longue existence. La Grèce était libre depuis plusieurs siècles quand l'art y apparut. Il en a été de même à Rome, et la république des Scipions ne l'a cultivé qu'après une longue pratique de la liberté au Sénat et au Forum. Les orateurs parlent d'abord d'inspiration, selon les circonstances, sous le coup de la passion ou de l'intérêt du moment. Plus tard, et par un retour naturel sur eux-mêmes, ils réfléchissent au succès qu'ils ont obtenu par un hasard heureux, et ils cherchent les moyens de se les assurer toutes les fois qu'ils ont à lutter. Quand la liberté elle-même est devenue habituelle et régulière, l'éloquence le devient comme elle, et elle a ses Démosthène et ses Cicéron. C'est toujours la nature qui fait le génie ; mais c'est l'étude qui lui procure toute sa puissance. Ceux qu'elle instruit et qu'elle perfectionne ne sont pas tous de grands orateurs par cela seul qu'ils se sont livrés à des labeurs assidus, l'éducation ne fait pas de ces miracles ; mais tous profitent à l'enseignement des maîtres ou à la critique attentive des modèles ; et dans cette foule d'esprits distingués et mûris par le

travail, il éclate tout à coup de ces foudres d'éloquence comme le Discours sur la Couronne, ou les Verrines, ou les Oraisons funèbres de Bossuet.

On peut souhaiter à la liberté moderne de si nobles triomphes et de tels prodiges. On peut même espérer qu'un jour elle les aura. Mais elle ne les a point eus encore; et quoique les annales de son éloquence soient fort brillantes, elle n'est pas au niveau de la liberté antique.

Le nombre même des peuples qui dans l'Europe actuelle savent ou veulent être libres, est peut-être à lui seul un obstacle. Dans la Grèce, il n'y avait qu'une seule tribune et une seule langue, celle d'Athènes. Rome, à plus forte raison, n'eut que sa tribune et sa langue qui dominaient l'univers. Au contraire, les forces disséminées de l'Europe moderne sont restées jusqu'à présent infécondes; la tribune anglaise et la tribune française ont eu leur éclat; la tribune allemande et la tribune italienne en sont encore à s'essayer. Entre quatre langues, entre quatre nations, aucune n'a tellement dépassé les autres qu'elle puisse leur servir de guide, en méritant d'être suivie par elles. Cette supériorité reconnue et acceptée n'est pas impossible; car Rome n'a pas dédaigné de se mettre à l'école de l'élo-

quence attique. Mais parmi les peuples modernes qui peuvent se disputer la palme, où est celui qui tient le sceptre et qui exerce cette suprématie du goût plus bienfaisante encore que glorieuse?

Je ne me laisse point aveugler par un patriotisme qui serait ici bien déplacé ; mais s'il est une nation qui puisse prétendre à cette hégémonie pacifique et délicate, c'est, il me semble, la nôtre. Nous réunissons déjà deux conditions qui sont indispensables, bien qu'elles ne soient pas les seules. Notre langue est généralement à l'usage des hommes les plus éminents des autres États ; elle mérite cette faveur à une foule de titres, que chacun connaît et qu'il serait inutile de rappeler : ses qualités intrinsèques, les monuments qu'elle a produits, etc. Elle est plus que toute autre la langue de l'intelligence et de l'esprit ; et si quelque Démosthène surgissait parmi nous, l'Europe entière, dans ce qu'elle a de plus distingué, pourrait l'admirer, en attendant qu'elle l'imitât. A cette première condition, qui est essentielle, s'en joint une autre qui est à peu près aussi importante. Par tout notre passé, par nos défauts aussi bien que par nos vertus, nous avons toujours occupé et nous occupons toujours dans la civilisation une place immense, fort au delà même de la puis-

sance matérielle dont nous disposons. Depuis Charlemagne, et surtout depuis le Moyen âge, la France n'a pas cessé d'être l'institutrice et la dominatrice intellectuelle de l'Europe, qui a constamment les yeux fixés sur elle. Le règne de Louis XIV, le dix-huitième siècle et la Révolution n'ont rien diminué de cet intérêt passionné avec lequel le monde nous regarde. Même dans l'état douteux où sont toutes nos affaires, celles de l'esprit et celles de la politique, il n'est pas un de nos mouvements qui ne mette tous les peuples civilisés en éveil et n'excite leur attention, sinon leur sympathie et leur estime. Nous avons eu Mirabeau ; mais malgré sa juste influence, et en dépit des circonstances favorables où il se trouvait, il n'a pas eu le temps d'être un modèle, et peut-être n'avait-il pas en lui, quelles que fussent ses facultés, ce qu'il fallait pour le devenir.

Mais, outre ces deux conditions, il en faut une troisième que nous n'avons pas ; et il n'y a que Dieu qui sache quand nous l'aurons. Nous ne sommes pas libres, quoiqu'on veuille nous faire croire que nous le sommes, et que nous nous en flattions parfois nous-mêmes. Nous avons eu des intervalles de liberté, qui n'ont pas laissé de porter d'heureux fruits et de nous faire honneur ; mais ces inter-

valles ont été trop courts, et cette gestation nécessaire à la conception de l'éloquence n'a pas assez duré. L'embryon se développait à peine qu'il a été étouffé. Depuis vingt ans que le despotisme a pu, à notre confusion, ressusciter parmi nous, il a selon sa loi irrésistible tout stérilisé autour de lui. Au milieu de tant d'autres plaies qu'il nous a infligées, le silence de la tribune a été une des plus douloureuses et des plus fatales. Nous aurons de meilleurs jours, je n'en doute pas, et déjà on peut voir poindre une nouvelle aurore. Mais la France est bien loin de ce qu'elle serait dès aujourd'hui si elle comptait déjà un siècle de liberté, et bien loin aussi de ce qu'elle sera, j'en ai la foi, quand un siècle de liberté sincère et laborieuse aura passé sur elle. Tournons nos regards vers ce consolant avenir, à la fois pour nous encourager à l'atteindre, et pour nous excuser de nos faiblesses présentes. La France s'est manqué à elle-même; mais elle peut se dire qu'elle se rachètera du déplorable oubli d'un moment.

J'admire beaucoup la tribune anglaise, qui n'a cessé d'être depuis un siècle le modèle et le boulevard de la liberté. Il est douteux que, depuis le Sénat romain, les hommes aient rien vu de plus

grand en politique. Par ses relations qui s'étendent sur toute la surface du globe, et par ses colonies, elle agit sur le monde ; mais cette vigoureuse nation est trop peu raffinée pour que les arts de l'esprit la touchent beaucoup et qu'ils arrivent chez elle à leur perfection. On voit comment elle cultive le reste des arts ; celui de la parole ne fait pas exception ; bien qu'il y soit très-exercé, il n'a pas produit de ces chefs-d'œuvre qui frappent les autres peuples et qui vivent dans la postérité. Pitt a été un très-puissant orateur, et toutes différences gardées, c'est une sorte de Périclès, qui n'a eu non plus que la parole pour dominer et conduire vingt ans son pays. Mais, ainsi que Périclès, il n'a rien écrit ; et peut-être n'était-il pas en état de rien écrire ; car il n'était pas l'élève d'Anaxagore. L'orateur, s'il se borne à parler, est assez semblable au comédien, c'est un son qui s'évanouit ; ses plus belles harangues restent sans écho dans l'avenir ; et ses accents qui ont charmé les contemporains sont à peine entendus de la génération qui le suit. La gloire politique de Pitt est impérissable dans son pays. Mais, lit-on beaucoup ses discours, même parmi ses compatriotes ? Qu'est devenue cette éloquence qui a tenu en échec la Révolution française ?

Au contraire, Démosthène et Cicéron vivent éternellement, parce qu'on peut les lire et les méditer sans cesse. On dirait qu'on les entend toujours, et la postérité est leur perpétuel auditeur.

En attendant que les Modernes donnent à l'art de la parole l'attention qu'y donnait l'Antiquité, je crois que les esprits éclairés pourront toujours consulter avec profit la rhétorique d'Aristote; et voilà ce qui me fait espérer que cette traduction nouvelle ne sera pas tout à fait inutile.

Trouville-sur-Mer, Septembre 1869.

LA

RHÉTORIQUE

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I.

Rapports de la rhétorique et de la dialectique ; rhétorique naturelle à tous les hommes; la rhétorique est un art; mauvais enseignement de la rhétorique; elle doit être tout entière dans les preuves et non dans les passions; limites imposées aux orateurs par les lois et les tribunaux; difficulté des jugements; rhétorique politique et privée; pour convaincre, il faut démontrer; du syllogisme et de l'enthymème; citation des *Topiques*; haute importance de la rhétorique; sa dignité; son utilité; sa vraie méthode.

§ 1. La rhétorique est la contre-partie de la dialectique. Elles roulent toutes les deux également sur certaines matières communes, dont la connaissance appartient en quelque sorte à tout le monde et qui ne forment pas l'objet d'une science spéciale. C'est là ce qui

§ 1. *La contre-partie.* On pourrait traduire encore : « Le pendant » de la dialectique; mais j'ai préféré le premier mot, parce qu'il a plus de ressemblance dans sa forme avec le mot grec. Plus loin, ch. II, § 6, Aristote répète la même pensée qu'il exprime ici, et il dit de la rhétorique « qu'elle est une partie et une contre-épreuve de la dialectique. » Cicéron a rappelé ce passage d'Aristote, qu'il explique, *l'Orateur*, ch. XXXII, p. 100, édit. V. Leclerc, in-18. Il faut voir la définition de la dialectique dans les *Topiques*, l. I, ch. II, § 6, p. 7 de ma traduction, et dans les *Réfutations des So-*

fait qu'il n'est personne qui ne les possède plus ou moins l'une et l'autre; car il n'est personne qui n'essaie, quand l'occasion se présente, de discuter et de soutenir une opinion, de défendre la sienne et d'attaquer celle d'autrui. Dans la foule des hommes, les uns font ces actes de l'esprit sans y penser, et les autres les accomplissent parce qu'ils en ont contracté l'habitude et en ont acquis le talent. Or du moment qu'il est possible que le but soit atteint de ces deux manières, il est par cela même démontré qu'il peut y avoir aussi un chemin pour y conduire régulièrement. Dès lors, on peut étudier comment il se fait que les uns par habitude, les autres fortuitement, arrivent au succès; et tout le monde doit convenir que c'est là le sujet d'un art véritable.

§ 2. Aujourd'hui ceux qui prétendent nous enseigner les arts de la parole ne nous en ont présenté qu'une très-faible portion. Il n'y a guère que les preuves qui fassent le fond de la rhétorique; et tout le reste ne paraît qu'un accessoire; or ils ne nous disent rien des enthymèmes, qui forment cependant le corps de la preuve

phistes, ch. II, § 6, p. 371 de ma traduction.—*Il n'est personne qui ne les possède*. La remarque est très-juste et très-profonde. — *Ces actes de l'esprit*. L'expression du texte est beaucoup plus vague. — *Le sujet d'un art véritable*. Bien que, d'ailleurs, l'usage puisse en être plus ou moins louable, comme l'a montré Platon dans le *Gorgias*, auquel pensait peut-être Aristote en écrivant tout ce passage.

§ 2. *Ceux qui prétendent nous enseigner*. Cette nuance d'ironie est aussi dans l'expression grecque, et elle s'accorde bien avec tout ce qui suit. Voir la fin des *Réfutations des Sophistes*, p. 434 de ma traduction. —*Il n'y a guère que les preuves*. La rhétorique ainsi comprise devient alors un art très-sérieux et très-utile. — *Des enthymèmes*. Voir plus loin dans ce chapitre, § 11, et dans le

elle-même, et la plupart de leurs travaux ne portent que sur des choses qui sont tout à fait étrangères au sujet. Ainsi l'invective, que se permet l'orateur, la pitié, la colère et toutes les passions analogues de l'âme qu'il cherche à exciter, ne font pas partie de la cause qu'il plaide, et elles ne s'adressent qu'au juge. § 3. Si donc on jugeait partout les procès comme on les juge aujourd'hui dans quelques cités, et surtout dans celles où règnent de bonnes lois, ces prétendus maîtres n'auraient plus rien à nous dire. Car tout le monde pense qu'il faut confier aux lois elles-mêmes le soin de cette répression sévère ; ou on l'applique réellement et l'on défend à l'orateur de sortir en rien de sa cause, comme l'Aréopage le pratique aussi. C'est là une loi fort sage. On ne doit pas retourner le juge en le pous-

suivant, §§ 7 et suivants, ce qui est dit encore de l'enthymème. — *Le corps de la preuve.* Cette expression peut paraître assez singulière dans la langue grecque. Il y a ici une variante qui ne porte que sur une seule lettre et qui ne change rien au sens, tout en donnant une expression qui grammaticalement est peut-être plus exacte. — *Ainsi l'invective.* En ceci, l'opinion d'Aristote sur la rhétorique mal employée est tout à fait d'accord avec l'opinion de son maître, Platon. — *Et ne s'adressent qu'au juge*, dont on cherche à surprendre la conscience par ces moyens extrinsèques. Mais dans plusieurs autres passages, Aristote approuve personnellement les arguments qui s'adressent aux juges eux-mêmes.

§ 3. *Ces prétendus maîtres.* Le texte dit simplement : « ceux-ci, » ces gens-là. — *De cette répression sévère.* Le texte est moins précis. — *L'Aréopage.* Ceci est un très-bel éloge de l'Aréopage, dont l'intégrité n'a jamais été suspecte, même quand il s'est trompé. Cet éloge, d'ailleurs, se trouve fréquemment répété dans une foule d'auteurs. Voir dans Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, l. III, ch. v, § 20, p. 573, édition Firmin Didot, l'estime que Socrate et Périclès expriment à l'envi sur l'Aréopage. — *Retourner le juge.* C'est

sant à la colère, à la haine ou à la pitié. C'est à peu près comme si l'on allait fausser la règle dont on doit se servir. § 4. En outre, il n'est pas moins clair que l'orateur qui débat une cause, n'a rien à démontrer en dehors de ceci, que la chose en question est ou n'est pas, qu'elle a été ou qu'elle n'a point été. Quant à savoir si cette chose est importante ou légère, juste ou injuste, pour tous les cas où le législateur ne s'est pas prononcé, c'est sans contredit au juge de décider seul la question, et il n'a point à l'apprendre des plaideurs. § 5. Un point essentiel, c'est que les lois, quand elles sont bien faites, fixent elles-mêmes tous les points litigieux autant du moins qu'elles le peuvent, et qu'elles laissent le moins de latitude possible à l'arbitraire des juges. Il y en a deux raisons : la première, c'est qu'il est plus facile de trouver une seule personne ou quelques personnes plutôt qu'un grand nombre de personnes éclairées, et qui puissent rendre des arrêts et bien

l'expression même du texte. — *La règle dont on doit se servir*, pour prendre la mesure des choses dont on veut connaître les dimensions.

§ 4. *Ne s'est pas prononcé*, ou « n'a point déterminé la nature du fait, » coupable ou innocent. — *Il n'a point à l'apprendre des plaideurs*. C'est ce qui devrait toujours être ; mais dans la pratique, c'est à peu près impossible ; et même en y mettant beaucoup de réserve, les plaideurs ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur opinion personnelle.

§ 5. *Un point essentiel*. Voir des idées tout à fait analogues dans la *Politique*, l. III, ch. vi, § 13, p. 162 de ma traduction, et l. III, ch. xi, p. 180. — *Rendre des arrêts*. Le texte dit, d'une manière générale et peut-être moins juste : « porter des lois, légiférer. » Il est vrai que l'arrêt rendu par le juge sur un cas particulier, est bien aussi une sorte de loi dans l'espèce qu'il décide.

juger; en second lieu, c'est que la législation et la jurisprudence sont le fruit de longues et intelligentes méditations, tandis que les jugements au contraire sont l'affaire d'un instant, et qu'il est bien malaisé que le juge reconnaisse pleinement la justice et l'utilité commune. § 6. Mais une raison bien plus grave encore que toutes les autres, c'est que la décision du législateur n'est jamais particulière, ni relative à des intérêts actuels; il ne dispose que pour l'avenir et d'une façon toute générale. Loin de là, le citoyen membre de l'assemblée publique et le juge ne prononcent jamais que sur des objets du moment, sur des objets déterminés, dans des causes où bien souvent leur affection, leur haine et même leur intérêt personnel sont éveillés déjà de telle sorte qu'ils ne peuvent plus démêler assez clairement la vérité, et que leurs passions individuelles, favorables ou défavorables, viennent obscurcir leur jugement.

§ 7. Ainsi donc, nous le répétons, il ne faut en tout le reste laisser que le moins possible à l'appréciation souveraine du juge. Mais il faut nécessairement toujours lui laisser la question de savoir si le fait a été ou n'a pas été, si le fait sera ou ne sera pas, s'il est ou n'est pas,

— *La législation et la jurisprudence*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Le juge*, ou « les juges. »

§ 6. *Il ne dispose que pour l'avenir*. Toutes ces observations sont d'une vérité frappante, et elles sont aujourd'hui aussi vraies et aussi pratiques que du temps d'Aristote. — *Le citoyen membre de l'assemblée publique*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Leurs passions individuelles*. Même remarque que plus haut sur la vérité profonde de toutes ces considérations.

toutes choses en effet que le législateur ne saurait prévoir en quoi que ce soit.

§ 8. Si tout ceci est vrai, il est évident que c'est s'occuper d'objets étrangers à l'art vrai de la rhétorique que de définir minutieusement, comme le font certaines gens, ce que c'est que l'exorde et la narration, et toutes les autres parties d'un discours. On ne cherche en effet dans tout cela qu'à inspirer au juge telle ou telle disposition d'esprit. Mais on n'explique en rien les moyens de persuasion qui dépendent de l'art lui-même ; c'est-à-dire précisément ce qui apprend à l'orateur à faire triompher les sentiments qui sont dans les cœurs. Aussi, quoiqu'au fond la méthode soit la même pour les causes d'intérêt national et pour les causes des tribunaux particuliers, et quoique l'éloquence publique soit à la fois plus belle et plus importante pour l'Etat que celle qui ne s'occupe que des contentions privées, nos rhéteurs ne nous disent rien de celle-là, tandis qu'ils s'attachent

§ 8. *Comme le font certaines gens.* Les professeurs de rhétorique, dont il a été question plus haut, § 2. — *Ce que c'est que l'exorde et la narration.* La critique n'est peut-être pas très-juste, et l'auteur lui-même sera amené à donner tous ces détails comme les gens qu'il blâme ; voir plus loin, l. III, ch. XIII et suivants. — *On ne cherche en effet.* Ceci peut s'appliquer aux orateurs tout aussi bien qu'aux maîtres de rhétorique. — *Les sentiments qui sont dans les cœurs.* Ma traduction ici n'est qu'une paraphrase du mot grec, qui signifie : « à être enthymématique, à trouver des enthymèmes. » — *Nos rhéteurs.* Il n'y a dans le texte qu'un verbe à la troisième personne du pluriel. — *Ne nous disent rien de cela.* L'accusation est peut-être trop générale, et il était impossible que les maîtres de rhétorique ne parlassent pas de l'éloquence politique. On pourrait citer dans Platon une foule de passages qui sembleraient impliquer tout le contraire de ce que dit ici Aristote.

tous à nous enseigner l'art de plaider. § 9. C'est que, dans les délibérations publiques où le peuple prononce, on peut bien moins s'écarter de la question, et que la harangue politique comporte bien moins d'astuce que la plaidoirie, en même temps qu'elle est bien plus à la portée de tout le monde. Là, en effet, le juge décide dans sa propre cause; et par conséquent, il n'y a rien à prouver si ce n'est que la chose est bien comme le dit l'orateur qui conseille le peuple. Au contraire, devant les tribunaux ordinaires, cela ne suffit pas; il faut encore capter celui qui vous écoute; car son jugement va porter sur des intérêts qui sont ceux d'un autre, de telle sorte que, regardant à leurs propres dispositions et n'écoutant que selon leur plaisir, les juges accordent tout à ceux qui plaident, et ils ne jugent réellement point.

§ 10. Voilà pourquoi dans bien des lieux, ainsi que je viens de le dire, la loi elle-même défend à l'orateur de sortir de sa cause; mais dans les assemblées politiques,

§ 9. *Où le peuple prononce*. J'ai paraphrasé le mot du texte. — *Bien moins d'astuce*. La censure dans le texte est peut-être plus marquée, et le mot « d'*improbité* » serait peut-être plus juste. — *L'orateur qui conseille le peuple*, ou « l'orateur qui fait partie de l'assemblée délibérante. » — *Devant les tribunaux ordinaires*. C'est-à-dire ceux où l'on plaide simplement des causes privées. — *Capter celui qui vous écoute*. C'est justifier en partie les artifices oratoires qu'on vient de blâmer. — *Qui sont ceux d'un autre*, et qui, par conséquent, touchent assez peu le juge. — *Leurs propres dispositions*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Ils ne jugent réellement point*, selon la justice et la vérité.

§ 10. *La loi défend à l'orateur de sortir de sa cause*. La défense peut être très-bonne; mais c'est l'application qui est difficile, et

les juges savent à eux seuls se tenir suffisamment sur leurs gardes. § 11. Ce qui est bien évident, c'est que le procédé vraiment digne de l'art tend à la conviction ; or la conviction est une sorte de démonstration ; car nous sommes surtout convaincus quand nous croyons que la chose est démontrée. La démonstration oratoire est un enthymème, et l'enthymème est, on peut dire, la plus décisive des preuves. Mais l'enthymème est une espèce de syllogisme ; et comme étudier le syllogisme sous toutes ses formes appartient, soit à la dialectique générale, soit seulement à une de ses branches, il en résulte clairement que l'orateur qui saura le mieux de quels éléments se compose et comment se produit le syllogisme, saura le mieux aussi faire des enthymèmes, connaissant à la fois à quoi les enthymèmes s'appliquent, et quelles différences ils présentent avec les syl-

elle est toujours nécessairement confiée au juge, qui décide si l'orateur est ou n'est pas dans la question. — *Dans les assemblées politiques*, il y a des passions autres, mais tout aussi aveugles et encore plus violentes que celles des juges sur leurs siéges.

§ 11. *Tend à la conviction*, sincère et réelle. C'est par là que la rhétorique se relève et reprend tous ses avantages; elle est alors l'instrument de la justice et de la vérité. — *Une sorte de démonstration*. Principe excellent et très-vrai. Voir les *Derniers Analytiques*, l. I, ch. II, § 1, p. 7 de ma traduction. — *La démonstration oratoire*, ou de rhétorique. — *Est un enthymème*. Pour la définition de l'enthymème, voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXVII, § 3, p. 345 de ma traduction. — *La plus décisive des preuves*, précisément parce qu'elle s'adresse directement à ce que pense l'auditeur, même sans qu'il exprime sa pensée intime. — *Est une espèce de syllogisme*. C'est dans sa forme un syllogisme imparfait, mais aussi puissant que l'autre. — *A la dialectique générale*, qui comprend à la fois les *Premiers Analytiques* et les *Topiques*. — *Purement logiques*. J'ai ajouté le mot, « purement. »

logismes purement logiques. § 12. C'est à un seul et même art et de découvrir le vrai et ce qui ressemble au vrai. Il se trouve tout ensemble et que les hommes sont assez bien disposés naturellement pour la vérité, et qu'ils la découvrent dans la plupart des cas. Aussi savoir reconnaître avec sûreté ce qui est vraisemblable, est le fait de celui qui est également doué pour discerner pleinement le vrai lui-même.

§ 13. Par tout ceci, on peut voir que ceux qui se sont occupés de cet art se sont surtout attachés à des objets étrangers, et qu'ils n'ont guère pensé qu'aux plaidoiries et aux causes judiciaires. Cependant la rhétorique est bonne, attendu que par nature les choses vraies et justes valent essentiellement mieux que leurs contraires ; et quand les jugements ne sont pas équitablement rendus, la vérité et la justice succombent sous leurs opposés qui les étouffent; ce qui est un résultat digne de tout blâme. Mais de plus on a souvent affaire à des gens qu'on ne parviendrait pas aisément à persuader même en employant toutes les ressources de la science la plus consommée. § 14. Le raisonnement conforme

§ 12. *Vraisemblable... vrai.* Voir les *Premiers Analytiques,* l. II, ch. XXVII.

§ 13. *Ceux qui se sont occupés de cet art.* Les inventeurs en Sicile d'abord, puis les Sophistes, et enfin les maîtres de rhétorique comme Isocrate et les autres. — *Aux plaidoiries et aux causes judiciaires.* Il n'y a qu'un seul mot dans le grec. — *Cependant la rhétorique est bonne.* Denys d'Halicarnasse, dans sa *Lettre à Ammée,* ch. VI, p. 19, édition de M. Gros, cite, mais peu exactement, divers passages de ce chapitre qu'il approuve beaucoup. — *Qui les étouffent,* ou « qui les dominent. »

§ 14. *Est l'objet d'un enseigne-*

à la science est l'objet d'un enseignement ; mais ici la chose est impossible, et il faut nécessairement tirer ses preuves et ses raisonnements des lieux communs, dont nous n'avons parlé que dans les *Topiques*, en traitant de la manière de s'adresser à la multitude. Il faut en outre être en état de soutenir le pour et le contre comme dans les syllogismes, non pas assurément pour faire les deux choses indifféremment, car il ne faut jamais conseiller le mal, mais afin de ne pas ignorer ce qu'il en est, et de pouvoir, si un autre se servait des mêmes arguments contre l'équité, déjouer cette manœuvre et la confondre.

§ 15. Parmi les autres arts, il n'en est pas un seul qui soutienne les contraires, et il n'y a que la dialectique et la rhétorique qui le fassent ; car toutes les deux elles s'occupent également du pour et du contre. Ceci

ment. Le texte est un peu obscur, comme ma traduction même ; et je n'ai pas cru devoir l'éclaircir par une plus grande précision. Le sens n'est pas douteux : « Il faut pour bien sentir toute la force d'un raisonnement avoir reçu soi-même une certaine instruction, que le vulgaire n'a pas. » — *Dans les Topiques.* Voir les Topiques, l. I, ch. II, § 4, p. 6 de ma traduction. Denys d'Halicarnasse, dans le passage cité plus haut, note du § 13, dit : « Dans la *Politique*, » au lieu de : « Dans les *Topiques*. » Je ne vois pas dans la *Politique* de passage qui s'applique spécialement à celui-ci ; mais cependant il ne serait pas impossible d'y trouver quelque allusion de ce genre ; voir notamment l. VIII, ch. IV, § 4, p. 415 de ma traduction, 2e édition. — *Comme dans les syllogismes*, soit réguliers, soit de pure dialectique, où il ne s'agit que du vraisemblable. — *Non pas assurément pour faire les deux choses*, ce qui serait une détestable imitation des sophistes.

§ 15. *Qui soutienne les contraires.* Ainsi la médecine ne recherche que la santé, et elle ne s'occupe de la maladie que pour la combattre. — *Il n'y a que la rhétorique et la dialectique.* C'est là ce qui les rend si redoutables

n'empêche pas que les sujets dont on traite sont loin d'être indifférents; et toujours les choses vraies et celles qui sont d'une nature plus relevée sont, on peut dire, en général les plus faciles à discuter et à faire croire. § 16. Ajoutez que, quand il est honteux de ne pas savoir se défendre dans son propre corps, il serait bien étrange qu'il n'y eût pas de honte à ne pas savoir se défendre par la parole; ce qui est encore bien plus le privilége de l'homme que l'emploi de ses forces corporelles. Si l'on dit que celui qui fait un usage inique de cette noble faculté de la parole, cause un grand mal, on peut répondre que c'est là l'écueil commun de tous les biens, excepté pourtant la vertu, et surtout des biens les plus utiles, tels que la force, la santé, la richesse, le talent militaire. On peut, en se servant justement de tous ces dons, rendre les plus grands services, et faire aussi le plus grand mal en s'en servant avec iniquité.

quand elles sont mal employées. — *Du pour et du contre*. Le texte dit précisément : « Des contraires. » — *Les plus faciles à discuter et à faire croire*. Observation profonde, qui devrait porter les orateurs à ne jamais défendre que la justice, attendu qu'ils auraient plus de chances de réussir à gagner leurs causes.

§ 16. *De ne pas savoir se défendre dans son propre corps*. Cette considération, qui a encore du poids dans notre civilisation, devait en avoir bien davantage encore dans la civilisation antique, où la sûreté des personnes était beaucoup moins grande. — *On peut répondre que c'est là l'écueil commun de tous les biens*. Réponse très-forte, en effet, et qu'aujourd'hui on ne saurait faire meilleure. C'est en ce sens qu'Ésope avait dit, si l'on en croit la tradition, que la langue de l'homme est ce qu'il y a de meilleur et de pire. — *Excepté pourtant la vertu*, exception très-juste.

§ 17. Je conclus de ce qui précède que la rhétorique n'est pas bornée à un genre déterminé, et qu'elle est en cela comme la dialectique. On voit non moins clairement qu'elle est utile. Son objet n'est pas de persuader effectivement, mais de reconnaître dans chaque cas les arguments qui peuvent déterminer la persuasion. C'est là aussi le fait de tous les autres arts. Ainsi la médecine ne peut pas toujours guérir ; mais elle se rapproche de ce but autant qu'elle peut le faire, puisqu'on peut toujours fort bien soigner même des gens qui sont tout à fait hors d'état de recouvrer la santé. § 18. Enfin c'est à une même et unique science d'étudier les arguments qui persuadent et ceux qui peuvent paraître persuader, de même que c'est à la dialectique d'étudier le syllogisme vrai et le syllogisme qui n'est qu'apparent. On n'est pas sophiste par le talent qu'on a, mais par l'intention dans laquelle on l'emploie. Ici au contraire, on

§ 17. *N'est pas bornée à un genre déterminé*. Voir plus haut, § 1. — *Comme la dialectique*. Voir sur la dialectique les trois premiers chapitres du premier livre des Topiques. — *Son objet n'est pas effectivement de persuader*. La pensée n'est pas assez nettement exprimée. L'objet propre de la rhétorique est certainement de persuader; seulement elle n'y réussit pas toujours en fait. De même, la médecine, qui cherche toujours à guérir, ne guérit pas cependant toujours.

§ 18. *De même que c'est à la dialectique, etc.* Cette théorie n'est peut-être pas tout à fait d'accord avec celle des Topiques, où la dialectique semble reléguée au vraisemblable. — *On n'est pas sophiste*. Cette leçon me semble préférable à celle qu'ont adoptée quelques éditeurs, et notamment M. Spengel. Elle est plus d'accord avec ce qui suit; mais la différence est très-légère. — *Par le talent qu'on a*. Ou « par les facultés dont on est doué. » — *L'intention dans laquelle on l'emploie*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Tout à la fois*. J'ai ajouté ces mots. —

est orateur tout à la fois, et par la science qu'on possède et par l'intention qui fait parler. Mais si le sophiste est sophiste par l'intention seule, le dialecticien n'est pas dialecticien par la seule intention; il lui faut en outre le talent de l'être.

§ 19. Quant à nous, nous allons essayer de traiter de la vraie méthode que doit suivre la rhétorique, et rechercher comment et par quels moyens nous pouvons atteindre l'objet que nous nous proposons. Nous revenons donc sur nos pas; et après avoir défini la rhétorique, comme si nous n'en avions encore rien fait, nous passerons ensuite au reste du sujet.

CHAPITRE II.

Définition de la rhétorique; son objet est de chercher à persuader; trois espèces de moyens de persuasion; rapports de la rhétorique et de la politique; formes des arguments; l'induction et le syllogisme; citations des *Topiques*; citation du *Traité de la Méthode*; citations des *Analytiques*; du syllogisme, de l'enthymème, de l'exemple et du signe; emploi des lieux communs.

§ 1. Définissons donc la rhétorique, l'art qui a pour but de découvrir dans chaque question ce qu'elle ren-

— *La science.* Vettorio et M. Spengel blâment Aristote d'avoir employé le mot de Science.

§ 19. *Quant à nous.* Ce paragraphe commence, pour beaucoup d'éditeurs, le chapitre suivant; il me semble que cette pensée est mieux placée à la fin de ce premier chapitre. — *Nous revenons donc sur nos pas.* C'est là une habitude d'Aristote, et une des formules dont il se sert le plus souvent.

Ch. II, § 1. *En réalité ou en ap-*

ferme de convaincant, en réalité ou en apparence. Il n'y a pas en effet d'autre art que celui-là qui procède de cette manière. Tous les autres arts enseignent et persuadent leur objet particulier. Ainsi la médecine s'attache à ce qui fait la santé et la maladie; la géométrie, aux modifications que subissent les grandeurs ; l'arithmétique étudie le nombre ; et de même pour tous les autres arts et les autres sciences. La rhétorique seule doit, ce semble, pouvoir découvrir tout ce qu'il y a de propre à persuader sur le sujet donné quel qu'il soit; et dès lors, nous disons que l'art régulier qu'elle constitue ne se borne pas à un genre d'objets spécial et déterminé.

§ 2. Parmi les preuves à l'aide desquelles on persuade, les unes sont indépendantes de l'art, les autres lui appartiennent. J'appelle indépendantes de l'art, les preuves qu'il ne dépend pas de nous de nous procurer, mais

parence. Le texte n'est pas aussi formel; mais j'ai dû le préciser pour que ce qui suit fût plus intelligible. — *Il n'y a pas d'autre art.* Parce que la rhétorique et la dialectique sont les seuls arts où l'on ait à lutter contre un adversaire, dont il faut connaître les arguments, comme on connaît les siens propres. — *La rhétorique seule.* Et l'on pourrait ajouter : la dialectique. — *Sur le sujet donné.* Il ne semble pas qu'il y ait en ceci rien de bien particulier à la rhétorique; et la pensée n'est pas assez nettement rendue. — *Quel qu'il soit.* J'ai ajouté ces mots pour indiquer que la rhétorique peut à un certain point de vue traiter de tout également, parce qu'elle ne s'applique pas exclusivement à un genre déterminé. — *Spécial et déterminé.* Voir plus haut, ch. I, § 1. Cette définition de la rhétorique a été très-controversée; voir la longue note de M. Spengel sur ce passage. M. Spengel a fait un travail spécial sur cette question dans le *Musée du Rhin*, t. XVIII, p. 481-526.

§ 2. *Les enquêtes.* Peut-être le mot du texte a-t-il un sens plus précis, et signifie-t-il : les Tortures, par lesquelles on obtenait l'aveu des coupables dans certains cas. J'ai préféré un terme plus géné-

qui existent préalablement : par exemple les témoins, les enquêtes, les pièces judiciaires, et tant d'autres choses analogues. Les preuves qui relèvent de l'art sont toutes celles dont nous pouvons avoir au contraire la libre disposition, par la méthode que nous suivons et par nos propres ressources. Par conséquent, entre les preuves qui servent à persuader, il faut se servir des unes telles qu'on les trouve, et il faut soi-même savoir créer les autres.

§ 3. Les moyens de persuasion que fournit l'art de la parole peuvent être de trois espèces. Les uns tiennent à la moralité de celui qui parle; les autres consistent dans les dispositions de l'auditeur; les derniers enfin se trouvent dans la parole même, que d'ailleurs elle démontre ou semble seulement démontrer. § 4. C'est la moralité qui agit quand le discours est prononcé de telle façon qu'il rend celui qui le tient digne de toute confiance. Nous nous en fions davantage et plus aisément aux gens honnêtes, sur toutes choses en général ; mais surtout nous nous en rapportons absolument à eux dans les choses où il n'y a pas moyen d'avoir une exactitude

ral. Voir plus loin, ch. xv, § 21. — *Telles qu'on les trouve*. J'ai ajouté ces mots qui complètent la pensée.

§ 3. *Sont de trois espèces*. La distinction est très-juste, et elle est complète : l'auteur, l'auditoire et les arguments. — *A la moralité*, ou « au caractère. » — *Les dispositions de l'auditeur*. Dispositions où il est lui-même, ou qu'on lui donne par la façon dont on lui parle. — *Elle démontre*, en toute réalité, et avec toute la force nécessaire.

§ 4. *C'est la moralité qui agit*. Nous pouvons voir, en effet, tous les jours, dans nos tribunaux, combien le caractère de l'avocat a d'influence sur les juges, soit dans un sens, soit dans l'autre.

complète, et où il peut y avoir deux avis. Il faut en outre que cette confiance naisse directement de la force de la parole qu'on entend, et non de l'opinion qu'on aurait à l'avance du caractère de celui qui parle. Je ne crois pas du tout en effet, comme le prétendent quelques-uns des professeurs de cet art, que l'honnêteté de celui qui parle ne contribue en rien à l'assentiment de ceux qui l'entendent; et je trouve au contraire que c'est presque uniquement pour ainsi dire la moralité qui décide souverainement de la conviction qu'on se fait. En second lieu, ce sont les auditeurs qui agissent quand ils se laissent pousser à la passion par le discours qu'ils écoutent; car nous n'accordons pas l'acquiescement de nos opinions de la même manière quand nous sommes tristes ou gais, quand nous sommes animés d'amour ou de haine. Or, c'est à cette seule partie de l'art, nous le répétons, que visent aujourd'hui les efforts de nos professeurs de rhétorique. Mais nous nous expliquerons en détail sur ces divers objets quand nous en serons

— *Il faut, en outre.* Peut-être ceci n'est-il qu'une glose qui se sera introduite dans le texte. La pensée n'est pas fausse; mais elle n'est pas assez fortement exprimée. La juste autorité qui entoure dès longtemps le nom d'un orateur, agit toujours puissamment et à l'avance sur ses auditeurs, indépendamment de ce qu'il peut dire. — *Quelques-uns des professeurs de cet art.* Dont il a été parlé avec assez de dédain dans le chapitre premier. — *En second lieu.* Cette distinction nécessaire n'est pas assez marquée dans le texte; voir le § 3. — *Qui agissent.* Après avoir considéré l'orateur, il faut considérer l'auditoire. — *Quand nous sommes tristes ou gais.* Observation d'une justesse frappante, et dont il sera tiré grand parti dans le reste de ce traité. — *Nous le répétons.* Voir plus haut, ch. I, § 2. — *Nos professeurs de rhétorique.* Cette

à parler des passions. Troisièmement enfin, on se laisse persuader par les paroles même qu'on entend, lorsque l'orateur nous démontre le vrai, ou du moins ce qui semble levrai, d'après les éléments de persuasion que chaque question peut présenter.

§ 5. Comme ce sont là les moyens par lesquels on détermine les convictions, il est clair que ces trois procédés ne peuvent être mis en usage que par l'orateur qui sait toutes les règles du raisonnement, qui a étudié les caractères et les vertus des hommes, et qui, en troisième lieu, connaît à fond tout ce qui regarde les passions, les variétés de chacune d'elles, leurs effets, les causes d'où elles proviennent et les formes qu'elles revêtent. Par suite, la rhétorique se trouve être comme un rejeton de la dialectique, et de cette partie de l'étude de la morale qu'on peut justement appeler la politique. C'est là ce qui fait que la rhétorique prend souvent le costume de la politique, comme le font aussi

nuance d'ironie me paraît être dans le texte. — *Nous parlerons des passions*. L. II, ch. II et suivants. — *Troisièmement enfin*. J'ai précisé le texte comme je l'ai fait un peu plus haut, en m'appuyant encore ici sur le § 3. — *Lorsque nous démontrons*. C'est le texte reçu, et il ne paraît pas qu'il y ait de variante. Je préférerais cependant : « Quand nous acceptons le vrai, etc.; » et pour cette leçon, qui me semble beaucoup plus d'accord avec l'ensemble des pensées, il n'y aurait à faire qu'un très-léger changement d'orthographe.

§ 5. *Toutes les règles du raisonnement*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Et en troisième lieu*. Ceci justifie de nouveau les distinctions que j'ai cru devoir faire dans le paragraphe précédent. — *Comme un rejeton*. Le texte dit presque : « Comme une excroissance. » — *Appeler la politique*, ou simplement : « Appeler politique. » Pour les rapports de la morale et de la politique, voir ma préface à la *Politique* d'Aris-

ceux qui se trompent sur son objet, soit par ignorance, soit par vanité, soit par d'autres faiblesses, d'ailleurs très-humaines.

§ 6. La rhétorique est en effet une branche et une contre-épreuve de la dialectique, comme nous l'avons dit en débutant. Aucune des deux n'est une science, s'appliquant à un objet spécial pour déterminer ce qu'il est. L'une et l'autre sont simplement des méthodes pour pouvoir dans l'occasion se procurer des arguments. Mais nous avons déjà exposé presque suffisamment et leur puissance et les rapports qu'elles peuvent avoir entre elles. § 7. Quant aux moyens de démontrer ou de paraître démontrer, ils se divisent, ici

tote, p. LI, 2e édition; ma préface à la *Morale*, p. CVII, et dans la *Morale à Nicomaque*, l. I, ch. I, § 9, p. 5 de ma traduction. — *Ceux qui se trompent sur son objet*, soit les orateurs quand ils se croient des hommes d'État parce qu'ils sont éloquents, soit les professeurs de rhétorique quand ils croient pouvoir enseigner l'art de la politique avec le leur. — *D'ailleurs très-humaines*. Indulgence très-sage et très-éclairée.

§ 6. *Une contre-épreuve*. Le texte dit : « une ressemblance. » — *Comme nous l'avons dit en débutant*. Plus haut, ch. I, § 1. Le texte ne répète pas cependant le mot qui a été employé au début. — *Pour déterminer ce qu'il est*. Le sens n'est pas très-sûr; on pourrait traduire aussi : « quel qu'il fût d'ailleurs. » — *Des méthodes*. Le mot est très-juste et résume bien tout ce qui a été dit de la nature de la rhétorique et de la dialectique. — *Se procurer des arguments*, ou « trouver de quoi parler. » L'expression du texte est un peu vague. — *Et leur puissance*. Le texte se sert ici du même mot qu'il vient d'employer un peu plus haut; mais il le prend en un sens un peu différent.

§ 7. *De démontrer*. Comme le font les logiciens ou même les dialecticiens. — *Ou de paraître démontrer*. Comme le font les sophistes, qui se contentent d'une simple apparence, n'ayant d'autre but que de réussir, quels que soient les moyens, et ne reculant pas même devant le men-

comme dans la dialectique, en induction et en syllogisme, soit réel, soit apparent. Il en est absolument de même dans la rhétorique, puisque l'exemple n'est en réalité qu'une induction, et que l'enthymème n'est qu'un syllogisme. A mon sens, l'enthymème n'est qu'un syllogisme oratoire, tout comme l'exemple n'est qu'une induction de rhétorique. Or, l'on ne détermine jamais la conviction de ceux qui écoutent les démonstrations qu'en employant, soit des exemples, soit des enthymèmes; et l'on peut dire qu'il n'y a rien de plus. § 8. Il s'ensuit que, s'il faut toujours nécessairement raisonner par syllogisme ou par induction, quand on veut faire une démonstration relative à une chose ou à une personne, ainsi que nous l'avons fait voir dans les *Analytiques*,

songe. — *Comme dans la dialectique*. Voir les *Topiques*, l. I, ch. XII, p. 35 de ma traduction. Denys d'Halicarnasse, *loc. cit.*, semble avoir lu : « Dans les *Analytiques*. » — *Soit apparent,* et par conséquent sophistique. La dialectique se contente bien aussi de l'apparent, puisqu'elle se contente du vraisemblable ; mais elle y croit sincèrement, tandis que la sophistique n'y croit pas et se joue de ses propres arguments. — *L'exemple n'est qu'une induction.* Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIV, p. 330 de ma traduction. — *L'enthymème n'est qu'un syllogisme. Id.*, et l. II, ch. XXVII, p. 343. — *Oratoire*, ou de rhétorique. Pour l'induction, voir aussi les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIII, p. 325. Denys d'Halicarnasse, *loc. cit.*, reproduit tout ce passage. — *L'on ne détermine jamais.* Peut-être cette idée est-elle trop absolue ; on ne voit pas pourquoi, en rhétorique, il serait interdit de se servir quelquefois du syllogisme. L'usage doit en être rare, sans doute; mais il peut être utile, et il faut toujours se le réserver.

§ 8. *S'il faut toujours nécessairement raisonner*. En logicien et sous forme vraiment démonstrative. — *Dans les Analytiques.* Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIII, § 1, p. 327 de ma traduction, où les expressions d'Aristote sont toutes pareilles à celles qui sont employées ici. Voir aussi les *Derniers Analyti-*

il faut aussi que chacune de ces deux formes corresponde identiquement à l'un ou à l'autre des deux arguments de la rhétorique. On peut demander aux *Topiques* la différence qui distingue l'enthymème et l'exemple. Dans cet ouvrage, en effet, nous avons déjà traité du syllogisme et de l'induction, et nous avons fait voir que démontrer qu'une chose est parce que beaucoup d'autres qui lui ressemblent sont aussi, c'est en dialectique ce qui s'appelle l'induction, et en rhétorique, l'exemple. § 9. D'autre part, nous avons expliqué encore que démontrer que, certaines choses étant, il doit résulter de leur existence quelque chose de différent d'elles et qui est plus qu'elles, soit d'une manière générale, soit dans la plupart des cas, c'est ce qu'on appelle en rhétorique l'enthymème, et en dialectique le syllogisme. § 10. Il est évident que la rhé-

ques, l. I, ch. I. — *Des deux arguments de la rhétorique.* L'enthymème et l'exemple. — *Dans les Topiques.* Voir les *Topiques*, l. I, ch. XII, p. 35 de ma traduction. Mais ce passage des *Topiques* n'est pas assez spécial, et quelques éditeurs ont pensé que les *Topiques* devraient être ici remplacés par les *Analytiques*. — *Ce qui s'appelle l'induction.* C'est en effet la définition qui a été donnée dans les *Topiques*, au passage qui vient d'être cité. — *Et en rhétorique, l'exemple.* Pour l'exemple, voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIV, p. 330.

§ 9. *Quelque chose de différent d'elles.* C'est la définition du syllogisme dans les *Premiers Analytiques*, l. I, ch. I, § 8, p. 4 de ma traduction. Cette même définition est répétée dans les *Topiques*, l. I, ch. I, § 3, p. 2. — *En rhétorique l'enthymème.* Il semblerait résulter de ce passage que l'enthymème et le syllogisme ne diffèrent que par les sciences qui les emploient; il n'en est rien cependant; et dans les *Premiers Analytiques*, il est établi que l'enthymème n'est qu'un syllogisme formé de propositions vraisemblables, au lieu de propositions nécessaires, l. II, ch. XXVII, § 3, p. 345 de ma traduction.

torique a l'avantage de réunir ces deux espèces d'arguments utiles; car ce que nous avons dit dans notre traité de la *Méthode* trouve à s'appliquer tout à fait ici, puisque, dans les discours de rhétorique, les uns procèdent par des exemples, les autres par des enthymèmes; et que par suite, les orateurs également se servent tantôt d'exemples et tantôt d'enthymèmes pour arguments. Les discours où l'on raisonne à l'aide d'exemples ne sont pas moins convaincants que les autres; mais les discours enthymématiques remuent davantage les auditeurs. Nous analyserons plus tard la cause de ces influences diverses, et nous dirons comment il faut user de chacune de ces deux espèces d'argumentations.

§ 11. Pour le moment, nous nous contenterons de donner quelques développements plus nets sur les sujets

§ 10. *Notre traité de la Méthode*. Ce passage a une grande importance, et il indique en partie ce que devait être ce traité de la *Méthode*, très-malheureusement perdu. Diogène de Laërte mentionne deux traités de la *Méthode*, l. V, ch. I, p. 116, l. 22 et 35, édition Firmin Didot, l'une en huit livres, l'autre en un seul livre. Il semble qu'il s'agit ici du premier. L'Anonyme de Ménage le cite également, p. 13, l. 29. Pour ces traités de la *Méthode*, qui n'avaient qu'un seul livre ou huit livres, on a voulu quelquefois les confondre avec les *Topiques;* mais c'est à tort. — *Remuent davantage les auditeurs.* Le texte dit précisément : « troublent. » Aristote n'explique pas ici d'où vient cette force particulière des enthymèmes; mais il cherche à en rendre compte dans les *Problèmes,* sect. XVIII, quest. 3, p. 916, *b*, 26, édition de Berlin. Si les exemples plaisent plus que les enthymèmes, c'est que la connaissance qu'ils donnent est plus facile et plus rapide, attendu qu'on la possède déjà en partie. — *Plus tard.* Voir plus loin, l. II, ch. XX, et aussi l. III, ch. XVII.

§ 11. *Le persuasif.* J'ai cru pouvoir risquer cette expression, qui est fort claire d'après tout ce qui la précède et la suit; autrement, j'aurais dû recourir à une péri-

même que nous venons d'indiquer. Le persuasif doit persuader quelqu'un; et dans le persuasif, on peut distinguer ce qui persuade et se fait croire sur-le-champ par lui-même, et ce qui ne devient persuasif que parce qu'il paraît démontré au moyen de propositions qui sont convaincantes aussi. Mais aucun art ne regarde les cas particuliers. La médecine, par exemple, ne regarde pas ce qui est bon à la santé de Socrate ou de Callias; mais elle étudie d'une manière générale ce qui est bon à un malade ou à des malades atteints de telle ou telle affection. Cette généralité seule est l'objet de l'art, tandis que le particulier est infini et ne peut être le sujet d'une véritable science. De même, la rhétorique non plus n'étudiera pas ce qui peut en particulier paraître convaincant à Socrate ou à Callias; elle étudie uniquement ce qui l'est pour toutes personnes quelconques. § 12. C'est là ce que fait aussi la dialectique; elle se garde bien de raisonner d'après des éléments purement arbitraires, qui seraient acceptables parfois même aux gens

phrase trop longue. — *Quelqu'un*, ou de quelque manière. — *Sur-le-champ par lui-même*. Ce sont les axiomes et les principes. — *Au moyen de propositions*, qui sont vraisemblables, au lieu d'être nécessaires. — *Aucun art ne regarde les cas particuliers*, parce qu'il n'y a science que de l'universel. — *L'objet de l'art*, ou de la science. L'exemple de la médecine est frappant; ce qui n'empêche pas que, dans la pratique, il faille tenir compte aussi de l'individu que l'on soigne et qu'on cherche à guérir. On lui fait une application particulière des principes généraux que la science a constatés. — *Le sujet d'une véritable science*. Le texte est plus concis. — *Pour toutes personnes quelconques*, ou peut-être aussi : « Dans tels cas donnés. » Les deux sens sont également acceptables au point de vue grammatical.

§ 12. *Des éléments purement arbitraires*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Qui*

les moins sensés ; mais elle part des propositions qui ont besoin qu'on les démontre, de même que la rhétorique s'occupe de choses qui sont l'objet ordinaire des délibérations humaines. Son étude propre s'applique aux matières sur lesquelles nous délibérons, sans posséder des règles d'art bien certaines ; et elle s'adresse à des auditeurs qui ne sont pas en état de saisir d'un coup d'œil un vaste ensemble, et de tirer une conclusion de très-loin. Or on ne délibère jamais que sur les choses qui peuvent se présenter à nous sous une double face ; et personne, une fois informé de la vérité, ne saurait être tenté de délibérer sur des choses qui ne peuvent avoir été, ou ne peuvent être dans l'avenir ni dans le présent, autrement qu'elles ne sont ; car alors il n'y a rien absolument à faire de plus qu'à confesser ce qui est.

§ 13. On peut raisonner syllogistiquement, et conclure, tantôt d'après des choses qui elles-mêmes ont été

Ont besoin qu'on les démontre. Je fais rapporter ceci aux propositions ; mais on pourrait également le rapporter aux auditeurs « qui cherchent une démonstration. » Les deux sens sont admissibles. — *Des délibérations humaines.* J'ai ajouté le dernier mot. Il y a quelques commentateurs modernes qui ont cru que tout ce passage était une interpolation. — *Des règles d'art bien certaines.* Le texte n'est pas aussi précis. — *De saisir d'un coup d'œil un vaste ensemble.* Même remarque. — *Sous une double face.* C'est la condition essentielle. Il faut qu'il y ait doute pour qu'on ait lieu de délibérer. — *Il n'y a rien à faire de plus.* Il y a des commentateurs qui ont déclaré ce passage inintelligible et qui ont voulu changer le texte. Je crois qu'il est très-clair et très-suffisant. Du moins le sens que je donne, et qui est très-correct grammaticalement, est d'accord avec l'ensemble de la pensée.

§ 13. *On peut raisonner.* En rhétorique tout aussi bien qu'en logique et en dialectique. — *Antérieurs.* — C'est-à-dire dans

prouvées par des syllogismes antérieurs, ou tantôt d'après des choses qui n'ont pas été réduites en syllogismes formels, et qui auraient besoin d'être démontrées de cette façon, parce qu'elles ne sont point par elles-mêmes évidentes. Il en résulte nécessairement que dans un cas le raisonnement n'est pas très-facile à suivre, à cause de sa longueur et de l'insuffisance présumée du juge à qui l'on parle; et que d'autre part, les raisons ne sont pas convaincantes, parce qu'elles ne s'appuient ni sur des propositions accordées, ni sur des propositions de parfaite évidence. § 14. Une conséquence non moins nécessaire, c'est que l'exemple et l'enthymème ne s'appliquent qu'à des choses qui peuvent indifféremment être d'une certaine façon dans la plupart des cas, et qui peuvent aussi être autrement. L'exemple n'est qu'une induction, et l'enthymème un syllogisme. Les propositions d'où on les tire sont en petit nombre, et souvent moins nombreuses que celles d'où l'on tirerait le premier syllo-

les parties précédentes du discours. — *Évidentes.* Le texte dit: « Vraisemblables, Probables. » — *Dans un cas.* C'est-à-dire, quand on s'appuie sur des propositions antérieurement démontrées. — *Et de l'insuffisance présumée.* Le texte dit précisément : Simplicité. — *Et que d'autre part.* C'est-à-dire, quand on avance des propositions qui ont besoin d'être démontrées. — *Des propositions accordées,* par suite des démonstrations dont elles ont été l'objet. — *Des propositions évidentes.* Des principes, des axiomes, qu'on accepte instinctivement et d'une manière irrésistible.

§ 14. *L'exemple et l'enthymème* n'ont rien de nécessaire par eux-mêmes, et voilà pourquoi ils sont d'un emploi si fréquent et si utile dans la rhétorique. — *L'exemple n'est qu'une induction.* Voir plus haut, § 7. — *Et souvent moins nombreuses.* Et c'est là ce qui fait qu'en général l'enthymème est défini comme un syllogisme où l'on aurait supprimé

gisme. Si, en effet, une de ces propositions est notoire, il n'est plus besoin de l'énoncer; car c'est l'auditeur lui-même qui la supplée spontanément. Ainsi, par exemple, si l'on veut dire que Doriée a remporté une victoire qui lui a valu une couronne, il est suffisant de dire qu'il a vaincu aux Jeux Olympiques; et il n'est pas nécessaire d'ajouter que le vainqueur dans les Jeux Olympiques obtient une couronne; car tout le monde sait cela parfaitement bien.

§ 15. Il y a très-peu de propositions nécessaires d'où puissent se tirer les syllogismes de rhétorique; car la plupart des choses qu'on juge et qu'on examine en les discutant, peuvent être aussi autrement qu'elles ne sont. C'est là la matière ordinaire de nos actes, de nos délibérations et de nos examens. On délibère et l'on discute sur des choses qu'on fait soi-même; et toutes les

l'une des prémisses. — *Le premier syllogisme*. Il faut entendre ici par « le premier syllogisme » le syllogisme complet où toutes les propositions seraient exprimées sans aucune omission. — *Il n'est plus besoin de l'énoncer*, et le syllogisme n'a plus alors qu'une seule prémisse, comme dans l'enthymème ordinaire. — *Spontanément*. J'ai ajouté ce mot, qui complète la pensée. — *Doriée*. Si l'on en croit Harpocration, cet athlète était célèbre pour avoir vaincu au Pancrace; il était fils de Diagoras de Rhodes, qu'a chanté Pindare. Deux de ses frères avaient obtenu le même honneur. Thucydide a conservé le souvenir de Doriée, l. III, ch. VIII, p. 105, édition de Firmin Didot. Il vainquit encore une seconde fois aux jeux Olympiques. Il est clair, par ce passage de Thucydide et celui de la *Rhétorique*, que Doriée était fameux et qu'il suffisait de citer son nom sans autre détail.

§ 15. *De propositions nécessaires*. C'est-à-dire, de principes ou d'axiomes. C'est toujours sur des principes que l'orateur s'appuie; mais il n'a pas besoin de les montrer, et il ne les connaît pas toujours lui-même, loin de pouvoir les faire connaître à autrui. — *Autrement qu'elles ne sont*. C'est

actions humaines sont de ce genre; il n'y en a pas une pour ainsi dire qui soit nécessaire. Or les faits qui arrivent selon l'ordre habituel des choses et sont contingents, ne peuvent nécessairement se démontrer que par d'autres faits de même nature qu'eux. § 16. De même aussi, les faits nécessaires ne peuvent être démontrés qu'à l'aide de propositions nécessaires, comme nous l'avons prouvé également dans les *Analytiques*. Il s'ensuit clairement que les principes d'où l'on tirera les enthymèmes seront parfois des principes nécessaires, mais que pour la plupart ils seront seulement ordinaires et contingents. En effet, les enthymèmes ne se forment que d'après des vraisemblances et d'après de simples signes, et dès lors il faut nécessairement que l'une de ces deux choses soit identique à l'autre. Ainsi, le vraisemblable n'est que ce qui arrive le plus habi-

le cas de presque tous les événements politiques et des causes judiciaires. — *Toutes les actions humaines.* J'ai ajouté ce dernier mot. — *Par d'autres faits.* Le texte n'est pas aussi formel.

§ 16. *Dans les Analytiques.* Voir les *Premiers Analytiques*, l. I, ch. VIII, p. 38 de ma traduction. — *Ordinaires et contingents.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *L'une de ces deux choses.* Soit la vraisemblance, soit le signe ; pour la différence du vraisemblable et du signe, voir les *Premiers Analytiques*, liv. II, ch. XXVII, § 1, p. 344 de ma traduction. — *Comme quelques-uns le prétendent.* On ne sait à qui s'adressent cette allusion et cette critique. Peut-être est-ce à Corax, le Sicilien, et à ses disciples. — *Et parmi les choses contingentes qui peuvent être autrement qu'elles ne sont.* Quelques commentateurs, Muret, entre autres, et Vater, ont proposé de retrancher tout ce membre de phrase, qui gêne en effet la pensée. — *A l'objet même du vraisemblable.* Ceci est obscur. « L'objet même du vraisemblable » signifie sans doute le vrai, dont le vraisemblable n'est que l'image, de même que le particulier n'est aussi que l'image en raccourci de l'universel.

tuellement, et non pas simplement ce qui arrive, comme quelques-uns le prétendent; et parmi les choses contingentes qui peuvent être autrement qu'elles ne sont, le contingent est ce qui est à l'objet même du vraisemblable dans le rapport que l'universel est au particulier.

§ 17. Quant au signe, il est tantôt comme le particulier est relativement à l'universel, et tantôt comme l'universel est au particulier. Parmi les signes, l'un, qui est nécessaire, constitue et s'appelle une preuve; l'autre, qui n'est pas nécessaire, n'a pas reçu de nom spécial qui indiquât cette différence. J'entends par propositions nécessaires les données d'où sort le syllogisme; et parmi lès signes, c'est bien là le caractère de la preuve proprement dite. C'est là ce qui fait que, quand on pense que ce qu'on a dit ne saurait être réfuté, on croit avoir donné une preuve démontrée et définitive. De fait, les mots de Preuve et de Fin avaient le même sens dans notre ancienne langue.

§ 18. Quand je dis que l'un des signes est comme le particulier relativement à l'universel, voici ce que je

§ 17. *Quant au signe.* Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXVII, §§ 4 et suivants. — *Relativement à l'universel. Id., ibid.* — *J'entends par une preuve.* Voir les *Premiers Analytiques, ibid.*, § 11, p. 348 de ma traduction. — *N'a pas reçu de nom spécial.* Cette distinction n'est pas indiquée dans les *Premiers Analytiques.* — *J'entends par propositions nécessaires.* Voir la définition du syllogisme, *Premiers Analytiques*, l. I, ch. I, § 8, p. 4 de ma traduction. — *Dans notre ancienne langue.* Les commentateurs pensent qu'il s'agit de la langue au temps d'Homère; c'est très-possible; car il y avait environ six cents ans entre l'époque d'Aristote et l'époque Homérique.

§ 18. *Quand je dis.* Le texte n'est pas aussi explicite. Voir le

veux dire : c'est comme quand on avance que le signe, ou la marque, que les sages sont justes, c'est que Socrate était sage et juste tout ensemble. C'est donc là ce qu'on entend par un signe. D'ailleurs ce genre de signe est réfutable, bien que ce qu'on a dit soit vrai ; car ce n'est pas réellement un syllogisme. Mais si l'on dit par exemple que le signe que quelqu'un est malade, c'est qu'il a la fièvre, ou que le signe qu'une femme est accouchée, c'est qu'elle a du lait, alors c'est là une proposition nécessaire. Or, parmi les signes il n'y a que la preuve seule qui ait ce caractère ; et il n'y a qu'elle qui, si elle est vraie, soit irréfutable aussi. § 19. En second lieu, le signe peut être comme l'universel est relativement au particulier. C'est, par exemple, lorsqu'on dit que le signe que quelqu'un a la fièvre, c'est qu'il a la respiration fréquente. Cette assertion est réfutable, quoiqu'elle soit vraie, attendu qu'on peut, en effet, respirer aussi très-fréquemment sans pour cela avoir la fièvre.

paragraphe précédent. — *Le signe, ou la marque*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Les sages sont justes*, ou vertueux. Ce même exemple se retrouve dans les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXVII, § 6 ; seulement c'est Pittacus qui est nommé, au lieu de Socrate. — *Ce n'est pas réellement un syllogisme*. C'est-à-dire qu'on ne pourrait pas construire un syllogisme régulier avec ces simples données. — *Qu'une femme est accouchée*. Cet exemple est aussi dans les *Premiers Analytiques*, *loc. cit.*, § 5. — *C'est là une proposition nécessaire*, dont on peut faire un syllogisme en forme. — *Irréfutable aussi*. Comme le syllogisme formé de propositions nécessaires.

§ 19. *En second lieu*. Le texte n'est pas aussi formel ; voir plus haut le § 17. — *Peut être comme l'universel au particulier*. C'est-à-dire, quand on prend le signe comme universel, et qu'à ce titre on l'applique à un cas particulier. On se trompe alors ; car ce cas particulier ne rentre pas sous l'universel, qui est faux.

§ 20. On doit voir, d'après ce que nous venons de dire, ce qu'on entend par le vraisemblable, le signe et la preuve, et quelles en sont les différences. Mais on a expliqué tout cela encore plus clairement dans les *Analytiques*, où l'on a montré comment certaines assertions peuvent se réduire au syllogisme, et comment d'autres ne le peuvent pas. Nous avons dit, en outre, que l'exemple est une induction, et l'on a spécifié à quoi s'applique l'induction. Mais l'exemple n'est ni le rapport du tout à la partie, ni de la partie au tout, ni du tout au tout; c'est le rapport de la partie à la partie, du semblable au semblable. § 21. Quand les deux choses sont comprises sous un même genre, et que l'une est plus connue que l'autre, c'est précisément alors un exemple. Ainsi, je suppose qu'on veut indiquer que Denys, en demandant une garde pour sa personne, tend insidieusement à la tyrannie. Dès lors, on dira que Pisistrate, qui jadis tendait à la tyrannie, demanda une garde également, et qu'après l'avoir obtenue, il devint un tyran. On pourrait citer de même Théagène de Mégare, et tant d'autres, qu'on connaît bien, et qui deviennent

§ 20. *Dans les Analytiques.* Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIII, XXIV et XXVII. — *Peuvent se réduire en syllogismes. Premiers Analytiques*, liv. II, ch. XXVII, §§ 5, 6 et 7, p. 346 de ma traduction. — *Mais l'exemple n'est.* Le texte n'est pas aussi précis. — *De la partie à la partie.* Parce qu'en effet l'exemple n'est qu'un fait choisi parmi d'autres faits semblables. — *C'est alors précisément un exemple.* C'est-à-dire que le fait qui est le plus connu, doit être choisi de préférence pour exemple, parce qu'alors l'auditoire le comprend beaucoup mieux.

§ 21. *Je suppose qu'on veut indiquer.* Le texte n'est pas aussi

autant d'exemples pour démasquer Denys, dont on ne sait pas encore s'il demande une garde en vue de se saisir de la tyrannie. Toutes ces assertions sont subordonnées à la même généralité, à savoir que celui qui aspire à la tyrannie demande une garde pour sa personne.

§ 22. Telles sont les sources diverses d'où l'on tire les arguments qui semblent être démonstratifs. Mais il y a une très-grande différence entre les enthymèmes; et elle a échappé presque à tout le monde, bien qu'elle se retrouve aussi dans la science dialectique des syllogismes. Cette différence consiste en ce que ceux-ci appartiennent à la rhétorique, comme il y a des syllogismes qui n'appartiennent qu'à la dialectique, tandis que ceux-là relèvent d'autres arts et d'autres sciences, ou qui sont déjà toutes faites, ou qui ne sont pas encore régulièrement constituées. De là vient que ces enthymèmes échappent aux auditeurs; et que si les orateurs

formel. — *Denys*, l'Ancien. Voir la *Politique* d'Aristote, l. III, ch. x, § 10, p. 184 de ma traduction, 2e édition. — *Pisistrate qui tendait à la tyrannie*. Voir Hérodote, l. I, ch. LIX, § 5, p. 18, éd. Firmin Didot, et Plutarque, *Vie de Solon*, ch. XXX, p. 114. Pour Théagène de Mégare, voir la *Politique* d'Aristote, l. VIII, ch. IV, § 5, p. 416 de ma traduction, 2e édit. Dans ce passage, Aristote cite les trois mêmes tyrans qu'ici : Pisistrate, Denys et Théagène. — *A la même généralité*. Ou « au même universel. »

§ 22. *Qui semblent être démonstratifs*, et qui ne le sont pas réellement, parce qu'ils n'ont rien de nécessaire. — *Dans la science dialectique*. Le texte dit précisément : « dans la méthode dialectique. » — *Comme il y a des syllogismes... qu'à la dialectique*. Cette phrase intercalaire ne semble qu'une répétition inutile de ce qui précède; et plusieurs commentateurs ont proposé de la retrancher. Quelques traducteurs se sont abstenus de la rendre. — *Régulièrement constituées*. Le sens n'est pas douteux; mais la pensée reste obscure faute de développement. Du reste, l'auteur le sent lui-même, et

s'y attachent plus qu'il ne faut, ils sortent du rôle qui est le leur. § 23. Mais ceci demande à être éclairci par des explications un peu plus détaillées. Je dis d'abord qu'il faut distinguer les syllogismes dialectiques et les syllogismes oratoires, pour lesquels nous exposons la théorie des lieux communs. Les lieux communs sont ceux qui s'appliquent indifféremment aux matières judiciaires, à celles de la physique, de la politique, et à une foule d'autres sujets d'espèces très-différentes. Tel est, par exemple, le lieu commun du plus et du moins, d'où l'on pourra tirer un syllogisme formel tout aussi bien qu'un enthymème sur des questions judiciaires ou physiques, ou sur tel autre objet, quoique cependant ces questions soient d'espèces fort diverses. Quant aux arguments spéciaux, ce sont tous ceux qui sont tirés de propositions propres à chaque espèce de choses et à chaque genre. Par exemple, il y a, pour les choses de la nature des propositions d'où l'on ne pourrait tirer ni des enthymèmes ni des syllogismes pour

au paragraphe suivant il essaye d'éclaircir ce qu'il vient de dire avec trop de concision. — *Du rôle qui est le leur*. Le texte dit avec plus de vigueur : « Ils sortent d'eux-mêmes; » je n'ai pu conserver cette métaphore énergique.

§ 23. *Qu'il faut distinguer*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Nous exposons la théorie des lieux communs*. Dans cet ouvrage comme dans les *Topiques*, on a exposé la théorie des lieux communs pour les syllogismes dialectiques. Le mot même de Topiques n'a pas un autre sens. — *A celles de la physique*, ou de l'étude de la nature. — *Du plus et du moins*. Voir les *Topiques*, l. V, ch. VIII, p. 203 de ma traduction. — *Un syllogisme formel*. J'ai ajouté ce dernier mot. — *Soient d'espèces fort diverses*. C'est pour cela que les lieux sont appelés Communs. Ils sont en effet communs à plusieurs espèces de choses. — *Quant aux arguments spéciaux*, ou propres. Ce sont les

des questions de morale; et réciproquement, il y en a dans la morale d'où l'on ne pourrait rien tirer pour la physique. Et pour ceci, il est de même en tout. § 24. Les arguments de ce premier genre n'apprendront rien à personne et ne rendront qui que ce soit habile dans un genre spécial, attendu qu'ils n'ont pas de sujet qui leur soit propre. Mais quant aux autres, mieux on choisira les propositions qu'on soutient, plus on sera entraîné, sans le savoir soi-même, à faire une tout autre science que celles de la rhétorique et de la dialectique. Si l'on remonte jusqu'aux principes, ce ne sera plus de la rhétorique et de la dialectique que l'on fait, mais la science dont on exposera alors les principes particuliers. § 25. La meilleure partie des enthymèmes qu'on exprime sont empruntés de ces espèces particulières et propres, et ce n'est que le plus petit nombre qui viennent des principes communs. De même donc que dans les *Topiques*, ici encore il faut diviser les enthymèmes selon leurs espèces,

lieux qui ne peuvent être communs à des choses autres que celle à laquelle ils s'appliquent. — *Et réciproquement*. J'ai ajouté ce dernier mot.

§ 24. *Les arguments de ce premier genre*. C'est-à-dire les lieux communs, qui non-seulement s'appliquent à tout, mais que de plus chacun possède à un certain degré. — *Ils n'ont pas de sujet qui leur soit propre*. De même que la rhétorique et la dialectique n'en ont pas non plus. Voir plus haut, ch. I, § 1. — *Mais quant aux autres*, c'est-à-dire, les arguments spéciaux. — *A faire une tout autre science*, ou « à faire toute autre chose que de la rhétorique. » — *Jusqu'aux principes*. Ce qui n'est guère l'office de la rhétorique. — *Alors*. J'ai ajouté ce mot.

§ 25. *De ces espèces*. C'est le mot même du texte. — *Des principes communs*. Ou mieux peut-être : « des lieux communs. » — *Dans les Topiques*, voir les *Topiques*, l. I, ch. XI et XII, p. 31 et 35 de ma traduction, et *Réfutations des*

et selon les lieux communs d'où l'on peut les faire sortir. J'entends d'ailleurs par espèces les propositions propres à chaque genre de sujets, et par les lieux communs, celles qui peuvent également et sans distinction s'appliquer à tous. Nous traiterons des espèces avant de traiter des lieux.

§ 26. Mais d'abord parlons des genres divers de la rhétorique, afin qu'après en avoir reconnu le nombre, nous considérions à part pour chacun d'eux les éléments et les propositions qui les composent.

CHAPITRE III.

Des trois Genres de la rhétorique : délibératif ou politique, judiciaire, et démonstratif ; objet de chacun de ces trois genres; leur rapport aux trois moments du temps ; leur fin différente, l'utile, le juste et le bien ; exemple d'Achille; nécessité des lieux communs dans les trois genres; l'analyse de ces lieux communs sera l'objet de ce traité.

§ 1. On peut distinguer trois genres dans la rhétorique; car il y a aussi trois espèces d'auditeurs des discours que l'on prononce. Tout discours se compose de

Sophistes, ch. IX, p. 361 de ma traduction. — *Également et sans distinction*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 26. *Les éléments*. C'est le mot même du texte; la suite explique ce qu'il faut entendre par là. — *Les propositions*. C'est-à-dire, les lieux communs applicables dans chaque cas, politique, ou judiciaire, ou démonstratif.

Ch. III, § 1. *Trois genres dans la rhétorique*. Quintilien loue Cicéron d'avoir dit « trois genres de causes, » au lieu de « trois genres de rhétorique. » Les trois genres sont énumérés un peu plus bas, § 3. — *Trois espèces d'auditeurs*.

trois éléments constitutifs : l'orateur qui parle, le sujet dont on parle, et l'auditeur à qui l'on parle. La fin dernière de tout, c'est celui-ci, je veux dire, l'auditeur. § 2. Or, il faut nécessairement ou que l'auditeur soit simple spectateur ou qu'il soit juge ; et il peut être juge soit de choses accomplies et passées, soit de choses futures. On est juge de choses futures quand, par exemple, on est un citoyen assistant à l'assemblée publique ; on juge de choses passées, quand on siége dans un tribunal; enfin l'auditeur est simple spectateur quand il ne pense qu'au talent et à la puissance de l'orateur qu'il écoute. § 3. Par une conséquence nécessaire, il y a trois genres distincts pour les discours qu'étudie la rhétorique : le délibératif, le judiciaire et le démonstratif. Quand on délibère, il s'agit d'engager à faire quelque

Voir plus loin, § 2. C'est le citoyen à l'assemblée publique; c'est le juge sur son siége; et en dernier lieu, c'est le simple auditeur appelé à entendre l'éloge ou le blâme de quelqu'un. Cette division de la rhétorique est fameuse; je n'oserais affirmer qu'elle appartienne en propre à Aristote.

§ 2. *Soit simple spectateur.* On peut être choqué de cet auditeur qui est simple spectateur; mais cette disparate est également dans le texte. — *Accomplies et passées.* C'est le juge à son tribunal, où il n'a jamais à prononcer que sur des faits accomplis. — *Soit de choses futures.* C'est le citoyen délibérant dans l'assemblée publique sur les intérêts de l'État. — *Quand on est un citoyen.* Le citoyen peut juger aussi des choses passées; mais en général, c'est de l'avenir qu'il doit s'occuper. — *Au talent et à la puissance.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 3. *Des discours qu'étudie la rhétorique.* Le texte dit simplement : « des discours de rhétorique. » — *Et le démonstratif.* C'est la traduction exacte du mot grec; et de plus, l'usage a consacré cette expression. Mais dans notre langue le mot de démonstratif emporte toujours l'idée de quelque chose de scientifique. Du

chose que l'on conseille, ou de détourner de quelque chose que l'on dissuade. Soit, en effet, qu'on ait à délibérer sur un intérêt particulier, soit que le peuple réuni discute un intérêt public, on n'a jamais que l'une ou l'autre de ces alternatives. Pour le genre judiciaire, il n'y a que l'accusation et la défense; car il faut bien, en réalité, que les plaideurs fassent nécessairement l'un ou l'autre. Pour le démonstratif, c'est la louange ou le blâme. § 4. Le temps relatif à chacun de ces genres, c'est, quand on délibère, le temps à venir; car dans une délibération, soit qu'on exhorte à faire, soit qu'on dissuade de faire, on ne peut s'occuper jamais que de choses qui seront. Au contraire, c'est le passé pour le genre judiciaire; car c'est toujours sur des choses accomplies et passées que l'un accuse et que l'autre se défend. Enfin, pour le genre démonstratif, le temps véritablement important, c'est le présent; car d'ordinaire on ne loue et on ne blâme quelqu'un que pour des choses actuelles. Il est vrai que souvent on y joint le passé par ressouvenance, et l'avenir par pressentiment. § 5. Chacun de ces genres a une fin différente; et comme ils sont trois, il y a trois fins aussi. Au délibératif, on ne

reste, ce mot se comprend très-bien ici avec les développements qui l'accompagnent. — *A faire quelque chose que l'on conseille.* Le texte n'est pas aussi explicite. — *C'est la louange ou le blâme.* L'éloge ou la critique.

§ 4. *Le temps relatif à chacun de ces discours.* Voir plus haut, § 2. — *Le temps véritablement important*, mais non pas exclusivement, comme l'auteur le dit un peu plus loin.

§ 5. *A une fin différente.* Toutes ces distinctions sont profondes et vraies; mais dans la réalité, ces trois fins se confondent souvent les unes avec les autres, et se réunis-

pense qu'à l'utile et au nuisible. Quand on engage à faire une chose, on la conseille comme étant meilleure; quand on détourne de la faire, on en dissuade comme étant moins bonne; et à cette première considération, on joint les autres, comme de savoir si la chose est juste ou injuste, si elle est belle ou honteuse. Dans les tribunaux, on ne cherche que le juste et l'injuste, et l'on ne fait venir les autres considérations qu'après celle-là. Enfin, dans les discours qui blâment ou qui louent, il n'y a qu'à savoir où est le bien et le mal; et c'est à ces deux questions qu'alors aussi se rapporte et se subordonne tout le reste.

§ 6. Voici bien la preuve que telle est exactement la fin que se propose chacun de ces genres. Ainsi les plaideurs pourraient quelquefois s'accorder sur tout le reste du débat, et, par exemple, le défendeur pourrait ne pas nier que la chose ait été faite ou qu'elle ait nui; mais il ne conviendra jamais qu'il était dans son tort; car de ce moment, il n'y aurait plus que faire d'invoquer la justice. Tout de même, ceux qui délibèrent et qui conseillent peuvent bien souvent laisser sans peine tout le reste de côté; mais convenir qu'ils conseillent des choses nuisibles ou qu'ils détournent

sent dans un seul discours. — *A cette première considération*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Juste ou injuste*. On rentre alors dans le genre judiciaire. — *Belle ou honteuse*. Et l'on rentre alors dans le genre démonstratif. — *Les autres considérations*. Celle de l'utile et du beau. — *Tout le reste*. Même remarque.

§ 6. *Voici bien la preuve*. L'auteur en appelle à la réalité pour vérifier l'exactitude de ses théories. — *Dans son tort... invoquer la justice*. Il y a dans les expressions grecques une similitude de

de choses utiles, c'est ce dont ils ne conviendraient à aucun prix; tout en s'inquiétant souvent fort peu de savoir s'il n'est pas odieux de réduire ses voisins en esclavage, sans même qu'ils nous aient fait de mal en rien. Pareillement enfin, ceux qui louent et qui blâment ne regardent pas si leur héros a fait des choses utiles ou nuisibles; mais ils font surtout valoir dans leur panégyrique la belle action qu'il a accomplie en sacrifiant son intérêt personnel. § 7. C'est ainsi qu'on loue Achille d'avoir vengé son ami Patrocle, tout en sachant fort bien qu'il y devait mourir, et tout en ayant le choix de prolonger sa vie. Cette mort héroïque d'Achille est plus belle pour lui, tandis que l'utile eût été de vivre.

§ 8. On voit donc clairement, d'après le peu qui vient d'être dit, qu'il faut d'abord avoir des propositions sur ces sujets; car les preuves, les vraisemblances et les indices ne sont que des propositions oratoires. Or, d'une manière générale, tout syllogisme se compose de pro-

forme que je n'ai pas cru devoir reproduire, pour ne pas répéter trop souvent le mot de *Juste*. — *Leur héros*. Le texte n'est pas aussi précis.

§ 7. *On loue Achille*. Platon s'est servi dans le même sens de cet exemple dans le *Banquet*, p. 252 de la traduction de M. Cousin. Mais la tradition était si connue par l'*Iliade*, qu'Aristote n'a pas sans doute songé ici à l'ouvrage de son maître. — *Cette mort héroïque*. Le texte dit simplement : « une telle mort. »

§ 8. *Qu'il faut avoir des propositions*. C'est l'expression même du texte; mais on peut la trouver un peu vague, quoiqu'elle soit claire. — *Sur ces sujets*. L'utile, le juste et le beau. — *Les preuves, les vraisemblances et les indices*. Voir plus haut, ch. II, §§ 17 et 18. — *Tout syllogisme se compose de propositions*, enchaînées les unes aux autres, d'après les règles exposées dans les *Analytiques*, Premiers et Derniers. —

positions, et l'enthymème est un syllogisme composé des propositions que nous venons d'énumérer. Comme on ne peut ni faire dans l'avenir ni avoir fait dans le passé des choses impossibles, et que ce sont toujours des choses possibles qu'on peut faire ou avoir faites; comme d'autre part il n'est pas possible, ni qu'on ait fait dans le passé des choses qui n'ont pas eu lieu, ni qu'on fasse dans l'avenir des choses qui ne seront pas, il faut de toute nécessité, soit qu'on délibère, soit qu'on plaide, soit qu'on démontre, avoir des propositions toutes prêtes sur la possibilité et sur l'impossibilité d'une chose, et sur les questions de savoir si elle a été ou n'a pas été, et si elle sera ou ne sera pas.

§ 9. D'un autre côté, tous les orateurs, ceux qui louent et qui blâment, ceux qui exhortent et qui dissuadent, ceux qui accusent et qui défendent, ne se bornent pas à démontrer seulement ce dont on vient de parler; ils essayent en outre de faire comprendre ce que c'est que la grandeur ou la petitesse des choses, du bien ou du mal, de la gloire ou de la honte,

L'enthymème est un syllogisme. Voir plus haut, ch. II, § 7. — *Que nous venons d'énumérer.* Preuves, vraisemblances et signes ou indices. — *Comme on ne peut faire... comme d'autre part.* Cette phrase est peut-être un peu longue; mais j'ai dû conserver le mouvement de la phrase grecque. — *Toutes prêtes.* J'ai ajouté ces mots.

§ 9. *Ceux qui louent et qui blâment.* C'est le genre démonstratif. — *Ceux qui exhortent ou qui dissuadent.* C'est le genre délibératif. — *Ceux qui accusent ou qui défendent.* C'est le genre judiciaire. — *La grandeur ou la petitesse des choses,* afin de les apprécier à leur véritable valeur, sans les exagérer ni les diminuer. — *Du bien et du mal.* C'est l'intérêt politique. — *De la gloire ou de la honte.* C'est l'objet du genre

de la justice ou de l'injustice, soit en ne considérant ces qualités qu'en elles-mêmes, soit en les opposant les unes aux autres. Il en résulte qu'il faut avoir aussi des propositions sur la grandeur et sur la petitesse des choses, sur le plus ou le moins petit, d'une manière générale et sur chaque cas en particulier. Par exemple, il faut savoir démontrer qu'une chose est plus ou moins bonne ou mauvaise, plus ou moins juste ou injuste, et de même pour tout le reste.

§ 10. Voilà donc les sujets généraux sur lesquels il faut nécessairement avoir des propositions toutes préparées. Maintenant nous allons analyser chacune de ces matières particulièrement; et nous verrons ainsi quelles sont les matières spéciales dont on peut délibérer, celles où le genre démonstratif est de mise, et enfin celles qui sont décidées par les juges.

démonstratif. — *De la justice ou de l'injustice.* C'est le genre judiciaire. — *Et sur chaque cas en particulier*, auquel on n'a plus qu'à appliquer la maxime générale que l'on connaît. — *Bonne ou mauvaise.* Utile ou désavantageuse, en politique. — *Juste ou injuste*, devant les tribunaux. — *Pour tout le reste.* Il ne reste que le genre démonstratif.

§ 10. *Les sujets généraux.* J'ai ajouté ce dernier mot. — *Toutes préparées.* J'ai ajouté aussi ces mots, qui complètent la pensée. — *Maintenant...* Cette fin du chapitre est mise souvent au début du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Du genre délibératif; nature des biens et des maux sur lesquels on peut délibérer; limites de cette analyse. Cinq objets d'études indispensables pour l'orateur politique : les finances, la guerre, la défense du pays, ses ressources et sa législation; détails sur ces cinq objets; utilité des connaissances historiques et géographiques, qu'on applique soit à son propre pays, soit aux États étrangers. — Des arguments relatifs à ces cinq objets.

§ 1. Le premier point, c'est d'étudier d'abord de quelle nature sont les biens et les maux dont on s'occupe quand on délibère, puisque ce n'est pas de tous les biens indistinctement qu'on peut s'occuper, mais uniquement de ceux qui dans l'avenir peuvent être ou ne pas être. Il n'y a pas de délibération sur des choses qui sont ou seront de toute nécessité, pas plus qu'il n'y en a sur toutes les choses qui ne peuvent ni exister actuellement, ni avoir jamais existé. On ne délibère même pas non plus sur toutes les choses réalisables sans exception, puisque, parmi les choses qui pourront être ou ne pas être, il y en a quelques-unes qui ne deviennent bonnes que par le fait de la nature ou celui du hasard;

Ch. IV, § 1. *De quelle nature sont les biens et les maux.* La suite montre que ce sont les biens et les maux qui dépendent surtout de notre volonté. — *Qui peuvent être ou ne pas être.* Que nous pouvons produire soit par nos qualités, soit par nos défauts. — *De toute nécessité.* Il n'y a que les choses contingentes qui offrent matière à délibération, parce que l'homme a prise sur elles. C'est ce que l'auteur dira un peu plus bas. — *De la nature ou celui du hasard.* Et

et sur celles-là il n'y a pas le moindre intérêt à délibérer. Ainsi il est évident que les choses où l'on peut délibérer utilement ne sont que celles qui peuvent être naturellement rapportées à l'homme, et dont le principe producteur dépend de nous seuls. Nous n'examinons les choses que jusqu'à ce que nous ayons trouvé qu'elles nous sont possibles ou impossibles à faire. § 2. Dénombrer avec une scrupuleuse exactitude tous les détails, distribuer selon les espèces les questions dont on s'occupe ordinairement avec tant de vivacité, et définir tout cela avec toute la vérité qu'on pourrait y exiger, ce serait là un soin assez déplacé pour le moment, parce qu'une telle recherche n'appartient pas à l'art de la rhétorique, mais relève d'un art plus réfléchi et plus vrai, et que ce serait lui donner fort au delà des considérations qui lui sont légitimement propres. § 3. En effet, ce que nous avons dit un peu plus haut est bien fondé, et la rhétorique se compose

dans les deux cas, elles nous échappent également. — *Naturellement*. Par leur nature propre. — *Le principe producteur*. J'ai reproduit l'expression du texte ; mais il semble qu'un seul de ces deux mots aurait suffi.

§ 2. *Dont on s'occupe*. Dans un des trois genres de discours dont il a été parlé au chapitre précédent. — *N'appartient pas à l'art de la rhétorique*. C'est cependant ce qu'Aristote fera en partie dans le cours de son ouvrage ; seulement il se défend avec modestie de prétendre faire une théorie complète. — *Plus réfléchi et plus vrai*. C'est sans doute de la morale qu'il s'agit, et peut-être aussi de la politique ; mais ici Aristote semble rabaisser la rhétorique et ne pas lui laisser tout à fait la place qu'il lui a assignée dans tout ce qui précède. — *Lui donner*. C'est l'expression même du texte.

§ 3. *Un peu plus haut*. Voir le ch. I, §§ 15 et suivants. — *De*

tout à la fois et de la science de l'analyse et de la morale politique, ressemblant d'une part à la dialectique, et d'autre part, confinant aux discours des sophistes. Mais si l'on s'obstine à regarder la dialectique ou la rhétorique non comme de simples arts où s'exerce le talent, mais comme des sciences véritables, on méconnaîtra toujours leur nature, qu'on effacera en voulant les faire passer à l'état de sciences qui ont des sujets spéciaux et positifs, et qui ne concernent plus uniquement la parole. Pour nous, nous ne pousserons pas ceci plus loin que jusqu'aux divisions qui sont utiles à connaître, et qui laisseront toujours un assez vaste champ à la science politique.

§ 4. Les intérêts dont habituellement on délibère en public, et sur lesquels les orateurs doivent se prononcer en conseillant le peuple, sont, on peut dire, au nombre de cinq, pour ne compter que les plus graves :

L'analyse. C'est-à-dire de la syllogistique, telle qu'elle est exposée dans les deux *Analytiques*, et dans les *Topiques*. — *Aux discours des sophistes*. C'est donner raison aux attaques de Platon contre la rhétorique ; mais Aristote avait trop d'expérience et de lumières pour ne pas reconnaître les périls d'une rhétorique peu scrupuleuse. — *Mais si l'on s'obstine*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *De simples arts où s'exerce le talent*. Ou de simples talents. J'ai préféré une expression un peu plus développée comme plus claire. — *Des sciences véritables*. J'ai ajouté ce dernier mot. — *Spéciaux et positifs*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte; voir plus haut, ch. I, § 1. — *La parole*, ou les discours. La parole peut indifféremment s'appliquer à toute espèce de sujets. — *Un assez vaste champ*. L'expression du texte est assez obscure; mais le sens que je donne me paraît d'accord avec tout le contexte.

§ 4. *En conseillant le peuple*. Le texte est moins développé que ne l'est ici ma traduction. — *Au*

ce sont les finances, la paix ou la guerre, la défense du pays, l'importation et l'exportation, et enfin la législation.

§ 5. Quand on veut parler des finances, on doit connaître les ressources de l'État, leur nature et leur étendue, afin de suppléer celles qui manquent, et d'accroître celles qui sont trop faibles. Il faut qu'on sache tout aussi bien quelles sont les dépenses complètes de l'État, afin de supprimer les dépenses inutiles, et de réduire celles qui sont excessives. Car on devient plus riche, non-seulement en augmentant ce qu'on a déjà, mais de plus en retranchant sur ses dépenses. On peut connaître ce vaste sujet par la pratique et l'expérience personnelle qu'on a des affaires de son pays; mais pour pouvoir donner en ceci un avis profitable, il faut né-

nombre de cinq. Cette limite est peut-être étroite; mais la réserve que fait l'auteur lui-même est de nature à permettre de l'étendre. — *Les finances, etc.* Voltaire admirait beaucoup ces conseils d'Aristote, qu'il trouvait applicables aux nations modernes aussi bien qu'à l'antiquité; voir le *Dictionnaire philosophique*, article *Aristote*, p. 33, édition Beuchot. En effet, ces conseils sont admirables; et je doute qu'aujourd'hui, après tant d'expériences, on pût en donner de meilleurs et de plus pratiques. Du reste, Socrate avait devancé dans cette voie Aristote et Platon; voir Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, l. III, ch. VI, p. 574, édit. Firmin Didot, et Platon, *Le premier Alcibiade*, p. 27, trad. de M. V. Cousin.

§ 5. *Les ressources de l'État.* Nous n'avons pas à faire autre chose aujourd'hui; mais aujourd'hui les hommes politiques ont le budget, avec une foule de documents qui peuvent les aider dans ce labeur indispensable et dans cette étude. — *Réduire celles qui sont excessives.* Tâche très-difficile et que savent seuls accomplir les gouvernements honnêtes et prudents. — *En retranchant sur ses dépenses.* C'est l'économie et l'épargne, sans lesquelles il n'y a pas de richesse possible. — *L'histoire des procédés qu'ont*

cessairement encore posséder l'histoire des procédés qu'ont suivis les autres. § 6. S'il s'agit de la guerre et de la paix, il faut connaître précisément la puissance de l'État, ce qu'elle est actuellement, et aussi ce qu'elle a été jadis, et non-seulement ce qu'elle est aujourd'hui, mais tout ce qu'elle peut devenir. On doit savoir quelles guerres il a déjà soutenues, et comment il s'en est tiré. Il faut posséder tout cela non pas uniquement pour son pays en particulier, mais aussi pour les États voisins, afin de prévoir avec qui l'on aura probablement la guerre, et afin de rester en paix avec les plus forts, ou de saisir le moment de faire la guerre

suivis les autres. Cette recommandation de l'histoire, si utile à l'homme d'État, doit surprendre ceux qui croient que l'histoire date du dix-neuvième siècle. Machiavel est de l'avis d'Aristote, comme le prouve la Dédicace du *Prince* à Laurent le Magnifique.

§ 6. *La puissance de l'État*. C'est ce que bien des gouvernements ignorent, par négligence et par impéritie. Ils ne savent pas ce que les autres ont précisément de force, et ils ne se rendent pas compte non plus de la leur. De là, des erreurs qui amènent des catastrophes, dont toutes les époques et la nôtre nous offriraient de nombreux et funestes exemples. — *Ce qu'elle est actuellement*. De là, tant de documents administratifs chez toutes les nations modernes. — *Ce qu'elle a été jadis*. De là, des archives de toute sorte où se conservent les souvenirs du passé, au grand profit du présent. — *Tout ce qu'elle peut devenir*. C'est l'objet d'une sagacité supérieure, qui n'appartient guère qu'aux grands hommes, et même à un bien petit nombre parmi les plus grands. — *Mais aussi pour les États voisins*. De là, tant de vigilance de la part des États modernes et tant d'observateurs qu'ils envoient les uns chez les autres sous divers titres, ambassadeurs, consuls, attachés militaires, etc. — *Afin de prévoir, etc*. Je ne saurais trop insister sur la profonde sagesse de ces conseils. — *Faire la guerre aux plus faibles*. Ici l'humanité peut réclamer; mais dans la pratique même de nos jours, le droit des gens n'a pas fait encore assez de

aux plus faibles. § 7. Il faut encore discerner si les ressources des États opposés sont pareilles ou dissemblables; car il n'en faut pas plus soit pour triompher, soit pour être vaincu de ce chef. Dans cette vue, il n'est pas moins nécessaire de ne pas étudier exclusivement l'issue des guerres de son pays, mais encore l'issue de celles des autres; car, dans l'ordre naturel des choses, les mêmes résultats sortent des mêmes causes. § 8. Quant à la défense du territoire, il serait bien fâcheux d'ignorer comment il peut être défendu. Pour cela, il faut savoir la force des troupes qui le gardent, la façon dont elles sont organisées et l'emplacement des forteresses, renseignements qui ne s'acquièrent que par la connaissance personnelle du pays. Et tout cela afin d'ajouter aux forces qui sont insuffisantes, de déplacer celles qui sont inutiles, et de mieux choisir les lieux favorables. § 9. En fait de sub-

progrès pour que le plus fort ne profite pas toujours de ses avantages.

§ 7. *Il n'en faut pas moins discerner, etc.* Tous ces conseils ont été merveilleusement pratiqués d'instinct par le sénat de Rome, pendant de très-longs siècles de guerres et de succès. — *Les mêmes résultats sortent des mêmes causes.* L'observation est juste si on la prend dans sa généralité ; mais comme rien ne se ressemble absolument dans les affaires humaines, pas plus que dans la nature, il faut s'attacher avec le plus grand soin à bien reconnaître les différences dans chaque cas particulier. Autrement, on risquerait de faire fausse route.

§ 8. *Quant à la défense du pays.* Sujet non moins intéressant que tous ceux qui précèdent. — *La façon dont elles sont organisées.* C'est ce que les États tâchent toujours de savoir les uns des autres ; et de récents exemples peuvent prouver combien l'ignorance à cet égard peut être cruellement punie. — *De déplacer celles qui sont inutiles*, et par exemple d'abandonner des places fortes dont le lieu a été mal choisi, ou qui ne sont plus nécessaires.

§ 9. *En fait de subsistances.* Il

sistances, il faut savoir aussi quelle dépense est indispensable pour l'État, quelles sont les denrées qu'il peut tirer de lui-même ou celles qu'il doit introduire ; et quelles sont celles dont l'importation ou l'exportation est un besoin réel, afin qu'on fasse en conséquence des conventions ou des traités avec les contrées voisines ; car il est deux points sur lesquels les citoyens doivent être de toute nécessité parfaitement à l'abri, d'une part, contre des ennemis plus puissants, et d'autre part, contre des voisins qui sont nécessaires à leur subsistance. § 10. Mais s'il faut connaître à fond toutes ces questions pour assurer la sécurité, il n'est pas d'un moindre intérêt d'étudier avec soin la législation ; car c'est dans les lois qu'est le salut de l'État. § 11. Il faudra donc savoir combien il y a d'espèces de gouverne-

n'y a guère de sujet plus important que celui-là ; dans notre histoire, soit monarchique soit révolutionnaire, on peut voir le rôle terrible qu'y ont joué les subsistances publiques. En Angleterre, la question des céréales a été et est toujours une des plus graves. — *Celles qu'il doit introduire.* De là, tous les tarifs et les traités de commerce. — *Des conventions et des traités.* Par la force même des choses, ces traités et ces conventions n'étaient pas moins fréquentes dans l'antiquité que dans notre temps, quoique l'échelle fût moins large. — *Car il est deux points.* Le texte n'est pas très-clair, et j'ai dû conserver quelque ambiguïté dans ma traduction. Je crois que l'ordre des pensées exige qu'on comprenne ici qu'il s'agit de deux choses : la sécurité des citoyens à l'égard de la défense du pays et à l'égard de leur subsistance.

§ 10. *D'étudier avec soin la législation.* Conseil non moins sage que tous les précédents. De là, les recueils de lois, soit généraux, soit spéciaux, que l'homme d'État doit connaître et consulter sans cesse. — *Dans les lois qu'est le salut de l'État.* Ceci demandait plus d'explication, et l'on peut trouver que l'expression d'une pensée si importante est un peu trop concise.

§ 11. *Combien il y a d'espèces de gouvernements.* C'est là pré-

ment, connaître ce qui convient à chacun des États, et quelles sont les causes naturelles de leur ruine, soit que ces causes ne viennent que d'eux seuls, soit qu'elles viennent de tout ce qui leur est contraire. J'entends par les causes de ruine venant de l'État, celles qui font qu'en dehors de la constitution parfaite, toutes les autres constitutions se perdent, parce qu'elles sont trop relâchées ou trop tendues. Ainsi la démocratie devient plus faible non pas seulement en s'altérant jusqu'à tourner enfin à l'oligarchie ; mais elle se détruit aussi quand elle se tend par trop. Il en est en ceci comme d'un nez aquilin, ou camus, qui, en perdant de ces défauts, non-seulement en arrive au juste milieu, mais qui de plus, en devenant par trop crochu ou trop aplati, finit par ne plus même avoir l'aspect d'un nez. § 12. En ce qui regarde la législation, il est bon de demander à l'étude des temps antérieurs quelle est la constitution qui con-

cisément le sujet de la *Politique* d'Aristote ; voir l. III et suivants. — *Ce qui convient à chacun de ces États.* On peut trouver que tout ce passage n'est qu'un résumé de la *Politique*. — *De la constitution parfaite.* Voir la *Politique*, fin du livre III[e] et livre suivant. La constitution parfaite n'est d'ailleurs qu'une utopie, et il n'y a point à y songer en tant qu'on y voudrait trouver, soit une durée, soit une universalité qui ne sont pas de ce monde. — *La démocratie.* Voir pour les causes de ruine des démocraties la *Politique*, l. VIII, ch. IV, p. 413 de ma traduction, 2[e] édition. — *Quand elle s'étend par trop.* C'est la maxime bien connue qu'on se perd par l'exagération de son propre principe. — *Il en est en ceci.* Cet exemple est assez singulièrement amené ici ; mais il est assez familier à Aristote pour qu'on ne doive pas regarder ce passage comme une interpolation. Cette comparaison est employée aussi dans la *Politique*, l. VIII (5), ch. VII, § 17, p. 440.

§ 12. *A l'étude des temps antérieurs.* C'est toujours l'histoire.

vient le mieux ; mais en outre il faut savoir parmi les lois qui gouvernent les autres peuples, comment les constitutions s'adaptent aux diverses situations. Il s'ensuit que, pour bien parler de législation, les descriptions de voyages dans toute la terre sont fort utiles ; car c'est par là qu'on peut connaître les lois des peuples ; et pour les discussions politiques, on devra s'attacher aux histoires des écrivains qui ont raconté les faits, bien que tout cela appartienne à la politique plus encore qu'à la rhétorique.

§ 13. Voilà donc quels sont les objets les plus importants parmi ceux dont le genre délibératif exige la connaissance. A la suite, nous allons parler des arguments, à l'aide desquels, soit sur ces matières, soit sur d'autres, on peut persuader ou bien dissuader son auditoire.

— *Les descriptions de voyages dans toute la terre.* Aristote parle encore de ces descriptions de la terre dans sa *Météorologie*, l. I, ch. XIII, § 14, p. 78 de ma traduction. — *A la politique plus encore qu'à la rhétorique.* Aristote semble sentir que cette digression est en effet un peu longue; mais en présence de ce qu'elle contient, il serait bien regrettable qu'il ne se la fût pas permise. — § 13. *Les objets les plus importants.* Mais non pas les seuls. — *Nous allons parler des arguments.* Ces arguments s'appliquent non-seulement aux cinq grands objets dont il vient d'être question, mais aussi à une foule d'autres. Je dois de nouveau attirer toute l'attention des lecteurs sur ce chapitre. Il est fait pour étonner beaucoup ceux qui croient non-seulement à notre supériorité, mais en outre à une différence radicale entre nous et les Grecs. Il n'en est rien; tout a commencé dans la Grèce pour l'Occident, et nous ne faisons que la continuer, quoi qu'en pense notre orgueil.

CHAPITRE V.

Le bonheur est le but général et commun de toutes les actions de l'homme; définition du bonheur; des parties diverses dont la réunion le compose; biens personnels; biens extérieurs; noblesse pour les hommes et les femmes; réputation et gloire; qualités corporelles selon les différents âges; la vieillesse; amitiés nombreuses, influence du hasard; la vertu.

§ 1. On peut dire que chaque homme en particulier, et tous les hommes en général, ont toujours un but sur lequel ayant les yeux fixés, ils recherchent les choses ou les fuient. Ce but, pour le désigner d'un mot, c'est le bonheur, avec toutes les parties qui le composent. Nous étudierons donc, pour en faire comme un modèle, ce que c'est que le bonheur dans sa totalité, et de quoi se forment ses diverses parties. § 2. C'est, en effet, sur le bonheur, et sur tout ce qui y peut conduire

Ch. V, § 1. On peut dire. Le sujet de ce chapitre tient certainement à ce qui précède et à ce qui suit; mais le lien n'est pas assez évident, et il eût été bon de le montrer plus nettement. Le motif général qui met les hommes en action, c'est le bonheur; et l'orateur doit connaître ce qui fait agir les hommes, afin de les diriger où il veut. — *C'est le bonheur.* Pour toute cette théorie du bonheur, il faut voir la *Morale à Nicomaque*, l. I, ch. II, § 2, p. 10 de ma traduction. Les théories sont de part et d'autre identiques dans le fond, et quelquefois même jusque dans l'expression. Voir aussi ma préface à la *Morale*, p. CXIII et suivantes, où j'ai essayé de réfuter la doctrine d'Aristote sur le bonheur. — *Ses diverses parties.* La noblesse, la fortune, la santé, la bonne réputation, etc., etc.

§ 2. *C'est en effet sur le bonheur.* Pour que cette pensée reste vraie, il faut prendre le mot de Bonheur dans un sens très-large.

ou peut y être contraire, que portent toutes les discussions dans lesquelles on persuade ou on dissuade les gens. Pour tout ce qui prépare le bonheur ou une de ses parties, et tout ce qui le rend plus grand de plus petit qu'il était, on conseille toujours de le faire ; mais, pour ce qui le détruit, ou l'empêche, ou produit le contraire, on conseille toujours de s'en abstenir. § 3. Admettons que le bonheur soit défini : « La prospérité jointe à la vertu, ou bien l'indépendance qui se suffit, ou bien encore la vie la plus agréable possible avec toute sécurité, ou bien enfin le sage emploi des biens et des personnes, avec la possibilité de les conserver en en faisant usage. » Tout le monde à peu près convient que le bonheur est ou une de ces choses-là ou plusieurs de ces choses. § 4. Mais si le bonheur est réellement ce qu'on vient de dire, les parties qui le composent sont nécessairement : une naissance illustre, des amis nombreux, toujours parmi les honnêtes gens, la richesse, des enfants bien

— *On persuade ou on dissuade les gens.* Ceci ne s'applique pas très-bien à la politique, où il s'agit de l'utile, et non pas précisément du bonheur.

§ 3. *Que le bonheur soit défini.* Voir la définition du bonheur, *Morale à Nicomaque*, l. I, ch. II et suivants, p. 9 de ma traduction. Aristote donne ici quatre définitions différentes. On pourrait en donner encore bien d'autres, parce qu'en effet le bonheur est très-difficile à définir. Dans la *Morale à Nicomaque*, la définition du bonheur occupe beaucoup de place, et Aristote y consacre un soin extrême.

§ 4. *Sont nécessairement.* Peut-être le mot de *Nécessairement* est-il bien fort. Le bonheur se trouve souvent dans la vie sans aucune des conditions qui semblent si nécessaires à le former; on est heureux sans naissance illustre, sans fortune, sans beauté, etc. — *Une naissance illustre.* Voir la *Morale à Nicomaque*, l. I, ch. VI, §§ 14 et 15, p. 38 de ma traduction. — *Des amis nombreux.* L'auteur passe en revue toutes les conditions particulières ; mais celle-ci

nés et en grand nombre, une vieillesse sans infirmités. On peut y ajouter les avantages du corps, tels que la santé, la beauté, la force, la taille, la vigueur dans la lutte ; on peut joindre aussi la réputation, l'honneur, le succès, puis la vertu, ou ses parties : la raison, le courage, la justice et la prudence.

§ 5. En un mot, ce qui assurerait à quelqu'un la plus parfaite indépendance, ce serait de réunir tous les biens qui sont dans la personne et en dehors de la personne, attendu qu'il n'y a pas d'autres biens possibles que ceux-là. Les biens qui se rattachent à la personne même sont les biens qui regardent l'âme et ceux qui concernent le corps. Les biens extérieurs sont, par exemple, la noblesse, les amis, les richesses et la gloire. Enfin, nous croyons aussi qu'il convient, pour compléter le bonheur, de joindre à tout cela la puissance d'agir et la chance favorable ; car c'est à ces conditions diverses que l'existence serait la plus sûre et la plus douce possible.

n'a pas été analysée spécialement dans les §§ qui suivent. Voir la *Grande Morale*, l. I, p. 205 et suivantes. — *Puis la vertu*. On peut trouver que la vertu est reléguée ici à un degré bien éloigné. Il n'en est pas de même dans la *Morale à Nicomaque*, où la vertu tient beaucoup plus de place, et une place plus haute dans le bonheur.

§ 5. *Qui se rattachent à la personne*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Il n'y a pas d'autres biens possibles*. La division en biens personnels et biens extérieurs est en effet complète. Cette division se retrouve dans la *Morale à Nicomaque*, l. I, ch. VI, § 2, p. 34 de ma traduction ; *Grande Morale*, l. I, ch. II ; et *Morale à Eudème*, l. I, ch. IV, et l. II, ch. I. — *C'est à ces conditions*, qui dans la vie humaine ne sont presque jamais réunies, sauf la chance favorable dont Aristote parle ici. Bien peu d'hommes ont été complétement heureux.

§ 6. Voyons donc ce qu'est en particulier chacun de ces avantages.

§ 7. La noblesse, soit pour une famille, soit pour une cité, c'est d'être autochthones ou du moins très-anciennes; c'est d'avoir eu des ancêtres et des chefs illustres, de qui sont sortis des descendants non moins illustres dans toutes les carrières que le monde envie. La noblesse pour les individus peut venir soit des hommes, soit des femmes, quand la légitimité d'origine est égale des deux côtés, et quand, de même que pour un État, il se trouve que les premiers auteurs se sont rendus fameux par leur vertu, par leur richesse ou telle autre supériorité éclatante, et qu'il est sorti de la race bon nombre de personnages remarquables, soit hommes ou femmes, soit récents ou plus anciens. § 8. Quant aux enfants distingués et nombreux, on sait bien ce que c'est; et en général on entend par des enfants bien nés une jeune famille de beaucoup de membres, qui se signalent, soit sous le rapport des qualités corporelles,

§ 6. *Ce qu'est en particulier*. Ceci peut sembler une digression assez peu utile dans un traité de rhétorique.

§ 7. *La noblesse*. Dans la *Politique*, l. III, ch. VII, § 7, p. 167 de ma traduction, 2e édit., Aristote a défini la noblesse plus brièvement : « un mérite de race. » Le mot de noblesse doit être pris ici dans son sens propre d'Illustration. — *D'être autochthones*. C'était une prétention fort répandue en Grèce dans certaines peuplades et même dans quelques grandes familles. Cette prétention a été universelle, et on la retrouve chez les sauvages, qui y ont peut-être plus de droit que les autres. — *Soit des femmes*. Ce rôle prêté aux femmes mérite d'être remarqué ; elles tenaient moins de place chez les anciens; mais elles avaient déjà beaucoup plus d'importance qu'elles n'en ont jamais eu dans l'Asie tout entière.

§ 8. *Quant aux enfants distingués*. Ces détails peuvent sembler

comme la grandeur, la beauté, la force, la vigueur aux exercices, soit par les qualités de l'âme : la tempérance et le courage, toutes vertus si dignes de la jeunesse. Dans chaque maison en particulier, une bonne et nombreuse famille se compose d'enfants tels que ceux que nous venons de dire, filles ou garçons. Dans les femmes, la distinction du corps consiste dans la beauté et la taille; celle de l'âme, c'est la modération, et l'amour du travail sans occupations serviles. § 9. Du reste, il importe également, soit aux individus, soit à l'État, de chercher à faire que les hommes et les femmes possèdent tous ces avantages; car chez tous les peuples où les institutions qui concernent les femmes sont mauvaises, comme à Lacédémone, on peut dire que l'État n'est heureux qu'à moitié.

§ 10. Les éléments divers de la richesse sont la quantité d'argent, de terres et de domaines qu'on possède;

excessifs.— *Qualités corporelles... qualités de l'âme.* Tous biens intérieurs, et d'autant plus dignes de louange dans la jeunesse. — *Toutes vertus si dignes.* Précisément parce qu'à l'âge des passions, elles sont plus difficiles et plus rares. — *Filles ou garçons.* Même considération pour les femmes que plus haut. — *Dans les femmes.* Même remarque. — *La modération.* J'ai pris le terme le plus général possible. — *L'amour du travail.* Les femmes ont dans l'intérieur de la famille des devoirs qui ne regardent qu'elles seules, et qui peuvent remplir leur vie, comme les devoirs du dehors remplissent la vie des hommes.

§ 9. *Comme à Lacédémone.* Cette même pensée et cette même critique se retrouvent tout au long et presque avec les mêmes termes dans la *Politique*, l. II, ch. VI, § 5, p. 94 de ma traduction, 2ᵉ édit. — *N'est heureux qu'à moitié.* Peut-être aurait-il fallu prendre une expression plus générale et dire Ordonné, au lieu d'Heureux. Cette critique, d'ailleurs, peut s'appliquer à bien d'autres États que Lacédémone.

§ 10. ***Les éléments divers de la richesse.*** Voir la *Politique*, l. I,

ce sont aussi des propriétés mobilières, des bestiaux, des esclaves, tout à la fois nombreux, grands et beaux. Ce sont là des biens qui sont tous assurés et certains, qui sont utiles, et qui peuvent être ceux d'un homme libre. Les biens qui sont productifs ont plus d'avantage utile; mais les biens sont plus vraiment libéraux quand ils ne servent qu'à la jouissance. § 11. J'appelle productifs et fructueux ceux qui donnent des revenus; j'appelle biens de jouissance ceux qui ne produisent rien au delà de l'usage même qu'on en fait. Ce qui fait la sécurité de ces biens, c'est de les posséder dans des lieux et à des conditions qui nous permettent d'en régler l'usage à notre gré. Ce qui fait que ces propriétés sont bien à nous, c'est qu'il ne dépende que de nous de les aliéner; et cette aliénation signifie, à mon sens, qu'on peut les donner ou les vendre à qui l'on veut. D'une manière générale, la richesse consiste bien plus dans l'usage que dans la possession des choses; car la réalité de

ch. III et IV, p. 25 et suivantes, de ma seconde édition. — *D'un homme libre*. Dans l'antiquité, cette restriction était essentielle; et, bien qu'on accordât que l'esclave aussi pouvait avoir des vertus, cependant on n'en tenait aucun compte. — *Qui sont productifs*. Cette expression est expliquée au paragraphe suivant. Mais tous ces détails sont ici évidemment surabondants. — *Vraiment libéraux*. J'ai tâché de rendre la concision du texte. Libéraux veut dire ici : Dignes d'un homme libre.

§ 11. *Productifs et fructueux*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. Ces distinctions peuvent se retrouver encore aujourd'hui dans notre économie politique. — *La sécurité de ces biens*. La sécurité devait paraître encore plus désirable dans l'antiquité, où elle était si rare, que dans notre civilisation, où relativement elle est mieux garantie. — *Dans l'usage que dans la possession*. L'idée est juste; et c'est ainsi qu'il y a souvent, dans la société, des gens qui savent vivre comme des riches

biens indépendants, et l'emploi qu'on en fait, constituent la richesse véritable.

§ 12. La bonne renommée, c'est d'être regardé par tout le monde comme honnête, et d'avoir quelque supériorité que tout le monde, ou du moins le plus grand nombre des hommes, ou les bons, ou les sages, désirent aussi posséder. L'estime est l'indice d'une réputation de bienfaisante bonté. On estime avec raison et plus spécialement ceux qui ont fait du bien, quoique cependant on estime aussi celui qui est simplement en position d'en faire. § 13. La bienfaisance s'étend au salut des personnes, et à tout ce qui peut leur assurer l'existence, ou à leur richesse, ou à tel autre de ces biens, dont l'acquisition n'est jamais facile dans quelques conditions que ce soit, ou pour le lieu ou pour les circonstances où l'on est. Je ne nie pas qu'il n'y ait des gens qui acquièrent de l'estime pour des choses qui

sans rien posséder par eux-mêmes. Ils vivent sur les autres en faisant usage de ce que les autres possèdent. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. IV, ch. I, p. 70. — *La réalité de biens indépendants.* C'est en cela que consiste au fond la véritable richesse.

§ 12. *La bonne renommée.* Ce besoin moral de l'estime d'autrui naît chez l'homme dès qu'il est réuni à ses semblables; et dans l'antiquité grecque, la société était déjà assez avancée pour que ce besoin fût très-vif. De là, l'importance qu'y donne le moraliste. — *De bienfaisante bonté.* Peut-être l'expression n'est-elle pas assez générale. — *Ceux qui ont fait du bien... celui qui est simplement en position d'en faire.* Cette distinction est délicate et vraie, et elle explique l'immense influence qu'exerce socialement la richesse; car la richesse, si elle est bien employée, peut faire beaucoup de bien.

§ 13. *La bienfaisance.* Je n'ai pas trouvé de mot qui rendît mieux celui du texte. — *Au salut des personnes.* Indépendamment du salut de leurs biens. — *Qui semblent bien peu sérieuses.* Le texte dit précisément Petites, en

semblent bien peu sérieuses; mais alors c'est la manière dont on rend service, et les occasions qui en sont cause. Les marques d'estime et d'honneur, ce sont les sacrifices solennels dont on est chargé, les inscriptions publiques en vers ou en prose, les récompenses, les dons de territoires, les préséances, les tombeaux, les statues, les pensions et l'entretien aux frais de l'État. Chez les peuples barbares, les marques d'honneur sont des prosternations et des humilités sans fin, à céder toujours sa place. § 14. Il n'y a pas de peuple où les présents ne soient regardés comme honorables; car un présent est toujours le don d'une valeur qu'on abandonne, et un témoignage d'estime. Voilà pourquoi les ambitieux et les avares, les amis de l'argent et les amis de la gloire, désirent des présents. C'est qu'en effet les uns comme les autres y trouvent ce dont ils

opposition aux grands services qui sauvent les personnes et les fortunes. — *C'est la manière dont on rend service*. Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite. Il est certain que, dans la plupart des cas, la manière dont on rend service vaut au moins autant, et souvent mieux, que le service lui-même, parce que les grands services sont des exceptions. — *Les marques d'estime*. Détails poussés beaucoup trop loin dans un traité de rhétorique. — *Dont on est chargé*. J'ai ajouté ces mots, qui sont indispensables pour compléter la pensée. — *Les inscriptions publiques en vers et en prose*. Du genre de celles qu'on trouve encore en si grand nombre, et que nos archéologues continuent à découvrir tous les jours. — *L'entretien aux frais de l'État*. Comme le Prytanée, à Athènes. — *Chez les peuples barbares*. Les Perses surtout. — *Et des humilités sans fin*... Il n'y a qu'un seul mot dans le texte : j'ai dû le paraphraser pour en rendre toute la force.

§ 14. *Il n'y a pas de peuples*. L'observation est encore aussi juste pour nous que pour les anciens. — *D'une valeur*. Ou d'une propriété. — *Les amis de l'argent et les amis de la gloire*. J'ai cru devoir ajouter cette paraphrase des mots précédents, pour rendre, autant que je l'ai pu, l'assonance

sentent le besoin. Une valeur qui a un prix, c'est ce que veulent les avares; l'honneur est ce que veulent les ambitieux.

§ 15. La qualité la plus méritoire du corps, c'est la santé; et la santé consiste à n'être jamais malade, en usant largement de son corps. Il y a beaucoup de gens qui se portent bien, comme on dit que se portait bien Hérodicus; mais personne n'envierait certainement une santé qu'on ne conserve qu'à force de se priver de tout ou de presque tout. Quant à la beauté, elle varie selon les âges. Ainsi, dans le jeune homme, c'est d'avoir le corps dispos pour tous les travaux, pour la course et la lutte, et agréable à voir rien que pour la jouissance des yeux; et voilà comment les athlètes du pentathle sont les plus beaux, parce que leur nature est également bien douée pour la vigueur et pour l'agilité. Quand on est dans toute la force de sa maturité, on doit être propre aux fatigues de la guerre; et la

des mots grecs. — *Une valeur qui a un prix.* Il n'y a qu'un mot dans le texte. — *Les avares.* Les amis de l'argent. — *Les ambitieux.* Les amis de la gloire.

§ 15. *La qualité...* Continuation d'une digression peu utile : tous ces détails sont trop peu justifiés ; et ils ne paraissent pas du tout nécessaires pour ce qui va suivre. — *Consiste à n'être jamais malade.* Définition très-simple et très-bonne de la santé. — *Hérodicus.* Voir sur Hérodicus, maître de gymnastique, devenu valétudinaire, la *République* de Platon, l. III, p. 168, traduction de M. V. Cousin, et le *Phèdre*, p. 3, *ibid.* — *Qu'à force de se priver de tout.* Aujourd'hui on ne dirait pas autrement. — *Quant à la beauté.* Suite de la digression. — *Agréable à voir.* C'est ce qu'on appelle le charme de la jeunesse, plus grand sans doute en Grèce que dans nos climats. — *Du pentathle*, où l'on réunissait cinq espèces d'exercice. — *Quand on est dans toute la force.* Suite de détails beaucoup trop

beauté qu'on a doit inspirer aussi une sorte d'effroi. La beauté d'un vieillard, c'est de pouvoir encore supporter comme il faut les fatigues inévitables, et de ne point être désagréable aux autres par aucune de ces infirmités qui dégradent la vieillesse.

§ 16. La force consiste à pouvoir ébranler un adversaire comme on le veut. Mais pour ébranler quelqu'un, il faut ou qu'on le tue, ou qu'on le pousse, ou qu'on le soulève, ou qu'on le presse ou qu'on l'étouffe. L'homme qui est fort est celui qui l'est par tous ces moyens ou par quelques-uns d'eux. Le mérite de la grandeur du corps, c'est de dépasser la dimension moyenne, soit en long, soit en large, soit en épaisseur, sans que cependant cette disparité de grandeur ralentisse les mouvements. La force gymnastique du corps se compose à la fois de grandeur, de vigueur et d'agilité; car celui qui est agile est fort aussi. § 17. Celui qui peut lancer ses jambes de certaine façon, faire des pas rapides et allongés, est un habile coureur; celui qui peut étreindre un adversaire et le terrasser, un bon lutteur; celui qui peut le réduire à coups de poings, est habile au pugilat; on l'est au pancrace quand on réussit dans ces deux dernières manières de

prolixes. — *De ne point être désagréable*. Observation fort juste.

§ 16. *La force consiste*. Continuation de détails inutiles. — *Il faut qu'on le tire*. Tout ceci serait bien placé dans un traité de gymnastique; mais dans un traité tel que celui-ci, tout cela est évidemment hors de place. — *Le mérite de la grandeur du corps*. Même observation.

§ 17. *Celui qui peut lancer ses jambes*. A plus forte raison, toutes ces minuties devraient être laissées aux traités spéciaux de gymnastique, comme il y en avait

lutter; enfin, celui qui les possède toutes sans exception, est le pentathle.

§ 18. Une belle vieillesse est celle qui a la lenteur de l'âge, mais sans infirmités; car ce n'est pas une belle vieillesse si elle vient trop vite, ou si, ne venant que lentement, elle est accompagnée de souffrances. Une belle vieillesse dépend tout ensemble et des avantages corporels qu'on pourrait avoir, et aussi du hasard. Si l'on n'est pas exempt de maladie et si l'on n'est pas fort, on ne saurait être à l'abri de la douleur, ni vivre dans un âge avancé; et la durée de la vie tient bien toujours un peu du hasard. Il est vrai qu'il y a bien aussi une certaine puissance de longévité qui ne dépend ni de la force, ni de la santé; car il y a des gens qui vivent fort vieux sans aucun des bienfaits d'une bonne constitution.

§ 19. Mais il n'est pas besoin, pour notre sujet actuel, d'entrer sur tout cela dans des détails très-précis.

§ 20. Avoir des amis nombreux, avoir des amis

sans doute déjà du temps d'Aristote. — *Est le pentathle*. Voir plus haut, § 15.

§ 18. *Une belle vieillesse*. Voir plus haut la fin du § 15. D'ailleurs, l'observation est juste, si d'ailleurs elle est ici hors de place. — *Si l'on n'est pas fort*, par sa constitution naturelle. — *Tient toujours un peu du hasard*. Observation profonde. Avec une théodicée plus éclairée, c'est à la providence de Dieu qu'il faut rapporter cette indécision dans la durée de la vie de l'homme. — *Une certaine puissance de longévité*. Observation très-juste. La vitalité est distincte de la force musculaire et de la santé.

§ 19. *Mais il n'est pas besoin*. L'auteur sent enfin lui-même qu'il s'est laissé aller à une digression peu motivée, et il veut revenir à son sujet; mais les paragraphes suivants prouvent qu'il n'y revient pas encore.

§ 20. *Avoir des amis nombreux*. Sur le nombre des amis,

honorables, ce sont des expressions qui se comprennent aisément une fois qu'on a défini ce que c'est qu'un ami, et qu'on a dit que l'ami est celui qui fait en vue d'un autre toutes les choses qu'il croit pouvoir lui être bonnes. Quand on a beaucoup de personnes ainsi disposées pour soi, on a une abondance d'amis; et quand ces personnes sont des gens de bien, on a des amitiés excellentes. § 21. La propriété consiste, pour les biens dont la fortune est maîtresse, à acquérir et à posséder ces biens, soit tous, soit la plupart, ou tout au moins les plus importants. La fortune est maîtresse de certains avantages que notre industrie également peut nous procurer; mais elle nous en donne beaucoup aussi que toutes les industries du monde ne sauraient nous garantir : par exemple, ceux qui viennent de la nature. Il y en a d'autres que la fortune nous accorde sans que la nature y soit pour rien. Ainsi la santé peut être un effet de l'art; mais c'est la nature seule qui donne la beauté et la taille. On peut dire que les biens de la fortune et du hasard sont ceux qui excitent l'envie.

voir la *Morale à Nicomaque*, l. IX, ch. x, p. 410 de ma traduction.

§ 21. *Pour les biens dont la fortune est maîtresse*. Ce sont en général tous les biens extérieurs. — *Notre industrie*. Le texte dit: « nos arts. » — *Toutes les industries du monde*. Même remarque. Le mot d'Industries est pris ici dans le sens d'Habiletés. — *C'est la nature seule*. Ceci est peut-être exagéré; l'art peut aussi quelque chose sur la beauté et la taille. L'éducation des enfants a une très-grande influence sur leur constitution et même sur leurs formes, bien qu'on ne puisse nier que la nature en ait encore une bien plus grande. — *De la fortune et du hasard*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 22. *Le hasard aussi*. Aristote a combattu le système du hasard,

§ 22. Le hasard aussi est cause de certains avantages qui étonnent la raison: par exemple, dans une famille, tous les autres frères sont laids; mais un seul est beau; une autre fois, une foule de personnes n'ont pas vu un trésor, et une seule le trouve; par exemple encore, une flèche a frappé votre voisin, mais ne vous a pas atteint; ou bien quelqu'un qui avait l'habitude d'aller toujours dans un certain lieu, est le seul qui n'y soit pas venu ; les autres, qui n'y sont allés que cette seule fois, y ont été tués. Dans tout cela, il semble qu'il n'y ait que des accidents heureux du hasard.

§ 23. Quant à la vertu, comme c'est elle qui est le lieu le plus spécial de l'éloge, nous n'en traiterons que quand nous en serons à étudier l'éloge en particulier.

en ce sens que le hasard n'est pas maître souverain des choses; mais il n'a jamais nié que le hasard n'eût une part dans les affaires humaines; voir la *Physique*, l. II, ch. IV, V et VI, p. 29 et suivantes de ma traduction. — *Dans une famille.* Observation très-juste et qui peut sans cesse se répéter. — *Par exemple encore.* Tous ces exemples sont très-bien choisis. — *Des accidents heureux du hasard.* Heureux pour les uns, et malheureux pour les autres.

§ 23. *Quant à la vertu.* On pourrait s'étonner qu'on l'eût passée jusqu'ici sous silence; mais l'auteur en donne la raison. — *Quand nous en serons à étudier.* Voir plus loin, ch. IX, où il est parlé, en effet, de la vertu et du vice comme objets principaux de louange et de blâme dans les discours du genre démonstratif.

CHAPITRE VI.

Lieux communs du bien. Relations de l'utile et du bien, seul objet des conseils qu'on peut donner dans le genre délibératif. Définition du bien ; ses conséquences ; comparaison des biens entre eux ; les vertus, le plaisir ; énumération des biens, acquis ou naturels ; biens douteux ; autres définitions du bien ; vers d'Homère et de Simonide ; préférence pour certains biens.

§ 1. Telles sont donc les considérations que l'orateur doit avoir en vue quand il conseille quelque chose d'actuel ou quelque chose à venir. On voit également les considérations auxquelles il doit se livrer quand il veut dissuader; car ce sont les contraires. Le but que se propose celui qui conseille, c'est l'utilité de ceux à qui il s'adresse. Or, on ne délibère pas sur le but précisément, mais sur les moyens qui y conduisent, et ces moyens sont tous ceux qui peuvent concourir à nos démarches. § 2. Mais comme l'utile est un bien aussi, nous avons à étudier d'une manière générale quels sont les éléments dont se composent le bien et l'utile.

Ch. VI, § 1. *Que l'orateur doit avoir en vue*. Le texte n'est pas aussi formel, et l'expression dont il se sert est beaucoup plus vague et plus générale. — *Quand il veut dissuader*. J'ai développé le texte. Mais les considérations qui viennent d'être énumérées dans le chapitre précédent, ne regardent pas spécialement l'orateur politique ; et ce sont plutôt celles qui ont rempli le chapitre IV sur les finances, la guerre, etc. — *C'est l'utilité*. Autrement, il ne serait pas écouté de son auditoire.

§ 2. *L'utile est un bien aussi*. Pour bien des gens, et même pour bien des philosophes, c'est là tout le bien. De nos jours il s'est formé une école qui n'a pas hésité à s'appeler Utilitaire. — *Le bien et l'utile*. Le texte se sert

Le bien peut être défini, ce qui est désirable pour soi-même, et ce pour quoi on désire tout le reste. Le bien, c'est ce que tous les êtres recherchent, ou du moins tous les êtres qui sont doués de sensibilité et d'intelligence, ou qui peuvent en être doués. Le bien, c'est ce que la raison doit conseiller à tout le monde ; et pour chacun en particulier, le bien est ce que la raison conseille à chacun dans chaque cas spécial. Le bien, c'est ce qui, lorsqu'on le possède, vous met à l'aise et vous suffit. Le bien est ce qui se suffit en soi ; c'est ce qui vous procure et vous garantit ces précieux avantages ; c'est ce dont ces avantages sont la conséquence obligée ; c'est ce qui empêche ou détruit tout ce qui leur est contraire. § 3. On peut entendre le mot de conséquence de deux manières, ou simultanée ou postérieure. Par exemple, savoir est une conséquence postérieure à apprendre ; la vie est une conséquence simultanée de la santé. Les choses peuvent agir et faire de trois façons : tantôt c'est comme se bien porter, qui produit la santé florissante ; tantôt c'est comme les aliments, qui font qu'on

ici, pour rendre l'idée d'Utile, d'un mot qui a été employé dans un sens un peu différent au § 1. Je n'ai pu rendre dans notre langue cette similitude matérielle des mots. — *Ce qui est désirable pour soi-même*. C'est la meilleure définition du bien ; elle est déjà dans Platon. Toutes ces définitions sont également acceptables et délicates.

§ 3. *Ou simultanée ou postérieure*. Le mot de conséquence reçoit dans le premier cas une acception un peu différente ; mais la remarque n'en est pas moins juste. — *Tantôt c'est comme se bien porter*. Ces distinctions ne sont pas aussi nettes que les précédentes. La santé florissante se confond avec Se bien porter, ou à peu près. — *Comme les aliments*, qui précèdent la santé, puisqu'ils contribuent à la

se porte bien; tantôt, enfin, c'est comme l'exercice gymnastique, qui fait d'ordinaire qu'on se porte parfaitement.

§ 4. Ceci posé, il en résulte qu'acquérir des biens est une chose bonne, tout de même que repousser les maux est bon. Dans un de ces cas, n'avoir pas le mal est une conséquence simultanée; dans l'autre, avoir le bien est une conséquence ultérieure. Il est bon aussi d'échanger un bien plus grand contre un plus petit, un mal moindre contre un plus fort; car ce dont le plus grand surpasse le plus faible est ce qu'on choisit dans l'un et ce qu'on rejette dans l'autre. § 5. Nécessairement, les vertus sont un bien; car elles font le bonheur de ceux qui les possèdent; elles leur procurent les biens qu'ils n'ont pas, et leur apprennent à employer ceux qu'ils ont. Mais nous aurons à traiter de chacune d'elles à part, pour en marquer la nature et les caractères. § 6. Enfin le plaisir même est un bien, puisque naturellement tous les êtres animés le recherchent. Par suite, tout ce qui est agréable et beau doit être nécessairement bon. Les choses agréables nous procurent le plaisir; et parmi les choses qui sont belles, les unes

faire ou à l'entretenir. — *L'exercice gymnastique*, qui est cause et effet tout ensemble; on ne peut s'exercer si l'on n'est pas en santé; et s'exercer donne une santé d'autant plus forte.

§ 4. *Une conséquence simultanée... ultérieure.* Ceci justifie la distinction faite dans le paragraphe qui précède. — *Nous aurons à traiter.* Voir plus loin, ch. IX.

§ 6. *Tout ce qui est agréable et beau.* Il est clair que Beau doit être pris ici en un sens assez restreint. Mais d'une manière générale, le beau cause une émotion qui est plus que celle du plaisir et en est différente.

sont directement agréables; et les autres méritent par elles-mêmes qu'on les désire.

§ 7. Pour énumérer les choses une à une, voici tout ce qu'on doit regarder comme des biens. D'abord, le bonheur, qui est désirable en soi, qui se suffit et qui nous fait faire une foule de choses en vue de l'obtenir; la justice, le courage, la modération, la magnanimité, la magnificence, et toutes les autres qualités de cet ordre, qui sont des vertus de l'âme; la santé, la beauté et tous les avantages analogues, qui sont les vertus du corps, et qui produisent une foule d'autres biens, comme la santé qui produit le plaisir et la vie; car ce qui donne tant de prix à la santé, c'est que c'est d'elle que viennent les deux biens mis par les hommes au-dessus de tous les autres, la vie et le plaisir; la richesse, qui est comme la vertu de la propriété, et qui nous procure tant d'autres choses; l'ami et l'amitié; car l'ami est désirable par soi-même, et il rend bien des services; l'honneur et la gloire, agréables et utiles de tant de façons, et qui le plus souvent nous donnent tout ce qui fait acquérir la considération; l'art de bien parler et de se bien conduire. Tout cela nous produit une multitude de biens et d'avantages. § 8. On peut y ajouter les heureuses dispositions qu'on reçoit de la

§ 7. *Pour énumérer les choses une à une.* Ce dénombrement peut sembler un peu long; mais j'ai dû conserver à la phrase de ma traduction l'allure de la phrase grecque. — *Et ce qui donne tant de prix à la santé.* Il semble que ceci est une répétition et une interpolation. — *La vertu de la propriété.* Expression assez remarquable, quoique un peu obscure.

§ 8. *On peut y ajouter.* J'ai

nature : une mémoire toujours facile, une grande promptitude à apprendre, la sagacité d'esprit et tant d'autres qualités pareilles ; car toutes ces facultés sont la source de biens multipliés, comme le sont également toutes les sciences, tous les arts qu'on cultive. La vie à elle toute seule est un bien ; car on désire de vivre rien que pour vivre, quand même aucun bien ne suivrait. Enfin c'est un bien que la justice, qui est d'une si grande utilité pour tout le monde.

§ 9. Tels sont à peu près tous les biens sur lesquels on est généralement d'accord. Dans les biens qui sont douteux, voici à quelle source on puisera ses raisonnements. Ce qui a pour contraire un mal est un bien. Le mal est aussi ce dont le contraire est utile à nos ennemis. Par exemple, s'il est utile à des ennemis que leurs adversaires soient des lâches, il est évident que le courage est ce qu'il y a de plus utile pour nos concitoyens. En un mot, s'il est quelque chose que souhaitent nos ennemis et qui les réjouisse, c'est le contraire qui doit nous paraître bon. Aussi le poëte a bien raison de dire :

« Pour Priam et ses fils, ah! quel jour de bonheur! »

coupé ici la phrase ; mais l'énumération continue dans le texte ; et elle ne s'interrompt pas comme dans ma traduction. — *Rien que pour vivre*. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. IX, ch. IX, § 9, p. 408 de ma traduction.

§ 9. *A quelle source on puisera ses raisonnements*. Ce sont des lieux communs, où tout orateur peut trouver des ressources utiles, mais peu convaincantes s'il ne sait y ajouter l'éloquence. — « *Pour Priam et ses fils* » *Iliade*, chant I, vers 255. Voir ma traduction de l'*Iliade*.

§ 10. Ceci du reste n'est pas vrai dans tous les cas, mais seulement dans la plupart des cas; car il se peut fort bien qu'une même chose soit utile aux deux partis adverses; et de là ce proverbe : « Le malheur réunit les hommes quand ils souffrent le même mal. » § 11. Une chose, quand elle n'est pas excessive, est un bien; du moment qu'elle est plus grande qu'il ne faut, elle devient un mal. Une chose pour laquelle on a fait de grands efforts ou de grandes dépenses est un bien; car il fallait qu'elle parût déjà bonne; et on la prend comme but à pouruivre dans grand nombre d'actions dont elle est l'objet et la fin. Toute fin est un bien qu'on veut acquérir. De là ce que dit le poëte :

« Nous laisserons à Troie, honorée et chérie... »

et encore :

« ... Mais il est honteux et triste aussi... »

De là aussi, le proverbe : « C'est casser sa cruche à la porte. »

§ 12. Le bien est ce qui est désiré par la foule des hommes et ce qui sembledigne qu'on se le dispute; car nous avons dit que le bien est ce que la totalité des

§ 10. *Le malheur réunit les hommes*. C'est par la même raison qu'on devient ami quand on a un même ennemi.

§ 11. « *Nous laisserons à Troie.* » *Iliade*, ch. II, v. 176. Voir ma traduction de l'*Iliade*. — *Honteux et triste aussi. Iliade*, ch. II, v. 298. — *De là aussi le proverbe*. On ne voit pas très-nettement la liaison des idées. — *C'est casser sa cruche à la porte.* On s'est donné la peine d'apporter sa cruche après l'avoir remplie, et on la casse à la fin en entrant chez soi.

§ 12. *La totalité des hommes*. Ce qui n'empêche pas que l'opinion

hommes désire, et la foule passe aisément pour la totalité. Le bien est ce qu'on loue; car on ne loue pas ce qui n'est pas bon. C'est encore ce que louent également et nos ennemis et les méchants. Tous alors sont unanimes, même ceux qui ont eu à souffrir de ce qu'ils louent, parce que la bonté de la chose est tellement évidente que tout le monde est d'accord, de même qu'on entend par méchants ceux que leurs amis même sont forcés de blâmer, et par bons, ceux à qui leurs ennemis ne peuvent refuser leur approbation. Aussi les Corinthiens regardaient-ils comme un outrage le vers de Simonide :

« Ilion ne peut rien reprocher à Corinthe. »

§ 13. Le bien est ce qui a été distingué soit par un sage, soit par un homme ou une femme remarquable : ainsi Minerve distinguait Ulysse; Thésée distinguait Hélène; les déesses distinguaient Pâris, comme Homère mettait Achille au-dessus de tous ses héros. En un mot, le bien est tout ce qu'on préfère au reste; et l'on préfère généralement tout ce qui vient d'être dit, de même que nous préférons ce qui est un mal pour nos adver-

de la foule ne saurait faire loi pour le sage. — *Regardaient-ils comme un outrage.* Il est difficile de comprendre, sans plus de détails, en quoi ce vers pouvait blesser les Corinthiens. Simonide est encore cité plus loin, l. III, ch. II, à la fin.

§ 13. *Soit par un sage.* C'est le pendant de ce qui vient d'être dit sur l'opinion de la foule. — *Minerve distinguait Ulysse.* Distinguait n'est pas aussi fort que l'expression du texte; mais je n'ai pas trouvé un équivalent meilleur, qui pût s'appliquer à tous les exemples cités, dont je devrais tenir compte.

saires et un bien pour nos amis. § 14. On préfère les choses possibles, parmi lesquelles on peut signaler celles qui ont été faites déjà et celles qui se font aisément; et l'on entend par Aisément celles qui se font sans peine et en peu de temps; car le difficile se marque par la peine qu'il coûte et par la longueur du temps qu'il exige. On préfère les choses qui se passent comme on le veut; et ce qu'on veut toujours, c'est de n'avoir aucun mal, ou que tout au moins le mal qu'on souffre soit moindre que le bien qu'on acquiert; ce qui arrive quand le dommage est insensible ou léger.

§ 15. On préfère encore ce qu'on possède en propre et ce que ne possède nulle autre personne. On préfère les choses de superflu; car il y a dès lors plus d'honneur à les avoir. On préfère les choses de pure convenance, comme toutes celles qui se rapportent à la famille et à la position. On préfère les choses dont on se croit frustré, quelque minces qu'elles soient; car celles-là n'excitent pas moins nos désirs que les autres. On préfère celles qu'on peut accomplir comme il faut; car elles nous sont

§ 14. *Celles qui ont été faites déjà*. Et qui ont par conséquent l'appui de l'expérience. — *Par la peine qu'il coûte et par la longueur du temps*. Observation très-juste.

§ 15. *Et ce que ne possède nulle autre personne*. Le privilége excite puissamment l'orgueil, et peut-être plus encore que la richesse. — *On préfère les choses de superflu*. Voir la *Politique*, l. II, ch. I, 2, § 8, p. 81 de ma traduction, 2e édition. — *Il y a plus d'honneur à les avoir*. De là, en effet, la renommée qu'on se fait par les collections et les raretés qu'on possède; on est le seul à les avoir; et de plus, cette acquisition suppose toujours de la richesse. — *De pure convenance*. Ou peut-être: « de convenance sociale, » comme le prouvent les exemples cités à la suite. — *Celles qu'on peut accomplir comme il*

possibles en tant qu'elles nous sont aisées; et l'on est sûr d'accomplir les choses où tout le monde a réussi, ou bien dans lesquelles ont réussi la plupart des autres, nos égaux ou nos inférieurs. § 16. On fait de préférence les choses qui plairont à nos amis ou qui désoleront nos ennemis; et aussi celles qu'on admire, ou pour lesquelles on se sait d'heureuses dispositions ou une grande habileté, parce qu'on est assuré d'y mieux réussir; celles que ne ferait jamais un méchant homme; car elles n'en sont que d'autant plus louables. On préfère les choses qu'on obtient par suite du désir qu'on en a, parce qu'elles ne sont pas simplement agréables et qu'elles semblent en outre meilleures. Enfin, chacun préfère surtout les choses pour lesquelles il a de la passion. Si l'on aime vaincre, c'est la victoire qu'on préfère; si l'on aime l'honneur, c'est l'honneur; si l'on aime l'argent, c'est l'argent; et de même dans tout le reste.

§ 17. Ainsi, quand on doit traiter du bien et de l'utile, telles sont les sources où il faut puiser ses arguments pour persuader.

faut. De là, la passion qu'on apporte aux jeux où l'on est adroit. L'observation est très-fine. — *Nos égaux ou nos inférieurs*. L'émulation est alors d'autant plus vive qu'on serait humilié si l'on ne réussissait pas.

§ 16. *D'heureuses dispositions*. Ceci rentre un peu dans ce qui vient d'être dit. — *On est assuré d'y mieux réussir*. De là, aussi la vanité des artistes, même quand l'art qu'ils pratiquent n'a rien de bien relevé. — *Par suite du désir qu'on en a*. Car alors on satisfait une sorte de besoin. — *Pour lesquelles on a de la passion*. Cette nuance se distingue à peine de la précédente.

§ 17. *Où il faut puiser ses arguments*. L'auteur ne se flatte pas de les avoir indiqués tous sans ex-

CHAPITRE VII.

Lieux communs tirés de la comparaison des biens entre eux; conditions générales de la supériorité dans les choses; leur grandeur relative et leur importance comparée; exemple de l'orateur Laodamas; citation de Pindare; valeur d'opinion que les choses peuvent avoir; motifs divers de préférence; artifices oratoires; citation d'Homère, d'Épicharme et d'un poëte inconnu; Iphicrate; autres motifs de préférence.

§ 1. Souvent, tout en étant d'accord sur ce point que les deux choses sont utiles, on discute pour savoir quelle est celle qui l'est davantage. Il faut donc, à la suite de ce qui précède, dire ce qu'on entend par un plus grand bien et une utilité plus grande. § 2. La chose qui en surpasse une autre est celle qui est d'abord aussi grande, et qui a en outre quelque chose de plus; la chose surpassée est celle qui peut être contenue par l'autre. Plus grand et Davantage ne sont que des relations à quelque chose de plus petit. Grand et Petit, Peu et Beaucoup se rapportent à la grandeur générale des choses en question. Ce qui surpasse est appelé grand; ce qui

ception; mais il a du moins indiqué les principaux. — *Pour persuader*. Si l'on voulait dissuader, on n'aurait qu'à prendre le contre-pied de tous ces arguments; voir plus haut, § 1, dans ce chapitre, et le § 30 du chapitre suivant.

Ch. VII, § 1. *Un plus grand bien*. Cette question a déjà été annoncée plus haut, ch. III, § 9, p. 38. Voir, pour tout ce chapitre, les *Topiques*, l. III, ch. III, p. 107 de ma traduction.

§ 2. *La chose qui en surpasse une autre*. Ces définitions moitié géométriques, moitié morales, sont aujourd'hui très-vulgaires; au

est surpassé est petit. Il en est de même de Beaucoup et de Peu.

§ 3. Or le bien, avons-nous dit, est la chose qu'on choisit pour elle-même et non en vue d'une autre; c'est ce que le monde entier désire; c'est ce que choisirait tout être doué d'intelligence et de sagesse; c'est ce qui fait les choses et les conserve, de même que c'est aussi ce qui procure à sa suite les choses et leur conservation. Or le pourquoi des choses est leur fin, et la fin est la cause en vue de laquelle se fait tout le reste. Pour chacun, le bien est précisément ce qui relativement à lui présente toutes ces conditions. § 4. Il s'ensuit nécessairement qu'un plus grand nombre de choses est un plus grand bien qu'un moindre nombre, ou que des choses plus petites, quand on compare la chose unique ou les choses qui sont moins grandes; car le plus grand surpasse, et le plus petit est surpassé comme contenu dans le plus grand. Si la plus grande chose d'une certaine espèce surpasse la plus grande d'une espèce différente, la première espèce surpasse aussi la seconde. Et réciproquement, qu'une espèce surpasse l'autre, la plus grande chose de la première surpasse la plus grande chose de la seconde. Par exemple, si l'homme le plus grand est plus grand que

temps d'Aristote, elles paraissaient fort neuves.

§ 3. *Avons-nous dit.* Voir plus haut, ch. vi, § 2. — *Le pourquoi.* C'est l'expression même du texte, et il m'a semblé qu'on pouvait l'accepter dans notre langue. Ces formules, d'ailleurs, sont bien connues, et elles sont empruntées à la *Métaphysique*.

§ 4. *Dans le plus grand.* J'ai ajouté ces mots. — *Les supériori-*

la plus grande femme, les hommes en général seront plus grands que les femmes. A l'inverse, si les hommes sont en général plus grands que les femmes, l'homme le plus grand sera aussi plus grand que la femme la plus grande. Les supériorités des espèces sont proportionnelles à la supériorité des êtres les plus grands que ces espèces renferment.

§ 5. Un bien plus grand est celui qui est suivi d'un autre bien, sans suivre lui-même ce bien secondaire ; car une chose n'en suit une autre que parce qu'elle lui est simultanée ou postérieure, ou parce qu'elle y est en puissance. L'utilité de la chose qui suit est comprise dans l'utilité de la chose qui précède. La vie est une conséquence simultanée de la santé; mais la santé n'est pas une suite nécessaire de la vie. Une conséquence postérieure, c'est de savoir quand on a appris. Une conséquence en simple puissance, c'est de dire, par exemple, que voler est une conséquence d'être sacrilége ; car celui qui dérobe les choses sacrées est capable de vol. § 6. Les choses qui surpassent davantage une même chose sont plus grandes aussi ; car elles surpassent alors celle qui est déjà plus grande. Les choses

tés des espèces. Ces détails sont peut-être un peu trop longs, parce que la pensée est évidente.

§ 5. *Parce qu'elle lui est simultanée*. Voir plus haut, ch. VI, § 3, p. 63. — *La vie... la santé... de savoir quand on a appris*. Ce sont les exemples dont l'auteur s'est servi plus haut, *id.*, *ibid.* — *En simple puissance*. Ou, en simple possibilité. Ceci rentre alors dans le vraisemblable. Quand on a commis un crime plus grand, on peut être justement soupçonné d'en avoir commis un moindre.

§ 6. *Sont plus grandes aussi*. Le mot de Grandes doit être compris ici dans le sens le plus large.

qui procurent un plus grand bien sont plus grandes également ; car c'est identiquement produire une plus grande chose. De même encore, pour les choses qu'une plus grande produit ; et, par exemple, si ce qui procure la santé est préférable à ce qui procure le plaisir, et est un plus grand bien, il s'ensuit que la santé est une plus grande chose que le plaisir. Une chose plus désirable par elle-même est plus grande qu'une chose qui n'est pas désirable par elle-même. C'est ainsi que la force l'emporte sur la santé ; car la santé n'est pas désirable pour elle-même, tandis que la force est désirable en soi ; ce qui est précisément le bien tel que nous l'avons défini. § 7. Une chose l'emporte sur une autre, quand elle est une fin et que l'autre ne l'est pas ; car celle-ci est pour une autre, et celle-là est pour soi ; par exemple, l'exercice est au-dessous d'une bonne constitution. Une chose l'emporte sur une autre quand elle a moins besoin de cette autre chose ou d'autres choses, attendu qu'elle se suffit alors davantage à elle-même ; et ce qui a moins besoin est ce qui n'a besoin que de choses moindres ou plus faciles. Une chose vaut

— *Est plus grande.* Ou « plus importante. » — *La santé n'est pas désirable par elle-même.* C'est peut-être aller trop loin ; mais il est certain que la santé vaut surtout comme instrument. On en jouit sans doute pour elle seule ; mais son vrai mérite, c'est de nous permettre une activité d'autant plus complète et plus féconde. — *Tel que nous l'avons défini.* Voir plus haut, ch. VI, § 2.

§ 7. *L'exercice est au-dessous d'une bonne constitution.* Car l'exercice est pris en vue de la constitution ; et la constitution donnée par la nature peut être indépendante de l'exercice. — *Elle se suffit alors davantage à elle-même.* Et se rapproche d'autant

mieux qu'une autre chose qui ne peut pas être ou se produire sans elle, tandis qu'elle peut être sans cette autre chose. Ce qui n'a pas besoin est plus indépendant, et par conséquent semble un plus grand bien. § 8. Un bien est plus grand qu'un autre quand il est un principe, et que l'autre ne l'est pas. Et tout de même aussi, quand l'un est une cause, et que l'autre n'est pas cause ; car il est impossible que les choses existent ou se produisent sans une cause ou un principe. S'il y a deux principes, la chose qui vient du plus grand est plus grande aussi ; s'il y a deux causes, la chose la plus grande est celle qui vient de la cause principale. Réciproquement, de deux principes le plus grand est celui qui produit le plus grand résultat ; et de deux causes, celle qui produit l'effet le plus grand.

§ 9. De ceci, il ressort évidemment que la chose peut être plus grande des deux façons à la fois ; c'est-à-dire

plus du bien absolu. — *Ce qui n'a pas besoin est plus indépendant.* Même remarque.

§ 8. *Quand il est un principe.* J'ai conservé la concision du texte. Principe, d'ailleurs, se rapproche beaucoup de Cause ; et ces deux idées sont souvent confondues l'une avec l'autre. — *Car il est impossible.* Ceci semble être une glose peu utile, ou peut-être même une interpolation. — *S'il y a deux principes.* Distinction vraie. Voir, sur la différence de Principe et de Cause, la *Métaphysique*, l. V, ch. I et II, p. 1012, *b*, 34, édit. de Berlin. — *L'effet le plus grand.* Le texte n'est pas tout à fait aussi précis.

§ 9. *Des deux façons à la fois.* C'est-à-dire soit comme principe, soit comme fin. En tant que principe, la chose est plus importante, puisqu'alors elle produit ce qui sort du principe ; mais aussi, en tant que fin, on peut la regarder comme plus importante, parce que le principe n'acquiert toute sa valeur réelle que par la fin à laquelle il tend et qu'il obtient.

que, si l'une des deux choses est principe, quand l'autre ne l'est pas, la première paraîtra plus grande ; et de même, si elle n'est pas principe, et que l'autre le soit, puisque la fin est toujours plus importante, bien qu'elle ne soit pas un principe. § 10. C'est ainsi que Léodamas, dans sa poursuite contre Callistrate, disait que celui qui avait donné le conseil était plus coupable que celui qui avait agi en le suivant ; car, sans le conseil donné, il n'y aurait eu rien de fait. Tout au contraire, accusant Chabrias, il soutenait que celui qui avait agi était plus coupable que celui qui avait conseillé ; car il ne se serait rien passé, s'il n'y avait pas eu quelqu'un pour agir, bien qu'on ne conseille jamais que pour pousser à l'action. § 11. Un bien qui est rare l'emporte sur un bien abondant et commun ; l'or ainsi l'emporte sur le fer, bien qu'il soit moins utile ; et la

§ 10. *Léodamas*, d'Acharné, orateur qu'Eschine, son élève, mettait au-dessus même de Démosthène ; *Discours contre Ctésiphon*, p. 122, l. 20, éd. Firmin Didot, § 138, *Oratores attici*, 2e volume. — *Contre Callistrate*. Callistrate était un orateur habile, qu'Iphicrate se fit adjoindre dans son expédition contre Lacédémone, en même temps qu'il avait demandé aussi Chabrias pour compagnon. Callistrate obtint la paix de Lacédémone par un discours que Xénophon nous a conservé ; voir Xénophon, *Histoire grecque*, l. VI, ch. II, § 39, p. 440, éd. Firmin Didot, et aussi, ch. III, § 10. — *Celui qui avait donné le conseil*. Voilà le principe. — *Il n'y aurait eu rien de fait*. L'action n'étant que la suite et le résultat du conseil. — *Accusant Chabrias*. Démosthène rappelle cette accusation contre Chabrias, et il paraît lui-même faire le plus grand cas de l'éloquence de Léodamas ; *Discours contre Leptine*, § 146, p. 261, éd. Firmin Didot. — *Celui qui avait agi*. Voilà l'effet après la cause. Pour Chabrias et ses exploits, voir l'*Histoire grecque* de Xénophon, l. IV, V, VI et VII. Chabrias mourut en 357 av. J.-C.

§ 11. *Un bien qui est rare*. La rareté, en effet, est un très-grand élément de valeur dans les choses. — *Bien qu'il soit moins utile*.

possession de l'or est un plus grand bien, parce qu'elle est plus difficile. Mais, à un autre point de vue, l'abondant vaut mieux que le rare, parce que l'usage en est plus ordinaire. Voilà comment le poëte a dit :

« Rien n'est meilleur que l'eau. »

En général, le plus difficile l'emporte sur le plus aisé, parce qu'il est plus rare; mais à l'inverse, le plus aisé l'emporte sur le plus difficile; car nous l'avons comme nous voulons. § 12. Le bien plus grand est celui dont le contraire est un plus grand mal, et aussi celui dont la privation est plus pénible. La vertu est au-dessus de ce qui n'est pas vertu; et à l'inverse, le vice est au-dessus de ce qui n'est pas vice; car le vice et la vertu sont des fins accomplies, tandis que les deux autres ne le sont pas. § 13. Les choses sont plus grandes quand leurs effets sont ou plus beaux ou plus laids; et les effets sont aussi plus grands dans les choses dont les vices et les vertus sont plus grands également; car les résultats sont comme les causes et les principes, de même que

Voir la *Politique*, l. I, ch. III, § 16, p. 33 de ma traduction, 2e édition. — *Parce qu'elle est plus difficile*. L'expression n'est pas assez nette. L'or a d'ailleurs des qualités, outre la rareté, qui l'ont toujours fait prendre pour étalon de la valeur; car ici l'or et l'argent se confondent. — *Le poëte a dit*. C'est Pindare, Première Olympique, vers 1.

§ 12. *Sont des fins accomplies*. Il faut entendre ici le mot de Fins dans un sens très-étendu; car jamais le mal ne peut être, pour une intelligence raisonnable, une vraie fin; c'est une faute et une déchéance involontaire; et personne, maître de soi, ne vise sciemment à mal faire.

§ 13. *Ou plus laids*. La grandeur et l'importance des choses ne dépendent pas, en effet, de leur beauté ou de leur laideur; dans les deux cas, elles peuvent être grandes par leurs effets,

les causes et les principes sont comme les résultats. § 14. Les choses sont préférables quand leur supériorité est plus désirable ou plus belle. C'est ainsi qu'une bonne vue est préférable à un bon odorat, parce que la vue vaut mieux que l'odorat. C'est encore ainsi qu'aimer ses amis vaut mieux qu'aimer l'argent; et par conséquent, l'amitié vaut mieux que l'avarice. Réciproquement, l'excès dans les choses meilleures est meilleur; et l'excès dans les belles choses est plus beau. § 15. Les choses sont préférables aussi quand les désirs qu'elles excitent sont ou plus beaux ou meilleurs; car les passions sont d'autant plus grandes qu'elles s'adressent à de plus grands objets. Par le même motif, les désirs que des choses ou plus belles ou meilleures provoquent, sont également et plus beaux et meilleurs. Plus les sciences des choses sont belles et louables, plus aussi les objets même de ces sciences sont louables et beaux; car ce qu'est la science, la réalité à laquelle elle s'applique l'est aussi, puisque chaque science dispose de sa réalité spéciale; par la même analogie, les sciences

quoique les effets soient absolument opposés.

§ 14. *Leur supériorité*. Ou, peut-être mieux, « leur excellence, » le degré supérieur auquel elles puissent arriver. — *Une bonne vue*. C'est-à-dire, celle qui est aussi bonne qu'une vue puisse jamais l'être. — *La vue vaut mieux que l'odorat*. Voir l'éloge du sens admirable de la vue, au début de la *Métaphysique*. — *L'excès... est meilleur*. Peut-être l'expression n'est-elle pas tout à fait juste; car l'excès semble toujours une chose à fuir.

§ 15. *Quand les désirs qu'elles excitent*. C'est là ce qui fait la grandeur et la beauté de la vertu, de l'héroïsme, etc. — *Les passions sont d'autant plus grandes*. De là, les martyrs de la religion, du patriotisme, etc. — *Dispose de sa réalité spéciale*. Cette expres-

sont d'autant plus belles que leurs objets aussi sont plus beaux.

§ 16. Une chose est nécessairement réputée bonne ou meilleure, quand elle est ou a été jugée telle par les sages, soit par tous, soit par un grand nombre, soit par la plupart, ou par les plus éminents, soit qu'ils aient prononcé d'une manière absolue, soit d'après leur sagesse personnelle. Ceci d'ailleurs est vrai communément de toutes les autres choses; car lorsque la science et la sagesse ont décidé, il n'y a plus à discuter sur la nature, la quantité ou la qualité des choses. Mais nous nous sommes ici borné au bien; car pour nous le bien a été défini ce que choisiraient dans tous les cas les cœurs doués de quelque sagesse. Il est donc clair que le bien est d'autant plus grand que la sagesse le prise aussi davantage. § 17. Une chose est meilleure quand elle est dans les hommes qui sont les meilleurs, ou d'une façon absolue, ou en tant qu'ils sont meilleurs; c'est ainsi que le courage est préférable à la force. Le bien est encore ce que l'homme le meilleur choisirait, ou absolument, ou par suite de son mérite supérieur. Ainsi, souffrir une injustice est mieux que de la commettre;

sion n'est pas très-nette; mais celle du texte ne l'est pas davantage.

§ 16. *Jugée telle par les sages.* Voir les *Topiques*, l. I, ch. x, § 2, p. 28 de ma traduction. — *Le bien a été défini.* Voir plus haut, ch. vi, § 2.

§ 17. *Dans les hommes qui sont les meilleurs.* Ce sont aussi les sages, à un certain point de vue. — *Le courage est préférable à la force.* Le courage tient, en grande partie, à la volonté de l'homme, tandis que la force est souvent un don du hasard et de la nature. — *Souffrir une injustice.* Maxime toute platonicienne et socratique.

car c'est bien là le parti que préférerait l'homme le plus juste.

§ 18. La chose la plus agréable vaut mieux que la moins agréable; car tous les êtres poursuivent le plaisir, et ils ne le recherchent que pour lui-même, caractères définitifs du bien et de la fin. Une chose est plus agréable quand elle cause moins de peine, ou quand le plaisir positif qu'elle cause dure plus longtemps. On préfère une chose plus belle à une chose qui l'est moins; car le beau est ce qui plaît, ou ce qui est désirable en soi. Tout ce qu'on voudrait de préférence se procurer à soi-même, ou procurer à ses amis, est un bien plus grand; et tout ce qu'on voudrait le moins procurer est un plus grand mal. § 19. Les biens qui sont plus durables valent mieux que ceux qui ont une durée moindre; les plus sûrs valent mieux que les moins sûrs; car les uns ont plus de prix par la longueur du temps où l'on en jouit; les autres, par la faculté de nous en servir à notre gré; car l'usage d'une chose assurée ne dépend que de notre volonté. Les consécutions sont ici comme pour les termes conjugués et pour les déclinaisons semblables.

Voir, dans Platon, l'*Apologie* et le *Gorgias*. Le Stoïcisme a recueilli plus tard cette maxime et en a tiré des conséquences extrêmes.

§ 18. *Le plaisir positif.* J'ai ajouté ce dernier mot. — *Le beau est ou ce qui plaît.* C'est le beau extérieur, la beauté de la forme. — *Ou ce qui est désirable en soi.* C'est le beau moral. Le mot grec peut avoir les deux sens, comme en notre langue:

§ 19. *Les biens qui sont plus durables.* Le temps est, en effet, un élément dont il faut toujours tenir le plus grand compte dans l'appréciation des choses. — *Les plus sûrs.* De même pour la sécurité. — *Pour les termes conjugués et pour les déclinaisons sem-*

Si, par exemple, Courageusement est plus beau et plus désirable que Prudemment, le courage sera aussi plus désirable que la prudence; et il sera préférable d'être courageux plutôt que d'être prudent. § 20. Ce que tout le monde désire est préférable à ce qui n'est pas désiré de tout le monde; ce que désirent un plus grand nombre, à ce que désirent un moindre nombre de gens; car le bien était pour nous ce que le monde entier désire, de telle sorte que le bien plus grand est également celui qu'on désire davantage. Un bien plus grand est encore celui qui est jugé tel par nos adversaires, par nos ennemis, par nos juges ou par les experts que nos juges délèguent; car c'est alors un avis que tout le monde partage, ou l'avis de ceux qui peuvent décider de la chose et qui la savent. § 21. Tantôt un bien préférable est celui auquel tout le monde participe, et alors c'est un déshonneur que de n'y pas participer; tantôt c'est celui auquel personne ou peu de gens ont part, puisqu'alors il est plus rare. Les biens les plus précieux sont les plus

blables. Au lieu de Déclinaisons, on pourrait dire Cas. Voir des idées et des expressions toutes pareilles dans les *Topiques*, l. III, ch. III, § 5, p. 108 de ma traduction. Pour tous les lieux communs, en général, il serait bon d'avoir sous les yeux les parties correspondantes et presque semblables des *Topiques*, où les mêmes lieux communs sont exposés comme se rapportant à la dialectique. — *D'être courageux plutôt que prudent*. Ces exemples montrent très-clairement ce qu'il faut entendre par Termes conjugués et par Déclinaisons.

§ 20. *Le bien était pour nous*. Voir plus haut, ch. VI, § 2, p. 63, et aussi le début de la *Morale à Nicomaque* et de la *Politique*. — *Par nos adversaires*. Le sentiment d'un adversaire n'est cependant pas très-acceptable.

§ 21. *C'est un déshonneur*. Au point de vue des rapports sociaux, on rougit de n'être point comme tout le monde. — *Il est plus rare*.

dignes de louange, parce qu'ils sont les plus beaux. De même encore, les biens les plus grands sont ceux qui attirent le plus d'estime et d'honneur ; car l'honneur est comme une appréciation de la valeur des choses. A l'inverse, un mal est plus grand quand il attire de plus grands châtiments.

§ 22. Les choses sont plus grandes quand elles dépassent des choses que tout le monde reconnaît déjà pour grandes, ou qui semblent grandes en effet. Une même chose paraît plus grande quand on la divise en ses diverses parties, parce qu'alors le tout paraît plus grand à l'égard d'un plus grand nombre de choses. C'est l'artifice du poëte dans le discours par lequel la femme de Méléagre pousse le héros au combat :

« Lui redit en pleurant tous les maux endurés
» Dans les remparts brûlants au pillage livrés,
» Des guerriers égorgés l'effroyable carnage,
» Les femmes, les enfants traînés en esclavage. »

§ 23. On peut aussi, au lieu de diviser, réunir et entasser les choses, comme le fait Épicharme, et l'on pro-

Voir plus haut, § 11. — *Les biens les plus précieux*. L'expression est bien vague. — *Une appréciation de la valeur des choses*. Non pas absolue, mais probable. — *De plus grands châtiments*. La législation est une règle assez sûre; mais elle n'est pas absolue pour la conscience ; il y a bien des délits que la loi ne peut atteindre.

§ 22. *Les choses sont plus grandes*. Voir plus haut, ch. III, § 9. — *La femme de Méléagre*. Voir ma traduction de l'*Iliade*, chant IX, v. 591 et suiv. Cette citation n'est pas tout à fait conforme au texte actuel.

§ 23. *Épicharme*. Il paraît que c'était là un effet de style que recherchait Épicharme, ou qu'il avait peut-être inventé. Mais pour que le lecteur pût en juger ici, il aurait fallu une citation dans le genre de celle qui vient d'être

duira le même effet que par la division. La réunion de tant de choses fait croire facilement qu'elles sont énormes; c'est comme le principe et la cause de grandes choses qu'on annonce. § 24. Ce qui est plus difficile et plus rare étant plus grand, il s'ensuit que les circonstances, l'âge, le lieu, le temps, les ressources, font aussi que les choses sont plus grandes. Par exemple, si l'action dépasse de beaucoup la force et l'âge de celui qui l'a faite, si aucun de ses égaux n'eût pu la faire, si elle a été accomplie de telle manière, dans tel lieu, dans tel temps, elle prend alors les proportions des choses les plus belles, les meilleures, les plus justes, ou de leurs contraires. De là, la piquante épigramme contre un vainqueur aux Jeux Olympiques :

« Moi qui portais jadis, le crochet sur le dos,
» Le poisson de Tégée à l'opulente Argos. »

§ 25. De là aussi le compliment qu'Iphicrate s'adressait à lui-même : « Voilà pourtant d'où je suis parti! » Ce qu'on tire de soi-même vaut mieux que ce qu'on ac-

faite d'Homère. Aristote parle encore d'Épicharme de la même façon à peu près, dans le traité de la *Génération des animaux*, l. I, ch. XVIII, p. 724, *a*, 29, édition de Berlin. — *Que les circonstances, l'âge, le lieu*... Observation très-juste.

§ 24. *Dépasse de beaucoup la force et l'âge*. Ce sont là des exemples qui se présentent tous les jours, et dont les avocats tirent grand parti. — *Ou de leurs contraires*. Si, par hasard, c'est un crime au lieu d'une belle action. — *La piquante épigramme*. J'ai ajouté l'épithète. On croit qu'elle est de Simonide. Voir, plus loin, ces vers à demi répétés, ch. IX, § 19. On ne voit pas trop clairement, d'ailleurs, comment ce trait est applicable ici.

§ 25. *Qu'Iphicrate s'adressait à lui-même*. Voir plus loin, ch. IX, § 19, où le mot d'Iphicrate est rapporté plus complétement et sous

quiert d'autrui, car c'est plus difficile; et voilà comment le poëte fait dire à un de ses personnages :

« Et je n'ai jamais eu d'autre maître que moi! »

La partie la plus grande d'une grande chose est la plus considérable aussi. Et, par exemple, Périclès, en prononçant l'éloge funèbre, dit que « la jeunesse de la » cité avait été arrachée à la patrie aussi douloureuse- » ment que si l'on arrachait à l'année son printemps. » § 26. Les biens sont d'autant plus grands qu'ils font besoin dans une nécessité plus grande; par exemple, ceux qu'il faut dans la vieillesse et les maladies. Entre deux biens, le préférable est celui qui est le plus rapproché de la fin qu'on se propose. On préfère un bien personnel à un bien général; et c'est ainsi qu'on préfère le possible à l'impossible, parce que l'un ne dépend que de la personne et que l'autre n'en dépend pas. § 27. Il faut préférer les choses qui constituent la fin

une forme plus claire encore. — *Le poëte.* Voir l'*Odyssée*, chant XXII, vers 347. — *La partie la plus grande... la plus considérable aussi.* C'est presque une tautologie. On pourrait dire aussi : « la plus importante. » Le texte est très-vague. — *Périclès.* Thucydide a donné le discours de Périclès, *Guerre du Péloponnèse*, l. II, ch. XXXV et suivants. Mais cette expression du grand orateur ne s'y trouve pas ; elle a été très-fameuse dans l'antiquité, et elle méritait de l'être par sa justesse et sa grâce. Aristote la cite encore, l. III, ch. X, § 9. Dans Hérodote, l. VII, ch. CLXII, Gélon se sert d'une image analogue en répondant aux ambassadeurs athéniens.

§ 26. *Qu'ils font besoin dans une nécessité si grande.* C'est là ce qui rend la fortune et l'aisance d'autant plus précieuses à mesure qu'on avance en âge. — *Dans la vieillesse et les maladies.* Observation très-juste. — *De la fin qu'on se propose.* Peut-être l'expression aurait pu être plus précise ; un exemple l'aurait éclaircie.

§ 27. *Les choses qui composent*

même qu'on poursuit dans la vie ; car celles-là sont des fins plutôt que celles qui ne font que concourir à la fin qu'on se propose. Il faut préférer les choses de réalité aux choses d'opinion et de simple apparence; et ce qui est de pure apparence, c'est ce qu'on ne ferait jamais si l'acte devait rester ignoré. Ainsi, recevoir un service pourrait même sembler supérieur à le rendre; car on accepterait le service, même quand il resterait caché, et on ne le rendrait guère, si personne ne devait le savoir. On préfère les choses dont on aime mieux la réalité que l'apparence; car alors elles sont plus vraies. C'est là ce qui fait que, pour certaines gens, la justice n'est pas grand'chose, parce qu'on aime mieux paraître juste que l'être en effet, tandis qu'il n'en est pas ainsi de la santé. § 28. On prise davantage le bien qui est plus utile dans une foule de cas; et, par exemple, celui qui nous aide à vivre, à être heureux, à goûter le plaisir et à faire de belles actions. C'est là comment la richesse et la santé passent pour les premiers des biens, parce qu'elles nous assurent tous ces avantages. On préfère une chose

la fin. Même remarque. — *Celles-là sont des fins.* C'est presque une répétition de ce qui vient d'être dit. — *Les choses de réalité.* Ou simplement : « réelles. » *Si l'acte devait rester ignoré.* L'explication est excellente et très-pratique. — *Recevoir un service.* Ce qui suit explique cette pensée, qui pourrait paraître un peu paradoxale. — *Elles sont plus vraies.* L'expression grecque n'est pas plus claire que ma traduction. — *On aime mieux paraître juste.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Il n'en est pas ainsi de la santé.* Qu'on préfère posséder réellement plutôt que de paraître simplement en jouir.

§ 28. *La richesse et la santé passent pour les premiers des biens.* L'opinion vulgaire n'est pas fausse, bien qu'au-dessus de ces deux biens il y ait la raison,

quand elle donne moins de peine, et qu'en outre elle est accompagnée de plaisir; car alors il y a plus d'un bien, puisque nous avons tout à la fois le plaisir, qui est un bien déjà, et l'absence de peine. Entre deux choses, on préfère celle qui, jointe à une même chose, fait que le tout est plus grand. § 29. On préfère celles dont la présence ne peut être dissimulée à celles dont la présence peut passer inaperçue; car les premières sont plus dans la vérité. Ainsi être riche vaut mieux que le paraître. Un bien est plus grand lorsqu'il est plus cher, tantôt parce qu'il est seul et tantôt parce qu'il fait partie de plusieurs autres. Aussi, la peine n'est-elle pas égale contre celui qui prive quelqu'un du seul œil qu'il a, ou contre celui qui crève l'œil à quelqu'un qui a les deux; car, dans le premier cas, c'est le bien le plus cher qu'on a détruit.

§ 30. Telles sont à peu près les sources diverses des

qui apprend à s'en servir convenablement. Mais on se croit toujours assez sage, bien que ce soit là toujours le côté faible. — *Moins de peine*. Ou plus exactement : « aucune peine, » comme la suite le prouve. — *A une même chose*. Il eût été bon de citer quelque exemple à l'appui.

§ 29. *Sont plus dans la vérité*. Voir plus haut, § 27. Ici encore l'expression de la pensée n'est pas assez nette; mais, du moins, il y a un exemple qui l'éclaircit. — *Tantôt parce qu'il est seul*. Comme dans l'exemple qui suit. — *Qui fait partie de plusieurs autres*. Il aurait fallu citer un exemple pour ce second cas comme pour le premier. — *Aussi la peine*. Sans doute dans la législation athénienne. Voir Démosthène, *Discours contre Timocrate*, ch. CXXXIX, p. 388, édit. Firmin Didot, sur une loi des Locriens à cet égard. — *Le bien le plus cher*. Ou plus exactement : « Un bien qui est plus cher. »

§ 30. *Pour persuader ou dissuader*. Voir plus haut la fin du chapitre VI, § 17. On peut rapprocher tous ces lieux communs de

arguments qu'on peut employer pour persuader ou dissuader de faire une chose.

CHAPITRE VIII.

L'orateur politique doit connaître à fond la nature des gouvernements divers ; les gouvernements sont au nombre de quatre : démocratie oligarchie, aristocratie et monarchie ; leur caractère spécial et leur but particulier ; l'orateur doit conformer son langage aux conditions du gouvernement auquel il s'adresse ; citation de la *Politique*.

§ 1. Pour pouvoir convaincre une assemblée politique à laquelle on veut adresser d'utiles conseils, le moyen le plus puissant et le plus souverain, c'est de bien savoir quelles sont toutes les espèces de gouvernements, les caractères de chacun d'eux, leurs lois et leurs intérêts divers. Les assemblées se laissent persuader par l'intérêt de l'État ; et ce qui est utile à l'État, c'est ce qui le sauve et le maintient. § 2. La souveraineté qui gouverne l'État est la décision du souverain ; et le souverain varie avec les États eux-mêmes. Il y a

ceux qui sont énumérés dans les *Topiques*, l. III, ch. II et III.

Ch. VIII, § 1. *Une assemblée politique*. Il semble que tout ce chapitre est la suite du chapitre IV, où il est traité des connaissances nécessaires à l'orateur politique. Il y a peut-être eu ici quelque déplacement ; mais je n'ai rien voulu changer à l'ordre habituel. — *De bien savoir quelles sont toutes les espèces de gouvernements*. Ceci rentre dans l'étude de la législation recommandée plus haut, ch. IV, § 4. — *Les caractères*. Ou les mœurs. — *C'est ce qui le sauve et le maintient*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 2. *La souveraineté... du souverain*. Cette répétition est dans le texte. — *Varie avec les États eux-mêmes*. Voir la *Politique*, l. III, ch. VI, § 1, p. 156 de ma traduction, 2e édition. — *Il y a*

quatre sortes d'États : la démocratie, l'oligarchie, l'aristocratie et la monarchie. Par conséquent, le souverain qui décide en maître est toujours ou une partie des membres ou l'ensemble total des citoyens. La démocratie est l'État où les fonctions se répartissent par la voie du sort ; l'oligarchie est celui où elles se répartissent selon le cens ; l'aristocratie, selon les lumières et l'éducation. J'entends par éducation celle qu'ont réglée les lois ; et dans toute aristocratie, les chefs sont ceux qui obéissent à la loi fidèlement ; car dès lors ils semblent les meilleurs de tous les citoyens ; et c'est de là que cette forme de gouvernement a tiré son nom. Enfin, la monarchie, comme le mot même l'indique, est l'État où un seul individu est maître de tout. Quand la monarchie est soumise à un certain ordre, c'est une royauté ; quand l'autorité y est sans limites, c'est une tyrannie.

§ 3. L'orateur ne doit jamais perdre de vue le but

quatre sortes d'États. Dans la *Politique*, l. III, ch. v, p. 146, Aristote n'admet que trois gouvernements au lieu de quatre ; et il a raison ; car l'oligarchie qu'il distingue ici n'est qu'une déviation et une corruption de l'aristocratie. Montesquieu a aussi reconnu trois gouvernements d'une manière générale ; mais dans ses analyses particulières il en étudie quatre. Voir l'*Esprit des lois*, l. II, ch. I et suiv. La vraie division est celle qu'Aristote a posée dans la *Politique*. Voir ma préface à la *Politique*, p. xc et suivantes, 2e édition. — *La démocratie est l'État.* Il faut rapprocher toutes ces définitions de celles qui sont données dans la *Politique*, l. III, ch. v et suivants. — *Ils semblent les meilleurs de tous les citoyens.* L'aristocratie ne se fonde pas seulement sur le respect des lois. — *A tiré son nom.* Cette pensée n'est pas exacte. L'aristocratie est beaucoup mieux définie dans la *Politique*, l. III, ch. v, § 2, p. 147, 2e édition. — *C'est une royauté... c'est une tyrannie...* Théories conformes à celles de la *Politique*.

§ 3. *L'orateur ne doit jamais perdre de vue.* Le texte n'est pas

spécial de chacune de ces constitutions; car on n'y accepte jamais que ce qui peut mener à ce but. L'objet propre de la démocratie, c'est la liberté; celui de l'oligarchie, c'est la richesse; de l'aristocratie, c'est l'éducation et le maintien des lois; enfin, celui de la tyrannie, c'est la conservation personnelle. On voit donc sans peine qu'il faut ici distinguer avec soin les mœurs, les lois, les intérêts qui concourent au but de chaque constitution, puisque l'on n'y fait jamais rien qu'on ne rapporte à ce but.

§ 4. Mais l'orateur ne persuade pas uniquement son auditoire par les démonstrations auxquelles il se livre; il le persuade encore par les impressions morales qu'il lui cause. On accorde sa confiance à celui qu'on écoute, quand on lui trouve certaines qualités, par exemple, d'être honnête ou bienveillant, ou tous les deux à la fois. Il en résulte qu'il nous faut avoir nous-mêmes les

aussi formel. — *C'est la liberté.* De nos jours, et malgré la sagesse antique et l'expérience des siècles, on veut prétendre que l'égalité est le but spécial de la démocratie; mais on peut espérer que la démocratie moderne n'en croit rien, et que, sans écouter des conseils peu sages, elle ne songera point à poursuivre un autre but que la liberté, c'est-à-dire la faculté de se gouverner elle-même. C'est une entreprise difficile, sans doute; mais c'est la seule digne d'un peuple éclairé. — *Celui de la tyrannie.* La monarchie est oubliée, bien qu'un peu plus haut on vienne de la distinguer de la tyrannie. — *L'on n'y fait jamais rien.* L'expression est peut-être un peu trop générale.

§ 4. *L'orateur ne persuade pas uniquement.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Par les démonstrations.* Même remarque. — *Par les impressions morales.* Ou par le caractère qu'il a ou qu'il affiche. — *Honnête.* Cela donne de la confiance. — *Bienveillant.* Cela provoque la sympathie, qui passe bien vite à la confiance. — *Avoir nous-mêmes.* C'est la forme qu'adopte le texte

caractères de chacun de ces gouvernements; car ce sera le caractère de chacun d'eux qui nécessairement aussi sera auprès de chacun d'eux le plus capable de persuader. Cette connaissance s'acquerra par les mêmes moyens que nous venons d'indiquer; car les caractères se manifestent par les déterminations qu'on préfère, et la détermination se rapporte toujours au but particulier qu'on poursuit.

§ 5. Ainsi, telle est la méthode qu'il faut adopter pour convaincre son auditoire sur des intérêts à venir ou actuels; tels sont les arguments qu'il faut employer pour faire voir aux gens leurs intérêts véritables, et telles sont les sources qui nous fournissent nos arguments. Ici, du reste, nous n'avons traité le sujet que dans une mesure très-restreinte, parce que nous l'avons approfondi dans la *Politique*.

grec. *Nous* signifie ici : « les orateurs. » Pour cette conformité du caractère des individus et du caractère des États, voir la *République* de Platon, l. VIII, p. 128 de la traduction de M. V. Cousin. — *Que nous venons d'indiquer*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée; voir un peu plus haut, § 1. — *Les déterminations qu'on préfère*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte grec. — *Au but particulier qu'on poursuit*. Le texte n'est pas aussi développé.

§ 5. *Sur des intérêts à venir ou actuels*. Voir plus haut, ch. III, § 2, p. 34. — *Les arguments*. Tirés des lieux communs qui viennent d'être énumérés. — *Les sources*. Les lieux communs. Le texte grec est moins formel. — *Approfondi dans la Politique*. Voir, en effet, la *Politique*, l. III et suiv. Les divergences qu'on peut remarquer ici sont assez légères; elles peuvent tenir à ce que la pensée d'Aristote a varié ou à ce que sa mémoire n'a pas été très-fidèle. La *Politique*, d'ailleurs, exigeait bien plus de précision que la *Rhétorique*, qui est presque de la dialectique.

CHAPITRE IX.

De l'éloge et du blâme dans le genre démonstratif; de la vertu et du vice; définition générale du beau et de l'honnête; la vertu; ses parties diverses, courage, tempérance, etc.; le vice et ses nuances; considérations particulières sur les conséquences et les indices de la vertu et du vice; divers lieux communs; citations d'Alcée et de Sappho; mot de Socrate; mot d'Iphicrate; citation de Simonide; lieux communs pour l'éloge ou pour le blâme; rapports du conseil et de l'éloge; usage de l'amplification; Harmodius et Aristogiton; Isocrate.

§ 1. A la suite de ce qui précède, nous allons traiter de la vertu et du vice, de l'honnête et du déshonnête; ce sont là les objets de la louange et du blâme. Cette étude aura pour nous ce double avantage, qu'elle nous apprendra du même coup à former en nous le caractère que nous devons présenter aux autres; ce qui est, avons-nous dit, le second moyen de persuader son auditoire; car c'est par les mêmes procédés que nous pourrons nous donner à nous-mêmes, ou donner à autrui, le caractère qui inspire la confiance accordée à la vertu. § 2. D'autre part, comme il arrive parfois que,

Ch. IX, § 1. *A la suite de ce qui précède.* La transition peut sembler peu suffisante. — *De la vertu et du vice.* Voir plus haut, ch. v, § 23. — *De la louange et du blâme.* Qui constituent le genre démonstratif, dans les théories d'Aristote. — *Avons-nous dit.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel; voir plus haut, ch. II, § 4. — *De persuader son auditoire.* En ayant une juste autorité qui confère aux arguments un poids qu'ils n'auraient pas à eux seuls. — *A autrui.* Et notamment à notre client devant le tribunal, ou à notre héros, dont nous voulons propager la gloire.

§ 2. *D'autre part.* La pensée exprimée dans ce paragraphe doit paraître assez singulière; et l'on pourrait croire que c'est une in-

sérieusement ou non sérieusement, on fasse l'éloge non pas seulement d'un homme ou d'un Dieu, mais aussi de choses sans vie ou du premier animal venu, il faudra indiquer également les propositions qu'on peut avancer sur de tels sujets, auxquels d'ailleurs nous ne nous arrêterons que pour y puiser quelques exemples.

§ 3. D'abord le beau ou l'honnête est ce qui, étant désirable en soi, est en outre digne de louange, ou bien aussi ce qui, étant bon, est agréable parce qu'il est bon. Si c'est là l'honnête et le beau, il s'ensuit nécessairement que la vertu est belle; car étant bonne, elle est louable aussi. La vertu est, on peut dire, une puissance d'acquérir et de conserver les biens; une puissance qui nous procure des biens aussi nombreux que grands, et qui en tout produit toute espèce de biens. § 4. Les parties diverses de la vertu, c'est le courage, la tempérance, la dignité, la magnanimité, la libéralité, la douceur, la réflexion, la sagesse. Par une suite nécessaire, les plus grandes vertus sont celles qui rendent le plus de services à au-

terpolation, parce que rien dans la suite n'y correspond. — *De choses sans vie*. C'est bien vague. — *Ou du premier animal venu*. L'auteur sent lui-même qu'il n'y a pas à s'arrêter beaucoup sur de tels sujets. — *Que pour y puiser quelques exemples*. Il faudrait que ces exemples fussent bien indispensables pour être justifiés.

§ 3. *Le beau ou l'honnête*. Qui se confond avec le bien. Aussi, la définition de l'un rentre dans celle de l'autre. — *La vertu est belle*. Il faut toujours se rappeler que, dans la langue grecque, le même mot peut signifier le bien et le beau tout à la fois. — *Une puissance*. C'est là l'expression même du texte.

§ 4. *Les parties diverses de la vertu*. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. II, ch. v et suivants, p. 80 de ma traduction. — *De services à autrui*. Et d'abord à soi-même, par cela seul qu'on est vertueux

trui, puisque la vertu est une faculté puissante de faire du bien. Voilà pourquoi on a une estime supérieure pour les gens justes et courageux ; car l'une de ces vertus est utile aux autres dans la guerre, et l'autre dans la paix. § 5. Après le courage et la justice, vient dans l'estime publique la libéralité ; car les hommes généreux abandonnent volontiers et ne disputent jamais les richesses dont le vulgaire est avide par-dessus tout. La justice est la vertu qui fait qu'on ne veut que ce qui vous appartient ou que ce que la loi vous accorde ; l'injustice veut au contraire le bien d'autrui et ce que la loi n'accorde pas. Le courage est la vertu qui nous fait accomplir de belles actions dans le danger, et nous fait agir comme le veut la loi, dont nous sommes les serviteurs dociles. La lâcheté est tout le contraire. § 6. La tempérance est la vertu qui fait que nous ne prenons les plaisirs du corps que dans la mesure où le veut la loi de la raison. La débauche est le vice opposé. La libéralité consiste à faire du bien avec les richesses que l'on

et qu'on sait le rester constamment. — *Juste et courageux*. Les deux principales vertus aussi dans les théories platoniciennes.

§ 5. *La libéralité*. Il faut rapprocher toutes ces théories de celles qui sont données sur les mêmes sujets et avec plus de précision dans la *Morale à Nicomaque* ; pour la libéralité en particulier, l. IV, ch. I, p. 69 de ma traduction. — *Ne disputent jamais les richesses*. C'est cette nuance de la libéralité qu'on appelle le désintéressement. — *Le vulgaire est avide par-dessus tout*. Observation très-juste. Dans le vulgaire, l'instinct de l'intérêt est souvent brutal et même féroce. — *La justice... le courage*. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. IV, ch. III, etc., etc. — *Dont nous sommes les serviteurs dociles*. C'est ce que rappelait l'épitaphe des Spartiates morts aux Thermopyles.

§ 6. *La tempérance... la libéralité, etc., etc*. Voir la *Morale à*

possède; l'avarice est le contraire. La magnanimité est la vertu qui inspire les plus grands actes et les plus grands bienfaits; et son contraire, c'est la petitesse d'âme. La magnificence est la vertu qui pousse à la grandeur dans les dépenses qu'on doit faire; et son contraire, c'est la mesquinerie, de même que la petitesse d'âme est le contraire de la magnanimité. § 7. La prudence est la vertu de la pensée qui nous éclaire dans le choix judicieux des biens et des maux relatifs au bonheur, ainsi que nous l'avons dit.

§ 8. Mais pour la question présente, voilà assez de considérations sur la vertu et le vice en général, et sur leurs diverses parties. Les autres considérations sont faciles à apercevoir. Ainsi, l'on voit sans peine que tout ce qui peut produire la vertu est honnête aussi, puisque c'est à la vertu que tout cela tend; et que tout ce qui résulte de la vertu est honnête également, puisque ce sont ou les indices ou les effets de la vertu. Or, du moment que de simples indices ou des signes analogues sont honnêtes, par cela seul qu'ils sont les effets réels du bien ou les

Nicomaque, l. IV. — *A la grandeur dans les dépenses.* Cette vertu avait dans l'antiquité de fréquentes occasions de s'exercer, parce qu'on chargeait souvent les citoyens riches de certaines dépenses publiques. On plaçait alors un juste orgueil à être magnifique et à surpasser ses devanciers. — *De même que la petitesse d'âme.* Répétition peu utile; c'est peut-être une faute de copiste. M. Spengel, avec Muret, pense que cette phrase aura été ajoutée par quelque main étrangère.

§ 7. *Ainsi que nous l'avons dit.* Voir plus haut, ch. v, § 1.

§ 8. *Dans la question présente.* C'est-à-dire dans un traité de rhétorique. — *Les autres considérations*, ressortent évidemment de celles qui précèdent. — *Ou les souffrances que le bien attire* On peut entendre aussi : « Les

souffrances que le bien attire, il s'ensuit nécessairement que les actes de courage ou les signes de courage, démontrant qu'une chose a été courageusement faite, sont d'une égale beauté. § 9. Les choses justes ou les choses faites justement sont dans le même cas. Mais les souffrances qu'impose la justice ne sont pas belles à supporter; et c'est la seule vertu où une conséquence qui est juste ne soit pas toujours belle et honnête. En effet, quand on est puni, le châtiment est plus honteux quand il est juste que quand il est inique. Mais il en est des autres vertus ainsi que nous venons de le dire.

§ 10. Les choses sont belles toutes les fois que l'honneur en est le prix, et toutes les fois aussi qu'on y considère l'honneur plus que l'argent. Elles sont belles encore lorsque, toutes délicates qu'elles sont, on ne les fait pas dans son intérêt personnel. Les choses honnêtes et belles sont aussi les actes absolument bons qu'on fait pour sa patrie en se sacrifiant soi-même. Ce sont encore toutes celles qui sont bonnes par leur propre nature;

modifications et les nuances du bien. » J'ai préféré le premier sens, à cause de ce qui est dit un peu plus bas sur la justice.

§ 9. *Justes... justement.* Termes conjugués, ou plutôt Cas ou Déclinaisons, comme le dit Aristote. — *Une conséquence qui est juste.* — C'est-à-dire, le châtiment exigé par la justice. Mais l'idée n'est peut-être pas très-vraie d'une manière générale; car on peut dire que le châtiment n'est pas, à proprement parler, une conséquence de la justice, puisqu'il tombe sur celui qui n'a pas été juste.

§ 10. *Que l'honneur en est le prix.* L'honneur dans toute sa vérité, et non selon l'opinion vulgaire, qui s'y trompe assez fréquemment, parce qu'elle ne connaît pas assez les motifs et toutes les circonstances de l'action. — *Dans son intérêt personnel.* C'est une des conditions les plus ordinaires de toute action vraiment belle. — *En se sacrifiant soi-*

celles aussi qui ne sont pas bonnes à la personne qui les fait, parce qu'on ne fait jamais ces choses-là en vue de soi. § 11. Les choses sont plus belles et plus honnêtes quand elles peuvent s'adresser plus convenablement à la personne morte plutôt qu'à la personne vivante; car ce qu'on fait pour quelqu'un de vivant a toujours davantage un côté personnel et intéressé. Les actions sont plus honnêtes quand elles sont faites en vue d'autrui que quand on les fait pour soi. Les succès qu'on obtient pour les autres, et non pour soi-même, sont plus beaux, ainsi que les services qu'on rend à d'anciens bienfaiteurs; car à leur égard, c'est justice. A ce titre, les services qu'on rend sont toujours louables; car ce n'est pas à soi qu'on les peut appliquer. § 12. Les choses belles sont les choses contraires à celles dont on rougit; et l'on peut rougir de honte, soit pour des paroles, soit pour des actions actuelles ou futures. C'est ainsi que quand Alcée dit à Sappho :

« Je voudrais bien parler ; mais la honte m'arrête. »

même. Les dévouements pour la patrie ont peut-être été plus fréquents dans l'antiquité que dans les temps modernes.

§ 11. *Plus belles et plus honnêtes*. Ce n'est plus le bien en soi, mais le bien comparé soit à lui-même, soit à d'autres biens. — *Plus convenablement*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Un côté personnel et intéressé*. Même remarque. — *En vue d'autrui*. C'est déjà de la charité telle que le Christianisme l'a plus tard entendue. — *A d'anciens bienfaiteurs*. C'est alors une simple dette de reconnaissance qu'on acquitte. — *Les services qu'on rend*. Des services ne s'appliquent, en effet, jamais qu'à autrui.

§ 12. *Dont on rougit*. Parce qu'on a conscience qu'elles sont blâmables. — *Alcée... Sappho*. Ces vers cités par Aristote comptent parmi le très-petit nombre de ceux qui nous sont restés des

Sappho lui répond :

« Si c'est vraiment le bien que ton âme désire,
» Si ta langue n'a point quelque mal à nous dire,
» Tu ne dois pas baisser honteusement les yeux,
» Ni craindre d'exprimer tes légitimes vœux. »

Les choses honnêtes sont les choses pour lesquelles on lutte sans la moindre crainte ; car c'est pour des biens qui mènent à la gloire qu'on est prêt à tout affronter. § 13. Les vertus sont plus belles, ainsi que les actions qu'elles provoquent, dans les êtres qui naturellement sont supérieurs ; et c'est ainsi que les vertus de l'homme l'emportent sur celles de la femme. Il en est de même des vertus dont les autres jouissent plus qu'on n'en jouit soi-même ; et c'est là ce qui rend le juste et la justice si belle. § 14. Il est plus beau de terrasser ses ennemis, et de ne pas traiter avec eux ; car la vengeance est juste ; la justice est belle, et un homme de cœur ne se laisse jamais vaincre. La victoire et l'honneur sont

deux grands poëtes. On peut les placer l'un et l'autre dans le VII[e] siècle avant notre ère. — *Qui mènent à la gloire*. L'amour de la gloire est, en effet, un des plus puissants aiguillons des âmes généreuses. — *On est prêt à tout affronter*. Au prix de sa vie.

§ 13. *Qui naturellement sont supérieurs*. Voir au premier livre de la *Politique*, ch. II, la théorie de l'esclavage. — *L'emportent sur celles de la femme*. Id., ibid., ch. V, § 1. — *Le juste et la justice*. Cette espèce de tautologie est dans le texte.

§ 14. *Et de ne pas traiter avec eux*. Ce sont là des maximes qui étaient à l'usage de l'antiquité, bien plus qu'elles ne peuvent l'être au nôtre. Les mœurs se sont adoucies, et le Christianisme a pu faire comprendre d'autres sentiments à la fois plus humains et plus pratiques. — *La vengeance est juste*. Mais poussée trop loin, elle tourne bien souvent contre celui qui la poursuit aveuglément. — *Ne se laisse jamais vaincre*. Parce qu'il sait préférer la mort à la défaite. — *Les choses dignes de mémoire*. De là, chez

de belles choses ; car ces choses-là sont désirables, même quand elles sont sans aucun fruit, et elles attestent un mérite supérieur. Les choses dignes de mémoire sont de belles choses, et plus elles en sont dignes, plus elles sont belles; de même que les choses qui survivent à notre mort, et que l'honneur accompagne.

§ 15. Les choses sont plus belles aussi parce qu'elles sont superflues, ou parce qu'elles sont le privilége de celui-là seul qui les possède; car alors le monde s'en occupe davantage. Les possessions qui ne produisent rien sont plus belles, parce qu'elles sont plus dignes d'un homme généreux. Il y a des beautés qui sont propres et spéciales à chaque peuple, et l'on prend pour beau tout ce qui est dans chaque nation un objet particulier de louange. Ainsi, à Lacédémone, il est beau d'avoir des cheveux flottants; c'est la marque de la liberté; car avec de longs cheveux, il n'est pas aisé de faire au-

tous les peuples, des distinctions et des monuments pour éterniser le souvenir des belles actions. — *Qui survivent à notre mort*. Telle est la gloire durable qui environne la mémoire des héros.

§ 15. *Parce qu'elles sont superflues*. Si en effet elles sont nécessaires, elles appartiennent dès lors à tout le monde, et elles ne peuvent servir à distinguer qui que ce soit. — *Le privilége de celui qui les possède*. La rareté ajoute une grande valeur aux choses même de l'ordre moral. —*Les possessions*. J'ai pris un mot très-général comme celui du texte; mais, dans un certain sens, il ne serait pas ici très-correct. — *A chaque peuple*. Observation très-juste, et dont il serait facile de citer une foule d'exemples. — *Dans chaque nation*. De là, en effet, une variété de mœurs et d'opinions, dont le philosophe ne doit pas être choqué, et qu'il doit s'efforcer de comprendre et de juger, comme Aristote le fait ici. — *Il est beau d'avoir des cheveux flottants*. Sans doute comme signe de force, en même temps que de liberté; voir Xénophon, *République de Lacédémone*, ch. XI, § 3.

cun travail servile. Il est donc beau de ne se livrer à aucune occupation mercenaire ; car l'homme libre ne doit pas vivre aux dépens d'autrui.

§ 16. On peut encore, soit pour louer, soit pour blâmer, considérer comme tout à fait identiques à la réalité, des choses qui n'en sont que voisines et rapprochées. Par exemple, on dira que la prudence est de la lâcheté, et l'audace de la trahison ; la niaiserie sera de la loyauté, et l'insensibilité de la douceur. On considérera chaque chose sous le rapport des conséquences qu'elle peut avoir, et qu'on prendra toujours en excellente part. Par exemple, d'un homme colère et furieux, on fera un homme franc ; le fat sera plein de magnificence et de dignité. On louera ceux qui sont dans l'excès d'une qualité, comme s'ils en avaient la vertu ; et de cette façon, on fera du téméraire un homme de courage, et du dissipateur un homme généreux, effet que d'ailleurs il

p. 688, éd. Firmin Didot, et Plutarque, *Vie de Lycurgue*, ch. XXII, p. 63. — *Aucun travail servile.* La remarque est vraie, bien que sans doute cette coutume eût plusieurs autres motifs. — *A aucune occupation nécessaire.* Voir la *Politique*, l. I, ch. II, § 14, p. 17 de ma traduction, 2e édition.

§ 16. *Soit pour louer, soit pour blâmer.* Dans le genre démonstratif, et aussi dans les deux autres genres, chaque fois que le blâme ou l'éloge peut y avoir une place convenable. — *On dira que la prudence est de la lâcheté.* — C'est là un artifice oratoire qui touche au mensonge et à la calomnie. La rhétorique, quand elle s'abaisse ainsi, mérite toutes les critiques que lui adresse Platon, et contre lesquelles Aristote cependant a essayé de la défendre. — *En excellente part.* Molière, au nom de l'amour, a exprimé les mêmes idées dans les fameux vers d'Éliante, le *Misanthrope*, acte II, scène V. — *On louera.* Tandis que la justice et la raison voudraient que l'on blâmât. — *Sur la foule.* Dont l'opinion ne mérite pas toujours d'être suivie, quoiqu'il soit bon toujours de la connaître et rarement de la heurter.

produira sur la foule. § 17. A ce point de vue, on pourra tirer en même temps un paralogisme de la cause; et l'on fera remarquer que l'homme qui brave le danger sans la moindre nécessité, le bravera à bien plus forte raison si l'honneur l'exige; que, s'il donne si libéralement aux premiers venus, à plus forte raison donnera-t-il à ses amis; car c'est le comble de la vertu de faire du bien à tout le monde. § 18. Il faut regarder aussi à qui s'adresse la louange; et selon le mot de Socrate : « Il n'est pas difficile de louer les Athéniens dans » Athènes. » Quand une chose est estimée par les gens, il faut en parler comme si elle était réellement estimable, soit qu'on parle devant des Scythes, devant des Spartiates, ou des philosophes. En un mot, il faut faire entrer dans l'honnête et le beau ce qui est l'objet de l'estime générale; car il n'y a pas loin, du moins en

§ 17. *Un paralogisme de la cause.* L'exemple qui suit fait bien comprendre ce qu'il faut entendre par là. — *Sans la moindre nécessité.* C'est alors un téméraire; et les téméraires ne sont pas toujours courageux dans les cas où il faut l'être, non pas précisément par faiblesse de cœur, mais plutôt par faiblesse d'esprit. Ils jugent mal dans les deux cas. — *Si libéralement aux premiers venus.* C'est alors un prodigue, qui pourra bien ne pas savoir être généreux quand il faudrait l'être. — *C'est le comble de la vertu de faire du bien à tout le monde.* Maxime toute chrétienne, qui contredit un peu ce qui vient d'être dit plus haut § 14.

§ 18. *Le mot de Socrate.* Voir le *Ménexène* de Platon, p. 188, traduction de M. V. Cousin. — *Est estimée par les gens.* Qui peuvent d'ailleurs avoir un préjugé aveugle. — *Devant des Scythes.* Pris pour le type de la barbarie. — *Ou des philosophes.* Qui connaissent ou doivent connaître les choses dans toute leur vérité. — *Ce qui est l'objet de l'estime générale.* Jusqu'à preuve contraire, on peut supposer que la foule ne se trompe pas. Aristote a toujours tenu un juste compte de l'opinion commune, ainsi qu'on peut le voir dans une foule de passages de ses œuvres; il ne s'y tient pas; mais il l'examine et la discute. — *Il n'y*

apparence, de l'un à l'autre. Il faut louer tout ce qui est dans les convenances et répond à notre attente; par exemple, il faut louer ceux qui se montrent dignes de leurs ancêtres ou de leur propre passé; car c'est à la fois un bonheur et une vertu d'ajouter à la gloire qu'on a déjà. § 19. On peut louer encore quelqu'un de montrer plus de vertu et d'honnêteté qu'il n'était tenu d'en avoir; par exemple, d'être modéré dans la bonne fortune, magnanime dans la mauvaise, meilleur et plus abordable à mesure qu'il devient plus grand. De là, ces mots déjà cités d'Iphicrate, quand il disait : « D'où » suis-je parti? où suis-je parvenu? » et du vainqueur aux Jeux Olympiques, à qui l'on fait dire :

« Moi qui portais jadis, le crochet sur le dos, etc. »

De là aussi ce vers de Simonide :

« Étant à la fois fille, épouse et sœur de rois! »

a pas loin. Dans bon nombre de cas. — *Et répond à notre attente.* Le texte est moins développé. — *Et de leur propre passé.* C'est ce qui constitue le caractère du personnage. — *Un bonheur et une vertu.* C'est plutôt une vertu qu'un bonheur; car ce progrès sur nos ancêtres, ou sur nous-mêmes, dépend en grande partie de nous.

§ 19. *Qu'il n'était tenu d'en avoir.* Dans l'ordre habituel des choses et dans certaines conditions données. — *Meilleur et plus abordable.* Qualité rare en effet, parce que la fortune donne le vertige à la plupart des hommes, et qu'ils s'endurcissent par orgueil en s'élevant. — *Déjà cités.* J'ai ajouté ceci. — *D'Iphicrate.* Voir plus haut, ch. VII, § 25, p. 85. — *Moi qui jadis.* Id., ibid. — *Ce vers de Simonide.* Aristote ne cite ici qu'un seul des quatre vers que Simonide fit pour le tombeau d'Archédicé, fille d'Hippias, le Pisistratide. Thucydide a rapporté l'épitaphe entière, l. V, ch. LIX, p. 268, édit. Firmin Didot. Simonide a vécu de 558 à 468 av. J.-C. — *De rois.* Le texte dit : « De tyrans. »

§ 20. Comme on ne loue les gens que pour leurs actions, et que le caractère propre de la vertu, c'est l'intention dans laquelle on agit, il faut prouver que la personne qu'on veut louer a agi avec une intention bien réfléchie, et il sera bon de montrer qu'elle a mille fois agi de la sorte. Aussi, faut-il mettre sur le compte de l'intention ce qui n'est souvent qu'une coïncidence et un hasard; et si l'on peut citer bon nombre d'exemples pareils, ce sera la marque irrécusable de la vertu et de la libre détermination du personnage.

§ 21. La louange n'est qu'une manière de faire ressortir la grandeur du mérite de quelqu'un. Il faut donc faire voir que ses actes ont bien le caractère de la vertu ; et l'éloge s'attache tout naturellement à des actions de ce genre. On s'adressera pour appuyer ce qu'on dit aux circonstances extérieures : la haute naissance et l'éducation ; car il est bien à croire que, quand on a des parents vertueux, on est vertueux soi-même, ou que, quand on a reçu une éducation si belle, on doit en avoir profité. Aussi, fait-on l'éloge enthousiaste des gens quand

§ 20. *C'est l'intention.* Voir la *Morale à Nicomaque*, l. II, ch. IV, p. 78 de ma traduction. — *Qu'elle a mille fois agi de la sorte.* Pour montrer que c'est bien là son caractère, et que ce n'est pas quelque chose de passager en elle. — *Une coïncidence.* C'est le mot même du texte ; étymologiquement, la composition du mot est identique. — *Du personnage.* J'ai ajouté ceci.

§ 21. *Ses actes.* Et non pas seulement ses paroles, comme il arrive assez souvent. — *A des actions.* Il pourrait s'attacher aussi à de simples paroles, qui n'auraient pas alors autant de poids ni de valeur. — *Pour appuyer ce qu'on dit.* Ce sont les moyens extrinsèques et de simples probabilités; ce ne sont plus des faits. — *La haute naissance et l'éducation.* Qui avaient dès lors

ils ont agi ; car leurs actes sont la preuve qu'ils ont bien la vertu qu'on leur prête. Mais on pourrait fort bien louer aussi quelqu'un qui n'aurait point agi, dans cette confiance, qu'il aurait pu agir comme on le dit. § 22. Féliciter quelqu'un de son bonheur et de sa haute fortune, c'est, quant à lui, la même chose que le louer et le combler d'éloges. Mais ce ne sont pas tout à fait les mêmes choses ; car, tout comme le bonheur comprend aussi la vertu, de même les félicitations qu'on adresse à quelqu'un sur son bonheur, renferment l'éloge, qui s'adresse aux actions, et la louange, qui s'adresse à son mérite.

§ 23. D'ailleurs, la louange et le conseil ont une face commune; et il n'y a qu'à changer la forme de quelques mots pour que les conseils qu'on donne deviennent tout aussi bien des éloges pour ceux à qui l'on parle. Sachant donc le parti qu'il faut prendre et les vertus

en Grèce une haute importance. — *Quand ils ont agi*. Parce qu'alors la preuve est irrécusable. — *Dans cette confiance*. Pour certains cas, il peut être aussi beau et aussi difficile de s'abstenir que dans d'autres cas il est beau d'agir. — *Il aurait pu agir*. Probabilité qu'on tire du passé, et qui est d'autant plus forte que les actes du même genre ont été antérieurement plus nombreux, et répétés plus souvent.

§ 22. *Que le louer et le combler d'éloges*. Le texte n'est pas aussi développé; et la pensée y reste assez obscure. — *Comprend aussi la vertu*. D'après cette maxime que le bonheur n'est pas un pur effet du hasard, et qu'il dépend aussi beaucoup de nous. — *Les félicitations... à son mérite*. J'ai cru devoir développer le texte, qui est très-concis et où la pensée n'est pas assez nettement rendue. Les nuances sont très-délicates entre les expressions grecques, qui signifient l'éloge, la louange, les félicitations, les compliments.

§ 23. *D'ailleurs la louange et le conseil*. La première, dans le genre démonstratif; le second, dans le genre délibératif. Dans bien des cas, la louange et le conseil peuvent être mêlés. — *Le parti qu'il faut prendre*. Quand on délibère

qu'il faut avoir, il n'y a qu'à en faire des préceptes en changeant et en retournant quelques expressions. § 24. Par exemple, si l'on dit qu'on ne doit pas faire grand cas des biens que nous envoie la fortune, mais de ceux qu'on tire de son propre fonds, la phrase ainsi énoncée n'est qu'une maxime; mais on en fait une louange en disant : « Il s'enorgueillissait, non pas des biens que la » fortune nous donne, mais de ceux qu'on trouve en » soi-même. » Par conséquent, si l'on veut louer, on n'a qu'à voir ce que l'on conseillerait, et si l'on veut conseiller, ce qu'on louerait. La tournure de la phrase sera nécessairement tout opposée, puisque d'une part on défend quelque action, et que d'autre part on ne la défend pas.

§ 25. Il y a aussi bien des procédés d'amplification qu'il sera bon d'employer. Par exemple, si la personne qu'on veut louer a agi toute seule, ou la première, ou avec quelques rares compagnons, ou avec le plus d'énergie ; car toutes ces circonstances relèvent la beauté de l'action. On peut tirer avantage aussi des temps

sur quelque intérêt politique. — *Et les vertus qu'il faut avoir.* Pour mériter les éloges que décerne le genre démonstratif. — *Des préceptes.* Et des recommandations d'agir dans un sens plutôt que dans l'autre. L'exemple cité au paragraphe suivant éclaircit bien la pensée.

§ 24. *N'est qu'une maxime.* Ou un précepte de conduite. Le texte dit précisément : « une supposition, une suggestion. » — *La tournure de la phrase.* Le texte dit simplement : « la phrase. » — *On défend quelque action.* L'expression de la pensée n'est pas assez nette.

§ 25. *Des procédés d'amplification.* Les exemples qui suivent montrent bien ce qu'il faut entendre par ce mot. — *Relèvent la beauté de l'action.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Des*

et des occasions; car les circonstances agissent contre notre attente. On peut louer encore quelqu'un d'avoir réussi plusieurs fois dans la même chose; car c'est là un grand point; dès lors il n'y a plus de hasard, et c'est un mérite tout personnel. § 26. On peut louer une personne si c'est pour elle qu'on a inventé et établi certains encouragements et certains honneurs, si c'est à elle que s'est adressée pour la première fois une certaine louange: par exemple, Hippolochus, qui le premier fut l'objet d'un éloge public; Harmodius et Aristogiton, qui les premiers eurent une statue dans l'Agora. Mêmes procédés pour des considérations contraires. § 27. Si vous n'avez pas grand'chose à dire de la personne même, comparez-la à d'autres, ce que faisait Isocrate, parce qu'il

temps et des occasions. Remarque très-juste. — *Agissent contre notre attente.* Ou peut-être aussi : « ajoutent à la convenance de l'acte, » pour le rendre plus difficile, et par conséquent plus beau. L'expression du texte est assez vague. — *D'avoir réussi plusieurs fois.* La louange alors paraît d'autant plus méritée.

§ 26. *Certains encouragements.* Comme des honneurs personnels ou des priviléges, promis également à ceux qui suivront cet exemple. — *Hippolochus.* On ne sait ce qu'est ce personnage; quelques éditeurs ont voulu lire : « Hippolyte, » au lieu d'Hippolochus. — *Qui le premier fut l'objet d'un éloge public.* J'ai ajouté ce membre de phrase pour compléter la pensée d'après le contexte. — *Harmodius et Aristogiton.* Thucydide a raconté tout au long la conspiration des deux amis, l. VI, ch. LIV; mais il ne parle pas de la statue et du privilége qui leur fut accordé. — *Mêmes procédés pour des considérations contraires.* Le texte n'est pas plus précis; c'est-à-dire que, si l'on veut blâmer au lieu de louer, on peut se servir des mêmes lieux communs, mais en prenant le contre-pied.

§ 27. *Ce que faisait Isocrate.* Ce procédé n'était pas particulier à Isocrate, et l'on a souvent cité à cet égard les odes de Pindare, se jetant à côté de son sujet, parce qu'il n'avait point assez à dire de ses prétendus héros. On cite aussi en particulier le discours d'Isocrate intitulé : *Le Pa-*

n'avait pas l'habitude de plaider. Il faut donc la mettre en parallèle avec les gens les plus illustres. C'est une façon d'accroître et d'embellir son mérite, si l'on pense qu'elle valait mieux encore que les gens les plus honorables. § 28. C'est d'ailleurs à bon droit qu'on fait usage de l'amplification dans l'éloge; car l'éloge recherche la supériorité, et la supériorité fait partie des choses honnêtes et belles. Aussi, quand on ne peut comparer quelqu'un à des gens fameux, il faut le comparer à d'autres, parce que toujours une supériorité paraît un signe de grand mérite. En général, parmi tous les discours d'espèces communes à la rhétorique, l'amplification convient surtout aux discours où l'on prétend démontrer quelque chose. On part des actions de quelqu'un qu'on regarde comme incontestables en fait, et l'on n'a plus qu'à y ajouter la grandeur et la beauté. Les exemples

nathénaïque. — « *Parce qu'il n'avait pas.* » J'ai adopté la correction de M. Spengel, d'après un bon manuscrit. La leçon ordinaire est l'affirmation : « Parce qu'il avait, etc. » Les deux leçons peuvent également se défendre. — *Avec les gens les plus illustres.* Il faut prendre garde cependant que la comparaison ne soit trop disproportionnée; car alors elle ne serait que ridicule et tournerait contre celui qui en serait l'objet. — *Si l'on prouve qu'elle valait encore mieux.* Le texte est plus concis.

§ 28. *La supériorité.* Le terme est ici bien général, quoiqu'il doive être pris uniquement en bonne part. — *Une supériorité.* Non pas tout à fait quelle qu'elle soit; car on pourrait l'emporter en vice; mais une supériorité dans l'ordre du bien, que l'objet en soit d'ailleurs plus ou moins important. — *D'espèces communes à la rhétorique.* J'ai ajouté ces derniers mots. Il s'agit des trois genres, délibératif, judiciaire et démonstratif. — *Prétend démontrer quelque chose.* Quand on blâme et quand on loue. — *On part des actions de quelqu'un.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Comme incontestables en fait.* Le texte dit précisément : « Comme accordées. » — *Y ajouter la grandeur et la beauté.* Par amplification.

sont particulièrement convenables aux délibérations où il s'agit de conseiller quelque mesure ; car on ne se décide qu'en devinant l'avenir d'après le passé. Les enthymèmes vont mieux aux causes purement judiciaires ; car le passé, précisément parce qu'il est obscur, demande qu'on en recherche la cause et qu'on la démontre.

§ 29. Telles sont à peu près toutes les sources de l'éloge et du blâme, et les considérations qu'il faut faire valoir quand on blâme et quand on loue. Voilà où l'on peut puiser également les louanges ou les critiques ; car une fois qu'on sait les uns, les autres sont évidents par les contraires, puisque le blâme se tire d'arguments contraires à ceux de la louange.

— *Aux délibérations.* Surtout dans les assemblées politiques. — *En devinant l'avenir.* Voir plus haut, ch. IV, § 4. — *Les enthymèmes.* Voir plus haut, ch. II, § 14. — *Purement.* J'ai ajouté ce mot. — *Parce qu'il est obscur.* Le passé est cependant bien moins obscur que l'avenir; mais du moment qu'il y a procès et que l'on plaide, c'est qu'il y a doute et obscurité.

§ 29. *Telles sont à peu près.* L'auteur ne se flatte pas d'avoir fait une énumération complète, et les arguments qu'il a indiqués sont seulement les principaux. — *Également.* J'ai ajouté ce mot qui complète la pensée. — *Les autres sont évidents par les contraires.* Il n'y a qu'à renverser un argument de louange pour en faire un argument de reproche. — *A ceux de la louange.* J'ai ajouté ces mots. D'ailleurs ces arguments en général s'appliquent davantage au genre démonstratif; mais ils peuvent aussi s'appliquer aux deux autres genres avec une égale facilité, délibératif et judiciaire.

CHAPITRE X.

Du genre judiciaire; l'orateur doit connaître à fond les motifs divers que peuvent avoir les hommes quand ils font le mal; délits contre les lois écrites et contre les lois naturelles; caractère de l'acte volontaire; actes de contrainte, d'habitude, etc.; éviter l'abus de classifications trop rigoureuses; motifs d'action : la vengeance, la colère, le plaisir, la passion.

§ 1. La suite de ce qui précède, c'est d'indiquer, pour l'accusation et la défense, quel est le nombre et la nature des arguments qu'il faut employer dans les raisonnements qu'on peut avoir à faire. § 2. Il y a ici trois points essentiels à considérer : d'abord, quels sont les motifs qui poussent les hommes à mal faire; en second lieu, dans quelles dispositions sont ceux qui commettent le mal et l'injustice, et troisièmement enfin quels sont ceux qui en sont les victimes et quelle est leur situation. § 3. Définissons ce que c'est que commettre une injus-

Ch. X, § 1. *La suite de ce qui précède.* La transition ne paraît pas très-bien justifiée; et il aurait fallu indiquer peut-être plus précisément qu'après le genre délibératif on passe au genre judiciaire. — *Pour l'accusation et la défense.* Devant les tribunaux ordinaires, où il ne s'agit, en général, que de causes privées. — *Dans les raisonnements.* Le texte dit précisément : « les syllogismes. » J'ai dû prendre ici un terme un peu plus général.

§ 2. *Trois points essentiels à considérer.* La distinction est vraie; et il en sera tenu très-grand compte dans ce qui va suivre. Voir dans ce livre, ch. XII, et voir plus loin, l. II, ch. II. — *A mal faire.* Le texte dit : « à commettre une injustice. » J'ai cru devoir prendre encore ici un terme plus général. — *Dans quelles dispositions.* Morales, sous-entendu. — *Qui en sont les victimes.* Le texte n'est pas aussi formel; voir plus loin, ch. XII, § 14.

§ 3. *Le reste des questions.*

tice; et nous traiterons ensuite le reste des questions. Être injuste, c'est causer volontairement un dommage en enfreignant la loi. Mais la loi peut être ou particulière, ou générale et commune. J'appelle loi particulière celle qui est écrite et régit un État; j'appelle loi commune, les principes qui, sans être écrits, semblent universellement acceptés. Une action volontaire est celle qu'on fait à bon escient et sans y être contraint. Tout ce qu'on fait volontairement n'est pas fait avec intention; mais on agit avec intention toutes les fois qu'on sait ce qu'on fait; car on n'ignore jamais ce qu'on fait intentionnellement.

§ 4. Les motifs qui nous poussent à causer un dommage et à faire le mal contrairement à la loi, ce sont le vice et la passion qui nous ôte toute domination de nous-mêmes. Quand on a un ou plusieurs vices, on se

Que nous venons d'indiquer. — *C'est causer volontairement un dommage.* La définition est très-bonne, et l'auteur va successivement en analyser les divers éléments, en examinant ce que c'est qu'un acte volontaire et un acte non volontaire. — *Générale et commune.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Sans être écrits.* Ce sont les lois de la nature, fondement de toutes les lois réelles, que les hommes en société se donnent, et que la puissance publique fait exécuter. — *Universellement.* Le texte dit : « par tous les hommes. » — *Une action volontaire.* Voir la *Morale à Nicomaque*, l. III, ch. I à VI. — *N'est pas fait avec intention.* La nuance est très-délicate, et l'intention doit se confondre ici avec la délibération et la préméditation. — *Toutes les fois qu'on sait ce qu'on fait.* Ceci semble rentrer dans l'acte volontaire, et alors l'intention serait identique à la volonté.

§ 4. *C'est le vice et la passion.* J'ai pris les termes les plus généraux que j'ai pu. — *Qui nous ôte toute domination de nous-mêmes.* C'est en effet la domination de soi et l'empire sur toutes ses passions qu'il faut rechercher pour toujours obéir à la raison et pra-

conduit mal pour l'objet même du vice qu'on a. Par exemple, l'avare se rend coupable et pèche en ce qui regarde l'argent; le débauché, en ce qui regarde les plaisirs du corps; le fainéant, dans tout ce qui favorise la paresse; le lâche, dans les dangers, car la peur lui fait abandonner ses compagnons de péril; l'ambitieux, dans tout ce qui mène aux honneurs. L'homme emporté pèche par colère; l'homme qui est passionné de la victoire fait tout pour vaincre; le vindicatif, pour frapper son ennemi; l'insensé s'égare parce qu'il se trompe sur le juste et l'injuste, le bien et le mal; l'impudent, parce qu'il ne tient aucun compte de l'opinion. § 5. On peut faire la même remarque pour chacun des autres, selon le vice de chacun d'eux. Mais l'évidence de tout ceci ressort de ce que nous avons déjà dit des vertus, et de ce que nous aurons à dire plu tard sur les passions. Expliquons maintenant ce qui fait qu'on se rend coupable d'injustice, dans quelles dispositions l'on est quand on fait mal, et quels sont ceux qu'alors on attaque. Tout d'abord, distinguons bien les objets de nos

tiquer le bien selon la loi et selon la nature. — *Se rend coupable et pèche*. Le texte est moins formel. — *Par exemple*. Tous les exemples qui suivent sont parfaitement choisis, et ils sont très-clairs et très-frappants. — *Parce qu'il ne tient aucun compte de l'opinion*. Les rapports de société étaient déjà assez raffinés chez les anciens pour que l'opinion eût une très-grande importance, et qu'on ne pût la braver impunément.

§ 5. *Ce que nous avons déjà dit*. Voir plus haut, ch. IX. — *Ce que nous aurons à dire plus tard*. Voir plus loin, l. II, ch. I et suivants. — *Ce qui fait qu'on se rend coupable*. Ceci est une répétition de ce qui précède; voir plus haut, § 1. — *Les objets de nos désirs et de nos craintes*. Ce que nous recherchons et ce que

désirs et de nos craintes, quand nous nous laissons aller à nuire à autrui; car il est clair que quand on accuse, il est bon de savoir, parmi les motifs qui entraînent les hommes à nuire à leur prochain, quels ont été ceux de l'adversaire; et quand on défend, quels sont les motifs divers en nombre et en espèce que l'on n'a pas eus.

§ 6. Dans toutes les actions que font les hommes, il en est qu'ils ne font pas d'eux-mêmes, comme il en est qui ne dépendent que d'eux. Des actes qui ne dépendent pas de nous viennent tantôt du hasard et tantôt de la nécessité. Parmi les actes de nécessité, les uns nous sont imposés par la violence, les autres procèdent de la nature. Par conséquent, tous les actes qui ne dépendent pas de nous viennent de ces trois sources : le hasard, la nature ou la contrainte. De ceux au contraire qui ne viennent que de nous et dont nous sommes les seuls causes, les uns tiennent à l'habitude, les autres à l'ins-

nous fuyons, dit le texte. — *Quand on accuse.* Et qu'on poursuit la réparation d'un dommage. — *Quels ont été ceux de l'adversaire.* Afin de savoir précisément aussi jusqu'à quel point il a été coupable. — *Que l'on n'a pas eus.* Ce qui atténue d'autant la faute que l'adversaire vous reproche.

§ 6. *Qu'ils ne font pas d'eux-mêmes.* Il semble qu'il eût été plus simple de commencer par les actes volontaires, qui sont, en effet, les plus naturels. — *Tantôt du hasard, tantôt de la nécessité.* Distinction très-vraie, comme celle qui suit, où les actes de nécessité sont divisés en deux nuances. — *Les autres procèdent de la nature.* Peut-être l'expression est-elle un peu vague; il aurait fallu préciser davantage la pensée. — *Les autres à l'instinct.* Ce mot d'Instinct ne correspond peut-être pas très-bien à l'expression grecque; on pourrait y substituer celui de Désir ou d'Appétit. Le mot d'Instinct, opposé ici à celui d'Habitude, indique que l'acte est instantané et qu'il est accompli

tinct; et ces derniers peuvent être ou réglés par la raison, qui réfléchit, ou accomplis sans raison. La volonté est le désir et l'appétit du bien éclairé par la raison; car on ne veut jamais que ce que l'on croit bon. Les appétits privés de raison sont la colère et la passion. En résumé donc, tous les actes dont les hommes sont capables peuvent avoir sept causes différentes : le hasard, la contrainte, la nature, l'habitude, la réflexion, la colère et la passion.

§ 7. Il serait assez inutile d'établir une autre classification des actes humains, selon les âges, selon les aptitudes, ou selon tel autre point de vue; car si les jeunes gens sont ou colères ou passionnés, ce n'est pas la jeunesse qui les pousse à des actions coupables, c'est la

sous la provocation d'une cause qu'on ne connaît pas pour en avoir déjà éprouvé les effets. — *Par la raison qui réfléchit.* Le texte n'est pas aussi développé. — *Est le désir et l'appétit.* Il n'y a dans le texte qu'un seul mot, qui est celui que j'ai rendu un peu plus haut par Instinct. — *L'appétit du bien.* L'expression est remarquable. Cet appétit est le fond même de la nature humaine. — *Éclairé par la raison.* Le texte n'est pas aussi précis. M. Spengel retranche ces mots, d'après un manuscrit. Ils me semblent très-bons à conserver. — *On ne veut jamais que ce que l'on croit bon.* Maxime toute platonicienne. — *Les appétits.* Même remarque qu'un peu plus haut. — *La colère et la passion.* Qui nous aveuglent également et nous ôtent la domination de nous-mêmes. — *Sept causes différentes.* Qui vont être successivement analysées avec plus ou moins de développements.

§ 7. *Selon les âges.* Ce qui n'empêchera pas l'auteur de faire d'admirables analyses du caractère des différents âges; voir plus loin, § 9, et l. II, ch. XII et suivants. — *Selon les aptitudes.* Ou les dispositions. — *Ce n'est pas la jeunesse.* La distinction est peut-être un peu subtile, et l'on peut en contester la justesse; car la passion et la colère sont bien plus fréquentes chez les jeunes gens; et par conséquent, elles tiennent à leur âge. — *Ce n'est*

passion ou la colère. Ce n'est pas non plus la richesse ou la pauvreté qui pousse au mal. Seulement il arrive que les pauvres sont poussés à désirer l'argent parce qu'ils en ont besoin, et que les riches, nageant dans l'abondance, recherchent des plaisirs qui n'ont plus rien de nécessaire. Mais pour les uns et les autres, ce n'est pas plus la richesse que la pauvreté qui les entraîne; c'est simplement leur désir et leur passion. Tout de même, les gens justes ou injustes, et tous ceux qui sont qualifiés d'après leurs caractères spéciaux, n'agissent jamais que par toutes ces causes, en d'autres termes, soit par raison soit par passion, les uns avec des habitudes et des passions louables et honnêtes, les autres avec des passions toutes contraires. § 8. Il n'en résulte pas moins que telles dispositions morales sont suivies de telles conséquences, et que telles autres dispositions morales ont aussi des conséquences différentes. Ainsi, l'homme tempérant, à cause même de sa tempérance, n'a que des pensées et des désirs raisonnables en

pas non plus la richesse et la pauvreté. Même remarque. La richesse et la pauvreté provoquent des passions et des désirs qui poussent au mal. En ce sens, on peut justement les accuser, puisque sans elles les désirs coupables ne seraient pas nés. — *Qui n'ont plus rien de nécessaire*. La pensée n'est pas assez complétement rendue. — *C'est simplement leur désir et leur passion*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *D'après leurs caractères spéciaux*. Dont quelques-uns ont été indiqués plus haut, § 4. — *Louables et honnêtes*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 8. *Il n'en résulte pas moins*. On dirait que ceci est une sorte d'objection à ce qui précède; ce pourrait bien être une interpolation. — *Telles dispositions morales*. J'ai ajouté ce dernier mot. — *Des pensées et des désirs*. Les premières venant de la réflexion,

8

fait de plaisirs; l'intempérant n'a sur le même sujet que des sentiments opposés.

§ 9. Il faut donc laisser de côté ces classifications peu précises, et se borner à constater quelles sont les conséquences les plus ordinaires que portent les actes humains, selon leur nature diverse; car, qu'un homme soit blanc ou noir, petit ou grand, il n'y a pas là matière à aucune des conséquences que nous puissions signaler; mais, qu'il soit jeune ou vieux, qu'il fasse bien ou qu'il fasse mal, voilà qui est très-important, comme le sont en général aussi toutes les circonstances qui peuvent faire varier le caractère des hommes. Par exemple, il n'est pas indifférent qu'un homme se croie riche ou pauvre, ni qu'il se croie heureux ou malheureux. § 10. Nous aurons occasion de revenir sur ces sujets; mais pour le moment, nous étudierons les autres que nous avons indiqués.

§ 11. On entend par des choses de hasard toutes celles dont la cause n'est pas déterminée, qui n'arrivent pas en vue d'une certaine fin, et qui ne se produisent ni

et les seconds ne venant que de l'instinct. — *Sur le même sujet.* C'est-à-dire, en fait de plaisirs.

§ 9. *Ces classifications peu précises.* Ou plutôt « trop difficiles. » — *Qu'il soit jeune ou vieux.* Ceci peut paraître contredire, au moins en partie, ce qui a été dit au § 7. — *Toutes les circonstances.* Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Par exemple.... — se croie riche ou pauvre.* Il y a des variantes d'après lesquelles il faudrait traduire : « qu'un homme passe pour riche ou pauvre. » Les deux sens sont également acceptables.

§ 10. *Occasion de revenir sur ces sujets.* Entre autres sur les changements que l'âge apporte dans les caractères, l. II, ch. XII et suivants.

§ 11. *Par des choses de hasard.* Voir plus haut, § 6. Pour la définition du hasard, voir la *Physique*, l. II, ch. V, p. 34 de ma

toujours, ni d'ordinaire, ni régulièrement. Tout ceci résulte clairement de la définition seule du hasard. Les choses de nature sont celles qui ont leur propre cause en elles-mêmes et une cause régulière, parce qu'elles se produisent d'une même façon, ou toujours ou le plus habituellement. Quant aux choses contre nature, il n'y a pas à rechercher bien précisément si elles tiennent à certaines modifications naturelles ou à telle autre cause; et l'on pourrait, avec quelque apparence, les attribuer aussi au hasard. § 12. Les choses de contrainte sont celles qu'on fait soi-même, mais contre son gré et contre son raisonnement. Les choses d'habitude sont celles qu'on ne fait que pour les avoir déjà faites cent fois. Les actes de raisonnement sont ceux qu'on fait parce qu'ils nous paraissent utiles, dans l'ordre des biens que nous avons énumérés, soit comme fins en eux-mêmes, soit comme contribuant à la fin qu'on se propose lorsqu'on agit en vue de son intérêt. Ainsi, il y a tels actes utiles que font les libertins eux-mêmes; mais ce n'est pas en vue de l'intérêt, et c'est uniquement en vue du plaisir. § 13. Les actes de vengeance se font par empor-

traduction. — *Les choses de nature*. Voir la *Physique*, l. II, ch. I. — *Une cause régulière*. Le texte dit : « ordonnée. » — *A certaines modifications naturelles*. Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Avec quelque apparence*. Ceci n'est pas général, et il y a telles choses contre nature qu'il faut attribuer à la volonté de l'homme.

§ 12. *Les choses de contrainte*. Voir plus haut, § 6. — *Les choses d'habitude*. Id., ibid. — *Les actes de raisonnement*. Ou « les actes faits avec réflexion. » — *Que nous avons énumérés*. Voir plus haut, ch. V, §§ 3 et suivants. — *Car il y a tels actes utiles*. Ces pensées ne semblent pas très-bien liées entre elles, et il y manque quelque intermédiaire.

§ 13. *Les actes de vengeance*.

tement et par colère. Il faut bien distinguer entre la vengeance et le châtiment. Le châtiment concerne avant tout celui qui le subit; la vengeance ne regarde que celui qui l'exerce, et qui n'a pour but que de l'assouvir. Quand nous parlerons des passions, on verra clairement quels sont les objets de la colère. §14. Les actes de passion et de désir sont tous ceux qu'on fait parce qu'ils semblent agréables. Dans le nombre des choses agréables, on peut compter aussi tout ce qui nous est familier et habituel; car on finit par faire avec un vrai plaisir, suite de l'habitude, une foule de choses qui naturellement ne plaisent pas du tout. Si nous voulions résumer tout ceci d'un mot, nous dirions que tous les actes qu'on fait de soi-même sont bons ou paraissent bons, sont agréables ou paraissent agréables. Mais comme on fait volontairement tout ce qu'on fait de soi-même, et qu'on fait contre son gré tout ce qu'on ne fait pas spontanément, on peut ajouter que tout ce qu'on fait volontairement est bon ou semble bon, est agréable ou semble agréable.

Voir plus haut, § 6. — *Le châtiment concerne avant tout.* — Le texte pourrait signifier aussi que « le châtiment a en vue celui qu'il atteint; » j'ai pris autant que je l'ai pu une expression générale. — *Que de l'assouvir.* L'expression du texte est encore plus forte. — *Quand nous parlerons des passions.* Voir, l. II, ch. II, sur la colère.

§ 14. *Les actes de passion et de désir.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte; voir plus haut, § 6. — *Un vrai plaisir suite de l'habitude.* Observation très-vraie et très-délicate. — *Les actes qu'on fait de soi-même.* Voir plus haut le début du § 6. — *De soi-même... volontairement.* Toute la distinction roule ici sur ces deux mots. De soi-même, veut dire « sans con-

§ 15. On range aussi au nombre des biens l'avantage d'éviter un mal ou ce qui semble un mal, et de subir un mal moindre à la place d'un mal plus grand; car ces deux partis sont préférables à certains égards. Je classe de même parmi les plaisirs l'avantage d'éviter des peines réelles ou apparentes, et d'en subir une moindre à la place d'une plus forte.

§ 16. Ainsi, l'orateur doit bien savoir la nature et le nombre de toutes les choses qui peuvent nous plaire ou qui peuvent nous servir. Quant à celles qui peuvent nous servir, nous en avons déjà parlé en traitant des arguments à faire valoir devant une assemblée politique que l'on conseille. Ici nous allons parler de ce qui peut plaire, et nous nous flattons qu'on trouvera nos définitions suffisantes, du moment qu'elles ne seront sur chaque point ni obscures ni trop rigoureuses.

trainte. » — *Est bon ou semble bon.* La restriction est indispensable.

§ 15. *On range aussi parmi les biens.* Observation très-juste et très-pratique. Quand on souffre, on soulage en partie sa douleur en songeant qu'on pourrait avoir un malheur encore plus grand. — *Un mal... des peines.* Le mal est surtout matériel; les peines sont surtout morales et intimes.

§ 16. *Nous en avons déjà parlé.* Voir plus haut, ch. IV et V. — *Une assemblée politique que l'on conseille.* Le texte n'est pas aussi développé. — *De ce qui peut plaire.* De la manière la plus générale. — *Nos définitions suffisantes.* Dans tout le cours de cet ouvrage, Aristote se défend de prétendre à des théories trop précises. — *Ni obscures ni trop rigoureuses.* Comme il convient, en effet, dans un traité de rhétorique, ou de politique, qui ne doit pas avoir les mêmes exigences que les mathématiques et la géométrie.

CHAPITRE XI.

Du plaisir : définition du plaisir ; plaisir de l'habitude ; plaisir du désir plaisir du souvenir; plaisir de l'espérance; plaisir de l'amour; plaisir de la vengeance; plaisir de la victoire; plaisir de la discussion; plaisir de la réputation et de la gloire; plaisir de l'amitié; plaisir du changement; plaisir de la générosité, de l'étude, de l'admiration, etc.; plaisir de l'amour de soi; plaisir de l'art; plaisir du jeu; citations d'Homère et d'Euripide ; citation de la *Poétique*.

§ 1. Qu'on nous permette de définir le plaisir un certain mouvement de l'âme, et un changement soudain et sensible qui la rétablit dans son état naturel. La douleur sera le contraire. § 2. Si le plaisir est bien ce qu'on vient de dire, il est clair que ce qui nous plaît est ce qui cause l'état d'âme que nous venons d'indiquer, et que ce qui détruit cet état spécial, ou cause le changement contraire, est pénible et douloureux. Par une suite nécessaire, le plaisir consiste donc le plus ordinairement à revenir à sa nature; et il est le plus vif possible quand les choses de nature avaient perdu

Ch. XI, § 1. *Et un changement.* J'ai un peu développé le texte, qui n'a qu'un seul mot, correspondant à ceux de mouvement et de changement, que j'ai mis dans la traduction. Voir sur la théorie du plaisir la *Morale à Nicomaque*, l. VII, c. II et suivants, p. 291, de ma traduction. — *Qui la rétablit dans son état naturel.* C'est à peu près aussi la théorie exposée dans la *Morale à Nicomaque*, sauf quelques légères différences. — *La douleur*, ou « la peine. »

§ 2. *Le changement contraire.* Ou « la disposition contraire. » — *Est pénible et douloureux.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Les choses de nature*, ou « les choses qui doivent se passer selon les lois de la nature. » Le texte, d'ailleurs, n'est pas très-net; et la pensée aurait pu être plus clairement rendue.

leur état naturel. § 3. Les habitudes sont aussi des causes de plaisir; car ce dont on a l'habitude est déjà presque une nature. L'habitude ressemble assez bien à la nature, parce que Souvent est aussi très-près de Toujours. Si la nature est le Toujours, l'habitude est le Souvent. Un acte fait sans contrainte est un acte agréable, parce que la contrainte est contre nature. Aussi, tout ce qui se fait par nécessité est-il pénible; et l'on a eu bien raison de dire :

« Tout acte nécessaire est un acte pénible. »

§ 4. Les soins, les intentions, les efforts causent toujours de la peine, parce que ce sont là des choses de nécessité et de contrainte, sauf l'habitude qu'on en contracte et qui peut même les rendre agréables. Tout ce qui est contraire aux soins et à l'effort est agréable, et c'est ce

§ 3. *Est déjà presque une nature.* C'est le proverbe : « L'habitude est une seconde nature. » — *Souvent est aussi très-près de Toujours.* Cette expression ingénieuse mérite d'être remarquée. — *Si la nature est le Toujours.* La nature a des lois régulières et constantes; voir le second livre de la *Physique,* où Aristote a fait la théorie de la nature et a réfuté le système du hasard. — *Un acte fait sans contrainte.* Voir plus haut, ch. x, § 6. — *Est un acte agréable.* Ce peut être aussi un acte indifférent, qui ne cause ni plaisir ni peine. — *Tout acte nécessaire.* Dans la *Métaphysique*, l. IV, ch. v, p. 1015, *a*, 29, édit. de Berlin, Aristote cite ce vers qu'il attribue à Événus, de Paros, poëte élégiaque. Il se retrouve encore dans la *Morale à Eudème*, l. II, ch. vii, § 4, p. 271 de ma traduction. La *Morale à Nicomaque* cite en outre deux vers d'Événus sur l'habitude, l. VII, ch. x, § 4, p. 288. On lit un vers presque pareil dans Théognis, v. 470. Il y avait un sophiste du nom d'Événus; mais ce n'est pas sans doute le même que le poëte.

§ 4. *Les soins, les attentions, les efforts.* J'ai gradué les nuances autant que je l'ai pu. — *Aux soins et à l'effort.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Les paresses.* J'ai cru pouvoir

qui fait classer parmi les plaisirs, les paresses, les oisivetés, les insouciances, les jeux, les délassements et le sommeil, toutes choses qui ne viennent pas de contrainte et de nécessité.

§ 5. Tout ce dont on a le désir est fait pour plaire, puisque le désir n'est que l'appétit du plaisir. Parmi les désirs, les uns sont irraisonnables, les autres sont accompagnés de raison. J'appelle désirs sans raison tous ceux où l'on ne réfléchit pas à ce qu'on désire; par exemple, tous les désirs qu'on appelle naturels, comme ceux qui nous viennent du corps, le désir de la nourriture, la faim, la soif et le désir de chaque sorte d'aliment particulier; comme ceux aussi du goût, du sexe, du toucher en général, de l'odorat, qui aime à être flatté, de l'ouïe et de la vue. Les désirs accompagnés de raison sont ceux qu'on éprouve après une conviction réfléchie; et par exemple, il est une foule de choses qu'on veut voir et posséder, parce qu'on en a entendu parler et que nous sommes convaincus de ce qu'on nous en dit.

§ 6. Mais éprouver du plaisir consiste à ressentir une

transporter dans notre langue les pluriels du texte grec. — *De contrainte et de nécessité.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 5. *Tout ce dont on a le désir.* Observation très-fine et très-juste. — *N'est que l'appétit du plaisir.* Définition heureuse du désir. — *Irraisonnables.* Ou déraisonnables. — *Tous les désirs qu'on appelle naturels.* Et qui échappent en grande partie à l'action de notre volonté. — *Le désir de la nourriture.* Vulgairement, l'appétit. — *Qui aime à être flatté.* Ceci n'est peut-être qu'une glose. — *Une conviction réfléchie.* Ce mot est bien fort; mais celui du texte grec ne l'est pas moins. — *Nous sommes convaincus.* Le texte répète aussi le mot dont il vient de se servir dans la phrase précédente.

§ 6. *Ressentir une certaine impression.* Ou modification. —

certaine impression. Or l'imagination est une sorte de sensation affaiblie, puisque, quand on se rappelle ou qu'on espère quelque chose, on se fait comme une image de ce qu'on se rappelle ou de ce qu'on attend. Si cela est exact, il est clair aussi qu'on a un vif plaisir à se souvenir et à espérer, puisqu'alors encore on éprouve une certaine sensation. § 7. Par une suite nécessaire, tous les plaisirs consistent ou à sentir des choses actuelles et présentes, ou à se rappeler des choses passées ou à espérer des choses à venir, puisqu'on ne sait que ce qui est actuel, qu'on se souvient du passé, et qu'on espère ce qui doit arriver. Ainsi, les souvenirs nous plaisent, et non pas seulement ceux des choses qui nous étaient agréables quand elles étaient présentes, mais quelquefois même ceux des choses qui ne nous ont pas été agréables, quand ce qui les a suivies est devenu plus tard bon et avantageux pour nous. Voilà ce qui a fait dire très-bien :

« Quand le mal est passé, le souvenir est doux. »

Et aussi :

« L'homme une fois sauvé se plaît au souvenir
« Des maux accumulés qu'il dut longtemps souffrir. »

L'imagination est une sorte de sensation affaiblie. La définition est très-exacte, puisque l'imagination doit toujours se servir des matériaux préalables de la sensibilité. — *Une image.* Ou une représentation. — *Une certaine sensation,* toute morale et toute intérieure. Il aurait mieux valu prendre un autre mot que sensation. Il est vrai que le texte modifie cette expression.

§ 7. *Par une suite nécessaire.* Parce qu'en effet il n'y a que trois moments possibles dans le temps : le passé, le présent et l'avenir. — *Actuelles et présentes.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Les souvenirs nous plaisent.* L'expression est peut-

La raison en est qu'on éprouve du plaisir rien qu'à sentir qu'on n'a pas de mal. § 8. Les choses qui ne sont qu'en espérance nous plaisent déjà, si leur présence doit nous combler de joie, et quand elles semblent devoir nous assurer de grands avantages, ou nous être utiles sans nous donner la moindre peine. En un mot, tout ce qui nous charme par sa présence nous plaît d'ordinaire aussi quand nous ne faisons que nous en souvenir ou l'espérer. Voilà comment il est si doux de nourrir sa colère, comme l'a dit encore Homère en parlant du ressentiment :

« Bien plus doux que le miel qui distille des ruches. »

C'est qu'on ne conçoit pas de colère dans les cas où l'on ne pourrait pas obtenir vengeance, de même qu'on ne s'emporte pas ou qu'on s'emporte moins vivement

être bien générale, et il fallait le correctif qui suit. — *Quand le mal est passé*. Vers d'Euripide comme nous l'apprend Cicéron, *De Finibus, etc.*, l. II, ch. xxxii, p. 200, de l'édit. in-18 de V. Leclerc. — *L'homme une fois sauvé*. *Odyssée,* chant xv, vers 400 et 401. Mais la citation d'Aristote n'est pas tout à fait conforme au texte actuel d'Homère. — *Rien qu'à sentir qu'on n'a pas de mal*. Observation très-juste et très-délicate.

§ 8. *Nous plaisent déjà*. J'ai ajouté ce dernier mot. — *Ou nous être utiles*, de quelque façon que ce soit. — *De nourrir sa colère*. Le texte dit simplement : « de se mettre en colère. » La nuance que j'ai cru pouvoir donner me semble préférable. — *Homère, Iliade*, chant xviii, vers 109. Ce vers est encore cité plus loin, l. II, ch. ii, § 3, et aussi dans le *Philèbe* de Platon, p. 407 de la traduction de M. V. Cousin.—*Dans les cas où l'on ne pourrait pas obtenir vengeance*. L'expression du texte est très-générale, et elle peut s'appliquer aux choses aussi bien qu'aux personnes. Comme les commentateurs le remarquent, on ne se met pas en colère, par exemple, contre une pierre, quelque mal qu'elle vous fasse, ou contre une arme qui vous blesse. On ne saurait tirer vengeance des

contre ceux qui ont incomparablement plus de pouvoir que nous.

§ 9. Dans la plupart des désirs, le plaisir se mêle jusqu'à un certain point; car soit qu'on se souvienne du succès passé, soit qu'on espère celui qu'on obtiendra, on éprouve toujours quelque joie. C'est là comment les malades, dévorés de soif dans la fièvre, se plaisent à se souvenir d'avoir bu ou à espérer qu'ils boiront. C'est ainsi que les amants se plaisent à s'entretenir, à écrire, en un mot à s'occuper d'une façon quelconque de l'objet aimé; car le souvenir de leurs plaisirs passés leur fait croire qu'ils sentent actuellement la présence de ce qu'ils aiment. Le début de l'amour, c'est toujours lorsque non-seulement on est heureux de la présence de la personne qu'on chérit, mais qu'on l'aime rien que de souvenir, quand elle est absente. Aussi, lorsque l'amant souffre de l'absence de l'objet qu'il adore, il trouve même un certain charme dans les plaintes et les regrets. La douleur, c'est de ne pas jouir de la présence de la personne aimée; le plaisir, c'est de s'en souvenir,

choses inanimées. — *Qui ont incomparablement plus de pouvoir que nous.* Observation très-juste, qui s'applique surtout aux rapports des pauvres et des riches.

§ 9. *Dans la plupart des désirs.* Sur ces questions délicates, il faut lire le *Philèbe* de Platon. Tout ce que dit ici Aristote est plein de finesse; mais les théories de son maître l'avaient instruit à cet égard. — *Les malades dévorés de soif.* Observation très-vraie; et les passions sont bien aussi jusqu'à un certain point de véritables maladies de l'âme. — *Se souvenir d'avoir bu.* Il semble en effet que le besoin de la soif soit encore plus impérieux que celui de la faim. — *C'est ainsi que les amants.* Ceci est parfaitement observé; mais ici aussi les théories de Platon avaient dès longtemps devancé celles de son disciple.

de la voir en quelque sorte et de se retracer ses actions et son image. Aussi le poëte a-t-il dit avec toute raison :

« Il disait; et chacun gémissait à l'entendre. »

§ 10. La vengeance est aussi un plaisir; car ce qu'il est pénible de ne point gagner, on le gagne avec un plaisir très-vif; quand on est courroucé, on se désole sans mesure de ne pouvoir se venger; et l'on se réjouit du seul espoir de se venger un jour. C'est encore ainsi que la victoire plaît non-seulement à ceux qui l'aiment, mais de plus à tout le monde; car c'est une image de la supériorité, que tous les hommes sans exception ambitionnent avec plus ou moins d'ardeur. § 11. Mais si la victoire est si douce, il est tout simple qu'elle le soit également même dans des jeux où on lutte, exercices de gymnase, concours de musique, assauts de contro-

D'ailleurs, il n'y a rien dans ce qu'Aristote dit sur l'amour qui puisse blesser la pudeur, et l'amour peut se prendre ici dans son sens naturel. — *Il disait. Iliade*, chant XXIII, v. 108. Il ne semble pas, d'ailleurs, que cette situation soit très-bien appliquée ici, ou du moins la pensée n'en ressort pas assez. Dans l'*Iliade*, ch. XIX, v. 339, ce sont les plaintes d'Achille sur Patrocle, qui provoquent la douleur de tous les assistants, en leur rappelant le souvenir, leur de propre famille.

§ 10. *La vengeance est aussi un plaisir*. Ceci a été, depuis Aristote, répété sous toutes les formes. — *De ne point gagner*. Ou « de ne point obtenir. » — *Sans mesure*. Observation très-juste, soit qu'il s'agisse d'une injure personnelle ou d'un crime public. — *A ceux qui l'aiment*. Il y a des manuscrits qui donnent cette variante : « à ceux qui aiment la lutte. » Cette variante repose sur une seule lettre de plus dans le mot grec, et elle serait très-acceptable. Plus on aime le combat, plus on sent vivement la joie du triomphe. — *C'est une image*. Ou bien : « c'est pour l'imagination un signe de la supériorité, etc. »

§ 11. *Où on lutte, exercices de gymnase*. J'ai un peu développé le texte, qui ne cite pas spécialement les luttes gymnastiques. —

verse ; car souvent dans ces occasions, la victoire aussi a sa place, comme dans les jeux d'osselets, les jeux de balle, les jeux de dés, les jeux de dames. La victoire n'est pas moins recherchée dans des jeux plus sérieux, dont les uns finissent par plaire beaucoup quand on en a l'habitude, et dont les autres plaisent dès la première fois, comme la chasse, comme la pêche. C'est que partout où il y a lutte, là aussi il y a victoire. § 12. De là vient encore ce plaisir qu'on éprouve à plaider et à discuter, soit qu'on en ait l'habitude, soit qu'on en ait le talent naturel.

§ 13. Il y a encore peu de choses qui nous plaisent autant que les distinctions et la bonne renommée, parce que chacun se figure aisément qu'il est tout ce que doit être l'honnête homme. On est ravi surtout de recevoir le témoignage des gens que l'on croit sincères ; et nous tenons davantage aussi à l'approbation de nos proches

Concours de musique, assauts de controverse. Remarque analogue. On peut voir dans les Dialogues de Platon comme souvent la discussion s'anime. — *Les jeux de balle.* Qui excitent en général plus d'ardeur que tous les autres jeux par le mouvement même que le corps est forcé de s'y donner. — *Dans des jeux plus sérieux.* Ou « qui exigent plus d'application. » — *Partout où il y a lutte.* J'aurais voulu trouver encore une expression plus générale, parce que l'idée de lutte ne s'applique pas bien à la chasse ou à la pêche, où cependant il y a bien aussi quelquefois de l'émulation.

§ 12. *Le talent naturel.* J'ai ajouté ce dernier mot. Il est certain que les avocats ont un grand plaisir à plaider, pour peu qu'ils y réussissent ; et c'est pour le plaisir seul de la lutte et de la victoire.

§ 13. *Les distinctions.* Le texte dit : « l'honneur. » — *Des gens que l'on croit sincères.* Observation très-fine et très-juste. La louange ne perd pas encore tout son prix, même quand on la croit peu sincère ; mais elle a certainement moins de charme. — *A l'approbation de nos proches.* Sentiments excellents et très-dé-

plutôt qu'à celle des gens éloignés de nous; plutôt à celle de nos amis, de nos connaissances, de nos concitoyens qu'à celle de personnes étrangères; de nos contemporains plutôt qu'à celle de la postérité; des sages plutôt que des fous; du grand nombre plutôt que d'une minorité; car, dans le premier cas, il y a plus de chances de trouver la vérité que dans le second. Quand on n'a pas à tenir compte des gens, comme on le fait pour les enfants ou les animaux, on ne s'inquiète en rien de leur estime ou de leur opinion, du moins pour leur opinion même; et si l'on y tient par hasard, c'est pour quelque autre motif. § 14. L'ami nous plaît, parce que c'est un plaisir d'aimer, de même que personne n'aime le vin quand il ne le trouve pas agréable, et parce que c'est un plaisir aussi d'être aimé; car alors on se figure qu'on possède de bonnes qualités, ce que chacun désire toujours pour peu qu'il ait quelque sensibilité. Or, être aimé, c'est être recherché et chéri pour soi-même. Il est également doux d'être admiré, par le plaisir même de

licats. — *De nos contemporains.* Ceci est vrai d'une manière générale, bien que les hommes supérieurs en soient réduits souvent à compter davantage sur la justice de la postérité. — *Plus de chances de trouver la vérité.* Raison très-forte et très-louable. — *Ou les animaux.* La pensée peut sembler un peu singulière ; mais elle n'est pas absolument fausse; on ne recherche pas l'estime des animaux sans doute; mais il est des animaux avec lesquels on peut dire qu'on cherche à être bien; voir plus loin, l. II, ch. 6, § 19.

§ 14. *Personne n'aime le vin.* Exemple un peu brusquement amené. — *C'est un plaisir aussi d'être aimé.* Voir les théories de Platon dans le *Philèbe* et le *Banquet.* Voir aussi la *Morale à Nicomaque*, l. VIII et IX, p. 309 et suivantes de ma traduction. — « *Pour peu qu'il ait quelque sensibilité.* » Ou « qu'il sente le prix de l'amour. » — *D'être admiré.* Personne, en effet, n'est insensi-

l'honneur qu'alors on vous accorde. Être flatté ne l'est guère moins ; et le flatteur plaît toujours, parce que le flatteur nous fait l'effet d'un admirateur et d'un ami.

§ 15. D'autre part, il est doux de faire souvent les mêmes choses, parce que l'habitude est très-douce aussi. Changer ne l'est pas moins, parce que le changement est dans la nature, et que la monotonie finit par rendre accablant l'état où l'on reste incessamment. Aussi a-t-on dit :

« En tout, le changement a le don de nous plaire. »

C'est ce qui fait aussi qu'après un intervalle de temps, les choses et les personnes nous font plaisir à revoir ; car c'est d'abord un changement à l'état présent ; et de plus, c'est une rareté, parce qu'il y a longtemps qu'on ne les a vues. Apprendre et admirer, c'est d'ordinaire

ble à de tels témoignages de la part de ses semblables qu'il estime. — *Nous fait l'effet*. Bien que ce soit un effet trompeur, on s'y laisse toujours prendre par une faiblesse secrète de l'amour de soi.

§ 15. *Faire souvent les mêmes choses*. Voir plus haut, § 3. C'est ainsi qu'un chemin que l'on fait très-souvent finit par paraître plus court. — *Changer ne l'est pas moins*. Observation très-juste. De là, tant de fautes et tant de vices, où le simple attrait du changement vous fait quitter le mieux pour le pire. — *Aussi a-t-on dit*. Le vers est d'Euripide, *Oreste*, v. 234. Aristote le cite encore, *Morale à Nicomaque*, l. VII, ch. XIII, § 9, p. 307 de ma traduction. Mais dans la *Morale à Nicomaque*, Aristote blâme et rabaisse le changement plutôt qu'il ne le loue comme il le fait ici. — *Nous font plaisir à revoir*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Un changement à l'état présent*. Et le changement par lui seul nous fait déjà plaisir. — *C'est une rareté*. On pourrait prendre ceci d'une manière toute générale, et dire que c'est aussi par le temps écoulé que la rareté nous plaît. — *Qu'on ne les a vues*. J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée. —

un grand plaisir, parce que à l'admiration se mêle aussi le désir d'apprendre, et que ce qu'on admire est bientôt désiré. Mais apprendre est une chose qui est tout à fait conforme à notre nature, qui se rétablit ainsi dans son véritable état. § 16. Il faut encore classer parmi les plaisirs ceux d'obliger les autres et d'être obligé par eux ; car recevoir des services, c'est obtenir ce qu'on souhaite; et en rendre, c'est la preuve qu'on possède, et même qu'on possède plus qu'autrui, double avantage qu'on envie toujours. Par cela même que c'est un grand plaisir de rendre service, c'en est un aussi de redresser son prochain, et en général de compléter tout ce qui est imparfait. § 17. Mais de ce que l'étude, l'admiration et tous les sentiments de cet ordre sont des plaisirs, il s'ensuit nécessairement qu'on trouve aussi de l'agrément dans toute imitation, peinture, sculpture, poésie, et dans toute imitation bien faite, même des objets qui en soi n'ont rien d'agréable. Ce n'est pas l'objet

Apprendre et admirer. Voir le début de la *Métaphysique*, où cette idée est développée. C'est en ce sens aussi qu'on a dit que l'admiration est le commencement de la sagesse et de la science. — *Qui se rétablit ainsi*. J'ai développé un peu le texte.

§ 16. *Ceux d'obliger les autres*. Très-nobles sentiments, qu'Aristote oppose aussi à la théorie Platonicienne de la communauté des biens, *Politique*, l. II, ch. II, § 6, p. 62 de ma traduction, 2e édition. — *De redresser son prochain*. Observation très-juste; et la critique est même d'autant plus agréable qu'elle est aisée, comme l'a dit le poëte. Le pédantisme est aussi un grand plaisir pour celui qui se le permet.

§ 17. *Et tous les sentiments de cet ordre*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Dans toute imitation*. Remarque très-juste, qu'on a mille fois répétée depuis Aristote ; d'ailleurs elle ne lui appartient pas, et elle se trouve déjà dans Platon, qui, lui non plus, n'avait pas été le premier à la faire. — *Poé-*

réel qui nous plaît ; mais nous nous disons avec plaisir que la reproduction en est bien exacte, et c'est encore là quelque chose qu'on apprend. C'est là aussi ce qui fait que les péripéties nous plaisent tant, ainsi que les accidents où les gens échappent à grand'peine au danger ; car tout cela provoque l'étonnement et l'admiration.

§ 18. Comme ce qui est selon la nature plaît toujours, et que tous les êtres de même espèce et semblables sont mutuellement selon la nature les uns pour les autres, les êtres de même genre et semblables se plaisent généralement entre eux. C'est ainsi que l'homme plaît à l'homme, le cheval au cheval, que la jeunesse plaît à la jeunesse. De là, les proverbes si connus : « Qui » se ressemble s'assemble. On cherche toujours son » pareil. La bête connaît la bête. Le geai toujours

sie. Voir la *Poétique*, où est exposée toute la théorie de l'imitation, ch. I, § 3, p. 2 et suivantes de ma traduction. — *Quelque chose qu'on apprend*. Voir plus haut, § 15. Mais à voir une imitation bien faite, il y a autre chose encore que le plaisir d'apprendre quelque chose de nouveau ; il y a sympathie pour l'artiste, qui a si bien senti les choses et a su les rendre si bien. — *Les péripéties*. Voir la *Poétique*, ch. VI, § 12, p. 36, de ma traduction, et aussi ch. XI, § 1, p. 57.

§ 18. *Ce qui est selon la nature*. L'expression du texte n'est pas moins vague. — *C'est ainsi que l'homme plaît à l'homme*. C'est là ce qui a fait dire aussi à Aristote cette grande parole : « L'homme est un être essen- » tiellement sociable, » *Politique*, l. I, ch. I, § 9, p. 7 de ma traduction, 2e éd. — *La jeunesse plaît à la jeunesse*. Il n'est personne qui n'ait fait cette remarque. La phrase d'Aristote est une partie d'un vers que des scholiastes citent tout entier; voir M. Spengel sur ce passage. — *Les proverbes si connus*. Aristote cite encore d'autres proverbes analogues, *Morale à Nicomaque*, l. IX, ch. VIII, § 2, p. 398 de ma traduction. — *Qui se ressemble s'assemble*. Ceci se rapporte sans doute à l'*Odyssée*, chant XVII, vers 218. J'ai pris dans notre langue des paroles équivalentes

» avec le geai. » Et tant d'autres dictons analogues. § 19. Mais si tout ce qui est semblable et de même genre se plaît mutuellement, et si chacun est, au plus haut degré, dans ce rapport avec lui-même, nécessairement tout le monde a l'amour de soi plus ou moins, parce que c'est en soi surtout qu'on trouve toutes ces conditions de ressemblance et d'identité. Du moment que tout le monde s'aime soi-même, on aime nécessairement aussi tout ce qui vous appartient, ce qu'on fait et ce qu'on dit. Voilà pourquoi ordinairement nous aimons ceux qui nous flattent, ceux qui nous aiment, les honneurs qu'on nous rend, les enfants que nous avons; car nos enfants sont nos œuvres. Il est agréable de terminer une chose à demi faite, parce qu'elle devient ainsi en quelque sorte notre ouvrage. § 20. Comme il n'est rien de plus agréable que le pouvoir, il est agréable aussi de passer pour sage; car la sagesse donne du pouvoir et de l'autorité, parce qu'elle consiste à savoir une foule de choses qui font l'admiration des hommes.

plutôt que je n'ai traduit littéralement le texte. — *D'autres dictons analogues*. La plupart très-vrais, quoique très-vulgaires. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. VIII, ch. I, § 6, p. 312, de ma traduction, la *Morale à Eudème*, l. VII, ch. I, § 7, p. 359, et la *Grande Morale*, l. II, ch. 13, p. 172.

§ 19. *Se plaît mutuellement*, en se retrouvant dans son image. — *Est au plus haut degré dans ce rapport*. C'est une hyperbole, et l'on ne peut guère dire qu'on se ressemble à soi-même. — *A l'amour de soi*. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. IX, ch. IV, p. 382, de ma traduction. — *Toutes les conditions de ressemblance*. Le texte n'est pas aussi formel, et l'expression qui s'y trouve est très-vague. — *On aime... tout ce qui vous appartient*. Observation très-fine et très-juste. — *Ceux qui nous flattent*. Observation non moins vraie. — *Sont nos œuvres*. Physiquement et moralement. — *Terminer une chose à demi faite*.

§ 21. Comme, d'autre part, on aime beaucoup pour soi les honneurs, on se plaît aussi à régenter et à critiquer son prochain; c'est une suite nécessaire. On se plaît également à s'en tenir aux choses où l'on croit se surpasser soi-même. Aussi Euripide a-t-il dit :

« L'artiste à son travail s'applique avec amour,
» Y donnant presqu'entier le temps de chaque jour,
» Désireux de pouvoir se surpasser lui-même. »

§ 22. Le jeu étant une chose agréable, tout repos l'est également, ainsi que le rire; et tout ce qui provoque le rire en nous y provoque aussi le plaisir, que ce soient des personnes, des paroles ou des actes. Du reste, nous avons traité spécialement du Ridicule dans la *Poétique*. Mais nous ne voulons pas pousser plus loin ce que nous avons à dire des choses qui sont agréables. En prenant celles qui y sont contraires, on saura clairement ce que sont les choses pénibles.

Voir plus haut, § 16, où le texte emploie la même expression qu'ici.

§ 20. *Que le pouvoir*. Le texte dit précisément : « que de commander. » — *Donne du pouvoir et de l'autorité*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Qui font l'admiration des hommes*. Et les disposent à obéir à celui qui possède de telles qualités.

§ 21. *A régenter*. J'ai pris cette nuance un peu familière, à cause du mot qui suit; Gouverner se serait mal accordé avec Critiquer. — *Euripide*. Vers de l'*Antiope* d'Euripide, fragment XXVII, p. 666, *b*, édition Firmin Didot. Platon cite aussi ce vers dans le *Gorgias*, p. 282, traduction de M. V. Cousin.

§ 22. *Le jeu*. Voir plus haut, § 11. — *Dans la Poétique*. Il n'y a rien dans la *Poétique*, telle que nous l'avons aujourd'hui, qui puisse se rapporter à ce passage; car on ne peut regarder comme une théorie sur le ridicule ce qui est dit du *Margitès* d'Homère, ch. IV, § 8, p. 20 de ma traduction. — *En prenant celles qui y sont contraires*. Voir plus haut la fin du chapitre IX, où se trouve une pensée pareille.

CHAPITRE XII.

Des dispositions morales où sont les délinquants; leurs espérances d'impunité selon les circonstances diverses où le crime est commis; des récidives; circonstances atténuantes; quelle est la situation la plus ordinaire des victimes; leur faiblesse relative fait la force des agresseurs.

§ 1. On vient de voir quelles sont les causes qui poussent les hommes au mal; voyons maintenant les dispositions morales où l'on est quand on se rend coupable, et quels sont ceux qui subissent le dommage que leur cause l'injustice. § 2. On se rend injuste d'abord parce qu'on suppose que ce qu'on veut faire est possible, et qu'on peut l'accomplir; en second lieu, quand on espère que l'acte restera ignoré, ou que, s'il est découvert, on n'en sera pas puni, ou que, si on l'est par hasard, la peine sera moindre que le profit qu'elle procurera, soit à nous, soit à ceux qui nous intéressent. Plus tard, nous expliquerons quelles sont les choses qui nous semblent possibles ou impossibles, parce que les

Ch. XII, § 1. *Les dispositions morales*. C'est en effet le second des trois points indiqués plus haut, ch. x, § 2. — *Et quels sont ceux*. C'est aussi le troisième point à examiner.

§ 2. *Que ce qu'on veut faire est possible*. C'est par trop évident; mais cependant il était indispensable de le dire. — *En second lieu*. Le texte n'est pas aussi explicite; j'aurais pu également préciser les distinctions qui suivent et qui sont très-réelles. — *Plus tard*. Voir plus loin, l. II, ch. xix. — *A tous les genres oratoires*.

arguments puisés à cette source sont communs à tous les genres oratoires.

§ 3. On se figure surtout qu'on peut échapper à la peine que mérite le délit, quand on est habile à parler, quand on sait manier les affaires, et qu'on a une longue expérience de ces luttes, quand on a de nombreux amis, et quand on a de la fortune. On a d'autant plus de confiance au pouvoir qu'on se suppose qu'on peut l'employer directement soi-même; et sinon, quand on peut employer celui de ses amis, de ses serviteurs ou de ses complices. Grâce à toutes ces ressources, on compte pouvoir faire ce qu'on veut, cacher sa faute, et rester impuni. § 4. On l'espère aussi quand on est lié avec ceux à qui l'on fait tort, ou avec les juges; car, d'un côté, des amis ne se tiennent pas sur leurs gardes contre une injustice qu'ils ne soupçonnent pas, et ils cherchent à se concilier avant de recourir à un éclat; et, d'un autre côté, les juges favorisent des amis, et ils les ab-

Voir plus haut, ch. III. Ces lieux communs se retrouvent aussi dans la *Dialectique*. Voir les *Topiques*, et aussi l'*Herméneia*, ch. XII, § 8, p. 187 de ma traduction.

§ 3. *Quand on est habile à parler*. C'est la thèse que soutiennent les interlocuteurs de Socrate dans le *Gorgias*; et selon eux, c'est là le grand mérite de la rhétorique. — *Au pouvoir qu'on se suppose*. D'accomplir une iniquité profitable et de la cacher pour qu'elle reste impunie. — *Directement*. J'ai crû pouvoir ajouter ce mot qui complète la pensée. — *On compte pouvoir*. Le texte dit simplement : « on peut. »

§ 4. *Que ceux à qui l'on fait tort*. Observation très-profonde; car il faut beaucoup de perversité pour faire de pareils calculs et ourdir de telles trames. — *D'un côté... d'un autre côté*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Ils cherchent à se concilier*. C'est encore ce qu'on a de mieux à faire quand on a été la victime d'un ami perfide. — *Et ils les absolvent tout à fait*. De telles fai-

solvent tout à fait, ou du moins ils ne les frappent que de peines légères. § 5. On se flatte de n'être pas découvert quand on est dans des conditions où la faute dont on serait accusé est invraisemblable; par exemple, un homme malade qu'on accuse de voies de fait, un pauvre ou un homme laid qu'on accuse d'adultère. On espère même l'impunité quand le délit est par trop évident, et qu'il saute aux yeux; car personne ne s'en défie, parce que personne ne le croit possible. § 6. On l'espère encore lorsque les choses sont si énormes et de telle nature que personne ne les a commises jusque-là; car ce sont là aussi des crimes contre lesquels on ne se garde pas. Les iniquités sont, en effet, comme les maladies; on ne songe à se défendre que contre celles qui sont ordinaires; et l'on ne peut prendre de précautions contre un mal que personne n'a jamais eu. On attaque encore avec plus de sécurité ceux qui n'ont pas un seul ennemi ou ceux qui en ont beaucoup. D'un côté, on espère cacher son entreprise à la victime, parce qu'elle n'est pas en défiance; et d'autre part, on échappe,

blesses sont de tous les temps. — *De peines légères*. Ce qui est encore une prévarication.

§ 5. *Où la faute dont on serait accusé est invraisemblable*. J'ai un peu développé le texte. — *Malade*. Ou « faible. » Le mot du texte peut avoir les deux sens; j'ai préféré le premier comme le plus invraisemblable des deux. — *Et qu'il saute aux yeux*. L'expression grecque est peut-être encore plus forte. — *Ne le croit possible*. Ou personne n'y pense.

§ 6. *On ne se garde pas*. Attendu qu'on n'en a pas la moindre idée. — *Sont en effet comme les maladies*. Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Avec plus de sécurité*. Même remarque. — *Ceux qui n'ont pas un seul ennemi*. Observation très-fine, et que la scélératesse devine comme la philosophie. — *D'un côté*...

parce qu'il paraît évident qu'on n'aurait pas osé attaquer des gens qui se gardaient aussi bien, et qu'on peut toujours dire, pour sa défense, que c'eût été folie d'oser le tenter.

§ 7. On commet le délit plus aisément quand on se croit le moyen de le cacher, par la façon de le commettre, par le lieu ou par des circonstances favorables. On le commet encore quand on compte, si l'on est découvert, sur les délais du procès, ou sur le bénéfice du temps, ou sur la corruption des juges; et même, au cas que le châtiment arrive, si l'on peut faire retarder l'application de la peine, obtenir des remises sans fin ; ou même, si l'on est protégé par une indigence qui ne peut rien avoir à perdre. § 8. On se laisse aller au crime quand le profit est certain, considérable et très-rapproché, tandis que les peines sont ou légères, ou improbables ou très-éloignées. On commet le délit toutes les fois que le châtiment n'égale pas le gain qu'on se promet, comme pour la tyrannie, par exemple, et toutes les fois que l'injustice est lucrative, et que la

d'autre part. Ces oppositions ne sont pas aussi marquées dans le texte. — *C'eût été folie de le tenter.* Même observation.

§ 7. *Par la façon de le commettre.* J'ai dû un peu paraphraser le texte. — *Le bénéfice du temps.* Cette pensée rentre en partie dans la précédente. — *L'application de la peine.* Et on finit par tout oublier, parce qu'une foule de choses se sont passées dans l'intervalle. — *Si l'on est protégé.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel.

§ 8. *On se laisse aller au crime.* Le texte est d'une concision que je n'ai pu reproduire, parce qu'elle eût été obscure; j'ai dû recommencer la phrase, au lieu de la poursuivre indéfiniment. — — *N'égale pas le gain.* C'est, en partie, une répétition de ce qui vient d'être dit. — *Comme pour*

peine encourue n'est que le déshonneur. § 9. Parfois, au contraire, on se rend coupable quand le délit peut rapporter quelque gloire, par exemple, si l'on peut, d'un seul et même coup, venger son père et sa mère, comme le fit Zénon ; et si le châtiment qu'on peut craindre ne consiste que dans une amende, l'exil ou telle peine analogue. Des deux parts, on est coupable, et l'on est dans la même situation ; mais les personnages ne sont pas les mêmes, et les caractères sont tout à fait opposés.

§ 10. On recommence le crime quand on a pu le commettre plusieurs fois en secret ou impunément. On tente de nouveau le forfait quand on y a échoué à diverses reprises ; car, dans les choses de ce genre, comme dans celles de la guerre, il y a des gens qui sont toujours prêts à revenir à la charge. § 11. On ne craint pas de se rendre coupable quand on a sur-le-champ le plaisir qu'on recherche, et que la peine ne doit venir

la tyrannie, par exemple. C'est ce qui faisait dire à Euripide que, s'il fallait jamais violer son serment, ce serait pour acquérir une couronne, *Phéniciennes*, vers 534. — *N'est que le déshonneur.* Dont les scélérats s'inquiètent fort peu.

§ 9. *Comme le fit Zénon.* On ne sait qui est ce personnage, ni à quelle aventure Aristote fait ici allusion. — *Qu'on peut craindre.* J'ai ajouté ceci. Pour les âmes un peu généreuses, la gloire l'emporte, et l'on commet le délit. — *Des deux parts.* La pensée n'est pas assez nettement rendue. Ceci peut se rapporter, soit à la fin du paragraphe précédent, soit au début de celui-ci. — *Les caractères sont tout à fait opposés.* Parce qu'ici l'on brave le déshonneur, et que là on ne songe qu'à la gloire.

§ 10. *On recommence le crime.* Une longue impunité pousse aux plus noirs excès de la scélératesse. — *Quand on y a échoué.* Il n'y a en effet que le châtiment effectif qui puisse arrêter les récidives, contre lesquelles il est même souvent impuissant. — *Comme dans celles de la guerre.* La comparaison est peu honorable pour l'art militaire.

§ 11. *Quand on a sur-le-*

que plus tard, quand le lucre est tout proche et le châtiment très-tardif. C'est le cas des intempérants, puisque l'intempérance peut s'attacher à tout ce qui fait l'objet de nos désirs. On peut, tout au contraire, se livrer au crime quand la douleur est actuelle ainsi que le châtiment, et que le plaisir et l'utilité ne sont possibles que très-postérieurement, seuls avantages que recherche la prudence des gens tempérants, maîtres d'eux-mêmes. § 12. On se laisse aussi entraîner au délit quand on se flatte de paraître n'avoir agi que par l'effet du hasard, ou sous le coup de la nécessité, ou par disposition naturelle, ou par simple habitude, en un mot, quand on espère paraître n'avoir commis qu'une faute, mais non un crime. On devient coupable quand on peut espérer l'indulgence. On se le rend aussi quand on est pressé par le besoin ; et le besoin peut être de deux sortes, ou du nécessaire, comme pour les pauvres, ou du superflu, comme pour les riches. On se fait criminel, soit qu'on ait une belle et grande réputation, soit

champ le plaisir. Voir plus haut, § 8. — *C'est le cas des intempérants*. Sur la théorie de l'intempérance, voir la *Morale à Nicomaque*, l. VII, ch. II, p. 243 et suivantes de ma traduction. — *Quand la douleur est actuelle*. La pensée n'est pas assez clairement exprimée. — *Seuls avantages*. Ceci s'applique aux plaisirs et à l'utilité, qui ne peuvent venir que très-ultérieurement ; c'est alors un calcul de prudence. — *La prudence des gens tempérants*. Le texte n'est pas aussi explicite.

§ 12. *Une faute, mais non un crime*. Nuance très-juste, dont les criminels essayent souvent de se couvrir à leur profit. — *Quand on peut espérer l'indulgence*. Ceci demanderait peut-être un peu plus de développements après tout ce qui précède. — *Du nécessaire... du superflu*. Voir la *Politique*, l. II, ch. IV, § 7, p. 80 de ma traduction, 2e édition. — *Une belle et grande réputation*. On a vu plus d'un exemple de ce genre.

qu'on vive dans le déshonneur : dans le premier cas, parce qu'on sera au-dessus du soupçon ; dans le second, parce qu'on n'en sera pas plus déshonoré.

§ 13. Voilà donc les dispositions ordinaires des criminels, quand ils commettent leurs crimes.

§ 14. Ils s'en rendent coupables contre ceux-là précisément qui sont en position d'avoir les biens dont manquent les agresseurs, soit que d'ailleurs ces biens soient des nécessités, des vanités ou de simples jouissances pour ceux qui les convoitent. On lèse également et des voisins et des étrangers. C'est que, dans un cas, on a sur-le-champ ce qu'on désire, et que, dans l'autre, les représailles ne sont que tardives, comme elles le seraient pour des Grecs qui auraient pillé des Carthaginois. § 15. On attaque surtout les gens qui ne sont pas sur leurs gardes, qui ne sont pas vigilants, mais qui sont confiants; car il est aisé de les surprendre. On attaque les gens paresseux, parce qu'il faut se donner

La trahison de Thémistocle et celle de Pausanias ont pu avoir, du moins en partie, ce motif.

§ 13. *Les dispositions ordinaires des criminels.* Voir plus haut, ch. x, § 2.

§ 14. *Contre ceux-là précisément.* C'est le troisième point que l'auteur se proposait de considérer; voir aussi plus haut, ch. x, § 2. — *Des voisins et des étrangers.* Le texte dit : « ceux qui sont loin et ceux qui sont proche. » — *Des Grecs... des Carthaginois.* Carthage paraissait alors très-loin des mers de la Grèce. Les vaisseaux grecs et carthaginois se rencontraient surtout à mi-chemin dans les eaux de la Sicile et de la Corse. Quelques éditeurs ont lu Chalcédoine au lieu de Carthage. Cette confusion est fréquente.

§ 15. *On attaque surtout les gens.* Je dois faire ici la même remarque que plus haut, § 8. J'ai mis des phrases séparées, tandis que le texte n'a qu'une longue phrase continue. — *On attaque les gens paresseux.* Ou « négligents. » — *Parce qu'il faut se*

de la peine pour aller devant les tribunaux ; les gens timides, parce qu'ils n'aiment pas à combattre pour une question d'argent ; les gens qui ont été cent fois lésés, et qui n'ont jamais fait de procès, parce que ce sont, comme le dit le proverbe : « La proie des Mysiens ; » les gens à qui l'on n'a jamais fait tort, et ceux à qui l'on a fait tort déjà bien souvent ; car, les uns comme les autres sont sans défiance : les uns, parce qu'on ne leur a jamais nui ; les autres, parce qu'ils espèrent qu'on n'a plus à leur nuire. § 16. On s'attaque encore à des personnes diffamées ou qui sont exposées à l'être ; car dans cette situation, elles n'osent prendre l'initiative d'un procès, parce qu'elles redoutent les juges, et qu'elles ne pourraient se faire croire dans leurs dires, comme il arrive à tous ceux qu'on déteste ou qu'on envie. On n'hésite pas à attaquer les gens contre qui l'on

donner de la peine. Et que ceux-là ont horreur d'en prendre. La tournure du texte est un peu différente, et il dit : « parce qu'il est d'un homme soigneux d'aller devant les tribunaux. » — *Les gens timides.* J'ai pu ici, sans trop allonger la phrase, reproduire l'énumération du texte. — *La proie des Mysiens.* Les Mysiens passaient pour un des peuples les moins braves de l'Asie Mineure, et il fallait être soi-même bien lâche et bien débonnaire pour être vaincu par un tel peuple. Cicéron rappelle ce proverbe dans son *Discours pour Flaccus*, ch. XXVII, p. 142, édit. in-18 de Victor Leclerc. — *Les gens à qui l'on n'a jamais fait tort.* Toutes ces nuances sont extrêmement délicates et vraies.

§ 16. *On s'attaque encore.* Même remarque que plus haut. — *Diffamées.* Le texte a peut-être cette nuance, que les gens sont diffamés parce qu'ils ont été souvent appelés en justice et qu'on peut les y appeler aisément. — *L'initiative d'un procès.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Qu'on déteste ou qu'on envie.* Et que, par conséquent, on est heureux de faire échouer ; et, comme ce sont les juges qui peuvent infliger cet échec, on les soupçonne ici de n'être pas toujours impartiaux. — *On n'hésite pas à attaquer les*

a quelque prétexte, soit que le grief s'adresse à leurs ancêtres ou à eux-mêmes, ou à leurs amis, qui ont fait tort ou qui ont été sur le point de faire tort à nous-mêmes, à nos ancêtres ou à nos connaissances; car le proverbe est bien vrai : « La méchanceté n'a besoin que » d'un prétexte. » § 17. On dépouille tout à la fois ses ennemis et ses amis; ce qui est aisé contre ceux-ci, et agréable contre ceux-là. On est fort aussi contre ceux qui n'ont pas d'amis qui les soutiennent, contre ceux qui ne savent ni parler ni agir; car ou ils n'essaient pas de faire un éclat et un procès, ou ils s'arrangent et ne poussent rien à l'extrême.

§ 18. D'autres gens qu'on attaque volontiers sont ceux qui n'ont pas le loisir nécessaire pour suivre un procès ou une réparation : par exemple, les étrangers et les ouvriers, qui gagnent leur vie de leurs mains; car ils sont forcés de s'accommoder à peu de frais, et on

gens. Le texte continue toujours sa phrase, qui est fort longue, mais qui n'a rien d'obscur. — *La méchanceté*... Nous n'avons pas, je crois, de proverbe correspondant en notre langue. La fable du Loup et de l'Agneau prouve la justesse de celui-ci.

§ 17. *On dépouille*. Même remarque que plus haut : la phrase grecque continue. J'ai pris ici le mot de Dépouiller dans le sens le plus général possible. — *Ce qui est aisé contre ceux-ci*. Et d'une lâche perfidie. — *Et agréable contre ceux-là*. Parce que dans l'antiquité c'était une maxime généralement admise et pratiquée, qu'il fallait faire à ses ennemis le plus de mal qu'on pouvait. — *On est fort aussi*. Pour se rendre criminel. — *Un éclat et un procès*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 18. *D'autres gens qu'on attaque volontiers*. En commettant à leur égard des actes coupables. — *Qui n'ont pas le loisir nécessaire*. Le texte dit précisément : « auxquels il n'est pas avantageux de suivre un procès. » — *Une réparation*. Ou le châtiment du coupable. — *Qui gagnent leur vie de leurs mains*. Il n'y a qu'un mot dans le texte grec. — *A peu*

les apaise sans grande difficulté. On attaque ceux qui ont été souvent coupables eux-mêmes, et coupables surtout des délits dont ils souffrent à leur tour ; car on est bien près de sembler innocent quand on ne fait à quelqu'un que le tort qu'il a l'habitude de faire lui-même aux autres : par exemple, quand on insulte un homme qui s'est fait une coutume d'outrager tout le monde. On poursuit volontiers ceux qui nous ont fait du mal, ou qui ont voulu ou veulent nous en faire, ou qui nous en feront. C'est à la fois un plaisir et un honneur qu'on se fait, et il semble qu'il n'y ait pas même là une injustice. § 19. On attaque encore ceux dont le malheur réjouira ou nos amis, ou les gens qu'on admire, ou les gens qu'on aime, ou nos maîtres, en un mot, les gens aux dépens de qui l'on vit et desquels on attend quelque faveur. On attaque les personnes qu'on a dès longtemps accusées, et contre qui l'on a pris soi-même l'initiative de la rupture ; car c'est alors qu'on

de frais. Ceci est encore d'une application journalière, de notre temps comme de celui d'Aristote. — *Surtout*. J'ai ajouté ce mot. — *Dont ils souffrent à leur tour*. Observation très-ingénieuse. — *Qui s'est fait une coutume d'outrager tout le monde*. Parce qu'alors on semble être le vengeur de tous ceux qui ont été insultés. — *On insulte... d'outrager*. Le texte a lui-même des mots différents. — *On poursuit volontiers*. Tout en se rendant coupable envers eux d'actes illégaux ou iniques. — *Qu'il n'y ait pas même là une injustice*. C'est la passion et l'intérêt personnel qui en jugent ainsi, bien qu'au fond on ait tort dans ce qu'on a fait contre son ennemi.

§ 19. *Dont le malheur réjouira*. Nuance très-fine. C'est alors une sorte de flatterie détournée pour les gens que nous voulons ménager, ou à qui nous voulons plaire. — *Desquels on attend quelque faveur*. Alors l'acte coupable qu'on se permet est d'autant plus odieux que le calcul de l'égoïsme a été plus profond. — *L'initiative de la rupture*. Après avoir

paraît bien près de n'avoir soi-même aucun tort, comme Callippe dans sa rupture avec Dion. § 20. On attaque ceux qui seraient attaqués par d'autres si on ne le faisait pas soi-même, parce qu'il semble que dans ce cas il n'y a plus à balancer; et c'est ainsi, dit-on, qu'Ænésidème envoya le prix du Cottabe à Gélon, qui avait réduit une ville en servitude, pour féliciter le vainqueur de l'avoir prévenu, en faisant ce qu'il allait faire lui-même. On attaque ceux que l'on pourra obliger beaucoup après le tort qu'on leur aura fait, parce qu'on se figure que la réparation sera facile. C'est le mot de Jason le Thessalien, qui prétendait qu'on pouvait se permettre de faire quelque mal, afin de pouvoir être ensuite en mesure de faire beaucoup de bien.

été longtemps leur ami. — *Callippe dans sa rupture avec Dion.* La trahison de Callippe contre Dion était fameuse dans l'antiquité, et Plutarque l'a racontée tout au long dans la *Vie de Dion*, ch. XVII et LIV et suivants. Elle devait être d'autant plus connue d'Aristote que Callippe avait vécu dans la familiarité de Platon, intimement lié avec Dion, comme on sait. Du reste, Callippe n'avait pas longtemps profité de son forfait, et il avait été bientôt tué lui-même avec le poignard dont il avait frappé son trop confiant ami; voir Plutarque, édit. de Firmin Didot, *Vie de Dion*, p. 1150 et 1170.

§ 20. *Il n'y a plus à balancer.* L'expression est bien vague et la pensée n'est pas assez complétement rendue. — *Ænésidème.* Tyran de Léontium. — *A Gélon.* Tyran de Syracuse. Le Cottabe était un jeu de table surtout, et il y avait un prix pour le vainqueur. Ænésidème reconnaissait par là que Gélon l'avait surpassé en vigilance et en énergie. Un peu plus tard, il aurait fait lui-même ce que Gélon venait d'accomplir avec succès. — *La réparation.* Le texte dit : « la guérison. » — *De Jason le Thessalien.* Plutarque a cité deux fois cette maxime de Jason, *Préceptes d'hygiène*, ch. XXIII, p. 161, l. 30, édit. Firmin Didot; et *Préceptes de politique*, ch. XXIV, p. 998, l. 18. Jason était tyran de Phères en Thessalie.

§ 21. On commet aussi un délit que tout le monde ou du moins bien des gens sont dans l'habitude de se permettre; car on espère en obtenir le pardon sans trop de peine. On se laisse aller à dérober les choses qu'on cache aisément, soit qu'on puisse les consommer sur-le-champ, comme on le fait des aliments, soit qu'on puisse facilement les faire changer de formes, de couleurs ou de compositions. On dérobe tout ce qu'on peut commodément faire disparaître de plusieurs manières, soit parce que c'est facile à transporter, ou qu'on peut le cacher dans le plus petit espace. On dérobe les choses dont on a préalablement les pareilles en grand nombre, et qu'il serait impossible de reconnaître. § 22. On commet des délits dont les personnes lésées rougiraient de se plaindre hautement; par exemple, les outrages et les violences faites à nos femmes, ou à nous-mêmes, ou à nos fils. On ne craint pas non plus de commettre une injustice

§ 21. *On commet aussi un délit.* C'est l'influence de l'exemple qui, dans bien des cas, peut être funeste. On imite le mal que tout le monde fait. — *Qu'on cache aisément.* Toutes ces observations sont très-vraies, et attestent une profonde connaissance des choses. — *On dérobe.* Le texte n'est pas aussi précis ; mais la pensée n'offre pas le moindre doute. — *De plusieurs manières.* Le texte dit : « en plusieurs lieux. » — *Dont on a préalablement les pareilles.* Ceci peut s'appliquer surtout aux fruits des champs.

§ 22. *Dont les personnes lésées rougiraient.* Observation très-juste et dont on peut encore voir tous les jours de nombreux exemples. — *A nos femmes.* Ce pluriel a fait croire à quelques commentateurs qu'il s'agissait ici de concubines aussi bien que de femmes légitimes. Cette conjecture n'est pas fausse absolument; mais elle n'est pas nécessaire. — *Ou à nos fils.* C'est toujours, en effet, une chose très-grave pour des parents que de divulguer le déshonneur, même involontaire, de leurs enfants. Dans bien des cas, le mieux est encore de se taire; et c'est là ce qui donne souvent aux

dans tous les cas où celui qui intenterait le procès semblerait n'aimer que la chicane ; et ce sont les cas où l'intérêt est minime, et où l'on excuse assez aisément le coupable.

§ 23. Telles sont à peu près toutes les considérations qu'on peut présenter sur les dispositions de ceux qui se rendent coupables, sur les actes qu'ils commettent, sur les victimes qu'ils choisissent, et sur les causes qui les poussent au mal.

CHAPITRE XIII.

Définition de l'action inique ou juste; lois formelles; lois non écrites et univerellement admises; citations de Sophocle et d'Empédocle; délits contre la société; délits privés; conditions essentielles de la culpabilité; degrés divers de la faute; rôle de l'équité à côté de la loi; adoucissements nécessaires de la peine, malgré les dispositions légales.

§ 1. Pour bien définir ce que c'est en général qu'une action injuste ou une action juste, voici le principe d'où

coupables l'espérance de l'impunité. — *Semblerait n'aimer que la chicane*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Où l'on excuse*. Même remarque.

§ 23. *Telles sont à peu près toutes les considérations*. Voir plus haut, ch. x, § 2. Aristote a successivement discuté les trois sujets qu'il s'était proposé de traiter. On a souvent dit qu'il y avait de la subtilité dans tous ces détails; pour moi, je ne trouve dans tout ceci qu'une analyse très-délicate et des observations très-réelles. Il ne me semble pas qu'elles soient poussées trop loin; elles prouvent seulement que, dès le temps d'Aristote, la pratique judiciaire avait fait de grands progrès. Ce sont là autant d'espèces, comme nous dirions.

Ch. XIII, § 1. *Pour bien définir*. Le texte n'est pas tout à fait aussi

nous partirons. Il y a deux manières de déterminer le juste et l'injuste, soit à l'égard des lois, soit à l'égard des personnes. J'entends par là que la loi peut être particulière ou commune. Une loi particulière est celle qu'un État a portée dans son propre sein; et cette loi même peut n'être pas écrite, de même qu'elle peut l'être. Une loi commune est celle qui vient de la nature; car il y a un juste et un injuste naturellement universels, que tous les peuples devinent, sans qu'il y ait pour cela entre eux ni communication préalable ni convention. § 2. C'est là ce que dit hautement l'Antigone de Sophocle, quand elle soutient qu'il est juste d'ensevelir Polynice, en dépit de la défense qui a été faite, attendu que c'est là un droit de nature, qui n'est pas :

« D'aujourd'hui ni d'hier, mais un droit éternel,
» Dont l'origine échappe aux regards d'un mortel. »

formel. — *Soit à l'égard des lois, soit à l'égard des personnes.* Les développements qui suivent expliqueront bien ce que l'auteur entend par là. — *Particulière ou commune.* Voir cette distinction déjà indiquée plus haut, ch. x, § 3. — *Peut n'être pas écrite.* C'est alors une coutume, un usage, qui peut d'ailleurs avoir plus de force que la loi elle-même. — *Une loi commune est celle qui vient de la nature.* Ces distinctions méritent d'être très-remarquées; elles sont déjà dans Platon; et elles avaient été souvent opposées aux Sophistes par Socrate. Voir aussi Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, l. IV, ch. IV, § 19. — *Naturellement universels.* Nous ne pourrions mieux dire aujourd'hui. — *Ni communication préalable.* J'ai ajouté ce dernier mot.

§ 2. *L'Antigone de Sophocle.* Antigone, vers 456, édit. Firmin Didot. — *Le motif d'Empédocle.* Le motif ne semble pas identique de part et d'autre. La nature elle-même a établi la destruction des êtres vivants au profit de certains autres; et sans parler de l'homme, les carnassiers ont besoin de tuer pour vivre; voir les *Fragments d'Empédocle*, édition de Firmin Didot, vers 437, p. 13. Il semble, d'ailleurs, qu'Empédocle limite cette défense à l'homme. C'est sur ce principe que Pythagore et Em-

C'est là aussi le motif d'Empédocle quand il recommande de ne jamais tuer un être vivant, parce que ce n'est pas là une action qui soit indifféremment juste aux yeux des uns et injuste aux yeux des autres :

« C'est la commune loi de la nature entière,
» Régnant aux vastes cieux, et sur l'immense terre. »

C'est aussi ce que dit Alcidamas dans son Messéniaque. § 3. Relativement aux personnes, le droit peut avoir deux aspects et deux définitions ; car ce qu'on doit faire ou ne pas faire peut regarder ou toute la société ou seulement un de ses membres. C'est là ce qui fait que les délits qui enfreignent les lois, ou les actes permis par la loi, peuvent être des délits ou des actes légaux de deux façons, selon qu'ils concernent ou un seul individu déterminé, ou toute la société. Ainsi, l'adultère ou les sévices ne font tort qu'à une personne particulière, tandis que ne pas remplir le devoir mili-

pédocle après lui, défendaient qu'on se nourrît de la chair des animaux : Les animaux sont de la même race que nous, attendu qu'il n'y a qu'un seul esprit pour animer la nature et l'univers entier ; voir Sextus Empiricus, *Adversùs mathematicos logicos*, l. IX, § 157. Les éditeurs ont fait généralement trois vers de cette citation d'Aristote, en y introduisant quelques changements. — *Alcidamas dans son Messéniaque.* Alcidamas vivait, à ce qu'on croit, au temps d'Isocrate et de Platon ; il reste de lui quelques fragments, mais rien du discours dont parle ici Aristote. Alcidamas soutient dans le fragment auquel il est fait allusion, et que nous a conservé le scholiaste grec, que « la nature a fait tous les hommes libres et qu'elle n'a pas fait d'esclaves. » Voir la *Politique*, l. I, ch. II, § 8, p. 14, de ma traduction, 2e édition.

§ 3. *Toute la société.* Le texte dit : « la communauté. » — *Les délits qui enfreignent les lois.* Le texte n'est pas aussi développé. — *Ou un seul individu déterminé.* Que la loi doit défendre aussi, puisqu'elle protége la société en général. — *Ne pas remplir le devoir militaire.* Ou ne pas aller à

taire, c'est faire tort à la société entière. On distingue donc tous les délits, selon qu'ils touchent la communauté, ou selon qu'ils ne touchent qu'un ou plusieurs individus.

§ 4. Maintenant, nous allons reprendre ce que nous avons dit sur les victimes de l'injustice; et nous en exposerons toutes les conséquences. On est lésé par une injustice quand on souffre une chose injuste faite volontairement par celui qui la fait; car, d'après notre définition antérieure, il n'y a de délit que là où il y a volonté libre. Comme nécessairement la victime du délit a été lésée, et qu'elle l'a été malgré elle, on peut voir, d'après ce que nous avons exposé plus haut, quels peuvent être les dommages soufferts; car, plus haut, nous avons analysé ce que sont les biens et les maux en eux-mêmes; et nous avons entendu par actes volontaires et libres tous ceux que l'on fait en sachant bien ce qu'on fait. § 5. Il en résulte nécessairement que toutes les plaintes et les poursuites se rapportent ou à l'intérêt de l'État ou à un intérêt particulier, soit que le coupable ait agi sans discernement ou malgré lui, soit qu'il

la guerre. — *On distingue donc tous les délits*. Répétition peu utile.

§ 4. *Ce que nous avons dit*. Voir plus haut, ch. x, § 2. — *D'après notre définition antérieure*. Voir plus haut, ch. x, § 3. — *Plus haut... plus haut*, ch. vi, §§ 2 et suivants. — *Les dommages soufferts*. J'ai pris l'expression la plus générale possible. — *Par actes volontaires*. Voir plus haut, ch. x, § 6. — *En sachant bien ce qu'on fait*. Définition excellente, et à laquelle on pourrait s'en tenir dans la plupart des cas. Les juges ne discutent pas ce que c'est qu'un acte libre; mais ils le discernent fort bien dans les cas particuliers où ils doivent prononcer.

§ 5. *Toutes les plaintes et les poursuites*. Il n'y a qu'un seul

ait agi de son plein gré et à bon escient; et dans ce dernier cas, soit avec préméditation, soit par un entraînement passionné. § 6. Nous parlerons des fautes que les emportements du cœur font commettre quand nous traiterons des passions; et déjà nous avons expliqué antérieurement en quoi consiste le choix qu'on fait dans la préméditation, et les dispositions où l'on est alors.

§ 7. Souvent on convient de l'acte qu'on a commis; mais on ne convient pas de la qualification qu'on donne à cet acte et du sujet auquel elle s'applique. Par exemple, on avoue qu'on a pris une chose, mais on soutient qu'on ne l'a pas volée; qu'on a porté les premiers coups, mais qu'on n'a pas voulu faire une insulte; qu'on a eu des rapports avec une femme, mais qu'on n'a pas commis un adultère. Ou bien encore, on admet qu'on a volé, mais qu'on n'a pas commis un sacrilége, l'objet n'étant pas consacré à un Dieu; qu'on a cultivé un certain mor-

mot dans le texte. — *Par un entraînement passionné*. Le texte dit simplement : « par passion. »

§ 6. *Nous parlerons*. Voir plus loin, l. II, ch. I et suivants. — *Antérieurement*. Voir plus haut, ch. X, § 6. — *Le choix qu'on fait dans la préméditation*. Le texte est plus concis; mais j'ai dû le développer pour le rendre clair.

§ 7. *On convient de l'acte*. Ceci a déjà été dit plus haut, ch. III, § 6, mais à un autre point de vue. — *La qualification*. Il semble que c'est un terme judiciaire dont le texte se sert ici. — *Et du sujet auquel elle s'applique*. C'est là, en effet, une cause de discussions fréquentes devant les tribunaux. — *Pris une chose... qu'on ne l'a pas volée*. La nuance en effet pourrait être très-réelle. Le texte peut signifier aussi « qu'on a reçu une chose. » — *Mais qu'on n'a pas commis un adultère*. Parce qu'on ne savait pas, par exemple, que la femme fût mariée. — *Un certain morceau de terre*. J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée. Le texte pourrait encore signifier : « qu'on a commis le délit dont on est accusé, mais que ce n'est pas un délit politique. » Ce second sens

ceau de terre, mais qu'il n'appartenait pas au public; qu'on a bien conféré avec l'ennemi, mais qu'on n'a pas trahi. Il faudrait donc dans tous ces cas définir aussi ce que c'est que le vol, la violence, l'adultère, proprement dits, de telle sorte que, soit qu'on veuille soutenir que la chose est, soit qu'on prétende soutenir qu'elle n'est pas, on se trouve bien en mesure de mettre le droit dans tout son jour. § 8. Dans toutes ces circonstances diverses, le point essentiel de la discussion est de savoir si l'accusé est criminel et condamnable, ou s'il ne l'est pas; car la culpabilité et le délit sont toujours dans l'intention. Tous les noms analogues à ceux que nous venons de citer impliquent toujours que l'intention est intervenue : par exemple, l'insulte et le vol. Pour avoir frappé quelqu'un, on ne l'a pas toujours et absolument insulté; mais il faut en outre qu'on l'ait frappé dans la vue et avec l'intention de le déshonorer ou de se satisfaire soi-même. On n'a pas non plus absolument volé, parce qu'on a pris quelque chose en cachette, mais si on l'a pris pour faire tort à autrui et s'approprier à soi-même l'objet dérobé. Il en

serait peut-être préférable, comme se rapportant à ce qui est dit plus haut des délits contre la société, § 3. — *Il faudrait donc... définir*. C'est, en effet, ce que doivent faire bien souvent les avocats. — *Mettre le droit dans tout son jour*. C'est, en effet, le but que poursuivent ou semblent poursuivre les deux parties.

§ 8. *La culpabilité*. A un point de vue absolu. — *Et le délit*. A un point de vue tout légal. — *Dans l'intention*. Ou la préméditation. — *Impliquent toujours*. Le texte emploie un mot dont la nuance indique que l'intention s'est ajoutée au fait. — *Toujours et absolument*. Il n'y a qu'un mot dans le texte. — *Absolument volé*. Ces nuances sont très-vraies, et elles embarrassent souvent la con-

est des autres cas tout à fait de même que de ceux qui viennent d'être cités.

§ 9. Nous avons reconnu que les actes justes et les délits étaient de deux espèces : les uns sont écrits dans la loi, les autres ne le sont pas. Nous avons parlé de ceux que la loi énumère. Quant à ceux qui ne sont pas écrits, on peut en distinguer aussi deux espèces. Les uns viennent d'un excès de vertu et de vice ; et c'est à ceux-là que s'adressent le blâme et l'éloge, l'honneur et le déshonneur, et même les récompenses : par exemple, la reconnaissance envers un bienfaiteur, un service rendu pour un service, l'appui donné à des amis, et tant d'autres actes aussi méritoires. Les autres ne sont que des lacunes de la loi particulière et de la loi écrite. L'équité fait alors l'effet de la justice; car l'équité est une justice en dehors de ce que la loi civile peut or-

science des juges, et celle des jurés chez nous. — *De ceux qui viennent d'être cités.* Les sévices personnels et le vol.

§ 9. *Nous avons reconnu.* Plus haut, § 1. — *Nous avons parlé.* Dans tout le cours de ce chapitre. — *D'un excès de vertu et de vice.* La pensée n'est pas très-bien rendue; mais, pour l'éclaircir, j'aurais dû la paraphraser trop longuement. L'auteur veut dire qu'il y a des délits qui échappent à la loi et qu'elle ne peut atteindre; mais l'opinion les frappe d'une juste réprobation. De même, il y a des actes justes que la loi ne peut pas prescrire et que cependant une vertu supérieure fait accomplir. Ces actes-là sont récompensés par l'estime et l'admiration des hommes. — *La reconnaissance.* C'est, d'après ce qui précède, un excès de vertu ; mais dans les exemples cités, il n'est pas question d'un excès de vice, comme on pouvait l'attendre. L'excès de vice serait l'ingratitude envers un bienfaiteur. La loi ne la punit pas ; mais l'opinion la réprouve et la flétrit. — *D'autres actes aussi méritoires.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Que des lacunes.* La pensée n'est pas non plus assez développée ici. — *L'équité.* Le terme dont se sert le texte est encore plus général, et

donner. § 10. Ces lacunes de la loi s'y trouvent tantôt contre la volonté des législateurs et tantôt par leur volonté. C'est contre leur volonté quand c'est un simple oubli, et par leur pleine volonté quand ils se sentent hors d'état de rien prescrire, parce qu'ils ne peuvent nécessairement disposer que d'une manière générale et non pour le cas particulier dont il s'agit, ne pouvant prévoir que les cas les plus ordinaires. Ils doivent s'abstenir, parce que le détail des circonstances serait infini, et par conséquent impossible : par exemple, s'il s'agit de la défense de frapper personne avec le fer, on ne peut déterminer ni la longueur ni la nature de l'arme; car la vie ne suffirait pas à cette énumération. § 11. Si donc la matière ne peut être définie, et qu'il faille cependant porter une loi, on est bien forcé de prendre les termes les plus généraux et les plus simples. Il en résulte alors que, si quelqu'un a par hasard un anneau de fer à un doigt, et qu'il lève la main sur un autre en le frappant,

il signifie « le convenable, » le décent, l'honnête. — *En dehors.* Ou « qui supplée. »

§ 10. *Contre la volonté des législateurs.* Les motifs donnés ici sont très-réels, et ils sont aujourd'hui aussi applicables que du temps d'Aristote. — *Que d'une manière générale.* C'est là une nécessité de la loi, à laquelle on a de tout temps essayé de porter remède avec plus ou moins de succès. Dans les temps modernes, c'est au jury qu'on a eu recours. Voir sur les rapports de la justice et de l'équité, et sur les lacunes de la loi, la *Politique*, l. III, ch. XI, § 8, p. 188 de ma traduction, 2e édition; la *Morale à Nicomaque*, l. V, ch. x, p. 182 de ma traduction, et la *Grande morale*, l. II, ch. II, p. 114. — *Pour le cas particulier dont il s'agit.* Le texte n'est pas aussi explicite.

§ 11. *Ne peut être définie*, et précisée par la loi dans tous ses détails. — *Les plus généraux et les plus simples.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Un anneau de fer.* Le texte dit simplement

aux termes stricts de la loi écrite, il est exposé à la poursuite et il est coupable; mais dans le fait il ne l'est pas, et c'est là qu'intervient l'équité.

§ 12. Si l'équité est bien ce qu'on vient de dire, on voit évidemment quels sont les objets auxquels l'équité s'applique et ne s'applique pas, et quels sont les accusés qu'elle ne peut sauver. L'équité ne décide que pour les cas où l'indulgence est nécessaire. On ne peut pas punir également les maladresses et les délits; on ne peut non plus mettre sur la même ligne les maladresses et les malheurs. Les malheurs, ce sont tous les accidents qu'il était impossible de prévoir et où il n'entre aucune intention mauvaise; les maladresses sont les accidents qui pouvaient être prévus, mais qui ne supposent pas une intention malfaisante. Au contraire, les délits sont les actes qui n'ont rien d'imprévu et qui viennent de la méchanceté; car tout ce que la passion fait faire suppose aussi une intention perverse.

§ 13. L'équité consiste à pardonner aux faiblesses de

un anneau; j'ai ajouté De fer, qui m'a paru indispensable pour compléter la pensée. L'exemple est d'ailleurs bien choisi. — *Qu'intervient l'équité*. Le texte n'est pas tout à fait aussi précis.

§ 12. *Quels sont les accusés qu'elle ne peut sauver*. La pensée n'est pas présentée tout à fait sous cette forme dans le texte. — *L'indulgence*, ou « le pardon. » — *Les maladresses*, ou « les fautes. » J'ai adouci l'expression autant que possible afin de rendre le contraste encore plus frappant. — *Les malheurs*. Définition très-exacte. — *Tout ce que la passion fait faire*. La passion est coupable parce que nous devions la dominer; elle excuse cependant le crime dans une certaine mesure.

§ 13. *Aux faiblesses de l'humanité*. Le texte n'est pas aussi formel. Toute cette analyse de l'équité est d'une finesse admirable, et elle est très-pratique. Le ver-

l'humanité; à regarder non à la loi, mais au législateur; à considérer non la lettre, mais l'esprit des dispositions qu'il a prises; non l'acte lui-même, mais l'intention; non la partie, mais le tout; à bien peser, non pas ce qu'est actuellement le délinquant, mais ce qu'il a toujours été, ou ce qu'il a été le plus longtemps. L'équité consiste encore à se souvenir du bien qu'on a éprouvé plutôt que du mal qu'on a souffert; du bien qu'on a reçu plutôt que de celui qu'on a fait. Elle consiste à supporter patiemment un dommage qu'on subit; à vouloir gagner son procès devant la raison plutôt que matériellement; enfin, à s'en rapporter plus volontiers à des arbitres qu'à un tribunal; car l'arbitre peut voir ce que l'équité autorise, et le juge ne peut voir que la loi; et l'on n'a imaginé les arbitres que pour assurer le triomphe de l'équité.

§ 14. Tels sont donc les cas où l'équité peut prononcer.

dict du jury tient compte de toutes ces circonstances. — *Non la partie, mais le tout.* L'expression est assez vague. On peut entendre ici qu'il faut regarder non pas à l'individu qu'on juge, mais au bien général de la société. — *Du bien qu'on a éprouvé.* Pensée très-délicate et très-humaine. — *Devant la raison.* Le texte peut signifier aussi : « Par la parole plutôt que par le fait. » — *A des arbitres qu'à un tribunal.* Dans les affaires de commerce, le rôle des arbitres est encore considérable chez nous. — *Le juge ne peut voir que la loi.* Notre législation défend encore au juge et avec pleine raison de prononcer par voie de disposition générale. — *Que pour assurer le triomphe de l'équité*, et aussi pour abréger les lenteurs indispensables de la justice ordinaire.

§ 14. *Où l'équité peut prononcer.* Je ne crois pas que nous pussions, après tant de siècles et tant d'études législatives, dire rien de mieux sur l'équité.

CHAPITRE XIV.

Des actes coupables; degrés divers de la culpabilité selon les circonstances; exemple de Sophocle, l'orateur; moyens de rhétorique; aggravation des délits.

§ 1. Les actes injustes sont d'autant plus coupables qu'ils viennent d'une plus grande injustice; et c'est là ce qui fait aussi que les fautes les plus légères sont parfois les plus grandes. Ainsi Callistrate accusait avec bien de la raison Mélanope, en lui reprochant d'avoir dérobé aux ouvriers du temple trois demi-oboles sacrées. En fait d'actes de justice, c'est tout le contraire. Mais ici la grandeur de la faute résulte des conséquences qu'elle peut avoir; car il est clair que celui qui s'est abaissé à voler trois demi-oboles est capable de toute iniquité.

Ch. XIV, § 1. *Les fautes les plus légères*, par leur résultat matériel. — *Callistrate... Mélanope*. On ne connaît pas l'accusation de Callistrate autrement que par ce passage, qui du reste est assez clair. Dans Plutarque, *Vie de Démosthène*, c'est au contraire Mélanope qui accuse Callistrate; mais ce peut être dans une autre occasion; édition de Firmin Didot, ch. XIII, p. 1016, ligne 50; et aussi dans la *Biographie des Orateurs*, p. 1098, ligne 34. Callistrate était un orateur assez célèbre de son temps. — *Trois demi-oboles sacrées*. La faute était d'autant plus grave que l'objet du vol était moins considérable, et que les victimes étaient plus pauvres. D'après une variante, il s'agissait de trois petites tasses sacrées et non de trois demi-oboles; mais cela revient au même pour la pensée. — *C'est tout le contraire*, il aurait fallu développer un peu davantage cette pensée. — *Mais ici*. Pour les actes injustes. — *Des conséquences qu'elle peut avoir*. J'ai paraphrasé le texte en m'appuyant sur ce qui suit. — *Qui s'est abaissé*. Le texte n'est pas aussi formel.

§ 2. C'est à cette mesure qu'on juge parfois la grandeur du délit; parfois aussi c'est au dommage qu'il cause. Il y a tel crime que la peine ne peut jamais égaler, restant toujours trop faible; tel crime, qui est absolument sans remède, parce qu'il est trop difficile ou même impossible de le réparer; tel autre, dont la victime ne saurait jamais obtenir justice parce qu'il est incurable; car la justice et le châtiment sont une sorte de remède et de guérison. § 3. Il y a tel crime qui a poussé celui qui en a été la malheureuse victime à s'infliger à lui-même un affreux malheur; le coupable alors mérite un châtiment d'autant plus grave. C'est ainsi que Sophocle, plaidant pour Euctémon, qui s'était tué lui-même par ressentiment de l'insulte qu'il avait subie, déclarait qu'il ne demanderait pas contre le coupable une peine moindre que celle dont la victime s'était punie. § 4. Parfois le délit est d'autant plus fort qu'on l'a commis seul ou le premier, ou avec un petit nombre de complices. Parfois il est d'autant plus grand qu'on l'a commis à plusieurs reprises différentes; ou bien que,

§ 2. *C'est au dommage qu'il cause.* C'est la mesure la plus facile, bien que ce ne soit pas toujours la meilleure.— *Que la peine ne peut jamais égaler.* C'est là ce qui dans bien des cas justifie la peine de mort. — *Incurable.* C'est le mot même du texte. — *De remède et de guérison.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte grec. On pourrait traduire aussi, d'après une autre leçon : « La justice est tout à la fois une répression et un remède. » — *Sophocle,* l'orateur, et non le poëte tragique. Il est encore question de ce Sophocle plus loin, l. III, ch. XVIII, § 7. Il florissait à la fin de la guerre du Péloponnèse. — *Une peine moindre.* C'est-à-dire, la mort.

§ 4. *Le délit est d'autant plus fort.* Le texte est beaucoup plus

pour en prévenir le retour et le punir, la loi a dû chercher et découvrir une pénalité nouvelle. C'est ainsi qu'à Argos on punit le citoyen qui a été l'occasion d'une nouvelle loi, et ceux pour qui on a dû construire une nouvelle prison. La faute est d'autant plus grave qu'elle est plus brutale, ou qu'elle est préméditée, ou qu'elle excite dans ceux qui en entendent le récit plus de terreur ou de pitié.

§ 5. Toutes ces circonstances prêtent aux développements de la rhétorique, quand on prouve que le coupable a violé et transgressé plusieurs droits à la fois; par exemple, les serments, les gages d'amitié, la parole donnée, la sainteté du mariage, autant d'iniquités odieuses accumulées les unes sur les autres.

§ 6. On aggrave la faute en la commettant dans le lieu même où l'on réprime les coupables. C'est là ce que font les faux témoins; car, où respectera-t-on la justice, si on ne la respecte pas même au tribunal? La faute grandit aussi de tout le déshonneur qui l'accom-

concis. — *A Argos*. On ne connaît pas autrement ces lois d'Argos, qui paraissent assez singulières, mais qui ne sont pas déraisonnables. — *Plus brutale*. Dans la *Grande morale*, l. II, ch. VII, p. 125 de ma traduction, on peut voir ce qu'il faut entendre par la brutalité. L'homme, dans certains crimes, cesse d'être homme et devient une vraie brute.

§ 5. *Prêtent aux développements de la rhétorique*. Le texte est moins formel. — *Plusieurs droits à la fois*. Les droits légaux et les droits naturels. — *Les gages d'amitié*, qui se manifestent surtout par des serrements de mains. — *La sainteté du mariage*. Le texte dit simplement « le mariage. »

§ 6. *Où l'on réprime les coupables*. Et de là, les pouvoirs considérables accordés au juge pour la police de l'audience. Il est autorisé à réprimer même les injures qu'il reçoit dans l'enceinte du tribunal. — *Où respectera-t-on*, ou bien : « Où ne violera-t-on pas

pagne; par exemple, si l'on a fait tort à son bienfaiteur; car alors on est d'autant plus coupable que, d'une part, on fait le mal, et qu'en outre on ne rend pas le bien pour le bien. § 7. Le crime est d'autant plus fort qu'il est contre des lois qui ne sont pas positivement écrites, précisément parce qu'on a d'autant plus de mérite à être juste qu'on n'y est pas légalement obligé. La loi, quand elle est écrite, devient une nécessité à laquelle il faut bien se soumettre; mais quand elle ne l'est pas, elle n'est plus obligatoire. En retournant les choses, on peut dire que le délit est d'autant plus grave qu'il viole des lois écrites; car si le coupable a bravé des crimes et des châtiments redoutables, il aurait à plus forte raison commis un crime que la loi n'atteint pas.

§ 8. Tels sont les arguments par lesquels on peut prouver que le délit est plus ou moins grand et plus ou moins punissable.

la justice si on la viole même au tribunal? » — *On est d'autant plus coupable.* Ou bien : « On se rend coupable de plus d'une faute. » — *Le bien pour le bien.* Ce qui est un devoir de conscience, si ce n'est un devoir légal.

§ 7. *Le crime est d'autant plus fort.* Le texte n'est pas aussi explicite; il n'a qu'une phrase continue, tandis que j'ai dû séparer les phrases pour être plus clair. — *D'autant plus de mérite.* Pensée très-délicate et très-juste. — *En retournant les choses.* Selon le besoin de la cause qu'on doit défendre. — *On peut dire.* Suivant les cas, les deux thèses peuvent être louables; mais il faut bien prendre garde ici de tomber dans le sophisme intéressé et de se jouer de la vérité.

§ 8. *Grand... punissable.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. Tous les détails qui remplissent ce chapitre et les précédents n'ont rien de subtil; ils répondent à des faits réels dans la pratique.

CHAPITRE XV.

Des preuves matérielles qui ne relèvent pas de l'art de la rhétorique : les lois, les témoins, les contrats ; les tortures ; les serments ; généralités en sens contraire pour chacune de ces preuves ; autorité ou insuffisance des lois ; témoins de deux espèces : dignes de foi ou indignes de confiance ; validité ou caducité des contrats ; puissance et impuissance de la torture ; serments qu'on peut accepter ou refuser selon les circonstances.

§ 1. Après ce que nous venons de dire, nous en arrivons tout naturellement aux preuves qui passent pour indépendantes de l'art, et qui relèvent plus particulièrement du genre judiciaire. Elles sont au nombre de cinq : les lois, les témoins, les contrats, les tortures, le serment.

§ 2. En premier lieu, parlons des lois pour expliquer l'usage que l'orateur en peut faire, soit que l'on conseille ou qu'on dissuade, soit qu'on poursuive ou qu'on défende. Il est de toute évidence que, si la loi écrite est contraire

Ch. XV, § 1. *Après ce que nous venons de dire.* La transition peut paraître insuffisante ; mais c'est là une des formules habituelles d'Aristote. — *Pour indépendantes de l'art.* Voir plus haut, ch. II, § 2. Les preuves qui relèvent directement de l'art, ce sont les arguments et les lieux communs qu'il fournit, et que l'orateur tire de ses propres impressions. Mais il y a les preuves intrinsèques, qui ne dépendent pas de lui et qu'il doit employer telles qu'elles lui sont données. — *Du genre judiciaire.* Auquel d'ailleurs les deux autres genres peuvent aussi les emprunter fort utilement. — *Au nombre de cinq.* Plus haut, ch. II, § 2, on en a fait une énumération moins complète.

§ 2. *L'usage qu'on en peut faire.* Dans les deux sens, soit pour les suivre, soit pour ne pas s'y conformer. — *Que l'on conseille ou qu'on dissuade.* Dans

à l'acte qu'on discute, il faut s'en référer à la loi commune et à l'équité, comme étant plus justes que la loi formelle. On soutiendra que c'est juger en toute conscience que de ne pas appliquer les lois écrites dans toute leur rigueur; que l'équité est immuable comme la loi commune, et qu'elle n'est pas sujette à jamais changer, parce qu'elle est conforme à la nature. Au contraire, les lois écrites changent à tout moment. § 3. De là, les belles maximes de Sophocle dans son Antigone. L'héroïne se justifie d'avoir enseveli Polynice, en disant qu'elle a violé la loi de Créon, mais qu'elle n'a pas violé la loi non écrite, le droit de nature, qui n'est pas :

« D'aujourd'hui ni d'hier, mais un droit éternel.....
» Devais-je le braver pour l'ordre d'un mortel? »

§ 4. On dira encore que le droit réel est celui qui est

le genre délibératif. — *Qu'on poursuive ou qu'on défende.* Dans le genre judiciaire. Le genre démonstratif n'a guère à s'occuper des lois, bien que ce sujet ne lui soit pas interdit plus qu'aux deux autres genres. — *Il faut s'en référer à la loi commune.* Voir plus haut, ch. XIII, § 1. — *Et à l'équité.* Voir plus haut, ch. XIV, § 9. — *Que la loi formelle.* J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée. — *Juger en toute conscience.* C'était une partie du serment que prêtaient les juges athéniens. Ils juraient de prononcer en toute conscience dans les cas où la loi n'aurait pas disposé. Voir plus loin § 6, et l. II, ch. XXV, § 11. — *Comme la loi commune.* Qui ne change pas plus que la nature, qui la sanctionne. Voir la *Politique*, l. III, ch. XI, § 6, p. 187, de ma traduction, 2e édition.

§ 3. *Sophocle dans son Antigone.* Voir l'*Antigone*, vers 456 et 458. La citation n'est qu'en partie la même que celle qui a été faite plus haut, ch. XIII, § 2. La scène est d'ailleurs admirable, et l'héroïsme d'Antigone était fameux dans l'antiquité. — *L'héroïne.* Le texte dit simplement : « elle. »

§ 4. *Celui qui est vrai et utile,*

vrai et utile, et non celui qui n'en a que l'apparence; que la loi véritable n'est pas la loi qui est écrite, parce que celle-là n'a pas l'effet d'une loi réelle; que le juge est comme l'orfèvre qui touche l'argent, et qu'il doit discerner la véritable justice de la justice falsifiée, et qu'enfin il est d'un plus honnête homme d'obéir religieusement et de s'en tenir aux lois non écrites plutôt qu'aux lois positives. § 5. On recherchera si la loi qu'on vous oppose n'est pas en contradiction avec quelque autre loi fameuse, ou peut-être aussi avec elle-même; et, par exemple, il se peut que telle loi veuille qu'on s'en tienne uniquement aux conventions des parties, tandis que telle autre défendra toute stipulation extra-légale. Si le sens de la loi est assez équivoque pour qu'on puisse la retourner et prendre l'une ou l'autre conduite, on verra s'il faut la prendre dans le sens propre de la justice, ou dans le sens de l'intérêt, et l'on se dirigera

ou « ce qui est vrai et utile. » — *Celui qui n'en a que l'apparence*, ou « ce qui n'en a que l'apparence. » — *Que la loi véritable n'est pas la loi qui est écrite.* Tous ces arguments sont assez sophistiques; et la rhétorique, si elle les emploie, s'expose aux trop justes reproches que Platon et Socrate lui adressent dans le *Gorgias*. — *Comme l'orfèvre*, comparaison d'ailleurs ingénieuse, mais qui pousse le juge à fausser la loi, qu'il est de son devoir d'appliquer. On ne peut nier d'un autre côté qu'il n'y ait du vrai dans ces arguments, et qu'on ne puisse selon les circonstances en faire un bon usage; mais c'est fort délicat de se servir d'une arme à deux tranchants. — *Aux lois positives.* Le texte dit : « écrites. »

§ 5. *On recherchera.* Le texte n'est pas aussi explicite. — *Qu'on vous oppose.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Toute stipulation extra-légale.* Quelque juste d'ailleurs qu'elle puisse être. — *Pour qu'on puisse la retourner.* C'est le mot même du texte. — *Dans le sens propre de la justice.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Dans le sens de l'intérêt.* Il semble que ces conseils ne devraient pas

en conséquence. Si les causes qui ont fait porter la loi n'existent plus, et que la loi leur survive cependant, il faut s'efforcer de démontrer cette discordance, et combattre la loi par ce moyen.

§ 6. Si la loi écrite est favorable à la cause qu'on défend, on doit dire que le serment que font les juges, de décider selon leur conscience, ne signifie pas qu'ils prononceront contre la loi, mais que ce serment n'est prêté que pour leur éviter un parjure, si par hasard ils ignorent le texte précis de la loi. § 7. On peut dire encore que personne ne recherche le bien absolu, mais son bien propre, et qu'autant vaut ne pas avoir de lois, si l'on ne veut pas les appliquer; que, dans tous les autres arts, il n'y a aucun avantage à user de sophismes pour se mettre audessus des règles, comme en médecine par exemple; et que cependant la faute du médecin est loin de faire autant de mal que l'habitude de désobéir à l'autorité lé-

être donnés; et les parties sont toujours trop portées à n'écouter que leur intérêt pour qu'il soit nécessaire de le leur recommander contre la loi. — *Combattre la loi par ce moyen.* Il est en effet très-loyal; et la désuétude peut toujours être opposée à la loi, quand les circonstances ont changé, et qu'elle n'y répond plus.

§ 6. *Selon leur conscience.* Voir plus haut, § 2. — *Pour leur éviter un parjure.* Et par conséquent, le juge doit dans ce cas prononcer d'après la lettre de la loi qu'il connaît. Il ne devrait prononcer d'après sa conscience que s'il ignorait la loi, et que si la loi se taisait ou manquait.

§ 7. *On peut dire encore.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Personne ne recherche le bien absolu.* On ne voit pas assez nettement la liaison de ces idées. — *Autant vaut ne pas avoir de lois.* Argument très-fort et très-loyal. — *Pour se mettre au-dessus des règles.* J'ai ajouté ceci pour rendre toute la force du mot grec. — *Comme en médecine, par exemple.* Où l'on doit toujours suivre les règles et les préceptes de l'art,

gale ; et enfin, que chercher à être plus sage que les lois est précisément ce qui est interdit par les législations les plus vantées.

§ 8. Voilà tout ce qu'on peut dire à propos de la loi.

§ 9. Quant aux témoins, ils sont de deux espèces : les anciens et les nouveaux. Ces derniers peuvent se diviser aussi en deux classes, selon qu'ils partagent les périls de l'accusé ou qu'ils sont hors de cause. J'entends par les vieux témoins, les poëtes, et tous les personnages illustres dont les sentences bien connues font loi. § 10. C'est ainsi que les Athéniens invoquèrent le témoignage d'Homère pour obtenir Salamine, et que les habitants de Ténédos ont récemment invoqué celui de Périandre de Corinthe contre les habitants de Ségée. C'est encore ainsi que Cléophon, attaquant Critias,

si l'on veut mettre sa responsabilité à l'abri. — *A être plus sage que les lois*. Il y a ici, dans le mot du texte, une correspondance avec le mot employé un peu plus haut; mais je n'ai pu reproduire cette ressemblance étymologique.

§ 8. *A propos de la loi*. Voir plus haut, § 1.

§ 9. *Quant aux témoins*. Second sujet que l'auteur se proposait de traiter, plus haut, § 1. — *Les anciens et les nouveaux*. La suite expliquera clairement ce qu'il faut entendre par là. — *Les périls de l'accusé*. Et peuvent être, par conséquent, ses complices. — *Les poëtes*. L'antiquité tenait beaucoup plus de compte des poëtes que nous ne le faisons. Il est vrai que l'*Iliade* contenait, en quelque sorte, les archives de la Grèce entière, et qu'Homère a, en outre, une sagesse merveilleuse. Voir ma traduction de l'*Iliade*, Introduction, p. XVII.

§ 10. *Homère*. Voilà le poëte; Périandre sera, un peu plus bas, un personnage illustre. — *Pour obtenir Salamine*. Contre les Mégariens, qui la réclamaient aussi. Le vers est dans l'*Iliade*, ch. II, v. 557; mais la leçon de Mégare différait de celle d'Athènes. Diogène de Laërte affirme que Solon passait pour avoir ajouté lui-même, dans l'*Iliade*, le vers qui décida la question; *Vie de Solon*, § 48, p. 12, édition de Firmin Didot. — *Les habitants de Téné-*

s'appuya sur les Élégies de Solon, pour prouver que dès longtemps la maison de Critias était livrée au désordre; car sans cela Solon n'aurait pas fait ce vers :

« Dis au blond Critias d'obéir à son père. »

Ainsi donc, quand on s'en réfère à des événements passés, tels sont les témoins qu'on peut invoquer.

§ 11. S'il s'agit d'événements à venir, on peut recourir même aux interprètes des oracles. Ainsi Thémistocle soutenait que « le mur de bois » de l'oracle signifiait qu'il fallait combattre avec les vaisseaux. On peut aussi, comme on l'a dit, appeler les proverbes en témoignages. Par exemple, si l'on veut dissuader quelqu'un de se lier avec un vieillard, on lui citera ce proverbe : « N'obligez

dos. On ne sait à quoi ceci fait allusion. Le fait était récent du temps d'Aristote, comme ce passage l'atteste ; mais quel était-il? Périandre, tyran de Corinthe et qui passe pour un des Sept sages, avait laissé quelques vers dont les Ténédiens essayaient sans doute de tirer parti dans leur intérêt. Périandre vivait deux siècles environ avant Aristote. — *Cléophon*. On ne connaît pas beaucoup ce personnage, qui fut condamné à mort par l'Aréopage. — *Critias*. Un des trente tyrans établis par les Lacédémoniens après la prise d'Athènes. — *Sur les Élégies de Solon*. On a conservé d'assez longs fragments des poésies du grand législateur. — *Sans cela Solon n'aurait pas fait ce vers*. La preuve n'est pas très-forte. Le Critias de Solon était un ancêtre du Critias de Cléophon.

§ 11. *Aux interprètes des oracles*. Ou « l'on peut interpréter les oracles. » — *Thémistocle*. On connaît cette explication que Thémistocle donnait de l'oracle et par laquelle il assura la victoire aux Athéniens. « Les murailles de bois, » expression même de l'oracle de Delphes, étaient les vaisseaux, qui triomphèrent à Salamine. Voir *Hérodote*, l. VII, ch. CXLI, p. 356, édit. Firmin Didot. — *Comme on l'a dit*. Ceci se rapporte à quelque auteur ; car, dans ce qui précède, il n'a pas été question des proverbes. — *Appeler les proverbes en témoignages*. Ils sont alors de la classe des anciens témoins, comme les appelle Aristote un peu plus haut. — *N'obligez jamais un vieillard*. On ne sait de

» jamais un vieillard ; » et le proverbe qui conseille de tuer les fils dont on a tué les pères, en disant qu'il est imprudent :

« D'assassiner le père en laissant les enfants. »

§ 12. J'appelle témoins nouveaux et contemporains tous les personnages connus qui ont exprimé leur jugement sur une question ; car leurs sentences peuvent être utiles à ceux qui sont embarrassés dans les mêmes discussions. C'est ainsi que, devant les tribunaux, Eubule tourna contre Charès ce que Platon avait dit d'Archibius, à savoir que « c'était par sa faute qu'à Athènes on » faisait profession publique d'être vicieux. » Enfin, ce sont aussi des témoins nouveaux et contemporains que ceux qui partageraient le péril de l'accusé, s'ils étaient convaincus de mentir. Mais ces gens-là ne peuvent jamais être témoins que pour des questions de ce genre : « Le fait a-t-il eu lieu, oui ou non ? Le fait existe-t-il, oui

qui est cette maxime passablement inhumaine. — *D'assassiner le père en laissant les enfants*. Ce vers est encore cité plus loin, l. II, ch. xxi, § 13. *Hérodote*, I, ch. CLV, p. 51, l. 46, édit. Firmin Didot, rapporte un mot analogue de Cyrus à Crésus, après la défection des Lydiens. Ce vers est du poëte Stasinus.

§ 12. *Nouveaux et contemporains*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Eubule*. Orateur assez distingué, adversaire de Démosthène. — *Charès*. Assez mauvais général, contemporain d'Aristote. Il n'était parvenu à commander les armées d'Athènes qu'en flattant la démagogie. — *Platon*. Non le philosophe, mais le poëte comique. — *Archibius*. C'est la leçon de la plupart des manuscrits ; quelques-uns ont : Artibius, ou Argibius. Des éditeurs ont proposé Agyrrhius. — *Ce sont aussi des témoins nouveaux et contemporains*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Qui partageraient le péril de l'accusé*. La pensée n'est pas très-claire. — — *Des questions de ce genre*. De simples questions de fait. — *Ce*

» ou non? » Mais s'il s'agit de qualifier le fait, ce ne sont plus là des témoins, incapables qu'ils seraient de savoir si la chose est juste ou coupable, si elle est utile ou nuisible. Les témoins en dehors de la cause sont aussi les plus croyables à cet égard ; et les plus sûrs alors sont les anciens, parce que ceux-là sont incorruptibles, et qu'il n'y a que ces témoignages pour former les convictions.

§ 13. Que si l'on n'a pas de témoins, on dit alors qu'il faut prononcer d'après les vraisemblances, et que c'est là juger réellement selon sa conscience ; qu'il n'est pas possible de fausser les vraisemblances pour de l'argent ; et que les vraisemblances ne sont jamais à prendre en délit de faux témoignage. Si, au contraire, on a des témoins contre un adversaire qui n'en a pas, on soutient que des vraisemblances ne sont pas des arguments judiciaires, et qu'avec ce procédé il n'y aurait plus besoin de témoignages, s'il suffisait de s'en fier à des paroles et à de pures théories.

§ 14. Les témoignages peuvent s'appliquer ou au

ne sont plus là des témoins. Ou plutôt des autorités. — *En dehors de la cause*. Ou « les plus éloignés. » — *Les plus sûrs*. Sans l'être encore beaucoup, du moins chez nous ; mais il est possible que l'antiquité attachât plus d'importance à ces témoignages.

§ 13. *D'après les vraisemblances*. Ou les apparences. — *Selon sa conscience*. Comme les juges juraient de se prononcer quand la loi ne pouvait plus les guider ; voir plus haut, § 2. — *Pour de l'argent*. Comme on peut suborner des témoins. — *On soutient que des vraisemblances*. C'est plaider tour à tour le pour et le contre ; et c'est une application dangereuse du talent, qui ne devrait jamais être mis qu'au service de la vérité. — *A des paroles et à de pures théories*. Les idées ne paraissent pas se suivre très-bien.

§ 14. *Au défendeur*. Le texte n'est pas aussi précis. — *Ou le*

défendeur ou à l'adversaire; ils peuvent concerner le fait en litige ou le caractère des parties. Il en résulte donc évidemment qu'il ne faut jamais négliger un témoignage utile; car, s'il ne fait rien à l'affaire, selon qu'on l'admet soi-même ou que l'adversaire le rejette, toujours est-il qu'il peut faire juger de la moralité des parties, favorable à la probité du défendeur, ou convaincant contre la perversité de l'adversaire. § 15. Quant aux autres considérations à présenter sur le témoin, qui peut être ou ami, ou ennemi, ou indifférent entre les deux, de bonne ou mauvaise réputation, ou sans réputation ni dans un sens ni dans l'autre. Quant à tant d'autres différences analogues, il faudra recourir aux mêmes lieux communs, qui fournissent aussi les enthymèmes.

§ 16. Tout ce qui regarde les contrats, et tout l'usage qu'on en peut faire consiste à en grossir l'importance ou à la nier, à montrer qu'ils sont sincères ou déloyaux. Si on les a pour soi, on soutient que les contrats sont

caractère des parties. C'est là un sujet sur lequel on peut être sûr d'avoir toujours des témoins. — *Un témoignage utile.* Il semble qu'il y a ici quelque tautologie; au lieu d'Utile, il aurait été préférable de dire : « quel qu'il soit. » — *La moralité.* Ou le caractère. — *Des parties.* J'ai ajouté ces mots.

§ 15. *Quant aux autres considérations.* Celles-ci semblent déjà saisissantes; mais celles qui sont indiquées en outre ont encore plus d'importance, et peut-être eût-il été convenable de les développer ici. — *Aux mêmes lieux communs.* Voir plus loin, l. II, ch. XXII.

§ 16. *A en grossir l'importance ou à la nier.* C'est toujours cette manière sophistique et blâmable de traiter les questions dans un sens ou dans l'autre, selon l'intérêt des parties et non selon la justice. — *Sincères ou déloyaux.* Le texte dit précisément « de les faire dignes de foi ou in-

sincères et souverains ; si c'est l'adversaire qui les a pour lui, on soutient tout l'opposé. § 17. Pour établir que des contrats sont sincères ou ne le sont pas, il n'y a pas une autre marche à suivre que pour les témoins. Quels que soient, en effet, ceux qui les ont souscrits ou qui les maintiennent, les contrats sont à leurs yeux parfaitement loyaux et obligatoires. Une fois qu'on est convenu des deux parts de la réalité du contrat, il faut, si le contrat est en notre faveur, en grossir encore l'autorité, en disant qu'un contrat est une loi particulière, et qui lie les parties ; que sans doute ce ne sont pas des conventions entre citoyens qui donnent à la loi sa force souveraine ; mais que les lois donnent cette force aux conventions qui s'y conforment ; qu'à bien prendre les choses, la loi elle-même n'est qu'une sorte de contrat, et qu'ainsi, refuser de tenir une convention et la détruire, c'est détruire la loi ; que la meilleure partie des affaires, faites en toute liberté, reposent sur des contrats ; et que si ces contrats sont considérés comme nuls, c'est anéantir les relations si utiles des hommes entre eux.

dignes de foi. » — *On soutient tout l'opposé*. Cependant la nature du contrat n'a pas changé.

§ 17. *Sont sincères ou ne le sont pas*. Même remarque que pour le paragraphe précédent. — *Loyaux et obligatoires*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *De la réalité du contrat*. Car, si l'une des parties niait l'existence du contrat, il faudrait tout d'abord démontrer que le contrat existe réellement. — *En grossir encore l'autorité*. Tout cela est vrai ; mais il ne faudrait pas plaider tout aussi bien le contraire. — *Entre citoyens*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *A bien prendre les choses*. Le texte dit : « absolument, » entièrement, en général. — *Faites en toute liberté*. La pensée n'est pas très-claire ; et il aurait fallu la développer un peu davantage.

§ 18. A ces arguments, il est facile, sans avoir à creuser bien profondément, d'en joindre une foule d'autres qu'inspire la circonstance.

§ 19. Si la convention en litige nous est contraire et est favorable à la partie adverse, il faut d'abord s'emparer des arguments qu'on opposerait à la loi si on l'avait contre soi. On dira qu'il serait bien étrange de se croire lié nécessairement par des contrats, quand on se croit permis de ne pas obéir à la loi même, au cas où elle n'est pas fondée et où le législateur s'est trompé. On peut ajouter que le juge est le dispensateur de la justice, et qu'il doit s'en tenir non à la lettre du contrat, mais à ce qui lui paraît le plus juste; qu'on ne peut renverser la justice et le droit ni par ruse ni par violence, parce que le droit est fondé sur la nature, tandis que dans les contrats, ceux qui les passent peuvent être ou trompés ou contraints. § 20. Il faudra examiner en outre si les stipulations invoquées ne sont pas contraires à quelque loi écrite, ou à quelque loi commune, et parmi les lois écrites, à quelque loi nationale ou

§ 18. *A ces arguments.* Déjà assez sophistiques. — *Qu'inspire la circonstance.* Le texte dit : « qui se présentent à la surface. »

§ 19. *Qu'on opposerait à la loi.* En engageant les juges à la violer, ou du moins à n'en pas tenir compte, et à prononcer selon l'équité et leur conscience. — *Le législateur s'est trompé.* Argument dont un orateur peut toujours se servir. — *Le dispensateur de la justice.* Sans en devoir compte à personne, si ce n'est à lui-même. — *A la lettre du contrat.* Le texte n'est pas aussi formel. — *La justice et le droit.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 20. *A quelque loi écrite.* Et positive. — *A quelque loi commune.* Loi universelle, que l'on n'a pas besoin de formuler et qui oblige tout le monde. — *Natio-*

même étrangère; si elles ne sont pas contraires à d'autres stipulations postérieures ou antérieures. Alors on soutiendra, selon le besoin de la cause, ou que les conventions postérieures sont seules valables, et que les premières sont sans valeur, ou que ce sont les premières qui sont bonnes, et que les autres sont erronées. Enfin, un point qu'il ne faut pas négliger, c'est de voir si l'intérêt qu'on défend n'est pas en opposition avec celui des juges. Il y aura là encore une foule d'arguments du même genre, qu'on n'aura pas de peine à découvrir.

§ 21. Les tortures peuvent bien aussi passer pour des témoignages, et elles semblent d'autant plus faites pour convaincre le juge, qu'elles ont aussi leur nécessité à elles. Il ne sera donc pas difficile non plus de voir le parti qu'on en peut tirer et ce qu'on peut en dire. Si elles sont en notre faveur, on en exaltera la puissance en disant qu'en fait de témoignages il n'y a de vrais que ceux qu'elles arrachent. § 22. Si, au contraire, les

nale ou même étrangère. Avec des recherches aussi étendues, on est toujours assuré de trouver quelque loi contraire à la convention qu'on attaque et qu'on veut faire annuler. — *Postérieures ou antérieures.* Ceci peut être plus loyal. — *Selon le besoin de la cause.* Et avec peu de conscience. — *Avec celui des juges.* Qui dès lors auraient bien de la peine à être favorables à la cause plaidée devant eux.

§ 21. *Les tortures.* On s'est étonné avec raison qu'Aristote montrât tant d'insensibilité sur ce sujet; mais il faut se rappeler que la torture n'a été abolie chez nous que sous le règne de Louis XVI, et que tous les peuples à peu près ont admis cette cruelle et inepte pratique. Mais il eût été digne d'un philosophe de s'élever au-dessus de ces préjugés barbares, et de devancer les temps. Voir plus haut, ch. II, § 2. — *Leur nécessité à elles.* C'est une nécessité aussi absurde qu'inhumaine. — *En disant.* Avec l'assurance d'un sophiste.

§ 22. *Le caractère général des*

preuves qu'elles fournissent sont contre nous et favorables à l'adversaire, on en contestera la vérité, en considérant le caractère général des tortures, où les malheureux qui les subissent disent le faux tout aussi bien que le vrai, sous la douleur qui les écrase; où les plus robustes continuent à ne pas avouer la vérité; et où il est si facile de mentir pour faire cesser plus vite les tourments qu'on endure. A l'appui de ces arguments, il faut avoir à citer des exemples incontestables que les juges connaissent.

§ 23. Quant aux serments, il y a quatre nuances à bien distinguer : on défère le serment et on l'accepte aussi pour soi; ou l'on ne fait ni l'un ni l'autre; ou l'on fait seulement l'un des deux; et dans ce dernier cas, ou l'on défère le serment sans l'accepter pour soi, ou on l'accepte pour soi sans le déférer à la partie adverse. On peut en outre rechercher si antérieurement il y a eu

tortures, qui malheureusement est leur vrai caractère. Il faut être très-fort de constitution physique et morale pour ne pas céder aux tourments, et ne pas dire ce qu'on exige de vous. — *Sous la douleur qui les écrase.* Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite; il dit seulement : « contraints, » forcés. — *Où les plus robustes.* Même remarque sur la concision du texte. — *Que les juges connaissent.* Il y avait un certain nombre d'exemples bien connus, où des hommes courageux avaient bravé les plus affreux tourments, comme Zénon d'Élée, qui s'était coupé la langue avec ses dents, et l'avait crachée à la figure du tyran, plutôt que de répondre aux questions qui lui étaient faites dans les tortures.

§ 23. *Quant aux serments.* Les serments avaient peut-être chez les anciens, et même au moyen âge, plus de valeur qu'ils n'en ont aujourd'hui. Cependant il est rare encore que l'on fasse de faux serments devant le magistrat. — *Quatre nuances.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. Les nuances sont d'ailleurs très-réelles. — *Rechercher si antérieurement.* C'est une seconde

un serment prêté, soit par le client, soit par l'adversaire. § 24. En refusant de déférer le serment, on peut alléguer qu'il est trop commode de se parjurer ; qu'en jurant, l'adversaire se délivrera de sa dette; qu'au contraire, s'il ne jure pas, on espère que les juges le condamneront ; qu'à risquer quelque chose, on préfère de beaucoup s'en rapporter aux juges, en qui l'on a toute confiance, plutôt qu'à l'adversaire, en qui l'on n'en a aucune. § 25. Que si l'on refuse de prêter serment soi-même, on alléguera que le serment n'est prêté qu'en vue de l'argent ; que si l'on était malhonnête, on jurerait sur-le-champ, puisqu'il vaut mieux être improbe pour quelque chose que pour rien ; qu'en prêtant le serment demandé, on aurait aussitôt ce qu'on réclame, au lieu de tout perdre en le refusant ; et qu'ainsi c'est par probité que nous le refusons, et pas du tout

grande division du serment, qui peut être ou actuel ou passé. Voir plus bas, § 29.

§ 24. *En refusant de déférer le serment.* Aristote examine d'abord les cas où l'on ne fait qu'une des deux choses, c'est-à-dire de refuser ou d'accepter le serment, ou pour soi-même ou pour l'adversaire. Plus loin, § 28, il examinera les deux cas combinés, dans lesquels on accepte et on refuse tout à la fois, soit pour l'une, soit pour l'autre des deux parties. — *On peut alléguer.* C'est toujours plaider dans un sens ou dans l'autre indifféremment ; ce sont là des conseils assez dangereux. — *Se délivrera de sa dette.* Le terme dont se sert le texte est beaucoup plus général et plus vague. — *S'en rapporter aux juges.* C'est une flatterie qui est fort adroite, et qui peut en effet gagner la bienveillance des juges.

§ 25. *On alléguera.* Toujours d'une manière assez peu loyale; car on parle tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre. — *N'est prêté qu'en vue de l'argent.* Le texte n'est pas plus précis. — *Sur-le-champ.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *On aurait aussitôt ce qu'on réclame.* Le texte n'est pas aussi développé. — *C'est par probité que nous le refusons.* L'argument n'est pas très-fort ; car on ne voit

par crainte de nous parjurer. § 26. A cette occasion, on pourra citer le mot de Xénophane, disant « qu'il n'y a » pas la moindre égalité entre les parties quand c'est » un impie qui provoque un homme plein de piété, et » que c'est tout à fait comme si un homme vigoureux » provoquait un malade à se battre avec lui, ou plutôt » à se faire battre. » Si l'on accepte le serment qu'on vous défère, on dira qu'on est rempli de confiance en soi, et qu'on n'en a aucune dans l'adversaire ; et en retournant le mot de Xénophane, on soutiendra qu'il y a toute l'égalité désirable quand un impie défère le serment à un homme religieux qui le prête ; car on aurait grand tort de ne pas vouloir le prêter soi-même, lorsqu'on voit que les juges qui vont prononcer ont aussi prêté le leur. § 27. Si l'on défère le serment à la partie adverse, on dira que c'est un acte de piété profonde que de s'en remettre aux Dieux ; que l'adversaire n'a pas besoin d'aller chercher d'autres juges, puisqu'on lui permet de se juger lui-même ; et qu'il ne peut refuser

pas que le serment puisse rien ôter à la probité de celui qui le prête.

§ 26. *Le mot de Xénophane.* Je ne trouve pas cette pensée de Xénophane reproduite dans ses fragments de l'édition de Firmin Didot, qui cite cependant deux autres passages de la *Rhétorique*, où Aristote rapporte aussi des opinions du philosophe. Voir plus loin, l. II, ch. XXIII, §§ 27 et 36. — *Si l'on accepte le serment.* Et qu'on refuse de le déférer à l'adversaire. — *En retournant le mot de Xénophane.* Et en disant précisément le contraire de ce qu'on vient de dire un peu plus haut sur la même sentence. — *Quand on voit que les juges.* Nouvelle flatterie aux juges, et aussi adroite que la précédente.

§ 27. *Si l'on défère le serment.* Après l'avoir prêté soi-même. — *C'est un acte de piété profonde.* Et tout à l'heure on disait le con-

de prêter son serment personnel, quand il a bien accepté le serment d'autrui.

§ 28. Après avoir compris clairement ce qu'il faut faire pour chacun des quatre cas isolément, on doit voir non moins nettement comment on doit les traiter en les accouplant deux à deux : je veux dire, par exemple, si l'on prête le serment pour soi, et qu'on ne le défère pas; si on le défère et qu'on ne le prête point; si tout à la fois on le prête et on le défère également; et enfin, si l'on ne veut ni de l'un ni de l'autre. Ces combinaisons ne pourront se former nécessairement que des nuances que nous venons d'indiquer, et ce seront par conséquent aussi ces arguments combinés qu'on emploiera de toute nécessité dans sa harangue.

§ 29. Si par hasard on a prêté un serment antérieur et contraire, on soutiendra qu'il n'y a point là de parjure; qu'on n'est coupable que si l'on a agi librement; que c'est une grande faute sans doute que de se parjurer, mais qu'on n'agit pas librement quand on est

traire. — *Accepté le serment d'autrui.* Soit le serment de son adversaire, soit le serment des juges. Il semble à la tournure de la phrase que c'est ce dernier sens que l'auteur a en vue, parce qu'il répète ici à peu près textuellement ce qu'il vient de dire relativement aux juges, un peu plus haut.

§ 28. *Après avoir compris clairement.* Par les distinctions qui précèdent, où l'on a considéré chacune des quatre nuances à part. — *Comment on doit les traiter en les accouplant.* Le texte est plus concis. — *Dans sa harangue.* Ou d'une façon plus générale, « dans son discours, » quel que soit l'auditoire devant lequel on parle, et quel que soit le genre qu'on emploie, délibératif, judiciaire ou démonstratif.

§ 29. *Un serment antérieur.* Voir plus haut, § 23. — *On soutiendra.* Avec plus ou moins de bonne foi et de vérité. — *Quand on est contraint ou trompé.* Et il faut prouver que dans le premier

contraint ou trompé. En pressant un peu cet argument, on établira que le parjure consiste surtout dans l'intention et non dans les mots que la bouche prononce. § 30. Si c'est, au contraire, la partie adverse qui a jadis prêté le serment contradictoire, on dira que c'est tout renverser que de ne pas être fidèle au serment qu'on a prêté; car c'est uniquement à cette condition que les juges appliquent les lois qu'ils ont juré d'observer : « Eh quoi! nous demandons de vous que vous restiez » fidèles au serment qui vous permet d'être juges, et » nous ne serions pas fidèles à nos propres serments! » Voilà ce qu'on peut dire, en y joignant tant d'autres arguments qu'on emploie pour grandir la cause qu'on défend.

§ 31. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les preuves diverses qui sont en dehors de l'art même de la rhétorique.

serment on a été l'un ou l'autre, ou peut-être même tous les deux à la fois. — *En pressant un peu cet argument*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Et non dans les mots que la bouche prononce*. Même remarque. Il est vrai d'ailleurs que c'est surtout l'intention qui constitue le véritable parjure, aussi bien que tout autre délit.

§ 30. *Si c'est, au contraire, la partie adverse*. C'est toujours la même habileté sophistique et dangereuse, qui reprend des arguments identiques en sens contraire. — *Tout renverser*. Il aurait fallu préciser la pensée plus que ne le fait le texte; ma traduction a dû rester également très-générale. — *Les juges*. Le texte ne le dit pas positivement; mais la suite prouve que ceci s'applique aux juges. — *Eh quoi!* La tournure du texte est aussi vive, quoiqu'un peu différente. Il est possible que cette phrase soit extraite de quelque plaidoyer célèbre. Cependant aucun commentateur n'a indiqué cette circonstance, qui, malgré ce silence, me paraît cependant assez vraisemblable.

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE I.

Du caractère de l'orateur et des émotions de l'auditoire; rôle des passions; étude nouvelle à faire; méthode à suivre dans l'analyse des passions.

§ 1. Nous venons d'exposer les arguments dont on peut se servir pour persuader ou dissuader, pour blâmer ou pour louer, pour accuser ou pour défendre. Nous avons indiqué les maximes et les propositions qui sont de nature à déterminer les convictions; car à nos yeux, c'est là la matière et la source des enthymèmes, qui peuvent s'appliquer particulièrement, on peut dire, à chaque espèce de discours. § 2. Mais comme tout orateur n'a pour but que de provoquer une décision, car il y a

Ch. I, § 1. *Nous venons d'exposer les arguments.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Pour persuader ou dissuader.* Dans le genre délibératif surtout. — *Pour blâmer ou pour louer.* Surtout dans le genre démonstratif. — *Pour accuser ou pour défendre.* Surtout dans le genre judiciaire. — *Des enthymèmes.* Voir plus haut, l. I, ch. II, § 7. — *Chaque espèce de discours.* Les trois genres de la rhétorique. Voir plus haut, l. I, ch. III. Les trois genres peuvent être d'ailleurs mêlés dans une même circonstance, quoique l'un d'eux domine toujours; ce qui justifie la distinction faite par le philosophe.

§ 2. *Une décision.* Dans le genre

décision dans les assemblées politiques tout aussi bien que dans la sentence des juges, il faut nécessairement ne pas se borner à rendre son discours démonstratif et convaincant; il faut en outre que l'orateur se montre lui-même avec certaines dispositions et qu'il les inspire au juge. Il y a la plus grande importance en effet, d'abord dans les assemblées délibérantes et même devant les tribunaux, à ce que celui qui porte la parole se présente sous un certain jour, et donne à croire qu'il a certains sentiments à l'égard de ceux qui l'écoutent; et d'autre part, il n'est pas moins essentiel que l'auditoire ait également certaines dispositions relativement à l'orateur. Les apparences que se donne l'orateur sont surtout utiles dans les assemblées qui délibèrent. Ce sont les dispositions morales de l'auditeur qui sont sur-

démonstratif, il n'y a pas décision à proprement parler; mais cependant le blâme ou l'éloge qu'approuvent les auditeurs est bien aussi une sorte de décision de leur part. Les tribunaux formulent des sentences; les assemblées politiques prennent des résolutions. — *Son discours*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Avec certaines dispositions,* qui le fassent à la fois estimer et aimer de ceux qui l'écoutent. — *Et qu'il les inspire au juge*. Qui prononce alors dans le sens de l'orateur. — *Se présente sous un certain jour*. Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite. — *Et donne à croire*. En toute sincérité s'il se peut; car alors on est plus certain du succès. — *Il n'est pas moins essentiel*. Ceci est surtout évident dans les assemblées politiques, où les impressions de l'auditoire se manifestent en pleine liberté. Le juge est nécessairement plus grave et moins communicatif, bien qu'il soit peut-être également ému. — *Surtout utiles dans les assemblées qui délibèrent*. L'orateur peut en effet agir avec beaucoup plus d'énergie devant les assemblées politiques, parce que les intérêts y sont beaucoup plus importants. Devant le tribunal, il ne s'agit ordinairement que d'intérêts particuliers, par conséquent beaucoup moins graves. — *De l'auditeur*. Qui est le juge. Il est vrai que ses dispositions morales peuvent être bien

tout importantes dans les plaidoiries judiciaires. § 3. Les choses n'apparaissent pas du tout sous le même aspect quand on aime ou quand on hait, quand on est irrité ou quand on est calme; ou bien elles nous semblent tout à fait autres, ou tout au moins elles nous semblent autres dans leurs proportions. Quand on aime quelqu'un que l'on doit juger, on trouve ou qu'il n'a pas commis de faute ou que sa faute est très-légère; si on le déteste, c'est tout l'opposé. Tout de même que si l'on désire ou que l'on espère quelque chose et que ce quelque chose doive nous être agréable, on se figure que la chose se réalisera, et qu'elle nous fera le plus grand bien. Pour un cœur indifférent ou qui désespère, c'est tout le contraire.

§ 4. Il y a trois causes qui font que l'orateur persuade son auditoire, parce qu'il y a trois causes qui déterminent notre acquiescement, en dehors des démonstrations. Ces trois causes sont : la raison, la probité et la bien-

souvent déterminées par les plaidoiries qu'il entend. Parfois aussi, il peut avoir une conviction toute faite sans elles.

§ 3. *Les choses n'apparaissent pas*. Observation très-juste, qui nous paraîtrait aujourd'hui rebattue, mais qui ne l'était pas il y a vingt-deux siècles. — *Dans leurs proportions*. Le texte dit : « en grandeur. » — *Que l'on doit juger*. Le plus sage alors ce serait de se récuser; dans certains cas, c'est ce qu'on est obligé de faire, soit par la loi, soit par les convenances. — *On se figure que la chose se réalisera*. C'est une illusion, que la faiblesse humaine se fait trop fréquemment.

§ 4. *Que l'orateur persuade son auditoire*. Le texte dit précisément : « Que ceux qui parlent se rendent dignes de foi. » — *Notre acquiescement*, ou notre conviction. — *En dehors des démonstrations*, et des arguments qui servent à établir les preuves. — *La raison*, ou la sagesse. — *La bienveillance*, qu'on doit savoir inspirer en la ressentant d'a-

veillance. C'est par l'absence de ces trois qualités, ou de l'une d'entre elles, qu'on échoue toujours devant les tribunaux ou les assemblées politiques. Ou l'opinion qu'on émet n'est pas assez raisonnable faute de sagesse; ou même avec une opinion raisonnable, on se laisse aller par improbité à ne pas dire ce qu'on pense; ou enfin on est à la fois raisonnable et honnête; mais on n'a pas assez de bienveillance; et alors, tout en voyant très-bien le meilleur parti à prendre, on ne sait pas le faire prévaloir. En dehors de ces trois causes, il n'y en a pas d'autre. § 5. Il en résulte forcément que celui qui paraît réunir toutes ces conditions se fait croire de ses auditeurs et leur inspire confiance. Mais pour voir comment on peut paraître sage et probe, c'est aux analyses que nous avons données des vertus qu'il faut se reporter; car c'est par les mêmes moyens qu'on peut procurer cette apparence à un autre, ou se la donner à soi-même. Quant à la bienveillance et à l'affection, nous allons en parler ici en traitant des passions.

bord soi-même. — *Ou les assemblées politiques*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Mais on n'a pas assez de bienveillance*. L'expression du texte est aussi vague que ma traduction. — *En dehors de ces trois causes*. L'assertion est peut-être excessive, et ceci aurait demandé un peu plus de développements.

§ 5. *Qui paraît réunir*. Il suffit de l'apparence dans un cas donné; mais l'auditoire ne s'y trompe pas longtemps; et si les qualités ne sont pas réelles, il s'aperçoit bien vite de son erreur, et la fait payer cher à l'orateur qui l'a trompé un instant. — *Se fait croire de ses auditeurs*... Le texte est plus concis. — *Que nous avons données des vertus*. Voir plus haut, l. I, ch. IX. Il est possible que ce passage fasse allusion aux grandes théories de la *Morale à Nicomaque*. — *Quant à la bienveillance et à l'affection*, qu'on inspire aux autres ou qu'on ressent d'abord soi-même.

§ 6. Les passions sont tous ces mouvements de l'âme qui changent et altèrent nos jugements, et qui ont pour conséquence la douleur ou le plaisir : telles sont, par exemple, la colère, la pitié, la crainte et tous les sentiments de cet ordre, avec leurs contraires. § 7. Pour chacune des passions, nous ferons aussi trois distinctions; et si je prends la colère, je rechercherai quelles sont les dispositions qui la provoquent dans certaines gens, contre qui ils la font éclater, et enfin les motifs qui la font naître. Si nous ne considérions qu'un ou deux de ces points exclusivement, et que nous ne les considérions pas tous, il nous serait impossible d'exciter la colère dans l'auditoire. Ceci s'applique également à toutes les passions. De même donc que dans ce qui précède, nous avons tracé les propositions dont il faut faire usage, de même nous suivrons un procédé analogue pour les divisions que nous allons établir dans ce nouveau sujet.

§ 6. *Les passions sont tous ces mouvements de l'âme.* Je ne crois pas qu'on puisse donner une meilleure définition. — *Qui changent et altèrent.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Avec leurs contraires.* En effet, dans les analyses qui vont suivre, l'étude de chaque passion sera complétée par l'étude de la passion contraire, comme on peut le voir dans les ch. II et III.

§ 7. *Nous ferons aussi trois distinctions,* analogues à celles qui ont été faites plus haut, l. I, ch. X, § 2. — *Et si je prends la colère.* Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite. — *D'exciter la colère dans l'auditoire.* Il semble que ce serait plutôt : « De nous bien rendre compte de ce que c'est que la colère. » — *Dans ce qui précède.* Dans les divers chapitres du liv. I, où ont été exposés les lieux communs d'où l'on tire les arguments à employer. — *Dont il faut faire usage.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Dans ce nouveau sujet.* Le texte n'est pas aussi formel.

CHAPITRE II.

De la colère ; sa définition ; la colère est suivie d'un certain plaisir ; le mépris est cause de la colère ; motifs divers du mépris ; citations d'Homère ; personnes contre lesquelles on se sent en colère ; citations d'Antiphon ; usage que l'orateur peut faire de ces considérations.

§ 1. La colère pourra se définir, si l'on veut, le désir amer et pénible d'une vengeance espérée et poursuivie, contre un procédé que nous regardons comme un mépris injuste, soit envers nous-mêmes, soit envers quelqu'un des nôtres. § 2. Si cette définition est exacte, il en résulte que la colère a toujours un objet très-particulier et individuel. C'est à Cléon qu'elle s'adresse, par exemple, et non à l'homme en général, parce que Cléon vous a blessé, ou a fait quelque chose à l'un des vôtres, ou

Ces indications de la marche suivie ou de la marche à suivre, sont d'ailleurs tout à fait dans les habitudes d'Aristote.

Ch. II, § 1. *Si on le veut*. La tournure du texte, quoique différente, équivaut à celle-ci. — *Amer et pénible*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Espérée et poursuivie*. Même observation. — *Contre un procédé que nous regardons*. Le texte est beaucoup plus concis. — *Un mépris*. L'expression grecque a peut-être un sens plus large.

§ 2. *Si cette définition est exacte*. Il semble que l'auteur lui-même en fait quelque doute. — *Très-particulier et individuel*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Et non à l'homme en général*. Ceci est par trop évident ; et ce serait une étrange méprise de la passion que de se tromper ainsi sur la personne qui la provoque. — *Vous a blessé*. Ceci se rapporte plus spécialement à l'idée de mépris ; mais le texte n'est pas aussi formel. — *On a fait quelque chose*. C'est l'idiotisme même du texte grec, assez analogue à celui de notre propre langue.

qu'il a eu l'intention de le faire. § 3. Nécessairement, la colère est toujours suivie d'un certain plaisir, celui que donne l'espoir de se venger. Il y a toujours plaisir à s'imaginer qu'on obtiendra ce qu'on désire. Or on ne désire jamais ce qu'on regarde soi-même comme impossible ; et lorsqu'on est en colère, on ne désire que ce qu'on croit pouvoir faire soi-même. Aussi le poëte a-t-il eu bien raison de dire en parlant de la colère :

« Dans le cœur des humains un désir furieux
» Se distille plus doux qu'un miel délicieux. »

Ce qui cause aussi le plaisir dont la colère est accompagnée, c'est qu'on ne cesse de se venger en pensée ; et la jouissance d'imagination qu'on se donne ainsi est à peu près comme celle de nos songes.

§ 4. Le mépris est un acte de l'esprit à l'égard de ce

§ 3. *Toujours suivie*. C'est l'expression même du texte ; peut-être eût-il mieux valu dire : « Accompagnée. » — *D'un certain plaisir*. La restriction est nécessaire ; car il arrive très-souvent qu'on ne sent que la douleur dans l'emportement où l'on est ; mais l'observation du philosophe n'en est pas moins juste au fond. — *L'espoir de se venger*. Il y a toujours en effet cette espérance dans le cœur irrité. — *Ce qu'on regarde soi-même comme impossible*. Ce qui n'empêche pas qu'on ne tente souvent des choses impossibles ; mais on n'a pas assez de sang-froid ou de sagacité pour les juger telles qu'elles sont. Voir plus haut, l. I, ch. XI, § 6. — *Que ce qu'on peut*. Bien que la colère nous aveugle le plus souvent. — *Le poëte*. *Iliade*, chant XVIII, vers 109 et 110. Ces vers ont été déjà cités en partie, plus haut, liv. I, ch. II, § 8. — *De se venger en pensée*. Observation très-fine. — *Comme celle de nos songes*. Et en effet, on ne s'appartient guère plus dans la colère que dans le rêve.

§ 4. *Le mépris*. Qui a été regardé plus haut comme la cause qui provoque la colère ; voir § 1. — *Un acte de l'esprit*. C'est l'expression même du texte. — *Qui*

qu'on trouve sans aucune valeur. Les maux et les biens, et tout ce qui peut produire les uns et les autres, nous semblent dignes de nos soins; et ce ne sont que les choses qui n'y contribuent en rien, ou du moins qui n'y contribuent que faiblement, que nous trouvons sans valeur aucune. § 5. On peut distinguer trois nuances du mépris : le dédain, la contradiction et l'insulte. Quand on dédaigne, on méprise; or l'on ne dédaigne que ce que l'on croit sans la moindre importance; et quand on n'attache aucune importance aux gens, on les méprise. Celui qui vous contredit semble aussi vous dédaigner; car la contradiction n'est qu'un obstacle opposé à vos volontés, non pas pour gagner soi-même quelque chose, mais pour empêcher un autre de l'avoir. Si donc alors on n'agit pas par intérêt personnel, c'est qu'on a du mépris pour la personne que l'on contrecarre. D'abord

n'y contribuent en rien. Le texte est moins formel. — *Qui n'y contribuent que faiblement.* Même observation. Le sens que j'adopte n'est pas celui qui se présente au premier coup d'œil; mais celui-ci me semblerait faire une tautologie.

§ 5. *Trois nuances du mépris : le dédain.* Sans doute le mépris et le dédain sont bien proches l'un de l'autre; et dans notre langue, on peut très-souvent les confondre; mais les mots grecs sont également très-peu éloignés; et ces nuances sont fort légères. — *Quand on dédaigne, on méprise.* On pourrait presque retourner la phrase, et l'idée semblerait aussi juste : « Quand on méprise, etc. » — *Celui qui vous contredit*, ou « qui vous contrarie. » — *Semble aussi vous dédaigner.* Ce n'est pas exact dans tous les cas; et il peut y avoir des contradictions très-respectueuses. — *La contradiction n'est qu'un obstacle.* En effet, la contradiction, définie comme elle l'est ici, peut sembler un acte de dédain. — *Mais pour empêcher un autre de l'avoir.* C'est alors une intention malveillante et envieuse. — *Que l'on contrecarre.* J'ai pris cette expression un peu plus générale pour compenser celle de Contradiction, dont je me suis

il est clair qu'on ne redoute rien de sa part; car autrement ce serait de la crainte et non du mépris qu'on aurait pour elle; et en second lieu, on n'en attend aucun service de quelque prix; car autrement on chercherait à s'en faire un ami. § 6. Enfin, quand on insulte quelqu'un, on a du mépris pour lui. L'insulte consiste à faire tort ou chagrin à autrui dans des choses qui humilient celui qui les souffre, sans qu'on ait à prétendre aucun profit pour soi, ou sans qu'on ait de ressentiment antérieur, mais uniquement en vue de se satisfaire; car lorsqu'on rend la pareille à quelqu'un, on ne l'insulte pas, on s'en venge. Ce qui cause le plaisir de l'insulte, c'est qu'on se figure, en maltraitant les autres, qu'on se relève d'autant au-dessus d'eux. C'est là ce qui fait que la jeunesse et les gens riches sont portés à l'insulte; car, en insultant, ils croient s'élever d'autant plus haut. C'est une insulte que de refuser à quelqu'un l'honneur qui lui est dû; et refuser un honneur légitime, c'est mépriser; car pour une chose sans valeur, on n'en

servi plus haut. — *Qu'on ne redoute rien de sa part.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Ce serait de la crainte.* Toutes ces observations sont très-délicates et très-justes.

§ 6. *Quand on insulte quelqu'un,* sans avoir d'ailleurs à se plaindre de lui pour aucune cause légitime, ainsi qu'il est dit un peu plus bas. — *L'insulte.* Cette définition est excellente. — *De ressentiment antérieur.* Le texte n'est pas aussi formel. — *En vue de se satisfaire,* dans un instant de caprice ou d'orgueil. — *Lorsqu'on rend la pareille.* Remarque très-juste. — *Ce qui cause le plaisir de l'insulte.* Remarque non moins exacte. — *La jeunesse et les gens riches.* Les uns et les autres se laissent enivrer par le sentiment de leur force; l'homme tend toujours à abuser de la puissance qu'il a. — *L'honneur qui lui est dû.* Le texte n'est pas aussi expli-

tient aucun compte, ni en mal ni en bien. Aussi dans sa colère, Achille s'écrie-t-il :

« Mais il me déshonore en m'enlevant mon bien. »

Et ailleurs, il dit encore :

« ... Par lui je fus traité
» Comme un esclave abject sans l'avoir mérité. »

Et c'est là le motif de sa colère implacable.

§ 7. Il n'est personne qui ne croie avoir toute espèce de droit aux respects des gens qui lui sont inférieurs en naissance, en pouvoir, en mérite, et d'une manière générale, en tout ce qui lui donne une grande supériorité sur autrui. Ainsi pour la fortune, le riche se trouve un droit aux respects du pauvre; pour l'éloquence, l'orateur habile se trouve un droit aux respects de celui qui est hors d'état de parler; comme le gouvernant a droit aux respects du gouverné, et celui qui se croit en passe de commander a droit aux respects de celui qui ne doit qu'obéir. Aussi le poëte a-t-il dit :

« Les rois issus des dieux ont l'âme bien altière. »

cite. — *Achille. Iliade*, chant I, vers 356, et chant IX, vers 648. Voir ma traduction de l'*Iliade*. — *De sa colère implacable.* J'ai ajouté ce dernier mot.

§ 7. *Toute espèce de droit.* Le texte n'est pas aussi formel. — *En mérite*, ou peut-être « en vertu, » comme dit le texte ; mais j'ai préféré le mot de Mérite, parce que la vertu doit être plus modeste. — *Se trouve un droit aux respects du pauvre.* Le texte est beaucoup plus concis. Même remarque pour ce qui suit. Toutes ces observations sont pleines de justesse. — *En passe de commander*, ou « digne de commander. » — *Le poëte. Iliade*, chant II, vers 196. — *Et dans un autre passage. Iliade*, chant I, vers 82. Voir ma traduction de l'*Iliade*. — *Les princes.* Le texte n'est pas aussi précis ; mais l'expression

Et dans un autre passage :

« Il n'en rendra pas moins sa vengeance certaine. »

C'est qu'en effet les princes s'emportent en raison même de l'élévation de leur rang. Enfin, on s'attend aux égards de ceux dont on se croit en droit d'attendre des services ; et ce sont tous ceux à qui l'on a fait du bien, ou à qui l'on en fait, soit directement, soit par les siens, soit par quelque autre personne, ou tous ceux à qui l'on veut ou l'on a voulu en faire.

§ 8. D'après tout ceci, on voit les dispositions qui nous poussent à la colère, les gens contre qui elle s'exerce et les motifs qui la provoquent. Ainsi, on se laisse aller à la colère quand on souffre ; car, dès qu'on souffre, on désire aussi quelque chose. On souffre, si quelqu'un s'oppose de front et directement à ce qu'il vous faut ; par exemple, si l'on vous empêche de boire quand vous avez soif ; ou même si, sans s'opposer précisément à votre désir, on en fait semblant. Si l'on vous

dont je me sers est justifiée par tout ce qui précède. — *Enfin, on s'attend aux égards.* Le texte n'est pas aussi développé. — *D'attendre des services.* L'opposition n'est pas aussi marquée dans le texte. — *A qui l'on a fait du bien, etc., etc.* Toutes ces nuances sont très-réelles et n'ont rien de subtil.

§ 8. *Les dispositions qui nous poussent.* Voir plus haut, dans ce livre, ch. I, § 7 ; voir aussi un peu plus bas, § 10. — *Ainsi.* C'est une sorte de résumé sur les dispositions morales de celui qui s'emporte. — *Quand on souffre.* J'ai pris le terme le plus général possible. — *Dès qu'on souffre.* On désire d'être délivré de sa souffrance. — *De front et directement.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *A ce qu'il vous faut.* J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée. — *On en fait semblant.* Ou bien, « Si l'on semble s'y opposer. » — *Si l'on vous contredit, ou si l'on ne vous aide pas.* Il y a dans le texte une antithèse que je n'ai

contredit, ou si l'on ne vous aide pas, ou si l'on vous contrarie en quoi que ce soit dans l'humeur où vous êtes, ce sont autant de causes de colère. Aussi, les malades, les pauvres, les amoureux, ceux qui sont altérés, en un mot tous ceux qui ont un désir et qui ne peuvent le satisfaire, sont-ils irascibles et tout prêts à s'emporter, surtout contre les gens qui ne tiennent pas assez compte de leur état actuel; le malade est irascible à propos de sa maladie; le pauvre, à propos de sa pauvreté; le guerrier, à propos de la guerre et du combat qu'il soutient; l'amant, à propos de son amour; et de même pour tous les autres. C'est qu'en effet chacun est prédisposé et acheminé par sa souffrance du moment à la colère qui s'en prend à chaque objet spécial. § 9. On se courrouce encore si l'événement ne répond pas à ce qu'on s'en promettait. On est d'autant plus affligé qu'on s'y attendait moins; de même que la joie est d'autant plus vive quand on voit, contre toute attente, arriver ce qu'on souhaitait. Aussi, est-il facile de se figurer les circonstances, les temps, les dispositions, les conditions d'âge qui nous poussent le plus ordinairement à la co-

pu rendre en notre langue. — *Les malades, les pauvres, les amoureux.* Il faut remarquer ces assimilations. — *Ceux qui sont altérés*, ou « dévorés de la soif. » — *Tout prêts à s'emporter*, ou « faciles à s'emporter. » — *De leur état actuel*, qui est pour eux une vraie souffrance. — *A propos de sa maladie*, ou peut-être : « contre celui qui ne tient pas assez compte de sa maladie. » — *De la guerre et du combat.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Acheminé.* C'est la force du mot grec lui-même. — *A chaque objet spécial*, ou « à chaque passion. »

§ 9. *Ne répond pas*, ou « est contraire. » — *Qu'on s'y attendait moins.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Aussi est-il facile*

lère; les variétés de temps, de lieu, de motifs, qui nous rendent d'autant plus irascibles que nous en subissons davantage l'influence.

§ 10. Voilà donc l'état moral où l'on est soi-même quand on est tout disposé à se mettre en colère. Quant aux personnes contre qui l'on s'emporte, ce sont celles qui se rient de nous, nous raillent ou nous bafouent, parce que ce sont autant d'insultes. Quand on nous blesse ainsi, c'est la preuve qu'on veut nous insulter; du moment que ces procédés ne sont ni une représaille ni un calcul d'intérêt personnel, il nous semble qu'elles ne sont qu'une insulte toute gratuite à notre égard. § 11. On s'irrite en outre contre ceux qui disent du mal de nous, ou nous dédaignent dans les choses justement où nous attachons le plus de prix. Par exemple, quand on s'est fait une réputation par la philosophie, on s'irrite d'entendre la philosophie attaquée; quand on a la réputation d'être beau, on s'irrite contre celui qui dit

de se figurer. Même remarque. — *Les variétés de temps, de lieu, etc.* Id. — *Que nous en subissons davantage l'influence.* Le texte est plus concis.

§ 10. *Voilà donc l'état moral.* Voir plus haut, § 8, et ch. I, § 7. — *Se rient de nous, nous raillent ou nous bafouent.* Les mots grecs n'ont aussi entre eux que des nuances très-légères. — *Ni une représaille.* Voir plus haut, § 6. — *Un calcul d'intérêt personnel.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Toute gratuite.* J'ai ajouté ces mots pour rendre toute la force de l'expression grecque.

§ 11. *Qui disent du mal de nous.* Rien n'est plus naturel. — *Justement.* J'ai ajouté ce mot. — *Nous attachons le plus de prix*, ou « dont nous nous occupons avec le plus d'ardeur. » — *Quand on a la réputation d'être beau.* Je compreuds le mot d'*Idéa* dans ce sens qu'il peut avoir aussi. Quelques commentateurs ont cru qu'il s'agissait ici des Idées de Platon, et que ceux qui étaient entêtés de cette théorie étaient

du mal de la beauté. Et de même pour tout le reste. On se fâche alors d'autant plus qu'on se croit privé totalement de la qualité qu'on entend déprécier, ou qu'on ne croit ne l'avoir qu'à un faible degré, ou qu'on passe pour ne point la posséder. Si au contraire nous croyons être doués éminemment de la qualité qu'on nous refuse, nous nous inquiétons fort peu de la raillerie. § 12. On s'emporte plus contre des amis dont on croit avoir à se plaindre que contre ceux qui ne sont pas nos amis, parce que nous pensons que nos amis doivent nous faire du bien plus que personne. On s'irrite contre ceux qui avaient l'habitude d'avoir pour nous des respects et des soins, quand leur commerce n'est plus le même. On suppose qu'ils nous méprisent; car autrement, ils se conduiraient avec nous comme par le passé. On s'emporte contre ceux qui ne payent pas nos services par des services égaux, et ne nous rendent pas la pareille, comme on s'emporte contre des inférieurs qui agissent en opposition avec nous; car ce sont là autant de marques de dédain, de la part des uns, parce qu'ils

blessés de la voir attaquée. Je n'ai pas cru devoir accepter cette interprétation, et j'en ai deux motifs : la critique de la part d'Aristote me paraîtrait ici un peu trop vive contre son maître; et de plus, cette seconde observation serait trop analogue à l'autre, puisque la théorie des Idées est encore de la philosophie. J'ai donc préféré le sens que je donne dans ma traduction. — *Qu'on entend déprécier*. J'ai ajouté ces mots. — *Ou qu'on passe pour ne point la posséder*. Observation très-fine.

§ 12. *Dont on croit avoir à se plaindre*. J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée. — *Comme par le passé*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *En opposition avec nous*. Et qui, comme inférieurs, devraient au contraire se conformer à nos volontés. — *De*

nous regardent comme inférieurs; et de la part des autres, parce qu'ils ont l'air de croire que c'étaient des inférieurs qui les avaient obligés.

§ 13. La colère est d'autant plus vive que ce sont des gens de rien qui nous méprisent; car nous avons dit que la colère est le sentiment d'un mépris qu'on vous inflige sans que vous l'ayez mérité; et le devoir des inférieurs est tout au moins de ne pas témoigner de mépris. On se fâche contre des amis qui ne parlent pas bien ou n'agissent pas bien à notre égard, et encore davantage s'il font tout le contraire; ou s'ils ne s'aperçoivent pas que nous ayons besoin d'eux, comme Plexippe le dit à Méléagre dans la tragédie d'Antiphon; car dans ce cas, ne rien sentir, c'est un signe de mépris, puisqu'on n'oublie pas ceux dont on tient compte. § 14. On se fâche contre ceux qui se réjouissent de nos malheurs, et d'une manière générale, contre ceux qui sont

la part des uns. Ce sont les inférieurs qui, changeant de rôle, se conduisent comme s'ils étaient des supérieurs. — *Et de la part des autres*. Les nuances de ces idées ne sont peut-être pas assez marquées.

§ 13. *La colère est d'autant plus vive*. J'ai recommencé la phrase dans ma traduction; mais le texte continue la sienne, avec sa concision habituelle. — *Nous avons dit*. Voir plus haut la définition de la colère, § 1. — *Sans que vous l'ayez mérité*, ou « que vous infligent des gens qui n'en ont pas le droit. » — *S'ils font tout le contraire*. C'est-à-dire, s'ils parlent mal ou s'ils agissent mal; mais j'ai dû conserver la tournure du texte. — *Plexippe le dit à Méléagre*. Il ne nous est rien resté de cette tragédie d'Antiphon. Plexippe était frère d'Althée, mère de Méléagre. Le jeune homme, emporté par sa passion pour Atalante, refusa le prix de la chasse à son oncle, et se tua à la suite de la querelle que ce refus provoqua. — *Ne rien sentir*, ou ne pas sentir ce qu'on doit à la personne envers qui l'on a des devoirs.

§ 14. *On se fâche*. Même re-

de bonne humeur, quand on est soi-même malheureux; car alors on croit avoir affaire, ou à un ennemi, ou à quelqu'un qui ne fait aucun cas de vous. On s'irrite contre les gens qui ne s'inquiètent pas de vous faire de la peine; et voilà pourquoi l'on en veut au porteur d'une mauvaise nouvelle. On en veut à ceux qui écoutent le mal qu'on dit de nous, ou regardent de sang-froid quelque chose qui nous nuit. On ne peut les prendre que pour des gens qui nous méprisent, ou pour des ennemis; car des amis partagent notre peine; et tout homme s'afflige en regardant aux peines qu'il endure.

§ 15. Ce qui nous irrite non moins vivement, c'est le mépris qu'on nous témoigne en présence de cinq espèces de personnes : de ceux avec qui nous sommes en rivalité; de ceux que nous admirons; de ceux dont nous voulons être admirés; de ceux que nous vénérons,

marque que pour le début du paragraphe précédent. — *De bonne humeur*. L'expression grecque a cette nuance de familiarité. — *Au porteur d'une mauvaise nouvelle*. Ce mouvement de dépit est très-naturel, quoique très-peu raisonnable, à moins que le messager ne se rie de la douleur qu'il cause involontairement. — *Qui écoutent le mal qu'on dit de nous*. Voilà pourquoi il faut toujours prendre la défense de ses amis absents. — *De sang-froid*. J'ai ajouté ces mots, qui m'ont paru indispensables. — *Tout homme s'afflige*. L'expression de la pensée n'est pas assez nette. Ceci signifie sans doute que les gens qui sont de sang-froid devant nos douleurs devraient, au contraire, ressentir de la peine, et témoigner cette peine, qui alors leur deviendrait personnelle.

§ 15. *En présence de cinq espèces de personnes*. Ces détails ne sont pas subtils ; ils sont très-réels; mais seulement ils sont très-délicats, et ils attestent une observation profonde des choses de société. — *De ceux que nous vénérons*. La nuance du texte est peut-être encore plus prononcée : « De ceux en présence de qui nous rougissons, et enfin de ceux qui rougissent en notre présence. » —

et enfin de ceux qui nous vénèrent. Le mépris subi devant ces personnes nous cause une irritation d'autant plus forte. § 16. Nous nous emportons aussi contre les gens qui montrent du mépris envers ceux qu'il serait honteux pour nous de ne pas défendre : nos parents, nos enfants, nos femmes, nos serviteurs. On s'irrite contre ceux qui ne vous remercient pas; car cette négligence méprisante est alors contre toutes les convenances; contre ceux qui plaisantent quand nous sommes sérieux, parce qu'alors la plaisanterie est un dédain; contre ceux qui obligent les autres sans nous obliger nous-mêmes; car c'est un signe de dédain de ne pas nous accorder ce que l'on accorde à tout le monde. L'oubli est aussi une cause qui provoque l'irritation, comme, par exemple, lorsqu'on oublie notre nom, même pour quelques instants; car l'oubli est bien aussi la preuve qu'on tient peu de compte des gens; on n'oublie que par indifférence, et l'indifférence est du mépris.

§ 17. Ainsi, l'on vient de voir contre qui l'on s'irrite,

Une irritation d'autant plus forte, ou « un courroux d'autant plus fort. »

§ 16. *Envers ceux qu'il serait honteux pour nous de ne pas défendre.* Autre observation non moins délicate que les précédentes. — *Nos serviteurs.* Le texte dit précisément : « Ceux à qui nous commandons; » peut-être eût-il mieux valu traduire : « Nos subordonnés. » — *Contre toutes les convenances*, ou « contre tous les devoirs. » — *Quand nous sommes sérieux*, ou « gravement occupés à quelque chose. » — *Est un dédain*, ou « un mépris. » Les nuances ici sont très-difficiles à garder ; mais le mot du texte est celui même que plus haut j'ai traduit par Dédain. — *Notre nom.* C'est ce qui se présente assez fréquemment, et ce qui peut causer une irritation assez juste, dans notre société aussi bien que dans la société grecque.

§ 17. *Ainsi, l'on vient de voir.* Les trois points que l'auteur s'é-

dans quelles dispositions nous met la colère, et les motifs qui la produisent. Évidemment, l'orateur doit faire en sorte par son éloquence que les auditeurs en arrivent à être dans l'état où la colère nous met, à représenter les adversaires comme coupables des actes qui la provoquent, et comme étant de la nature des gens qui la méritent justement.

CHAPITRE III.

De la douceur et du calme opposés à la colère; personnes envers qui l'on reste calme et doux; personnes envers qui l'on ne s'irrite point; domestiques menteurs; calme et douceur après la colère passée ou exercée sur une autre personne; exemples divers; citations d'Homère.

§ 1. S'emporter étant le contraire d'être calme, et la colère étant l'opposé du calme et de la douceur, il faut voir en quel état d'esprit on est calme et doux, quelles sont les personnes envers qui l'on reste calme, et enfin les motifs qui font que l'on s'apaise. Par s'adoucir, en-

tait promis de traiter; voir plus haut, § 8, et ch. I, § 7. — *Évidemment l'orateur*. Aristote en revient ici à l'orateur; car c'est uniquement en vue des effets que l'orateur peut produire, que l'auteur est entré dans tous les développements qui précèdent. Ces détails pouvaient sembler bien éloignés de la rhétorique; ce résumé fait voir comment ils s'y rattachent étroitement.

Ch. III, § 1. *Du calme et de la douceur*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Calme et doux*. Même remarque. — *En quel état... quelles sont les personnes;... et enfin les motifs*. Voir ch. II, § 8 et § 17; et ch. I, § 7. Ce sont toujours les trois divisions que l'auteur s'est imposées. — *Par s'adoucir*. Il y a une nuance évidente entre S'adoucir et Être doux : S'adoucir suppose

tendons abattre et faire cesser sa colère. § 2. Si donc la colère s'allume par le mépris, et si le mépris est un acte tout volontaire, il s'ensuit qu'on est calme et doux envers les personnes qui ne nous font rien de pareil, ou qui le font sans le savoir, ou qui du moins nous semblent ne pas le faire. On reste calme envers ceux qui voulaient faire tout le contraire de ce qu'ils ont fait, et qui font pour nous précisément ce qu'ils font pour eux-mêmes; car il n'est personne qui ait du mépris pour soi. On reste doux pour ceux qui avouent leurs torts et les regrettent; car c'est nous faire en quelque sorte justice que de se repentir de ce qu'on a fait, et cette satisfaction nous ôte toute colère. § 3. On peut en voir la preuve dans les châtiments qu'on inflige à ses domestiques. Quand ils nient et soutiennent leur mensonge, on les châtie plus rudement; s'ils avouent qu'ils méritent leur

qu'on a été en colère antérieurement. Voir la définition de la colère dans les *Topiques*, IV, v, § 3, p. 145, et *Morale à Nicomaque*, IV, v, § 8, p. 107 de ma traduction.

§ 2. *Qu'on est calme et doux*. Il n'y a toujours dans le texte qu'un seul mot; mais ici la douceur ne suppose pas comme plus haut une colère précédente. — *Faire tout le contraire*. Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Qui ait du mépris pour soi*. En un certain sens, ceci n'est pas exact. Ce qui est vrai, c'est qu'on ne peut se témoigner à soi-même le mépris qu'on a pour soi comme on témoigne du mépris à un autre. — *On reste doux*. Ou « calme. » — *C'est nous faire en quelque sorte justice*. Observation très-délicate. — *De se repentir*. Ou « d'éprouver de la peine. » — *Et cette satisfaction*. Le texte n'est pas tout à fait aussi précis.

§ 3. *Qu'on inflige à ses domestiques*. Le texte dit également Domestiques, et non point Esclaves; mais, dans l'antiquité, les domestiques n'étaient guère que des esclaves; et, en général, ils ne devaient pas être traités avec beaucoup de douceur. — *Quand ils nient*. Observation très-juste. — *S'ils avouent*. C'est ce que font aussi les tribunaux, qui diminuent les châtiments contre les coupa-

punition, notre irritation s'apaise bien vite. La cause en est que mentir contre l'évidence, c'est une effronterie et un manque de respect; or le manque de respect est un mépris et un dédain; car on ne respecte pas les gens pour qui l'on a dans le cœur un dédain profond. § 4. On s'apaise envers ceux qui s'humilient et ne contredisent pas; car ils semblent confesser leur infériorité; or un inférieur a de la crainte; et quand on craint, on ne méprise pas. Une preuve que la colère se calme contre ceux qui se font petits, c'est que les chiens mêmes cessent de mordre quand on se couche à terre. On reste calme et doux avec ceux qui sont sérieux quand nous sommes sérieux nous-mêmes; car alors on trouve qu'ils ont des soins pour nous, loin de nous dédaigner. On ne s'irrite point contre ceux qui nous ont obligés dans

bles qui font des aveux; ils réservent toute leur rigueur contre ceux qui nient obstinément, en dépit de l'évidence. — *Et un manque de respect.* Nuance très-fine. — *Un mépris et un dédain.* Les deux mots sont dans le texte. — *Dans le cœur.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée.

§ 4. *Et ne contredisent pas.* La contradiction irrite, en effet, presque autant que le mensonge. — *Quand on craint, on ne méprise pas.* Parce que le mépris est toujours une sorte de supériorité; l'inférieur ne peut l'avoir. — *Les chiens mêmes cessent de mordre.* Je ne sais si le fait est exact, quant aux personnes; mais quant aux autres chiens, les chiens ne cessent pas de les mordre, même quand ils les roulent à terre. Des commentateurs ont appuyé cette observation d'Aristote, en citant les vers d'Homère, *Odyssée*, chant XIV, v. 31. Ulysse, comme suppliant, se couche par terre, et jette son bâton, quand les chiens s'élancent sur lui en aboyant. — *Calme et doux.* Le texte continue la phrase antérieure; j'ai cru devoir en recommencer une nouvelle. — *Sérieux.* Ou « gravement occupés. » — *Des soins pour nous.* Le texte répète le mot que je viens de rendre par Sérieux; je n'ai pu reproduire cette coïncidence dans notre langue. Peut-être aurais-je pu le faire en prenant les mots de Soucieux et de Souci. — *Qu'ils ne*

le passé plus qu'ils ne nous fâchent actuellement, ni contre ceux qui nous supplient et qui nous conjurent; car ils se mettent au-dessous de nous. On conserve sa douceur avec les gens qui n'insultent, ne raillent, ni ne dédaignent personne, ou du moins qui n'insultent pas, ne raillent pas, et ne dédaignent pas les honnêtes gens, et ceux qui nous ressemblent. § 5. En un mot, c'est en prenant les contraires que l'on voit comment on reste doux au lieu de s'emporter. Ainsi, l'on reste calme envers ceux que l'on craint ou que l'on respecte; tant que l'on est dans ces sentiments-là, on n'est pas entraîné à la colère, puisqu'il est impossible d'être tout ensemble pénétré de crainte et de colère. Si c'est dans la colère qu'un autre ait agi, on n'a point de colère contre lui, ou l'on en a moins; car ce n'est pas par mépris à notre égard qu'il s'est conduit comme il l'a fait. La colère n'est jamais du mépris; car le mépris ne cause pas de peine à celui qui le ressent, tandis que la colère est toujours pénible.

nous fâchent actuellement. J'ai ajouté ces mots, qui m'ont paru indispensables pour compléter la pensée. — *Au-dessous de nous.* Ou simplement : « Ils s'abaissent. » *Et ceux qui nous ressemblent.* Le trait est fort délicat.

§ 5. *Au lieu de s'emporter.* J'ai ajouté ces mots, qui m'ont paru indispensables. — *Pénétré de crainte et de colère.* L'observation me semble exacte; mais pourtant je n'oserais l'affirmer; car le cœur humain est si complexe, que les deux sentiments de la colère et de la crainte pourraient bien s'y rencontrer ensemble dans quelques moments. — *Ou l'on en a moins.* Observation très-vraie; les actes de colère sont presque involontaires. — *La colère est toujours pénible.* C'est un des éléments de la définition donnée plus haut de la colère; voir plus haut dans ce livre, ch. II, § 1. Mais il n'est peut-être pas aussi vrai que le mépris ne cause jamais de peine à celui qui le ressent; le mépris peut être au contraire très-douloureux.

Enfin, on ne se met jamais en colère contre ceux qui nous respectent.

§ 6. Il est clair que ceux-là restent doux et calmes qui sont dans des dispositions opposées à celles où l'on se met en colère; par exemple, dans le jeu, dans le rire, dans les fêtes, dans les solennités, dans le succès, dans la réussite qui remplit tous nos vœux, en un mot, quand on est sans chagrin, quand on jouit d'un plaisir qui n'offense personne, ou quand on est plongé dans une honnête espérance. § 7. On peut comprendre encore dans cette classe ceux dont la colère a vieilli par le temps, et chez qui elle n'est plus de fraîche date; car le temps apaise le courroux. De même aussi, une vengeance antérieurement tirée par nous d'une première personne apaise même le courroux plus violent que nous éprouvions contre une seconde. Aussi Philocrate avait-il bien raison de répondre comme il le fit. On lui demandait, en voyant la colère du peuple contre lui, pourquoi il ne se justifiait point : « Pas encore, » dit-il. — Et quand donc? — Quand j'en aurai vu un

§ 6. *Doux et calme.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Dans la réussite, qui remplit tous nos vœux.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Dans une honnête espérance.* Nuance très-fine et très-vraie. Il n'y a rien qui apaise tous les sentiments d'irritation comme une juste espérance.

§ 7. *On peut comprendre encore dans cette classe.* J'ai dû faire ici une phrase nouvelle, tandis que le texte ne fait, avec sa concision ordinaire, que continuer la phrase, qui se prolonge d'ailleurs sans aucune obscurité. — *A vieilli par le temps... de fraîche date.* Les nuances des expressions grecques sont peut-être un peu différentes. — *Philocrate.* Adversaire de Démosthène; il avait fait conclure un traité avec Philippe, dans la 2e année de la CVIIIe olympiade. Démosthène et Eschine par-

» autre accusé comme moi. » § 8. En effet, on s'adoucit nécessairement quand on a dépensé sa colère contre un autre. C'est ce qui sauva Ergophile; bien qu'on fût irrité contre lui plus que contre Callisthène, on le renvoya absous, parce que la veille on avait condamné Callisthène à mort. § 9. On s'apaise contre les gens dont on a pitié et qui souffrent plus de mal que nous ne leur en eussions fait dans notre colère; car alors on se trouve en quelque sorte suffisamment vengé. On s'apaise si l'on croit avoir tort soi-même et souffrir justement ce qu'on souffre; car la colère ne s'en prend jamais à la justice; dans ce cas, on ne croit pas non plus que ce qu'on souffre soit immérité; et c'était là précisément, comme on l'a vu, ce qui produisait la colère. § 10. Aussi faut-il commencer à exprimer son courroux par la pa-

lent beaucoup de ce traité dans leurs harangues *Sur la Couronne*.

§ 8. *On s'adoucit nécessairement*. Observation très-fine et très-vraie. — *Ergophile*. Démosthène parle deux fois d'Ergophile, d'abord, *De Falsa legatione*, § 180, et *Contra Aristocratem*, § 104. D'après ces deux passages, qui ne sont pas très-explicites, il paraît que, dans une occasion embarrassante, Ergophile avait montré peu de talent et qu'il avait mal servi les intérêts de la république, au temps de l'expédition d'Agésilas en Asie. — *On avait condamné Callisthène à mort*. Il paraît que le prétexte de la condamnation de Callisthène, général des Athéniens, avait été la trêve conclue par lui avec Perdiccas, roi de Macédoine. Eschine, *De male gesta legatione*, § 30, p. 69, éd. Firmin Didot, nie que cette trêve fût la vraie cause de la condamnation de Callisthène, et il soutient que le peuple avait contre ce général d'autres motifs de ressentiment. Il s'agit de Perdiccas III, qui régna six ans et fut le prédécesseur immédiat de Philippe, père d'Alexandre le Grand.

§ 9. *Comme on l'a vu*. Voir plus haut, ch. II, § 1, la définition de la colère. C'est surtout l'idée de l'injustice qui est amère et qui révolte. Si donc on sent qu'on a tort, l'on ne peut guère

role; et les esclaves eux-mêmes sont alors moins fâchés quand on les châtie. On s'apaise aussi quand on croit que celui qu'on punit ne saura pas que la vengeance vient de nous et quel en est le motif; car la colère a toujours un objet individuel, comme le veut la définition que nous en avons donnée. Aussi le poëte a-t-il très-bien dit :

« C'est Ulysse, entends-tu? le destructeur de villes. »

Comme si Ulysse ne se fût pas cru vengé, si son ennemi n'avait pas su par qui et pourquoi il était si cruellement puni. § 11. Par suite, on n'a point de colère contre ceux qui ne peuvent plus sentir notre courroux; par exemple, contre les morts, qui ont souffert tout ce qu'on peut souffrir de pis, qui ne sauraient plus rien endurer ni rien sentir de ce que voudraient leur faire ceux qu'ils avaient irrités. Aussi, le poëte a-t-il bien

s'irriter contre la peine dont on est atteint, et qu'on trouve soi-même assez juste.

§ 10. *Commencer à exprimer son courroux par la parole.* Et non en venir, sans autre préambule, aux voies de fait. C'est alors comme un exposé des motifs, et c'est une sorte d'adoucissement à la violence qui peut suivre. Dans Platon, le préambule, dont toutes les lois doivent être précédées, n'a pas d'autre objet; voir les *Lois*, l. IV, p. 237, trad. de M. V. Cousin. — *Que nous en avons donnée.* Voir plus haut, ch. II, § 2. — — *Le poëte.* C'est Homère, *Odyssée*, ch. IX, v. 504. Mais Ulysse, loin de vouloir adoucir le Cyclope, par ses paroles ironiques, veut, au contraire, l'irriter encore davantage. D'ailleurs, il a commencé par agir en crevant l'œil du monstre; et les injures qu'il lui prodigue après l'avoir aveuglé ne sont qu'une blessure de plus. Mais sa vengeance serait incomplète si Polyphème ignorait quel est le vrai nom de son ennemi, après avoir cru qu'il s'appelait Personne.

§ 11. *C'est une vile chair...* Homère, *Iliade*, ch. XXIV, v. 54. C'est Apollon qui blâme cette

raison de dire en voulant arrêter la colère d'Achille, acharné sur le cadavre d'Hector :

« C'est une vile chair qui subit cette horreur. »

§ 12. On voit donc que, pour apaiser la colère de son auditoire, c'est à ces lieux communs qu'il faut puiser ses arguments. C'est par là qu'on lui donnera les dispositions que nous venons d'indiquer, et qu'on lui représentera ceux contre qui il est indigné, ou comme redoutables, ou comme dignes de respect, ou comme ayant rendu des services antérieurs, ou comme ayant agi malgré eux, ou enfin comme très-repentants de ce qu'ils ont fait.

CHAPITRE IV.

De l'amitié et de la haine; définition de l'amitié et de l'ami; personnes qu'on aime; nuances diverses des caractères qui inspirent l'amitié et l'affection. De la haine et de l'inimitié; ses causes habituelles; différences de la haine et de la colère; arguments que l'orateur peut tirer de ces considérations.

§ 1. Définissons maintenant ce qu'on entend par amitié et ce que c'est qu'aimer. Nous dirons ensuite

aveugle colère d'Achille et voudrait que, pour son propre honneur, le héros ne fût pas inhumain.

§ 12. *La colère de son auditoire*. Aristote revient à son sujet, qu'il n'a pas perdu de vue, et qu'il a voulu éclairer par les exemples qui précèdent. C'est toujours à l'orateur qu'il pense. — *Comme redoutables*. Voir plus haut, § 5.

Ch. IV, § 1. *Quelles sont les personnes.... et pourquoi....* M. Spengel remarque avec raison

quelles sont les personnes qu'on aime et qu'on hait, et pourquoi on hait et l'on aime.

Aimer peut se définir, vouloir à quelqu'un tout ce qu'on lui croit bon et avantageux, le vouloir pour lui seul et non pour soi-même, et lui procurer tous ces biens dans la mesure où on le peut. On est ami quand on aime et qu'on est aimé de retour; on se regarde comme amis quand on est l'un pour l'autre dans ces dispositions réciproques.

§ 2. Ces principes posés, il en résulte nécessairement que celui-là est notre ami qui se réjouit avec nous du bonheur qui nous arrive, et qui s'afflige avec nous des maux qui nous atteignent, sans aucun autre motif que notre propre intérêt. Tout le monde est heureux de voir arriver ce qu'il désire; et l'on s'afflige de tout ce qui arrive en sens contraire, de telle sorte que la joie ou la douleur est bien le signe de ce que l'on voulait. § 3. On est ami quand on a les mêmes biens et les

qu'Aristote n'a pas observé ici la même marche que pour les autres affections, et qu'il a oublié de parler de la disposition morale où l'on est quand on aime, ou quand on déteste. — *Aimer peut se définir*. Voir une définition analogue plus haut, l. I, ch. v, § 19. Voir aussi une admirable définition de Cicéron, *De natura deorum*, l. I, ch. XLIV. Dans la *Morale à Nicomaque*, deux livres entiers, le VIII[e] et le IX[e] sont consacrés à l'amitié; voir ma traduction *passim*, et spécialement *Morale à Eudème*, l. VII, ch. II, § 34, p. 376. Voir aussi le *Lysis* de Platon, t. IV, de la traduction de M. Cousin.

§ 2. *Tout le monde est heureux*. Cette réflexion, d'ailleurs très-vraie, interrompt un peu le cours de la pensée.

§ 3. *Les mêmes biens et les mêmes maux*. Ceci est un commentaire heureux de la maxime pythagoricienne : « Tout est commun entre amis. » La communauté morale est encore plus précieuse que la communauté maté-

mêmes maux, quand on est ami des mêmes personnes, quand on a les mêmes adversaires; car dans tous ces cas, c'est une même chose qu'on veut. Concluons donc qu'on est ami dès qu'on souhaite à un autre ce qu'on souhaite pour soi-même.

§ 4. On aime ceux qui nous ont fait du bien, soit à nous-mêmes, soit aux êtres qui nous intéressent; qui nous ont rendu des services signalés, ou qui simplement nous ont obligés de bon cœur, ou dans de grandes circonstances et uniquement pour nous. Il suffit même pour aimer quelqu'un de lui supposer l'intention de nous obliger. On aime les amis de ses amis, les personnes qui aiment ceux que nous aimons, ou qui sont aimées de ceux qui sont aimés de nous. § 5. On aime encore ceux qui ont les mêmes ennemis que nous, ou qui haïssent ceux que nous haïssons, ou qui sont haïs par

rielle. C'est cette dernière application qui est la plus ordinaire; mais c'est la moins relevée. — *On est ami dès qu'on souhaite...* Sous une autre forme, c'est la maxime chrétienne : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît. » Seulement la charité chrétienne s'adresse à tous, tandis que la charité païenne ne s'adresse qu'aux amis.

§ 4. *On aime.* Voir plus haut, § 1. Les personnes qu'on aime forment la première partie de cette étude sur l'amitié. — *Il suffit même pour aimer quelqu'un.* C'est en ceci surtout qu'on peut dire, en effet, que l'intention est réputée pour le fait. — *Ou qui sont aimées.* Toutes ces considérations délicates étaient fort neuves au temps d'Aristote, bien que Platon les eût déjà présentées sous les formes les plus aimables. Mais on peut voir ce que l'amitié a inspiré à Cicéron, et à tant d'autres encore après lui, sans oublier notre La Fontaine. Ce sont là des sujets inépuisables et de tous les temps.

§ 5. *On aime encore.* Ceci est la contre-partie; et des haines communes rapprochent presque aussi souvent les cœurs que des affections réciproques. Ceci se produit dans la vie ordinaire, aussi

ceux à qui nous avons voué notre haine; car toutes ces personnes nous semblent avoir en vue les mêmes biens que nous; par conséquent, on leur souhaite le bien qu'on souhaite pour soi-même; et c'est là, avons-nous dit, le caractère spécial de l'ami.

§ 6. On aime ceux qui sont toujours prêts à assister les autres, soit de leur bourse, soit de leur personne; et c'est là ce qui fait qu'on honore tant les gens généreux, braves et justes. Ces qualités éminentes ne sont guère supposées que dans ceux qui ne vivent pas aux dépens d'autrui : comme, par exemple, les gens qui vivent en travaillant, soit à la terre qu'ils cultivent, soit surtout dans les autres métiers où l'on travaille pour soi-même. On aime les gens sages et modérés parce qu'ils ne sont pas injustes, et les gens sans af-

bien que dans la vie politique. — *Ces personnes nous semblent avoir en vue les mêmes biens que nous.* Si c'est un bien de satisfaire sa haine et sa vengeance. — *Avons-nous dit.* Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite; voir plus haut, § 1. — *Le caractère spécial de l'ami.* Même remarque.

§ 6. *Soit de leur bourse, soit de leur personne.* Ce sont peut-être aussi : « Ceux qui aident les autres quand ils en ont besoin, soit pour leur fortune, soit pour leur salut personnel. » Les deux sens sont assez voisins pour qu'on puisse prendre l'un ou l'autre indifféremment. — *Soit à la terre qu'ils cultivent.* En général, les paysans ne sont pas généreux, parce qu'ils ont trop de peine à acquérir le peu qu'ils possèdent. Mais cette glorification de l'agriculture est remarquable dans l'antiquité grecque. Chez les Romains, l'agriculture a toujours été tenue en grand honneur. Ce qui est vrai, c'est que les agriculteurs sont plus indépendants que bien d'autres ouvriers. Ceci était aussi réel chez les Grecs que chez nous. — *On travaille pour soi-même.* La pensée n'est peut-être pas très-claire. Mais sans doute Aristote veut désigner les gens qui travaillent pour leur propre compte, sans être les salariés d'autrui. — *Les gens sans affaires.* Et qui, par conséquent, s'occupent moins vivement de leur intérêt personnel.

faires par la même raison. § 7. Nous aimons les personnes avec qui nous voudrions nous lier, dès qu'elles paraissent avoir la même disposition à notre égard ; et ce sont les personnes qui se distinguent par leur vertu et qui sont entourées de la considération générale, ou qui ont celle des gens les plus honnêtes, et des gens que nous admirons ou qui nous admirent. § 8. On aime les gens qui sont commodes à vivre, et avec qui le temps des journées se passe aisément. Ce sont les gens à humeur facile, qui ne nous reprochent pas les fautes que nous pouvons commettre, qui ne cherchent pas les discussions et ne sont pas violents dans leurs querelles. C'est que quand on a ces défauts, on aime la lutte; et quand on lutte avec quelqu'un, c'est qu'on veut le contraire de ce qu'il veut.

§ 9. On aime les esprits qui savent avec adresse et

§ 7. *Avec qui nous voudrions nous lier*. Peut-être dans ce cas spécial le mot d'Aimer est-il un peu fort. Ces personnes nous plaisent; mais on ne peut pas dire encore que nous les aimions. — *Ou qui ont celle des gens que nous admirons*. M. Spengel propose de retrancher ce membre de phrase. Je ne vois pas de nécessité à faire cette suppression; et je préférerais celle du membre de phrase suivant, s'il fallait en faire une; mais je crois qu'on peut conserver les deux. D'ailleurs, la plupart des interprètes ont trouvé que ce passage était assez embarrassé.

§ 8. *Qui sont commodes à vivre*. Ceci n'est pas tout à fait une tautologie, bien que le mot d'Aimer soit pris, comme plus haut, dans un sens assez restreint. Les gens commodes à vivre sont en même temps agréables à vivre, et l'on aime tout ce qui est agréable. — *Le temps des journées se passe aisément*. J'ai un peu paraphrasé le texte. — *Qui ne nous reprochent pas*. La critique perpétuelle de nos actions nous est en effet insupportable, et elle rend la vie commune impossible. « Supportez-vous les uns les autres, » c'est une maxime très-pratique. — *Quand on a ces défauts*. Le texte n'est pas aussi précis. — *La lutte*. « Ou le combat. »

§ 9. *Avec adresse*. L'étymolo-

lancer la raillerie et la supporter; car dans les deux cas, c'est un égal plaisir qu'on fait à son prochain, quand on sait se laisser railler et qu'on sait railler avec une juste mesure. On aime les gens qui louent les bonnes qualités que nous avons, et surtout celles que nous craignons de ne pas avoir. § 10. On aime encore ceux qui sont irréprochables dans leur extérieur, dans leur toilette et dans toute leur tenue, de même qu'on aime ceux qui ne nous reprochent point nos fautes ou les services qu'ils nous ont rendus; car c'est, dans les deux cas, nous faire des critiques injurieuses. On aime les personnes qui n'ont pas de fiel, qui ne gardent pas le souvenir de leurs griefs et qui se réconcilient sans trop de peine, parce que l'on compte bien qu'elles se montreront envers nous ce qu'elles ont été pour les autres. § 11. On aime ceux qui n'ont pas une mauvaise langue, qui ne recherchent pas ce que leurs voisins ou

gie du mot grec est à peu près la même; et j'ai conservé la métaphore autant que je l'ai pu. — *A son prochain*. Cette expression est assez remarquable; et l'on voit qu'elle est fort antérieure à l'Évangile, où elle est si souvent employée. — *Avec une juste mesure*. C'est à peu près l'expression même du texte. — *Les bonnes qualités que nous avons*. Il n'y a pas de flatterie plus sûre, ni plus permise, que de louer dans les autres les bonnes qualités que nous leur trouvons; mais cette flatterie suppose beaucoup de bienveillance et de justice. — *Celles que nous craignons de ne pas avoir*. Observation très-fine.

§ 10. *Qui sont irréprochables dans leur extérieur*. Ceci est un peu concis, et il eût été bon de dire pourquoi ces personnes sont, en général, aimées de tout le monde. — *Des critiques injurieuses*. J'ai un peu développé le texte pour rendre toute la force d'une des expressions précédentes. — *Qui n'ont pas de fiel*. Mot à mot : « qui n'ont pas de mauvais souvenirs, qui ne gardent pas le souvenir du mal. »

§ 11. *Qui n'ont pas une mauvaise langue*. Cette expression,

nous-mêmes pouvons faire de mal, et qui ne voient jamais que le bien, comme le font les bons cœurs. On aime ceux qui ne nous contredisent pas quand nous nous emportons, ou que nous sommes préoccupés; car les autres suscitent des querelles. § 12. Nous aimons ceux qui s'occupent de nous de quelque façon que ce soit, et, par exemple, ceux qui nous admirent, qui nous croient honnêtes, qui se plaisent avec nous, et qui nous montrent ces sentiments dans les choses où nous tenons plus particulièrement à être appréciés, ou à passer pour honnêtes et pour agréables.

§ 13. Nous aimons ceux qui nous ressemblent et qui partagent nos goûts, pourvu cependant qu'ils ne nous offusquent point, et qu'ils ne vivent pas du même métier que nous; car alors le proverbe se vérifie :

« Et le potier toujours au potier porte envie. »

qui peut paraître trop moderne, est la traduction fidèle de l'expression grecque. — *Qui ne recherchent pas*. Le texte dit précisément : « qui ne savent pas, qui ne voient pas. » — *Leurs voisins*. J'ai préféré ici le mot de Voisins à celui de Prochain, qui est encore dans le texte. — *Comme le font les bons cœurs*. Le texte n'est pas aussi précis. — *Que nous sommes préoccupés*. Le texte pourrait simplement signifier aussi : « que nous sommes occupés. » — *Les autres*. Le texte est moins formel.

§ 12. *Ceux qui s'occupent de nous*. Le texte emploie ici la même expression à peu près que plus haut. — *Ceux qui nous admirent*. Observation aussi vraie que profonde. — *A être appréciés*. Ceci répond à l'admiration. — *Ou à passer pour honnêtes ou pour agréables*. Ceci correspond aux deux autres membres de phrase.

§ 13. *Partageant nos goûts*. Ou « nos occupations. » — *Qu'ils ne nous offusquent point*. C'est le sens propre de l'expression grecque. — *Et qu'ils ne vivent pas du même métier*. L'expression dont se sert le texte est peut-être même encore un peu plus vive. — *Le proverbe*. Ce vers si souvent cité est, comme on sait, d'Hésiode, *Les Œuvres et les Jours*,

Nous aimons ceux qui ont les mêmes désirs que nous, dans tous les cas où l'on peut partager les choses; car autrement, le proverbe ici encore ne serait pas moins juste. § 14. On aime les personnes devant qui l'on peut faire bien des choses contraires à l'opinion vulgaire sans en rougir, et sans que ce soit par dédain pour ces personnes ; de même qu'on aime ceux devant qui on rougirait d'une action vraiment mauvaise. On aime encore, ou l'on désire avoir pour amis, ceux avec qui l'on rivalise, et dont l'on veut bien accepter la concurrence, mais une concurrence sans envie. § 15. Nous aimons ceux que nous aidons dans leurs succès, toutes les fois qu'il n'en doit pas résulter quelque mal plus

vers 15 ou 25, selon que l'on ne compte pas le préambule ou qu'on le compte. On ne cite d'ordinaire que ce premier vers; mais celui qui suit mériterait autant d'être rappelé; Hésiode y associe le mendiant et le poëte au potier. — *Les mêmes désirs que nous.* De là, les amitiés si faciles et si vives de la jeunesse. — *Où l'on peut partager les choses.* La restriction est nécessaire; car, dans le cas où le partage est impossible, l'affection se change en haine; de là, les jalousies furieuses de l'amour et ses inimitiés implacables. — *Autrement le proverbe.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. Mais le vers du poëte est devenu proverbial; et c'est là ce qui autorise ma traduction. Aristote aime beaucoup cette sentence, et il l'a fréquemment alléguée.

§ 14. *Contraires à l'opinion vulgaire.* J'ai ajouté ce dernier mot. — *Sans en rougir.* Il est certain qu'on se permet, devant les personnes avec qui l'on vit, bien des familiarités dont on se garde devant les étrangers. — *Par dédain pour ces personnes.* Comme on le fait souvent et à tort devant ses domestiques. — *On aime ceux devant qui on rougirait.* Observation très-délicate; mais, dans ce cas, c'est peut-être plutôt encore de l'estime et du respect que de l'affection. — *Avec qui l'on rivalise.* Dans les conditions indiquées un peu plus loin; car autrement, ce serait de l'envie et de la haine au lieu de l'affection. — *La concurrence,* « ou l'émulation. » On aime ses émules et ses rivaux.

§ 15. *Que nous aidons dans leurs succès.* J'ai un peu déve-

grand pour nous-mêmes. On aime ceux qui continuent à nous aimer également, que nous soyons absents ou présents; et c'est là aussi ce qui fait que nous aimons ceux qui gardent un si tendre souvenir des morts, en un mot ceux qui aiment ardemment leurs amis et ne les abandonnent jamais; car parmi les gens de bien, ceux qu'on aime encore le plus, ce sont les bons amis.

§ 16. On aime ceux qui ne se cachent pas avec nous: ceux, par exemple, qui disent sur eux-mêmes le mal qu'on en peut dire et ne dissimulent pas leurs défauts; car, ainsi que je viens de le faire remarquer, nous ne rougissons pas devant nos amis d'actions que l'opinion seule condamne. Si donc, quand on rougit de ses aveux, c'est qu'on n'aime pas, quand on les fait, c'est qu'on est bien près d'aimer. On aime les personnes qu'on ne re-

loppé la pensée du texte.— *Un mal plus grand*. J'ai conservé la concision de l'original; mais on peut aisément compléter la pensée : « un mal qui serait plus grand pour nous que ne le serait le bien que nous ferions aux autres. » — *Absents ou présents*. C'est, en effet, une preuve certaine d'une affection solide et sincère. — *Un si tendre souvenir des morts*. Car il est alors probable qu'ils aimeraient les vivants encore davantage. Le texte, d'ailleurs, n'est pas tout à fait aussi formel que ma traduction.

§ 16. *Ceux qui ne se cachent pas avec nous*. C'est la leçon vulgaire; et elle me semble préférable à celle qu'adopte M. Spengel. — *Qui disent sur eux-mêmes*. Le texte n'est pas aussi précis. — *Ne dissimulent pas leurs défauts*. J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée. — *Je viens de le dire*. Plus haut, § 14. — *L'opinion seule*. J'ai ajouté ce dernier mot. — *De ces aveux*. Même remarque. — *C'est qu'on n'aime pas*. C'est trop dire; car il faut, même avec ses amis, conserver une certaine pudeur et une certaine réserve. Le cynisme n'est pas plus admis dans l'intimité que devant le monde; seulement, il ne faut pas que la réserve dégénère en hypocrisie ou en mensonge. — *Bien près d'aimer*. Le texte dit

doute pas, comme celles à qui on a confiance; car on n'aime jamais celui qu'on craint. § 17. L'amitié d'ailleurs a bien des nuances : la camaraderie, la familiarité, la parenté, et tant d'autres relations analogues. Ce qui produit l'amitié, c'est le service gracieusement rendu sans attendre qu'on vous le demande, et sans qu'on le révèle jamais après l'avoir rendu; car alors il semble qu'on n'ait agi qu'en vue de celui qu'on a obligé, et non par aucun autre motif.

§ 18. Quant à l'inimitié et à la haine, c'est évidemment aux contraires qu'il faut regarder pour s'en rendre compte. Les causes de l'inimitié, ce sont la colère, la contradiction et la calomnie. La colère nous vient tou-

précisément : « on ressemble à celui qui aime. » — *On n'aime jamais celui qu'on craint.* C'est la fameuse sentence latine : *Oderunt quem metuunt.*

§ 17. *Des nuances.* Le texte dit précisément : « des espèces. » — *Gracieusement.* J'ai ajouté ce mot, que justifie le contexte. — *Après l'avoir rendu.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. A un autre point de vue, c'est le précepte de l'Évangile : « Que ta » main gauche ne sache pas l'au- » mône que fait ta main droite; » Sermon sur la montagne, *Saint Matthieu*, ch. VI, v. 3. — *Celui qu'on a obligé.* Le texte n'est pas aussi développé. — *En vue de celui qu'on a obligé.* C'est là, en effet, la charité véritable.

§ 18. *L'inimitié et... la haine.* La nuance est considérable, comme le prouve tout ce qui suit; mais dans certains cas, les deux sentiments sont si voisins l'un de l'autre qu'ils se confondent. — *Aux contraires.* C'est-à-dire qu'il faut prendre le contre-pied de tout ce qu'on vient de dire pour ce qui concerne l'amour et l'affection; car ce sont toujours des lieux communs qu'Aristote prétend enseigner à l'orateur. — *La colère, la contradiction et la calomnie.* Un peu plus bas, l'auteur donnera de longs détails sur la colère et ses causes; mais il ne dira rien de la contradiction et de la calomnie, ainsi que le remarque M. Spengel. Ce sont là de ces *lapsus* que tout le monde est exposé à commettre. Il est possible aussi que cette partie de l'original soit perdue. — *De ce qu'on fait contre nous.* Le

jours de quelque chose qu'on a fait contre nous; l'inimitié peut naître dans notre cœur sans que notre intérêt personnel y soit pour rien; car il suffit pour haïr un homme de lui supposer telles ou telles qualités. § 19. La colère, encore une fois, a toujours un objet individuel, Callias ou Socrate. La haine peut s'adresser aussi à des classes entières; car tout le monde hait le voleur et le sycophante. L'une se guérit avec le temps, l'autre est incurable. Dans la colère, on veut affliger celui qui en est l'objet; la haine veut plutôt le mettre à mal. Quand nous sommes irrités, nous désirons qu'on sente et qu'on sache notre courroux; quand on hait, on s'en soucie fort peu. § 20. Quand les choses ne sont que pénibles, on les sent toujours; mais plus elles sont fatales, moins on les sent: par exemple, l'ini-

texte est plus concis. — *Sans que notre intérêt personnel.* J'ai un peu paraphrasé le texte pour l'éclaircir. — *Lui supposer telles ou telles qualités.* De là « ces haines vigoureuses » dont parle le *Misanthrope* de Molière, acte I, scène Ire.

§ 19. *Encore une fois*, parce que ceci a été dit, ch. II, § 2, à peu près dans les mêmes termes; car un grief personnel est toujours particulier. — *Un objet individuel.* C'est l'expression du texte; mais on pourrait dire aussi : « s'adresse toujours à un individu. » — *Des classes entières.* Le texte dit : « des genres, » ou des familles. Les exemples qui suivent m'ont fait préférer le mot de Classes. — *Affliger celui qui en est l'objet.* J'ai un peu développé l'original. — *Le mettre à mal.* C'est le signe de la haine. On veut la ruine ou la mort de celui qu'on hait. — *Qu'on sente et qu'on sache.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. Sur la colère et la haine, voir un passage fort beau de la *Politique*, l. VIII, ch. VIII, § 21, p. 455 de ma traduction, 2e édit.

§ 20. *Ne sont que pénibles.* Il n'y a pas cette restriction dans l'original. — *Moins on les sent.* Ceci ne s'adresse qu'aux choses qu'on porte en soi, et aux vices dont on est atteint. — *Que*

quité et la démence; car le vice que nous portons en nous-mêmes ne nous afflige pas. La colère nous est pénible; la haine ne nous l'est pas. On souffre quand on est en colère; mais on ne souffre pas quand on hait. La colère peut s'attendrir de pitié dans bien des cas; la haine ne s'adoucit jamais. Quand nous sommes irrités contre quelqu'un, nous voulons simplement qu'il souffre autant que nous avons souffert; la haine au contraire veut la mort.

§ 21. Il est donc clair que c'est par des arguments de cette sorte qu'il faut faire voir que les gens sont amis ou ennemis, quand ils le sont, ou les représenter comme ennemis ou amis, quand ils ne le sont pas, ou les démasquer quand ils ne le sont qu'en paroles, ou si les juges hésitent encore par colère ou par inimitié, les tourner du côté que l'on veut dans l'intérêt de sa cause.

nous portons en nous-mêmes. Le texte dit : « La présence du vice. » — *Ne nous afflige pas.* Ceci n'est pas toujours exact. — *La colère nous est pénible,* parce qu'elle est un sentiment moins violent. — *On souffre.* Le texte se sert du même mot qu'il vient d'employer un peu plus haut; on pourrait traduire aussi : « On éprouve de la peine quand on est en colère; la haine ne l'éprouve pas. » La haine ne souffre pas à cause de sa violence même. — « *La haine veut.... la mort.* » Le texte dit avec plus d'énergie encore : « Qu'il ne soit pas. »

§ 21. *Qu'il faut faire voir.* L'auteur revient ici à son sujet; car c'est en vue de l'orateur uniquement qu'ont été donnés tous ces développements, ainsi que les autres. — *Les juges.* Le texte n'est pas aussi formel, et peut-être eût-il mieux valu dire plus généralement : « L'auditoire. » Il y a des manuscrits qui ont le singulier au lieu du pluriel.

CHAPITRE V.

De la crainte et de la sécurité; définition de la crainte; choses que l'on craint; personnes qui inspirent de la crainte; motifs différents de crainte d'après le caractère des gens qu'on redoute; dispositions morales où l'on est quand on éprouve de la crainte; application oratoire de ces principes. De la sincérité; définition de la sincérité; choses, personnes, dispositions qui nous donnent de l'assurance.

§ 1. Pour la crainte, voici ce qu'on peut dire sur les choses ou les personnes qui l'inspirent, et sur les dispositions où elle nous met. La crainte peut être définie une peine, ou un trouble, naissant de l'idée que nous nous faisons d'un mal à venir qui peut ou nous perdre ou n'être que pénible. § 2. Il y a des maux qu'on ne craint pas : et, par exemple, d'être injuste ou paresseux. Mais on craint tous ceux qui peuvent amener ou de grandes douleurs ou la ruine. On les redoute surtout s'ils ne sont pas éloignés, et s'ils sont tellement proches

Ch. V, § 1. La crainte peut être définie. Aristote a donné une définition analogue de la crainte dans la *Morale à Nicomaque*, l. III, ch. VII, § 1, p. 37 de ma traduction. On trouve aussi, dans les définitions attribuées à Platon, une Définition assez semblable, page 204 de la traduction de M. V. Cousin. — *Ou n'être que pénible.* Le texte n'est pas aussi formel.

§ 2. *Il y a des maux...* Le texte dit précisément : « Tous les maux ne sont pas craints. » — *D'être injuste ou paresseux.* Parce qu'on ne s'en aperçoit pas, ou qu'on a beaucoup d'indulgence pour soi-même. Voir une observation pareille plus haut, dans le chapitre précédent, § 20. — *S'ils ne sont pas éloignés.* C'est le développement de la définition du § 1er. — *Qu'ils en paraissent*

qu'ils en paraissent inévitables. Quand au contraire le mal paraît très-éloigné, on ne le craint pas. Tout le monde sait, par exemple, qu'il faut mourir; mais comme la mort n'est pas là, on n'y pense point.

§ 3. Si la crainte est bien ce qu'on vient de dire, il est clair que toutes les choses qui nous l'inspirent sont celles qui nous semblent avoir grande chance de nous perdre, de nous nuire gravement, ou de nous causer une peine violente. § 4. Aussi, rien que les indices et les signes des choses de ce genre éveillent-ils en nous de la crainte; car alors ce que nous craignons nous semble tout proche; et c'est là le danger, qui n'est que le voisinage de l'objet redouté. Ces indices sont l'inimitié et la colère de ceux qui peuvent agir contre nous; on comprend qu'ils le veulent et qu'ils le peuvent, et l'on s'imagine qu'ils sont tout près de le faire. On craint l'injustice armée de la puissance; car l'homme injuste est injuste par l'intention même de l'être. On craint la probité outragée quand elle a le pouvoir d'agir, parce

inévitables. Et alors ils sont presque plus graves que quand ils sont arrivés; l'imagination les grossit. — *Qu'il faut mourir*. Il y a peu d'hommes qui pensent assez souvent à cette nécessité, et qui agissent en conséquence. — *On n'y pense point*. C'est là ce qui donne tant de force à la jeunesse. Elle croit toujours à l'éternité, et elle forme les plus vastes projets, sans s'occuper du terme fatal de la vie.

§ 3. *Grande chance*. Le texte dit : « Grande puissance, grande possibilité. »

§ 4. *Les indices et les signes*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Le voisinage de l'objet redouté*. Voir plus haut, § 2; et aussi la *Morale à Eudème*, l. III, ch. I, § 20, p. 313 et suiv. de ma traduction. — *Tout près de le faire*. Et de là la crainte qu'on ressent; on se croit en danger. — *L'injustice armée de la puissance*. On pourrait traduire aussi : « le crime. » C'est

qu'il est évident qu'elle a toujours la volonté de venger l'injure qu'elle a reçue et qu'elle le peut actuellement. § 5. On redoute jusqu'à la crainte de ceux qui peuvent avoir fait quelque chose contre nous; car il est bien probable que, dans ce cas, ils se tiennent tout prêts. § 6. Comme il y a bon nombre d'hommes qui sont méchants, qui sont capables de tout pour s'enrichir, et qui sont lâches dans le danger, on craint presque toujours quand on se sent à la merci d'un autre. Aussi, quand on a commis quelque crime, on redoute ses complices, qui peuvent ou vous trahir ou vous abandonner. Toujours ceux qui peuvent être victimes d'une injustice craignent ceux qui peuvent la commettre; car d'ordinaire les hommes ne s'abstiennent pas d'être injustes quand ils peuvent l'être. § 7. On craint aussi ceux

de là que vient la terreur inspirée par les tyrans. — *Injuste... est injuste.* On pourrait traduire aussi : « criminel. » — *Par l'intention même de l'être.* L'intention est prise alors pour le fait. — *La probité.* Le texte dit : « la vérité. »

§ 5. *On redoute jusqu'à la crainte.* Il est certain que la crainte donne souvent une audace qu'on n'aurait pas sans elle ; et c'est ainsi que l'appréhension d'être découvert détermine souvent les conjurés à exécuter leurs complots. C'est la remarque que fait Aristote dans la *Politique*, l. VIII, ch. VIII, § 14, p. 451 de ma traduction, 2e édit. — *Ils se tiennent tout prêts*, à agir et à exécuter précisément le complot qu'on redoute.

§ 6. *Il y a bon nombre.* Le texte peut signifier aussi : « La plupart. » — *Quand on a commis un crime.* Ce n'est pas tout à fait la tournure de l'original. — *Toujours ceux...* Même observation. — *D'ordinaire.* C'est là une remarque assez misanthropique ; mais les moralistes de l'antiquité connaissaient la faiblesse de l'homme, avant que le Christianisme ne la sondât dans toute sa profondeur.

§ 7. *Ceux auxquels on a fait tort soi-même.* Parce que la conscience condamne ce qu'on a fait, et donne raison à l'ennemi. —

auxquels on a fait tort soi-même, ou qui croient qu'on leur a fait tort, parce qu'ils épient sans cesse l'occasion. Les gens qui nous ont déjà fait du mal sont à craindre, quand ils ont le pouvoir, parce qu'ils appréhendent toujours qu'on ne leur rende le mal pour le mal; et c'est précisément là ce que nous entendions par un objet de crainte. § 8. Il faut craindre encore les rivaux luttant avec nous pour un même but, dans des choses qui ne souffrent pas de partage; car c'est une guerre perpétuelle que l'on a avec eux. On craint aussi les gens qui se font craindre de personnes plus puissantes que nous; car ils pourront nous nuire à bien plus forte raison, puisqu'ils ont nui à de plus puissants. On craint par le même motif ceux que craignent de plus puissants que nous, ceux qui ont renversé ces personnes plus puissantes, et même ceux qui s'en prennent à des gens plus faibles que nous ne le sommes; car, dès ce moment même, ils peuvent nous inspirer de la crainte; ou plus tard ils nous en inspireront à mesure qu'ils auront pris de la force.

L'occasion, de se venger. — *Ils appréhendent toujours*. Et pour se délivrer de cette crainte, ils écrasent tout à fait leur victime, quand elle pourrait devenir leur ennemi. — *Ce que nous entendions*. Voir plus haut, § 1.

§ 8. *Qui ne souffrent pas de partage*. Voir le chapitre précédent, § 13. — *Une guerre perpétuelle*. Témoin les rivaux en amour. — *Ceux que craignent de plus puissants que nous*. C'est à très-peu près ce qu'on vient de dire dans la phrase précédente. M. Spengel remarque avec raison que cette subtilité n'était pas nécessaire. — *Plus faibles que nous*. Il suffit que ces gens aient nui à autrui pour que nous puissions à notre tour craindre leurs agressions.

§ 9. Parmi les gens à qui nous avons fait tort, qui sont nos ennemis ou nos rivaux, ceux qui sont à craindre, ce ne sont pas les caractères prompts et francs dans leur colère; ce sont les caractères calmes, moqueurs et méchants; car on ignore s'ils sont prêts à se venger; et par conséquent, on ne sait jamais où ils en sont, parce qu'ils sont toujours hors de portée. § 10. Toutes les choses que nous redoutons sont encore plus redoutables quand la faute que nous avons commise ne peut être réparée par nous, soit parce qu'il est impossible qu'elle le soit jamais, soit parce que la réparation ne dépend plus de nous, mais seulement de nos ennemis. On craint les choses où le secours d'autrui est absolument impossible, ou dans lesquelles il est tout au moins peu facile. En un mot, on peut dire que l'on craint tout ce qui, arrivant, ou devant arriver à un autre que nous, exciterait notre pitié pour lui.

§ 9. *Dans leur colère.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Calmes.* Le texte dit précisément : « doux. » Évidemment Douceur doit s'entendre ici dans le sens de calme et de tranquillité. — *Et méchants.* Peut-être faudrait-il traduire : « actifs. » — *Hors de portée.* Le texte dit précisément : « loin. » L'éloignement qui les met hors de notre portée, doit s'entendre ici au moral comme au physique.

§ 10. *Ne peut être réparée par nous.* Et que par conséquent, nous ne pouvons espérer apaiser le ressentiment que nous avons provoqué. — *De nos ennemis.* Qui naturellement seront moins portés à réparer le mal fait par nous qu'à l'envenimer, pour nous faire paraître encore plus coupables. — *Absolument.* J'ai ajouté ce mot pour compléter la pensée. — *Tout au moins.* Même remarque. — *Arrivant ou devant arriver*, actuel ou redouté dans un avenir prochain. — *Notre pitié.* Voir plus loin, chap. 8, sur la pitié, ses causes, ses objets et ses suites.

§ 11. Ainsi donc voilà à peu près tout ce qu'il y a de plus important parmi les choses qui sont à craindre et que l'on craint.

§ 12. Voyons maintenant dans quelles dispositions on est quand on éprouve de la crainte. Si la crainte est toujours accompagnée de l'appréhension d'un malheur quelconque qui peut nous atteindre, il est tout simple que, toutes les fois qu'on se croit à l'abri, on ne craint ni les choses qu'on pense n'avoir pas à souffrir, ni les personnes dont on suppose n'avoir point à les éprouver, ni les temps où l'on croit qu'elles n'arriveront pas. § 13. Nécessairement aussi, quand on croit qu'on peut souffrir quelque chose, on redoute les gens, les choses et les temps. On s'imagine qu'on n'est exposé à rien souffrir, quand on est ou quand on croit être dans une grande prospérité. Aussi devient-on alors insolent, plein de suffisance et d'audace. Ce qui nous donne ces défauts, c'est la richesse, la force de corps, le crédit de nom-

§ 11. *Ainsi donc.* Résumé peu complet.

§ 12. *Dans quelles dispositions.* C'est toujours une des parties de l'analyse à laquelle Aristote se livre; il importe en effet beaucoup à l'orateur de se rendre compte des dispositions morales de son auditoire. — *Ni les choses... ni les personnes... ni les temps.* Ce sont les trois catégories principales.

§ 13. *On redoute les gens, les choses et les temps.* J'ai conservé autant que je l'ai pu la concision de l'original; mais la pensée n'en est pas moins claire. — *Dans une grande prospérité.* C'est au contraire le moment où l'on devrait craindre le plus, si l'on était sage, parce que la mobilité inévitable des choses humaines menace de faire succéder le mal au bien. — *Insolent, plein de suffisance.* Le Christianisme n'a jamais mieux connu l'humanité. — *C'est la richesse... le pouvoir.* L'effet de la puissance et de la richesse sur l'âme de l'homme est vraiment extraordinaire; et

breux amis, le pouvoir. Les gens qui se croient à l'abri de tout, sont encore ceux qui se figurent avoir souffert tout ce qu'il est possible de souffrir, et qui sont de glace devant l'avenir, comme pourraient l'être des suppliciés. § 14. C'est que, pour ressentir de la crainte, il faut toujours conserver quelque espoir de se tirer de la lutte qu'on engage; et ce qui le prouve bien, c'est que la crainte nous rend très-réfléchis, tandis qu'on ne réfléchit plus aux choses qu'on croit tout à fait désespérées.

§ 15. Par conséquent, quand il vaut mieux pour les auditeurs auxquels on s'adresse, qu'ils soient dans la crainte plutôt que dans le désespoir, il faut leur faire voir qu'ils peuvent encore souffrir; que de plus grands qu'eux ont bien souffert aussi; et que leurs égaux souffrent ou ont souffert bien des maux de la part de personnes, pour des choses, et dans des cas où ils croyaient n'avoir absolument rien à craindre.

le sage lui-même a bien de la peine à s'en défendre. — *Qui sont de glace.* Cette métaphore est dans l'original. — *Des suppliciés.* J'ai pris le terme le plus général possible; mais il est possible que le mot grec exprime un genre spécial de supplice, et notamment celui de la fustigation.

§ 14. *Il faut toujours conserver quelque espoir.* Observation très-profonde. Il est bien rare que le cœur humain ne garde pas quelque espérance; mais il est cependant quelquefois dans la vie des cas tout à fait désespérés. — *Tout à fait.* J'ai ajouté cette expression pour compléter la pensée.

§ 15. *Quand il vaut mieux.* J'ai un peu développé toute cette pensée pour la rendre plus claire; le texte ne l'est pas tout à fait assez, à cause de sa concision. — *Plutôt que dans le désespoir.* J'ai ajouté ceci, qui me semble ressortir de tout le contexte. — *Qu'ils peuvent encore souffrir.* Et par suite, qu'ils peuvent espérer aussi. — *Leurs égaux.* Ce sens peut laisser quelque doute; et le texte veut peut-être dire simplement que les personnes qu'on vient de nommer, c'est-

§ 16. Maintenant qu'on sait ce que c'est que la crainte, ce que sont les choses qui la provoquent, et l'état moral des personnes qui l'éprouvent, on verra tout aussi clairement d'après ces détails ce que c'est que la sécurité, les motifs qui l'inspirent, et les sentiments de ceux qui en jouissent. La sécurité est le contraire de la crainte; et ce qui nous donne l'une est contraire à ce qui nous donne l'autre. § 17. Par conséquent, la sécurité est en nous cette espérance de notre imagination qui nous fait croire que les secours qui doivent nous sauver sont tout près de nous, et que les dangers que nous craignons, ou n'existent pas, ou du moins sont fort éloignés. La sécurité nous est donc inspirée par l'éloignement des périls redoutés, et par la proximité des choses qui la justifient; par la pensée qu'il y a des améliorations et des secours nombreux ou grands, ou les deux à la fois. § 18. On est plein de sécurité quand on n'a jamais éprouvé de mal soi-même, ou quand on n'en a fait à personne; quand

à-dire de plus grands qu'eux, souffrent ou ont souffert, etc. La nuance d'ailleurs n'est pas très-importante. — *Absolument.* J'ai ajouté ce mot.

§ 16. *L'état moral.* J'ai ajouté ce dernier mot. — *La sécurité,* ou si l'on veut: « l'assurance. » — *Les motifs qui l'inspirent,* « ou les choses, » au lieu des motifs. — *Et ce qui nous donne l'une.* Les causes étant contraires, les effets doivent l'être aussi.

§ 17. *Cette espérance de notre imagination.* Ou que nous donne notre imagination, sans que ce soit une réalité toujours certaine. — *Les secours qui doivent nous sauver.* J'ai un peu paraphrasé le texte. — *La sécurité nous est donc inspirée.* Même remarque. — *Des améliorations,* à la situation antérieure, qui était plus mauvaise.

§ 18. *On est plein de sécurité.* L'original est beaucoup plus concis. — *Ou qu'on n'en a fait à personne.* Il y a dans l'original l'i-

on n'a pas du tout d'ennemis, ou que ceux qu'on a sont sans force ; quand les gens qui ont le pouvoir sont de nos amis, ou qu'ils nous ont antérieurement fait du bien, ou qu'ils en ont reçu de nous ; quand ceux qui ont les mêmes intérêts que nous sont les plus nombreux, ou les plus forts, ou l'un et l'autre tout ensemble.

§ 19. Pour jouir d'une pleine sécurité, il faut être dans les dispositions suivantes : se dire qu'on a cent fois réussi, et qu'on a très-rarement échoué ; avoir été souvent dans le péril et s'en être toujours tiré ; car on peut devenir doublement inaccessible à la crainte, soit qu'on n'ait subi encore aucune épreuve, soit qu'on se sente des appuis. C'est ainsi que, dans les périls de la mer, on ne craint rien quand on n'a jamais essuyé de tempête, ou quand on se sait des ressources sur lesquelles on compte par expérience. § 20. On reste soi-même dans l'assurance quand la chose n'inspire aucune crainte à nos égaux ou à nos inférieurs, ou à ceux que nous

dée d'injustice, que je n'ai pas formellement exprimée, parce qu'elle me semble ressortir assez du contexte. — *D'ennemis*. Le grec dit précisément : « antagonistes. »

§ 19. *Pour jouir d'une pleine sécurité*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Cent fois réussi*. On a alors pour soi la probabilité de réussir encore. — *Très-rarement*. Le texte est moins formel. — *Doublement*, ou « de deux façons. » — *Dans les périls de la mer*. Bien qu'il n'y ait pas dans l'antiquité de grands récits de naufrages, comme dans les temps modernes, la Méditerranée suffisait bien pour donner une juste idée des périls de la mer. — *Quand on n'a jamais essuyé de tempête*. Cette observation peut être contestable. — *Par expérience*. C'est là ce qui fait la sécurité des marins. L'habitude a aussi une grande influence ; elle émousse tous les sentiments ; voir la *Morale à Nicomaque*, l. III, ch. VII, § 10, p. 40 de ma traduction.

§ 20. *On reste soi-même dans l'assurance*. Le texte est beaucoup

croyons au-dessous de nous ; et nous croyons les gens au-dessous de nous quand nous les avons vaincus, ou eux-mêmes, ou de plus forts qu'eux, ou leurs pareils. § 21. Nous sommes rassurés quand nous pensons avoir des ressources plus diverses et plus grandes, qui nous donnent une supériorité redoutable. Ces ressources sont une fortune considérable, la vigueur du corps, le nombre des amis, la force des lieux que nous occupons, et des préparatifs de guerre, ou complets ou du moins très-grands. § 22. On est plein de confiance quand on n'a fait aucun mal à personne, ou du moins quand on n'a fait du mal qu'à un très-petit nombre de gens, et qu'ils ne sont pas de ceux qu'on peut craindre. On est surtout rassuré, quand la protection des dieux nous semble acquise et que nous y comptons, soit par tous les autres détails de leur culte, soit par des augures et des oracles. § 23. C'est qu'en effet la colère nous donne

plus concis. — *Et nous croyons les gens*. Cette phrase, qui n'est pas très-nécessaire à la suite des pensées, pourrait bien n'être qu'une glose ajoutée à l'original.

§ 21. *Nous sommes rassurés*. Même remarque que pour le commencement du § précédent. — *Plus diverses et plus grandes*. Que celles des adversaires avec qui nous pourrions avoir à lutter. — *Ou du moins*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée.

§ 22. *On est plein de confiance*. Ceci est une répétition du § 18. — *Ils ne sont pas de ceux qu'on peut craindre*. La restriction est nécessaire; car il suffit d'un seul ennemi pour vous perdre, s'il est assez puissant. — *La protection des dieux nous semble acquise*. Cette opinion peut se retrouver chez les nations chrétiennes, aussi bien que dans l'antiquité. On a beaucoup plus de force et de confiance, quand on croit qu'on a Dieu en sa faveur. — *Par des augures et des oracles*. Aristote ne dit pas qu'il croit à ces superstitions; mais il a raison de dire qu'elles donnent de la force aux esprits qui ont ces croyances.

§ 23. *La colère*. Le mot n'est peut-être pas très-bien choisi;

de l'assurance ; or une cause de colère, c'est de souffrir un tort sans avoir fait soi-même de tort à personne, et l'on suppose toujours que la divinité vient au secours des victimes. On est enfin rassuré lorsque, prenant soi-même les devants contre un ennemi, on croit qu'on n'échouera point, ni dans le présent ni dans l'avenir, et qu'au contraire on réussira.

§ 24. Telles sont les causes les plus ordinaires de crainte et d'assurance.

CHAPITRE VI.

De la honte; définition; actions dont on rougit; relations inconvenantes; avidité basse; flatterie excessive; faiblesse; jactance; infériorités choquantes; vices personnels; personnes devant lesquelles on rougit; gens que l'on considère; bavards qu'on craint; réponse d'Euripide; plaisirs de l'amour; dispositions où l'on est quand on a honte; conseils de Cydias aux Athéniens; mot d'Antiphon, le poëte; emploi oratoire de ces arguments.

§ 1. Voici maintenant ce qui nous donne de la honte

mais c'est celui de l'original. Quelques commentateurs ont cru ce passage apocryphe. — *Une cause de colère,* ou « d'indignation. » — *Un tort,* ou « une injustice. » — *La divinité vient au secours des victimes.* C'est un sentiment très-ordinaire et très-légitime, bien qu'il ne soit pas toujours donné à l'homme de comprendre les voies de la Providence; et qu'assez souvent les victimes ne soient pas vengées dans ce monde. — *Ni dans l'avenir.* M. Spengel pense qu'il faudrait supprimer ces mots; il trouve la construction de cette phrase peu digne du style ordinaire d'Aristote.

§ 24. *Telles sont les causes.* Résumé trop concis, qui ne montre pas assez en quoi toute cette analyse importe à l'orateur ; elle est d'ailleurs pleine de finesse et d'exactitude.

Ch. VI, § 1. *Ce qui nous donne de la honte..... les personnes.....*

ou nous ôte toute pudeur, quelles sont les personnes devant qui l'on rougit, et dans quelles dispositions on est alors. La honte peut, à mon sens, se définir une douleur, ou un trouble de l'esprit relatif à ceux des maux présents, passés ou futurs, qui semblent pouvoir amener du déshonneur. L'absence de toute honte est le dédain ou l'indifférence pour les maux de cet ordre.

§ 2. Si la honte est telle que je viens de la définir, il s'ensuit que l'on a honte des mauvaises actions qui semblent faites pour nous déshonorer, ou pour déshonorer ceux qui nous intéressent. Ces actions sont toutes celles qui proviennent d'un vice : par exemple de jeter son bouclier et de fuir, ce qui est un acte de lâcheté ; et de refuser ou de nier un dépôt, ce qui est un

quelles dispositions. Ce sont là es trois catégories habituelles de toutes les analyses précédentes. — *Toute pudeur*. Ou « toute honte, » pour faire une répétition du genre de celle du texte. — *La honte peut, à mon sens, se définir*. Voir la *Morale à Nicomaque*, l. IV, ch. IX, § 1, p. 124 de ma traduction ; voir aussi les *Définitions* attribuées à Platon, p. 204, traduction de M. V. Cousin. — *L'absence de toute honte*. Nous n'avons pas un seul mot négatif dans notre langue comme en grec ; le mot d'impudence a un autre sens. — *L'indifférence*. Le texte dit précisément l'Insensibilité ; on aurait pu aussi garder cette expression dans la traduction.

§ 2. *Si la honte est telle*. Cette formule est celle qui a été employée dans tous les chapitres précédents. — *Qui semblent faites pour nous déshonorer*. C'est en partie la répétition de ce qui précède. — *Ceux qui nous intéressent*. Peut-être l'expression du texte est-elle un peu plus large : « Ceux dont nous avons à tenir compte, ceux dont nous nous inquiétons. » — *De jeter son bouclier*. On sait le mot des mères lacédémoniennes. Horace a dit aussi : « Rejecta non bene parmula. » — *Ou de refuser*. Le texte n'est pas très-clair ; et il y a une répétition que je n'ai pas cru devoir reproduire. — *Improbité*. Le texte répète le mot dont il vient de se servir ; mais il m'a semblé nécessaire de le changer.

acte d'improbité. § 3. Il est honteux d'avoir des relations avec des gens qu'on ne devrait pas connaître, dans des lieux et dans des temps où ces relations sont coupables; car c'est de l'intempérance. Il y a de la honte à tirer profit des plus petites choses, de choses dégradantes, ou de gens qui ne peuvent se défendre, tels que les pauvres ou les morts; et de là le proverbe: « Il tondrait sur un cadavre; » car ce sont là des actes d'avidité sordide et de bassesse. § 4. Il est honteux de ne pas obliger de sa bourse, quand on le peut, ou d'obliger moins qu'on ne doit, ou de se laisser obliger par des gens moins riches que soi. Il y a de la honte à emprunter à une personne qui elle-même paraît sur le point de nous demander ce service; de demander quelque chose à qui réclame, ou de réclamer quand on vous demande; d'admirer les choses au point de paraître les vouloir pour soi; et de réitérer ses instances après avoir échoué; car ce sont là autant de marques de bas-

§ 3. *Des gens... des lieux... des temps...* Voir la *Morale à Nicomaque*, l. II, ch. III, § 4, p. 74 de ma traduction. — *Tirer profit des plus petites choses.* Il n'y a pas de signe plus certain de la bassesse de l'âme. — *Les pauvres ou les morts.* Ceci rentre dans la lâcheté dont il a été parlé plus haut. — *Il tondrait sur un cadavre.* Cette métaphore de Tondre n'est pas dans le texte; il y a seulement l'idée de gagner quelque chose. Nous disons: Tondre sur un œuf. — *Et de bassesse*, digne d'un esclave, pour rendre la force de l'expression grecque.

§ 4. *Ou de se laisser obliger.* C'est une bassesse dont peu de gens sont capables; mais elle n'est pas impossible; il y a des maîtres qui empruntent à leurs domestiques. — *Paraît sur le point.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Nous demander ce service.* C'est une finesse dont on se sert encore assez souvent. — *La vouloir pour soi.* Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Réitérer ses instances après avoir échoué.* C'est la preuve de

sesse. § 5. Il est honteux de louer une personne en face, parce que c'est de la flatterie, d'exagérer en sa présence l'éloge de ses qualités, de déguiser ses défauts, de prendre une part excessive à sa douleur, et de faire tant d'autres démonstrations qui ne sont bonnes que pour des flatteurs. § 6. Quand on ne sait pas supporter des fatigues que supportent de plus vieux que vous, des personnes délicates, ou des personnes en meilleure situation, en un mot des personnes moins capables de les supporter, c'est une honte, parce que ce sont des preuves de mollesse. Il y a de la honte à recevoir les bienfaits d'autrui et à y revenir souvent, à reprocher les services qu'on a rendus, toutes marques d'une âme étroite et basse. § 7. Toujours parler de soi, et promettre plus qu'on ne peut, s'approprier les actions des autres, c'est honteux ; car c'est de la jactance. On en

bien peu de fierté. — *De bassesse.* Voir la remarque du § précédent sur le mot de Bassesse.

§ 5. *De louer une personne en face.* Si ce n'est pas toujours de la flatterie, c'est au moins du mauvais goût, et de la part de celui qui loue, et de la part de celui qui reçoit la louange. Il y a des sociétés où cette habitude, passablement grossière, paraît toute naturelle. — *Une part excessive à sa douleur.* Ceci est en général une pure flatterie. — *Que pour des flatteurs.* Quelquefois aussi c'est un enthousiasme sincère.

§ 6. *Ce sont des preuves de mollesse.* Comme la vie des anciens était beaucoup plus rude que la nôtre, la mollesse leur paraissait d'autant plus blâmable qu'elle était plus dangereuse. Dans notre vie civilisée, elle est beaucoup plus fréquente ; et, à bien des égards, elle n'est pas moins nuisible. — *Toutes marques d'une âme étroite et basse.* C'est presque une répétition de la fin du § précédent.

§ 7. *Promettre plus qu'on ne peut.* Ou bien « se vanter et proclamer tout haut ce qu'on fait. » — *S'approprier les actions des autres.* Ceci est plus que honteux ; et dans certains cas, ce peut être de l'improbité. — *C'est de la jactance.* Ordinairement, la jactance est au moins aussi ridicule que honteuse.

peut dire tout autant des actes qu'inspirent chacun des autres vices de caractère, et des signes ou autres indices par lesquels ils se manifestent. Tout cela nous cause de la honte et doit nous faire rougir.

§ 8. Il y a de la honte encore à ne pas avoir sa part des belles qualités que tout le monde possède, ou du moins que possèdent tous nos semblables, ou la plupart de nos semblables. J'entends par semblables nos compatriotes, nos concitoyens, nos camarades, nos parents, en un mot nos égaux ; car c'est une honte de ne pas avoir autant d'éducation qu'eux, ou tels autres avantages dans la mesure où ils les ont. Si c'est par sa propre faute qu'on semble en manquer, ce n'en est que plus honteux ; car alors c'est par suite d'un vice personnel qu'on paraît être soi-même cause des défauts qu'on a, qu'on a eus, ou qu'on aura. § 9. Quand on éprouve, quand on a éprouvé, ou qu'on doit éprouver des choses

— *On en peut dire tout autant.* Le texte est moins formel. — *Par lesquels ils se manifestent.* J'ai ajouté ceci pour rendre toute la force de l'expression grecque, et pour compléter la pensée. — *Nous cause de la honte*, ou bien : « tout cela est honteux. »

§ 8. *Il y a de la honte encore.* Ici, comme dans les §§ précédents, j'ai été obligé de développer l'expression un peu concise du texte. — *La plupart de nos semblables.* La restriction est nécessaire. A cette occasion, les commentateurs citent l'exemple d'Épaminondas, qui, dans un festin, fut blâmé de ne pas savoir jouer de la lyre comme tout le monde. Voir Cicéron, *Tusculanes*, I, ch. II, p. 30, de l'édition de M. Leclerc, in-18. — *De ne pas avoir autant d'éducation qu'eux.* Ce sera toujours entre les hommes un signe d'infériorité, qui, dans bien des cas, pourra être assez honteux. — *Par sa propre faute.* C'était probablement le cas d'Épaminondas. — *D'un vice personnel.* J'ai ajouté ce dernier mot, qui ressort de tout le contexte.

§ 9. *On en rougit*, ou bien aussi: « On en a honte. » — *Toutes ces com-*

qui peuvent amener le déshonneur et l'opprobre, on en rougit; telles sont toutes ces complaisances où on livre sa personne, et où l'on rend des services dégradants, qui nous font tomber dans le mépris. Si ces actes viennent de la débauche, ils sont honteux, qu'ils soient volontaires ou involontaires; et s'ils sont le résultat d'une violence, ils n'en sont guère moins honteux; car c'est une faiblesse indigne d'un homme, et une lâcheté, de les supporter et de ne pas savoir se défendre.

§ 10. Voilà donc, à des nuances près, tout ce qui peut nous faire rougir.

§ 11. On a vu que la honte est l'appréhension d'un déshonneur qu'on redoute uniquement pour lui-même et non pour ses conséquences. Mais on ne s'inquiète précisément de l'opinion, qui dispose de notre honneur qu'en vue de ceux qui conçoivent cette opinion; et par une suite nécessaire, on n'a honte que devant les personnes dont on tient compte. Or on tient compte de ceux qui nous considèrent, que nous considérons nous-

plaisances. L'expression grecque est plus forte et plus générale. — *Où on livre sa personne.* Le texte dit : « Son corps. » — *Dégradants.* Le texte dit : « honteux. » — *Qui nous font tomber dans le mépris*, et nous exposent aux outrages.— *Ils sont honteux.* Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Ils n'en sont guère moins honteux.* Même remarque. — *Faiblesse indigne d'un homme.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original.

§ 10. *A des nuances près.* L'auteur ne se flatte pas d'avoir épuisé son sujet.

§ 11. *On a vu.* Le texte n'est pas aussi précis. Voir plus haut, § 1. — *Qui dispose de notre honneur.* J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée d'après le contexte. — *De ceux qui ont cette opinion.* La distinction est peut-être un peu subtile ; car il n'y a pas d'opinion, s'il n'y a pas d'abord des personnes qui aient cette opinion. — *Dont on tient compte.* C'est l'expression même du texte. — *Qui nous con-*

mêmes, dont nous voulons être considérés, avec qui nous rivalisons, en un mot tous ceux dont nous ne dédaignons pas l'opinion. § 12. Les personnes dont nous ambitionnons la considération, et que nous-mêmes nous considérons, sont celles qui possèdent quelqu'un de ces biens qu'on apprécie tant dans le monde, ou celles qui disposent pour le moment d'une chose que nous leur demandons avec instance, comme le font les amoureux. Ceux avec qui l'on rivalise sont nos égaux; et ceux dont on recherche l'estime sont les sages qu'on croit dans le vrai plus qu'on n'y est soi-même, comme sont les gens plus âgés que nous et les gens instruits. § 13. On rougit de ce qu'on fait sous les yeux des autres, et au grand jour; d'où vient le proverbe : « La pudeur est dans les yeux. » De là vient aussi qu'on rougit davantage devant ceux

sidèrent. Le texte dit : « Qui nous admirent. » — *Que nous considérons.* Même remarque. Le mot de Considérer a une étymologie assez analogue à celle du mot grec.

§ 12. *Dont nous ambitionnons.* Le mot de l'original est moins fort. — *Qu'on apprécie tant dans le monde.* J'ai précisé un peu plus que le texte. — *Pour le moment.* J'ai ajouté ceci pour rendre toute la force de l'expression grecque. — *Comme le font les amoureux.* Le sentiment est bien choisi, puisqu'il n'y en a pas de plus ardent que l'amour. — *Ceux avec qui l'on rivalise.* Voir le § précédent. — *Dont on recherche l'estime,* ou « la considération. » — *Sont les sages qu'on croit dans le vrai.* Le texte est fort concis ; j'ai dû le développer quelque peu pour être clair.

§ 13. *La pudeur est dans les yeux.* D'après ce qui précède, on voit en quel sens il faut entendre cette sentence, qui autrement serait fausse ; car la pudeur est d'abord dans l'âme; si elle n'y était pas, les yeux pourraient tout supporter. Mais il est vrai que la pudeur se marque dans les yeux plus que partout ailleurs ; et voilà pourquoi on les baisse quand on rougit. Euripide a déjà cette sentence dans le Cresphonte, Frag. XIV, p. 729 de l'édit. de Firmin Didot. — *Devant ceux qui doivent être toujours avec nous.* En un sens, ceci n'est pas exact ; car la longue habitude et la familiarité

qui doivent rester toujours avec nous et ceux qui voient toutes nos actions, parce qu'on est dans les deux cas sous les yeux d'autrui.

§ 14. On est honteux devant les gens qui n'ont pas les défauts qu'on a, parce que leur jugement est dès lors évidemment contraire au nôtre, et devant ceux qui n'ont aucune indulgence pour les personnes qui leur semblent se tromper; car si, comme on le prétend, on ne reproche point aux autres ce qu'on fait soi-même, il est certain qu'on leur reproche ce qu'on ne fait point. On se cache aussi des gens qui racontent à tout le monde ce qu'ils savent, parce qu'il n'y a aucune différence à ne pas paraître coupable, et à ce que notre faute ne soit pas divulguée. § 15. Les gens qui se plaisent à divulguer les choses, ce sont d'abord les victimes d'une injustice cherchant toujours une réparation; puis, les méchantes langues, qui, déchirant sans cesse ceux qui n'ont pas

de tous les instants font qu'on est alors beaucoup moins scrupuleux sur bien des détails de pudeur.

§ 14. *Parce que leur jugement est dès lors... contraire au nôtre*. J'ai suivi la leçon adoptée par les meilleurs éditeurs, et, entre autres, par M. Spengel, qui est aussi le plus récent; il suffit du simple déplacement de quelques mots qui, autrement, n'auraient pas un sens satisfaisant. — *Qui leur semblent se tromper*. Même remarque. — *Ce qu'on fait soi-même*. Ceci n'est pas toujours exact; et l'on voit souvent, comme dit l'Évangile, la paille dans l'œil de son voisin, tandis qu'on ne voit pas la poutre dans le sien. — *Aucune différence à ne pas paraître coupable*. Il faut sous-entendre : « Aux yeux des gens discrets, qui ne vont jamais dire à personne ce qu'ils ont vu. » Il y a dans le texte une sorte d'ambiguïté, que je n'ai pas voulu détruire tout à fait dans la traduction.

§ 15. *Les gens qui se plaisent à divulguer les choses*. Ceci est une digression. Ces observations d'ailleurs sont fort exactes. — *D'abord... puis*. J'ai ajouté ces mots pour que la pensée fût plus nette. — *Cherchant toujours une répa-*

failli, déchirent à bien plus forte raison ceux qui ont commis une faute réelle ; ce sont aussi les gens qui font métier de ne s'occuper que des défauts de leur prochain, comme les bouffons et les auteurs comiques, tous mauvaises langues et aimant à tout publier.

§ 16. On aura de la honte et de l'embarras avec les personnes de qui l'on n'a jamais essuyé de refus ; car alors on a pour elles comme une sorte de considération. C'est ce qui fait qu'on est embarrassé et quelque peu honteux pour refuser les gens qui s'adressent à vous pour la première fois ; car on n'a encore rien fait pour se diminuer dans l'opinion qu'ils ont de vous. § 17. Tel est aussi l'embarras qu'on a envers ceux qui ne recherchent que depuis peu de temps notre amitié ; car ils n'ont encore vu que nos plus beaux côtés. De là, la finesse de la réponse d'Euripide aux Syracusains. Tels

ration. Et qui content leur malheur à tout le monde, espérant toujours trouver des appuis, ou même des vengeurs. — *Déchirent à bien plus forte raison*. Le texte n'est pas aussi précis. — *De leur prochain*, ou « de leurs voisins. »

§ 16. *De la honte et de l'embarras*. J'ai ici un peu développé le texte pour répondre davantage à ce qui suit ; et j'ai ajouté l'idée d'embarras à celle de honte, comme je l'ai fait aussi un peu plus bas. — *Pour se diminuer dans l'opinion*. Le texte n'est pas tout à fait aussi précis.

§ 17. *Tel est aussi l'embarras*. J'ai dû également suppléer ce membre de phrase. — *La réponse d'Euripide aux Syracusains*. Voici l'explication que donne un scholiaste grec sur cette réponse d'Euripide, d'ailleurs tout à fait ignorée. Euripide, envoyé plusieurs fois par Athènes auprès des Syracusains, et jouissant déjà en Sicile d'une grande renommée, n'avait pu persuader à ses auditeurs d'accepter le traité de paix qu'il leur apportait. Dans son dépit, il leur dit : « N'eussiez-vous d'autre motif que notre récente connaissance, vous auriez dû accepter, pour témoigner du cas que vous faites de moi. » Mais comme on ne connaît pas ce fait par une

sont aussi, parmi nos vieilles connaissances, ceux qui ne savent rien de mal sur nous.

§ 18. On ne rougit pas seulement des actes déshonnêtes que nous venons d'indiquer, mais encore des signes qui peuvent les faire soupçonner. Par exemple, on n'a pas honte seulement de se livrer devant d'autres aux plaisirs de l'amour, on rougit encore de tout indice qui les rappelle. On ne rougit pas seulement de faire des choses honteuses ; mais en outre on rougit d'en parler. De même aussi, on ne rougit pas exclusivement devant les personnes dont on vient de parler, mais devant celles qui pourront leur rapporter nos actions, comme leurs serviteurs ou leurs amis.

§ 19. D'une manière générale, on ne rougit pas devant les personnes dont le jugement, en fait de vérité, n'a aucune valeur à nos yeux; on ne rougit ni devant les enfants ni devant les animaux. On n'a pas de honte pour les mêmes choses devant des connaissances ou devant des inconnus : devant ceux qu'on connaît, on

autre autorité, celle du scholiaste a généralement paru insuffisante. — *Parmi nos vieilles connaissances*. La nuance est très-fine.

§ 18. *Que nous venons d'indiquer*, ou « qu'on appelle honteux, qui passent pour honteuses. » — *Qui peuvent les faire soupçonner*. J'ai dû développer un peu le texte. — *Tout indice qui les rappelle*. C'est là ce qui fait que, quand on a vraiment de la pudeur, on s'abstient de toutes les conversations licencieuses.

§ 19. *En fait de vérité*. Il y a quelques manuscrits et quelques éditeurs qui rejettent ces mots; il me semble qu'ils peuvent très-bien être gardés, en leur conservant le sens que je leur donne. — *Ni devant les enfants*. Voir plus haut une pensée à peu près analogue, l. I, ch. XI, § 19. — *Que de ceux que la loi condamne*. Ou bien aussi, l'usage et l'opinion, au lieu de la loi; mais la pensée n'est peut-être pas tout à fait juste. On peut rougir également devant des

rougit de ce qui est véritablement honteux; devant des étrangers, on ne rougit que de ce que la loi condamne.

§ 20. Voici maintenant les positions où l'on est quand on rougit. D'abord, si l'on se trouve en présence de personnes du genre de celles devant qui l'on éprouve de la honte, d'après ce que nous avons dit. Ces personnes étaient toutes celles dont nous sommes considérés, que nous considérons, ou dont nous voulons gagner la considération, ou dont nous attendons un service que nous n'obtiendrions pas d'elles si nous étions déconsidérés à leurs yeux. § 21. Ou bien ces personnes voient directement les choses; et de là, par exemple, la harangue de Cydias sur la répartition des terres de Samos, invitant les Athéniens à se figurer que les Grecs, rangés en cercle autour d'eux, allaient voir le

étrangers de tout ce qui est naturellement mal.

§ 20. *Les positions.* Plutôt que « les dispositions, » comme le contexte le prouve. — *D'après ce que nous avons dit.* Voir un peu plus haut, § 11. — *Considérés.* Ou « admirés. » — *Considérons.* Même remarque. — *Déconsidérés.* Le texte dit presque : « déshonorés ; » j'ai préféré un mot un peu moins fort. Mais les deux idées sont justes également l'une et l'autre.

§ 21. *Cydias.* On connaît très-peu ce personnage, qui d'ailleurs se recommande par les sentiments que lui prête ici Aristote. On le fait vivre, d'ordinaire, dans la CVII[e] olympiade, ce qui correspondrait à l'année 352 av. J.-C. Mais la répartition des terres, à Samos, se fit après que les Athéniens eurent réduit les Samiens, qui s'étaient insurgés contre leur hégémonie. La soumission de Samos, attaquée par Périclès et défendue par Mélissus, est de l'année 439. Ainsi c'eût été après un siècle environ, que Cydias eût parlé de l'iniquité des Athéniens. C'est peu probable, et il faut croire que le Cydias dont il est question ici était contemporain de Périclès; le contexte semble même l'affirmer, puisque Cydias « voit directement » les choses qu'il blâme. Il n'est question de Cydias ni dans Thucydide ni dans Xénophon. — *Invitant les Athéniens.* C'est une

décret qu'on rendrait, et ne l'apprendraient pas seulement par ouï-dire; ou bien, ces personnes nous tiennent de près et connaîtront certainement notre conduite. C'est là ce qui fait que, dans les revers, on fuit les regards de ses rivaux; car les rivaux ont toujours de la considération pour nous. § 22. On a encore de la honte quand on a quelque fait ou quelque circonstance à cacher pour soi, pour ses ancêtres, ou pour d'autres personnes avec qui l'on a des liens étroits, en un mot, pour des personnes de qui nous avons à rougir nous-mêmes. Ce sont d'abord celles que nous venons de nommer, mais en outre celles qui se rattachent à nous: par exemple, ceux qui ont reçu nos leçons ou nos conseils. On peut ranger même dans cette classe ceux de nos égaux avec qui nous sommes en lutte; car par la honte qu'on ressent à leur égard, il y a une foule de choses qu'on fait ou qu'on ne fait pas. § 23. Quand

prosopopée. — *Nous tiennent de près*. Ou sont nos voisins. — *Notre conduite*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Dans les revers*. Ou « dans le malheur. » — *De la considération pour nous*. Ceci peut sembler assez singulier au premier abord; mais au fond l'idée est juste ; car on n'est pas le rival de quelqu'un dont on ne tient pas compte.

§ 22. *Quelque fait ou quelque circonstance*. La nuance n'est pas plus marquée dans l'original que dans ma traduction, et la différence est difficile à saisir. Par Fait, l'auteur entend peut-être le passé, et par Circonstance le présent. Peut-être alors pourrait-on aussi traduire : « un fait passé ou actuel. » — *A cacher*. Et par conséquent, dont on peut rougir. — *On a des liens étroits*. C'est la force de l'expression grecque, qui, d'ailleurs, est un peu vague. — *Celles que nous venons de nommer*, un peu plus haut, § 20. — *Qui se rattachent à nous*. Le sens de l'expression n'est pas très-net. — *Ceux de nos égaux*. Le texte dit précisément : « de nos pareils. » — *La honte*. Ou « l'embarras, » pour prendre une expression moins forte.

on doit être vu, et qu'on doit de nouveau passer sans voile sous les regards de ceux qui savent ce que nous avons fait, on est plus porté à ressentir de la honte. C'est le mot du poëte Antiphon, quand on le conduisait au supplice par l'ordre de Denys, et qu'il voyait ses compagnons de mort se couvrir le visage, en passant par les portes de la ville : « Pourquoi vous cacher, leur dit-il ? » Est-ce qu'aucun de ceux qui vous voient à cette » heure doit vous revoir demain ? »

§ 24. Voilà ce qu'on peut dire de la honte. On voit du reste que c'est en recourant aux arguments contraires que nous connaîtrons l'effronterie, qui a toute honte bue.

§ 23. *De nouveau.* J'ai ajouté ces mots pour rendre toute la force de l'expression grecque. — *Plus porté.* Sous-entendu : « que quand les gens ne doivent plus vous revoir. » C'est le sens qu'indique la réponse du poëte Antiphon. — *Le mot du poëte Antiphon.* Il a été question du poëte Antiphon, plus haut dans ce livre II, ch. II, § 13, où Aristote a cité un vers de son *Méléagre*. Il semblerait que cet Antiphon est différent d'Antiphon, l'orateur, dont Thucydide fait un si magnifique éloge, VIII, ch. LXVIII; mais, d'après le récit de Plutarque, *Vies des Orateurs*, p. 1014, édit. de Firmin Didot, Antiphon l'orateur et Antiphon le poëte seraient une seule et même personne. Antiphon, selon Plutarque, aurait été mis à mort par Denys pour sa fière réponse : « Quel est l'airain le meilleur? aurait demandé le tyran. — Celui dont sont faites les statues d'Harmodius et d'Aristogiton, » aurait répondu le poëte-orateur. Une autre version fait mourir Antiphon sous la tyrannie des Quatre-Cents, qu'il avait contribué à établir. Ce qui est certain, d'après le témoignage contemporain de Thucydide, c'est que, à un certain moment, il dut défendre sa tête contre eux.

§ 24. *Aux arguments contraires.* Voilà l'idée de l'orateur qui reparaît; il semble qu'on l'a un peu trop perdue de vue dans tout ce chapitre, ou du moins on ne l'a pas assez souvent rappelée. — *Qui a toute honte bue.* J'ai ajouté cette locution proverbiale, pour faire reparaître ici le mot de Honte impliqué dans l'étymologie même du mot grec.

CHAPITRE VII.

Des bienfaits et des services rendus; les personnes, les motifs, les circonstances; définition du bienfait; importance plus ou moins grande du service rendu selon les occasions. Arguments en sens contraires pour montrer ou nier le devoir de la reconnaissance.

§ 1. Nous définirons d'abord ce que c'est que le bienfait, afin que l'on comprenne quels sont les gens à qui l'on fait du bien gratuitement, pour quels motifs on le fait, ou dans quelles dispositions on est soi-même quand on rend un service gratuit. Un bienfait, dans le sens où celui qui éprouve ce sentiment est appelé bienfaisant, peut se définir : le service rendu à celui qui en a besoin, non en échange d'une autre chose, ni pour un intérêt personnel quelconque de celui qui rend ce service, mais uniquement en vue de celui qui le reçoit. La valeur du service s'agrandit, quand celui à qui on le rend en a un besoin pressant, quand il s'applique à des

Ch. VII, § 1. *Le bienfait.* Il y a dans l'expression grecque une idée de gratuité que j'ai ajoutée un peu plus bas, mais que je n'ai pu reproduire directement dans le mot que m'offrait notre langue. — *Gratuitement.* Ce mot, que j'ai ajouté, ressort de tout le contexte. — *Gratuit.* Même observation. — *Dans le sens où celui qui éprouve ce sentiment.* La phrase du texte est embarrassée comme l'est ma traduction. Je n'ai pas pu d'ailleurs reproduire toutes les similitudes de mots qu'a l'original. — *Qui en a besoin.* Et non qui le demande; car l'idée de gratuité et de désintéressement absolu serait moindre, si le service était demandé, et non rendu spontanément. — *De celui qui rend le service.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *A qui on le rend.* Même observation. — *Ou*

choses grandes et difficiles, ou à des circonstances de ce genre, ou quand on est le seul, le premier, ou le plus empressé, à le rendre. § 2. Dans ce cas, les besoins sont les désirs qu'on éprouve, et surtout pour les choses dont la privation est douloureuse, et spécialement les passions, par exemple, celles de l'amour. Tels sont encore les besoins qu'on a dans les souffrances corporelles et dans les dangers; car dans le péril, comme dans la douleur, on a le désir d'en être délivré. Voilà comment dans la misère ou dans l'exil le moindre service inspire de la reconnaissance, à cause de l'urgence du besoin, ou à cause des circonstances. C'est le mérite de l'homme qui dans le Lycée donna une simple natte.

§ 3. Telles sont donc les conditions les plus ordi-

Le plus empressé. Ou bien « qu'on rend le service plus complétement que personne ne le fait. »

§ 2. *Les besoins sont les désirs qu'on éprouve.* Le besoin est toujours et nécessairement accompagné du désir de le satisfaire. — *Celles de l'amour.* On ne voit pas bien comment, en fait d'amour, il est possible de rendre service dans le sens et avec les restrictions qu'on vient d'indiquer plus haut. — *Les besoins qu'on a.* Ou « les désirs. » — *Le désir d'en être délivré.* J'ai ajouté ceci pour que la pensée fût exprimée plus complétement. — *Inspire de la reconnaissance.* Ici l'auteur grec peut se servir d'un mot dont l'étymologie est la même que celle du mot que j'ai dû rendre par Bienfait. Notre langue ne m'a pas offert cette facilité. — *Le mérite de l'homme.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Dans le Lycée.* On ne sait à quoi Aristote fait allusion dans ce passage; et l'explication qu'essaye de donner le scholiaste est tellement vague qu'elle n'indique ni la personne, ni le fait, ni l'occasion. D'ailleurs, la pensée générale reste assez claire. M. Stahr, *Aristotelia*, I[re] partie, p. 108, en note, semble croire que cette allusion pourrait bien se rapporter à quelque circonstance de la vie d'Aristote lui-même; c'est peu probable. — *Une simple natte.* J'ai ajouté l'épithète pour rendre la pensée un peu plus saillante.

§ 3. *Ou même plus décisives.* La nuance est très-délicate. C'est en quelque sorte un minimum

naires où le bienfait a lieu; et si ce ne sont pas précisément celles-là, ce sont des conditions analogues, ou même plus décisives.

§ 4. Maintenant qu'on sait dans quelles circonstances le bienfait se produit et à qui il s'adresse, et les qualités qu'il suppose, on voit clairement d'où il faut tirer ses arguments pour démontrer que les gens sont ou ont été dans cette situation de peine et de besoin, ou bien que, dans une telle nécessité, ils ont rendu ou rendent actuellement le service qui constitue le bienfait. § 5. On verra aussi non moins clairement comment on peut nier que le service ait été rendu, et décharger son client de toute reconnaissance. Ainsi, l'on dira que les prétendus bienfaiteurs ne rendent ou n'ont rendu service que dans leur intérêt personnel; et ce n'est pas là ce qu'on entend par un bienfait; ou bien, on dira que c'est par hasard ou par contrainte qu'ils ont rendu service; ou bien encore, qu'ils n'ont fait que restituer ce qu'ils devaient et qu'ils n'ont pas réellement donné, qu'ils le

qui a été indiqué précédemment.

§ 4. *D'où il faut tirer ses arguments.* Voilà le sujet spécial de la rhétorique, qui reparaît comme à la fin du chapitre précédent. — *Sont ou ont été dans cette situation.* Qu'ils reçoivent, ou qu'ils ont reçu, un service. — *Ils ont rendu ou rendent actuellement.* Ceci correspond tout à fait au premier membre de phrase.

§ 5. *Décharger son client.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Les prétendus bienfaiteurs.* J'ai ajouté l'épithète pour faire ressortir la pensée. — *Ce n'est pas là ce qu'on entend.* Voir, en effet, la définition du bienfait, au § 1. — *Par hasard ou par contrainte.* Et par conséquent, sans volonté et même contre la volonté. — *Ils n'ont fait que restituer.* Dans toute cette phrase, j'ai formulé les choses plus nettement que le texte. — *Qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent.* Il est possible quelquefois qu'on ne fasse que rendre quand on croit donner. — *Un prêt*

sachent ou l'ignorent ; enfin, que, dans les deux cas, c'est simplement un prêté rendu, et qu'en ce sens non plus il n'y a pas de bienfait sérieux. Pour appuyer ces raisonnements, il faut s'adresser à toutes les catégories ; car du moment qu'il y a bienfait, c'est qu'il s'agit de telle chose, en telle quantité, de telle qualité, dans tel temps, dans tel lieu, etc.

§ 6. La preuve, c'est que, dans cette occasion, on a fait moins pour nous que pour d'autres ; qu'on a fait la même chose, ou autant, ou même davantage, pour des ennemis, et que par conséquent ce n'est pas pour nous qu'on a agi comme on l'a fait. On peut dire encore qu'on n'a donné que de mauvaises choses tout en sachant qu'elles étaient mauvaises ; et personne ne peut convenir avoir besoin de choses sans valeur.

§ 7. Voilà ce que c'est que le bienfait, et comment on peut se dispenser de la reconnaissance.

rendu. Le texte dit précisément : « C'est pour quelque chose, » et alors ce n'est plus un véritable service : c'est un calcul ou une dette. — *A toutes les catégories*. Qui sont au nombre de dix, comme on sait; voir ma traduction de la *Logique*, t. I, p. 58, *Catégories*, ch. IV, § 1. Il est possible, d'ailleurs, que toute cette phrase sur les catégories soit une interpolation ; car elle arrête un peu le cours de la pensée, que continue le § 6.

§ 6. *Dans cette occasion*. J'ai ajouté ceci. — *On a moins fait pour nous*. Bien des traducteurs ont compris qu'il s'agissait de circonstances moins importantes dans lesquelles le service nous aurait été rendu, au lieu de comprendre que ce service fût moindre. — *Que pour d'autres*. Ou peut-être pour des ennemis, en sous-entendant ici ce qui est exprimé dans la phrase suivante. — *Que.... ce n'est pas pour nous qu'on a agi*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Tout en sachant qu'elles étaient mauvaises*. Même observation.

§ 7. *Voilà ce que c'est que le bienfait*. Il aurait fallu rattacher plus directement ce paragraphe à

CHAPITRE VIII.

De la pitié; causes, personnes, dispositions morales; définition de la pitié; il ne faut être ni trop malheureux ni trop heureux pour éprouver de la pitié; conditions morales où l'on doit être; partie intéressée et personnelle du sentiment de la pitié. Il faut croire à l'honnêteté et à l'innocence des gens. Causes et occasions de la pitié. Diopithe. Personnes qui sont l'objet de notre pitié; exemple d'Amasis; les événements trop éloignés dans le passé ou dans l'avenir ne nous causent pas de pitié; effets du théâtre; le malheur actuel excite plus vivement notre pitié.

§ 1. Expliquons maintenant quelles sont les choses qui excitent notre pitié, quels sont les gens qui la provoquent, et dans quelles dispositions nous sommes quand nous l'éprouvons. La pitié est la douleur que nous ressentons à la vue d'un malheur qui semble capable de perdre, ou d'affliger, une personne qui ne le mérite pas, qui pourrait nous atteindre nous-mêmes ou quelqu'un des nôtres, et qui de plus paraît être assez proche; car évidemment il faut absolument, pour que notre pitié s'émeuve, que nous pensions qu'un malheur de ce

l'art de la rhétorique et à l'usage que l'orateur peut faire de tous ces arguments.

Ch. VIII, § 1. *Notre pitié*. J'ai mis Notre pitié, au lieu de La pitié d'une manière générale, à cause du reste de la phrase. — *Les choses... les gens... quelles dispositions*. Ce sont toujours les trois espèces de considérations auxquelles l'auteur s'arrête. — *La pitié est la douleur*. Définition de la pitié, correspondant à toutes les définitions antérieures. — *Qui ne le mérite pas*. C'est d'ordinaire la condition de la pitié; mais la pitié peut s'adresser aussi à des coupables. — *Qui pourrait nous atteindre*. On éprouve souvent de la pitié, sans aucun retour sur soi-même. — *Assez proche*. Ceci sera expliqué par ce qui sera dit plus

genre pourrait aussi nous frapper, nous ou ceux que nous aimons, et que ce malheur est tout pareil ou du moins analogue à celui dont il s'agit dans la définition donnée. § 2. C'est là ce qui fait que les gens ruinés de fond en comble n'ont plus de pitié pour personne, parce qu'ils croient qu'ils n'ont plus rien à souffrir, après avoir tout souffert. C'est là encore ce qui fait qu'il n'y a pas non plus de pitié dans le cœur de ceux qui sont au faîte de la prospérité, et qui n'ont plus que de l'insolence; car, s'imaginant qu'ils jouissent de tous les biens possibles, il est clair aussi qu'ils se figurent être à l'abri de tous les maux; et cette sécurité même est un de leurs biens.

§ 3. On a au contraire le cœur ouvert à la pitié, quand on se croit exposé à souffrir, parce qu'on a déjà souffert et qu'on a échappé au malheur; quand on est

loin, § 11. — *Nous frapper nous ou ceux que nous aimons*. Ceci est une répétition de ce qui vient d'être dit. — *Dans la définition donnée*. Cette fin de phrase paraît assez inattendue.

§ 2. *Ils croient qu'ils n'ont plus rien à souffrir*. Dans la réalité, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi, et quand on est excessivement malheureux, on n'éprouve de pitié pour personne, parce qu'on est uniquement occupé de ses propres maux. — *Qui sont au faîte de la prospérité*. Cette observation est pleine de justesse. — *Et qui n'ont plus que de l'insolence*. C'est l'effet ordinaire de la puissance exagérée, sur l'âme de l'homme. En tout temps, les chefs des peuples ont offert de ces tristes exemples, non pas qu'ils soient plus mauvais que d'autres; mais c'est le pouvoir dont ils disposent qui les corrompt et les enivre. — *De tous les biens possibles*. Ce serait plutôt : « s'imaginant qu'ils jouissent de biens qui dureront toujours. » — *Cette sécurité même*. Le texte n'est pas aussi formel.

§ 3. *Le cœur ouvert à la pitié quand on se croit exposé à souffrir*. La pensée n'est pas aussi développée dans l'original. — *Et qu'on a échappé au malheur*. Ad-

vieux, parce que l'âge nous a appris à réfléchir sur les choses et nous a donné une rude expérience; quand on est malade, et plus encore quand on est par trop craintif; quand on est éclairé, parce qu'alors on voit juste; quand on a des parents, des enfants, des femmes, parce que tous ces êtres nous sont chers et qu'ils peuvent souffrir les maux dont on vient de parler. § 4. On est encore accessible à la pitié si l'on n'est pas dans l'accès d'une de ces passions qui tiennent au courage, la colère, par exemple, et l'audace aveugle; car alors on ne songe guère à l'avenir. On ne ressent pas non plus la pitié quand on est dans ces sentiments qui nous portent à insulter les autres; car alors nous ne nous figurons guère que nous puissions avoir à subir quelque malheur. Pour ressentir la pitié, il faut être entre ces extrêmes. Il ne faut pas non plus être en proie à une grande frayeur; car des esprits épouvantés ne peuvent être à la pitié, préci-

dition très-fine et très-nécessaire. — *Quand on est malade*. Ceci aurait exigé un peu plus de développement. La remarque est vraie; mais elle demandait à être expliquée. — *Par trop craintif*. J'ai pris cette tournure pour rendre la force du comparatif qu'emploie le texte grec. — *Nous sont chers*. L'original dit avec plus d'énergie : « parce que tous ces êtres sont nôtres. » — *Dont on vient de parler*. Voir la définition donnée plus haut, § 1.

§ 4. *L'accès d'une de ces passions qui tiennent au courage*. Le texte est beaucoup moins développé; mais sa concision est obscure, et je n'ai pu la garder. — *L'audace aveugle*. J'ai ajouté ce dernier mot, pour rendre toute la force de l'expression grecque. — *On ne ressent pas non plus la pitié*. On pourrait comprendre aussi : « On ne songe pas plus à l'avenir. » — *Qui nous portent à insulter les autres*. Ou d'une manière plus générale : « à l'insolence. » — *Nous ne nous figurons guère*. Ceci répète en partie ce qui a été dit plus haut, à la fin du § 2. — *Entre ces extrêmes*.

sément parce qu'ils sont tout entiers à leur propre émotion. § 5. On n'a de pitié aussi que quand on croit à l'honnêteté de quelques hommes; car si l'on pensait qu'il n'y a pas un seul homme honnête, on les croirait tous dignes du malheur qui les frappe. En un mot, on n'est ému de pitié que quand on se souvient de ce qu'on a souffert, soi ou les siens, ou bien quand on peut redouter, pour soi ou les siens, un malheur semblable.

§ 6. Voilà ce que sont les cœurs accessibles à la pitié. Voici maintenant, d'après notre définition même, les causes qui la suscitent en nous. § 7. Toutes les choses, pénibles ou douloureuses, qui peuvent compromettre la position de nos semblables, émeuvent notre pitié, ainsi que toutes celles qui peuvent leur ôter la vie, et tous ces désastres affreux que cause le hasard. J'entends par

Le texte est un peu moins précis. — *Une grande frayeur*. Qui, pour le moment tout au moins, est aussi une sorte de grand malheur. — *Leur propre émotion*. Ou, si l'on veut : « leur propre souffrance. »

§ 5. *A l'honnêteté de quelques hommes*. Il faut peut-être ajouter : « tout au moins. » Jusqu'à preuve contraire, sur chaque individu, le mieux est de croire à l'honnêteté générale des hommes. — *On les croirait tous dignes du malheur*. C'est là l'origine de la misanthropie, parce que le misanthrope ne s'aperçoit pas qu'il a lui-même aussi ses défauts et ses vices. — *En un mot*. Ceci est plutôt une répétition qu'un résumé de ce qui précède.

§ 6. *Ce que sont les cœurs*. L'expression du texte est beaucoup plus vague. — *D'après notre définition même*. Plus haut, § 1.

§ 7. *La position de nos semblables*. J'ai pris le mot le plus général que j'ai pu. — *Qui peuvent leur ôter la vie*. Le texte dit un peu moins précisément peut-être : « qui peuvent les détruire. » Il y a, du reste, dans le texte deux expressions qui sont assez analogues et dont la différence est très-légère. Quelques éditeurs ont retranché l'une des deux; je crois qu'il faut les conserver l'une et l'autre; et j'ai tâché de marquer la nuance dans ma traduction. — *J'entends par les choses douloureuses*. Ce développement

les choses douloureuses et fatales, la mort, les blessures, les accidents corporels, la vieillesse, la maladie, et la misère, qui fait mourir de faim. Les maux que cause le hasard, c'est de nous priver de nos amis ou d'en réduire le nombre; car c'est une chose bien digne de pitié que d'être arraché à ses amis et à ses parents. Les maux dont la fortune dispose ce sont encore : la laideur, la faiblesse, les infirmités, un malheur qui nous arrive d'un côté précisément d'où nous n'attendions que du bien, et surtout si cette déception se répète. C'est même encore un bien qui nous arrive trop tard après nos souffrances : comme par exemple les présents que le grand roi envoyait à Diopithe, et qui n'arrivèrent qu'après sa mort. Enfin c'est un bien qui nous man-

n'est peut-être pas très-nécessaire, parce que tout cela est trop évident, de l'accord de tout le monde. — *Que d'être arraché à ses amis, à ses parents.* C'est le sentiment de l'humanité entière sur cette terrible énigme de la mort. Aristote n'avait pas ici à pousser plus loin la question; mais il est remarquable qu'il ne l'ait discutée dans aucun de ses ouvrages. — *La laideur, la faiblesse, les infirmités.* Voir la *Morale à Nicomaque*, l. III, ch. VI, § 14, p. 32 de ma traduction. — *Cette déception se répète.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Diopithe.* On ne sait pas précisément ce qu'était ce Diopithe. Le Scholiaste l'appelle *Diopathès*, et à l'occasion de ce nom, il forge une histoire qui n'est que l'amplification de notre passage. Le nom de Diopithe se représente trois fois dans Aristophane. Un Diopithe, dans les *Chevaliers*, v. 1085, édit. de Firmin Didot, est l'ami de Nicias, et passe pour avoir les mains crochues, soit à cause de cette conformation physique, soit à cause de sa cupidité; l'autre, dans les *Guêpes*, vers 380, est un orateur des plus véhéments et s'emportant jusqu'à la fureur; enfin, le troisième, dans les *Oiseaux*, vers 988, est un devin qui passe aussi pour cupide et vénal. Il est possible que le personnage dont parle ici Aristote soit un de ceux-là. Démosthène, *Oratio de Chersonneso*, p. 49, § 6, édit. de Firmin Didot, nomme un Diopithe,

que, ou un bien dont nous ne pouvons pas jouir quand nous l'avons.

§ 8. Telles sont les causes qui peuvent provoquer la pitié.

§ 9. On a pitié des gens que l'on connaît, pourvu qu'ils ne soient pas très-proches de nous ; car dans ce cas, on a pour eux les mêmes sentiments qu'on aurait pour soi. C'est ainsi qu'Amasis, dit-on, put ne pas verser de larmes en voyant conduire son fils à la mort, tandis qu'il pleura de voir un de ses amis réduit à mendier ; c'est que ce dernier spectacle était digne de pitié, et que l'autre était effroyable. § 10. Ce qui cause l'effroi est tout autre chose que ce qui cause la pitié ; l'affreux chasse la pitié, et sert souvent à faire naître un

général des Athéniens. — *C'est un bien qui nous manque*. Il faut que ce bien soit considérable pour que la privation puisse inspirer de la pitié.

§ 8. *Telles sont les causes*. Voir plus haut, § 1.

§ 9. *Pourvu qu'ils ne soient pas trop proches*. Cette restriction répond à l'histoire d'Amasis rapportée un peu plus bas. — *Amasis, dit-on*. Les éditeurs ont remarqué que cette histoire concernait non Amasis, mais son fils Psamménite. Elle est racontée tout au long dans *Hérodote*, l. III, ch. XIV, p. 136, édit. Firmin Didot. On a signalé cette erreur et ce lapsus de mémoire d'Aristote; mais on a remarqué aussi que, comme Psamménite est appelé encore le fils d'Amasis, il suffisait d'une seule lettre omise par un copiste pour que le texte fût correct. C'est alors le copiste, et non Aristote, qui se serait trompé. — *Conduire son fils à la mort*. Et sa fille en esclavage, si l'on s'en rapporte à Hérodote. — *Un de ses amis*. Hérodote dit plutôt : « Un de ses commensaux. » — *Réduit à mendier*. Hérodote dit plutôt : « Réduit à n'avoir que ce qu'un mendiant peut posséder, » après avoir eu de grandes richesses. — *Était digne de pitié*. Voir plus haut, § 4, sur la disposition moyenne où l'on doit être pour éprouver de la pitié.

§ 10. *Est tout autre chose*. Et beaucoup trop violent pour n'exciter que la pitié. — *L'affreux*. Cette expression, qui correspond

sentiment tout contraire, bien que l'affreux même puisse provoquer la pitié quand il n'est qu'imminent. Nous éprouvons de la pitié pour ceux qui nous ressemblent par l'âge, par le caractère, par les aptitudes, par la situation, par la naissance; car en eux nous voyons plus clairement que le malheur pourrait aussi nous atteindre. En un mot, on doit comprendre par tout ceci que les malheurs qu'on redoute pour soi émeuvent notre compassion, quand on les voit arriver à d'autres.

§ 11. Si les malheurs que nous voyons de près provoquent notre pitié, ceux qui ont mille ans de date ou qui n'arriveront que dans mille ans, n'émeuvent pas du tout notre compassion, ou l'émeuvent tout autrement, parce que nous ne les craignons pas ou parce que nous les avons oubliés. Par une suite nécessaire, en faisant concourir sur le théâtre la figure, la voix, le costume, et tous les moyens de la scène, on émeut plus

tout à fait à celle du texte, me paraît admissible dans notre langue. — *Quand il n'est qu'imminent.* Et qu'il n'est pas encore actuel. — *Ceux qui nous ressemblent.* Sans être nos proches parents, ni nos intimes amis. — *Notre compassion.* Le texte dirait plus précisément : « notre pitié. »

§ 11. *Qui ont mille ans de date.* Dès le temps d'Aristote, on pouvait parler d'événements qui avaient cette date reculée. La guerre de Troie avait déjà plus de huit cents ans, et ce n'était pas le plus ancien souvenir des légendes grecques. Œdipe et Thésée sont encore antérieurs d'un ou deux siècles. Le texte dit d'ailleurs emphatiquement : « dix mille ans. » — *En faisant concourir.* Voir dans la *Poétique*, ch. XVII, § 1, p. 92 de ma traduction, une expression pareille à celle dont Aristote se sert ici. — *On émeut plus vivement les spectateurs.* L'expression du texte est encore plus forte, et on pourrait comprendre que les spectateurs mêmes font en quelque sorte par-

vivement les spectateurs, parce qu'on nous met alors sous les yeux le malheur qui doit nous apitoyer, soit qu'il doive avoir lieu plus tard, soit qu'il soit déjà accompli. § 12. C'est là ce qui fait aussi qu'on est bien plus ému d'une catastrophe récente, ou d'un désastre qui est tout à fait imminent. Parfois, il suffit de quelques souvenirs, de quelques gestes, pour exciter la pitié : par exemple les vêtements de ceux qui auront succombé, et tout ce qui rappelle leur mémoire ; les paroles prononcées au milieu du malheur, comme celles des mourants. On s'apitoye surtout si des gens qui sont si cruellement éprouvés, sont honnêtes. C'est que, dans tous ces cas, les maux qui sont si proches de nous nous disposent d'autant plus à la pitié, parce que l'infortune nous semble imméritée et qu'elle nous frappe les yeux.

tie de l'action et qu'ils y concourent pour leur part.

§ 12. *D'une catastrophe récente*. Parce qu'on est en quelque sorte sous le coup même de l'émotion. — *De quelques gestes*. L'expression du texte n'est peut-être pas tout à fait aussi précise. — *Les vêtements de ceux qui auront succombé*. On dirait qu'Aristote a ici un pressentiment de ce qui se passa après la mort de César ; voir Plutarque, *Brutus*, ch. xx, p. 1183, édit. Firmin Didot. — *Sont honnêtes*. Parce que, s'ils sont coupables, le malheur qui les atteint semble un juste châtiment ; et la pitié se refroidit d'autant. — *Et qu'elle nous frappe les yeux*. C'est là un des secrets du théâtre, qui nous met actuellement sous les yeux des faits que notre imagination ne ressuscite qu'imparfaitement ; c'est ainsi qu'il pénètre les spectateurs de terreur et de pitié. Mais sur la scène, on regarde moins à l'innocence et à la culpabilité que dans la vie même, qui est le théâtre véritable des choses.

CHAPITRE IX.

De l'indignation contraire à la pitié; leurs rapports et leurs différences ; de l'envie ; en quoi elle diffère et en quoi elle se rapproche de la pitié et de l'indignation; leurs conséquences; causes de l'indignation, personnes, dispositions morales, succès immérités, fortune des parvenus; citation d'Homère; personnes qui ressentent le plus vivement l'indignation. Applications à l'art de l'orateur.

§ 1. L'opposé de la pitié, c'est, dans la plupart des cas, ce qu'on peut appeler l'indignation ; car l'affliction que nous causent des malheurs immérités a pour contraire en quelque sorte, tout en venant d'un même sentiment, l'affliction que nous causent des succès illégitimes. Ces deux douleurs naissent également d'un sentiment honnête. Nous faisons bien devant des malheureux qui n'ont pas mérité leur sort de partager le poids de leurs souffrances et d'y compatir de pitié; mais il n'est pas moins juste de nous sentir pris d'indignation à la vue de gens qui réussissent sans en être dignes. Tout événement qui ne répond pas au mérite est inique à nos yeux ; et c'est là ce qui fait que nous

Ch. IX, § 1. *Ce qu'on peut appeler*. Cette tournure restrictive prouve qu'en grec l'expression dont se sert l'auteur paraissait aussi peu spéciale que celle dont nous nous servons dans notre langue. — *Des malheurs immérités... des succès illégitimes*. Ces répétitions sont dans le texte. — *D'un sentiment honnête*, ou aussi « d'un cœur honnête. » — *Le sentiment de*

attribuons même aux Dieux le sentiment de l'indignation. § 2. Il semblerait que l'envie aussi est opposée de la même manière à la pitié, parce que l'envie tient de très-près à l'indignation et paraît identique. Cependant elle ne doit pas se confondre avec elle. L'envie est bien également une douleur qui nous trouble à l'occasion de la prospérité d'autrui ; mais elle ne s'attache pas à l'homme que nous trouvons indigne de réussir, mais à l'homme qui est notre égal et notre semblable. § 3. Une même nuance, qui peut se retrouver dans ces deux affections, c'est qu'il n'y a ni dans l'une ni dans l'autre de retour sur soi-même, et qu'elles ne concernent uniquement que le prochain. Il n'y aurait plus alors, d'une part de l'envie, ni d'autre part de l'indignation ; mais le sentiment se réduirait à la crainte, si l'on n'avait de la douleur et du trouble que parce qu'on verrait quelque malheur pour soi dans le succès d'un autre.

l'indignation. Voir la *Morale à Nicomaque,* l. II, ch. VII, § 16, p. 96 de ma traduction, et la *Grande Morale,* l. I, ch. XXV, p. 78; voir aussi, un peu plus bas, la citation d'Homère sur l'indignation de Jupiter, § 11.

§ 2. *L'envie aussi est opposée.* L'envie est un sentiment à part. — *Et paraît identique.* Le texte n'est pas tout à fait aussi précis. — *Qui est notre égal.* Ou du moins, que nous regardons comme notre égal.

§ 3. *De retour sur soi-même.* Ceci semble d'abord peu exact en ce qui concerne l'envie; mais en y regardant de plus près, on voit que cette analyse est profondément vraie. L'envieux ne pense pas à satisfaire ses propres intérêts ; il ne désire que ruiner son rival. — *De retour sur soi-même.* Ma traduction est plus formelle que le texte. — *Il n'y aurait plus alors.* Même remarque. Voir aussi sur ces nuances un passage des *Topiques*, l. II, ch. II, § 3, p. 64 de ma traduction. Cicéron, dans une de ses lettres à Atticus, l. V, lettre 19, tout à la fin, marque

§ 4. Il est clair d'ailleurs que les conséquences de ces affections sont toutes contraires. Si l'on est affligé des malheurs d'un innocent, on se réjouira, ou du moins on sera insensible, aux malheurs de celui qui les mérite. Par exemple, quand les parricides et les assassins reçoivent la peine de leurs crimes, il n'est pas un honnête homme pour s'en affliger; loin de là, il faut s'en montrer satisfait, tout comme on l'est de la prospérité de ceux qui en sont dignes. De part et d'autre, c'est justice, et il n'y a là qu'un motif de contentement pour tout cœur honnête; car il peut s'attendre à obtenir lui aussi tout ce qu'a obtenu son semblable. § 5. Toutes ces affections ont leur source dans le même sentiment, tout comme les affections contraires répondent à un sentiment contraire. Quand on se réjouit du mal d'autrui, c'est qu'on est envieux également du bien qui lui arrive; car si l'on est peiné d'un bonheur qui survient et se réalise,

la différence entre l'indignation et l'envie, en citant textuellement les deux mots grecs.

§ 4. *Les conséquences de ces affections*. C'est souvent une excellente manière de juger les choses et les sentiments, que de regarder à leurs conséquences. — *S'en montrer satisfait*. Le texte va même jusqu'à dire : « S'en réjouir. » J'ai dû atténuer un peu l'expression; mais on peut, en effet, se réjouir de la prospérité de ceux qui méritent leur succès. — *De contentement*. Même observation. Cicéron semble avoir eu ce passage sous les yeux en écrivant ses *Tusculanes*, l. IV, ch. VIII, p. 20, édit. in-18, V. Leclerc.

§ 5. *Toutes ces affections... dans le même sentiment*. Les deux expressions ont beaucoup de rapport, et l'on pourrait aussi bien mettre le sentiment à la place des affections, et réciproquement. L'original est beaucoup plus vague; et par conséquent, cette tautologie y est moins apparente. — *Les affections contraires... à un sentiment contraire*. Même remarque. — *Quand on se réjouit*. L'idée de Se réjouir est impliquée dans le mot du texte,

on est par cela même nécessairement réjoui de voir ce bonheur manquer ou se détruire. Aussi, tous les sentiments de cet ordre éteignent-ils en nous toute pitié ; ils diffèrent par les côtés que nous avons dits, et ils sont tous également faits pour empêcher la pitié de naître en nous.

§ 6. Quant à l'indignation, il nous faut d'abord indiquer contre qui elle s'éveille, quelles causes la provoquent, et les dispositions morales où elle nous met. Après ces détails, nous passerons à la suite de cette étude. § 7. Un premier point qui ressort de ce que nous venons de dire, c'est que, si l'indignation est la peine qu'on éprouve à la vue de succès qui ne sont pas mérités, il en résulte clairement qu'on ne peut être peiné de tous les succès indifféremment. Que quelqu'un soit juste, courageux, ou fermement attaché à la vertu, il

qui est composé. — *Manquer ou se détruire*. Je fais rapporter les deux mots du texte au bonheur ; mais le second pourrait se rapporter aussi à la personne. On désirerait alors la destruction de celui auquel on porterait envie. — *Également faits pour empêcher*. On peut comprendre aussi qu'ils peuvent être également *utiles* à l'orateur pour empêcher la pitié de ses auditeurs. Peut-être même ce dernier sens se rapporterait-il davantage à la fin du chapitre; voir plus bas, § 17.

§ 6. *Contre qui..., quelles causes..., les dispositions morales*. Ce sont les mêmes divisions régulières que plus haut. — *A la suite de cette étude*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. La pensée d'ailleurs reste un peu vague. « La suite de cette étude, » peut s'entendre ou de l'analyse des sentiments contraires à la pitié, ou des autres passions qui remplissent le reste de ce livre.

§ 7. *De ce que nous venons de dire*. Et surtout de la définition donnée plus haut, § 1. — *De succès*. J'ai pris le mot de Succès plutôt que celui de Biens, qui est dans le texte, parce que le Succès a un caractère de nouveauté et d'origine récente que n'a pas le Bien, pris d'une manière générale. — *De tous les succès*. Même remarque.

n'y a pas là sujet de s'indigner ; car on n'a pas non plus pitié de ceux qui prennent la voie contraire. § 8. Mais ce qui indigne, c'est la richesse imméritée, c'est le pouvoir, ce sont tous les avantages de cette espèce, dont les honnêtes gens seraient, on peut dire, les seuls dignes, ou que méritent aussi ceux qui ont certains dons de nature, tels que la naissance, la beauté, et autres dons de ce genre. Mais comme ce qui est ancien est bien près de valoir ce qui est naturel, on s'indigne d'autant plus contre ceux qui, ayant le même avantage, ne l'ont que depuis peu et en tirent tout leur succès. On est choqué d'une fortune récemment faite, bien plutôt que d'une richesse ancienne et de famille. § 9. Il en est de même des fonctions publiques, du pouvoir, des nombreuses amitiés, des enfants distingués, et de tous les succès

— *Il n'y a pas là sujet de s'indigner*. Et tout au contraire, il y a là motif de louange et d'estime. — *Car on n'a pas... pitié*. L'indignation étant le contraire de la pitié, les vices contraires aux avantages dont on parle devraient inspirer aussi des sentiments de pitié ; ce qui n'est pas. Le texte d'ailleurs est un peu trop concis.

§ 8. *C'est la richesse imméritée*. J'ai ajouté ce dernier mot pour compléter et éclaircir la pensée. — *On peut dire*, ou bien : « absolument. » — *La naissance, la beauté*. Qui, en effet, ne viennent pas de nous, et que nous recevons de la Providence et de la nature. — *Ce qui est ancien*. Observation très-juste et très-fine. La durée est un élément de très-grande importance dans toutes les choses humaines. — *Qui ayant le même avantage*. Sous-entendu : « et sans le mériter. » De là, l'indignation que l'on ressent si vivement contre l'insolence des parvenus. — *D'une fortune récemment faite*. Et acquise par des moyens peu louables ; car si la fortune était loyalement acquise, ce ne serait plus de l'indignation qu'on ressentirait, mais de l'envie.

§ 9. *Des enfants distingués*. Ou « nombreux, » mais pour les enfants, il ne peut y avoir rien d'inopiné ni d'immérité ; et l'on conçoit peu qu'une famille flo-

analogues acquis depuis peu. On s'en choque d'autant plus que ces premiers succès en provoquent d'autres qui les suivent. C'est encore par là que nous ressentons contre les parvenus, qui ne sont arrivés au pouvoir que par leur seule fortune, plus d'indignation que contre les anciens riches ; et ainsi, de bien d'autres. § 10. C'est que les uns nous font l'effet de n'avoir que ce qui leur appartient, tandis que les autres semblent avoir un bien qui n'est pas à eux. Ce qu'on a toujours vu tel qu'on le voit semble le seul vrai ; et les autres paraissent ne pas posséder leur bien réel. C'est qu'en effet le bien, quel qu'il soit, ne peut pas convenir au premier venu ; il doit y avoir là une certaine proportion et une certaine harmonie. Par exemple, de belles armes vont non pas à l'homme de bien, mais à l'homme de courage ; et de grands mariages conviennent, non à des enrichis de la veille, mais à des gens de haute naissance. § 11. Si donc

rissante et nombreuse provoque le sentiment de l'indignation ; c'est plutôt celui de l'envie. — *Acquis depuis peu.* J'ai ajouté ceci, qui ressort du contexte entier. — *En provoquent d'autres qui les suivent.* — Le texte n'est pas aussi formel. — *Les parvenus.* Le mot n'est pas dans l'original ; il n'y a que l'idée et un mot analogue à celui que j'ai employé. — *Leur seule fortune.* J'ai ajouté l'épithète pour que la pensée fût encore plus nette.

§ 10. *Semblent avoir.* J'ai cru devoir marquer cette atténuation. Le bien est réellement à ceux qui l'ont acquis ; mais l'acquisition est si récente qu'on y croit à peine. — *Le seul vrai.* J'ai ajouté le mot Seul. — *Il doit y avoir là.* Entre le possesseur et le bien possédé. — *Une certaine harmonie.* Et de qualité, et même de quantité. — *De belles armes.* Voilà comment Achille a, dans Homère, des armes fabriquées par Vulcain lui-même. — *Des gens de haute naissance.* Une naissance illustre supposant une grande et ancienne fortune.

§ 11. *N'a pas ce qui est en rapport.* C'est l'harmonie et la

l'homme de bien n'a pas ce qui est en rapport avec sa vertu, il y a là un motif d'indignation, comme quand l'inférieur lutte avec quelqu'un qui vaut mieux que lui, surtout s'ils sont tous deux dans la même carrière. De là, les vers du poëte :

« Il évitait Ajax, ce trop noble rival;
» Car Jupiter défend un combat inégal. »

§ 12. Les carrières peuvent être différentes; mais on s'indigne toujours quand un inférieur, de quelque manière que ce soit, lutte contre quelqu'un qui lui est supérieur; et par exemple, un musicien, contre un homme juste, attendu que la justice vaut mieux que la musique.

§ 13. Ces détails suffisent pour faire voir contre qui s'éveille l'indignation et quelles en sont les causes; nous les avons indiquées toutes, ou peu s'en faut.

justice dont on vient de parler. Il est vrai que l'homme de bien sait personnellement se passer de tous ces avantages; Socrate en est un frappant exemple. Mais les autres peuvent être plus exigeants pour lui qu'il ne l'est lui-même. — *Dans la même carrière.* Ou « s'ils ont le même genre d'avantages. » Le texte n'est pas aussi précis. — *Le mot du poëte.* Homère, dans l'*Iliade*, chant XI, vers 542 et 543. Le second vers, cité ici par Aristote, se retrouve aussi dans la vie d'Homère, attribuée à Plutarque, chap. CXXXII, p. 137 de l'édition de Firmin Didot. Je ne sais pourquoi les éditeurs modernes ont regardé ce vers comme apocryphe, quand il a pour lui de telles autorités.

§ 12. *Les carrières peuvent être différentes.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Contre un homme juste.* J'ai suivi fidèlement le texte; mais la pensée n'est pas très-claire, et il était possible de trouver une opposition plus tranchée. On pourrait traduire, comme on l'a fait quelquefois : « un homme de justice; » mais je ne crois pas que le mot grec puisse avoir ce sens.

§ 13. *Ces détails suffisent.* Résumé des deux premiers ordres de considérations qu'on a annoncées plus haut, § 6, et qui ont été suffisamment développées.

§ 14. Quant aux personnes qui sont accessibles à l'indignation, ce sont d'abord celles qui méritent les plus grands biens et qui les ont jadis possédés; car elles ne peuvent pas trouver équitable que des gens qui ne sont pas leurs égaux soient cependant jugés dignes d'avantages égaux aux leurs; en second lieu, ce sont les personnes qui sont honnêtes et sages, attendu qu'elles jugent bien les choses et qu'elles détestent tout ce qui est injuste. On est facile aussi à s'indigner quand on est ambitieux et qu'on recherche certaines positions, surtout quand l'ambition se porte sur des choses où l'on voit réussir des gens qui ne méritaient pas ce qu'ils ont obtenu. § 15. En un mot, toutes les fois qu'on croit mériter soi-même des avantages dont on ne croit pas que les autres soient dignes, on s'irrite contre ces gens-là et contre des biens si mal acquis. C'est ce qui explique comment des cœurs serviles, pervers et sans ambition, ne s'indignent et ne se révoltent jamais, attendu qu'il n'y a pas un

§ 14. *Qui sont accessibles à l'indignation.* Après les personnes qui provoquent l'indignation, l'auteur étudie celles qui la ressentent. — *Elles ne peuvent pas trouver équitable.* L'idée du texte est exprimée sous forme plus générale, et la remarque n'est pas rapportée aussi directement aux personnes dont il s'agit. — *Sages.* Ou « amies de la vertu. » Ces personnes-là, sans être intéressées directement aux choses, les jugent avec une pleine équité. — *On est facile aussi à s'indigner.* J'ai dû ici, comme bien des fois, compléter l'expression trop concise du texte. — *Certaines positions.* L'original dit précisément : « choses. »

§ 15. *Contre ces gens-là.* L'expression du texte est tout à fait indéterminée. — *Si mal acquis.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée; ils ressortent du contexte. — *Les cœurs serviles.* Cette expression devait avoir chez les anciens beaucoup plus de force encore que chez nous, l'esclavage amenant entre les hommes des différences qui ont heureusement disparu chez les modernes. — *Ne s'indignent et ne se révol-*

avantage auquel ils aspirent pour eux-mêmes et qu'ils croient mériter.

§ 16. Par là on voit aussi quels sont les malheurs, les revers ou les mécomptes d'autrui dont on peut se réjouir, ou tout au moins ne pas s'affliger ; car d'après ce que nous avons dit, on comprendra clairement les contraires. § 17. Si donc l'orateur sait mettre les juges dans ces dispositions et s'il leur prouve que les gens qui sollicitent leur pitié, et les motifs au nom desquels ils l'invoquent, sont indignes d'être écoutés, et méritent qu'on ne les écoute pas, il est bien impossible que les juges se laissent émouvoir d'aucune compassion.

tent jamais. Il n'y a qu'un seul mot dans l'original. — *Et qu'ils croient mériter*. A cause de la bassesse d'âme, qu'il ne faut pas confondre avec l'humilité.

§ 16. *Ou tout au moins*. Le texte n'est pas aussi formel. — *D'après ce que nous avons dit*. Il suffira de prendre en tout le contre-pied des théories précédentes ; et si elles sont claires pour les choses auxquelles on les a directement appliquées, elles le deviendront tout autant pour les choses absolument contraires.

§ 17. *L'orateur*. Le texte dit : « le discours. » L'expression est encore plus générale. — *Dans ces dispositions*. Je n'ai pas voulu préciser davantage. — *D'être écoutés... qu'on ne les écoute pas*. Il y a des répétitions analogues dans l'original, et j'ai dû les reproduire en partie dans ma traduction.

CHAPITRE X.

De l'envie; personnes, causes, dispositions morales; définition de l'envie; l'égalité est un élément nécessaire de l'envie; on peut être envieux, même en obtenant personnellement de grands succès; citations de proverbes; l'éloignement du temps et des lieux supprime l'envie; envie des parents les uns contre les autres; des vieillards, contre les jeunes gens. Application à l'art oratoire.

§ 1. Il n'est pas moins facile de voir à qui l'on porte envie, quelles sont les causes que l'envie peut avoir, et les sentiments qu'elle suppose en nous, si l'on admet que l'envie est une sorte de douleur provoquée par la vue du bien, dont nous venons de parler, qu'obtiennent des égaux; douleur qui est sans aucun retour sur nous-mêmes, et qui ne s'adresse qu'au bonheur d'autrui. Il s'ensuit que, pour être envieux, il faut avoir des égaux réels ou supposés. L'égalité peut s'appliquer à la naissance, à la parenté, à l'âge, au talent, à la gloire, à

Ch. X, § 1. *Il n'est pas moins facile de voir*. Cette tournure rattache étroitement ce chapitre au précédent; mais la relation n'est pas moins étroite dans le texte. — *A qui... quelles sont les causes... les sentiments*. Ce sont les trois catégories habituelles. — *L'envie est une sorte de douleur*. Cette définition est à peu près la même que celle que Xénophon attribue à Socrate, *Memorab.* l. III, ch. IX, édit. Firmin Didot, et qui se retrouve aussi dans les définitions apocryphes de Platon, pag. 204 de la traduction de M. V. Cousin. — *Qui est sans aucun retour sur nous-mêmes*. C'est la condition essentielle de l'envie: il ne faut pas qu'on désire le bien envié pour soi-même; mais il faut seulement qu'on désire l'arracher à celui qui le possède. — *Avoir des égaux réels ou supposés*. Cette observation est si vraie que parfois l'envie s'adresse

la fortune. § 2. On est envieux de ne pas tout avoir quand il ne s'en faut de rien que l'on possède tout; et voilà comment ceux qui entreprennent de grandes choses et qui y réussissent éprouvent le sentiment de l'envie, s'imaginant que tout le monde leur ravit leur bien. On est envieux quand on s'est fait une réputation extraordinaire en un point quelconque, par sa sagesse ou par son bonheur. Les ambitieux sont plus sujets à ressentir l'envie que les gens sans ambition, comme les faux sages, qui sont ambitieux de sagesse; en un mot, quand on est ambitieux d'une chose, on est envieux aussi sur ce point. § 3. L'envie va bien encore avec la petitesse d'âme; car la petitesse d'âme trouve que tout est grand.

§ 4. Nous avons dit quels sont les biens qui provoquent l'envie. Tous les actes, tous les avantages qui font naître l'ambition, la rivalité, et l'amour de la

à des inférieurs, qu'on élève ainsi à son propre niveau, bien que réellement ils n'y soient pas.

§ 2. *Tout le monde leur ravit leur bien.* Observation très-fine et très-profonde; c'est à ce sentiment misérable que répond le proverbe : « Il y a place au soleil pour tout le monde. » — *Quand on s'est fait une réputation extraordinaire.* Cette observation est peut-être moins exacte, et quand on s'est fait une telle réputation, on ne s'abaisse guère à l'envie, parce qu'on ne se reconnaît plus d'égaux. — *Par sa sagesse.* Qui devrait alors le préserver d'un sentiment aussi misérable et aussi faux que l'envie. — *Les ambitieux.* Mais peut-être dans l'ambitieux qui ressent l'envie, y a-t-il quelque retour sur lui-même; et ce n'est plus alors tout à fait de l'envie.

§ 3. *L'envie va bien encore.* Le texte est ici comme partout beaucoup plus concis; mais j'ai dû le développer un peu. — *Trouve que tout est grand.* Et par conséquent, envie tout ce qui est au-dessus d'elle.

§ 4. *Nous avons dit.* Dans le

gloire, en un mot tous les succès, peuvent également faire naître l'envie ; mais c'est surtout dans les cas où nous ressentons de violents désirs, où nous croyons avoir droit à ce que nous poursuivons, et où la possession du bien tant convoité ne fait qu'une assez mince différence, soit en plus, soit en moins.

§ 5. On voit en outre sans plus de peine quels sont ceux que nous envions ; car nous venons de les désigner implicitement. L'envie ne s'adresse qu'à ceux qui sont très-près de nous par le temps, le lieu, l'âge, la réputation. De là ce proverbe :

« Il n'est tel qu'un parent pour vous porter envie. »

On envie ceux avec qui l'on rivalise, parce que les rivaux sont précisément dans la situation réciproque que nous venons d'indiquer.

§ 6. On n'a pas d'envie contre des gens qui vivaient il y a mille ans, ou qui vivront dans un millier d'années,

§ 1, plus haut. D'ailleurs ce paragraphe-ci est en partie une répétition de ce qui précède. Ce pourrait bien être une interpolation. — *Ne fait qu'une assez mince différence*. C'est toujours l'idée d'égalité, qui a été donnée plus haut comme un élément essentiel de l'envie.

§ 5. *Quels sont ceux que nous envions*. Voir plus haut le début du chapitre. — *Implicitement*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Il n'est tel qu'un parent*. L'expression du texte a peut-être encore plus de généralité ; et peut-être, au lieu de Parent, faudrait-il dire Pareil. Le scholiaste prétend que c'est là un vers d'Eschyle ; mais il ne dit pas précisément dans quelle tragédie. J'ai cru devoir aussi faire un vers de ce proverbe. — *La situation réciproque*. J'ai ajouté ce dernier mot, qui complète la pensée.

§ 6. *Contre des gens qui vivaient il y a mille ans*. Il faut dans l'envie une sorte d'égalité d'âge et de temps. C'est le développement de ce qui vient d'être

ni contre des morts. On n'envie pas non plus les gens qui habitent aux Colonnes d'Hercule, pas plus qu'on n'envie des gens qui, soit à nos yeux, soit aux yeux des autres, paraissent ou très-supérieurs ou très-inférieurs à nous. Les gens et les choses qu'on envie sont donc sur un même pied ; et comme on ne lutte jamais qu'avec des compétiteurs, des rivaux d'amour, et d'une manière plus générale qu'avec des gens qui ont les mêmes convoitises que nous, c'est surtout à ceux-là que nécessairement s'adresse l'envie. D'où le proverbe, déjà cité :

« Et toujours le potier au potier porte envie. »

§ 7. Quand on a réussi à grand'peine ou que l'on a échoué, on porte envie à ceux qui ont fait une rapide fortune. On envie encore ceux dont la richesse ou les succès sont comme un reproche contre nous ; tels sont

dit un peu plus haut, § 5. — *Ni contre des morts.* Si la mort est récente, l'envie peut survivre quelque temps encore, quelque déraisonnable qu'elle soit. — *Aux Colonnes d'Hercule.* C'était alors l'extrémité de la terre ; nous dirions aujourd'hui : « Aux Antipodes ; » et encore les Antipodes sont aujourd'hui plus près de nous que les Colonnes d'Hercule, et le détroit de Gibraltar, ne l'étaient alors de la Grèce. — *Très-supérieurs ou très-inférieurs.* Parce qu'alors la distance est trop grande, et que l'apparence même de l'égalité n'est plus possible. — *Sont donc sur le même pied.* Le texte n'est pas aussi explicite ; et c'est la même phrase qui continue et s'achève, au lieu d'une phrase nouvelle. — *Déjà cité.* J'ai ajouté ces mots pour sauver autant que possible la répétition ; voir plus haut, ch. IV, § 13, où ce proverbe est déjà cité, en effet.

§ 7. *Quand on a réussi à grand'peine.* Il y a ici, d'après quelques manuscrits, un déplacement qu'admet M. Spengel, et qui consiste à mettre en premier lieu le paragraphe qui suit celui-ci. J'ai conservé le texte ordinaire, parce que la pensée s'arrange aussi bien de cet ordre que de l'autre. — *Une rapide fortune.*

aussi nos parents et nos égaux ; car il sera clair que, si nous n'avons pas le bien qu'ils ont, c'est par notre faute ; et cette comparaison amère éveille l'envie dans notre cœur. On envie ceux qui possèdent, ou ont possédé, ce que nous devrions avoir nous-mêmes ou ce que nous avons eu jadis ; et voilà comment les vieillards envient les jeunes gens. § 8. Ceux qui ont fait des dépenses exagérées pour un même objet, envient ceux qui ont su dépenser moins qu'eux. § 9. On voit en outre par tout cela comment les gens portés à l'envie peuvent se réjouir, et quelles sont les personnes, les circonstances et les dispositions qui les portent à cette joie ; car de même que l'envieux s'afflige de ne pas avoir ce qu'il désire, de même il sera heureux de l'avoir dans les situations contraires.

§ 10. Par conséquent, si l'orateur sait inspirer aux

Le texte n'est pas aussi explicite. — *Comme un reproche*. Ou une injure. — *Nos parents et nos égaux*. Les expressions de l'original sont peut-être plus générales encore. — *C'est par notre faute... cette comparaison amère*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Les vieillards envient les jeunes gens*. Ce sentiment n'est pas très-commun ; mais la remarque n'est pas fausse. Ce qui est plus commun, c'est que les vieillards regrettent le temps de leur jeunesse et de leur énergie passée.

§ 8. *Envient ceux qui ont su dépenser moins*. Ce n'est peut-être pas tout à fait de l'envie ; c'est un retour sur soi-même et une sorte d'humiliation, dont on sait mauvais gré à ceux qui nous l'infligent par un exemple meilleur.

§ 9. *Par tout cela*, c'est-à-dire par tous les développements antérieurs. — *Peuvent se réjouir*, des revers et des mécomptes d'autrui, au lieu de s'affliger des prospérités que d'autres obtiennent ou rencontrent. — *Quelles sont les personnes, etc*. Voir plus haut, § 1. — *De ne pas avoir ce qu'il désire*. Il y aurait alors un retour sur soi-même, qu'exclut la définition donnée plus haut, § 1. M. Spengel propose ici un changement, qui ne me semble pas préférable au texte reçu.

§ 10. *Si l'orateur*. Le texte est loin d'être aussi formel ; mais

juges de tels sentiments d'envie, et s'il représente sous les traits que nous venons d'esquisser ceux qui implorent leur pitié ou réclament d'eux quelque avantage, il est clair que les suppliants n'obtiendront pas la compassion des juges, qui prononcent souverainement.

CHAPITRE XI.

De l'émulation; définition; l'émulation est un sentiment honnête; l'envie ne l'est pas; noblesse et utilité de l'émulation, surtout dans la jeunesse; heureux effets de l'émulation; personnes qui l'excitent en nous; dédain contraire à l'émulation; mépris de la fortune peu justifiée. Conclusion sur les passions que l'orateur peut employer pour atteindre son but.

§ 1. Pour l'émulation, voici comment on comprendra les dispositions de ceux qui l'éprouvent, les causes qui la produisent, et les personnes qui la font naître en nous. A notre sens, l'émulation est une sorte de douleur que nous ressentons en voyant des biens très-précieux, et

la fin du paragraphe prouve bien qu'il faut revenir ici à l'idée spéciale de l'orateur, en vue de qui sont faites en définitive toutes ces analyses. — *Sous les traits que nous venons d'esquisser.* Même remarque. — *Les suppliants. Id.* — *La compassion*, ou « la pitié. » — *Des juges, qui prononcent souverainement.* Le texte dit simplement : « des maîtres. »

Ch. XI, § 1. *Pour l'émulation.* C'est le mot même dont se sert Cicéron dans les *Tusculanes,* l. IV, ch. VIII, § 17, p. 19, éd. in-18 de Victor Leclerc. — *Les dispositions... les causes... les personnes.* Toujours les trois mêmes catégories que plus haut, disposées seulement dans un autre ordre. — *A notre sens.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Une sorte de douleur,* ou « de peine. » L'émulation peut cependant n'avoir rien de pénible.

d'ailleurs fort mérités, appartenir à des gens qui sont naturellement nos égaux, non pas parce que nous voudrions ravir ces biens à autrui, mais parce que nous ne les possédons pas nous-mêmes.

§ 2. Aussi l'émulation est honnête en soi, et elle ne va qu'à des cœurs honnêtes, tandis que l'envie est un sentiment mauvais, qui ne convient qu'à de mauvais cœurs. L'émulation porte les uns à se rendre dignes d'obtenir les biens qu'ils souhaitent ; l'envie pousse les autres à faire en sorte que leur prochain ne les ait pas. § 3. Par une conséquence nécessaire, on peut dire que ceux-là ressentent de l'émulation qui se sentent dignes des biens qu'ils n'ont pas ; car on ne cherche jamais à avoir ce qu'on regarde comme impossible. Aussi est-ce la jeunesse et les grandes âmes qui ressentent l'émulation, ainsi que tous ceux qui possèdent ces avantages considérables, récompense digne des hommes les plus

— *Très-précieux*, ou bien : « très-honorables. » — *Fort mérités*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Naturellement*. Qui n'ont pas des facultés supérieures aux nôtres, et que la nature n'a pas mieux traités que nous. — *Nous voudrions ravir les biens à autrui*. L'envie, au contraire, veut avant tout le mal des autres. — *Nous ne les possédons pas nous-mêmes*. Bien que nous en fussions dignes autant que nos égaux, qui ont la chance de les posséder.

§ 2. *Est honnête en soi*. Le texte est beaucoup plus concis dans tout ce passage ; j'ai dû le développer. — *L'émulation.... l'envie*. L'opposition et la différence sont parfaitement marquées.

§ 3. *Qui se sentent dignes*. J'ai pris cette tournure pour rendre la force de l'expression grecque. — *Comme impossible*. L'idée est vraie ; mais ceci n'empêche pas de convoiter des biens qu'on ne mérite pas, parce qu'on se trompe sur son propre mérite, et que l'égoïsme fait croire possibles des choses qui ne le sont pas. — *La jeunesse et les grandes âmes*, également ouvertes à tout ce qui est bien. — *Ainsi que tous ceux*. Le texte n'est pas plus clair, et

honorables : tels par exemple que la richesse, les amis, les fonctions publiques, et tous les avantages de cet ordre. En effet, comme il leur convient d'être honnêtes, et comme il convient que ces biens soient le partage des honnêtes gens, ils ont de l'émulation pour les biens de cet ordre.

§ 4. On rivalise encore avec ceux que l'opinion générale des autres trouve dignes de ces biens. Quand on a des ancêtres, des parents, des connaissances illustres, un pays, une cité dont on est fier, on ressent à leur égard une émulation passionnée ; car ce sont là autant de choses que nous faisons nôtres, et dont nous voulons rester dignes. § 5. Mais si ces biens qui apportent tant d'honneur sont faits pour exciter notre émulation, il faut à plus forte raison que les vertus l'éveillent également, ainsi que tout ce qui peut rendre quelqu'un bienfaisant et utile à autrui ; car on honore les bienfaiteurs et les gens vertueux, de même qu'on ap-

je n'ai pas voulu préciser davantage la pensée. — *Comme il leur convient... et comme il convient*. La répétition est dans l'original. — *Ils ont de l'émulation pour les biens de cet ordre*. Non pour les acquérir, puisqu'ils les ont, mais pour les conserver et les défendre.

§ 4. *L'opinion générale des autres*. Outre l'opinion qu'on en a soi-même. — *Une émulation passionnée*. J'ai ajouté ce dernier mot. Le mot d'Émulation ne s'applique pas très-bien à l'idée de patriotisme ; mais on est toujours porté à exalter son pays au-dessus de tous les autres pays.

§ 5. *Qui apportent tant d'honneur*. Et qui sont plus apparents encore que réels, par opposition aux vertus dont il est parlé plus bas. — *A plus forte raison*. J'ai ajouté ces mots pour rendre toute la force de la tournure de l'original. — *Bienfaisant et utile à autrui*. C'est la charité, qui n'a pas été aussi inconnue à l'antiquité grecque qu'on le croit généralement. — *Dont la jouis-*

précie tous les biens dont la jouissance s'étend au prochain, la richesse, par exemple, et la beauté, qu'on prise plus que la santé même.

§ 6. On voit en outre à l'égard de qui l'émulation s'exerce : c'est à l'égard de tous ceux qui possèdent les biens dont nous venons de parler, ou des biens analogues, courage, sagesse, autorité ; car l'autorité permet d'obliger une foule de gens, comme le peuvent les chefs d'armée, les orateurs, et tous ceux qui ont une telle puissance en main. § 7. On a encore de l'émulation à l'égard de ceux qu'un grand nombre de gens prennent pour modèle, ou dont un grand nombre de gens cherchent à se faire connaître et aimer ; de ceux que la multitude admire, ou que nous admirons nous-mêmes ; de ceux enfin dont l'éloge et la louange est répétée par les poëtes

sance s'étend au prochain. En effet, on ne peut pas dépenser sa propre richesse sans que les autres n'y participent dans une certaine mesure ; la beauté frappe ceux qui la voient, et les charme plus même que la personne qui en est douée. — *La beauté, qu'on prise plus que la santé.* On n'admire pas quelqu'un parce qu'il se porte bien, mais parce qu'il est beau.

§ 6. *En outre.* Le texte n'est pas plus précis. — *Dont nous venons de parler.* Le texte dit simplement : « ces biens. » — *Courage, sagesse, autorité.* Biens qui confèrent aussi beaucoup d'honneur à ceux qui les possèdent, et une grande considération. — *Les orateurs.* Qu'on peut appeler aussi les hommes d'État dans l'antiquité. — *Qui ont une telle puissance en main.* Laquelle puissance peut être ou publique ou privée.

§ 7. *Prennent pour modèle.* Et que nous cherchons aussi à égaler par une généreuse émulation. — *Cherchent à se faire connaître.* On pourrait comprendre aussi : « qui ont beaucoup de connaissances ou beaucoup d'amis. » Il n'y a d'ailleurs qu'une nuance, et les deux versions sont acceptables. — *L'éloge et la louange.* Il y a deux mots équivalents dans l'original. — *Par les écrivains.* Le texte dit précisément : « les Logogra-

et par les écrivains. § 8. On dédaigne les positions contraires; car le dédain est le contraire de l'émulation, et ressentir de l'émulation est tout l'opposé de dédaigner. Par conséquent, quand on est dans ce sentiment qui donne l'émulation, ou dans une situation qui l'inspire aux autres, on est tout naturellement porté à dédaigner les choses, ou les personnes, qui ont précisément les défauts contraires aux biens qui provoquent l'émulation en nous. C'est ce qui fait que souvent on dédaigne ceux que la fortune favorise, quand ils n'ont que la fortune toute seule, sans les vertus qui l'honorent et la justifient.

§ 9. Voilà tout ce que nous avions à dire sur les moyens d'émouvoir ou d'apaiser les passions qui peuvent servir à former la conviction des auditeurs.

phes. » Il paraît que les Logographes, dès le temps d'Isocrate, étaient des écrivains qui se chargeaient de faire des panégyriques à prix d'argent, ou de composer des plaidoyers; voir Isocrate, *Evagoras*, § 40, *Philippus*, §§ 109 et 144, et *Ad Nicoclem*, §§ 7, 13, 48, p. 67, 71, et 9, 10 et 14 de l'édition de Firmin Didot. Le mot de Logographes désigne aussi les plus anciens historiens de l'antiquité grecque.

§ 8. *Les positions contraires*. Ou « les conditions contraires. » — *Le dédain*. Ou « le mépris; » mais ce dernier mot m'a semblé trop fort, bien que dans certains cas il puisse être acceptable. — *Les choses ou les personnes*. Le texte n'est pas aussi précis. — *Toute seule*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Qui l'honorent et la justifient*. Il n'y a qu'un seul mot dans l'original.

§ 9. *Voilà tout ce que nous avions à dire*. Ce résumé s'applique aux passions en général dont il a été traité dans tout ce livre, depuis le chap. II; voir plus haut, page 180; et aussi liv. II, ch. I, § 6, où les passions sont définies; et liv. I, ch. I, §§ 3 et 4, p. 15.

CHAPITRE XII.

Des mœurs ou caractères ; différences des caractères selon l'âge. Du caractère de la jeunesse ; désirs ardents ; mobilité ; emportements ; dédain pour la richesse ; facilité d'humeur ; espérances sans bornes ; courage ; pudeur ; magnanimité ; amour du beau ; absence de calcul ; ouverture de cœur ; excès en tout ; propension à la pitié ; gaieté ; toutes dispositions naturelles à la jeunesse.

§ 1. La suite de ce qui précède, c'est de montrer ce que deviennent les caractères et les mœurs selon les passions, les habitudes, l'âge, la fortune. Les passions, ce sont la colère, le désir et tous les sentiments de même ordre dont nous avons déjà parlé. Les habitudes, ce sont les vertus et les vices, dont nous avons aussi traité antérieurement, en expliquant les opinions qu'elles nous inspirent et les actes qu'elles nous font faire. Les différents âges que nous considérerons, sont la jeunesse, la maturité et la vieillesse. La fortune ou le hasard, c'est la noblesse, c'est la richesse, c'est la

Ch. XII, § 1. *Les caractères et les mœurs.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original ; il m'a semblé que le mot de Mœurs n'aurait pas suffi, et n'eût pas été assez clair. — *La fortune.* Prise dans le sens le plus général. C'est avec ce chapitre que commence la troisième partie du sujet, tel que l'auteur l'a annoncé plus haut, l. I, ch. II, § 5 : 1° les arguments ; 2° les passions ; 3° les caractères ou les mœurs. — *Dont nous avons déjà parlé.* Dans les chapitres qui précèdent celui-ci, depuis le commencement de ce second livre. — *Dont nous avons aussi traité antérieurement.* Voir l. I, ch. IX, plus haut, p. 91 ; et *passim.* — *La jeunesse, la maturité.* Plus loin, ch. XIII, l'auteur traitera de la vieillesse, aussitôt après la jeu-

puissance, et aussi le contraire ; en un mot, le bonheur et le malheur.

§ 2. La jeunesse a pour caractère distinctif d'être remplie de désirs, et elle est capable de faire tout ce qu'elle vient à désirer. Parmi les désirs et les passions du corps, c'est surtout aux passions de l'amour que les jeunes gens se laissent entraîner, avec une intempérance dont ils ne sont pas maîtres. Mobiles dans leurs désirs, et prompts à se dégoûter, ils désirent avec une ardeur extrême et se lassent non moins vite. Leurs volontés sont des plus vives, mais sans force et sans durée, comme la soif ou la faim des malades. § 3. Ils sont colères, d'une vivacité excessive à s'emporter, et toujours prêts à suivre l'impulsion qui les domine. Disposant peu de leur cœur, qui les aveugle, leur ambition ne leur permet pas de supporter le mépris ; et ils se cour-

nesse, rejetant en dernier lieu l'analyse de la maturité. — *Le bonheur et le malheur*. Pris surtout dans ce qu'ils ont d'extérieur. Quintilien, qui cite tout ce passage, l. V, ch. x, p. 29, édit. de Pottier, 1812, semble avoir eu sous les yeux un texte un peu différent du nôtre. La vieille traduction latine n'est pas non plus tout à fait d'accord avec notre texte actuel ; mais les différences sont très-peu importantes.

§ 2. *La jeunesse*. Voilà cette fameuse peinture des trois âges, qu'on ne saurait en effet trop admirer ni trop étudier. Peut-être que la plus ancienne imitation qui en ait été faite est celle d'Horace, *Art poétique*, Épître aux Pisons, vers 160 et suiv. Voir aussi la traduction qu'a donnée M. Villemain, *Souvenirs contemporains*, p. 393 et suiv. — *A pour caractère distinctif*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Dont ils ne sont pas maîtres*. C'est une paraphrase de l'original. — *Sans force et sans durée*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte, et il signifie : « pas grandes. » — *Des malades*. Le mot est dur peut-être pour la jeunesse ; mais il est vrai.

§ 3. *D'une vivacité excessive*. Quelques lignes plus haut, on a employé le mot Vives ; cette répétition est dans l'original. — *Disposant peu de leur cœur*. Le texte est

roucent d'indignation à la moindre idée d'une injustice qu'on leur fait. Ils aiment les distinctions, mais bien plus encore la victoire, parce que la jeunesse aime toute supériorité, et c'est une supériorité que la victoire. Ils préfèrent les honneurs et le triomphe à l'argent; car ils n'attachent pas le moindre prix à la richesse, parce qu'ils n'ont pas encore fait l'épreuve du besoin, ainsi que le disait si bien Pittacus contre Amphiaraüs. § 4. Ils n'ont pas le caractère soupçonneux, et au contraire ils l'ont facile, parce qu'ils n'ont pas encore beaucoup vu le mal; ils sont confiants, parce qu'ils n'ont pas eu le temps d'être souvent trompés. Ils se livrent aisément à l'espérance, parce que la jeunesse, comme les gens pris de vin, est naturellement bouillante, et parce qu'aussi ils n'ont pas encore subi de nombreux échecs. C'est surtout d'espérance qu'ils vivent, parce que l'espoir a

plus concis. — *De supporter le mépris*. Toutes ces observations sont exquises. — *A la moindre idée*. Le texte n'est pas aussi précis. — *Les distinctions*. Ou les honneurs. — *Les honneurs et le triomphe*. Le texte ne répète pas ces mots. — *A la richesse*. Platon fait une remarque analogue, *République*, l. VIII, trad. de M. V. Cousin. — *Pittacus contre Amphiaraüs*. On ne sait pas au juste à quoi se rapporte ceci, et les détails que donne le scholiaste semblent de pure invention. — *Contre Amphiaraüs*. Et non *à* Amphiaraüs, comme on a quelquefois traduit. Pittacus a vécu longtemps après le devin Amphiaraüs; il a pu en parler; mais il n'a pu lui parler.

§ 4. *Soupçonneux*. Il me semble que c'est le sens vrai du mot dont se sert l'original, et le contexte confirme ce sens. Platon avait déjà dit quelque chose d'analogue sur les jeunes gens, *République*, l. III, p. 162 et suiv. de la trad. de M. V. Cousin. — *Facile*. Ce mot se rapproche davantage de celui du texte. — *Comme les gens pris de vin*. Il est très-vrai que la jeunesse est une sorte d'ivresse perpétuelle, quelque bien réglée qu'elle soit, et à plus forte raison lorsqu'elle

l'avenir pour unique objet, de même que la mémoire vit du passé écoulé sans retour. Quand on est jeune, l'avenir est bien long et le passé est bien court; car aux premiers jours de la vie, on n'a rien à se rappeler et l'on a tout à espérer. C'est ce qui fait qu'on peut tromper si aisément la jeunesse, parce qu'elle a l'espérance non moins facile. § 5. Elle a aussi plus de courage, parce qu'elle est plus portée à la colère et à l'espoir, l'une faisant qu'on ne craint rien, et l'autre qu'on est plein d'assurance. Quand on est en colère, on ne redoute quoi que ce soit; et quand on espère un bien qu'on désire, on est rempli de sécurité. § 6. Les jeunes gens sont enclins aussi à la honte; car ils ne tiennent encore pour beau et honnête que la loi, dont ils ont reçu leur seule éducation. Ils sont magnanimes, parce que la vie ne les a pas encore rapetissés et qu'ils ignorent les nécessités du besoin. Se croire digne des plus grandes choses, c'est de l'élévation d'âme; et cette bonne opi-

ne l'est pas. — *Du passé écoulé sans retour*. Paraphrase de l'original. — *De la vie*. J'ai ajouté ces mots. — *Qu'on peut tromper si aisément la jeunesse*. L'inexpérience y est aussi pour beaucoup.

§ 5. *Plus de courage*. Que les autres âges. — *Quand on est en colère*. Ceci est une sorte de répétition, qui d'ailleurs complète la pensée. — *Qu'on désire*. J'ai ajouté ces mots.

§ 6. *Enclins aussi à la honte*. Tout ce passage est trop concis peut-être, et la pensée aurait exigé plus de développements. — *Que la loi*. C'est le terme même dont se sert le texte; mais il a en grec une étendue plus grande que notre mot français. Le sens est assez obscur.: « Les jeunes gens, ne connaissant encore que l'honnêteté particulière qu'on leur a apprise et n'en connaissant pas d'autre, rougissent aisément d'une foule de choses qu'ils ne comprennent pas. » — *Leur seule éducation*. J'ai ajouté le mot Seule. — *Rapetissés*. Ou « abaissés. » —

nion de soi n'appartient qu'à un cœur plein d'espoir. § 7. Quand ils ont à agir, ils préfèrent de beaucoup le beau à l'utile ; ils vivent plus par l'instinct et l'habitude que par le calcul ; or le calcul ne pense qu'à l'utile, et la vertu ne regarde qu'à l'honnête et au beau. § 8. Cet âge aime plus que tous les autres à se faire des amis et des camarades, parce qu'il se plaît à la vie commune, et que, ne jugeant rien encore à la mesure de l'intérêt, il n'y rapporte pas non plus ses amitiés. § 9. Les jeunes gens poussent toujours leurs fautes plus loin et les commettent plus violemment que personne, contre le précepte de Chilon, parce qu'ils font tout avec excès ; ils aiment avec excès, ils haïssent avec un excès égal, et portent tous les sentiments à l'extrême. Ils croient tout savoir ; ils tranchent sur tout, ce qui est cause de tous les excès où ils se laissent aller. Quand ils se rendent coupables de fautes graves, c'est bien plutôt par insolence que par perversité. § 10. Ils sont portés à la pitié,

N'appartient qu'à un cœur plein d'espoir. Et aussi à une bonne conscience.

§ 7. *Quand ils ont à agir.* Le texte n'est pas aussi formel. — *L'instinct et l'habitude.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original. — *Par le calcul.* Ou « par le raisonnement. » — *La vertu.* Qui est si naturelle à la jeunesse. — *A l'honnête et au beau.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original.

§ 8. *A la vie commune.* C'est l'instinct de sociabilité naturel à l'homme ; cet instinct est plus fort dans la jeunesse, parce qu'il lui est plus nécessaire.

§ 9. *Et les commettent plus violemment.* Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite. — *Contre le précepte de Chilon.* Un des sept Sages, dont le précepte était : « Rien de trop. » Cette sentence a été prêtée aussi à beaucoup d'autres. — *Ils tranchent sur tout.* Ou bien : « ils s'entêtent sur tout. » — *Par insolence que par perversité.* On peut comprendre aussi : « c'est bien plutôt pour faire une injure que pour faire du mal. »

parce qu'ils croient qu'il n'y a au monde que des honnêtes gens, et que les hommes sont meilleurs qu'ils ne sont, mesurant autrui à leur propre innocence, et supposant toujours que les malheurs dont ils sont témoins ne sont pas mérités. Ils aiment à rire et par conséquent à railler, puisque la raillerie n'est qu'une insolence de bon ton.

§ 11. Tel est le caractère de la jeunesse.

CHAPITRE XIII.

Du caractère des vieillards; leur défiance; leurs hésitations; leur humeur morose et soupçonneuse; faiblesse de leurs affections, selon le précepte de Bias; leur étroitesse d'âme; leur timidité; leur froideur; leur égoïsme; leur impudeur; leur répugnance à espérer; leur prolixité; nature des fautes qu'ils commettent; leur pitié; leurs plaintes perpétuelles. Résumé du caractère de la jeunesse et de la vieillesse; application à l'art oratoire.

§ 1. Les vieillards, et ceux qui ont passé l'âge de la force, ont la plupart du temps un caractère tout à fait opposé à celui des jeunes gens. Comme ils ont déjà beau-

§ 10. *Au monde.* J'ai ajouté ces mots. — *A leur propre innocence.* Le terme de l'original a peut-être encore plus de force. — *Dont ils sont témoins.* Et qui par conséquent arrivent aux autres et non à eux-mêmes. On pourrait traduire aussi : « dont ils s'apitoient. » — *Une insolence de bon ton.* Pour rendre toute la force de l'expression grecque, il faudrait peut-être ajouter : « dont l'éducation donne le secret. »

§ 11. *Tel est le caractère de la jeunesse.* Résumé qui manque dans quelques manuscrits.

Ch. XIII, § 1. *Un caractère tout à fait opposé.* Voilà pourquoi, sans doute, l'auteur passe immédiatement de la jeunesse à

coup vécu et qu'ils ont été plus souvent trompés, comme ils ont fait eux-mêmes bien des fautes et que les affaires tournent le plus souvent assez mal, ils ne sont jamais rassurés, et ils poussent en tout leurs défiances beaucoup plus loin qu'il ne faut. Ils hésitent toujours et ne savent rien décider précisément; dans leurs irrésolutions, ils font sans cesse des réserves, ajoutant à ce qu'ils disent : « Peut-être; un peu plus tard; » et c'est toujours avec restriction qu'ils parlent, sans jamais s'engager directement à rien. § 2. Ils sont moroses et chagrins; car l'esprit morose consiste à toujours prendre les choses du mauvais côté. Ils sont soupçonneux, parce qu'ils sont défiants, et ils sont défiants à cause de leur longue expérience. C'est là ce qui fait que leur affection et leur haine n'ont aucune vigueur. Selon le précepte de Bias, ils aiment comme s'ils devaient haïr un jour, et ils haïssent comme si un jour ils devaient aimer.

la vieillesse, réservant en dernier lieu l'analyse de l'âge mûr. — *Beaucoup vécu... plus souvent trompés.* Ceci est en pleine opposition avec la jeunesse; voir le chapitre précédent, § 4. — *Leurs défiances.* L'expression du texte est beaucoup plus générale, et il semble vouloir dire qu'en leur sens les vieillards sont aussi excessifs que les jeunes gens peuvent l'être. — *Précisément.* J'ai ajouté ce mot pour compléter la pensée. — *Ajoutant à ce qu'ils disent.* Le texte n'est pas aussi explicite. — *Directement.* Le texte dit : « *Fermement, solidement.* »

§ 2. *Moroses et chagrins.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original, qu'on pourrait traduire aussi par « soupçonneux; » voir le chapitre précédent, § 4. Mais j'ai dû employer ce dernier mot dans la phrase qui suit. — *Soupçonneux parce qu'ils sont défiants.* L'opposition est peut-être plus marquée dans l'original. — *Leur longue expérience.* J'ai ajouté l'épithète. — *C'est là ce qui fait.* Peut-être pourrait-on traduire aussi : « c'est par les mêmes motifs que. » — *Selon le précepte de Bias.* Sur ce précepte de Bias, un des sept Sages, voir Diogène

§ 3. Ils ont l'âme étroite, parce que la vie les a rabaissés; et ils ne forment aucun désir grand et ambitieux, se bornant à ne souhaiter que les choses strictement utiles à la vie. Ils ne sont pas généreux, parce que l'argent est indispensable à nos besoins, et que l'expérience leur a appris en même temps combien il est difficile d'acquérir et facile de perdre. § 4. Ils sont timides et redoutent à l'avance toute entreprise, parce qu'ils sont d'un tempérament tout contraire à celui de la jeunesse; ils sont glacés par l'âge, tandis que la jeunesse est tout feu. Aussi la vieillesse amène-t-elle la timidité à sa suite, parce que la crainte est une sorte de refroidissement, qui nous glace.

Laërce, l. I, § 87, lig. 18, *Vie de Bias*, p. 22, édit. de Firmin Didot; voir aussi Cicéron, *De amicitiâ*, ch. XVI, p. 160, édit. V. Leclerc. Scipion repoussait cette maxime avec indignation, et il avait bien raison. Le même conseil se retrouve dans l'*Ajax* de Sophocle, vers 677-682, édit. de Firmin Didot. Plus loin, ch. XXI, vers la fin, Aristote parle encore de ce précepte de Bias, qu'il réfute avec vivacité. On ne peut pas dire précisément que la vieillesse applique ce précepte peu noble; mais ses amitiés et ses haines sont si faibles qu'elles ne tiennent pas longtemps.

§ 3. *L'âme étroite*. Ou petite. — *La vie les a rabaissés*. L'observation est profonde, et l'expression est très-belle. — *Grand et ambitieux*. Il y a dans le texte une nuance d'inutilité et de surabondance que je n'ai pu rendre dans notre langue; j'ai tâché d'y suppléer en ajoutant un peu plus loin le mot de *Strictement*. — *Ils ne sont pas généreux*. Comme devraient l'être des hommes libres; voir la *Morale à Nicomaque*, l. IV, ch. I, §§ 10 et suiv. de ma traduction, p. 72; et l. IX, ch. VII, p. 393. — *L'argent*. Le terme de l'original est peut-être plus général : « la propriété, la possession. » — *Combien il est difficile*. La vie était déjà chez les anciens ce qu'elle est chez nous, quoique sous d'autres formes.

§ 4. *Tout contraire à celui de la jeunesse*. Voir plus haut, § 1; et dans le chapitre précédent, § 2. — *Glacés par l'âge*. La métaphore est dans l'original. — *Une sorte de refroidissement*. Voir la

§ 5. Les vieillards sont fort attachés à la vie, surtout dans les derniers jours, parce que le désir s'adresse à ce qui s'en va, et qu'on désire surtout ce qui nous manque. Ils ont plus de personnalité qu'il ne faut; et c'est là encore une faiblesse d'âme. Ils ne vivent pas pour le beau; ils vivent pour l'utile, qu'ils recherchent plus qu'il ne convient, à cause même de leur égoïsme. L'utile n'est le bien que relativement à l'individu; le beau est le bien en soi. § 6. Les vieillards sont plus portés à secouer la honte qu'à la ressentir; ne mettant pas le beau sur la même ligne que l'utile, ils s'inquiètent peu du qu'en dira-t-on. § 7. Ils se laissent peu aller à l'espérance, parce qu'ils sont trop expérimentés. Il est vrai que la plupart du temps les affaires de la vie sont fâcheuses; et bien souvent elles vont de mal en pis. Mais c'est aussi par timidité que les vieillards ont

même pensée développée dans les *Problèmes*, p. 954, *b*, 13, édit. de Berlin.

§ 5. *Surtout dans les derniers jours*. Voir le chapitre précédent, § 4. — *Le désir s'adresse à ce qui s'en va*. A proprement parler, c'est le regret plutôt que le désir. — *Plus de personnalité*. Ou « d'égoïsme. » J'ai préféré le premier mot, comme étant plus général. — *Une faiblesse*. Ou « une petitesse. » — *Pour le beau*. Voir le chapitre précédent, § 7. — *L'utile n'est que le bien relativement à l'individu*. Grande et profonde pensée, bien que l'idée de l'utile soit plus large aussi que l'individu. — *Le beau est le bien en soi*. Ou bien « le beau est absolu; » car ici le beau et le bien se confondent. — *A cause même de leur égoïsme*. Ceci est une correction de Buhle, tout à fait justifiée. Le texte antérieur donnait un sens différent, et étranger à tout ce passage, par le simple changement d'une lettre.

§ 6. *A secouer la honte*. Il est vrai que, par bien des raisons, la vieillesse porte, en général, au cynisme. — *Du qu'en dira-t-on*. Le texte dit précisément : « du paraître, du penser. »

§ 7. *Peu aller à l'espérance*. Voir le chapitre précédent, § 4. — *Les affaires de la vie sont fâcheu-*

tant de peine à se livrer à l'espoir. Ils vivent plus de souvenir que d'espérance; la vie qu'ils peuvent se promettre encore est bien courte, et leur passé est bien long; or l'espoir ne s'applique qu'à l'avenir, de même que le souvenir ne peut s'appliquer qu'au passé. § 8. C'est là aussi ce qui les rend bavards et prolixes. Ils ne se lassent point de raconter le temps jadis, parce qu'ils sont charmés des souvenirs que le passé leur rappelle. § 9. Leurs colères sont très-vives, mais sans force. Quant aux passions, les unes leur font déjà défaut, les autres sont sans énergie. Aussi les vieillards ont-ils très-peu de désirs; et ce n'est pas ceux qu'ils ont qui les font agir; c'est uniquement l'intérêt qui les guide. C'est là ce qui leur donne un air de sagesse; en eux, les passions se sont éteintes, ou elles sont désormais les esclaves du lucre.

ses. Répétition de ce qui a été dit plus haut, § 1. — *Que les vieillards ont tant de peine*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Plus de souvenir que d'espérance*. Contre-partie de ce qui a été dit de la jeunesse, ch. XII, § 4, plus haut. — *La vie qu'ils peuvent se promettre encore*. Le texte dit précisément : « le reste de la vie. » Et quelques manuscrits disent aussi : « l'avenir de la vie. » Depuis Vettorio, cette dernière leçon a été abandonnée. — *Mais l'espoir ne s'applique*. Cette réflexion est à peine nécessaire, et ce passage pourrait bien n'être qu'une interpolation.

§ 8. *Bavards et prolixes*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. Homère, comme on sait, a parfaitement peint le caractère de la vieillesse, dans les discours interminables de Nestor et de Phœnix. — *Ils ne se lassent pas*. Ou bien : « ils racontent sans cesse. »

§ 9. *Sont très-vives mais sans force*. Voir plus haut, ch. XII, § 2. En cela, les vieillards se rapprochent des jeunes gens, mais par d'autres raisons. — *Quant aux passions*. Ou bien : « aux désirs. » Le mot grec a les deux sens. — *Ce n'est pas ceux qu'ils ont*. Le texte n'est pas aussi précis. — *L'intérêt*. L'original dit même : « le lucre. » — *Un air de sagesse*. Ce n'est pas une sagesse véritable. — *Les esclaves du lucre*. C'est la métaphore même du texte.

Leur vie se règle par le calcul bien plutôt que par le sentiment; et le calcul s'applique à l'utile, tandis que le sentiment s'applique à la vertu. § 10. Les fautes et les iniquités qu'ils peuvent commettre viennent bien plutôt de perversité que d'emportement. Les vieillards peuvent encore ressentir la pitié; mais ce n'est pas du tout par le même motif que les jeunes gens; chez ceux-ci, c'est amour de l'humanité; chez ceux-là, c'est faiblesse; car ils se croient toujours exposés à tous les maux près de fondre sur eux; et ce retour sur soi-même est, comme on l'a vu, un des éléments de la pitié. § 11. De là vient encore que les vieillards se plaignent à tout propos, et qu'ils n'aiment ni la plaisanterie ni le rire; car la disposition à se plaindre sans cesse est tout l'opposé de l'enjouement.

§ 12. Tel est donc le caractère des jeunes gens et des vieillards; et comme il n'est pas un de nous qui ne se complaise aux discours où nous retrouvons notre propre caractère, dans celui des gens qui nous ressem-

— *Par le calcul*. Ou « la réflexion, le raisonnement. » — *Le sentiment*. L'expression de l'original est encore plus vague.

§ 10. *Bien plutôt de perversité*. C'est le contraire précisément de la jeunesse; voir le chapitre précédent, § 9. — *Ressentir la pitié*. Id., § 10. — *Amour de l'humanité*. Le texte dit précisément : « philanthropie. » — *Comme on l'a vu*. Plus haut, ch. VIII, § 1; l'indication du texte n'est pas d'ailleurs aussi précise, et il se sert simplement d'un verbe au passé.

§ 11. *A tout propos*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Ni la plaisanterie, ni le rire*. Voir, dans le chapitre précédent, le § 10, à la fin. C'est là ce qui fait que la vieillesse et la jeunesse ont tant de peine à se convenir et à s'entendre.

§ 12. *Des jeunes gens et des vieillards*. En attendant celui de l'âge mûr, qui sera analysé dans le chapitre suivant. — *Dans celui*

blent, l'orateur ne peut pas se tromper sur le langage à tenir pour se donner à lui-même et à ses harangues l'apparence qu'on désire.

CHAPITRE XIV.

De la maturité de l'âge ; modération et sagesse de tous ses sentiments, également éloignés de ceux de la jeunesse et de ceux des vieillards ; maturité du corps, maturité de l'esprit.

§ 1. L'âge de la force et de la maturité aura évidemment un caractère qui tiendra le milieu entre les deux que nous venons de décrire, et qui n'aura l'excès ni de l'un ni de l'autre. Ainsi, l'âge mûr n'a pas un courage exagéré; car ce serait de la témérité; mais il n'est pas non plus trop craintif. Entre ces extrêmes, il est dans une juste mesure. § 2. Il ne se fie pas à tout le monde; mais il ne se défie pas de tout le monde non plus; et il juge plutôt les gens tels qu'ils sont réellement. Dans

de gens qui nous ressemblent. Le texte n'est pas aussi explicite. — *L'orateur.* La pensée de l'original n'est pas aussi nettement exprimée; et j'ai dû, dans tout ce passage, la paraphraser encore plus que la traduire. Il est clair, du reste, que toutes ces observations morales sont faites uniquement en vue de la pratique oratoire.

Ch. XIV, § 1. *De la force et de la maturité.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original, et il est même plus expressif que les deux que j'ai dû employer. — *Que nous venons de décrire*, ch. XII et XIII, plus haut. — *Ainsi.* J'ai ajouté ce mot pour compléter la pensée. — *Entre ces extrêmes.* Même remarque.

§ 2. *Les gens.* Le texte est peut-être moins spécial, et l'expression grecque peut s'appliquer aux cho-

l'âge mûr, on ne vit pas uniquement pour le beau; mais on ne vit pas non plus uniquement pour l'utile; et l'on tient compte des deux. On n'est point parcimonieux; mais on n'est pas davantage prodigue; on reste dans un honorable équilibre. Il en est de même pour la colère et pour tous les désirs. § 3. On est prudent avec courage, et l'on est courageux avec prudence, tandis que chez les jeunes gens et chez les vieillards ces deux qualités sont toujours séparées, les jeunes gens étant courageux et effrénés, et les vieillards étant prudents et timides. § 4. En un mot, on peut dire que les avantages isolés de la jeunesse et de la vieillesse se trouvent réunis dans l'âge mûr; et que ce qui chez tous deux est un excès, ou un défaut, trouve dans la maturité sa mesure et sa proportion. Le corps à cette époque de la vie, de trente à trente-cinq ans, est dans toute sa vigueur, tandis que l'esprit n'y est que vers la quarante-neuvième année.

ses aussi bien qu'aux personnes. — *On ne vit pas uniquement pour le beau.* Comme fait souvent la jeunesse. — *Uniquement pour l'utile.* Comme fait souvent la vieillesse; voir les deux chapitres précédents, §§ 7 et 5. — *Dans un honorable équilibre.* L'original dit: « le convenable, » c'est-à-dire ce qui convient à la position des gens, aux circonstances, etc. — *Pour tous les désirs.* Ou encore : « pour toutes les passions. »

§ 3. *Courageux et effrénés.* Le texte dit pour ce dernier mot: « intempérants. » J'ai dû prendre une expression plus générale, qui s'appliquât aussi à l'idée du courage. — *Et timides.* Le texte emploie un mot plus fort et dit: « lâches. »

§ 4. *En un mot.* C'est le résumé et la répétition de ce qui précède. — *Sa mesure et sa proportion.* On pourrait traduire aussi: « Sa mesure et son harmonie. » Le mot grec a peut-être même davantage cette dernière nuance. — *De trente à trente-cinq ans.* La physiologie est ici d'accord avec

§ 5. Tels sont les caractères particuliers de la jeunesse, de la vieillesse et de l'âge mûr.

CHAPITRE XV.

De la fortune et de ses effets sur le caractère des hommes ; la noblesse inspire l'ambition et le dédain des autres ; noblesse de cœur, opposée à la noblesse de naissance ; corruption des races nobles en sens contraires ; Alcibiade, Denys l'Ancien ; Cimon, Périclès et Socrate.

§ 1. Une suite naturelle, c'est de montrer, en ce qui concerne les biens de la fortune, quels sont ceux qui agissent sur le caractère des hommes, et quelles peu-

Aristote. — *Vers la 49e année.* Le texte dit : « Cinquante années moins une. » J'ai préféré la tournure que j'ai prise, parce qu'elle répond à cette division de la vie par septenaires, dont Aristote lui-même a parlé dans la *Politique*, liv. IV (VII), ch. XIV, § 11, p. 256 de ma traduction, 2e édit. ; et qu'on trouve déjà dans Solon, sentence seconde, *Fragmenta philosophorum*, t. I, pag. 219, édit. de Firmin Didot. Au lieu de l'Esprit, Aristote dit l'Ame. L'observation est très-juste ; et la force de l'esprit dure en général plus longtemps que celle du corps. On comprend d'ailleurs qu'il y a place ici pour les plus grandes diversités individuelles.

§ 5. *Tels sont les caractères particuliers.* Il aurait fallu rapporter toutes ces analyses à l'emploi qu'en peut faire l'art oratoire ; et c'est surtout ici que ce résumé était nécessaire. — *De la jeunesse, de la vieillesse et de l'âge mûr.* L'auteur énonce ici les trois âges dans l'ordre où il a cru devoir les analyser, bien que ce ne soit pas l'ordre de la nature.

Ch. XV, § 1. *Une suite naturelle.* Après avoir montré l'influence de l'âge, il est assez naturel de montrer l'influence de la Fortune. — *Les biens de la fortune.* Il faut prendre ici le mot de Fortune dans son acception la plus large, et ne pas le borner au sens de Richesse ; dans ce chapitre, l'auteur analyse les effets de la naissance et de la noblesse ; dans le suivant, il analyse les effets de la richesse proprement dite et de l'argent. — *Quels sont ceux.* Parmi les biens de la fortune, il exami-

vent être les modifications qu'ils y apportent. § 2. Ainsi, l'influence d'une haute naissance, c'est de rendre plus ambitieux d'honneurs celui qui a cet avantage. Tous les hommes, en effet, dès qu'ils possèdent une chose quelconque, s'efforcent habituellement de l'accroître; et la noblesse n'est qu'un héritage d'honneurs transmis par les ancêtres. La noblesse porte aussi à dédaigner tout le monde, même ceux qui valent nos ancêtres, parce que le mérite de nos aïeux, étant plus reculé, paraît plus respectable, et inspire plus de vanité, que des mérites analogues qui sont tout près de nous. § 3. On est noble de naissance par la seule vertu de sa race; mais on est vraiment noble de cœur, comme de naissance, quand on ne déroge pas à la race d'où la nature vous a fait sortir. Mais ordinairement les nobles n'ont guère

nera successivement la noblesse, la richesse et le pouvoir.

§ 2. *D'une haute naissance*, ou « de la noblesse. » Mais j'ai préféré me tenir plus près de l'étymologie du mot grec. — *Un héritage d'honneurs*. Le texte pourrait signifier aussi : « Une profession d'honneur; » voir, pour la définition de la noblesse, *Politique*, liv. VIII, ch. I, § 3, p. 295 de ma traduction, 2e édit. — *Porte à dédaigner*. L'observation était aussi vraie dans l'antiquité que dans les temps modernes, quoique chez les Anciens la noblesse fût beaucoup moins déterminée que chez nous. — *Même ceux qui valent nos ancêtres*. Dans tout ce passage, j'ai dû développer un peu davantage la pensée, afin de la rendre plus claire. — *Analogues*. J'ai ajouté ce mot.

§ 3. *Noble de naissance... noble de cœur*. La distinction n'est pas aussi nette que dans le texte. Voir l'*Histoire des Animaux*, liv. I, ch. I, p. 488, édit. de Berlin. — *Par la seule vertu*. C'est l'expression même de l'original. — *Comme de naissance*. Peut-être ces mots, que j'ai ajoutés, ne sont-ils pas indispensables. — *On ne déroge pas*. Le texte n'est pas aussi formel. — *N'ont guère tant de constance*. Même remarque. — *Dégénèrent*. Le mot grec est peut-être un peu moins fort.

tant de constance, et la plupart dégénèrent. § 4. C'est que dans les familles humaines, il y a aussi cette marche inévitable qu'on observe dans les produits de la terre. Parfois, si la famille est distinguée, il naît pendant quelques générations des hommes remarquables; puis ensuite, tout s'abâtardit. Les races énergiques tournent aux caractères extravagants et furieux, comme les descendants d'Alcibiade et de Denys l'Ancien; les races solides tournent à la sottise et à la stupidité; témoins les descendants de Cimon, de Périclès et de Socrate.

§ 4. *C'est que dans les familles humaines*. Toutes ces observations, moitié physiologiques, moitié politiques, sont d'une profondeur extraordinaire. — *Cette marche*. Le mot grec est plus général encore. — *Inévitable*. J'ai ajouté cette épithète, qui ressort de tout le contexte. — *Dans les produits de la terre*. Cette assimilation de l'homme à la plante est à certains égards très-naturelle; voir Homère, *Iliade*, chant VI, vers 146 et suiv.; voir aussi Pindare, *Néméennes*, VI, 14, et XI, 48. — *Tout s'abâtardit*. Il semble que ce sens est tout à fait justifié par tout ce qui suit, et que même il est tout à fait indispensable; mais, selon plusieurs commentateurs, le mot grec signifierait, au contraire, qu'après des intermittences, la race reprend toute sa vigueur. Je n'ai pu accepter ce sens que le contexte ne comporte pas, et que repoussent les exemples mêmes cités plus bas. Il faut admettre que le mot du texte avait une acception plus étendue que les commentateurs ne le croient. — *Énergiques*. Le texte dirait plutôt : « bien doués naturellement. » J'ai préféré le mot Énergiques, comme marquant mieux l'opposition. — *Extravagants et furieux*. Il n'y a qu'un seul mot en grec; voir la *Poétique*, ch. XVII, § 3, p. 93, de ma traduction, où ces deux mots sont rapprochés aussi l'un de l'autre. — *D'Alcibiade et de Denys l'Ancien*. On ne sait rien de précis des descendants ni de l'un ni de l'autre. — *Les races solides*. Le texte peut vouloir dire encore : « Calmes, » aussi bien que Solides. — *De Cimon*. On ne sait rien des fils de Cimon. — *De Périclès*. Platon parle avec assez de dédain des fils de Périclès, Paralus et Xanthippe, dans le *Premier Alcibiade*, pag. 71 de la traduction de M. V. Cousin. — *De Socrate*. Plutarque ne parle pas mieux des enfants de Socrate, d'après le témoignage de Caton, *Vie de Caton*

CHAPITRE XVI.

De la richesse et de ses effets sur le caractère des hommes; insolence qu'elle provoque; amour du plaisir et de l'ostentation; mot de Simonide; ambition que donne la richesse; les nouveaux enrichis; les délits des riches viennent d'insolence plutôt que de perversité.

§ 1. Quant au caractère que donne la richesse, un coup d'œil suffit à tout le monde pour en juger. La possession de la fortune exerce sur les hommes une influence fâcheuse, qui les rend insolents et hautains. On dirait qu'alors ils se croient les heureux propriétaires de tous les biens de la terre. La richesse est comme la mesure à laquelle on rapporte la valeur de tout le reste, parce qu'il semble que tout s'acquiert à prix d'argent. § 2. Les riches sont grands amis du

l'Ancien, pag. 415, lig. 32 de l'édition de Firmin Didot. Voir aussi le *Politique* de Platon, pag. 441 et suiv. de la trad. de M. V. Cousin.

Ch. XVI, § 1. *Que donne la richesse*. Qui est aussi un bien de la fortune; voir plus haut, ch. xv, § 1. — *Un coup d'œil*. On pourrait ajouter : « superficiel, » pour rendre toute la force du mot grec. — *La possession*, ou « la jouissance. » — *Fâcheuse*. J'ai ajouté ce mot pour rendre toute la force de l'expression du texte. — *On dirait qu'alors ils se croient*. L'original n'est pas tout à fait aussi précis. — *De la terre*. J'ai ajouté ces mots. — *La richesse est comme la mesure*. Cette observation profonde est applicable à tous les temps, au nôtre comme à celui d'Aristote; il y a toujours bien peu d'âmes pour avoir une autre mesure des choses que celle de l'argent. — *Tout s'acquiert à prix d'argent*. En effet, presque tout s'acquiert ainsi, sauf les biens les plus précieux, qui ne sont jamais à vendre.

§ 2. *Grands amis du plaisir et de l'ostentation*. C'est un très-mauvais emploi de la richesse;

plaisir et de l'ostentation; amis du plaisir, d'abord pour goûter le plaisir lui-même et aussi pour faire étalage de leur félicité; amis de l'ostentation et du faste de mauvais goût, parce que les hommes en général ne s'occupent habituellement que de ce qu'ils aiment et admirent, et parce que les riches s'imaginent que les autres ne pensent qu'à ce qui les occupe eux-mêmes. § 3. D'ailleurs, ils n'ont pas tout à fait tort dans ce travers; car il est toujours une foule de gens qui ont grand besoin de ceux qui possèdent. De là, le mot de Simonide sur les sages et les riches. La femme d'Hiéron lui demandant, à ce qu'on rapporte, lequel vaut le mieux d'être riche ou d'être savant. « Riche, dit-il; car que » de savants ne voit-on pas attendre à la porte des ri- » ches? » § 4. Quand on est riche, on se figure qu'on est digne de commander aux autres, parce qu'on croit

mais c'est l'emploi le plus ordinaire. — *Lui-même.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *De l'ostentation et du faste de mauvais goût.* Les deux expressions grecques ont à peu près ces nuances; mais on ne sait pas au juste quelle en est l'étymologie. Celle que donnent les commentateurs est peu acceptable. — *Les hommes en général.* Observation très-fine et très-profonde. — *Ce qui les occupe eux-mêmes.* Cette préoccupation d'un égoïsme naïf se retrouve dans toutes les conditions, dans la pauvreté tout aussi bien que dans la richesse.

§ 3. *Dans ce travers.* Le texte n'est pas tout à fait aussi formel. — *Qui ont grand besoin,* ou « qui demandent. » — *Le mot de Simonide.* Platon fait allusion à ce mot de Simonide, *République*, VI, pag. 13 de la traduction de M. V. Cousin. Stobée, *Sermo* LXXXIX, le rapporte aussi, mais sans dire à qui précisément il était adressé. Diogène Laërce, *Vie d'Aristippe*, liv. II, ch. LXIX, p. 49 de l'édition de Firmin Didot, cite une réponse assez analogue d'Aristippe à Denys. Hiéron régnait en Sicile vers l'an 470.

§ 4. *Tout ce qui rend digne du commandement.* On peut com-

avoir alors tout ce qui rend digne du commandement. Pour tout dire d'un mot, le caractère du riche est celui d'un fou que le bonheur favorise. § 5. Du reste, le caractère est fort différent, selon que la fortune est récente ou qu'elle est acquise dès longtemps. Les nouveaux enrichis ont les mêmes défauts, sans en excepter aucun, mais encore plus marqués et plus choquants; car être enrichi nouvellement, c'est ne pas avoir, en quelque sorte, l'éducation de la richesse. § 6. Les délits dont les riches se rendent coupables ne viennent pas de perversité; mais tantôt ils viennent d'un insolent orgueil, et tantôt d'une intempérance, qui ne sait pas se dominer, comme les sévices ou les adultères qu'ils se permettent.

prendre encore : « Pour l'acquisition desquelles il vaut la peine de commander. » Les deux sens ne sont pas très-éloignés l'un de l'autre. — *Est celui d'un fou.* Ceci n'est pas exact et est trop dur pour la richesse prise en général ; ce n'est vrai que de quelques riches.

§ 5. *Le caractère est fort différent.* Observation très-juste, et qu'on peut toujours vérifier sur les autres et quelquefois sur soi-même. — *Sans en excepter aucun.* J'ai ajouté ceci pour marquer toute la force de l'expression grecque. — *Ne pas avoir en quelque sorte l'éducation de la richesse.* Expression piquante et parfaitement exacte. L'habitude se confond ici avec l'éducation, qui n'est réellement aussi qu'une longue suite d'habitudes.

§ 6. *Ne viennent pas de perversité.* Il faudrait sous-entendre : « dans la plupart des cas. » — *D'un insolent orgueil.* Il n'y a qu'un mot dans le texte. — *D'une intempérance qui ne sait pas se dominer.* J'ai paraphrasé le mot de l'original. — *Qu'ils se permettent.* J'ai ajouté ces mots.

CHAPITRE XVII.

Du pouvoir et de son influence sur le caractère; ses rapports et ses différences avec la richesse; qualités habituelles des hommes qui sont au pouvoir; énormité de leurs fautes. De la prospérité; ses dangers; aveuglement qu'elle cause; piété qu'elle inspire. Résumé sur les âges et sur la fortune; caractères et situations contraires.

§ 1. Ce que nous venons de dire de la richesse peut expliquer, du moins en très-grande partie, le caractère que donne le pouvoir aux gens qui en sont revêtus. A bien des égards, l'effet est tout à fait le même; à certains autres, il est meilleur. § 2. Ainsi, les hommes au pouvoir sont plus ambitieux et plus virils que les riches, parce qu'ils portent leurs vues sur des desseins que le pouvoir qu'ils ont en main les met à même d'accomplir. Ils sont aussi plus appliqués et plus actifs, parce qu'ils sont sans cesse sur leurs gardes, par la nécessité de veiller à tout ce qui tient à leur puissance. Ils sont plus

Ch. XVII, § 1. *Le caractère que donne le pouvoir*. J'ai un peu développé la pensée du texte pour la rendre plus claire. — *Il est meilleur*. Parce que le pouvoir ajoute la responsabilité à la richesse, qu'il assure aussi presque toujours.

§ 2. *Les hommes au pouvoir*. Le texte est beaucoup plus vague. — *Plus virils*. Je me suis tenu aussi près que possible du mot grec, dont la signification n'est pas plus déterminée. Peut-être pourrait-on traduire aussi : « plus entreprenants. » — *Ils portent leurs vues*. Le texte dit précisément : « ils désirent. » — *Des desseins*. Le texte dit : « des œuvres. » — *Plus appliqués et plus actifs*. Il n'y a qu'un seul mot dans l'original. — *Sur leurs gardes*. La nuance du texte est peut-être un peu moins marquée. — *Ce qui*

dignes et plus graves, parce que leur haute situation les met davantage en évidence. De là, leur vient la mesure en toutes choses ; leur dignité est douce, et leur gravité est pleine de bienséance. § 3. Mais lorsqu'ils font des fautes, elles ne sont jamais légères; elles sont toujours énormes.

§ 4. Quant à la prospérité qui réussit en tout, elle a en partie les traits que nous venons d'esquisser dans les caractères précédents ; car la richesse et le pouvoir sont à peu près les prospérités les plus grandes que l'on puisse avoir dans la vie, si l'on y joint encore une nombreuse lignée d'enfants, et les avantages qui se rapportent au corps. § 5. La prospérité nous pousse à nous aveugler ; car c'est elle qui nous inspire l'orgueil insup-

tient à leur puissance. Ou « à ce qui relève de leur puissance. » — *Dignes.* Ou bien « Solennels. » — *En évidence.* Il y a une sorte de tautologie dans le texte, que je n'ai pas pu éviter tout à fait. — *La mesure en toutes choses.* Le texte n'est pas aussi précis. C'est le sentiment de la responsabilité qui rend grave et mesuré. — *Leur gravité est douce.* Il est possible qu'en faisant ce portrait des hommes d'État, Aristote songeât à Périclès.

§ 3. *Elles ne sont jamais légères.* A cause de la grandeur même des intérêts dont ils sont chargés, et par suite, de la puissance considérable dont ils disposent. On peut comprendre encore que, quand les puissants vous font du mal, ils vous en font toujours beaucoup.

§ 4. *Qui réussit en tout.* J'ai ajouté ces mots pour rendre toute la force de l'expression grecque. — *Dans les caractères précédents.* Du noble, du riche et du puissant. — *Les plus grandes.* Ces mots manquent dans quelques manuscrits ; mais ils semblent indispensables.

§ 5. *La prospérité nous pousse à nous aveugler.* J'ai préféré recommencer une phrase et une idée nouvelles, plutôt que de joindre ceci à ce qui précède, comme l'ont fait la plupart des éditeurs et des traducteurs. Il me semble que, de cette façon, la pensée se lie mieux; la phrase qui suit justifie ce sens. — *L'orgueil in-*

portable qui dédaigne tout le monde, et la déraison qui nous égare. La prospérité n'a guère qu'une conséquence heureuse; c'est qu'elle porte les hommes à la piété envers les Dieux; ils sont alors pleins de confiance dans la divinité, à cause des biens que la fortune leur envoie.

§ 6. Voilà ce que nous avions à dire des caractères dans leurs rapports avec l'âge et la fortune. Les caractères opposés se connaîtront aisément par les contraires : c'est-à-dire ceux du pauvre, de l'homme malheureux, et de l'homme sans pouvoir.

supportable qui dédaigne tout le monde. Le texte n'est pas aussi développé. — *Et la déraison qui nous égare.* Même remarque. — *A la piété envers les dieux.* C'est ordinairement une superstition plutôt qu'une vraie piété. — *Pleins de confiance.* Ce serait plutôt de reconnaissance peut-être.

§ 6. *L'âge et la fortune.* Ceci résume les chapitres précédents depuis le XIIe inclusivement. — *Les caractères opposés.* Ceci ne se rapporte qu'à la fortune ; et la suite l'explique bien. — *De l'homme malheureux.* A qui rien ne réussit. Il aurait peut-être fallu montrer de nouveau, dans cette conclusion, comment l'art oratoire doit faire usage de ces analyses morales. — Quintilien, l. V, ch. x, § 17, édit. de Pottier, en résumant ce second livre de la *Rhétorique*, donne des détails qui porteraient à supposer que ce livre devrait contenir plus que ne contient le texte actuel ; mais il est probable que c'est un simple défaut de mémoire dans Quintilien, ou quelque addition de copiste, et non une lacune dans l'original, tel que nous le possédons.

CHAPITRE XVIII.

But général de tous les discours; il s'agit toujours de persuader ou un auditeur unique ou de nombreux auditeurs; du véritable juge; il ne se trouve qu'aux tribunaux et dans les assemblées délibérantes. Lieux communs qu'on peut employer dans les trois genres. Indication des nouveaux sujets qui vont être traités.

§ 1. On n'emploie jamais des discours persuasifs que pour provoquer un jugement d'un certain genre; car il n'est plus besoin d'aucun discours auprès de nous, dès que nous avons compris et jugé. Mais ici plusieurs cas se présentent. Ou bien l'on parle à un seul auditeur, qu'on veut pousser à une chose ou en détourner, comme on le fait quand on le réprimande ou qu'on l'incite; mais

Ch. XVIII, § 1. *On n'emploie jamais*. M. Spengel a proposé de déplacer tous les chapitres suivants, à partir de celui-ci jusqu'à la fin du livre, et de les mettre à la suite du chapitre premier; voir les *Mémoires dê l'Académie de Bavière*, t. XXVII, année 1851, classe de philosophie, p. 30 et suivantes. Je ne crois pas le déplacement justifié, et il faut conserver l'ordre reçu, parce qu'il repose sur les indications données par l'auteur lui-même; voir plus haut, ch. I, §§ 5 et 6. On peut trouver avec M. Spengel, que les matières ne sont pas aussi bien disposées qu'on le voudrait; mais elles le sont selon l'intention de l'auteur, qu'il faut respecter. Ce chapitre XVIII tient au précédent par une particule adversative; mais j'avoue que ce lien tout factice ne me paraît pas de grande importance. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'auteur revient à son sujet sans une transition suffisante. L'abbé Cassandre, dans sa traduction, donne un titre particulier à cette dernière partie du second livre. — *D'un certain genre*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée, et le contexte les justifie. — *Plusieurs cas se présentent*. Le texte n'est pas aussi formel ; mais j'ai dû couper la phrase, qui est beaucoup plus longue dans l'original, et qui est fort embarrassée. — *A un seul auditeur*. Il semble que l'art de

pour être seul, il n'en est pas moins un juge ; car celui qu'on veut convaincre est bien un juge aussi ; ou bien on parle contre un adversaire; ou bien même enfin, sur un sujet donné qu'on doit traiter. § 2. Dans tous ces cas, il faut toujours procéder de la même façon, puisqu'il faut user également de raison, et repousser les arguments contraires, comme on le ferait en répondant à la partie adverse. Il en est de même dans les discours simplement démonstratifs, parce que l'argumentation s'adresse toujours à l'auditeur qui écoute et qui est juge. Pourtant, à vrai dire, il n'y a de juge réel que celui qui, dans les débats politiques, juge et décide le parti à prendre; or les litiges où l'on cherche à tran-

la rhétorique ne doit guère s'occuper de ce cas, qui rentre dans la simple conversation, à moins qu'on ne s'adresse à quelque grand personnage, qu'il faut essayer de persuader, comme on le ferait pour un auditoire nombreux. Ce premier cas appartient du reste au genre délibératif. — *Ou bien on parle contre un adversaire*. Ce second cas relève du genre judiciaire. — *Sur un sujet donné*. Ce dernier cas appartient au genre démonstratif. Le texte dit simplement : « sur une hypothèse. »

§ 2. *Dans tous ces cas*. J'ai encore ajouté ceci, pour répondre à ce que j'ai ajouté dans le § 1. — — *De raison*. Le mot grec veut dire aussi « le discours; » mais c'eût été trop évident; et il est clair que, dans tous les cas, le discours est indispensable. — *Et repousser les arguments contraires*. En supposant qu'ils se sont produits tout au moins dans l'esprit de l'interlocuteur. — *A la partie adverse*. Qui plaiderait contre vous devant le tribunal. — *Simplement démonstratifs*. J'ai ajouté le premier mot pour compléter la pensée; voir plus haut, l. I, ch. III, sur les trois genres en rhétorique. — *Qui écoute et qui est juge*. Le texte est moins précis; il dit plus spécialement : « celui qui regarde, » au lieu de : « qui écoute. » — *Juge et décide*. Il n'y a qu'un seul mot dans l'original. — *Le parti à prendre*. Et qui est discuté en sens contraire par les divers orateurs. — *Or les litiges, etc., etc*. Le sens de ce passage n'est pas très-net; celui que je donne est le plus probable.

cher des questions n'ont lieu que devant les tribunaux et les assemblées délibérantes. § 3. Plus haut, nous avons traité déjà de la manière de présenter les choses, selon les diverses formes de gouvernements, dans les discussions politiques; et par conséquent, nous avons indiqué aussi comment et par quels moyens l'orateur pourra faire des discours conformes aux mœurs de ses auditeurs.

§ 4. Bien que chaque genre de discours ait une fin qui lui est propre, il y a néanmoins pour tous les genres certaines opinions reçues et certaines propositions communes, qu'on emploie indistinctement pour persuader son auditoire, soit qu'il s'agisse d'une assemblée politique qui délibère, soit d'une simple démonstration, soit d'un procès. Nous venons d'indiquer les arguments spéciaux qui peuvent servir à rendre le discours conforme aux mœurs des auditeurs ; il nous

§ 3. *Plus haut.* Cette question a été spécialement traitée, l. I, ch. VIII. — *De présenter les choses.* Le texte dit précisément : « les mœurs. » Il est clair qu'il ne s'agit ici que des mœurs oratoires. — *Des discours conformes aux mœurs de ses auditeurs.* Le texte dit simplement : « moraux. » J'ai dû développer cette expression.

§ 4. *Chaque genre de discours.* Comme il a été exposé plus haut, l. I, ch. III, sur les divers genres. — *Reçues.* C'est l'expression même du texte. — *Communes.* J'ai ajouté ce mot, qui prépare l'expression de Lieux communs, qui viendra plus loin. — *Indistinctement.* J'ai ajouté ce mot, qui complète la pensée. — *D'une simple démonstration.* Où l'on n'est contredit par personne, tandis qu'on a toujours des adversaires, soit devant les tribunaux, soit dans les assemblées politiques. — *Nous venons d'indiquer.* Plus haut, ch. II et suiv., en traitant des passions. — *Le discours conforme aux mœurs des auditeurs.* Même remarque qu'à la fin du paragraphe précé-

reste à parcourir les motifs et les lieux communs.

§ 5. Ainsi, c'est une nécessité pour tous les orateurs, quel que soit leur but, de tenir le plus grand compte dans ce qu'ils disent, du possible et de l'impossible, tantôt pour prouver que la chose sera, tantôt pour démontrer qu'elle a été. § 6. Un autre lieu commun, qui est aussi de tous les genres, c'est celui de la grandeur qu'on donne aux choses ; car il n'est pas un orateur qui se prive de les atténuer ou de les grossir, soit qu'il conseille ou qu'il dissuade, soit qu'il accuse ou qu'il défende, soit qu'il loue ou qu'il blâme. § 7. Une fois que nous aurons déterminé ces lieux communs, nous essaierons de traiter d'une manière générale des enthymèmes, si nous avons encore quelque chose à en dire, et aussi des

dent. J'ai cru devoir développer l'original. — *Les motifs et les lieux communs.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. Il me semble que l'on peut trouver encore dans tout ce paragraphe de nouvelles raisons pour ne pas changer l'ordre actuel des chapitres du second livre.

§ 5. *Dans ce qu'ils disent.* Et « outre tout le reste. » Cette dernière nuance est dans le texte; mais je n'ai pu l'introduire convenablement dans ma traduction. — *Du possible et de l'impossible.* Voir cette pensée développée tout au long, plus haut, l. I, ch. III, § 8. — *Que la chose sera.* Dans le genre délibératif. — *Qu'elle a été.* Dans le genre judiciaire surtout.

§ 6. *Un autre lieu commun.* Le texte est beaucoup plus vague. — *De la grandeur qu'on donne aux choses.* Voir plus haut, l. I, ch. III, § 9. — *Qui se prive.* Le texte n'est pas aussi formel. — *On dissuade.* Ces mots manquent dans beaucoup de manuscrits; et, en effet, on pourrait les supprimer sans aucun inconvénient. Conseille, se rapporterait alors au genre délibératif; Accuse, au genre judiciaire; Loue, au genre démonstratif.

§ 7. *Nous essayerons de traiter.* Voir plus loin, ch. XXII, sur les enthymèmes. — *Si nous avons encore...* Plusieurs manuscrits ne donnent pas ce membre de phrase, qui, en effet, n'est pas indispensable. — *Des exemples.*

exemples, afin qu'ajoutant à ces études celles qui en sont la suite, nous épuisions complétement le sujet que nous nous sommes proposé au début de cet ouvrage. § 8. Parmi les lieux communs, c'est l'amplification, comme je viens de le dire, qui est la plus familière aux orateurs qui veulent démontrer quelque chose ; c'est le passé, pour les orateurs qui plaident, puisqu'un jugement ne peut jamais prononcer que sur des choses passées; mais c'est du possible et du futur qu'on s'occupe surtout dans les assemblées délibérantes.

CHAPITRE XIX.

Du possible et de l'impossible; lieux communs des contraires, des semblables, du commencement et de la fin, du désir naturel, des parties et du tout, de l'espèce et du genre, de l'art, etc. etc. Citations d'Agathon et d'Isocrate. Lieux communs de la réalisation des choses selon les probabilités, soit dans le passé, soit dans l'avenir. Lieux communs de la grandeur ou de la petitesse des choses.

§ 1. Parlons donc premièrement du possible et de l'impossible. Si, de deux contraires, il est possible que

Voir plus loin, ch. xx. — *Au début de cet ouvrage*. Voir particulièrement plus haut, l. I, ch. ii.

§ 8. *Parmi les lieux communs*. Il n'en analysera que trois dans ce qui suit. Les *Topiques* en offrent bien davantage, et l'orateur peut aussi s'en servir. — *Comme je viens de le dire*. Plus haut, § 6. L'amplification peut s'entendre dans un sens ou dans l'autre, puisqu'on peut exagérer également soit la petitesse, soit la grandeur des choses. — *Les orateurs qui plaident*. Ce sont les orateurs du barreau. — *Dans les assemblées délibérantes*. C'est-à-dire « politiques. »

Ch. XIX, § 1. *Du possible et de l'impossible*. Voir l'*Herméneia*, ch. xiii, § 1 et suiv., p. 190 de ma traduction. — *Si de deux*

l'un soit ou ait été, il doit sembler que l'autre est également possible. Par exemple, s'il se peut qu'un homme ait recouvré la santé, il doit se pouvoir aussi qu'il ait été malade; car les contraires, en tant que contraires, sont d'une égale possibilité. § 2. Si le semblable est possible, l'autre semblable ne l'est pas moins. Si le plus difficile est possible, le plus facile le sera. Si une chose peut être bonne et belle, il faut d'abord que la chose puisse être absolument et sans ces qualités; car il est plus difficile d'avoir une belle maison que d'avoir simplement une maison. § 3. Quand le commencement d'une chose est possible, la fin doit l'être aussi; car en fait de choses impossibles, rien ne peut être ni même commencer à être. Ainsi, la commensurabilité du diamètre avec le côté ne peut commencer à être, pas plus qu'elle ne peut être jamais. Réciproquement, si la fin d'une chose est possible, le commencement doit l'être, puisque tout sans exception doit avoir un commencement et un principe. § 4. Si ce qui est postérieur en essence ou en géné-

contraires. Voir les *Catégories*, ch. II, p. 121 de ma traduction; voir aussi les *Topiques*, l. II, ch. VII, p. 81 de ma traduction. — *D'une égale possibilité*. L'original dit précisément : Puissance.

§ 2. *Si le semblable*. Quelques manuscrits disent: Le dissemblable. — *Et sans ces qualités*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée.

§ 3. *La commensurabilité du diamètre*. Aristote se sert souvent de cet exemple. M. Spengel a réuni dans une note les citations de tous les passages où cet exemple est allégué. Ils sont au nombre de neuf. — *Sans exception*. J'ai ajouté ces mots pour rendre toute la force de l'expression grecque. — *Un commencement et un principe*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 4. *Postérieur en essence et en génération*. Voir la définition de l'antérieur et du postérieur,

ration est possible, l'antérieur l'est également ; par exemple, si l'on peut devenir homme, il faut que l'on ait été enfant ; car l'enfant précède ; et si l'on est enfant, on peut aussi devenir homme, puisque celui-là est le principe de celui-ci.

§ 5. Tout ce qu'on aime et tout ce qu'on désire par l'instinct naturel est possible ; car d'ordinaire on n'aime pas et on ne désire pas des choses qui ne peuvent se réaliser. Les choses auxquelles sont applicables les sciences et les arts, peuvent être ou peuvent devenir. Il en est de même des choses où le principe, qui les produit, ne dépend que de gens que nous pouvons contraindre par force ou par persuasion ; et les gens qui peuvent les faire ainsi sont ceux dont nous sommes ou les supérieurs, ou les maîtres, ou les amis. § 6. La chose dont les parties sont possibles, est également possible dans sa totalité ; et à l'inverse, quand un tout est possible, ses parties le sont aussi la plupart

Catégories, ch. XII, p. 123 de ma traduction, et *Métaphysique*, l. V, ch. II, p. 1018, *b*, 9, édit. de Berlin. — *Celui-là est le principe de celui-ci.* Ou, d'une manière plus générale : « Car c'est là ce qu'on entend par principe. »

§ 5. *Par l'instinct naturel.* Le texte dit précisément : « par nature. » — *Qui ne peuvent se réaliser.* Ou « qui sont impossibles. » L'observation n'est peut-être pas très-juste, parce que l'aveuglement de la passion et du désir pousse l'homme jusqu'à rêver l'impossible. — *Sont applicables les sciences et les arts.* Ou plus simplement : « les choses qu'on peut ou savoir ou produire par l'effet de l'art. » — *Ne dépend que de gens...* Elles dépendent alors toujours de nous ; seulement, c'est d'une manière indirecte, au lieu d'en dépendre directement. — *Qui peuvent les faire ainsi.* Le texte n'est pas aussi explicite.

§ 6. *Dans sa totalité.* On peut sous-entendre ici la restriction qui est un peu plus bas : « la plupart du temps ; » il est possible

du temps. Par exemple, si l'on peut faire à une chaussure l'empeigne, le rebord et le tour, on peut faire aussi la chaussure entière ; et si l'on peut faire la chaussure complète, on peut faire aussi l'empeigne, le rebord et le tour. § 7. Lorsqu'un genre est dans les choses possibles, l'espèce y est aussi ; et de même, quand une espèce est possible, le genre ne l'est pas moins. Par exemple, si le navire en général est possible, un navire à trois rangs de rames est possible également ; de même si le navire à trois rangs de rames est possible, le navire l'est aussi en général. Si, de deux choses qui se correspondent naturellement, l'une est possible, l'autre doit l'être ; ainsi, le double implique la moitié, comme la moitié implique le double. § 8. Tout ce qui est possible sans art et sans instrument l'est à plus forte raison avec l'art et avec les soins qui la facilitent. C'est ce qui fait dire au poëte Agathon :

« **Des choses sont à nous par hasard et sans soin;**
» **D'autres sont le produit de l'art et du besoin.** »

que cette restriction s'applique également aux deux phrases. — *L'empeigne, le rebord et le tour.* On n'est pas très-sûr du sens technique des mots du texte; ceux que j'ai adoptés m'ont paru correspondre assez bien aux mots grecs. Les commentateurs ne sont pas d'accord entre eux ; et quelques-uns ont cru qu'il s'agissait de vêtement au lieu de chaussure. Il importe assez peu, et la pensée est fort claire.

§ 7. *Un genre... l'espèce.* Sur le genre et l'espèce et leurs rapports, voir l'Introduction de Porphyre aux *Catégories*, ch. 2, p. 3 de ma traduction ; et la *Métaphysique*, l. V, ch. v, p. 1024, *a*, 29, de l'édition de Berlin. — *Qui se correspondent naturellement.* Voir les *Catégories*, des Relatifs, ch. VII, p. 81 de ma traduction. — *Le double implique la moitié.* Le texte n'est pas aussi formel.

§ 8. *Sans instrument.* Le texte

Ce qui est possible à des gens moins habiles, plus faibles ou moins intelligents, l'est bien davantage à des gens doués de qualités contraires. C'est le mot d'Isocrate, disant que ce serait par trop fort s'il ne pouvait pas apprendre à lui seul ce qu'Euthynus avait appris avec l'aide d'autrui.

§ 9. Pour l'impossible, il est évident qu'on doit puiser ses arguments dans les lieux contraires à ceux que nous venons d'indiquer.

§ 10. Voici maintenant comment on peut prouver qu'une chose a eu lieu ou qu'elle n'a pas eu lieu. D'abord, si une chose qui dans l'ordre de la nature arrive moins souvent, est cependant arrivée, celle qui se produit plus souvent doit être arrivée à plus forte raison. Si ce qui, d'ordinaire, n'arrive que postérieurement est

dit : « Sans préparatifs. » — *Qui la facilitent.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Au poëte Agathon.* C'est le poëte qui figure dans le *Banquet de Platon*, et chez qui Socrate va souper ; voir pag. 240 de la traduction de M. V. Cousin. Aristote l'a cité assez souvent. Il était disciple de Platon, et il passait pour un des meilleurs poëtes de son temps, qui en comptait de si illustres. — *Moins intelligents.* Ou « moins sages. » J'ai préféré la première expression comme étant plus d'accord avec l'exemple d'Isocrate, cité un peu plus bas. — *Euthynus.* On ne sait pas autrement ce qu'était cet Euthynus, que quelques manuscrits appellent aussi Euthymus. Évidemment, il passait pour très-peu intelligent. — *A lui seul... avec l'aide d'autrui.* Le texte n'est pas aussi formel ; mais j'ai tenu à mieux marquer l'opposition qui est implicitement comprise dans les mots grecs.

§ 9. *Pour l'impossible.* Tout ce qu'on a dit précédemment ne se rapporte qu'au possible ou à ses nuances. — *On doit puiser ses arguments.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Dans les lieux contraires.* Même remarque.

§ 10. *Qu'une chose a eu lieu.* C'est la réalité, après la simple possibilité. — *Ou qu'elle n'a pas eu lieu.* Cette portion de phrase

arrivé néanmoins, ce qui précède d'ordinaire a dû se produire aussi ; par exemple, si l'on a oublié quelque chose, c'est que jadis aussi on l'a su. § 11. Si l'on a pu et voulu une chose quelconque, on l'a faite ; car il n'est personne qui ne fasse ce qu'il a résolu dès qu'il le peut, puisqu'alors il n'y a plus aucun obstacle; de même qu'on a dû faire une chose, si on l'a pu et qu'on la désirât ; car le plus ordinairement on exécute, dès qu'on le peut, ce qu'on souhaite avec ardeur, les gens pervers, parce qu'ils se laissent aller à leur intempérance, qu'ils ne peuvent dominer, les gens honnêtes, parce qu'ils ne souhaitent que des choses honnêtes comme eux. § 12. Si quelqu'un devait faire une chose, il est bien probable qu'il l'a faite; car lorsqu'on doit agir, il est bien à croire qu'on agit. On peut affirmer qu'une chose a eu lieu, quand ce qui la précède naturellement, ou doit la produire, a eu lieu déjà ; par exemple, s'il s'est produit un éclair, il y a

manque dans quelques manuscrits. Elle me semble presque indispensable pour correspondre à tout ce qui précède et ce qui suit. — *Postérieurement.* Voir plus haut, § 4, et plus bas, § 12.

§ 11. *Et voulu.* Avec réflexion. — *On a dû faire une chose.* Il y a évidemment ici quelque redondance, et l'opposition est trop peu marquée. Mais j'ai dû suivre le texte reçu, et j'ai dissimulé la tautologie du mieux que j'ai pu. — *Et qu'on la désirât.* L'opposition est ici entre Vouloir et Désirer. On désire par instinct, tandis qu'on ne veut que par délibération réfléchie, plus ou moins longue. — *Leur intempérance qu'ils ne peuvent dominer.* Le texte est moins explicite.

§ 12. *Car lorsqu'on doit agir.* C'est à peu près la répétition de ce qui précède. — *Quand ce qui la précède naturellement.* Voir plus haut, § 4, où la pensée est à peu près la même. — *Il y a eu aussi du tonnerre.* Parce que le plus habituellement l'éclair précède le tonnerre. — *Déjà.* J'ai ajouté ce mot pour que la pensée fût plus claire. Il y a peut-être

eu aussi du tonnerre; si quelqu'un a déjà tenté de faire une chose, on peut dire qu'il l'a faite. § 13. Réciproquement, quand les choses qui ne viennent naturellement qu'après une autre, ou que cette autre chose prépare et produit, ont eu lieu, il s'ensuit que ce qui précède ces choses et a lieu pour elles, est arrivé aussi. Par exemple, s'il a tonné, il a dû éclairer auparavant; si quelqu'un a fait un certain acte, il l'avait essayé antérieurement. Dans tous ces cas, ou il y a nécessité absolue que les choses se passent comme on le dit, ou du moins c'est le plus souvent qu'elles se passent ainsi.

§ 14. Si l'on veut, à l'inverse, prouver que la chose n'a pas eu lieu, c'est évidemment aux contraires qu'il faut s'adresser.

§ 15. C'est par les mêmes moyens qu'on prouvera qu'une chose aura lieu. En effet du moment qu'une chose est en notre puissance et dans notre volonté, il

dans l'original une nuance d'action vicieuse, que j'ai préféré ne pas mettre dans la traduction, parce qu'elle n'est pas assez marquée dans le grec. Il s'agirait d'une idée de viol.

§ 13. *Réciproquement.* J'ai ajouté ce mot. — *S'il a tonné.* Parce que le plus ordinairement l'éclair précède le tonnerre, bien que ce ne soit pas une succession de phénomènes absolument constante. — *Il l'avait essayé antérieurement.* Ce sont les mêmes termes qu'à la fin du paragraphe précédent, et l'on peut faire la même remarque. — *Comme on le dit.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Le plus souvent.* Comme pour les rapports de l'éclair et du tonnerre.

§ 14. *A l'inverse.* J'ai ajouté ces mots. — *Prouver.* Le texte est beaucoup plus vague; j'ai cru devoir le préciser, parce que ceci se rapporte évidemment à l'emploi que l'orateur peut faire de ces lieux communs.

§ 15. *Qu'une chose aura lieu.* C'est l'avenir, après le passé. — *Et notre calcul.* Il y a des manuscrits qui ne donnent pas ces mots; et en effet le calcul rentre dans la volonté réfléchie, tandis

est sûr qu'elle sera ; de même aussi, tout ce qui est conforme à notre désir, à notre colère, à notre calcul, et que nous pouvons faire, sera également, soit parce que la chose est dans la direction de notre activité, soit que nous soyons sur le point de la faire ; car la plupart du temps, ce qui doit se faire se fait bien plutôt que ce qui ne doit pas se faire. § 16. Une chose a lieu quand tous ses antécédents naturels l'ont précédée ; par exemple, si le ciel est couvert de nuages, il est bien probable qu'il a plu antérieurement. Si la chose qui ne se produit que pour une autre a eu lieu déjà, il est bien probable que cette autre aura lieu également ; par exemple, si les fondements sont faits, il y a bien à parier que la maison se fera.

§ 17. Quant à la grandeur ou à la petitesse qu'on donne aux choses, pour les faire croire plus grandes ou plus petites qu'elles ne sont, en un mot pour établir ce qui est absolument grand ou ce qui est petit, on verra sans peine, d'après tout ce qui précède, quels sont les

que le désir et la colère peuvent être opposés à la volonté, comme étant purement instinctifs. — *Dans la direction de notre activité.* L'expression du texte est plus vague. — *Ce qui doit se faire.* Il faut comprendre ceci dans le sens d'avenir uniquement, et non dans le sens de devoir moral.

§ 16. *Une chose a lieu.* Cette partie de la pensée n'est pas exprimée formellement dans le texte. — *Qu'il a plu antérieurement.* La réciproque n'est pas moins vraie ; de même que les nuages annoncent qu'il a plu, de même aussi, et à plus forte raison, ils annoncent qu'il pleuvra. — *Les fondements... la maison.* C'est là ce qu'Aristote appelle une nécessité hypothétique ; voir la *Physique*, liv. II, ch. IX, § 4, p. 64 de ma traduction.

§ 17. *Qu'on donne aux choses pour les faire croire.* Le texte n'est pas aussi formel ; voir plus haut, ch. IV, § 6. — *Plus grandes ou plus petites.... absolument grand.* Il y a ici l'opposition du positif au comparatif. — *Qu'elles ne sont.*

arguments qu'on devra employer. En parlant plus haut des assemblées délibérantes, nous avons traité de la grandeur relative des biens divers, et de ce qui est absolument plus grand et plus petit. § 18. Par conséquent, chaque genre oratoire se proposant un certain bien pour objet spécial, l'utile, le beau, ou le juste, il s'ensuit évidemment que c'est toujours par ces arguments qu'il faut, dans tous les genres, grossir et faire valoir les choses. En dehors des règles qui viennent d'être tracées, tâcher de traiter de la grandeur et de la supériorité comparative des choses d'une manière absolue, ce serait perdre son temps et ses paroles; car pour la pratique vraiment utile, le particulier des choses est bien plus fort et bien plus décisif que ne peuvent l'être des généralités.

§ 19. Voilà donc les considérations qui aideront à

Ou « que d'autres choses, » auxquelles on les compare. — *Les arguments qu'on devra employer*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Plus haut*. Voir plus haut, ch. xviii, § 6, et l. I, ch. iii, § 9.

§ 18. *Chaque genre oratoire*. J'ai ajouté ce dernier mot. — *L'utile*. Dans les assemblées délibérantes. — *Le beau*. Dans les simples réunions, où il s'agit de faire l'éloge ou la critique de quelqu'un. — *Le juste*. Devant les tribunaux. Ce sont les trois genres : délibératif, démonstratif et judiciaire. — *Grossir et faire valoir*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *En dehors des règles*. Ceci pourrait bien être une interpolation; et cette réflexion peu modeste semble venir d'un copiste bien plutôt que de l'auteur lui-même. — *Perdre son temps et ses paroles*. Le texte dit : « parler à vide. » — *Le particulier des choses*. La réflexion est très-juste. — *Bien plus fort et plus décisif*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte.

§ 19. *Voilà donc les considérations*. Cette conclusion résume assez bien tout ce chapitre. — *Qui aideront à prouver*. Le texte n'est pas aussi formel; mais il est clair qu'il faut rapporter tout ceci à l'art oratoire, et il y a quelque

prouver qu'une chose est possible ou impossible, qu'elle a eu lieu ou qu'elle n'a pas eu lieu antérieurement, qu'elle sera ou qu'elle ne sera pas, et aussi qu'elle est de grande importance ou qu'elle n'a aucune importance.

CHAPITRE XX.

Des ressources communes à tous les genres : l'exemple et l'enthymème ; l'exemple est de deux espèces, selon qu'il est tiré des faits réels, ou selon qu'il est tiré d'une fable ou parabole ; exemple tiré des faits de la guerre Médique; parabole, procédé de Socrate; fable de Stésichore; fable d'Ésope; les fables plaisent davantage à la foule; dans les assemblées politiques, il faut surtout des faits réels ; rapport des exemples et des enthymèmes.

§ 1. Après avoir parlé des moyens de conviction spéciaux à chaque genre, il nous reste maintenant à parler des moyens communs à tous les genres sans exception. Ces moyens eux-mêmes ne sont réellement qu'au nombre de deux, l'exemple et l'enthymème, la maxime n'étant qu'une partie de l'enthymème. Ainsi donc, nous nous occuperons d'abord de l'exemple; car l'exemple ressemble fort à l'induction, et l'induction est le principe d'où vient tout le reste.

utilité à le rappeler de temps à autre. — *De grande importance*... Le texte dit simplement : « grandeur ou petitesse. »

Ch. XX, § 1. *Il nous reste à parler*. Ceci ne veut pas dire qu'après avoir étudié les lieux communs, on n'étudiera pas encore d'autres sujets. D'ailleurs, les lieux communs ont été antérieurement annoncés, l. I, ch. II, § 22, et dans le second livre, ch. XVIII, §§ 5 et suiv. — *L'exemple et l'enthymème*. Voir plus haut, liv. I, §§ 20 et suiv. — *Est le principe d'où vient tout le reste*. Le texte n'est pas tout à fait aussi explicite. Pour l'induc-

§ 2. L'exemple peut être de deux espèces. L'une de ces espèces ne fait que rappeler les choses qui ont eu lieu antérieurement; dans l'autre espèce, l'orateur fait lui-même l'exemple qu'il invoque. Cette dernière espèce peut se subdiviser encore, selon que l'exemple est, ou une parabole ou une fable analogue aux fables d'Ésope et aux fables Libyennes. § 3. Voici ce que c'est qu'un exemple où l'on ne fait que rappeler des événements réels : « On soutient qu'il faut armer contre le » grand roi, et qu'il ne faut pas lui laisser mettre la » main sur l'Égypte; car jadis Darius n'a passé en » Grèce qu'après avoir conquis l'Égypte préalable- » ment, et ce n'est qu'après cette conquête qu'il a tra- » versé la mer. » Autre exemple en ce sens : « Xerxès

tion, voir les *Premiers Analytiques*, liv. II, ch. XXIII, p. 325; de ma traduction; et *Derniers Analytiques*, liv. II, ch. XIX, § 7, p. 290; voir aussi la *Morale à Nicomaque*, l. VI, ch. II, § 3, p. 199, de ma traduction.

§ 2. *Ne fait que rappeler*. C'est là l'exemple proprement dit; l'autre espèce a reçu un nom particulier; et la fable avec la parabole, ou allégorie, diffère essentiellement de l'exemple, en ce qu'elle est fictive et qu'il est toujours réel. — *L'orateur fait lui-même*. En effet, l'orateur peut citer une fable déjà connue; ou bien, s'il a l'imagination féconde, il peut inventer lui-même une fable, qu'il applique au cas qu'il discute. C'est ce que fit Ménénius Agrippa. — *Cette dernière espèce peut se subdiviser encore*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Une parabole*. Ou allégorie. L'Évangile est plein de paraboles pour frapper davantage les esprits, et mieux saisir la foule. — *Fables*. Il y a dans le texte : « Discours. » Les fables d'Ésope sont assez connues; il vivait à la cour de Crésus vers 560 avant notre ère, c'est-à-dire 230 ans environ avant Aristote. Les fables Libyennes sont moins fameuses; mais il paraît qu'au temps d'Aristote elles avaient de la réputation. On n'y faisait figurer, dit-on, que des animaux.

§ 3. *Darius*. Voir *Hérodote*, l. II, ch. CX, p. 105, édit. de Firmin Didot. — *Préalablement*. Il y a dans le texte la répétition d'un même mot; quelques éditeurs ont pro-

» non plus n'a pas fait son expédition avant d'avoir » saisi cette contrée; et ce n'est qu'après s'en être as- » suré qu'il passa dans la Grèce. On en conclut que si » le roi régnant prend l'Égypte, c'est qu'il passera sur » le continent; et l'on ne doit pas lui permettre cette » conquête. »

§ 4. La parabole ou comparaison, c'est le procédé ordinaire de Socrate. Ainsi, l'on veut démontrer qu'il ne faut pas abandonner au sort la désignation des magistrats. « C'est absolument, dira-t-on avec Socrate, » comme si l'on désignait au sort les athlètes qui doivent » lutter, sans choisir ceux qui sont en état de triom- » pher, et en s'en tenant à ceux qui auraient eu sim- » plement la bonne chance; c'est comme si l'on prenait » au sort parmi les passagers le pilote, à qui l'on remet » le gouvernail, parce qu'on croirait qu'il faut que le » sort l'indique et non qu'il sache gouverner. »

§ 5. La fable est, par exemple, celle de Stésichore sur Phalaris, ou d'Ésope sur la démagogie. Les habitants

posé de le supprimer une fois; la répétition me semble indispensable, bien qu'elle ne soit peut-être pas fort élégante. — *Xerxès*. Voir *Hérodote*. —*Le roi régnant*. L'expression du texte est beaucoup plus vague. On croit qu'il s'agit d'Artaxerxès III, qui envahit l'Égypte en 350.

§ 4. *La parabole ou comparaison*. J'ai ajouté cette alternative, qui n'est pas dans le texte. — *Le procédé ordinaire*. Cette idée est impliquée dans la tournure de la phrase grecque plutôt qu'elle n'est formulée. — *Dira-t-on avec Socrate*. J'ai ajouté ceci comme conséquence de ce qui précède. Il y a, en effet, dans les Dialogues de Platon un assez bon nombre de paraboles ou comparaisons; et la remarque qui est faite ici est juste. Voir Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, l. I, ch. II, p. 534, de l'édition de Firmin Didot.

§ 5. *La fable*. Le texte dit encore : « Discours. » — *Stési-*

d'Himère ayant pris Phalaris pour général et dictateur, et allant lui accorder une garde personnelle, Stésichore, après bien d'autres arguments, leur raconta la fable suivante : « Un cheval avait à lui seul la prairie » qu'il broutait; un cerf survint, et se mit à vivre aussi » sur le pâturage, qu'il abîmait. Le cheval, pour se dé- » barrasser du cerf, demanda à l'homme s'il ne pour- » rait pas, avec son aide, punir le cerf. L'homme trouva » qu'il le pourrait si le cheval acceptait de lui un frein, » et qu'il le laissât monter sur son dos, un épieu à la » main. Le cheval consentit au marché ; mais l'homme » une fois monté, le cheval devint son esclave, au lieu » de se venger du cerf. — Et vous de même, ajouta Sté- » sichore, prenez bien garde qu'en voulant vous venger » de vos ennemis, vous ne commettiez la même faute » que le cheval, et ne soyez traités comme lui. Vous » avez déjà le frein, puisque vous avez nommé un général » et un dictateur; si vous lui donnez des gardes et le » laissez monter sur votre dos, vous serez tout à l'heure » les esclaves de Phalaris. »

§ 6. Ésope, défendant à Samos devant l'assemblée du

chore. Un peu plus haut, liv. I, ch. II, § 21, ce fait est rapporté à Denys après Pisistrate, tandis qu'ici il est rapporté à Phalaris. Plus haut, il n'est pas question de Stésichore, ni de la fable du cheval et du cerf. — *Se débarrasser*. Le texte dit : « Se venger. » — Horace a imité cette fable, *Épîtres*, liv. I, épître X, vers 34 et suiv. — *Vous ne commettiez la même faute*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Tout à l'heure*. Il y a des éditeurs qui proposent de retrancher ces mots; ces mots me semblent tout à fait nécessaires.

§ 6. *Ésope défendant à Samos*. Il paraîtrait, d'après ce passage, qu'Ésope était citoyen et non pas

peuple un démagogue contre une accusation capitale, s'exprima ainsi : « Un renard, après avoir traversé une » rivière, tomba dans une fosse; ne pouvant en sortir, » il y souffrit longtemps; et les tiques vinrent en grand » nombre s'attacher à sa peau. Un hérisson, errant en » ces lieux, le vit, et, ému de compassion, lui offrit de » lui enlever les tiques qui le tourmentaient. Le renard » n'accepta pas; et comme le hérisson lui demandait » la cause de son refus. — C'est parce que celles-ci, » répondit le renard, sont déjà repues de mon sang, et » ne m'en ôtent maintenant presque plus; tandis que, » si tu les enlèves, il en viendra d'autres affamées qui » boiront le peu de sang qui me reste. — Et vous, ci» toyens de Samos, ajoutait Ésope, vous n'avez plus à » craindre que ce démagogue vous nuise, car il est en» richi; mais si vous le mettez à mort, il en viendra » d'autres qui seront pauvres, et qui vous ruineront en » volant la fortune publique. »

§ 7. Les fables plaisent à la foule, et elles ont cet avantage qu'il est plus facile de les inventer, tandis qu'il

esclave, comme on l'a toujours dit. — *S'exprima ainsi.* J'ai pris des formes de récit plus directes que celles de l'original. — *Après avoir traversé une rivière.* Cette circonstance ne paraît pas essentielle, à moins que l'eau dont le renard était mouillé n'attirât davantage les tiques. — *Il en viendra d'autres.* Peut-être le conseil d'Ésope n'est-il pas très-pratique; car les dilapidateurs de la fortune publique sont insatiables; et tout enrichis qu'ils sont, ils n'en volent pas moins l'État; c'est même alors sur une beaucoup plus grande échelle. — *La fortune publique.* La vieille traduction du moyen âge dit : « Le reste de la fortune publique. » Cette leçon est certainement meilleure, et elle correspond bien plus complètement à ce qui précède.

§ 7. *Plaisent à la foule.* Ou

ne l'est pas toujours de trouver dans le passé des exemples appropriés à la question qu'on débat ; car il suffit pour imaginer des fables et des comparaisons de bien saisir le point de ressemblance, ce qui est toujours plus aisé à un esprit philosophique. § 8. On a donc moins de peine à se tirer d'embarras au moyen des fables ; mais c'est la citation de faits réels qui est surtout utile dans les délibérations politiques, parce qu'en général l'avenir n'est guère que la répétition du passé.

§ 9. Il faut employer les exemples comme démonstrations, quand on est à court d'enthymèmes, parce qu'ils peuvent convaincre aussi ; et quand on a des enthymèmes, on peut toujours user des exemples, qui sont alors des témoignages, et les y joindre comme épilogues. Placés en première ligne, les exemples ressemblent à l'induction ; et l'induction ne convient pas spéciale-

« conviennent aux assemblées populaires. » — *Des exemples appropriés*. Le texte n'est pas aussi formel. — *Des fables et des comparaisons*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *De bien saisir le point de ressemblance*. Le texte est un peu plus vague.

§ 8. *Citation de faits réels*. Le texte dit simplement : « Choses. » — *L'avenir n'est guère que la répétition du passé*. Remarque profondément juste ; mais le présent, qui a l'orgueil de la vie, se croit toujours fort au-dessus et très-différent de ce qui l'a précédé. La postérité rectifie cette illusion pour les autres, et la commet pour elle-même.

§ 9. *Il faut employer les exemples*. Voir les *Problèmes*, section XVIII, pag. 916, *b*, 26, édit. de Berlin. — *Quand on est à court d'enthymèmes*. Qui sont les raisonnements vraiment démonstratifs. L'exemple aussi persuade, mais sans démontrer réellement. — *Et les y joindre*. Le texte n'est pas aussi formel. L'enthymème est le fond même de la démonstration ; l'exemple la corrobore, comme un témoin vient fortifier une allégation. — *Ressemblent à l'induction*. Voir pour

ment à la rhétorique, si ce n'est dans des cas fort rares. Placés au contraire à la suite, les exemples sont des témoignages ; et le témoin se fait toujours croire. § 10. C'est pour cela encore que, si l'on énonce d'abord les exemples, il faut en accumuler beaucoup, tandis qu'en les plaçant à la fin, un seul peut suffire ; car un témoin digne de foi peut être extrêmement utile, même en étant seul.

§ 11. Ainsi, nous avons indiqué le nombre des diverses espèces d'exemples, la manière de les appliquer, et les cas où l'on peut s'en servir.

l'Induction et l'Exemple les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIII, pag. 325, de ma traduction. — *A la rhétorique*. Ou « aux discours de rhétorique, » selon d'autres manuscrits. — *Placés au contraire à la suite*. Toutes ces observations sont pleines de finesse. — *Se fait toujours croire*. Le texte n'est peut-être pas aussi positif.

§ 10. *Si l'on énonce d'abord*. Ma traduction est plus explicite que le texte, qui est fort concis. — *Il faut en accumuler beaucoup*. Tout ceci atteste une profonde étude de l'art oratoire et des habitudes judiciaires. — *Un seul peut suffire*. Parce qu'il s'appuie sur tous les raisonnements et les enthymèmes antérieurs, en même temps qu'il les confirme. — *Même en étant seul*. Ceci est moralement vrai, quoique la loi en général exige deux témoins, d'après cet axiome : « *Testis unus, testis nullus*. »

§ 11. *Ainsi nous avons indiqué*. Résumé partiel, qui est peut-être une interpolation, mais qui n'en est pas moins exact.

CHAPITRE XXI.

Des sentences ou maximes; définition de la sentence; rapport de la sentence à l'enthymème; citations de diverses sentences; épilogues des sentences; cas où il faut employer des sentences avec épilogues ou sans épilogues; les épilogues peuvent précéder; citation de Stésichore; la sentence convient surtout à la vieillesse; emploi des sentences vulgaires et bien connues; citations d'Homère; emploi des proverbes; réfutations paradoxales de certaines sentences; les sentences flattent l'amour-propre des auditeurs, et comment; elles montrent sous un certain jour le caractère de l'orateur.

§ 1. Quant à l'emploi des sentences, il suffira de dire ce que c'est qu'une sentence pour qu'on voie sur-le-champ, dans quels sujets, dans quel cas, et devant qui la sentence peut être convenablement employée, pour les discours qu'on doit prononcer. § 2. La sentence est une énonciation qui porte non pas sur des choses particulières, comme serait par exemple le caractère d'Iphicrate, mais qui porte sur l'universel, et non pas même encore sur l'universel indistinctement, comme quand

Ch. XXI, § 1. *Des sentences.* Ou « maximes. » Plus haut, dans le chapitre précédent, § 1, il a été dit que la sentence ou maxime était une partie de l'enthymème. — *Et devant qui.* Ou peut-être : « par qui. » — *Pour les discours qu'on doit prononcer.* Le texte est moins explicite.

§ 2. *La sentence est une énonciation.* J'ai pris les termes les plus généraux possible, pour répondre à l'expression grecque, qui est elle-même fort générale. M. Spengel a réuni, à propos de cette définition de la sentence par Aristote, plusieurs autres définitions tirées des rhéteurs et des commentateurs grecs. Elles peuvent paraître également peu sa-

on dit que la ligne droite est contraire à la ligne courbe, mais sur ces généralités qui se rapportent aux actions humaines, et qui nous apprennent, quand nous agissons, à rechercher certaines choses et à en fuir certaines autres. § 3. Comme au fond les enthymèmes ne sont que le syllogisme qui s'applique aux choses de cet ordre, il en résulte que les sentences ne sont guère que des conclusions ou des commencements d'enthymème, moins la forme du syllogisme, qui a disparu. Ainsi quand on dit :

« L'homme bien avisé, qui se voit des enfants,
» Doit souvent empêcher qu'ils ne soient trop savants. »

C'est une pure sentence. Mais si l'on ajoute à la sentence la cause et le pourquoi de la chose qu'on énonce, le tout devient un véritable enthymème. Ainsi :

« Outre qu'ils ne font rien durant toute leur vie,
» De leurs concitoyens ils excitent l'envie. »

tisfaisantes. — *Ces généralités, qui se rapportent aux actions humaines.* Le texte est beaucoup moins explicite ; mais j'ai dû l'éclaircir en le développant.

§ 3. *Les enthymèmes ne sont que le syllogisme.* Voir pour la définition de l'enthymème et ses rapports au syllogisme, plus haut, liv. I, ch. II, §§ 7 et 14, et dans les *Premiers Analytiques*, liv. II, ch. XXVII, p. 343, de ma traduction. — *La forme du syllogisme.* Le texte dit simplement : « Le syllogisme. » En d'autres termes, ceci revient à dire que les sentences sont des majeures ou des conclusions de syllogismes. Voir *Quintilien*, l. VIII, ch. V, p. 311, édition Pottier. — *Quand on dit.* C'est d'Euripide que sont ces deux vers dans sa *Médée*, vers 295 et suiv. — *L'homme bien avisé.* J'ai emprunté cette traduction à l'abbé Cassandre. — *C'est une pure sentence.* J'ai ajouté l'épithète, pour éclaircir la pensée. — *De la chose.* Ou « de la pensée. » — *Véritable.* J'ai ajouté ce mot. — *Outre qu'ils ne font rien.* J'ai encore emprunté en partie cette traduction à l'abbé Cassandre. La pensée d'Euripide n'est peut-être pas très-juste ; mais il faut remarquer

§ 4. Et encore :

« Il n'est pas de mortel qui soit heureux en tout. »

Ou bien encore :

« Il n'est pas de mortel qui soit libre vraiment. »

Sous cette forme, c'est une simple sentence ; complétée par ce qui suit, c'est un enthymème :

« Esclave du hasard, esclave de l'argent. »

§ 5. Si la sentence est bien ce que nous venons de dire, il y a nécessairement quatre sortes de sentences. Elle aura un épilogue qui la suit, ou elle n'en aura pas. Ainsi, il faut prouver les sentences toutes les fois qu'elles énoncent une idée paradoxale ou douteuse ;

que c'est l'excès de science inutile qu'il blâme ; ce n'est pas la science en général.

§ 4. *Il n'est pas de mortel.* C'est un vers qu'Aristophane, *Grenouilles,* vers 1217, met dans la bouche d'Euripide, et qui, d'après le scholiaste, était tiré d'une tragédie de ce poëte, intitulée : *Sthénéboé.* Aristophane ajoute deux autres vers, qu'Aristote ne croit pas devoir citer ici, parce qu'il ne veut que donner l'exemple d'une sentence. — *Il n'est pas de mortel qui soit libre vraiment.* Euripide, *Hécube,* vers 864, édit. Firmin Didot. — *Simple.* J'ai ajouté ce mot. — *Esclave du hasard.* Euripide, *ibid.,* vers 865. — *Esclave de l'argent.* Il est possible que, dans la pensée de l'auteur, chacune des deux moitiés du vers se rapportassent à chaque sentence séparée, dont elle serait alors le complément enthymématique.

§ 5. *Quatre sortes de sentences.* L'auteur n'énonce pas ces quatre espèces de sentences. M. Spengel les a mises en tableau : sentence avec épilogue, sentence sans épilogue, chacune se subdivisant en deux autres. Il pense qu'Aristote aurait pu se borner aux deux principales espèces. — *Toutes les fois.* Voilà une espèce des sentences avec épilogue. — *Qui les appuie.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *La santé, croyez-m'en.* On ne sait pas au

mais quand elles ne sont pas des paradoxes, elles n'ont pas besoin d'un épilogue, qui les appuie :

« La santé, croyez-m'en, est le premier des biens. »

Parce que c'est là en effet le sentiment de tout le monde. § 6. Les sentences n'ont pas non plus besoin d'épilogue, lorsqu'à peine énoncées elles sont de toute évidence pour peu qu'on y regarde ; par exemple, cette sentence :

« Celui-là n'aime point qui n'aime pas toujours. »

§ 7. Parmi les sentences qui sont suivies d'épilogue, tantôt c'est une simple partie d'enthymème, comme celle qu'on vient de citer :

« L'homme bien avisé, etc. »

Tantôt ce sont des enthymèmes entiers, et non des fragments d'enthymème. Les sentences de ce dernier genre ont le plus de poids et d'autorité, parce qu'on y

juste de qui est cette sentence ; on l'attribue tantôt à Simonide, tantôt à Épicharme.

§ 6. *Les sentences n'ont pas non plus*. Voilà la seconde espèce de sentences, sans épilogue. — *Celui-là n'aime point*. Sentence admirable d'Euripide, dans les *Troyennes*, vers 1051, édit. Firmin Didot. L'amour est, de sa nature, absolument éternel ; c'est la faiblesse humaine qui le rend si volage. Dans les grands cœurs, il ne change pas.

§ 7. *Parmi les sentences*. Voilà la seconde espèce de sentences avec épilogue ; et cette espèce se subdivise elle-même en deux, comme la première. — *Une simple partie d'enthymème*. J'ai ajouté l'épithète. — *Qu'on vient de citer*. J'ai ajouté ceci. — *Entiers, et non des fragments*. L'original est moins précis. — *Plus de poids et d'autorité*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *La cause*. Ou « le motif. » — *Mortel, ne garde pas*. Sous cette forme, on ne sait

voit la cause de ce qu'elles énoncent. En voici une de ce genre :

« Mortel, ne garde pas un immortel courroux. »

Dire tout uniment qu'il ne faut pas garder toujours sa colère, c'est là une sentence; mais ce simple mot ajouté : « Mortel, » indique le pourquoi. § 8. En voici une autre toute pareille :

« Mortel, il doit penser à des choses mortelles,
» Sans oser s'élever aux choses éternelles. »

§ 9. Ceci nous montre déjà quelles sont les espèces diverses de la sentence, et dans quels cas elle convient. Quand il s'agit d'un paradoxe ou d'une idée controversable, il ne faut jamais employer la sentence sans épilogue ; mais on peut la faire précéder de l'épilogue qui la prouve, et la mettre à la fin comme conclusion. Et par exemple, on peut procéder de cette façon : « Pour » moi je pense, attendu qu'il faut à la fois éviter l'en- » vie et fuir la paresse, qu'il n'est que faire de recevoir » de l'éducation. » Ou bien, on peut procéder à l'inverse,

pas de qui est ce vers ; mais la pensée est tout au long dans le *Philoctète* d'Euripide, fragment XII, pag. 814, édit. Firmin Didot. — *Tout uniment*. J'ai ajouté ces mots, qui complètent la pensée. — *Mais ce simple mot*. J'ai ajouté l'épithète. — *Le pourquoi*. Tout cela est fort ingénieux et très-vrai.

§ 8. *Mortel il doit penser*. On a quelquefois attribué ce vers à Épicharme. Aristote a d'ailleurs exprimé une pensée tout à fait identique, *Morale à Nicomaque*, l. X, ch. VII, § 8, p. 456, de ma traduction.

§ 9. *Les espèces diverses de la sentence*. Elles sont au nombre de quatre, comme on l'a dit plus haut, § 5. — *Quand il s'agit d'un paradoxe*. Répétition partielle du § 5. — *De recevoir de l'éducation*. Il semble qu'il y ait ici

en énonçant tout d'abord la sentence, et placer à la suite ce que d'abord on avait mis en tête. § 10. Quand l'idée, sans être paradoxale, est cependant obscure, il faut en apporter la raison de la manière la plus concise possible. Ce qui convient bien dans ces cas, ce sont les apophthegmes à la Lacédémonienne et les énigmes. On peut imiter la manière de Stésichore disant aux Locriens « qu'ils ne doivent point attaquer leurs voisins, » afin que les cigales ne soient point réduites à chanter » à terre. »

§ 11. La sentence est très-bien placée dans la bouche de quelqu'un qui est plus avancé en âge que son auditoire, et qui parle de choses qu'il sait par expérience. Parler par sentences, quand on est moins âgé, est une inconvenance, aussi bien qu'employer les fables. Parler de

quelque contradiction; car ce n'est pas fuir la paresse que de s'instruire. Mais il s'agit sans doute de l'instruction superficielle que donnent les sciences mal étudiées; et c'est alors une sorte d'oisiveté comparée à l'activité des affaires. — *Procéder à l'inverse*. J'ai ajouté ceci, qui ressort du contexte, afin de bien préciser la pensée. — *Placer à la suite*. J'ai développé un peu le texte pour l'éclaircir.

§ 10. *La plus concise possible*. Le texte dit : « Le plus rondement possible. » Dans le langage familier, notre mot de Rondement pourrait avoir à peu près le même sens. — *Les apophthegmes*. Les sentences concises et fortes des Spartiates étaient dès longtemps célèbres; voir le traité spécial de Plutarque, *Œuvres morales*, t. I, pag. 253, édit. de Firmin Didot. — *Les cigales ne soient point réduites...* Si l'on fait la guerre, le territoire sera ravagé; les arbres seront coupés, et les cigales n'ayant plus leurs siéges habituels, chanteront à terre. Voir l'*Histoire des Animaux*, liv. V, ch. xxx, page 556, édition de Berlin.

§ 11. *Plus avancé en âge que son auditoire*. J'ai précisé les choses plus que ne le fait le texte; mais le comparatif pourrait signifier simplement : « quelqu'un d'un âge assez avancé. » — *Est une inconvenance*. Cette

ce qu'on ne sait pas est à la fois une preuve de sottise et d'ignorance. On peut bien le voir dans l'habitude des gens de la campagne, parlant toujours par sentences, et se plaisant à en faire usage. § 12. Dans un sujet qui n'a rien de général, s'exprimer d'une manière toute générale, ne convient guère que si l'on a à se plaindre, ou si l'on veut provoquer l'indignation de son auditoire ; et alors il faut placer la sentence, soit au début, soit à la fin, après qu'on a fait sa démonstration.

§ 13. Il faut même employer des sentences très-souvent citées et vulgaires, quand elles peuvent être utiles. Comme elles sont communes, elles semblent acceptées unanimement de tout le monde, et elles n'en réussissent que davantage. Par exemple, un général qui mène ses troupes au combat, sans qu'on ait fait les sacrifices ordinaires, leur pourra dire :

« Défendre sa patrie est le seul bon augure. »

observation, qu'a reproduite Quintilien, l. VIII, ch. v, § 8, p. 313, édit. de Pottier, est très-délicate et très-juste, parce que la sentence a quelque chose de décidé et de ferme qui ne convient pas à la modestie obligée de la jeunesse. — *Des gens de la campagne.* On pourrait entendre aussi les gens mal élevés, et c'est la double nuance qu'a notre mot de Rustre en français. Les paysans et les rustres aiment en général à parler par proverbes.

§ 12. *Que si l'on a à se plaindre...* J'ai dû développer un peu tout ce passage, afin de le rendre plus clair. La Plainte tenait assez de place dans le discours oratoire pour qu'on y eût consacré des figures particulières de rhétorique. Le terme dont se sert Aristote paraît un terme tout à fait technique. — *Provoquer l'indignation.* Ou « l'effroi, » en exagérant les choses ; et c'est à cela surtout que sert la forme générale que l'on adopte.

§ 13. *Très-souvent citées.* Le texte pourrait signifier encore « rebattues. » — *Comme elles sont communes.* C'est l'expression même de l'original. — *Un général qui mène ses troupes au com-*

Ou bien, si l'on a une armée moins nombreuse que l'ennemi, on lui dira:

« Mars combat avec nous... »

Ou si l'on donne l'ordre d'égorger les enfants des ennemis, tout innocents qu'ils sont, on dira:

« Fou qui tuant le père, épargne les enfants. »

§ 14. Parfois, les proverbes sont des sentences, comme celui-ci : « C'est un voisin athénien. » Il ne faut pas craindre d'énoncer des sentences opposées aux maximes même les plus populaires, telles que sont celles-ci : « Connais-toi toi-même, Rien de trop, » quand la sentence qu'on invoque peut avoir meilleur air mo-

bat. Le texte n'est pas aussi précis. — *Ordinaires.* J'ai ajouté ce mot pour compléter la pensée. — *Défendre sa patrie.* Cette noble sentence est mise par Homère dans la bouche d'Hector, répondant au conseil de Polydamas, qui veut qu'on se retire dans les murs de Troie, *Iliade*, ch. XII, vers 243. Épaminondas répéta ce vers à ses soldats avant la bataille de Leuctres. Voir *Diodore de Sicile*, l. XV, ch. LII, § 4, p. 35, édit. de Firmin Didot. — *Mars combat avec nous.* C'est encore un mot d'Hector, repoussant les mêmes conseils de Polydamas; *Iliade*, ch. XVIII, v. 309. — *Fou qui tuant le père.* Voir plus haut, l. I, ch. XV, § 11; ce vers, attribué au poëte Stasinus, n'est pas tout à fait le même ; mais au fond la pensée se ressemble; et l'on conseille de toujours pousser la vengeance à bout. La sentence est atroce; mais la politique vulgaire en a fait et en fait souvent usage. Philippe de Macédoine la répétait, dit-on, fort souvent; voir Tite Live, l. XL, ch. III; et Clément d'Alexandrie, *Stromates*, l. VI, p. 198, éd. de 1779.

§ 14. *Un voisin athénien.* Les Athéniens s'étaient rendus insupportables au reste des Grecs par leur ambition, quand ils affectaient l'hégémonie. Voir Isocrate, *Antidosis*, § 57, p. 208, édit. de Firmin Didot. — *D'énoncer des sentences.* M. Spengel remarque avec raison qu'alors on n'énonce pas précisément une sentence, mais que l'on combat une sentence reçue. — *Dans un accès de*

ralement, ou qu'elle est prononcée dans un accès de passion. Ainsi, un accès de passion, c'est de dire dans un moment de colère, qu'il est faux qu'on doive se connaître soi-même ; « car si tel général s'était connu, il ne » se serait jamais cru en état de commander. » On se donnera moralement une bonne apparence en soutenant qu'il ne faut pas, ainsi qu'on le répète sans cesse, aimer comme si l'on devait haïr un jour, mais qu'il faut bien plutôt haïr comme si l'on devait un jour aimer. § 15. Il faut, rien que par les mots qu'on emploie, exprimer complétement ce qu'on pense ; mais si l'on n'y réussit pas, il faut ajouter dans l'épilogue le motif de ce qu'on dit. Ainsi par exemple, on soutient qu'il ne faut pas aimer comme on le conseille d'ordinaire, mais comme si l'on devait aimer toujours, parce qu'autrement c'est une trahison. § 16. Ou bien on peut prendre encore cette tournure : « La maxime vulgaire ne me paraît pas

passion. Le contexte confirme cette traduction. Le mot de l'original est plus vague. — *Ainsi, un accès de passion.* Même remarque. — *En état de commander.* Quelques commentateurs ont cru que ceci pouvait faire allusion à Iphicrate. D'une naissance fort obscure, il n'eût jamais pensé à devenir général, s'il eût mieux connu l'humilité de son origine. Cette idée, d'ailleurs, n'est pas très-juste. — *Ainsi qu'on le répète sans cesse.* Voir plus haut, ch. XIII, § 2, à propos des vieillards, qui semblent appliquer le précepte attribué à Bias. — *Comme si l'on devait un jour aimer.* Admirable maxime, qui devance déjà la charité chrétienne.

§ 15. *Rien que par les mots qu'on emploie.* L'expression du texte est aussi générale que celle de ma traduction ; je n'ai pas voulu préciser davantage les choses, parce que la périphrase eût été trop longue. — *Complétement.* J'ai ajouté ce mot. — *Le motif.* Ou « la cause ; » c'est-à-dire le principe général et évident sur lequel on se fonde.

§ 16. *La maxime vulgaire ne me paraît pas juste.* La réfutation est alors plus directe. Il n'y

» juste; car il faut que le véritable ami aime comme » s'il devait toujours aimer.» On peut aussi réfuter la maxime : « Rien de trop, » par cette raison qu'on ne saurait trop haïr les méchants.

§ 17. Du reste, les sentences sont toujours des auxiliaires puissants, d'abord à cause de l'amour-propre des auditeurs, qui sont enchantés lorsque, sous la généralité qu'énonce l'orateur, ils retrouvent les opinions qu'ils ont individuellement pour leur part. § 18. Je puis faire voir très-clairement ce que je dis ici, et en même temps, la manière de découvrir les sentences utiles. Ainsi, la sentence, comme je l'ai déjà indiqué, étant une énonciation toute générale, l'auditeur est flatté d'entendre exprimer sous forme de généralité une opinion qu'il avait préalablement à part lui. Par exemple, une des personnes qui vous écoutent a de mauvais voisins ou a des enfants qui la désolent; elle sera charmée de vous entendre dire « qu'il n'y a rien de plus fâcheux qu'un » mauvais voisin, ou rien de plus insensé que d'avoir de » la famille.» Il faut donc deviner la disposition de ses auditeurs, et leurs opinions préconçues ; et l'on parle

a dans les deux cas qu'une différence de forme. — *Qu'on ne saurait trop haïr les méchants.* Et par conséquent, la maxime générale n'est pas aussi juste qu'on le pouvait croire.

§ 17. *D'abord.* Voir plus loin, le § 19, où l'on explique la seconde utilité des sentences. — *L'amour-propre.* Le terme de l'original est peut-être plus fort et signifie : « la vanité, la sottise. »

§ 18. *Je puis faire voir.* Cette tournure à la première personne est dans l'original. — *Comme je l'ai déjà indiqué.* Voir plus haut, § 2. — *A part lui.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Une des personnes qui vous écoutent.* Le texte n'est pas aussi explicite. — *Il faut donc deviner.*

ensuite sous forme générale des choses qui les préoccupent.

§ 19. C'est là un premier avantage des sentences bien employées. Mais elles en ont encore un second, qui est bien plus considérable : elles font que les discours montrent le caractère de celui qui parle ; et les discours qui montrent ainsi le caractère de l'orateur, ce sont ceux où son intention est de toute évidence. C'est là l'utilité de toutes les sentences, qu'elles révèlent dans celui qui en prononce une, sous forme de généralité, quels sont ses principes en fait de préférences morales. Si les sentences sont honnêtes, elles font paraître non moins honnête celui qui les met en avant.

§ 20. Voilà ce que nous voulions dire de la sentence, de sa nature, de ses différentes espèces, de la manière d'en user et des services qu'elle peut rendre.

Même remarque. — *Les choses qui les préoccupent.* Idem.

§ 19. *Bien employées.* Ceci est implicitement exprimé dans le mot dont se sert l'original. — — *Montrent le caractère.* C'est la paraphrase du texte, qui est trop concis et qui dit simplement : « des discours moraux. » — *Quels sont ses principes.* J'ai encore dû paraphraser ce passage. — *De préférences morales.* Cette traduction tend à faire ressortir l'étymologie même du mot dont se sert l'original.

§ 20. *Voilà ce que nous voulions dire.* Résumé exact de ce qui précède.

CHAPITRE XXII.

Des enthymèmes; méthode pour les chercher; il ne faut pas qu'ils soient ni trop éloignés ni trop généraux; succès oratoires des gens incultes, qui ne parlent d'ordinaire que de ce qu'ils savent; dans toute question, il faut avant tout en bien connaître les éléments; exemple tiré de l'histoire d'Athènes; exemple sur Achille; citation des *Topiques;* lieux communs pour les deux espèces d'enthymèmes démonstratifs et réfutatifs; étude qu'on en doit faire. Indication de ce qui va suivre dans ce traité.

§ 1. Maintenant, parlons des enthymèmes en général. Expliquons d'abord la manière de les chercher, et ensuite les lieux communs qu'on leur peut appliquer; deux choses qui sont fort distinctes l'une de l'autre.

§ 2. Antérieurement, nous avons dit que l'enthymème est un syllogisme, et nous avons fait voir comment il l'est, et en quoi il diffère des syllogismes dialectiques. L'enthymème ne doit pas être pris de trop loin, et il ne doit pas vouloir tout embrasser dans sa

Ch. XXII, § 1. *Parlons des enthymèmes.* Voir plus haut, ch. XXI, § 3. L'auteur traite ici des enthymèmes, qu'il a annoncés plus haut. — *La manière de les chercher.* Voir une méthode analogue pour la recherche des moyens termes; *Premiers Analytiques,* l. I, ch. XXVII et suiv., p. 121 de ma traduction, et ensuite, des lieux communs. — *Qu'on leur peut appliquer.* J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée.

§ 2. *Antérieurement.* Voir plus haut, ch. XXI, § 3, et l. I, ch. II, §§ 7 et 14, ainsi que toutes les autres citations des *Analytiques* et des *Topiques.* — *Des syllogismes dialectiques.* Voir plus haut, l. I, ch. II, §§ 14 et 22, où cette matière spéciale a été traitée. — *Vouloir tout embrasser dans sa*

conclusion ; car ou la distance produit l'obscurité dans un cas; ou dans l'autre, c'est pur bavardage, parce qu'on ne dit alors que des choses par trop évidentes. § 3. Ceci explique comment auprès de la multitude les gens incultes peuvent réussir mieux que les gens même les plus cultivés, parce qu'ils parlent plus harmonieusement, comme disent les poëtes, à un auditoire aussi peu instruit qu'eux. Cela tient à ce que l'homme éclairé procède par lieux communs et par généralités, tandis que les autres ne disent que ce qu'ils savent, et que ce qui touche de près la question. § 4. Par conséquent, il ne faut pas donner tous les arguments sans exception, quelque excellents qu'ils soient, mais seulement des arguments déterminés, qui conviennent aux auditeurs prêts à juger, ou aux gens qu'ils suivent volontiers. En prenant ce soin, ce qu'on dit paraît évident à tout le monde, ou du moins à la majorité; et la conclusion de

conclusion. J'ai paraphrasé un peu l'original, qui est obscur à cause de sa concision; et il y a quelque doute sur le sens exact. Je l'ai tiré surtout du contexte. — — *La distance*. Le texte dit précisément : « la longueur; » j'ai préféré Distance, à cause de ce qui vient d'être dit. — *Alors*. J'ai ajouté ce mot.

§ 3. *Les gens incultes*. Mais intelligents et bien doués. — *Incultes... cultivés*. L'original a une opposition analogue. — *Disent les poëtes*. Ceci semble se rapporter à Euripide, et aux vers 989 et suivants de son *Hippolyte*, p. 168 de l'édit. Firmin Didot. Le texte dit : « musicalement, » au lieu de Harmonieusement. — *L'homme éclairé*. Le texte est moins positif. — *Par lieux communs*. Même remarque. — *Que ce qu'ils savent*. Ceci peut se rapporter à l'auditoire aussi bien qu'à l'orateur, comme la suite le prouve.

§ 4. *Aux auditeurs prêts à juger*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Qu'ils suivent volontiers*. Même observation. — *A tout le monde, ou du moins à la majorité*. On peut comprendre aussi d'après ce qui suit : « dans tous les cas sans ex-

l'enthymème doit se former non de propositions nécessaires, mais de propositions qui ne sont vraies que dans la majorité des cas.

§ 5. Un premier point qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que dans tout sujet sur lequel on doit parler et conclure, soit dans un discours politique, soit dans telle autre occasion, on doit, de toute nécessité, posséder à fond tous les éléments de la question, et sinon tous, au moins un bon nombre; car si l'on n'en possédait aucun, il serait bien impossible de conclure en quoi que ce soit. § 6. Je veux dire, par exemple, que nous serions hors d'état de conseiller aux Athéniens de faire la guerre ou de ne pas la faire, si nous ne savions pas quelles sont leurs forces, s'ils en ont sur terre ou sur mer, ou même sur les deux à la fois, quelle est la réalité de ces forces, quels sont les revenus de la République, quels sont ses ennemis ou ses alliés; si même nous ne savions pas

ception, ou du moins dans la majorité des cas.» — *Propositions nécessaires*. Voir sur les propositions nécessaires les *Premiers Analytiques*, l. I, ch. VIII, et *Derniers Analytiques*, l. I, ch. VI, p. 35 de ma traduction. — *Qui ne sont vraies que dans la majorité des cas*. Et qui donnent des conclusions vraisemblables plutôt que vraies.

§ 5. *Un premier point*. La remarque est très-vraie, et elle n'est pas inutile; car dans bien des circonstances, on parle croyant savoir ce qu'on veut dire, et de fait on ne le sait pas assez, parce qu'on ne possède pas suffisamment la question. — *Parler et conclure*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte; mais les mots de « syllogisme politique » impliquent l'idée de conclusion devant une assemblée délibérante. — *Un bon nombre*. Le texte dit précisément : « quelques-uns ; » voir les *Premiers Analytiques*, l. I, ch. XXVII, § 1, et ch. 30, § 3, p. 121 et 142 de ma traduction.

§ 6. *Je veux dire*. La tournure à la première personne est dans le texte. — *Quelles sont leurs forces*. Voir plus haut les admirables conseils qu'Aristote donne à l'o-

quelles guerres antérieures les Athéniens ont soutenues, comment ils les ont conduites, et si nous n'avions tant d'autres données. § 7. Si nous devions les louer au lieu de les conseiller, comment pourrions-nous le faire si nous ne connaissions ni le combat naval de Salamine, ni la bataille de Marathon, ni ce qu'ils ont fait pour les Héraclides, ni tant d'autres événements analogues de leur histoire? § 8. C'est qu'en effet on ne peut jamais fonder un éloge que sur de belles actions, ou sur des actions qui tout au moins semblent belles. De même, si l'on avait à blâmer, ce serait en s'adressant aux actions contraires, et en examinant si les Athéniens, qu'on doit critiquer, les ont commises réellement, ou peuvent paraître les avoir commises. Par exemple, on recherchera s'ils ont asservi les Grecs, et s'ils ont réduit en esclavage des gens qui avaient combattu à leurs côtés contre le Barbare, et notamment les Æginètes et les Potidéens, qui s'étaient tant signalés dans la lutte. On leur reprochera tous les autres actes

rateur politique, l. I, ch. IV, § 6.

§ 7. *Au lieu de les conseiller.* Comme dans la supposition précédente. Pour un éloge possible des Athéniens, voir le *Ménexène* de Platon. — *Pour les Héraclides.* Ou à l'occasion des Héraclides. — *De leur histoire.* J'ai ajouté ces mots.

§ 8. *Fonder un éloge que sur de belles actions.* Ceci est de toute évidence; mais, si l'on ne loue personne pour ses crimes, on les dissimule et on pallie. — *Qu'on doit critiquer.* J'ai ajouté ces mots. — *S'ils ont asservi les Grecs.* Il paraît bien, d'après ce passage, qu'Aristote penchait pour l'affirmative; et l'histoire doit reconnaître, en effet, que les Athéniens ont asservi et opprimé leurs alliés. A côté des Æginètes et des Potidéens, on pourrait citer le terrible exemple de Samos; voir l'*Histoire de la Grèce*, par M. Grote, t. VI, p. 35 et suiv., édit. de 1856. — *Toutes les fautes.* L'expression du texte n'est

de ce genre et toutes les fautes qu'ils ont pu commettre. § 9. Ce sont encore les mêmes procédés qu'on emploie soit qu'on accuse soit qu'on défende; ce n'est que des faits réels ou apparents qu'on doit tirer l'accusation ou la défense. Il n'importe du reste en rien que l'on suive cette même méthode pour les Athéniens ou les Spartiates, pour un homme ou pour un Dieu. § 10. Qu'on ait un conseil à donner à Achille, qu'on ait à le louer ou à le blâmer, à l'accuser ou à le défendre, c'est toujours en regardant à ce qui est ou paraît être que nous devrons le faire. En partant de ces données, nous pourrons le louer ou le blâmer, selon qu'il a fait une action belle ou honteuse; l'accuser ou le défendre, selon que sa conduite a été juste ou injuste; enfin le conseiller, selon que la chose dont il s'agit peut lui être utile ou nuisible. § 11. Il n'y a que cette unique méthode, quel que puisse être le sujet; et par exemple, si l'on voulait rechercher pour la justice si elle est un bien ou si elle n'est pas un bien, on traiterait la question

pas plus forte. Je ne trouve pas ici de répétition, comme le croit M. Spengel.

§ 9. *Soit qu'on accuse, soit qu'on défende.* Exemple du genre judiciaire, après un exemple du genre démonstratif. — *Il n'importe du reste en rien.* Ceci semble interrompre un peu le cours de la pensée, et ce pourrait bien être une interpolation d'un copiste ajoutant ses réflexions à celles de l'auteur.

§ 10. *Qu'on ait un conseil à donner à Achille.* C'est le genre délibératif. — *Le louer ou le blâmer.* C'est le genre démonstratif. — *L'accuser ou le défendre.* C'est le genre judiciaire.

§ 11. *Pour la justice.* En prenant pour sujet une chose au lieu d'une personne. Seulement, les trois genres ne peuvent pas s'appliquer aux choses comme ils s'appliquent aux personnes. On peut louer ou blâmer la justice;

en étudiant tous les éléments de la justice et du bien.

§ 12. Nous pouvons constater du reste que c'est bien ainsi que tous les orateurs essayent d'établir leurs démonstrations, lesquelles d'ailleurs peuvent être, ou plus rigoureuses, ou plus faibles, sous le rapport du raisonnement. Nous ne les voyons pas prendre leurs arguments au hasard, mais seulement dans les éléments de la question ; et la raison suffit pour faire comprendre qu'il n'y a pas d'autre moyen de démontrer. § 13. Il en résulte donc clairement, ainsi que nous l'avons dit dans les *Topiques*, que le premier soin de l'orateur c'est d'avoir toujours fait un choix préliminaire des arguments qu'il pourra employer et qui seront le plus en situation. Dans les discussions qui peuvent se présenter à l'improviste, on procédera de même, et l'on prendra non de vagues considérations, mais celles qui vont au sujet en ques-

mais comment la conseiller? — *Tous les éléments de la justice et du bien*. Le texte n'est pas aussi précis. M. Spengel voit ici une allusion probable à la *République* de Platon.

§ 12. *Nous pouvons constater*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Essayent d'établir*. Le texte dit : « paraissent établir. » — *Plus rigoureuses ou plus faibles*... Ou encore « Plus ou moins rigoureusement conformes aux règles du syllogisme. » — *Au hasard*. Le texte dit simplement : « tous les arguments. » — *Dans les éléments de la question*. Ou « dans les réalités de chaque question. » — *Et la raison suffit*. Je préfère couper ainsi la phrase, au lieu de réunir celle-ci à la suivante, comme l'ont fait quelques éditeurs.

§ 13. *Dans les Topiques*. Voir les *Topiques*, l. I, ch. XIV, § 1, p. 37 de ma traduction, et *Premiers Analytiques*, l. I, ch. XXX, § 3, p. 142 de ma traduction. — *Un choix préliminaire*. Quelques commentateurs ont cru que c'est à cette partie de la *Rhétorique* que se rapportaient les ouvrages d'Aristote appelés *Thèses*, dans le catalogue de Diogène Laërce, l. V, ch. I, § 24, l. 30, p. 116 de l'édit. Firmin Didot. Théophraste avait fait aussi des Thèses du même genre et à la même intention. — *Le plus en situation*. Le texte dit :

tion; et il faudra les multiplier autant qu'on le pourra, en les circonscrivant et en les rapprochant le plus possible de l'objet discuté. Plus on aura d'arguments de cet ordre tirés des faits, plus la démonstration sera facile; et plus ils toucheront de près le sujet, plus ils sembleront y être propres, et n'être pas seulement des généralités communes et banales. § 14. Par exemple, si l'on doit louer Achille, c'est une généralité commune que de le louer de ce qu'il est homme et un des demi-dieux, de ce qu'il a pris les armes contre Ilion. Bien d'autres en ont fait tout autant; et ce n'est pas là louer Achille plus que Diomède. Mais ce qui est une particularité qui n'appartient à personne au monde qu'à Achille, c'est d'avoir immolé Hector, le plus brave des Troyens; c'est d'avoir tué Cycnus, qui, étant invulnérable, empêchait à lui seul tous les Grecs de débarquer; c'est d'être allé à cette guerre, quoiqu'il fût le plus jeune des Rois, et qu'un serment ne l'y obligeât pas. Ce sont là, avec d'autres, des particularités qu'on peut citer à la louange spéciale d'Achille.

§ 15. Voilà donc déjà un procédé pour le choix des

« les plus opportunes. » La pensée complète serait peut-être : « qui seraient le plus ordinairement en situation. » — *Seulement... et banales.* J'ai ajouté ces mots pour bien préciser la pensée.

§ 14. *Une généralité commune.* Le texte n'a que ce dernier mot. — *De ce qu'il est homme.* Il vaudrait mieux dire : « de ce qu'il est un héros; » mais j'ai dû suivre le texte. — *Plus que Diomède.* A qui tous ces éloges peuvent s'adresser aussi bien. — *Cycnus.* Fils de Neptune; il n'en est pas question dans Homère, qui n'aura peut-être pas connu cette tradition, sans doute venue plus tard. — *Spéciale.* J'ai ajouté ce mot.

§ 15. *Parmi les topiques.* On doit comprendre qu'il s'agit ici des Topiques en général, et non de l'ouvrage qui porte ce titre. « C'est le lieu commun qui tient

arguments ; et c'est celui qui est le premier parmi les topiques.

§ 16. Étudions maintenant les éléments des enthymèmes ; et quand je dis Élément, je n'entends pas autre chose que lieu commun. Commençons par ce qui doit être nécessairement le commencement. Les enthymèmes sont de deux sortes : les uns sont démonstratifs et prouvent que la chose est ou n'est pas ; les autres sont réfutatifs. La différence des uns et des autres est comme celle de la réfutation et du syllogisme en dialectique. § 17. L'enthymème démonstratif est celui qui conclut en partant de données accordées par l'adversaire ; l'enthymème réfutatif, partant aussi de ces données, arrive au contraire à une conclusion qu'il conteste. Nous possédons déjà tous les lieux à peu près qui

le premier rang parmi tous ceux qu'enseigne la science des topiques. »

§ 16. *Étudions maintenant les éléments*. Voir plus haut, § 1, où l'ordre des matières indiquées n'est pas tout à fait le même qu'ici, au moins dans la forme des expressions. — *Autre chose que lieu commun*. Même observation. Sur la définition dé l'Élément, voir la *Métaphysique*, l. V, ch. III, p. 1014, *a*, 26, édit. de Berlin. — *Commençons... commencement*. La répétition est dans l'original. M. Spengel a réuni tous les passages où Aristote a employé cette tournure de phrase, qu'il semble, en effet, affectionner beaucoup. — *De la réfutation et du syllogisme*. Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XX, § 2, p. 304 de ma traduction, et les *Réfutations des Sophistes*, ch. I, § 2, p. 334. — *En dialectique*. Ou « en logique. »

§ 17. *L'enthymème démonstratif*. Voir la définition du syllogisme démonstratif dans les *Derniers Analytiques*, l. I, ch. XIV, § 1, p. 86 de ma traduction. — *Partant aussi de ces données*. J'ai développé cette idée, qui est impliquée dans le contexte. — *Nous possédons déjà*. Le texte n'est pas aussi formel. Ceci peut se rapporter à tout ce qui précède et à tous les lieux communs qui, à diverses reprises, ont été antérieurement exposés. Mais on

peuvent être utiles ou nécessaires dans chaque espèce d'enthymèmes. Pour chacune, on a recueilli des propositions choisies ; et les lieux communs d'où l'on peut tirer des enthymèmes sur le bien et le mal, sur le beau et le honteux, sur le juste et l'injuste, se confondent avec ceux que nous avons antérieurement développés sur les caractères et les mœurs des auditeurs, sur leurs passions et sur leurs dispositions morales.

§ 18. Mais nous allons encore considérer tous les enthymèmes en général sous un autre aspect ; et en distinguant toujours les réfutatifs et les démonstratifs, nous signalerons de plus ceux des enthymèmes qui ne sont qu'apparents, et qui ne sont pas de vrais enthymèmes, parce qu'ils ne sont pas des syllogismes. § 19. Après ces explications, nous aurons à traiter des solutions et des objections à l'aide desquelles on peut combattre les enthymèmes.

peut admettre aussi qu'il s'agit de l'art de la rhétorique en général et des progrès qu'on lui a fait faire. Le contexte, cependant, ne justifie pas tout à fait ce dernier sens. — *Des propositions choisies.* Voir plus haut, § 13. — *Antérieurement développés.* Voir plus haut dans ce livre, ch. II et suiv., tout ce qui est dit des passions et des mœurs.

§ 18. *Sous un autre aspect.* Voir le chapitre suivant. D'ailleurs, la suite de ces études n'est pas aussi nouvelle que l'auteur semble le croire; et l'on peut y trouver plus d'une répétition. — *Qui ne sont qu'apparents.* Voir plus loin, ch. XXIV; et pour les syllogismes apparents, les *Derniers Analytiques*, l. I, ch. XIV, § 1, p. 86 de ma traduction, et les *Réfutations des Sophistes*, ch. VIII, § 1, p. 358.

§ 19. *Des solutions.* Voir plus loin, ch. XXV. — *Des objections.* Voir plus loin, ch. XXVI. — *Combattre les enthymèmes.* Et aussi les syllogismes. Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXVII, p. 343 de ma traduction. Il semble, au premier coup d'œil, qu'il y a quelques redites et des répétitions dans ce chapitre ; mais les

CHAPITRE XXIII.

Lieux communs des enthymèmes démonstratifs, tirés des contraires, des mots semblables, des relatifs. Citations de Théodecte et de Démosthène; lieux communs tirés du plus et du moins, de la différence des temps, de la personne de l'adversaire, de la définition, des synonymes; citation des *Topiques;* lieux tirés de la division, de l'induction, de l'opinion vulgaire; citation de Sappho, d'Aristippe et de Platon; lieux tirés de l'énumération des parties; citation des *Topiques* et du Socrate de Théodecte; lieux tirés de l'opinion exprimée opposée à l'opinion secrète, de l'analogie des situations personnelles, de l'identité des résultats, de la différence des conduites; Méléagre d'Antiphon; lieux tirés des circonstances et des intentions, de l'apparence, etc., etc. Lieux communs des enthymèmes réfutatifs; lieux tirés des contradictions, des faux jugements, des causes, du possible et de l'impossible, des contraires; Xénophane et les Éléates; lieux tirés des fautes de l'adversaire; lieux tirés des noms; citations de Sophocle, etc. Comparaison des enthymèmes démonstratifs et des enthymèmes réfutatifs.

§ 1. Pour les enthymèmes démonstratifs, le premier lieu commun est celui qui se tire des contraires. Ainsi, l'on examinera si le contraire est bien attribué au contraire. Pour réfuter, il faudra prouver qu'il n'y est

matières qui y sont annoncées sont effectivement traitées dans les chapitres suivants. Seulement, il eût été possible d'être un peu plus concis.

Ch. XXIII, § 1. *Qui se tire des contraires*. Voir les *Topiques*, l. II, ch. IX, § 2, p. 88 de ma traduction, et l. III, ch. VI, § 2, p. 112, où cette même théorie est répétée, et où les exemples sont tout à fait analogues. Voir également Cicéron, *De Oratore*, l. II, ch. XXXVI, p. 304, édit. in-18, Victor Leclerc, et *Partitiones oratoriæ*, ch. II, p. 348; Quintilien, l. V, ch. X, p. 44, édition Pottier. — *Est bien attribué*. Le texte dit simplement : « est au contraire. » Voir les *Topiques*, l. II, ch. VII,

pas attribué; pour établir sa propre thèse, il faudra prouver qu'il y est attribué. Par exemple, on soutiendra que la sagesse est un bien; car la folle intempérance est un mal. Ou bien, comme dans l'oraison sur Messène: « Si la guerre est la cause de tous les désastres actuels, » on dira que la paix seule peut réparer tous les maux. » Ou bien encore :

« Si le mal qu'au hasard quelqu'un a pu vous faire
» Ne doit pas provoquer votre juste colère,
» De la reconnaissance on n'a point le devoir
» Pour qui, contraint, vous fit du bien sans le vouloir. »

Ou cet autre adage :

« Si les faibles humains accueillent le mensonge,
» Il faut bien dire aussi qu'en compensation
» Ils rejettent le vrai dans mainte occasion. »

§ 2. Un autre lieu commun est celui qu'on peut tirer des mots semblables et conjugués; car il faut que, dans deux mots identiques, les choses soient ou ne soient pas également des deux parts. Ainsi, par exemple, on sou-

§ 2, p. 82 de ma traduction. — *Sagesse... intempérance.* Sont contraires, comme le sont aussi le bien et le mal. Par conséquent, les attributions sont régulières des deux parts. — *L'oraison sur Messène.* Ou le *Messéniaque*, discours célèbre d'Alcidamas; voir plus haut, l. I, ch. XIII, § 2, où le *Messéniaque* est déjà cité. — *Si le mal...* On ne sait pas précisément de qui sont ces vers; on peut les supposer de Théodecte ou d'Agathon. — *Si les faibles humains.* Vers attribués à Euripide; voir les fragments du *Thyeste*, VII, p. 714, édit. Firmin Didot. Dans toutes ces citations, les contraires sont opposés régulièrement aux contraires.

§ 2. *Des mots semblables.* Le texte dit précisément : « des cas semblables. » Le mot de Cas ayant dans notre langue grammaticale un sens particulier, je n'ai pas cru devoir l'adopter ici; voir plus haut, l. I, ch. VII, § 19, et I, IX, § 9; voir aussi les *Topiques*, l. II, ch. X, § 1, p. 89 de ma traduction; l. III, ch. VI, § 4,

tiendra que toute chose juste n'est pas toujours une chose bonne; car alors Justement devrait être toujours Bien; et dans la cause spéciale dont il s'agit, il n'est pas à souhaiter, par exemple, de mourir Justement.

§ 3. Un autre lieu est emprunté aux relatifs qui sont réciproques. Si quelqu'un a fait une action belle ou juste, il faut qu'un autre ait été l'objet de cette action; si l'on a ordonné, il faut aussi que quelqu'un ait exécuté l'ordre. C'est ce qui fait dire à Diomédon, le fermier des impôts, en parlant des impôts affermés : « S'il » n'y a pas de honte à vous de les vendre, il n'y a pas » non plus de honte pour nous à vous les acheter. » Si celui qui a souffert une action l'a bien et justement soufferte, celui qui l'a faite n'a pas eu moins de justice et de raison; de même que, si l'acte de ce dernier est dans la raison et la justice, la souffrance de l'autre n'y est pas moins. § 4. Ce n'est pas à dire qu'en ceci on ne

p. 113, et l. IV, ch. III, p. 132. — *Justement devrait être toujours bien.* J'ai conservé la tournure même du texte. — *De mourir justement.* Car alors on serait coupable.

§ 3. *Aux relatifs qui sont réciproques.* L'original n'est pas aussi explicite. Voir les *Topiques*, l. II, ch. VIII, § 2, p. 85 de ma traduction; et les *Catégories*, ch. VII, § 13, p. 86; Cicéron, *De Inventione*, l. I, ch. XXX, p. 86, édit. in-18 de Victor Leclerc. — *Fait... ait été l'objet.* L'opposition est plus marquée dans la langue grecque. — *Ordonné... exécuté l'ordre.* Même observation. — *Diomédon.* On ne connaît pas autrement ce personnage, sans doute bien connu du temps d'Aristote. Le métier de fermier des impôts est fort ancien, comme on le voit; et il ne paraît pas que dans l'antiquité il fût beaucoup plus estimé que chez nous. — *Soufferte... faite.* Même observation que plus haut.

§ 4. *Faire un paralogisme.* Ou « un faux raisonnement. » Tout

puisse faire un paralogisme; car si telle personne a souffert justement, il est certain qu'elle a justement souffert, mais ce n'est pas de vous, peut-être, qu'elle devait souffrir. Par conséquent, il faut voir non-seulement si la souffrance a été méritée, mais si celui qui l'a infligée en avait le droit; et de là, on tire les conclusions convenables dans un sens ou dans l'autre. Le cas peut être en effet analogue à celui de l'Alcméon de Théodecte. On lui dit :

« Qui parmi les humains n'exécrait pas ta mère? »

Alcméon répond :

« C'est une différence ici qu'il faut bien faire. »

Alphésiboé lui dit : « Comment! » Et Alcméon explique et fait la différence :

« Leur arrêt, il est vrai, commanda son trépas;
» Mais il n'exigeait point qu'on employât mon bras. »

ce passage jusqu'au § 5, « des meurtriers de Nicanor, » a été reproduit par Denys d'Halicarnasse, dans sa première lettre à Ammée, p. 50, édit. de M. Gros; mais la reproduction n'est pas fidèle; il abrége plutôt qu'il ne cite, et il omet le vers de Théodecte. — *Qu'elle devait souffrir.* Comme le font bien comprendre les vers cités plus bas. Il faut se rappeler aussi l'*Euthyphron* de Platon, p. 15 de la traduction de M. V. Cousin. Un fils ne peut pas dénoncer, ou tuer, son père coupable. — *L'Alcméon de Théodecte.* Théodecte, de Phasélis en Lycie, était disciple de Platon et d'Isocrate; il était un peu plus âgé qu'Aristote. Il avait composé, dit-on, cinquante tragédies. Alcméon tua sa mère Ériphyle, qui avait elle-même trahi son mari, Amphiaraüs, et avait causé sa mort. — *Alphésiboé lui dit.* Alphésiboé est la femme d'Alcméon. — *Mais il n'exigeait point.* Ceci semble indiquer qu'Alcméon a des remords de l'action coupable qu'il a commise.

§ 5. C'est là aussi ce qu'on peut voir dans la cause de Démosthène et des meurtriers de Nicanor. Comme le jugement décida qu'ils avaient eu droit de le tuer, il parut que sa mort était juste. C'est également ce qu'on décida pour cet homme qui mourut à Thèbes. On avait enjoint aux juges de décider s'il méritait la peine capitale; et ils trouvèrent que ce n'était pas un crime de tuer un homme qui était digne de mort.

§ 6. Un autre lieu commun se tire du plus et du moins. Par exemple : « Si les dieux ne savent pas tout, » à plus forte raison est-il pardonnable aux hommes » de ne pas tout savoir. » Ceci revient à dire que, si celui qui devrait le plus avoir telle chose ne l'a pas, à

§ 5. *Démosthène.* Il ne s'agit point ici de Démosthène l'orateur, qui est mort la même année qu'Aristote ; il s'agit peut-être du Démosthène, général dans la guerre du Péloponnèse et compagnon infortuné de Nicias. Il semble résulter de tout le contexte que Nicanor avait dû tuer Démosthène, et que les meurtriers de Nicanor n'étaient pas coupables ayant tué un assassin. Aucune de ces circonstances ne peut se rapporter à Démosthène l'orateur. Denys d'Halicarnasse s'y est trompé dans sa *Lettre à Ammée*, et il a cru pouvoir adapter ce passage au *Discours de la Couronne*, p. 52, édit. de M. Gros. Le scholiaste a commis une erreur non moins forte, en croyant que le Nicanor dont il est question ici, est le Nicanor, lieutenant d'Alexandre, qui hérita d'une partie de la Macédoine. — *Cet homme qui mourut à Thèbes.* Le fait auquel Aristote fait ici allusion paraît bien être celui que raconte Xénophon, *Helléniques*, l. VII, ch. III, page 477, édit. Firmin Didot. L'homme se nommait Euphron; étranger établi à Thèbes, il y avait acquis rapidement une grande influence; mais les ennemis qu'il s'était faits soulevèrent la populace contre lui, et le firent massacrer. — *On avait enjoint aux juges.* Il paraît que ce fut l'argument que les meurtriers firent valoir. Enjoint, est aussi l'expression dont se sert Xénophon dans son récit.

§ 6. *Du plus et du moins.* Voir les *Topiques*, l. II, ch. x, § 2, p. 90 de ma traduction. — *Si les dieux...* Cet exemple est peut-être

plus forte raison n'est-elle pas à celui qui doit l'avoir le moins. Mais quand on dit d'un homme qu'il est capable de battre ses voisins, puisqu'il a bien osé battre son père, c'est un argument du moins au plus. On peut prendre l'un ou l'autre lieu, selon le besoin de la démonstration, soit pour prouver que la chose est, soit pour prouver qu'elle n'est pas. En effet, on frappe moins souvent son père que ses voisins. Mais on peut encore soutenir sa thèse si celui qui doit avoir le plus ne l'a pas, ou si celui qui doit avoir le moins l'a en effet, soit qu'on ait à affirmer, soit qu'on ait à nier. § 7. Le lieu commun du plus et du moins s'explique encore quand on veut établir qu'il n'y a ni plus ni moins d'un côté que de l'autre. C'est ainsi qu'on a dit :

« Oui, ton père est à plaindre ayant perdu ses fils,
» Mais Œneus n'est-il pas plongé dans la tristesse
» D'avoir perdu son fils, le plus beau de la Grèce? »

une citation de quelque auteur; mais on ne sait à qui elle appartient. Peut-être aussi Aristote l'a-t-il composée lui-même. — *C'est un argument du moins au plus.* Il faut comprendre l'idée en ce sens que l'on frappe bien plus rarement son père qu'on ne frappe ses voisins; ce qui est vrai; mais il semble plus naturel de comprendre que l'argument est du plus au moins, parce qu'il est bien plus grave de battre son père que de battre un étranger; et par conséquent, celui qui est capable de ce premier et horrible délit, l'est bien davantage d'un délit beaucoup moindre. — *On peut prendre l'un ou l'autre.* Tout ce passage est corrompu, et les efforts des commentateurs n'ont pu réussir à le corriger. J'ai pris la leçon qui m'a paru encore la plus claire, si ce n'est la plus naturelle et la plus simple.

§ 7. *Le lieu du plus et du moins.* J'ai dû encore ici développer et paraphraser le texte. — *C'est ainsi qu'on a dit.* On ne sait de quel poëte sont ces vers. — *Œneus.* Était le père de Méléagre et le mari d'Althée, fille de Thestius, qui perdit ses deux frères, Toxée et Plexippe, par les embûches de Mé-

C'est ainsi qu'on peut dire encore que « si Thésée n'é- » tait pas coupable, Pâris ne le fut pas non plus; que » si les Tyndarides sont innocents, Pâris l'est égale- » ment; que si Hector a tué Patrocle, Pâris a tué » Achille; que si les autres professions ne sont pas à blâ- » mer, celle de philosophe ne l'est pas non plus; que si » les généraux ne sont pas déshonorés pour être sou- » vent vaincus, les sophistes ne le sont pas davantage; » et que si tout citoyen est tenu de défendre son hon- » neur, vous êtes tenus aussi de défendre l'honneur des » Grecs. »

§ 8. Un autre lieu commun, c'est la considération du temps. Ainsi Iphicrate, dans son discours contre Harmodius, disait : « Si avant d'agir, je vous eusse de- » mandé une statue, au cas où je réussirais, vous me » l'eussiez accordée; et maintenant que j'ai réussi, vous

léagre, leur neveu. Homère parle plusieurs fois d'Œneus, *Iliade*, ch. IX, v. 535 et suiv., ch. XIV, v. 117, et ch. VI, v. 216. Œneus était le père de Tydée, et par conséquent le grand-père de Diomède. — *Si Thésée*. Il est probable que tous ces exemples sont empruntés à différents auteurs; mais on ne les connaît pas spécialement; voir pour Thésée l'*Éloge d'Hélène* d'Isocrate, p. 134 et suiv., édit. de Firmin Didot. — *Celui de philosophe*. Citation empruntée peut-être à Isocrate, *Antidose*, §§ 209-214, p. 229. — — *Souvent vaincus*. Il y a des manuscrits qui donnent : « pour être souvent mis à mort. » Cette variante est peut-être meilleure; car bien des généraux athéniens ont été condamnés à mort. M. Spengel pense qu'il peut s'agir aussi de Timothée, dont Isocrate parle dans l'*Antidose*, §§ 101 et suiv., p. 214 de l'édition Firmin Didot.

§ 8. *C'est la considération du temps*. Voir les *Topiques*, l. II, ch. IV, § 6, p. 74 de ma traduction. Tout ce paragraphe est cité par Denys d'Halicarnasse, avec quelques variantes sans importance, *Lettre à Ammée*, p. 38, édit. de M. Gros. — *Iphicrate... Harmodius*. Ce discours d'Iphi-

» ne me la donneriez pas! Ne vous engagez donc point, » si vous le voulez, quand vous n'en êtes qu'à l'espé- » rance; mais ne refusez rien à qui vient de combler » tous vos vœux. » C'est encore un raisonnement du même genre quand on dit: « Les Thébains doivent per- » mettre à Philippe de passer en Attique; car ils le lui » eussent permis, s'il le leur eût demandé avant de les » secourir contre les Phocéens. Il serait donc bien sin- » gulier que l'on allât lui refuser aujourd'hui le pas- » sage, parce qu'il a pris les devants et qu'il a eu con- » fiance en ses alliés. »

§ 9. Un autre lieu commun consiste à retourner contre l'adversaire ce qu'il aura dit contre nous. C'est un argument des meilleurs, comme on peut le voir dans la tragédie de Teucer. Iphicrate s'est servi de ce moyen contre Aristophon. Il lui demande: « Aurais-tu » été capable de livrer pour de l'argent la flotte que tu

crate était intitulé : *De la statue d'Iphicrate contre Harmodius.* Quelques auteurs postérieurs ont attribué ce discours à Lysias; mais le témoignage d'Aristote doit être décisif. La citation qui suit explique assez qu'Iphicrate réclamait une statue, qu'Harmodius voulait lui faire refuser. On ne sait pas précisément ce qu'était cet Harmodius. — *Les Thébains.* Le fait auquel il est fait allusion ici est un peu antérieur à la bataille de Chéronée. Démosthène en parle dans le *Discours de la Couronne,* § 213, p. 158, édit. Firmin Didot. Le texte de Denys d'Halicarnasse offre encore ici quelques variantes, qui ne sont pas préférables au texte reçu.

§ 9. *Dans la tragédie de Teucer.* On croit que cette tragédie était de Sophocle. Le *Teucer* est encore cité plus loin, l. III, ch. XV, § 10, sans nom d'auteur, mais avec plus de détails. — *Iphicrate..... Aristophon.* Quelques manuscrits donnent Antiphon; mais Quintilien, qui cite ce passage, l. V, ch. XII, p. 74, édit. Pottier, donne Aristophon. Il paraît que cet Aristophon portait

» commandais? — Non, sans doute, répond Aristo» phon. » Et Iphicrate réplique : « Comment, toi, » Aristophon, tu n'aurais pas livré tes vaisseaux, et » moi, Iphicrate, j'aurais livré les miens! » § 10. Il faut, il est vrai, pour que ce lieu commun réussisse, que l'adversaire paraisse plus susceptible de mal faire que nous. Autrement, ce moyen n'est que ridicule, comme il le serait si l'on allait en user contre Aristide, qui vous accuserait; et l'on ne peut l'employer que quand l'accusateur est déjà suspect. C'est qu'en général l'accusateur veut se donner pour valoir mieux que l'accusé; et il faut chercher toujours à le réfuter et à le vaincre par là. Mais on est absolument intolérable quand on reproche aux autres ce qu'on fait ou ce qu'on a fait soi-même, ou quand on leur prêche ce qu'on ne fait pas et que soi-même on n'aurait pas fait.

§ 11. La définition peut fournir un autre lieu commun d'enthymèmes. Par exemple, si l'on admet que les Démons ne sont que les dieux eux-mêmes ou des en-

contre Iphicrate une accusation capitale. Ce moyen oratoire a été mille fois employé; mais il est probable qu'Iphicrate fut un des premiers qui y eut recours.

§ 10. *Contre Aristide.* Si l'on voulait se donner pour plus juste que lui. — *Est déjà suspect.* Par toute sa conduite bien connue des auditeurs auxquels il s'adresse, ou dévoilée par celui qui lui répond. — *Il faut chercher toujours.* Le texte n'est pas aussi précis. — *A le réfuter et à le vaincre.* Il n'y a qu'un seul mot dans l'original. — *Absolument intolérable.* Le texte dit : « absurde. » Il semble que cette leçon, tirée d'un vieux manuscrit par Vettorio, vaut mieux que la leçon habituellement reçue, et qui rapporte au lieu commun dont il est ici question ce que je rapporte à la personne.

§ 11. *D'enthymèmes.* J'ai ajouté ce mot pour que la pensée fût plus claire; voir le début de ce chapitre. — *Si l'on admet que les*

fants d'un dieu, il faut bien convenir que celui qui croit aux enfants des dieux doit nécessairement aussi croire à l'existence des dieux. § 12. C'est ainsi qu'argumente Iphicrate quand il soutient que « le plus brave est » aussi le plus noble. Harmodius et Aristogiton n'a- » vaient rien de noble avant d'accomplir leur noble » action. » Puis, pour prouver qu'il est lui-même bien plus de leur race que son adversaire, il ajoute : « Mes » actions sont bien plus que les tiennes de la race et de » la famille des Harmodius et des Aristogitons. » § 13. C'est encore comme dans le Pâris, où l'on dit : « Que » de l'aveu unanime de tout le monde, ceux-là seuls » passent pour n'être point sages qui ne savent pas se » contenter de l'amour d'une seule femme. » C'est là aussi ce qui poussait Socrate à refuser de se rendre auprès d'Archélaüs : « Car, c'est, disait-il, une égale » humiliation de ne pas pouvoir rendre le bien pour le

démons. C'est l'argument de Socrate dans l'*Apologie* ; voir la traduction de M. V. Cousin, pag. 87 et suivantes.

§ 12. *Qu'argumente Iphicrate*. Voir plus haut, §§ 8 et 9. Iphicrate, plaidant contre Harmodius, invoque le souvenir d'Harmodius et d'Aristogiton. La coïncidence des noms est toute fortuite.

§ 13. *Dans le Pâris*. L'original dit : « Dans l'Alexandre ; » j'ai préféré le premier nom, afin d'éviter toute confusion. On veut faire passer Pâris pour tempérant, parce qu'il n'eut pas d'autre amour que celui d'Hélène. On ne sait pas de qui était ce discours, qui devait être dans le genre de l'*Éloge d'Hélène*, par Isocrate. — *Auprès d'Archélaüs*. Roi de Macédoine, qui avait invité Socrate à se rendre à sa cour; Socrate le refusa, en disant qu'il ne pourrait lui rendre ce qu'il en recevrait, et que c'était là une honte qu'il ne voulait pas subir. Il y a sans doute dans le propos de Socrate une définition de la honte implicitement comprise ; mais on eût pu choisir un autre exemple où le lieu commun aurait été plus ap-

» bien, ou le mal pour le mal. » § 14. On voit que, dans tous les cas précédents, c'est en prenant la définition essentielle de la chose qu'on argumente sur le sujet en question.

§ 15. Les sens divers où un mot peut être pris, fournissent aussi des lieux communs, comme on l'a expliqué dans les *Topiques*, à propos du mot Bien. § 16. Un autre lieu commun se tire de la division; par exemple, si l'on dit que les hommes n'ont jamais que trois motifs pour mal faire, motifs qu'on énumère un à un; les deux premiers sont impossibles dans le cas dont il s'agit; et, quant au troisième, on défierait bien l'adversaire lui-même d'oser l'assigner.

parent. — *Ou le mal pour le mal.* Ceci semble bien contraire aux véritables maximes de Socrate, qui défend de jamais faire le mal sous quelque prétexte que ce soit, et qui a appuyé cette forte maxime du sacrifice de sa vie; voir le *Criton*, pag. 141 de la traduction de M. V. Cousin.

§ 14. *Dans tous les cas précédents.* Il y a quatre exemples de cités depuis le § 11 : un anonyme, Iphicrate, Pâris et Socrate. — *La définition essentielle.* Ma traduction est ici un peu plus concise que le texte.

§ 15. *Dans les Topiques.* Voir les *Topiques*, liv. II, ch. III, § 1, p. 67 de ma traduction. — *A propos du mot Bien.* Cette discussion spéciale ne se retrouve pas dans les *Topiques ;* aussi quelques éditeurs ont-ils proposé le retranchement de cette petite phrase.

§ 16. *De la division.* Ou « partition, » pour prendre le mot dont se sert Cicéron, de l'*Orateur*, l. II, ch. XXXIX, p. 314, éd. in-18, de Victor Leclerc, en citant un exemple analogue. — *Trois motifs pour mal faire.* Le nombre de Trois est pris ici arbitrairement; ce sont, si l'on veut, l'intérêt, la passion et l'ignorance; voir plus haut, l. I, ch. X, § 4. On pourrait imaginer bien d'autres motifs. — *Qu'on énumère un à un.* La tournure du texte est un peu différente, quoique le sens revienne tout à fait au même. — *Dans le cas dont il s'agit.* J'ai ajouté ces mots pour éclaircir la pensée, dont l'expression est toujours très-concise.

§ 17. L'induction peut fournir également des lieux communs. Ainsi, dans la harangue dite la Péparéthienne, on avance que « quand il s'agit de reconnaître des en- » fants, c'est partout aux femmes qu'on s'en rapporte » pour découvrir la vérité. » Et l'auteur ajoute : « Qu'à » Athènes, Mantias l'orateur, niant que l'enfant fût à » lui, on admit le témoignage de la mère ; qu'à Thèbes, » Isménias et Stilbon se disputant l'enfant, Dodonis » déclara qu'il était d'Isménias ; et que sur cette décla- » ration, les juges prononcèrent qu'Isménias était le père » de Thessaliscus. » § 18. C'est encore ainsi qu'argu- mente Théodecte dans sa Loi : « Si l'on ne confie pas ses » chevaux à des gens qui n'ont pas su bien soigner les » chevaux que d'autres leur avaient confiés ; si l'on ne » remet pas son navire à des pilotes qui ont déjà perdu » d'autres navires ; s'il faut avoir la même prudence » en toutes choses, assurément il ne faut pas s'en re-

§ 17. *L'induction.* Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIII, § 1, p. 325, de ma traduction; *Topiques*, l. II, ch. II, § 1, p. 62; liv. III, ch. VI, § 1, p. 112. Les exemples cités plus bas prouvent bien ce qu'il faut entendre ici par Induction. — *La harangue dite la Péparéthienne.* Le texte n'est pas aussi précis. Il paraît bien que la *Péparéthienne* désignait l'ouvrage, et non pas seulement la femme, de Péparèthe, dont il est question dans Eustathe, citant ce passage, à propos du vers 215 du Ier chant de l'*Odyssée*. Péparèthe était une des Cyclades, qui était défendue par une forteresse. Philippe de Macédoine, père de Persée, la fit détruire pour qu'elle ne tombât pas en la possession des Romains. Voir *Tite-Live*, livre XXXI, ch. XXVIII. — *Mantias, l'orateur.* Qui n'est pas autrement connu. — *Dodonis.* Ou, selon d'autres manuscrits, « Dadmonis ; » ce qui importe peu.

§ 18. *Théodecte dans sa Loi.* La Loi devait être sans doute le titre de quelque discours de Théodecte, qui ne s'était pas borné à faire des tragédies. Voir plus loin,

» mettre de son propre salut à ceux qui ont si mal dé-
» fendu les autres. » C'est par une induction qu'Alcidamas prouve que partout on honore le génie : « Les
» habitants de Paros ont honoré Archiloque, malgré sa
» médisance; ceux de Chios ont honoré Homère, quoi-
» qu'il n'appartînt pas à leur ville; ceux de Mitylène
» ont honoré Sappho, bien qu'elle ne fût qu'une femme;
» les Spartiates ont mis Chilon dans leur sénat, quoi-
» qu'ils fussent bien peu amis des lettres; les Italiotes
» ont élevé un tombeau à Pythagore; les habitants de
» Lampsaque en élevèrent un aussi à Anaxagore, tout
» étranger qu'il était, et ils continuent à l'honorer au-
» jourd'hui; les Athéniens furent heureux tant qu'ils
» obéirent aux lois de Solon; et les Spartiates, à celles
» de Lycurgue; enfin, à Thèbes, la république prospéra
» tant que ses chefs furent des philosophes. »

§ 19. On peut tirer un lieu commun du jugement prononcé sur la chose même qu'on discute, ou sur une chose semblable, ou sur une chose contraire; surtout, si

§ 26. — *C'est par une induction.* Le texte n'est pas aussi formel. — *Alcidamas.* Rhéteur assez peu connu. — *Archiloque....., Homère...., Sappho, etc., etc.* Tous ces noms sont assez connus pour qu'il n'y ait point à en parler. — *Les Italiotes.* C'est-à-dire les Grecs qui étaient venus s'établir sur les côtes de l'Italie, appelée de leur nom la Grande-Grèce. — *Un tombeau à Pythagore.* Cette particularité est curieuse, rapportée par Aristote. — *Un aussi à Anaxagore.* Même observation. — *Furent des philosophes.* Quelques commentateurs ont cru que ceci faisait allusion à Épaminondas et à Pélopidas. Il est assez peu probable qu'Aristote fasse allusion à des personnages aussi récents.

§ 19. *Du jugement.* En prenant ce mot dans le sens le plus large, comme le montre le contexte. — *Ou sur une chose contraire.* Car alors il suffirait de prendre la

le jugement qu'on en porte est partout et toujours identique; ou du moins, si c'est le jugement des majorités, ou le jugement des sages unanimement, ou du plus grand nombre des sages, ou le jugement des gens honnêtes, ou le jugement jadis prononcé par les juges eux-mêmes, ou par des personnages dont ils acceptent la décision, et contre qui il n'est pas possible de s'élever, comme les chefs du gouvernement, par exemple; ou contre qui il serait peu séant de juger différemment : les dieux, par exemple, notre père, nos maîtres, etc. C'est ce qu'Autoclès objectait à Mixidémide : « Quand les plus » vénérables déesses ont pu comparaître, sans déroger, » devant l'Aréopage, comment Mixidémide n'y compa- » raîtrait-il pas? » § 20. C'est encore ainsi que Sappho a pu dire : « C'est un mal de mourir; et les dieux mêmes » en ont ainsi jugé; car autrement ils mourraient » comme nous. » C'est de même encore qu'Aristippe, entendant un jour Platon s'exprimer d'une façon qu'il

thèse contraire, et les arguments ainsi renversés auraient la même force. — *Du plus grand nombre des sages*. Voir les *Topiques*, l. I, ch. I, § 7; ch. X, § 2; ch. XIV, § 5, pag. 3, 28, 38, de ma traduction. — *Jadis prononcé*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Autoclès*. Fils de Strombichide, tué par les Trente. Il avait été chargé par les Athéniens d'aller négocier la paix avec Lacédémone. Xénophon l'appelle un orateur « d'une adresse consommée, » *Helléniques*, l. VI, ch. III, p. 448, édition Firmin Didot. — *Les plus vénérables Déesses*. Les Euménides; voir la tragédie d'Eschyle, vers 1033 et suiv. — *Sans déroger*. Cette idée est impliquée dans le contexte. — *Mixidémide*. On ne sait pas autrement ce qu'était ce personnage.

§ 20. *Sappho a pu dire*. Il est regrettable qu'Aristote n'ait pas cité les vers de Sappho. — *Aristippe*. Qui mourut à peu près à la même époque que Platon. — *Qu'il trouvait*. Ceci semblerait indiquer qu'Aristote n'approuve pas la cri-

trouvait un peu trop emphatique : « Jamais, dit-il, » notre ami n'eût assurément parlé sur ce ton. » Notre ami, c'était Socrate. De même, Hégésippe, ayant d'abord consulté le dieu d'Olympie, demandait au dieu de Delphes « s'il était de l'avis de son père, » estimant que ce serait une honte au fils de contredire son père immortel. C'est encore le même lieu commun qu'emploie Isocrate en parlant d'Hélène « qui était ver-» tueuse, dit-il, puisque Thésée l'avait ainsi jugé; que » Pâris avait aussi grand mérite, puisque les déesses » l'avaient pris pour arbitre; et qu'Évagore n'en avait » pas moins, ajoutait Isocrate, puisque Conon, dans » son malheur, avait préféré l'asile que lui offrait Éva-» gore, en refusant tous les autres. »

§ 21. Un autre lieu commun se tire de l'énumération des parties, comme on l'a fait voir dans les *Topiques* ;

tique d'Aristippe. Il est à regretter encore qu'Aristote n'ait pas indiqué précisément l'opinion de Platon que blâmait Aristippe. — *Un peu trop emphatique*. Ou « arrogante. » — *Hégésippe*. Il paraît bien qu'il faut lire ici : Hégésipolis, au lieu d'Hégésippe ; voir Xénophon, *Helléniques*, liv. IV, ch. VII, § 2, p. 405, édit. Firmin Didot, qui prête cette double démarche à Hégésipolis, sans d'ailleurs rapporter son motif, qui est assez peu louable. — *Isocrate, en parlant d'Hélène*. Voir plus haut cette même idée, liv. I, ch. VI, § 13; voir Isocrate, *Éloge d'Hélène*, p. 134, édit. Firmin Didot. — *Évagore*. Isocrate, *Évagore*, § 51, p. 128, édit. Firmin Didot. — *Conon*. Après la défaite d'Ægos-Potamos, où il était un des dix généraux d'Athènes, l'an 405 avant J.-C. Conon, craignant pour sa tête, s'était retiré chez Évagore, roi de Chypre. Plus tard, il essaya de s'entendre aussi avec les Perses contre les Lacédémoniens. On ne sait pas au juste comment il mourut.

§ 21. *De l'énumération des parties*. L'original dit simplement : « des parties. » — *Dans les Topiques*. Voir les *Topiques*, l. II, ch. IV, § 2, p. 72, de ma traduction; l. IV, ch. 2, § 1,

et, par exemple, si l'on veut montrer quel est le mouvement de l'âme, on énumère tels et tels mouvements. On trouve un exemple de ceci dans le Socrate de Théodecte : « Quel temple a-t-il jamais profané? Quels dieux n'a-t-il » pas adorés, parmi ceux que l'État reconnaît? » § 22. On peut aussi tirer un lieu commun des conséquences qu'ont toujours les choses. Ainsi, comme la plupart des choses ont pour suite du bien ou du mal, on peut, en considérant la conséquence, engager à agir ou en détourner; accuser ou défendre; louer ou blâmer. Par exemple, la science a une suite mauvaise, c'est d'exciter l'envie; elle en a une bonne, c'est de rendre sage. Donc il ne faut pas acquérir de science, car il faut éviter la haine des envieux ; donc il faut acquérir de la science, car il faut être sage et instruit. Ce lieu tiré des conséquences est tout l'art de Callippe, avec les lieux tirés du possible, et avec quelques autres dont nous avons parlé antérieurement.

p. 125; voir aussi le *Traité de l'Ame*, l. I, ch. III, § 3, p. 123, de ma traduction. — *Quel est le mouvement de l'âme*. J'ai préféré cette leçon comme étant plus d'accord avec le passage des *Topiques*. — *Le Socrate de Théodecte*. Il est probable que Théodecte avait fait une apologie de Socrate, à laquelle il avait mis son nom pour titre. — *Quel temple a-t-il jamais profané*. C'est aussi l'argument de Xénophon, *Mémoires sur Socrate*, liv. I, ch. I, §§ 2, 11 et 20, pag. 424, édit. Firmin Didot.

§ 22. *Des conséquences qu'ont toujours les choses*. Le texte n'est pas aussi précis. — *A une suite mauvaise*. Quelquefois, mais non toujours. — *L'art*. Ceci désigne sans doute l'ouvrage même de Callippe. — *Callippe*. Qu'on suppose le disciple d'Isocrate ; voir l'*Antidose*, § 93, p. 213, édit. Firmin Didot; un peu plus bas, § 30, il est encore question de Callippe. — *Dont*

§ 23. Un autre lieu, c'est quand on doit conseiller ou dissuader sur deux choses qui sont opposées l'une à l'autre, et qu'on procède de la manière que nous venons d'exposer pour les deux à la fois. Ce lieu diffère du précédent en ce qu'ici ce sont deux choses quelconques que l'on oppose, tandis que là c'étaient les contraires. Ainsi, par exemple, une prêtresse veut détourner son fils de se faire orateur : « Si tu défends la » justice, lui dit-elle, les hommes te détesteront ; si tu » la trahis, ce seront les dieux. » On peut dire en un autre sens : « Donc il faut te faire orateur ; car si tu es » le défenseur de la justice, les Dieux t'aimeront ; et si » tu soutiens l'iniquité, ce seront les hommes. » § 24. Ce conseil de la prêtresse revient au proverbe si connu : « Acheter le marais et le sel. » C'est ce qu'on pourrait appeler l'argument cagneux, quand deux choses contraires ont pour égale conséquence du bien et du mal,

nous avons parlé. Voir plus haut, ch. XIX, §§ 1 et suiv.

§ 23. *Qui sont opposées l'une à l'autre*. Mais qui ne sont pas contraires. Voir sur la différence des opposés et des contraires, les *Catégories*, ch. X et XI, pag. 109 et 121, de ma traduction. — *Ici*. C'est-à-dire pour le lieu actuellement expliqué ; *Là*. C'est-à-dire le lieu précédent. — *Une prêtresse*. Dont on ne sait pas le nom. — *Te faire orateur*. Le texte dit précisément : « Parler devant le peuple. » — *On peut dire en un autre sens*. Le texte n'est pas tout à fait aussi formel.

§ 24. *Acheter les marais et le sel*. On ne sait pas ce que signifie précisément ce proverbe, et la manière dont il est amené ici ne dissipe pas l'obscurité. Il y a entre les manuscrits quelques variantes qui ne peuvent servir à éclaircir le texte. Sans doute ce proverbe veut dire qu'en même temps qu'on achète le sel, qui est une bonne chose, on achète aussi les étangs et les marécages, qui en sont de mauvaises. — *Ce qu'on pourrait appeler l'argument cagneux*. Le texte a simplement un mot qui exprime la difformité consistant à être cagneux. Nous n'a-

et que ce bien et ce mal sont contraires comme les choses elles-mêmes.

§ 25. Un autre lieu consiste à ne pas louer les mêmes choses en public et en secret. Devant le monde, on ne loue que ce qui est juste et beau ; à part soi, on ne veut guère que l'utile. En partant de ces données, on peut conclure dans l'un ou l'autre sens. Ce lieu est peut-être le plus puissant pour soutenir des opinions contraires aux idées reçues.

§ 26. L'analogie proportionnelle des situations peut fournir un autre lieu. C'est ainsi que procéda Iphicrate quand on voulut forcer son fils à servir, bien qu'il ne fût pas en âge, mais sous prétexte qu'il était grand : « Si vous considérez comme des hommes les enfants » qui sont grands, on décidera tout à l'heure que les » hommes petits sont des enfants. » C'est encore ainsi que Théodecte argumente dans sa Loi : « Vous accordez » le droit de cité à des mercenaires comme Strabax et

vons pas de substantif spécial dans notre langue. Ceci veut dire que les deux arguments sont mauvais et opposés l'un à l'autre comme les genoux d'un cagneux.

§ 25. *Un autre lieu consiste.* Ce n'est peut-être pas là tout à fait le lieu ; mais le lieu consiste à soutenir qu'on n'a pas toujours les mêmes maximes en public et en particulier, et à tirer de cette opposition des arguments assez puissants. C'est ce que fait Calliclès, dans le *Gorgias*, de Platon, pag. 296 et suiv. de la traduction de M. V. Cousin. — *Contraires aux idées reçues.* Le texte dit simplement : « paradoxales. » Les mêmes théories se retrouvent dans les *Réfutations des Sophistes*, ch. XII, § 8, pag. 375, de ma traduction.

§ 26. *L'analogie proportionnelle.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Des situations.* Ou « des conséquences. » — *Iphicrate.* On ne connaît pas autrement cette circonstance de la vie d'Iphicrate. — *Théodecte... dans sa Loi.* Voir plus haut, dans ce

» Charidème, à cause de leur bravoure ; et vous ne con-
» damnerez pas à l'exil ceux de ces mercenaires qui se
» sont si mal comportés ! »

§ 27. Un autre lieu consiste à faire voir que, si le résultat est identique, les causes qui le produisent le sont aussi. Xénophane prétendait, par exemple, « que » c'est une égale impiété de croire à la naissance » des Dieux ou à leur mort ; car de l'une et l'autre ma- » nière, il y a un moment où les Dieux ne sont plus. » En général, toujours prendre pour identique le résultat qui ressort de chacun des deux côtés. « Ce n'est pas Socrate » seul que vous allez juger : c'est la science, et vous dé- » ciderez s'il faut cultiver la philosophie. » On peut dire de la même façon que « donner la terre et l'eau, c'est » se faire esclaves ; » ou que « prendre part à la paix com-

chapitre, § 18, où la Loi de Théodecte est également citée. Il est probable que la citation faite ici est textuelle.

§ 27. *Xénophane.* Voir le petit *Traité sur Xénophane, Mélissus, et Gorgias*, ch. III, § 3, p. 242, de ma traduction, et ma préface à ce petit traité et à celui *De la Production, etc.*, p. CLXIII. Cette opinion de Xénophane fait le plus grand honneur à sa théodicée ; voir plus loin, § 36. — *En général, toujours prendre.* C'est la tournure même du texte, que j'ai conservée, quoiqu'elle soit un peu abrupte. — *Ce n'est pas Socrate.* M. Spengel veut qu'on lise Isocrate au lieu de Socrate, d'après un passage de l'*Antidose*, *de Permutatione*, §§ 173 et suivants, p. 224 de l'éd. Firmin Didot, où les expressions dont se sert Isocrate sont en effet presque identiques à celles qu'emploie ici Aristote. — *Seul.* J'ai ajouté ce mot pour préciser davantage la pensée. — *Et vous déciderez s'il faut cultiver la philosophie.* Le texte n'est pas aussi explicite. — *Donner la terre et l'eau.* Comme les Perses l'avaient demandé à la Grèce, en signe de soumission, *Hérodote*, liv. IV, ch. CXXVI, p. 218, édit. de Firmin Didot. — *Prendre part à la paix commune.* Ceci fait allusion, selon ce qu'on croit, à la paix que Philippe aurait conclue avec quelques pays de la Grèce, et

» mune, c'est en subir les conditions. » Des deux conclusions, on choisit celle qui sert le mieux la cause qu'on soutient.

§ 28. Un autre lieu, c'est celui où l'on fait voir que les mêmes personnes n'ont pas toujours conservé la même conduite après qu'auparavant, et qu'elles agissent à l'inverse. Tel est cet enthymème : « Si dans » notre exil, nous avons combattu pour rentrer dans la » patrie, une fois rentrés, nous exilerons-nous par peur » de combattre? » Ainsi, tantôt ils ont préféré rentrer dans leur patrie au prix d'une bataille ; et tantôt, ils ont préféré au contraire ne pas combattre, au prix d'un exil nouveau.

§ 29. Un autre lieu consiste à prétendre qu'une chose qui pourrait être la cause d'une autre chose, est ou a été, bien qu'elle n'ait pas été ; par exemple, si l'on dit qu'on n'a fait un présent à quelqu'un que pour

à laquelle il aurait habilement convié les Athéniens. Le scholiaste grec rapporte cette pensée à Démosthène, sans indiquer dans quel discours elle se trouve. — *Qui sert.... la cause qu'on soutient.* Le texte n'est pas aussi formel.

§ 28. *Les mêmes personnes.* Quelques manuscrits et quelques éditeurs suppriment ces mots ; ils me paraissent très-utiles ; et s'ils manquaient, la pensée serait beaucoup moins complète. — *Tel est cet enthymème.* C'est un extrait d'un discours de Lysias, dont une partie essentielle nous a été conservée par Denys d'Halicarnasse, dans la *Vie de Lysias*, §§ 32 et suiv. édit. de M. Gros.

§ 29. *Un autre lieu consiste.* Je ne trouve pas que ce lieu soit assez clairement exposé ; mais je n'ai pas voulu essayer de préciser davantage les choses ; j'ai conservé l'ancienne leçon, et je n'ai pas supprimé la négation comme le veut M. Spengel. La leçon qu'on propose n'est pas beaucoup plus nette que l'autre. — *Du poëte.* Le texte n'est pas aussi formel. On ne sait de quel poëte il s'agit. — *Méléagre d'Antiphon.* Voir

l'affliger en le lui reprenant. C'est là aussi le sens de ces vers du poëte :

« Ce n'est point par faveur que toujours les destins
» Accordent tant de gloire aux trop faibles humains;
» Mais c'est pour rendre un jour leur chute plus affreuse. »

C'est encore le mot du Méléagre d'Antiphon :

« Ce n'est pas pour chasser qu'ils se sont réunis,
» Mais pour pouvoir vanter devant les Grecs ravis
» Le héros Méléagre et sa rare vaillance. »

C'est encore ainsi que, dans l'Ajax de Théodecte, il est insinué que « si Diomède a choisi Ulysse pour com-
» pagnon, ce n'est pas pour l'honorer, mais seulement
» pour avoir à ses côtés un guerrier moins brave que
» lui; » et en effet il n'est pas absolument impossible que ce fût là le motif de son choix.

§ 30. Un lieu commun qui peut également servir devant les tribunaux et dans les assemblées délibérantes, c'est d'analyser les circonstances qui poussent à l'action ou qui en détournent, et les motifs qui nous font agir ou qui nous en empêchent. Quand ces motifs existent, ils doivent nous déterminer à l'action; par

plus haut, ch. II, § 13. — *L'Ajax de Théodecte*. Il paraît que le sujet de cette tragédie était la querelle d'Ajax, réclamant contre Ulysse les armes divines d'Achille. Voir plus bas, § 33. — *Diomède a choisi Ulysse*. Cette pensée est reproduite avec des développements plus complets, l. III, ch. XV, § 12, à la fin. Ce passage fait allusion à la *Dolonée*, *Iliade*, chant X, vers 243. Voir ma traduction de l'*Iliade*.

§ 30. *Les motifs qui nous font agir*. Voir plus haut, § 16. — *Ils doivent nous déterminer à l'action*. Quelques manuscrits et quelques éditeurs ajoutent : « Et quand ces motifs n'existent pas, c'est une raison pour ne pas

exemple, si l'acte qu'on discute peut être exécutable, ou facile, ou utile à nous ou à nos amis, nuisible et fatal à nos ennemis, ou bien si même le dommage qu'on risque est au-dessous du prix de la chose qu'on veut faire; voilà des arguments pour engager à agir. Ce sont les contraires qui serviront à en détourner. C'est encore par les mêmes moyens, qu'on peut accuser ou défendre. On défend en se servant des motifs qui peuvent détourner de l'action ; on accuse en se servant des motifs qui y poussent. Ce lieu forme l'art entier de Pamphile et de Callippe.

§ 31. On peut encore tirer un lieu de l'apparence de choses qui doivent être vraies, tout incroyables qu'elles sont, en soutenant qu'elles ne paraîtraient pas sous ce jour, si elles n'étaient pas vraies, ou tout près de l'être. On doit même le croire d'autant plus ; « car on ne croit, » dira-t-on, qu'à ce qui est ou semble devoir être; si donc » la chose est incroyable et qu'elle semble devoir n'être

agir. » MM. Bekker et Spengel ont admis ce complément, qui est fort bon, mais qui n'est pas indispensable, parce que c'est un sous-entendu nécessaire, qui se trouve même implicitement dans ce qui suit. — *Le dommage qu'on risque*. Le texte n'est pas aussi formel. — *De la chose qu'on veut faire*. Même remarque. — *De Pamphile*. Il paraît que Pamphile était un disciple de Platon, qu'Épicure avait entendu professer à Samos, à ce que rapporte Cicéron, *De naturâ Deorum*, liv. I, ch. XXVI, p. 96, édit. in-18 de Victor Leclerc. D'après Pline, liv. XXXV, ch. X, p. 475 et 482, édition et traduction de M. E. Littré, Pamphile aurait été le maître d'Apelle, et aurait écrit sur la peinture. — *Callippe*. Voir plus haut, § 22. — *L'art entier*. Ou « compose l'art ou l'ouvrage tout entier. »

§ 31. *On peut encore tirer un lieu*. Ce lieu n'est pas non plus très-clair ; mais je n'ai pas voulu préciser davantage les idées. — *Dira-t-on*. J'ai ajouté ces mots.

» pas, c'est qu'elle est vraie, puisque ce n'est pas parce » qu'une chose est vraisemblable et croyable que nous » la trouvons vraie. » C'est ainsi qu'Androclès de Pitthée, critiquant la loi, et étant interrompu par des murmures, ajouta : « Oui, les lois ont besoin d'une loi qui » les redresse ; c'est comme les poissons qu'il faut » assaisonner avec du sel, bien que le sel semble peu » nécessaire pour des poissons qui ont vécu toujours » de sel, et qui semblent pouvoir s'en passer ; c'est » comme les olives qui ont besoin d'huile, bien qu'on » ait peine à se figurer que ce qui produit l'huile ait » besoin d'huile. »

§ 32. Quand on réfute, un autre lieu commun consiste à faire ressortir les contradictions, et à montrer toutes celles qu'on peut découvrir dans les époques, dans les actes, dans les paroles. D'une part, on peut les attribuer à l'adversaire ; et par exemple, on dit : « Cet » homme prétend qu'il aime la République ; et pour» tant il a conspiré avec les Trente. » Ou bien, on s'applique la contradiction à soi-même ; et l'on dit : « Le » voilà qui ose dire que j'aime les procès ; et il ne peut

— *Androclès de Pitthée*. On ne sait pas autrement ce qu'était cet orateur. Pitthée était un des bourgs de la tribu Cécropide. — *Ajouta*. Le texte n'est pas aussi formel. — *D'une loi qui les redresse*. C'est la loi non écrite de Platon. C'est la raison et la conscience de l'homme, ce don que Dieu nous a fait.

§ 32. *Quand on réfute*... Le texte dit précisément : « Un lieu réfutatif. » — *A faire ressortir*. Le texte dit : « à examiner. » — *On dit*. Les citations qui suivent sont sans doute empruntées à des auteurs ; mais on ne sait pas précisément à qui elles appartiennent. — *Cet homme*. M. Spengel cite un passage d'Isocrate, contre Callimaque, § 47, p. 266, édit. Firmin Didot, qui a quelque

» pas prouver que j'en aie jamais intenté un seul.» On peut tout à la fois faire ressortir la contradiction sur soi-même et sur l'adversaire : « Il n'a jamais fait pour » personne la moindre avance d'argent ; et, moi j'ai » racheté d'esclavage une foule d'entre vous. »

§ 33. Un autre lieu consiste, pour des personnes ou des choses généralement mal jugées, ou qui semblent l'être, à montrer la cause de la fausse opinion qu'on en a ; car il y a toujours quelque chose qui a pu y prêter. Ainsi, une femme est suspectée d'avoir commerce avec son fils parce qu'elle l'embrasse ; mais en expliquant pourquoi elle l'embrassait si vivement, le défenseur fit tomber la calomnie. C'est encore, comme dans l'Ajax de Théodecte, où Ulysse explique pourquoi, tout en étant plus courageux qu'Ajax même, il ne semblait pas l'être néanmoins autant.

§ 34. La cause peut fournir un autre lieu commun. La cause existant, on prouve que l'effet existe comme elle ; et si la cause n'est pas, l'effet n'est pas davantage. La cause et l'effet dont elle est cause coexistent ; et sans cause, il n'y a plus d'effet. Ainsi, Léodamas, pour se dé-

rapport à celui-ci. — *Le voilà qui ose dire*. La tournure de l'original n'est peut-être pas aussi vive.

§ 33. *Généralement mal jugées*. Ou : « diffamées. » — *De la fausse opinion qu'on en a*. Ou peut-être : « De l'opinion qu'on s'en forme contrairement à l'opinion reçue. » — *Si vivement*. J'ai ajouté ces mots pour compléter la pensée. — *Dans l'Ajax de Théodecte*. Voir plus haut, § 29.

§ 34. *Un autre lieu commun*. Et même peut-être que la cause pourrait en fournir plusieurs. — *On prouve*. Le texte n'est pas aussi formel ; mais cette idée est impliquée dans la tournure de la phrase. — *Il n'y a plus d'effet*. Le texte dit : « rien. » — *Léodamas*. On ne sait quel est ce per-

fendre contre l'accusation de Thrasybule, qui lui reprochait d'avoir inscrit son nom sur la colonne de l'Acropole, et de l'avoir fait effacer sous les Trente : « C'est » impossible, disait-il ; car les Trente auraient eu plus » de confiance en moi, si ma haine contre le peuple » eût été gravée sur la pierre. »

§ 35. Un autre lieu consiste à examiner s'il n'était pas possible, ou s'il n'est pas possible actuellement, de faire mieux qu'on ne le conseille, ou qu'on ne le fait, ou qu'on ne l'a fait antérieurement. Évidemment, s'il en est ainsi, on n'a rien fait, attendu que personne ne fait mal de son plein gré et en sachant qu'il fait mal. Mais ceci est souvent faux ; car il arrive qu'on voit plus tard ce qu'il y aurait eu de mieux à faire ; mais à l'avance, on ne le voit pas.

§ 36. Un autre lieu consiste à examiner en même temps si l'on ne va pas faire une chose contraire à d'autres choses, tout opposées, qui ont été faites antérieure-

sonnage. — *Thrasybule*. Sans doute celui qui détruisit la tyrannie des Trente. — *Eût été gravée sur la pierre*. Pour cet usage athénien, voir *Thucydide*, l. I, ch. CXXXII, et l. VI, ch. LIV, p. 49 et 265 de l'édit. Firmin Didot. Voir plus haut, liv. I, ch. VII, § 10, la citation d'un Léodamas, qui ne doit pas être le même que celui dont il est question ici.

§ 35. *Actuellement*. J'ai ajouté ce mot pour compléter la pensée. — *S'il en est ainsi*. J'ai supprimé la négation avec M. Spengel, d'après quelques manuscrits. — *On n'a rien fait*. La pensée reste un peu obscure ; mais le texte n'est pas plus net; il fallait préciser les choses davantage. — *Mais ceci est souvent faux*. Et alors, c'est un lieu commun d'un usage assez dangereux, puisqu'on peut si aisément le réfuter.

§ 36. *En même temps*. L'expression de l'original est aussi vague. — *Tout opposées*. J'ai ajouté ces

ment. Ainsi, les Éléates demandaient à Xénophane s'ils devaient faire un sacrifice et des lamentations en l'honneur de Leucothée : « Si à vos yeux, leur dit-il, c'est une » déesse, il ne faut pas la pleurer ; si ce n'est qu'une » mortelle, il ne faut pas de sacrifices pour elle. »

§ 37. On peut trouver un autre lieu commun à arguer des fautes qui ont été commises, soit pour l'accusation, soit pour la défense dont on s'est chargé. Ainsi, dans la Médée de Carcinus, on accuse Médée d'avoir tué ses enfants parce qu'ils ont disparu ; car Médée a commis la faute de les faire partir. Elle se défend en disant, « que c'est bien plutôt Jason, et non ses » enfants, qu'elle aurait tué, et qu'elle aurait fait une » faute de ne pas l'immoler, si elle avait commis aussi » l'autre crime dont on l'accuse.» Ce lieu commun de

mots. — *Les Éléates demandaient à Xénophane*. Plutarque, *De la Superstition*, ch. III, pag. 203, édit. Firmin Didot, et Clément d'Alexandrie, *Cohortation*, p. 38, édit. de 1778, *Patres Græci, volumen IV*, prétendent que Xénophane a fait cette belle réponse non aux Éléates, mais aux Égyptiens. Il est évident qu'ils se trompent ; et le témoignage d'Aristote vaut mieux que le leur. Clément ne nomme pas précisément Xénophane. Voir le petit *Traité sur Xénophane*, p. 205 de ma traduction ; voir aussi plus haut, § 27, une opinion analogue de Xénophane. — *Leucothée*. Fille de Cadmus, roi de Thèbes, qui prit le nom d'Ino, quand elle fut reçue parmi les dieux de la mer ; elle s'était noyée dans la Méditerranée, avec son fils Mélicerte.

§ 37. *Dont on s'est chargé*. J'ai ajouté ces mots. — *Médée de Carcinus*. Voir la *Paix d'Aristophane*, vers 781, édit. Firmin Didot. On croit que Carcinus vivait au temps des guerres Médiques, vers le début du ve siècle. Voir aussi la *Médée* d'Euripide. — *Jason*. Son mari. — *De ne pas l'immoler*. Parce qu'il aurait vengé le meurtre de ses enfants. — *Théodore*. Dans le *Phèdre* de Platon, pag. 100 de la traduction de M. V. Cousin, Socrate appelle Théodore « un fabricant habile de discours ; » il était de Byzance. Dans les *Réfutations des So-*

l'enthymème est la seule partie de l'art que Théodore ait abordée dans son premier traité.

§ 38. Parfois c'est du nom de la personne qu'on tire un lieu commun. Par exemple, Sophocle a dit :

« Oui, c'est bien Sidéro, de cœur comme de nom. »

On a souvent recours à ce lieu pour faire l'éloge des Dieux. De même que Conon appelait Thrasybule, l'homme aux conseils hardis, en jouant sur l'étymologie, Hérodicus disait à Thrasymaque : « Tu es bien le hardi combattant ; » et il disait à Polus : « Oui, tu n'es qu'un poulain. » Il disait aussi en parlant de Dracon

phistes, ch. xxxiv, § 6, p. 434 de ma traduction, Aristote nomme Théodore, avec Tisias, et Thrasymaque, comme ayant écrit sur la rhétorique. Le Théodore qui figure dans le *Théétète*, pag. 38 et 91 de la traduction de M. V. Cousin, était de Cyrène, et géomètre. — *Dans son premier traité*. C'est la leçon ordinaire. Quelques manuscrits donnent une variante : « La seule partie de l'art traitée dans la rhétorique antérieure à Théodore. » Cicéron, dans le *Brutus*, ch. xii, p. 222, édit. in-18 de Victor Leclerc, semble faire grand cas de Théodore.

§ 38. *Sophocle a dit*. Voir le fragment ccclv, p. 316, édit. de Firmin Didot. — *Sidéro*. C'est le nom d'une femme pleine d'audace et de courage. En grec, le mot de Sidéro signifiant Fer, le jeu de mots est de toute évidence ; en français, ce n'est pas la même chose, bien que le nom de Lefer soit aussi quelquefois un nom propre dans notre langue. — *Conon*. Voir plus haut, § 20. — *L'homme aux hardis conseils*. C'est la traduction même du mot grec, et j'ai dû ajouter pour le faire comprendre : « en jouant sur l'étymologie, » mots qui ne sont pas dans l'original. — *Hérodicus*. Voir plus haut, l. I, ch. v, § 15, une citation d'un Hérodicus qui était Thrace, et qui paraît différent de celui-ci. Voir le *Phèdre* de Platon, page 3 de la traduction de M. V. Cousin. — *Tu es bien le hardi combattant*. C'est la traduction exacte du mot grec ; mais dans notre langue, le jeu de mots, le calembourg disparaît nécessairement. — *Polus*. Voir le *Gorgias* de Platon, p. 223 et suiv. de la trad. de M. V. Cousin. — *Un poulain*. Le jeu de mots disparaît en partie.

que « ses lois n'étaient pas l'œuvre d'un homme, mais » d'un dragon », parce qu'elles sont impitoyables. C'est encore ainsi que l'Hécube d'Euripide dit en parlant de Vénus, ou Aphrodite :

« Son nom est à peu près celui de la folie. »

C'est enfin de même que Chérémon a dit :

« Penthée a bien un nom qui présage un malheur. »

§ 39. Les enthymèmes qui servent à réfuter font plus d'effet que les enthymèmes démonstratifs, parce que l'enthymème réfutatif resserre en peu de mots les contraires, qui frappent d'autant plus l'auditeur qu'ils sont mis côte à côte l'un auprès de l'autre. Mais de tous les enthymèmes, soit réfutatifs, soit démonstratifs, ceux-là remuent le plus fortement l'auditoire qui sont devinés dès qu'on les annonce, sans être d'ailleurs su-

La comparaison avec un poulain signifie sans doute que Polus était vif et ardent comme un jeune cheval, et qu'il donnait aussi des ruades. — *Dracon... Dragon.* Tous ces jeux de mots, assez peu distingués, ne se comprennent bien que dans la langue grecque. — *Impitoyables.* Voir la *Politique* d'Aristote, liv. II, ch. IX, § 9, p. 120 de ma traduction, 2e édition. — *L'Hécube d'Euripide.* Dans les *Troyennes*, vers 990. — *Vénus ou Aphrodite.* Il n'y a que ce dernier mot dans l'original. Le jeu de mots d'ailleurs n'est pas meilleur que les précédents. Eustathe, sur l'*Iliade*, chant III, vers 64, faisant allusion à ce passage de la *Rhétorique*, semble prêter à Aristote une pensée qui ne se retrouve plus dans notre texte. — *Chérémon.* Auteur tragique, qu'on dit un des auditeurs de Socrate ; on le fait aussi auteur de comédies ; voir plus loin, l. III, ch. XII, § 2. — *Penthée.* En grec, Penthos signifie Douleur ; voir Euripide, les *Bacchantes*, vers 508.

§ 39. *Qui servent à réfuter.* Le texte dit simplement : « réfutatifs. » — *Qu'ils sont mis côte à côte.* Il eût été bon, peut-être, d'ajouter ici un exemple qui éclaircît la pensée. — *Sans être d'ail-*

perficiels. Alors, les auditeurs sont heureux de les pressentir eux-mêmes dans leur propre esprit dès qu'on les leur indique. On peut y ajouter tous les enthymèmes que l'on ne devine pas tout à fait aussi vite, mais qui sont compris aussitôt qu'ils sont développés.

CHAPITRE XXIV.

Des enthymèmes apparents; lieux communs de ces enthymèmes, tirés de la forme du raisonnement purement factice, ou tirés du sens équivoque des mots; citation de Pindare; lieux tirés de la division ou de la réunion des choses; citation de Théodecte; lieux tirés de l'exagération, des indices, de l'accident, de la conséquence, de la cause fictive, de l'oubli du temps et des circonstances, de l'existence absolue et non-absolue, du vraisemblable et de l'invraisemblable; citation d'Agathon; méthode de Corax; promesse de Protagore. Résumé sur les enthymèmes.

§ 1. Nous savons que, parmi les syllogismes, il y en a qui concluent et sont de vrais syllogismes, tandis que d'autres n'en ont que l'apparence. Il en résulte nécessairement que, parmi les enthymèmes aussi, les uns sont

leurs superficiels. Parce qu'alors ils seraient trop aisés à deviner, et que l'auditoire n'aurait pas le plaisir de la recherche. — *Tout à fait aussi vite.* Le texte n'est pas aussi formel; mais j'ai voulu mettre quelque nuance entre cette pensée et la précédente, dont elle se rapproche beaucoup dans l'original. Voir plus loin, l. III, ch. II, § 2; ch. IX, § 6, et ch. XVII, §§ 5 et 6.

Ch. XXIV, § 1. *Nous savons.* Le texte n'est pas aussi précis. Ce chapitre, sur les enthymèmes apparents et sur les lieux qui les concernent, se rapporte au traité des *Réfutations des Sophistes,* comme le précédent chapitre pouvait être rapporté aux *Analytiques* et aux *Topiques.* — *Sont de vrais syllogismes.* Voir les *Analytiques, Premiers et Derniers,* sur le syllogisme. —*L'enthymème n'est qu'une espèce*

réels et les autres simplement apparents, parce que l'enthymème n'est qu'une espèce de syllogisme.

§ 2. Voici des lieux communs d'enthymèmes apparents. Un de ces lieux s'adresse uniquement à l'expression dont on se sert. Il est de deux genres. D'abord on peut, comme dans les syllogismes dialectiques, terminer sous forme de conclusion, sans avoir d'ailleurs réellement raisonné, en disant : « Donc telle ou telle » chose n'est pas. Donc nécessairement telle ou telle » chose n'est pas. » § 3. Dans ce cas, on paraît faire un enthymème, en prenant l'inverse et l'opposé des enthymèmes véritables; car l'expression ainsi tournée semble contenir un réel enthymème; et la conclusion amenée de cette façon paraît venir de la forme même de la phrase. § 4. Pour réussir dans cette illusion d'un syllogisme tout verbal, il est bon d'énoncer les conclusions et les éléments capitaux de plusieurs syllogismes, et de dire, par exemple : « Il a sauvé les uns, il a vengé

de syllogisme. Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXVII, p. 343 et suiv. de ma traduction.

§ 2. *A l'expression dont on se sert*. Ce sont des jeux de mots, ou un emploi abusif des mots. — *Dialectiques*. Voir les *Topiques*, l. I, ch. X, XI, XII, p. 27 et suiv. de ma traduction; voir aussi les *Réfutations des Sophistes*, ch. IV, § 2, et ch. XV, § 11, p. 339 et 383 de ma traduction, pour les raisonnements qui ne portent que sur les mots.

§ 3. *L'inverse et l'opposé*. Les deux mots sont dans l'original. — *Véritables*. J'ai ajouté cette épithète pour compléter la pensée. — *Ainsi tournée*. Le texte n'est pas aussi précis. — *Semble contenir*. Le texte dit : « est la place d'un enthymème. » — *La conclusion ainsi amenée*. J'ai précisé les choses un peu plus que ne le fait l'original.

§ 4. *Pour réussir dans cette illusion*. Même remarque. — *Les conclusions et les éléments capitaux*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Il a sauvé les uns, il*

» les autres; il a affranchi la Grèce. » Chacun de ces points ont été démontrés séparément par d'autres propositions; mais, en les réunissant, on semble en faire sortir une conclusion nouvelle.

§ 5. Le second genre de l'enthymème purement verbal, c'est de s'attacher à l'identité fortuite des mots, et de dire, par exemple, que le rat, en grec *mys*, est un animal admirable, puisque c'est de lui qu'est appelée la plus solennelle des fêtes, les Mystères étant la fête la plus vénérable de toutes. C'est encore comme si, voulant faire l'éloge du chien, on le comparait à la constellation du Chien, ou au dieu Pan, dont Pindare a dit :

« Lui que les immortels appellent l'heureux chien
» De la grande déesse.... »

Ou bien, comme selon le proverbe : « Il est honteux de » n'avoir pas même un chien, » on en conclut que le chien est une très-noble bête. § 6. On peut encore ap-

a vengé les autres. M. Spengel croit que ceci se rapporte à un passage de l'*Evagoras* d'Isocrate, §§ 65-69, p. 129 et 130 de l'édition Firmin Didot.

§ 5. *Le second genre*. Voir plus haut, § 2. — *De l'enthymème purement verbal*. J'ai ajouté ceci pour plus de clarté. — L'*identité fortuite des mots*. Le texte dit précisément « l'homonymie; » voir le premier chapitre des *Catégories*, § 1, p. 53 de ma traduction. — *En grec mys*. J'ai dû ajouter ceci pour que le jeu de mots fût intelligible; voir un peu plus bas, § 12, le mot de Polycrate sur les rats. — *Un animal admirable*. Le raisonnement est puéril. — *Dont Pindare a dit*. Voir les *Fragments de Pindare*, Boeckh, Fr. 66. — *Selon le proverbe*. Il paraît qu'en parlant d'un avare, on disait : « Il n'a pas même un chien à la maison. »

§ 6. *Communicatif... commun*. J'ai tâché de rendre le jeu de mots le plus distinctement que

peler Mercure le plus communicatif des dieux, parce qu'il est le seul dieu dont on dise : « le commun Mer- » cure. » Enfin, c'est encore par un semblable jeu de mots qu'on dira que le prix est ce qu'il y a de mieux au monde, car on dit des honnêtes gens qu'ils sont sans prix; et l'expression de *Sans prix* peut avoir plus d'un sens et servir à l'équivoque.

§ 7. Un autre lieu des enthymèmes fictifs et apparents, c'est de réunir des choses divisées ou de diviser des choses réunies. Comme une chose peut souvent sembler identique à une autre quand elle ne l'est pas, il faut prendre l'alternative qui peut le mieux nous servir. C'est le raisonnement d'Euthydème, soutenant qu'on sait qu'une galère est dans le Pirée, car on sait l'existence des deux choses, le Pirée et la galère; ou soutenant que, quand on connaît les lettres on connaît le mot, attendu que le mot est la même chose que les lettres; ou soutenant encore qu'un remède pris à double dose faisant du mal, la simple dose ne pourra point faire de bien, attendu qu'il serait absurde que deux

j'ai pu. — *Le prix est ce qu'il y a de mieux.* Le mot qui est rendu ici par celui de Prix, peut signifier aussi Raison en grec; c'est intraduisible dans notre langue; j'ai tâché de donner des équivalents autant que possible. — *Et servir à l'équivoque.* J'ai ajouté ceci.

§ 7. *Fictifs et apparents.* J'ai ajouté ceci encore pour qu'on suive plus aisément la pensée. — *Réunir des choses divisées.* Voir les *Réfutations des Sophistes*, ch. IV, § 6, p. 342 de ma traduction. — *D'Euthydème.* Voir le même exemple dans les *Réfutations des Sophistes*, ch. XX, § 6, p. 399 de ma traduction. — *On sait l'existence des deux choses.* Mais séparément. — *Ou soutenant.* Dans ma traduction, ceci se rapporte à Euthydème : mais dans l'original, l'expression peut sembler tout à fait générale.

choses bonnes pussent en composer une mauvaise. § 8. Ainsi présenté, l'enthymème est réfutatif; mais il serait démonstratif si l'on disait au contraire : « Une bonne chose ne peut en faire deux mauvaises. »

§ 9. D'ailleurs, ce lieu tout entier n'est sous ses deux formes qu'un paralogisme. C'est encore le procédé qu'emploie Polycrate quand il dit de Thrasybule : « Il » a détruit trente tyrans. » Il réunit ainsi les choses et les accumule. A l'inverse, on peut les diviser, comme dans l'Oreste de Théodecte :

« Il est bon que la femme assassin d'un époux
» Soit mise à mort......
» Mais il est bon aussi qu'un fils venge son père. »

Ainsi divisées, les deux choses sont acceptables; mais si on les réunit, elles ne sont plus aussi justes. C'est qu'on fait ici une ellipse et une omission : on ne dit pas par qui la femme coupable a été mise à mort.

§ 10. Un autre lieu de l'enthymème apparent, c'est

§ 8. *L'enthymème est réfutatif.* Ceci ne se rapporte qu'au dernier enthymème. — *Il serait démonstratif.* Parce qu'alors il serait évident.

§ 9. *Qu'un paralogisme.* Un raisonnement faux. — *Polycrate.* Le sophiste, qui avait fait un éloge de Busiris, comme nous l'apprend Isocrate, *Busiris*, § 1, p. 142, édit. Firmin Didot. C'est de lui sans doute aussi qu'il est question plus bas, § 12. — *De Thrasybule.* Qui renversa les Trente. — *Il a détruit trente tyrans.* Comme s'il les avait détruits les uns après les autres, et non détruit la tyrannie d'un seul coup. — *Dans l'Oreste de Théodecte.* Voir plus haut, ch. XXIII, §§ 4, 18, 21 et 26. — *Une ellipse et une omission.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Par qui.* Afin de ne pas dire que c'est par son fils qu'une mère a été tuée.

§ 10. *De l'enthymème apparent.* J'ai ajouté ces mots pour compléter et éclaircir la pensée.

de procéder par l'effroi qu'on cause à l'auditeur, soit qu'on établisse un fait, soit qu'on le réfute. Ce lieu consiste à exagérer la chose sans avoir encore démontré que quelqu'un en est l'auteur. On arrive alors à faire croire, ou que l'accusé n'a pas fait la chose, si c'est le défenseur qui a recours à cette amplification, ou qu'il l'a faite quand c'est l'accusateur qui s'emporte ainsi. Il n'y a pas là de véritable enthymème, et l'auditeur se trompe, en croyant, sur l'autorité d'un faux raisonnement, que la chose a été faite ou ne l'a pas été, bien qu'on n'ait démontré réellement ni l'un ni l'autre.

§ 11. On peut tirer un autre lieu d'un simple indice; mais ce n'est pas là non plus un syllogisme régulier. Par exemple, on dit : « Oui, l'amour est utile aux États; » car c'est l'amour d'Harmodius et d'Aristogiton qui » a renversé la tyrannie d'Hipparque. » Ou bien en-

— *Par l'effroi que l'on cause à l'auditeur*. Le texte est beaucoup plus concis; voir plus haut, ch. XXI, § 14. — *Que quelqu'un en est l'auteur*. Il vaudrait peut-être mieux dire : « Qui en est l'auteur; » mais j'ai dû suivre le texte. — *On arrive alors à faire croire*. J'ai rendu fidèlement le texte; mais je ne trouve pas que la pensée soit assez claire. M. Spengel a proposé diverses corrections; mais les manuscrits n'offrent point de variantes sur lesquelles on puisse s'appuyer sûrement. Le texte eût dû être plus développé. — *Qui s'emporte ainsi*. L'expression grecque me paraît aussi vague. — *De véritable enthymème*. J'ai ajouté l'épithète, parce qu'on ne s'occupe ici que d'enthymèmes apparents.

§ 11. *D'un simple indice*. Voir les *Réfutations des Sophistes*, ch. V, § 7, p. 348 de ma traduction. — *Régulier*. J'ai ajouté ce mot. — *Oui, l'amour est utile*. Ceci n'est pas assez développé, et l'idée d'Indice n'est pas assez nettement déterminée. — *Harmodius et Aristogiton*. Olympiade LXVI, année 3, 514 ans

core, c'est comme si l'on disait : « Denys est un voleur, » puisqu'il est un méchant. » Ce n'est pas là raisonner ; car tout méchant n'est pas un voleur, quoique tout voleur soit un méchant.

§ 12. Un autre lieu de l'enthymème apparent se tire du pur accident. C'est ainsi que Polycrate dit en parlant « des rats, qu'ils ont été d'utiles alliés en rongeant » les cordes aux arcs des ennemis. » C'est encore comme si l'on disait que le comble de la gloire, c'est d'être invité à un festin ; car c'est pour n'avoir pas été convié à une fête qu'Achille conçut sa colère à Ténédos contre les Grecs. Mais la vérité est que le courroux d'Achille vint de l'affront qu'on lui fit, et que cet affront eut lieu à l'occasion d'un festin.

§ 13. Un autre lieu se tire de la conséquence ; et par exemple, on dit de Pâris que c'est un magnanime, parce

avant l'ère chrétienne. — *Hipparque*. Un des fils de Pisistrate. — *Denys*. Sans doute Denys l'Ancien, mort en 368, c'est-à-dire 46 ans avant Aristote. — *Méchant*. Ou « coquin. »

§ 12. *De l'enthymème apparent*. Comme plus haut, § 10. — *Du pur accident*. J'ai ajouté l'épithète. — *Polycrate*. Voir plus haut sur Polycrate, le sophiste, §§ 5 et 9 ; voir aussi un fait analogue dans *Hérodote*, l. II, ch. CXLI, p. 118, édit. Firmin Didot. — *Conçut sa colère à Ténédos*. Cette légende avait fourni à Sophocle le sujet d'une tragédie : *Le Banquet des Achéens*. Voir Plutarque, *De la distinction du flatteur et de l'ami*, § 9, p. 64, édit. Firmin Didot ; et aussi les *Fragments de Sophocle*, même édit., p. 295. Ceci, d'ailleurs, semble en contradiction avec Homère, qui, dans l'*Iliade*, attribue la colère d'Achille à l'affront que lui fait Agamemnon en lui enlevant Briséis. — *De l'affront qu'on lui fit*. Aristote semble accepter aussi cette légende, contrairement à l'*Iliade*, chant I.

§ 13. *Se tire de la conséquence*. « Se rapporte à la conséquence. » C'est le « Post hoc, ergò propter hoc ; » voir les *Réfutations des Sophistes*, ch. V, § 6, p. 347 de ma

que, dédaignant la société du vulgaire, il s'est retiré sur l'Ida, n'y vivant qu'avec lui-même. Comme les magnanimes aiment à en faire autant, on en conclut que Pâris aussi est un magnanime. § 14. Ou bien encore, de ce que quelqu'un aime la toilette et se promène la nuit, on en conclut qu'il a quelque liaison adultère; car c'est ainsi que les adultères en agissent. C'est le même raisonnement quand on prétend démontrer le bonheur des mendiants, qui chantent et qui dansent à la porte des temples, ou le bonheur des exilés, qui vont où ils veulent. Comme cette liberté et ces démonstrations sont le fait de gens qu'on trouve heureux, on en conclut que les gens qui chantent et qui dansent, et qui vont où bon leur semble, sont heureux aussi. Seulement on oublie de dire le comment, tout important qu'il est. Ce lieu retombe dans le lieu commun de l'omission.

§ 15. Un autre lieu consiste à prendre pour cause ce

traduction; voir aussi plus loin, l. III, ch. XVI, § 10; et la *Poétique*, ch. XXIV, § 14, p. 135 de ma traduction. — *Comme les magnanimes*. Voir l'admirable portrait du magnanime dans la *Morale à Nicomaque*, l. IV, ch. III, § 1, p. 90 et suiv. de ma traduction.

§ 14. *Ou bien encore*. Ce lieu semble rentrer dans celui de l'indice plutôt que dans celui de la conséquence. — *Que les adultères en agissent*. La preuve est bien faible. — *Démontrer le bonheur des mendiants*. Vettorio croit que ceci fait allusion au préambule de l'*Éloge d'Hélène*, par Isocrate, p. 132 et suiv., édit. Firmin Didot. Ce rapprochement semble justifié, et M. Spengel l'approuve. — *Comme cette liberté et ces démonstrations*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Le lieu commun de l'omission*. Le texte n'est pas aussi précis; on pourrait traduire aussi : « la prétérition. »

§ 15. *Pour cause ce qui ne l'est pas*. Denys d'Halicarnasse, dans sa *Lettre à Ammée*, ch. XII,

qui ne l'est pas. Par exemple, on dit qu'une chose est cause d'une autre, parce que cette autre est arrivée en même temps ou est arrivée après. Parce qu'elle vient après la chose, on dit qu'elle en vient; et c'est là un procédé qu'on emploie très-particulièrement dans les affaires d'État. Ainsi, Démade prétendait que l'administration de Démosthène était cause de tous les maux, parce que la guerre était venue après cette administration.

§ 16. On peut tirer un lieu de l'oubli du temps et des circonstances. Ainsi, l'on soutient que Pâris avait le droit d'emmener Hélène; car le père d'Hélène lui avait laissé le choix d'un époux. Mais ce n'était pas pour toujours apparemment qu'il lui avait accordé cette liberté, mais seulement pour la première fois; et c'est bien là que s'arrête le droit souverain d'un père. C'est encore le même lieu quand on dit que c'est un crime de frapper des personnes libres; ce n'est pas un crime absolument,

p. 47, édit. de M. Gros, reproduit tout ce passage; voir aussi *Réfutations des Sophistes*, ch. v, § 9, p. 348 de ma traduction; *Premiers Analytiques*, l. II, ch. xvii, § 2, p. 293, et la *Poétique*, ch. x, § 2, p. 56 de ma traduction.—*Ainsi Démade*. M. Spengel s'étonne qu'Aristote ait ici nommé Démade au lieu de nommer Eschine; mais il pense qu'au moment où Aristote composait son ouvrage les deux harangues sur la Couronne n'avaient pas encore été prononcées. M. Spengel conjecture, d'après cette circonstance et l'allusion historique faite plus haut, ch. 23, § 27, que la *Rhétorique* a été composée entre la première année de la cxi^e^ olympiade, et la troisième année de la cxii^e^, 336-330 avant J.-C. Aristote avait alors de 48 à 54 ans.

§ 16. *Du temps et des circonstances*. Ce lieu rentre dans celui du § 14, plus haut; voir les *Réfutations des Sophistes*, ch. v, § 6, p. 349 de ma traduction. — *Lui avait laissé le choix*. Voir le même fait rappelé par Euripide, *Iphigénie en Aulide*, v. 68, p. 265, édit. Firmin Didot. — *Ce*

mais uniquement quand on a le tort de recourir le premier aux voies de fait.

§ 17. De même que, dans les controverses de pure sophistique, le syllogisme apparent s'applique à l'existence absolue ou non absolue de la chose et à son existence purement conditionnelle; comme, par exemple, dans la dialectique, on prétend démontrer que le non-être existe, en soutenant que le non-être existe en qualité de non-être, et que l'inconnu est connu, en soutenant que l'inconnu est connu en qualité d'inconnu; de même aussi, en rhétorique, l'enthymème apparent peut être tiré, non pas de la probabilité absolue de la chose, mais de sa probabilité relative. § 18. Ce n'est pas une probabilité complète et générale, comme le dit Agathon :

« Car on peut mettre au rang des choses vraisemblables
» Qu'il arrive souvent des choses incroyables. »

En effet, les choses tournent souvent au rebours de ce qu'on attendait, de telle sorte que l'invraisemblable

n'est pas un crime absolument. Car on peut les frapper à son corps défendant. — *On a le tort.* Le texte n'est pas aussi précis.

§ 17. *De pure sophistique.* J'ai ajouté l'épithète; voir les *Réfutations des Sophistes,* ch. v, § 3, p. 345 de ma traduction. — *Dans la dialectique.* Ceci serait-il une allusion à quelques théories de Platon, celles du Sophiste et du Parménide. — *Absolue... relative.* Ou bien : « générale... particulière. »

§ 18. *Agathon.* La même idée est reproduite dans la *Poétique,* ch. XVII, § 5, p. 93 de ma traduction. — *Car on peut mettre.* On ne sait à quelle pièce d'Agathon appartiennent ces vers; voir sur Agathon, plus haut, même livre, ch. XIX, § 10; M. Spengel cite la même pensée dans le traité *de la Génération des animaux,* l. IV, ch. IV,

lui-même est vraisemblable. Par conséquent, l'invraisemblable est le vraisemblable; mais il ne l'est pas absolument. § 19. Mais de même que, dans les discussions sophistiques, la confusion et la fraude viennent de ce qu'on ne précise ni l'objet de la question, ni les circonstances, ni la manière, de même ici elle vient de ce que le vraisemblable n'est pas absolument vraisemblable, mais seulement à quelque égard. § 20. C'est de ce lieu commun en particulier que Corax a composé toute sa méthode : « Si un homme, accusé d'en avoir battu un » autre, doit être absous parce que, étant le plus faible, » il n'est pas à croire qu'il soit capable de ce dont on » l'accuse, il s'ensuit que celui qui en serait capable, » comme étant le plus fort, doit être absous également, » parce que son crime est d'autant moins probable » qu'il doit paraître probable qu'il l'aurait commis. »

p. 402, l. 42 et suiv., édit. Firmin Didot.

§ 19. *Sophistiques.* Le texte dit précisément : « éristiques, » de dispute, de purs combats de mots, sans souci de la vérité. — *La confusion et la fraude.* J'ai dû employer ces deux mots pour rendre la force de l'expression grecque, qui rappelle l'art odieux des sycophantes. — *N'est pas absolument vraisemblable.* Bien qu'on le donne pour tel, afin d'abuser de la bonne foi de l'auditeur.

§ 20. *Corax.* Est avec Tisias un des inventeurs de l'art de la rhétorique, tous les deux Siciliens. Platon dans le *Phèdre*, p. 100 de la traduction de M. Cousin, attribue un lieu tout pareil à Tisias. — *Toute sa méthode.* Le texte dit précisément : « son art. » Voir plus haut, ch. XXIII, §§ 22 et 30, une remarque tout à fait analogue sur Callippe et Pamphile, anciens rhéteurs, qui avaient composé des ouvrages entiers sur un seul lieu commun. — *Si un homme.* J'ai supposé, en mettant des guillemets, que toute cette argumentation appartenait à Corax, plutôt qu'à Aristote lui-même. — *Doit être absous, etc.* J'ai développé tout ce

§ 21. Même argutie pour tous les autres cas; car il faut nécessairement que l'accusé paraisse, ou capable, ou incapable, de ce dont on l'accuse. Les deux alternatives paraissent également probables; l'une l'est effectivement; l'autre ne l'est pas absolument, mais dans la mesure où on l'a dit. C'est là ce qu'on appelle d'une cause mauvaise en faire une bonne. Aussi, a-t-on bien raison de repousser cette prétention affichée par Protagore; car elle n'est qu'un mensonge. Ce n'est pas là une véritable probabilité; ce n'est là jamais qu'une probabilité apparente, qu'on ne trouve dans aucun autre art que la rhétorique et l'éristique.

§ 22. Voilà tous les détails que nous voulions donner sur les enthymèmes, tant réels qu'apparents.

passage, qui eût été obscur s'il avait été rendu d'une manière plus concise.

§ 21. *Même argutie.* L'expression du texte est toute générale; j'ai cru pouvoir préciser davantage les choses. — *Les deux alternatives.* Même remarque. — *Dans la mesure où on l'a dit.* Voir plus haut, § 17. — *Ce qu'on appelle.* Comme la suite semble le prouver, cette effronterie sophistique avait été proclamée pour la première fois par Protagore. Voir Diogène Laërce, l. IX, ch. VIII, § 51, p. 239, édit. de Firmin Didot. — *La prétention affichée.* Ceci rend la force de l'expression grecque, qui n'a qu'un seul mot. — *Une véritable probabilité.* Le texte n'est pas aussi précis. — *Et l'éristique.* On pourrait traduire aussi : « la sophistique. » Voir sur le fond de la question le *Protagoras* et le *Gorgias* de Platon, t. III de la traduction de M. V. Cousin, et les arguments de ces deux dialogues.

CHAPITRE XXV.

De la solution des enthymèmes; on peut la tirer d'un syllogisme contradictoire ou d'une objection; quatre espèces d'objections; citation des *Topiques;* les sources des enthymèmes sont au nombre de quatre : la vraisemblance, l'exemple, la preuve et l'indice; caractères et emploi divers de ces enthymèmes; solutions correspondantes; deux citations des *Analytiques.*

§ 1. Une suite naturelle des explications antérieures, c'est de traiter de la solution des enthymèmes. On peut donner une solution, soit en faisant un syllogisme opposé, soit en élevant une objection.

§ 2. Quant au syllogisme qui contredit, il est clair qu'on peut l'emprunter aux mêmes éléments et aux mêmes lieux; car les syllogismes ne doivent se tirer

Ch. XXV, § 1. *De la solution.* Dans les *Réfutations des Sophistes*, ch. XVIII et XXIV, p. 395 et 409, Aristote définit la solution : « l'explication de la fausseté du syllogisme. » Voir les *Topiques,* l. VIII, ch. X de ma traduction. C'est encore ici le même sens en ce qui concerne la solution des enthymèmes. — *Des enthymèmes.* J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée; mais il est clair qu'il s'agit de la solution particulière des enthymèmes, c'est-à-dire de leur réfutation. — *Une objection.* Voir pour l'Objection, plus loin, ch. XXVI, § 3, et l. III, ch. XVII, §§ 1 et suiv. Voir aussi *Premiers Analytiques,* l. II, ch. XXVI, p. 337 de ma traduction. Cicéron, *De Oratore*, l. II, ch. LIII, p. 352, édition in-18 de V. Leclerc, explique la différence du syllogisme opposé et de l'objection. Le syllogisme opposé est un syllogisme contraire à celui de l'adversaire; l'objection est le syllogisme de l'adversaire, où l'on trouve quelque défaut, à l'aide duquel on le réfute.

§ 2. *Quant au syllogisme qui contredit.* Il n'y a qu'un seul mot dans le texte. — *Aux mêmes éléments et aux mêmes lieux.*

que de propositions qui peuvent être admises par tout le monde; et il y a beaucoup de ces propositions admises qui sont contraires les unes aux autres. § 3. Quant aux objections, elles peuvent avoir quatre formes différentes, ainsi que dans les *Topiques :* on les tire, ou de l'objet même, ou d'un objet semblable, ou d'un objet contraire, ou des jugements dès longtemps portés. § 4. Par l'objection tirée de l'objet même, j'entends que, si l'on a fait un enthymème sur l'amour, par exemple, pour prouver qu'il est bon, on peut y opposer une double objection, d'abord en disant d'une manière générale que tout besoin est mauvais, et en second lieu, en disant d'une manière particulière qu'on ne parlerait pas de l'amour Caunien, s'il n'y avait pas des amours

Même remarque. — *Qui peuvent être admises par tout le monde.* Ou simplement « probables. »

§ 3. *Dans les Topiques.* Voir les *Topiques*, l. VIII, ch. x, § 1, p. 313 de ma traduction. Mais il semble qu'ici ce mot de Topiques ne doit pas être pris dans un sens aussi étroit, et qu'il ne désigne pas un traité spécial. Il s'agit seulement de la topique en général, ainsi que dans les chapitres précédents, 22, §§ 13 et 15, et 24, § 21, il s'agissait de la topique, de la dialectique et de l'éristique. — *Ou de l'objet même.* C'est le sens adopté par tout le monde; mais les leçons varient sur le mot du texte. Celle qu'a conservée M. Spengel ne semble pas préférable; car elle signifierait plutôt « de la personne même, » que « de la chose même. » D'ailleurs, les quatre formes de l'objection seront expliquées une à une dans les paragraphes suivants. — *Ou des jugements dès longtemps portés.* Le texte n'est pas aussi explicite; mais la suite justifie cette traduction.

§ 4. *Tout besoin est mauvais.* Et comme l'amour est un besoin en tant que désir, on en conclut qu'il est mauvais comme tout autre besoin. L'amour est ici compris dans une idée plus générale, qui est celle de besoin. — *De l'amour Caunien.* Ici l'objection est particulière, puisqu'elle s'adresse à l'amour d'une certaine espèce. Byblis, sœur de Caunos, s'était éprise d'un amour incestueux pour son

mauvais. § 5. L'objection peut être tirée du contraire. Par exemple, si l'enthymème établissait que l'honnête homme rend service à tous ses amis, l'objection sera qu'il n'en est rien, puisque le malhonnête homme ne fait pas du mal aux siens. Si l'objection est tirée du semblable, voici sa forme : l'enthymème étant que les gens à qui l'on a fait du mal sont toujours animés de haine, l'objection sera que ce n'est pas exact, puisque même les gens à qui l'on fait du bien ne sont pas toujours reconnaissants et affectionnés.

§ 6. Pour les jugements d'où l'on tirera l'objection, ce seront ceux des hommes célèbres. Par exemple, si l'enthymème a prétendu qu'il faut avoir de l'indulgence pour les délits commis dans l'ivresse, parce qu'alors les coupables ont agi sans conscience de ce qu'ils faisaient, l'objection sera : « Ainsi donc Pittacus » n'a pas raison ; car, à ce compte, il n'aurait pas dû

frère; et de là se tire l'objection, puisque l'amour d'une sœur pour son frère est coupable. Sur Caunus, voir les *Métamorphoses d'Ovide*, l. IX, v. 453. Au lieu de Caunus, les manuscrits portaient en général une leçon fautive et dénuée de sens, que Vettorio a pu corriger d'après un manuscrit fort ancien. M. Spengel reproche à M. Minoïde Mynas d'avoir adopté la mauvaise leçon.

§ 5. *L'objection peut être tirée du contraire*. C'est la troisième espèce du § 3; voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXVI, § 10, p. 313 de ma traduction. — *L'honnête homme... le malhonnête homme*. Voilà les contraires. — *Tirée du semblable*. J'ai préféré ici le singulier, que donnent quelques manuscrits, au pluriel, que donnent aussi quelques autres. C'est la seconde espèce d'objection du § 3. — *A qui l'on a fait du mal... à qui l'on a fait du bien*. Ce sont là des contraires; et à cet égard, cette espèce rentrerait dans la précédente. Vettorio a essayé de justifier et d'expliquer cette confusion qui semble évidente.

§ 6. *D'où l'on tirera l'objection*. J'ai ajouté ces mots. — *Pittacus*. Voir sur Pittacus et sa loi, *Poli-*

» prononcer des peines plus sévères contre ceux qui » commettent un délit en état d'ivresse.»

§ 7. Nous avons dit que les enthymèmes peuvent être pris à quatre sources diverses : ce sont la vraisemblance, l'exemple, la preuve et l'indice. Les enthymèmes dérivent de la vraisemblance, quand ils sont empruntés à des faits qui ont lieu ou qui paraissent avoir lieu dans la plupart des cas. Ceux qui dérivent de l'exemple viennent de l'induction du semblable, soit par un seul terme, soit par plusieurs, et quand après avoir posé le général, on en fait sortir une conclusion particulière par l'exemple qu'on cite. Ceux qui dérivent de la preuve viennent du nécessaire et du réel. Ceux enfin qu'on emprunte aux indices viennent du général ou du particulier, soit vrai, soit faux.

§ 8. J'entends par le vraisemblable ce qui est non pas toujours, mais le plus ordinairement. Il est clair que l'on peut résoudre ces sortes d'enthymèmes en leur

tique, l. II, ch. IX, § 9, p. 120 de ma traduction, 2e édition ; et aussi *Morale à Nicomaque*, l. III, ch. VI, § 8, p. 30 de ma traduction.

§ 7. *Nous avons dit.* Le texte n'est pas aussi précis. Voir plus haut, ch. XVIII, § 6, et ch. XX, § 2. — *A quatre sources.* L'expression de l'original est plus vague. — *La preuve.* Ou « témoignage. » — *De l'induction.* M. Spengel veut retrancher ces mots, qui en effet gênent la pensée ; il reconnaît cependant que, dans Aristote, l'exemple tient de très-près à l'induction ; voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. XXIII, § 1, p. 325 de ma traduction. — *Soit par un seul terme.* Le texte est moins précis. — *Par l'exemple.* Il semble que cette répétition est inutile, et ce pourrait bien être une interpolation de quelque copiste. — *Qu'on cite.* J'ai ajouté ces mots.

§ 8. *J'entends par le vraisemblable.* Quelques éditeurs ont proposé de retrancher ce paragraphe, qui selon eux n'est pas nécessaire et pourrait bien être inter-

opposant une objection. § 9. Mais cette solution n'est pas toujours vraie, et elle peut n'être qu'apparente ; car il ne suffit pas que celui qui fait l'objection démontre que la chose n'est pas vraisemblable ; mais il doit démontrer qu'elle n'est pas nécessaire. § 10. C'est ce qui fait que le défenseur a toujours plus d'avantage que l'accusateur à employer ce paralogisme. En effet, comme celui qui accuse appuie sa démonstration sur la vraisemblance, et comme ce n'est pas une même solution que de montrer que la chose n'est pas vraisemblable ou de montrer qu'elle n'est pas nécessaire, un fait qui ne se produit que dans la plupart des cas est toujours sujet à objection, puisqu'autrement ce ne serait plus du vraisemblable, mais ce serait toujours, et dès lors, du nécessaire. § 11. Lors donc qu'on présente une telle solution, le juge s'imagine ou que le fait n'est pas vraisemblable, ou que ce n'est pas à lui d'en juger, faisant ainsi le paralogisme que nous venons d'indiquer. En effet, ce n'est pas uniquement sur des raisons nécessaires

polé. M. Spengel le trouve au contraire tout à fait indispensable.

§ 9. *Cette solution.* Le texte dit simplement : « La solution. » — *Car il ne suffit pas... mais il doit démontrer.* Le texte n'est pas aussi explicite. — *Celui qui fait l'objection.* Il n'y a qu'un seul mot dans le grec.

§ 10. *C'est ce qui fait que le défenseur.* Ce paragraphe reste obscur malgré l'explication qui suit ; c'est qu'il est trop concis, et il aurait fallu le développer davantage. — *En effet.* Cette phrase est un peu longue ; mais je n'ai pas cru devoir la couper autrement. — *Qui ne se produit que dans la plupart des cas.* Et qui par cela même est vraisemblable et n'est pas nécessaire.

§ 11. *Que ce n'est pas à lui d'en juger.* Ceci reste obscur, et il aurait fallu dire comment le juge pouvait se former cette opinion, et opposer aux plaideurs ce déni

qu'il doit prononcer, c'est aussi sur des raisons simplement probables; et c'est là précisément ce qu'on appelle juger en conscience et en équité. § 12. Ainsi donc, il ne suffit pas, pour résoudre par son objection l'argument de l'adversaire, de prouver que cet argument n'est pas nécessaire; la vraie solution, c'est de montrer qu'il n'est pas vraisemblable. On y parviendra en fondant plus spécialement l'objection elle-même sur un fait qui arrive dans la plupart des cas. L'objection peut s'appuyer alors sur deux fondements divers, le temps où les choses se sont faites, et les choses elles-mêmes. Le mieux ce serait de réunir ces deux conditions ; car si l'on établit que les choses se passent plus souvent d'une certaine manière, la vraisemblance devient d'autant plus forte.

§ 13. Les indices et les enthymèmes reposant sur de simples indices, se résolvent, même quand ils sont vrais, de la manière que nous avons expliquée un peu plus haut. Nous avons fait voir aussi dans les *Analytiques*, qu'un indice ne peut jamais fournir une conclusion

de justice. Ici encore le texte semble trop concis. — *En conscience et en équité*. Il n'y a qu'un seul mot dans le texte ; voir plus haut, liv. I, ch. xv, §§ 2 et 19.

§ 12. *Ainsi donc, il ne suffit pas*. Ce paragraphe est en partie la répétition de ce qui précède. — *Résoudre par son objection l'argument de son adversaire*. Le texte n'a que le premier mot. — *La vraie solution*. J'ai ajouté l'épithète. — *Plus spécialement*. Le texte dit simplement : « davantage. » — *Le temps où les choses se sont faites*. Le texte dit simplement : « Le temps. » Voir plus haut, ch. xxiv, § 16.

§ 13. *Un peu plus haut*. Cette indication est un peu vague ; elle se rapporte sans doute au § 1 de ce chapitre ; voir aussi liv. I, chap. ii, qu'indiquent quelques commentateurs. — *Dans les Analytiques*. Voir les *Premiers Analytiques*, l. II, ch. xxvii, § 5, p. 346 de ma traduction.

solide de syllogisme. § 14. Pour les enthymèmes tirés de l'exemple, la solution est la même que pour le probable. Si l'on démontre qu'un seul cas n'est pas conforme à l'exemple, la solution est obtenue, parce que la chose alors n'est pas nécessaire, quand la plupart des cas sont autres, et que la chose arrive plus souvent d'une manière différente. Mais si au contraire la plupart des choses et la plupart des cas sont comme l'adversaire le dit, on le combat en soutenant, ou que la chose actuelle n'est pas pareille à celles qu'il cite, ou qu'elle ne s'est pas passée de même, ou en un mot qu'elle offre quelque différence notable.

§ 15. Enfin, quant aux preuves et aux enthymèmes qu'elles fondent, il ne sera pas possible de les résoudre en disant qu'ils ne sont pas concluants, ainsi que nous l'avons montré nettement dans nos *Analytiques ;* et l'on n'a d'autre ressource que de prouver que la chose

§ 14. *Tirés de l'exemple.* Voir plus haut, § 7. Il y a des manuscrits qui donnent une variante : « Pour les exemples et pour ce qui ressemble aux exemples. » Cette leçon est très-acceptable ; mais j'ai suivi celle qui est la plus ordinaire. — *La solution est obtenue.* En d'autres termes, l'argument de l'adversaire est réfuté. — *La plupart des choses et la plupart des cas.* J'ai dû développer un peu le texte. — *Comme l'adversaire le dit.* J'ai ajouté ceci pour compléter la pensée, qui est exprimée d'une manière très-concise dans le texte. — *On le combat en soutenant.* Il semble que tous ces moyens de discussion ne sont pas très-loyaux, et qu'ils appartiennent plutôt à la sophistique.

§ 15. *Quant aux preuves.* On pourrait traduire aussi : « Quant aux enthymèmes qui sont fondés sur des preuves, et quant à ceux qui leur ressemblent. » — *Qu'ils ne sont pas concluants.* Il faudrait ajouter peut-être : « d'après les règles du syllogisme, » pour rendre toute la force de l'expression grecque. — *Dans nos*

alléguée n'est pas vraie. Mais s'il est clair qu'elle l'est, et qu'elle soit bien une preuve, il n'y a plus moyen de la réfuter ; car, grâce à la démonstration, tout alors devient évident.

CHAPITRE XXVI.

De l'amplification en un sens ou dans l'autre ; elle ne peut servir à faire des enthymèmes ; citation des *Topiques*. Résumé des matières précédemment traitées ; indication des matières qui vont suivre.

§ 1. Exagérer les choses ou les amoindrir n'est pas un élément d'enthymème ; et ici j'entends par élément la même chose que par lieu commun ; car l'élément et le lieu, c'est ce à quoi se rattache une foule d'enthymèmes. Exagérer et amoindrir [les enthymèmes] revient à démontrer qu'une chose est grande ou petite, de même qu'on démontre aussi qu'elle est bonne ou mauvaise, qu'elle est juste ou injuste, ou qu'elle a tel autre caractère. Or telle est toute la matière des syllogismes et des

Analytiques. Voir les *Premiers Analytiques*, liv. II, ch. XXVII, § 9, p. 348 de ma traduction.

Ch. XXVI, § 1. *Exagérer*... *amoindrir*.... Voir plus haut, ch. XVIII, § 6, l'indication de ce lieu commun. — *Par élément*. Voir plus haut, ch. XXII, § 16. Il semble, au contraire, qu'antérieurement l'auteur a fait de l'amplification un lieu commun, et un élément très-important des enthymèmes. — *Les enthymèmes*. M. Spengel veut retrancher ces mots ; et je pense, comme lui, qu'ils sont ici tout à fait déplacés ; mais je n'ai pas osé les retrancher, parce qu'il

enthymèmes ; et s'il n'y a pas là de lieu d'enthymème, exagérer ou amoindrir les choses n'en serait pas un non plus. § 2. D'ailleurs, les objections qui résolvent les enthymèmes ne sont pas d'une autre espèce que les arguments qui les fondent. Évidemment, on ne les résout que par une démonstration contraire ou par une objection ; et les adversaires prouvent la thèse inverse contre la thèse posée. Ainsi, par exemple, si l'adversaire a démontré que la chose a eu lieu, on démontre qu'elle n'a pas eu lieu ; s'il a démontré qu'elle n'a pas eu lieu, on démontre qu'elle a eu lieu. § 3. Ce n'est donc pas là précisément qu'est la différence, puisque de part et d'autre les adversaires emploient les mêmes formes, et que l'on construit ses enthymèmes en soutenant que la chose est ou n'est pas. Mais l'objection n'est pas un enthymème proprement dit ; elle consiste seulement, comme on l'a expliqué dans les *Topiques*, à avancer une

n'y a pas un seul manuscrit qui ne les donne. — *S'il n'y a pas là de lieu d'enthymème*. On pourrait trouver que c'est là un excellent sujet d'enthymèmes et de syllogismes.

§ 2. *Les objections qui résolvent*. Le texte dit précisément : « Les enthymèmes résolutifs. » — *Que les arguments qui les fondent*. Le texte dit précisément : « Que les constructifs. » — *Contre la thèse posée*. Le texte n'est pas aussi explicite. — *Ou par une objection*. Voir plus haut, ch. xxv, § 1. — *Et les adversaires prouvent*. Plusieurs manuscrits donnent le singulier, qui est également acceptable. — *Ainsi, par exemple*. Il semble que ceci peut s'appliquer aux syllogismes en général, sans avoir rien de particulier aux enthymèmes. Quand on réfute un adversaire, on prend toujours le contre-pied de ce qu'il a dit.

§ 3. *Puisque les adversaires*. Ce pluriel confirme celui qui a été employé de préférence dans le paragraphe précédent. — *Que l'on construit*. Le texte dit précisément : « Qu'on porte. » — *Dans les Topiques*. Il est possible qu'ici le mot de Topiques doive être

opinion qui montre clairement, ou que l'adversaire n'a pas conclu, ou qu'il s'est appuyé sur quelque erreur.

§ 4. Ainsi, comme il y a trois choses dont on doit s'occuper avec soin quand on a un discours à faire, et que nous avons traité des exemples, des sentences, et des enthymèmes, en un mot de tous les actes de la pensée qui

pris comme plus haut, ch. xxv, § 3, dans un sens général, et qu'il ne désigne pas le traité spécial d'Aristote qui porte ce titre. Il serait en effet assez difficile de citer le passage précis des *Topiques* auquel ceci fait allusion; voir cependant les *Topiques*, livre VIII, ch. x, § 1, p. 313 de ma traduction. — *N'a pas conclu.* Selon toutes les règles du syllogisme; voir plus haut, ch. xxv, § 15.

§ 4. *Comme il y a trois choses... un discours à faire.* Cette phrase se retrouve, ainsi qu'on peut le voir, au début du livre suivant. Ici, elle est déplacée; quelques manuscrits l'omettent; et je crois, d'accord avec M. Spengel, qu'elle pourrait être supprimée, comme Vettorio le proposait: c'est une erreur de copiste, qui aura commencé à tort ici le troisième livre, et qui n'aura pas rayé les lignes qu'il avait d'abord écrites hors de place. — *Dont on doit s'occuper avec soin.* Ces trois choses, si l'on s'en tient au livre I, ch. ii, § 3, sont : l'orateur, l'auditoire, et le discours même qu'on prononce, avec les formes plus ou moins parfaites qu'on sait y donner. Par le Discours, Aristote a pu entendre la diction ou le style et l'ordre de la composition, tout aussi bien que les arguments proprement dits; car les arguments doivent être présentés d'une certaine manière pour produire tout leur effet. L'auteur a suffisamment traité des deux premières choses, l'orateur et l'auditoire, dans les deux livres précédents. Il lui reste à traiter du discours en lui-même, et c'est ce qu'il fait dans le troisième livre. En acceptant cette interprétation, tout se concilie et s'explique, et l'auteur reste fidèle au plan qu'il s'est tracé lui-même. — *Des exemples.* Voir plus haut, ch. xviii, § 7, et ch. xx. — *Des sentences.* Ch. xxi. — *Des enthymèmes.* Ch. xx, xxii et suiv. — *Tous les actes de la pensée.* Le texte est moins explicite. Voir les mêmes théories, presque dans les mêmes termes, *Poétique*, ch. vi, § 14, p. 37 de ma traduction, et ch. xix, § 2, p. 101. — *Il ne nous reste plus.* Voir plus haut, ch. xviii, § 7, et ch. xxii, § 19, des indications différentes de celles-ci. Mais liv. I, ch. ii, § 3, Aristote semble indiquer le sujet du troisième livre. Quoi qu'il en soit, on ne peut

peuvent nous fournir des arguments et des solutions, il ne nous reste plus qu'à traiter de la diction et de l'ordre de la composition.

pas plus douter de l'authenticité de ce dernier livre que de celle des deux autres. Un traité de rhétorique qui ne dirait rien du style et de l'élocution serait par trop incomplet. Aussi M. Spengel blâme-t-il avec juste raison ceux qui ont voulu rejeter ce livre troisième, et l'attribuer à quelque disciple du maître au lieu du maître lui-même. Il n'y a rien ni dans Cicéron, ni dans Denys d'Halicarnasse, ni dans Quintilien, qui puisse nous faire supposer qu'ils ne connussent que deux livres seulement de la rhétorique d'Aristote. Tous, ils s'occupent très au long, comme leurs devanciers, du style et de la composition. Voir M. Valentin Rose, *Aristoteles Pseudepigraphus*, p. 3 et 137. Cependant, je dois consigner ici un scrupule qui m'a pris en relisant encore une fois ce troisième livre : j'avoue que je n'y sens pas Aristote aussi complétement que dans les deux autres; c'est bien la solidité et la délicatesse habituelles de ses idées; mais ce n'est pas tout à fait son style. Le fonds est de lui; mais la forme n'en est peut-être pas également. Si ce n'est pas un élève qui a pu composer cette œuvre magistrale, il n'est pas impossible que ce soit un élève qui l'ait rédigée sous l'œil du maître. Je n'insiste pas sur cette conjecture; mais je ne devais pas la passer sous silence, puisqu'elle m'a frappé. — *De la diction*, ou « du style. » — *L'ordre de la composition*. Le texte dit simplement : « L'ordre. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

12

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE Mme Ve BELIN.

4